This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

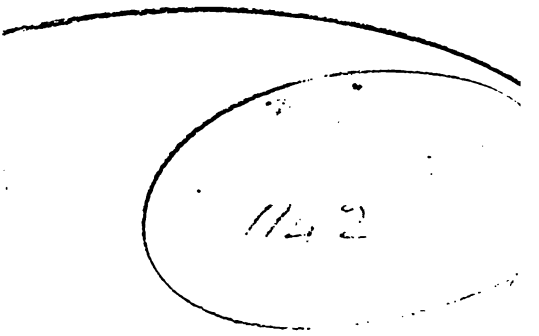

Soc. 3974 e. 150/24

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ.

XXIV^e^ ANNÉE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

LETTRES, SCIENCES, ARTS, AGRICULTURE.

XXIV^e^ ANNÉE, 1842—1843.

PREMIÈRE PARTIE.

METZ.

AU BUREAU DE L'ACADÉMIE, RUE ET BATIMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE, ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

PARIS.

CHEZ DÉRACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1843.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 14 MAI 1843,

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ,

PAR M. CULMANN, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En déroulant devant vous, il y a quelques années, et à pareil jour, le tableau des diverses révolutions de notre globe, nous avons vu que l'homme paraissait être le but de cette longue élaboration. Nous allons rechercher aujourd'hui quelle est sa destinée, sa fin sur cette terre; quelle est la mission spéciale qu'il doit remplir dans ce monde. Bien qu'une pareille tâche nous ait paru difficile, nous l'avons entreprise dans l'espoir que le sujet lui-même nous donnerait la force de l'accomplir.

Si tous les faits de la science n'avaient pas entre eux une liaison intime, un enchaînement étroit qui montre une origine commune; si toutes les vérités ne tendaient pas vers un point central, d'où elles semblent venues pour éclairer la race humaine, comme la lumière qui,

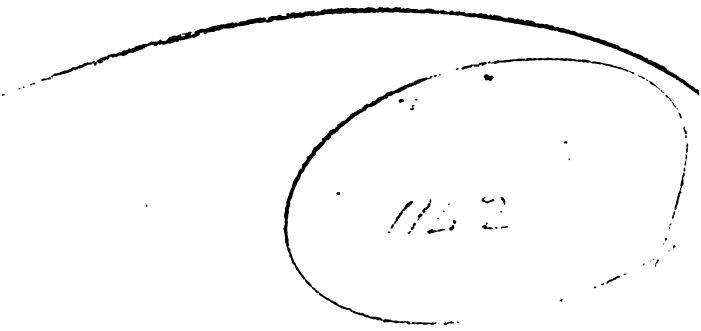

Soc. 3974 e. 150/24

les nôtres, dans les terrains mêmes qui renferment les restes des premiers êtres appartenant au système organique actuel, qu'à plus forte raison n'en trouve-t-on pas dans les terrains plus anciens; que les seules espèces, celles des quadrumanes qu'on supposerait pouvoir donner naissance à la nôtre, par la transformation, lui sont contemporaines; que de plus, il existe entre ces quadrumanes et les autres genres une coupure tranchée, qui s'oppose avec une égale force à l'hypothèse gratuite de la transformation. Enfin, s'il était nécessaire, nous dirions avec Cuvier, le savant fondateur de l'anatomie comparée, que la nature se refuse d'une manière absolue à la transformation des genres conservés toujours intacts.

Puisque les systèmes précités ne peuvent soutenir l'examen, étant en opposition flagrante avec les faits, puisqu'il est prouvé, en un mot, que les forces de la nature ne pouvaient produire l'homme dont l'apparition sur la terre est si récente, il faut de toute nécessité admettre l'intervention d'une force supérieure à celle-ci, les dominant toutes et leur ajoutant de nouveaux, de puissants éléments, par la création de notre espèce. On prouverait de la même manière que tous les autres êtres du règne animal ou végétal, doivent la vie à cette force supérieure et indépendante.

Enfin, l'esprit le plus froid, le moins crédule, mais convaincu de ces faits, de leurs conséquences et pourtant enclin à supposer à la matière inorganique une existence éternelle, n'hésiterait pas à séparer, dans la pensée, l'essence des corps de leurs propriétés, à considérer celles-ci comme résultats d'une organisation, et à conclure par conséquent qu'elles émanent aussi de la force centrale organisatrice, principe de la vie et du mouvement.

Il nous paraîtrait surabondant maintenant de prouver que cette force créatrice a conscience d'elle-même et

les facultés qui lui sont propres, elle ne pouvait renier son origine, elle n'en serait pas moins vraie, comme d'autres idées dont la vérité ne laisse aucun doute, bien qu'elles aient aussi cette valeur relative, qu'elles portent aussi l'empreinte de l'humanité. Pure donc pour nous et pratique à la fois, elle suffit à nos besoins et à ceux de la société ; elle explique, sous le point de vue philosophique, l'utilité du précepte religieux de la prière, si elle consiste dans la vive contemplation de cet idéal de la grandeur ou de la noblesse, de la vérité ou de la justice ; car en contemplant les modèles, l'homme sent grandir et s'exalter ses facultés ; ils donnent au génie de sublimes inspirations, et à nous tous le courage, la force, la sagesse, l'élévation d'ame nécessaires dans les circonstances difficiles.

Si maintenant, Messieurs, nous quittons les hauteurs de la contemplation divine, pour abaisser nos regards sur l'être humain et pour examiner ses facultés, nous lui trouverons une constitution physique, analogue dans son ensemble à celle que possèdent d'autres espèces animées. Inférieur en force à plusieurs de ces dernières, il est privé en outre d'armes défensives naturelles ; mais dès qu'il pense, qu'il cherche à connaître, à comprendre ce qui l'entoure, et que sa pensée fait un retour sur elle-même, il sent dans son intérieur une force immatérielle, ayant conscience d'elle-même, parfaitement distincte de son corps et faisant partie de sa propre individualité. Elle gouverne ce corps, en fait usage comme d'un instrument approprié à sa nature. Constituant la source de notre supériorité sur tous les êtres créés, elle assurerait à l'homme l'empire du globe, n'eût-il reçu même qu'une fraction des forces physiques dont il est doué, parce qu'il saurait bien pourvoir au déficit, par des moteurs pris en dehors de son espèce. Telle est, au premier aperçu, cette puis-

a éprouve tantôt des sentiments attractifs ou
tantôt des mouvements répulsifs ou d'aversio
nous savons que les connaissances, que les co
ne nous avons acquises, l'ont été au prix d'étu
, de travail intellectuel.
, personne d'entre nous ne doute qu'il est
ger sa pensée sur un objet donné ou sur un au
ut agir ou s'abstenir, suivant sa volonté.
trois ordres de faits immatériels correspon
facultés générales de l'âme: la sensibilité,
ce et l'activité libre ou le pouvoir personnel.
nsibilité, faculté essentiellement passive, peut
soit par les sens donnant lieu à la sensation,
telligence produisant un sentiment intellect
l'effet du pouvoir personnel, éveillant en n
ment moral. Dans tous les cas, le premier
est un bien-être ou un malaise, la joie ou
, l'amour et le désir, la haine ou l'aversion.
ct de la nature, par exemple, charme nos ye
notre cœur, lui procure la plus agréable sen
fait naître l'amour pour les choses inanimé
ntôt la réflexion s'empare d'une si douce én
lirige et l'élève vers l'auteur de cette bell

La pauvreté, la misère, les grandes douleurs de l'humanité, produisent en nous le malaise, la tristesse, une impression pénible, une sorte de répulsion; mais cette tristesse se change en une satisfaction morale des plus suaves, si, dociles à la voix de l'amour pour nos semblables, notre cœur et notre main s'ouvrent devant cette profonde infortune, pour la consoler et la soulager. Telles sont les sensations et tels sont aussi les sentiments.

Il existe en nous, comme nous venons de l'indiquer, des sentiments innés. Le premier de tous, suivant l'ordre d'énergie, c'est l'amour de soi qui, pour répondre à son but principal, la conservation de notre espèce, a dû recevoir une certaine intensité. Et, si plus tard il a pris une extension démesurée, on ne peut en accuser l'œuvre du Créateur, parce qu'il a donné à l'homme de nobles facultés, assez fortes pour opposer au débordement des autres une digue des plus solides. C'est l'éducation première, la tendresse paternelle souvent exagérée; c'est le stimule toujours personnel, dans les études de la jeunesse, qui, par la force des choses, font un appel si fréquent à un sentiment envahisseur de sa nature; mais ce sont principalement les institutions sociales, qui, plus tard, complétant l'œuvre déjà préparée, ont porté l'amour de soi à ce haut degré d'exubérance.

Cependant l'homme, né pour la société, doit posséder dans son organisation l'élément de cette partie essentielle de sa destinée, c'est-à-dire l'amour pour ses semblables. Ici nous différons de quelques philosophes, qui prétendent que la pitié pour le malheur a sa source dans un retour sur soi-même, ou que nous faisons le bien, pour éprouver la jouissance de l'avoir opéré; mais nous montrerons tout-à-l'heure que la théorie du retour manque de généralité, que par conséquent elle est fausse: il nous suffira en ce moment, de faire observer que la jouissance morale

ıe en général tous les sentiments de l'homme ;
:altation ; mais la différence qui existe entr
ımonse. Les unes ont pour objet immédiat le
seul ou la fortune d'un individu, et si le l
:endent n'est point déguisé, elles nous laissent
ensibles aux succès. Les autres, au contraire
l'un amour généreux pour l'humanité tout
rconscrite, avec toute leur ardeur, dans un
:troit, embrassant une société spéciale, proc
:rtus chrétiennes ou patriotiques, les sym
›ntemporains et l'admiration de la postérité.
.omme commet un acte d'intelligence, loı
ıt ses regards sur les objets extérieurs, il en ex
opriétés, qu'il fixe son attention sur les re
:s ou les dissemblances, qu'il remonte des
auses, qu'il rassemble les faits qui ont entr
nalogie et qu'il en déduit des lois. Ces opér
iquées, qui toutefois se rencontrent à chaq
'étude des sciences, mettent en jeu toutes l
de l'âme : la sensibilité, l'intelligence, la mé
lention, qui en font partie, ainsi

côté physique, la volonté y paraît sans caractère moral et seulement comme force secondaire pour soutenir l'attention.

La mémoire et l'imagination sont saisies au contraire avec vigueur, lorsque l'homme, réunissant des données intellectuelles ou des notions précédemment acquises, les dispose avec art, les orne d'images, les présente sous des formes pures, suaves, séduisantes, sublimes ou terribles, et les applique à des sujets fictifs; ce sont aussi des actes d'intelligence, des actes libres, soumis entièrement à notre pouvoir personnel.

Mais dans notre intelligence réside un principe indépendant de notre volonté, source des notions idéales que, déjà, nous avons eu occasion d'invoquer; c'est la raison dans toute sa pureté, qui présente à l'esprit de chaque homme ces modèles absolus du beau, du grand, du vrai, du juste, et qui en dehors de la sainteté de cette nature de fonctions, se range sous notre pouvoir personnel et en devient l'agent le plus docile. Alors elle juge et raisonne, applique ses propres données, les éclaire des lumières que lui fournissent l'exercice et l'éducation de l'homme. Ses produits, pleins de force et de vie tant qu'elle résiste aux séductions d'un égoïsme étroit, deviennent faibles, incertains, entachés d'erreur, dès qu'elle y cède en abandonnant ses principes éternels. Alors aussi plus de plaisir dans le travail, parce que notre faculté principale se développe d'une manière anormale, opposée à son essence; de là une gêne, un malaise, un sentiment pénible. Distinguant le bien du mal, elle nous pousse vers l'un, se révolte contre l'autre, contre tout ce qui est faux, injuste, bas ou honteux: elle s'appelle conscience ou sens moral, dans son application à un acte spécial. Juge de nos actions et gardienne d'une loi suprême, gravée dans le cœur de l'homme, elle est le présent le plus beau que nous tenions de la faveur divine.

uel ? Est-on plus éclairé quand on manque
u qu'on vient d'éteindre ? Est-on plus fort, q
ıltés se développent sans règle et sans lois, c
it une armée sans organisation et sans discipli
plus libre, plus maître de soi, quand, au mil
flit de forces diverses, aspirant à nous subju
›rive à dessein du point d'appui de cette nol
:e, qui, soumise plus qu'une autre à notre
t imprimer son caractère légitime à la résult
ı prétendra-t-on, comme on a voulu le faire
nte des châtiments ou la satisfaction de le
appé, produise soit l'inquiétude qui s'empare
ace d'une action que la raison réprouve, soit
intérieur dont elle savoure la douceur, lorsqu
devoir a triomphé de la cupidité ou qu'elle
n à l'élan désordonné des passions. Il ne peu
i, et la preuve en est facile. Quand nous son
ement hors de cause, quand il s'agit d'actes t
ngers à notre existence, d'actes passés dans des
taines, dans les siècles reculés, nous éprouvon
semblables émotions. Notre cœur tressaille d
t d'actions grandes, nobles, généreuses ; il a

nergie, parce qu'il est plus près de la nature, parce que son cœur, vierge encore, n'a pas éprouvé l'action énervante que produisent et les mécomptes de la vie et les soins exclusifs donnés à la fortune ou aux intérêts de famille.

On ne peut donc révoquer en doute qu'il existe en nous une loi morale innée, une faculté active, la raison qui veille à la juste application de cette loi et au sentiment moral qui en est la sanction.

On conçoit que la responsabilité des actions suppose aussi la liberté d'agir ou de vouloir. L'homme est donc un être libre, et c'est la première condition de sa moralité. S'il en était autrement, la raison serait avec elle-même en contradiction, parce qu'elle exigerait l'impossible. D'ailleurs, en réfléchissant sur lui-même, en scrutant ses actes, en examinant les jugements qu'il porte sur les actes d'autrui, le blâme ou l'éloge qu'il distribue, il acquiert la conviction profonde de sa liberté ; non-seulement il sent qu'il peut vouloir, mais aussi il perçoit en lui-même la faculté de vouloir, comme parfaitement séparée de toutes les autres ; il la conçoit comme une force capable d'agir même contrairement à la raison et à ses saintes notions, force qui, dominant toutes les autres facultés de l'âme, constitue son être propre ou son pouvoir personnel.

Mais s'il n'éprouve point d'obstacle dans son intérieur, contre l'exercice de sa volonté, il n'en est pas moins vrai que ses déterminations ou ses actes, s'ils sont opposés sous le point de vue moral, produisent aussi des effets opposés sur son organisation intellectuelle. Lorsque sa volonté s'est conformée ou pliée aux avis de sa raison, basés sur les principes innés, les facultés de son âme se trouvent dans un état d'équilibre ou de tranquillité, et si cet équilibre est rompu par suite d'un sacrifice volontairement imposé, il l'est toujours par un mouvement de

ceinture du ciel pour s'allier à la nature hum
t, dans aucun cas, se développer sans règles
, au prix de douleurs ou d'angoisses, ni parm
tés intérieures de l'homme, ni parmi les mem
ps social. Dès qu'elle agit ainsi, dès qu'elle ve
er l'arbitraire à la règle, elle renie son origine
se détruit par l'abus de ses propres forces. L
lement libre est donc celui qui maintient son
s les limites tracées par la raison. Et remarqu
sieurs, que ce serait une tentative vaine, sans
able, que de vouloir fonder l'empire de la
s la société, si l'on n'avait pas assuré d'abord
moral dans le cœur de l'homme; et c'est
ent tendre tous nos efforts; car l'un n'est exa
la représentation matérielle de l'autre. Si vo
z l'histoire, si vous suivez les oscillations de
ain, sous le rapport de la moralité, et que
iez en parallèle avec les changements surven
les institutions sociales, vous trouverez con
riable, ne souffrant point d'exception, que l
homme a toujours précédé immédiatement c
tés publiques, et que leur rétablissement a t
e résultat glorieux de sa propre régénération

obligation qui lui procure en même temps la plus douce jouissance, par la satisfaction donnée à de nobles sentiments. Tel serait le but ou la fin que devrait se proposer l'homme dans ce monde. Cependant l'humanité, par suite de ses facultés toutes particulières, et considérée comme moyen, doit avoir nécessairement une haute mission à remplir dans l'ordre général de la création, mission qui, toutefois, se confondra avec la fin de l'homme, ne pouvant résulter, comme celle-ci, que du même développement normal.

Si l'on considère les diverses facultés d'un être quelconque comme autant de forces qui toutes tendent à se développer, on conçoit que la plus grande activité, donnant à ces facultés la plus grande satisfaction, constitue aussi pour l'individu la plus grande masse de jouissances, supposé que ces facultés soient harmonieusement organisées par une force extérieure, de manière que toutes leurs tendances soient dirigées vers un but unique. Dans l'homme, cette harmonie n'est pas préexistante, du moins pour ses facultés morales, mais il a reçu le pouvoir de la créer. S'il laissait dans l'inaction ce pouvoir supérieur qui est à sa libre disposition, ses forces opposées les unes aux autres, tendant vers des buts différents, occasionneraient des tiraillements douloureux et ne pourraient avoir, dans tous les cas, qu'une faible, qu'une mauvaise résultante.

S'il donnait à sa force libre une direction fausse, qui l'écarterait du but proposé, qui l'éloignerait du devoir social ou moral, il ne pourrait obtenir encore que des jouissances partielles, toujours de courte durée, et suivies de regrets amers, provoqués par la déconsidération ou les reproches de sa conscience.

Si, au contraire, la force libre, supérieure à toutes les autres, est employée, soit pour déterminer la résul-

:upé principalement à fonder celui de la soc
npathies de ses concitoyens et l'approbation
ıral cultivé lui procureront les jouissances
bles, les plus durables, et nous dirons aussi
tes, lorsque tout chez lui sera parfaitement ha
ce que la résultante due à l'activité entière
a toute son énergie.

Voilà, Messieurs, ce que nous appelons
malement dirigée; et c'est dans cette activ
ant l'impulsion la plus forte et la plus vari
ssant toutes nos facultés physiques et mora
ısiste notre fin, notre mission, et avec elles
dent nos devoirs et le bonheur dont on pe
ıs ce monde.

Ainsi, les lettres, les sciences, les arts, l
la fiction, quand elle élève l'âme et qu'ell
rade pas elle-même en se livrant à d'ignob
ıtions; l'exercice du sentiment religieux, c
ache à notre auteur par les liens de la fili
la reconnaissance, qui retrempe notre esp
rce de l'intelligence, de la vérité et de la
ıut tour-à-tour l'objet de nos occupations inc
l'homme cultivera à la fois et l'utile et le ha

faits de la nature extérieure, qui, divisés, rangés par ordre, étudiés par classes, révéleront leurs secrets et serviront de matériaux pour la construction de l'immense édifice des sciences cosmologiques.

Repliant sa pensée sur elle-même, il apprécia les facultés de l'âme, les analysant, il les excitera, les réveillera d'un sommeil quelquefois involontaire; il se connaîtra lui-même, et c'est la plus nécessaire, la plus applicable de toutes ses connaissances; il saura qu'en excitant son amour pour ses semblables, il multipliera ses propres jouissances; qu'en cultivant les notions du vrai et du juste, il consolidera sa liberté, son pouvoir personnel, il fortifiera son jugement, et versera sur son intelligence des flots de lumière.

Mais ce n'est pas tout de se livrer à la méditation, d'exciter sa sensibilité, de régler sa liberté: il faut aussi que la pensée soit fertile, qu'elle soit mise en action, que la prière, la sympathie pour le malheur se réalisent en œuvres, et que les théories des sciences répandent leurs trésors dans la vie pratique.

C'est par ces travaux, physiques et moraux, que l'homme est appelé à remplir sa haute mission, à compléter l'œuvre de la création, à devenir lui-même le créateur d'un monde tout nouveau, du monde des idées, qui, à l'exemple du monde matériel, se divise en trois règnes dont les éléments s'harmonisent par une force supérieure, et se développent à travers les cahots des révolutions, qui, toutes, renferment dans leur sein les germes de nouvelles richesses. Plus rapide que l'autre dans ce développement, il a pris un essor en harmonie avec la nature de sa substance. Répandu partout sans occuper d'espace, il donne sans éprouver de perte; ses trésors possédés, absorbés par chacun, restent entiers, ou plutôt ils s'accumulent par leur

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE, PENDANT L'ANNÉE 1842-1843,

PAR M. LIVET, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Les associations ont, comme les individus, l'amour de leur existence et le désir du progrès. Ces sentiments, toujours si naturels, deviennent d'autant plus vifs qu'ils sont plus légitimes, et une société scientifique qui s'est proposé un but utile, puise dans l'objet même de son institution le droit et le besoin d'accomplir la tâche qu'elle s'est imposée. L'association est ainsi liée d'une manière intime à sa mission elle-même; l'existence de l'une est subordonnée à l'accomplissement de l'autre, et le développement vital de la société suit les mêmes phases que l'œuvre à laquelle elle s'est consacrée. — Telle est, Messieurs, la destinée de notre Académie. Il est donc du plus grand intérêt pour nous de récapituler, d'époque en époque, nos opérations, afin de connaître nos progrès, et d'en déterminer la véritable tendance. C'est cet intérêt qui appelle, par la voix du

réglement, votre secrétaire à présenter le tableau annuel des travaux de l'Académie.

Pénétrée de l'importance de son but, l'Académie s'identifie avec le progrès intellectuel et scientifique de la contrée, qu'elle a toujours dirigé d'une manière active. Elle observe d'un œil attentif, la marche ascendante des masses dans la voie des améliorations de toute espèce, pour en étudier les phases et en encourager l'essor; elle cherche à inoculer aux industries retardataires le germe des découvertes scientifiques et des innovations éprouvées par des contrées plus inventives ou plus aventureuses; elle s'enorgueillit, comme pour son propre compte, des découvertes que le pays voit éclore, et croit encore être utile en rappelant, dans la voie de la raison, certaines imaginations égarées à la recherche d'un but chimérique.

Mais rien n'est inutile de ce qui se rattache à la sphère intellectuelle; tout s'y enchaîne, les intérêts à la science, la science à la morale, et l'un des mérites du siècle où nous vivons est d'accueillir avec la même faveur les productions les plus variées de l'esprit humain. Toutes les sciences sont sœurs et égales devant la philosophie moderne, et, sans entrer ici dans le développement de cette thèse, vos séances en sont une application perpétuelle. La science abstraite y reçoit autant d'accueil que la science appliquée, car il n'est pas de théorie abstraite qui ne renferme le germe d'une application; les lettres se lient aux plus hauts intérêts; l'archéologie nous fournit les preuves de l'histoire, et l'histoire de notre beau pays nous le fait aimer davantage; les arts sont la source des plus douces jouissances, leur ensemble est la manifestation du sentiment et du génie de chaque époque; enfin l'agriculture, cet art si utile, cette application si radicalement nécessaire de tous les autres arts, est cons-

tamment l'objet de votre sollicitude la plus vigilante. Voilà, Messieurs, l'ensemble des études variées auxquelles vous vous êtes livrés pendant la dernière année, et dont je vais retracer le tableau sommaire, en adoptant la subdivision exprimée par les quatre mots qui les résument : *Lettres, Sciences, Arts, Agriculture.*

LETTRES, ARCHÉOLOGIE.

La poésie, cette fille de l'imagination, reçoit parfois asile parmi vous, quoique à de trop rares intervalles. Vous avez encore présent à l'esprit cet intéressant épisode de la vie de Johnson, émané de la plume élégante de M. Blanc, et que vous avez écouté avec tant de plaisir. Cette gracieuse composition n'est d'ailleurs pas seulement une jolie page de poésie ; c'est, de plus, une haute leçon de morale, à une époque où un grand degré d'égalité sociale laisserait sans excuse la bassesse d'un fils qui rougirait de la profession de son père.

M. Macherez vous a dit quelques-unes de ses fables si faciles, qu'on croit, en les écoutant pour la première fois, les avoir déjà entendues quelque part. Oui, c'est bien ainsi que parlent chez nos meilleurs fabulistes le renard et le lion, le singe et le léopard ; et je suis disposé à croire qu'ils ne s'exprimeraient pas autrement, si le Créateur leur eût accordé le don de la parole. Cependant, outre le langage classique qui appartient désormais à chacun de ces personnages, et malgré les nombreuses moissons déjà recueillies dans le champ de l'apologue, M. Macherez a su découvrir certains tours originaux qui lui assignent une place honorable parmi nos fabulistes.

M. Kœnig, à son retour d'Afrique, vous a fait hommage de deux petites pièces de vers que vous avez écoutées avec intérêt, non-seulement à cause de leur mérite poétique,

ment au milieu des fatigues et des dangers.
M. Bégin, dans sa fécondité vraiment merveille
it hommage de plusieurs ouvrages importants
ital est son Histoire de la Cathédrale de M
tendez pas que je retrace ici l'analyse d'un
est dans toutes les mains et dans toutes les m
s vous me permettrez d'en extraire quelques
Cathédrale, noble basilique, reçois mes ho
suis l'un de ceux dont tu frappas les premiers
ue tes chants et tes cloches retentissantes o
nfant issu de ton berceau, ta physionomie
st restée gravée dans mon cœur. Mille fois j
ée à mon réveil, plus souvent encore tu as
lieux du soir. Ta dentelure élégante, tes ha
lles, la splendeur de tes vitraux, se sont rep
ans mes songes avec tout le charme qu'une i
on vive prête aux choses qui l'ont frappée. Pui
ge est venu de prendre les choses au sérieux
sprit d'examen et d'analyse a remplacé la p
une âge, j'ai voulu te connaître et t'appréc

» qu'on salue et qu'on admire, quand la pensée, fixée » d'abord sur un monument majestueux, le quitte pour » embrasser la cité tout entière, puis revient à lui pour » la résumer. »

Peintre amoureux de son modèle, M. Bégin n'a pu manquer d'en tracer un portrait historique non moins vrai de ressemblance que riche de coloris. Aussi l'Académie, dérogeant à ses usages, n'a pas craint qu'on l'accusât de condescendance envers un de ses membres, en décernant à l'auteur une médaille d'or. Nous serions injustes si nous omettions de parler de la belle exécution typographique de cet ouvrage, dont la seconde partie vient de sortir des presses de M. Verronnais, et dont les figures sont dues au crayon de MM. Migette, Maréchal, Devilly, ainsi qu'au burin de M. Michaud.

M. Bégin vous a encore donné communication de deux autres manuscrits : l'un est une histoire de la Numismatique et de l'Archéologie; l'autre est un ensemble de recherches pour servir à l'histoire des Juifs dans le Nord-Est de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVIII^e^ siècle. On est effrayé de l'énorme masse de matériaux que l'auteur a dû mettre en œuvre pour élever ces monuments historiques ; et l'homme, dégagé aujourd'hui des absurdes préjugés qui pesaient sur une race réputée maudite, suit avec intérêt la lutte qu'elle eut à soutenir pendant tant de siècles avant d'obtenir le droit de cité dans nos murs.

A l'occasion d'un rapport sur les Mémoires de l'académie de Dijon, M. l'abbé Maréchal vous a présenté une dissertation philosophique sur l'imagination et le génie, et les productions de ces deux puissances créatrices. Dans cet écrit, revêtu d'un style à la hauteur du sujet, on aime à trouver alliée la vertueuse abnégation d'un soldat du Christ avec l'expression du plus pur amour de la patrie.

ue sur Marsal ; et, pour vous donner ur
ses de ce travail, il vous a fait hommage
tion, d'un dessin représentant un piédesta
isé doit être prochainement mis en posse
ption gravée sur ce monument, quoique
temps, a été déchiffrée par le colonel, av
ade qui ne paraît pas douteuse et qui atte
riété des connaissances de votre savant
ulte encore de cette inscription, que Mar
é florissante dès l'an 44 de notre ère, tan
re ne commence à en faire mention qu
is tard.

D'autres objets antiques vous ont été offerts
lemy, curé de Bettelainville, après avoir
r lui avec un soin éclairé, dont vous av
ite votre gratitude à cet estimable ecclési
M. le vicomte de Cussy vous a adressé
constanciés sur des fouilles opérées près
Daspich, ainsi que des dessins exécutés
nd soin, d'après des vases et divers objets
uvés au mois d'octobre dernier. Vous av
: antiquaire le titre de membre correspon
M. Victor Simon, continuant à nonseille

documents non moins précieux pour l'histoire du pays. M. Victor Simon vous a communiqué en outre le résultat de ses recherches sur l'usage du fer dans l'antiquité. Il résulte de ses nombreuses citations, que l'emploi du fer remonte aux temps les plus reculés, et que l'antiquité a même connu les propriétés de l'aimant et la trempe de l'acier.

Recommandé par de longues études sur l'histoire du pays, et par une *Description des Antiquités des environs de Toul*, M. Dufresne est venu grossir la phalange studieuse de vos antiquaires. A l'occasion d'un rapport sur la conservation des grains, votre nouveau collègue vous a fait connaître un fait très-curieux. Dans des sarcophages extraits des ruines de l'antique Scarpone, on a trouvé, dans un état de conservation parfaite, du blé enfoui, selon toute probabilité, depuis plus de quinze siècles. Il n'avait, chose remarquable, perdu aucune de ses qualités ; on en fit du pain savoureux, et ensemencé, ce blé germa et se reproduisit.

M. l'abbé Guillaume, curé de Blénod-lès-Toul, vous a fait hommage d'une histoire de Blénod-lès-Toul, ouvrage qui dénote à la fois le talent de l'écrivain et la sagacité de l'antiquaire ; il ne pouvait manquer de valoir à son auteur le titre de membre correspondant.

SCIENCES.

Le domaine des sciences est tellement vaste, que pour en exploiter toute l'étendue, il faut le partager. Ce partage, auquel la philosophie moderne doit sa supériorité, appelle chaque capacité à coopérer à cette riche exploitation, dans la mesure de ses ressources particulières et de sa spécialité. Un même homme ne songe plus à aborder de front toutes les sciences, ni même à en embrasser

les mouvements du baromètre et du ther
que de l'état du ciel, des vents, des dive
les quantités de pluie tombées. Ce tableau
éphéméride des plus intéressantes du clin
lont il est aisé d'apprécier l'importance.

Un fluide rare et transparent enveloppe
'est l'atmosphère. L'homme respire au fon
azeux qui s'élève à vingt lieues au-dessus
lans les vastes abymes duquel s'élaborent
empêtes et les météores de toute espèce. I
éores, les uns apportent la richesse, les a
ation, et le laboureur, ainsi que le marin,
ne égale anxiété les vicissitudes du plus
léments. Dans leur ardent désir d'en pén
érieuses variations, l'habitant des campag
navigateur ont formé des rapprochement
ires et même des systèmes plus ou mo
ujourd'hui. Mais en présence d'observation
ien n'est moins démontré que ces systèm
it aucun qui ait supporté l'épreuve d'u
nalytique. Cependant si la science nie c
stématiques, elle ne nie pas qu'il ne puis

Démontrer l'importance des observations, c'est démontrer en même temps l'importance des instruments qu'on y emploie.

M. Bodin, artiste mécanicien à l'école d'Application, a rendu, sous ce rapport, un véritable service à la science, par l'invention d'un appareil à l'aide duquel il détermine la marche simultanée et continue du baromètre, du thermomètre et de l'hygromètre. Ces trois instruments, placés sur une même monture, font mouvoir autant de pinceaux qui tracent sur un papier sans fin des courbes indicatives de la marche des instruments. Le papier, enroulé sur des cylindres, se déplace d'un mouvement lent et uniforme, au moyen d'un mécanisme d'horlogerie, dont la destination est encore d'imprimer de temps en temps un petit choc à l'appareil pour vaincre les frottements du mercure dans le tube et du thermomètre métallique autour de ses axes.

Si l'on remarque que les observations météorologiques, telles qu'on les fait aujourd'hui (à Metz et dans tous les observatoires), exigent une assiduité des plus assujettissantes, et ne tiennent pas compte des oscillations considérables qui ont souvent lieu pendant la nuit; on sera amené à reconnaître que M. Bodin a rendu à la météorologie, et surtout aux observateurs, un service signalé, par l'invention de son météorographe à mouvement continu. Cet appareil ingénieux n'est d'ailleurs pas le seul service qu'ait rendu à son art, cet ingénieur mécanicien, dont le génie inventif s'est signalé par des perfectionnements importants dans tous les instruments de haute précision sortis de ses mains : aussi vous êtes-vous empressés, Messieurs, d'accueillir dans vos rangs M. Bodin, en qualité de membre titulaire.

Il existe un autre ordre de météores qui, depuis peu d'années, ont pris place dans le programme des sciences

– même songé déjà à les exploiter dans
géographie, et y a vu un moyen de déter
gitudes terrestres. La périodicité de ces c
nènes est déjà un fait constaté, mais leur
nature sont encore inconnues. Pour étudie
ntéressant, vous avez, sur la demande
nommé une commission composée de MM.
hal, Desains, Rodolphe, Schuster, Bedf
Des instruments ont été construits et per
I. Bodin, d'après des principes indiqués
t le 11 août 1842, ces instruments furent
vec un plein succès. Les résultats de ces
ervations, présentés dans un rapport spécia
e constater que les météores lumineux
éterminés de position de la manière la pl
s coordonnées de la géométrie descriptiv
ajorité suivent dans l'espace des directions
e paraissent concourantes que par l'effet d
ve; tandis qu'une minorité très-faible (un
ix), sillonne le ciel dans toutes les directio
it possible d'y démêler une loi quelcon
étude des premiers qu'il faut surtout s'atta
résenté, dans les observations du 11 août

nemment probable du parallélisme des directions météoriques, on a déterminé, par une construction graphique, leur inclinaison moyenne qui a été trouvée de 42° avec l'horizon.

La sphère céleste présente un champ bien plus vaste encore que la carrière des phénomènes météoriques; et cependant l'astronomie est bien autrement avancée que la météorologie. Mais il lui reste encore beaucoup à connaître, et même d'autant plus, que la science est plus avancée. On crut la science complète, après que le génie des Kepler et des Newton eut déterminé les lois et la cause du mouvement de six planètes; aujourd'hui il existe quatre mille étoiles multiples connues, quinze cents nébuleuses, cent soixante comètes cataloguées, et un grand nombre d'étoiles changeantes qui attendent des observateurs. Voilà une riche carrière à exploiter, et dans laquelle on peut pénétrer avec les seules ressources que présente la province (une bonne lunette de quatre ou cinq pouces suffit). Les astronomes amateurs de ce pays ne seront-ils pas tentés d'explorer ce champ fertile en découvertes, et ne répondront-ils pas à l'appel du savant astronome national qui les convie à moissonner dans ce vaste domaine?

Un astre prodigieux par ses dimensions colossales, a fait irruption dans le système solaire. A propos de son apparition soudaine, M. l'abbé Maréchal, fouillant dans les catalogues des comètes, vous a communiqué une notice sur la comète de 1556, dont les éléments ont été calculés par Halley. Dionis du Séjour dit que cette comète est la même que celle qui parut en 1264 et dont la période serait par conséquent de 292 ans. Si la conjecture de cet astronome était exacte, la comète de 1556 devrait reparaître en 1848, ou plus exactement de 1847 à 1849; car il est possible que les perturbations des planètes altèrent un peu la durée de la période.

…, … maréchal, vous a presenté,
nsidérations sur l'Astronomie, une suite d
estant que les plus grands génies, ceux qui
science au degré de splendeur où elle est p
ient des hommes éminemment religieux et ava
s leurs études la conviction profonde qui les
M. Alfred Malherbe vous a lu l'introducti
une Ornithologique de la Sicile. Un long séj
ays, consacré avec une ardeur infatigable à
oiseaux, à compulser tous les travaux sur la
initer les collections de cette île, a permis
diste d'en dresser une ornithologie complète,
ortant, destiné à figurer dans vos Mémoires.
M. Fournel vous a fait hommage de la premiè
n *Cours d'histoire naturelle,* rédigé d'après
nme philosophique nouvellement adopté p
ité. Ce premier volume renferme des consid
irales de physiologie, ainsi que l'exposé des n
ifications, mises en harmonie avec les i
Geoffroy-Saint-Hilaire. La seconde partie re
hysiologie végétale et la Géologie.
. de Selys-Longchamps, de Liége, vous a a
ier volume de sa *Faune belge,* [illegible]

MM. Piobert, Morin et Didion, dont les expériences alliées à une savante analyse, ont éclairé presque toutes les parties de la science de l'artilleur, vous ont adressé deux ouvrages importants; l'un est un *Mémoire sur les lois de la résistance de l'air*, question qui a exercé la sagacité des plus grands géomètres ; l'autre est le *Résultat des travaux de la commission du tir*, renfermant ce fait remarquable, que sous une obliquité extrêmement faible, qui peut s'abaisser jusqu'à l'angle de 18°, il est encore possible de faire brèche par le canon aux murailles des places fortes. Le colonel Piobert, dans son *Mémoire sur les perfectionnements dont les moyens de transport sont susceptibles*, présente des aperçus nouveaux sur la résistance des terrains et les dimensions des roues et des essieux, les plus appropriées aux différents cas. Le commandant Morin, dans sa seconde édition de l'*Aide-Mémoire de mécanique pratique*, étudie cette question d'une manière complète et avec le secours de lumières puisées dans de longues expériences dynamométriques, faites sur une grande échelle. Le résultat de ces recherches, traduit dans la nouvelle loi du roulage, a permis de la rendre plus libérale, moins génante et en même temps plus efficacement protectrice des communications.

M. Jacob, nouvellement admis dans vos rangs, vous a présenté comme titre à sa candidature, un traité de *Géométrie analytique*, ouvrage justement recommandable même après les travaux des Biot, des Bourdon et des Lefébure.

Au moment où la médecine par l'eau semble prendre faveur dans ce pays, il est de la plus haute importance pour la pauvre humanité d'étudier sans prévention ce nouveau mode de traitement, afin de découvrir *si le grand dissolvant de la nature* (des anciens), en est aussi l'un des plus puissants moyens curatifs. Cette découverte serait

ivre ce rapport, dont voici les conclusions :

« 1° L'hydrothérapie ne peut pas être prése
que l'ont prétendu quelques enthousiastes,
remède universel : il y a des maladies où elle
et même nuisible. »

« 2° L'hydrothérapie exerce sur l'hygiène
en Allemagne une influence incontestable.

« 3° Les guérisons nombreuses et durable
sur une foule d'hommes intelligents et in
recommandent sérieusement ce moyen à
publique. »

« 4° Il est désirable, dans l'intérêt de l'hu
du progrès des sciences médicales, que la
tration publique des formes et des ressource
drothérapie, puisse être faite à Paris, en pr
médecins habiles. »

Si nous remontons de siècle en siècle la
ıdustrie humaine, pour étudier les agents
nus successivement en aide à la faiblesse de no
us la voyons d'abord mettre en usage les for
lles que la nature a placées les premières sou
s puissances motrices que l'homme utilise s

le plus puissant levier de la civilisation moderne. Dans les premiers âges, les agents impondérables furent sinon inconnus, du moins sans application, et nous ne les voyons entrer dans la sphère des ressources positives qu'au quatorzième siècle, par l'invention de la boussole. Au magnétisme terrestre, succède, après un long intervalle, la découverte des lois de la pesanteur terrestre et de la pesanteur universelle, dont la première n'est qu'un cas particulier; puis celle des lois de la lumière, de l'électricité et enfin, Galvani aperçoit un nouvel agent dans le fluide que développe le contact des métaux de nature différente. Notre siècle a découvert l'une des plus intéressantes propriétés chimiques de la lumière, par l'invention du Daguerréotype; invention d'autant plus admirable qu'elle n'est pas, comme beaucoup d'autres, le fruit du hasard, et qu'elle a été conquise sur l'inconnu par les efforts de la persévérence unie à un emploi sagace des agents chimiques. La *Galvanoplastie* est encore une de ces belles applications de la science à l'industrie, où le fluide impondérable, dirigé par la main de l'homme civilisé, prend toutes les formes, s'adapte à une foule d'usages, et nous dévoile tout un monde d'applications. On a été plus loin encore, et en combinant la découverte de Daguerre avec celle de Jacobi, on est parvenu à reproduire plusieurs empreintes d'après une même image daguerrienne.

Sans avoir été informé des résultats de ce genre, déjà soumis à l'Académie des sciences, M. Gugnon, aîné, vous a présenté des épreuves obtenues par lui, d'après un portrait daguerréotypé, par le moyen d'une pile formée de houille et de coke. Ces épreuves, sur cuivre, présentaient plus de netteté que le dessin original lui-même; on peut en obtenir un très-grand nombre d'épreuves d'après un même original, et sans détriment des conséquences ultérieures que peut amener cette découverte,

ux-arts sont celle qui, dans ce pays, a reçu
itension dans ces derniers temps. Il y a qu
on pouvait se demander s'il existait à Metz un
sculpteur, un architecte : aujourd'hui ces troi
s se trouvent noblement représentées, et l'on
ore des musiciens compositeurs et exécutants,
rs, des lithographes et des peintres amateu
table talent. Mais ce qui distingue surtout l'ar
t, d'une part, son caractère inventif, et, d'un
honnêteté et cette confraternité exempte d'en
te entre les hommes exploitant le riche dom
agination. Nulle jalousie, nulle rivalité intéres
; et l'on dirait que cette pléïade amie et prot
es, travaille moins pour satisfaire une gloire
e que pour embellir le sol natal. Honneur
le émulation des artistes messins ! Les produ
· activité brillent à tous les yeux ; chaque jou
mbellit de nouveaux ouvrages, et bientôt, grâc
dira : « Metz la belle, » comme on dit déjà
orte. »

a dernière exposition des arts n'a pas révélé se
ombre relativement considérable de nos arti

M. Maréchal qui, dans le tableau d'histoire et de genre, ainsi que dans le portrait, s'est signalé par la science du coloris; après avoir ressuscité, en quelque sorte, le pastel, et avoir ouvert ainsi une mine féconde, que plusieurs artistes exploitent aujourd'hui avec un si grand succès, vient, par un de ces écarts qui ne réussissent guère qu'aux talents fortement trempés, d'embrasser une nouvelle branche de l'art: c'est la peinture sur verre, qui promet de devenir, entre ses mains habiles, un art tout nouveau, capable d'éclipser toute autre peinture et de changer la face de la décoration sacrée. Fiez-vous pour cet objet à cette imagination active, si habile à combiner des ressources de toute espèce, à saisir les rapports des parties d'un même art, et des différents arts entre eux. Celui pour qui chaque harmonie de l'âme, chaque pensée, un son, une fleur, équivalent à une harmonie de couleur, à un tableau; celui qui, par une merveilleuse facilité de rapprochements, transporte dans le domaine de la peinture toutes les impressions physiques et morales, saura bien mettre à profit, de la manière la plus utile, cette riche palette chargée de la propre lumière du soleil, décomposée par le cristal, pour peindre les traits de la Divinité. Vous avez admiré déjà plusieurs de ces vitraux que se disputent les temples les plus somptueux, mais toujours avec le regret de voir s'éloigner ces belles œuvres, et que la cathédrale de Metz ne fût pas dotée l'une des premières des productions du peintre messin.

M. Hussenot vient de faire une heureuse découverte dans la *peinture en feuilles*, qu'il a soumise à votre examen. M. Lucy dans son rapport vous en a signalé les nombreux avantages. Grâce à ce procédé, la décoration même la plus élégante pourra s'exécuter avec autant de facilité et de promptitude que la pose du papier peint, et même par tous les temps; conséquemment les plafonds, les

n. Devesvignes et Dalmont, l'enseignement c
servé autrefois au riche seul, s'est répandu a
ande libéralité jusque dans les classes les moins
us le rapport de la fortune. L'enfant du com
ème de l'ouvrier vont puiser dans les cours m
s connaissances musicales qui feront plus tard
la famille et peut-être la gloire de leur pays
érite de nos écoles de musique a d'ailleurs ét
r des inspecteurs du gouvernement, et elle
tre élevées au titre de *succursale* du Conser
Il existe par le monde une classe de gens
lement ennemis de leur siècle, qu'ils nient j
ogrès les plus évidents. Dans le nombre il s'
i soutenaient naguère, et peut-être soutiennen
e l'art actuel serait inhabile à produire c
numents, ces belles églises gothiques, qui
ritent bien toute notre admiration. La construc
uvelle tour de la cathédrale est, à notre sens, u
nenti donné à cette assertion. Elle s'élève
e lenteur, en développant dans les airs ses au
ves, ses dentelles de pierre, ses gracieuses s
bientôt ses aiguilles multiples, qui n'auro
ier à leurs devancières. Sous le moment [illegible]

la supériorité à la nouvelle tour. M. Denys qui en est à la fois le constructeur et le sculpteur, connu d'ailleurs par plusieurs ouvrages importants, entre autres la chapelle funéraire de Marivaux, vient de s'asseoir parmi vous en qualité d'agrégé artiste.

Je commettrais une omission impardonnable si, dans l'énumération des derniers ouvrages d'art, je ne faisais entrer le monument que vient d'élever le ciseau de M. Pioche, sur la tombe de M. le baron Dufour. Il ne faut pas seulement y remarquer la ressemblance d'un portrait, fait en grande partie de mémoire ; mais bien l'ensemble du monument et l'harmonie heureuse de ses proportions.

L'architecture, cette branche importante des beaux-arts, n'est pas restée en arrière de ses rivales, et l'architecture particulière a surtout présenté un progrès marqué dans ces dernières années. Il existe un goût véritable dans la plupart des maisons particulières récemment construites, aussi bien dans les quartiers élégants que dans les plus modestes. A quelques rares exceptions près, on ne bâtit plus de ces maisons sans corniches, de ces fenêtres sans bandeaux, percées sans symétrie et sans proportions ; ou, ce qui est pis encore peut-être, de ces maisons où le mauvais goût du propriétaire, ramassant de tous côtés des ornements incohérents ou mal proportionnés, produit une œuvre d'autant plus difforme qu'elle est plus prétentieuse. La simplicité, la symétrie et les proportions, voilà les conditions de l'architecture civile. Sous ce rapport, il existe déjà sous nos yeux d'excellents modèles que les nouvelles constructions ne manqueront sans doute pas d'imiter.

ivre ses traces, vous avez décerné à M. Adar
ille, ainsi que le titre de membre correspond
tres vous ont été écrites, l'une par votre
llègue, l'autre par M. Henry, de Briey, (
ux renferment les mêmes faits, et établiss
nière péremptoire que l'industrie séricicole
is heureuses chances de succès dans notre dép
us avez accepté avec reconnaissance, les
nts émanés de deux hommes généreux qui
is leurs concitoyens à leur faire concurrence
lustrie, perdue à tel point dans la contrée,
ion, oubliant qu'elle y fut autrefois florissan
nie des nouvelles combinaisons agronomiqu
it, chose remarquable, les élèves du collége
tz, de temps immémorial, sont dans l'hal
irrir des vers à soie et de récolter quelques
'on doit, pour être juste, les considérer com
is le pays, les conservateurs de l'industrie d
heureux exemples de MM. Adam et Her
été perdus ; déjà de nouvelles magnaneries

éducateurs qui vous sont connus, une quarantaine de pieds de mûrier-loû, qui vous ont été adressés par M. de Barruel-Bauvert, récemment admis membre correspondant; et que vos vœux fraternels suivront au-delà de l'Atlantique, où l'appelle le soin d'une grande entreprise agricole.

M. Bournier, dont les connaissances spéciales vous sont si utiles, vous a présenté, sur plusieurs mémoires, des rapports consciencieusement étudiés : tels sont les rapports sur les ouvrages de M. Raynal, vétérinaire au 6e Lanciers, récemment admis correspondant. Dans la seconde partie de son travail sur la maladie des porcs, nommée Feu Saint-Antoine, M. Bournier vous a présenté le fruit de ses études pathologiques et thérapeutiques concernant un fléau qui, d'époque en époque, vient frapper dans sa subsistance le pauvre habitant des campagnes, d'autant plus à plaindre que l'utile animal qui la lui offre, n'est pas plus que l'homme à l'abri de l'empirisme et des remèdes de bonnes femmes. Au sujet de ce terrible fléau des étables, M. Bégin vous a fait connaître que les plus anciennes chroniques, dès le XIIe siècle, parlent de ses ravages et que la contagion fut telle à certaines époques, que, passant des animaux à l'homme lui-même, elle produisit de véritables épidémies. Des sociétés d'Antonistes se formèrent alors, dans le double but de conjurer la colère du ciel par des prières et de combattre la maladie par des remèdes. C'est à cette occasion que furent institués une foule de pélerinages, qui ne cessèrent qu'à la révolution.

M. Bouvert, fabricant de produits en terre cuite, a soumis à votre examen deux objets de son invention, que vous avez renvoyés à des commissions. L'un est un nouveau système de silos céramiques, l'autre, un nouvel assemblage de tuiles plates pour couvertures. M. Emile Bouchotte vous a présenté sur les silos des conclusions

ecommandables. Mais les magasins de l'état
iers publics trouveraient sans doute un gra
ans l'adoption des silos céramiques de M. B

Les tuiles plates, d'après le rapport de M. S
'un assemblage ingénieux ; elles sont légère
niques ; d'ailleurs, à cause de leurs formes, e
ecevoir, sans se voiler, un coup de feu pl
elles en usage et permettent par suite d'
lus de durée. Cependant il est difficile d'
remière vue le mérite d'un système destiné
fforts du temps, et c'est à l'expérience d'e
es avantages présumés.

Vous avez reçu de M. B. Noël, de Nancy,
ui a appelé votre attention par ce titre : *L*
le fer seront ruineux pour la France et s
our les villes qu'ils traverseront. Le colo
lans son rapport sur cet ouvrage, ne tombe
vec l'auteur. Sans doute, les lignes de fer
les déplacements d'intérêts, certaines localit
illes baisseront d'importance, tandis que d'a

Le colonel Lapène, que ses fonctions ont éloigné de nous, a présenté un autre rapport sur l'ouvrage de M. Frédéric Lenfant, relatif à un projet de remonte de la cavalerie; les conclusions de ce rapport consciencieusement étudié, sont entièrement favorables aux idées de M. Lenfant, dont l'ouvrage atteste une grande connaissance de la matière, et un vif désir de voir enfin s'améliorer chez nous la race chevaline et les remontes de cavalerie.

Vous avez reçu de M. Vibert, agriculteur à Angers, une notice sur la nécessité d'en appeler aux semis de la vigne, et de M. le comte Odart un autre opuscule sur l'inutilité des mêmes semis de vigne. Pour juger ce procès, vous en avez renvoyé les pièces à l'examen du colonel Bouchotte. L'opinion du rapporteur est un terme moyen entre ces deux systèmes opposés; dans sa pensée, c'est par la combinaison des greffes et des semis, et surtout par le choix des espèces hâtives, qu'on peut résoudre le problème des races qui conviennent le mieux à notre climat.

La société d'agriculture de Paris a fait appel à vos connaissances, pour recueillir des lumières sur la culture en ligne des céréales. Ce mode de culture, pratiqué généralement en Ecosse et dans l'est de l'Angleterre, présente l'avantage de répartir uniformément la semence, de la soustraire à la voracité des oiseaux, et surtout de faciliter les sarclages, en maintenant ainsi une exacte propreté dans les champs. Adopté dans les contrées les plus avancées sous le rapport agricole, ce mode de semis mérite particulièrement de fixer votre attention, dans notre pays où il est à peu près inusité. Votre commission d'agriculture a décidé qu'elle ferait appel aux cultivateurs les plus expérimentés, pour recueillir des données sur cette question.

ocedes éprouvés par l'expérience. Cette idée
r la commission, lui a semblé féconde et d'
on facile, attendu qu'un fonds de 4 ou 5
ffirait pour la réaliser. Cet agent serait l'œil
l'Académie, et plus tard il deviendrait le l
utre les comices dont il préparerait la réali
M. Gigon-Caveiller, dont l'esprit inventif
ustrie de plusieurs appareils commodes, a
otre examen un mécanisme servant à l'aunage
M. Emile Bouchotte rapporteur de la commissi
our cet objet, vous a fait connaître que, par l'in
ètre-compteur, M. Gigon avait rendu un ser
ommerce et à l'industrie, et méritait d'êtr
istinction.

M. Dupuy vous a présenté un rapport sur
e l'invention de M. Fiévée, artiste lithograp
broyer le noir lithographique. Cet appar
louble avantage d'épargner de la fatigue a
hargés de porphyriser les noirs d'impression
outes les machines, de produire des résulta
lus homogènes. Sur les conclusions entièreme
le M. Dupuy, vous avez décidé qu'une méda
erait donnée à l'inventeur de cet utile méca

ordinaire en cubes de grès, rejointoyés en bois, au lieu de sable. Dans l'opinion de M. Luey, le bois rendu incorruptible et imperméable à l'humidité par une ébullition préalable dans le goudron, empêcherait l'une des principales causes de dégradation, en s'opposant à l'infiltration des eaux sous le pavé.

Parmi les plus importants ouvrages dont votre bibliothèque s'est enrichie, nous citerons l'histoire du Hainaut en vingt-deux volumes, traduite et publiée par M. Fortia d'Urban. Cet ouvrage vous est cher à plus d'un titre, émané de la plume savante et consciencieuse de l'un des patriarches de la littérature moderne, et d'un de vos correspondants les plus actifs, dont l'existence nonagénaire, déjà si bien remplie, se partage encore aujourd'hui comme toujours, entre l'étude et la bienfaisance. En cet homme vénérable semblent se réfléter les talents et les vertus d'un de vos membres honoraires les plus éminents, récemment descendu dans la tombe, et son admission dans vos rangs pouvait seule tempérer les regrets que vous a causés la perte du baron de Gérando ; de ce brave enfant de la patrie, que les lauriers de l'Institut sont venus chercher sous l'uniforme de simple grenadier de la République.

La situation de vos archives, mise sous vos yeux par M. V. Simon, a présenté cette année un progrès considérable dans vos relations avec les diverses sociétés savantes.

Je désirerais vous entretenir de ces relations et d'une foule d'envois que vous devez aux bons souvenirs de vos correspondants, ainsi que des nombreuses associations avec lesquelles vous êtes en relation ; mais le grand nombre de ces envois est un obstacle à toute analyse même succincte, et j'en renverrai la liste au prochain volume

andel, votre nouveau correspondant, à Nan
un compte-rendu spécial.

Vous avez perdu cette année le concours d
vos membres les plus actifs, que des caus
t éloignés de vous : ce sont MM. Gosselin, I
Bastide, Desains et Lapène ; mais, faisant
oïsme, vous n'avez songé qu'à vous féliciter
ment si bien mérité par ces honorables coll
ndant vous n'avez pas accepté avec la même
perte irréparable de deux des plus anciens
cette société, MM. Savart et Aimé, qui, apr
xante-dix ans de travaux, ont été moissonn
es mois d'intervalle, presque à l'instant où il
déposer le compas et la lime ; comme si le
l'un des ressorts de ces existences laborieu
elques jours de séparation, la mort a réuni
rs ces deux hommes que le même atelier
te à côte pendant un demi-siècle. Mais ces in
modestes survivront dans leurs œuvres à bea
ébrités passagères, et, dans des siècles, on
core les chefs-d'œuvre émanés de ces mains l
iservés avec un soin religieux dans les galeries

M. Plassiard comme titulaire, MM. Deny, de Toul, Viollet, ingénieur à Paris, Auguste Nayen, de Luxembourg, et Gaëtan Régazzoni comme correspondants.

Sans contredit, l'une des plus importantes attributions de l'Académie est celle que lui confère l'ordonnance royale qui la constitue, et en vertu de laquelle elle est appelée à provoquer, tous les cinq ans, une exposition des produits de l'industrie du département. Obéissant à cet article de votre réglement, vous avez décidé qu'une exposition des produits de l'industrie de la Moselle aurait lieu à Metz, cette année, au mois de septembre. Aussitôt votre président a fait toutes les démarches que commandait la circonstance, pour obtenir les fonds nécessaires. Nous avons lieu d'espérer que l'administration secondera nos efforts; les bienveillantes assurances que nous avons reçues de M. le Préfet et de MM. les Députés, ne nous laissent aucun doute à cet égard.

D'ailleurs le moment ne saurait être mieux choisi: à l'approche de la grande exposition nationale qui doit avoir lieu l'année prochaine; à la veille de ce grand tournoi, où le génie de l'industrie appelle dans la lice le concours de toutes les bannières, il importe que celle de la Moselle, signalée dès long-temps, brille au premier rang; et que, mesurant dans une première lutte la trempe de ses armes, l'industrie mosellane s'apprête, dans une carrière plus vaste, à vaincre ses rivales. Préparez-vous donc à cette double lutte, hommes industrieux des bords de la Moselle! que rien ne vous coûte pour matérialiser votre pensée sous la forme la plus utile et la plus appropriée à sa destination: l'Académie de Metz vous offre la recommandation d'un jugement impartial; et la patrie, en échange de votre activité, qui fait sa gloire, vous offre la richesse et la considération.

Cependant, après avoir parcouru le cercle de vos

leur sang, ont conservé l'intégrité de notre
accru la puissance du nom français. Pénétr
ntiments, l'Académie a provoqué l'érection d'
maréchal Fabert; à ce guerrier messin, qui l
rès cinquante années de travaux, parvint
nseigne à celui de maréchal de France. El
ndée par les simpathies de toute la populatio
nt de voir enfin s'élever au centre de se
urailles, la noble effigie de son héros. Vous
nplé avec un juste orgueil les traits impos
ldat illustre, modèle accompli de l'alliance
iles et militaires ; et vous en présenter
la vénération de vos enfants. Il appartenai
norable président, qui lui-même a répandu
ur la patrie, de vous faire connaître quels so
ux titres offerts à votre admiration par le
Bapaume, Stenay et Maizières. Mais tous
nt résumés par ces nobles et simples paroles du
i resteront gravées dans le cœur du derni
eux encore que dans le bronze :

DISCOURS

prononcé le 30 octobre 1842,

A L'INAUGURATION DE LA STATUE DE FABERT,

PAR M. CULMANN.

MESSIEURS,

Nous venons accomplir ici un saint devoir que les siècles passés ont légué à l'époque actuelle. Un homme est né en 1599 de parents, sinon obscurs, du moins éloignés des honneurs qui alors étaient le partage exclusif de la noblesse féodale; et, c'est le souvenir de cet homme, d'Abraham Fabert, fils d'un imprimeur de Metz, c'est le souvenir des ses vertus militaires et civiles, c'est le souvenir des services éminents rendus à son pays dans toutes les positions de sa vie publique qui nous rassemble autour du monument que le patriotisme de la cité de Metz, érigé à la mémoire d'un de ses plus nobles enfants.

Pour peindre cette illustre existence si pleine d'événements de toute nature, il nous suffira de rappeler quelques faits principaux qui la réfléchissent tout entière. Nous verrons Fabert, jeune encore, faire choix de sa carrière, y persister avec une fermeté inébranlable, se

tablissent entre Fabert et Vauban le rappor
Newton.

Mais qu'il me soit permis d'abord de signa
onnaissance de tous, ceux dont les actes gé
plus contribué à payer la dette de la patri
onc à l'Académie royale de Metz qui la prem
idée de rendre hommage à la mémoire de n
ar une statue d'airain dressée sur l'une de
ubliques; honneur à l'administration supé
elle de la ville, qui accueillirent avec la p
veur ce projet national; grâces soient rend
éreux souscripteurs dont les offres individ
irent en état de le réaliser; honneur enfin à
ui, de toute part, ressuscite les actions glorie
mps tient plongées dans les ténèbres et qu'il pen
jamais sous les ruines des institutions publi
écombres de toute espèce; honneur à notre é
algré ses détracteurs, nous proclamons la plus
plus civilisée; honneur à cette époque qui
réunir les efforts de l'intelligence pour s
nt ce qu'il y a de plus

donnent la main au siècle présent, contractant tous ensemble l'union la plus intime dans le temple de l'histoire. A la flamme qui brille sur ses autels, vous voyez les mystères s'enfuir avec leur auteur, expulsés l'un et l'autre par ce nombreux concours de néophites et de prêtres dont le zèle est sans bornes, et dont les vives inspirations sont puisées aux sources les plus profondes et les plus pures.

Abraham Fabert doué d'un esprit vif, et ne possédant d'ailleurs qu'une faible constitution, devait, suivant les désirs de son père, se vouer à l'étude des lettres et des sciences pour prendre plus tard les ordres, ou pour suivre la carrière du barreau; mais le sort en avait décidé tout autrement, ou, pour mieux dire, son génie lui révéla une destinée plus brillante qui l'attendait sur le champ de bataille. Il entra au service militaire en 1613, à l'âge de quatorze ans, malgré les rebuts que lui suscitait, de la part des chefs, sa complexion délicate, et malgré les représentations paternelles, fondées sur des raisons plausibles, parce qu'on ne voyait point alors de chance d'avancement pour les fils de familles plébéiennes ou même récemment anoblies comme la sienne. Mais Fabert, comme plus tard le prince Eugène, ne se laisse point arrêter par les obstacles; il faut que sa destinée s'accomplisse, que la règle se brise et que sa gloire en rejaillisse plus pure et plus éclatante.

Entré dans la carrière des armes, la seule qui pût convenir à cet esprit vif et audacieux, à cette imagination ardente et généreuse, Fabert se livre enfin à l'étude qui, dirigée jusqu'alors suivant la méthode scolastique, répugnait à son activité aventureuse et qui dorénavant occupera tous ses loisirs: les mathématiques, le dessin, la géographie, l'histoire, les manœuvres, l'art militaire des anciens, feront tour à tour l'objet de ses travaux incessants. Sachant que la force du chef réside surtout

C'est maintenant que la vie commence pou
héros ; car la vie c'est le travail, l'exerci
cation, la production de l'esprit. Avant cett
ne faisait que végéter ; c'est qu'il vient d'e
ment dans l'élément de son existence, comm
qui, sortie par hasard d'un sol contraire à
ne montre qu'une tige sans vigueur et d
chétives, mais qui, arrachée de ce lieu e
un terrain propre à son développement ulté
soudain des rameaux pleins de sève, fouille
a terre de prédilection, donne une nouvelle
ronc rajeuni, et annonce pour un avenir
rbre majestueux qui va projeter au loin son

Mais ce n'est point pendant les loisirs de l
e silence du cabinet que Fabert peut entr
chever ses études chéries, c'est au milieu d
rmes, c'est le plus souvent sous la tente
ourts intervalles d'une campagne à une autre
lonné de se livrer à ses méditations et d
hamp de ses connaissances.

Fait enseigne à dix-neuf ans, par le duc
olonel-général de l'infanterie, et l'année suiv
ine au service de la reine mère, qui entr

dans l'espace, ou plutôt tomber sur la terre, comme ces météores dont la lumière éphémère s'éteint, dont la courte existence s'achève au milieu de l'orage qui embrâse le firmament.

Mais tel n'est point Fabert; la ténacité de son caractère résiste à tous les obstacles, rien ne l'ébranle; des décisions de la cour il appelle aux champs de bataille. Entré avec le duc d'Epernon dans le Béarn, il devient, quoique jeune encore, le pacificateur de cette province. De là, il court dans la Saintonge, et le grade de capitaine qu'on lui avait refusé avec dédain, il aspire à le conquérir sur les brèches de Saint-Jean-d'Angely, où il conduit l'opération hardie et nouvelle alors, du passage d'un fossé; sur celles de Royan, où les mines ennemies l'ensevelissent dans les décombres; sous les murs de Montpellier, où il prélude déjà aux découvertes importantes que lui devra par la suite l'art de l'attaque; là, il se montre à la fois ingénieur habile, soldat intrépide, maniant tour-à-tour et l'épée et les instruments de la sape ou de la mine; son activité infatigable l'entraîne partout où il y a des dangers à courir, des travaux à exécuter; il participe à toutes les opérations du siége, à toutes les actions offensives et défensives.

C'est là qu'il commence à fixer l'attention du roi et qu'il obtient de lui, pour la première fois, des félicitations si méritées.

Dans ces temps ingrats cependant, la fortune ne s'attachait qu'à la naissance, et le mérite obtenait à peine de stériles éloges. Le grade qu'on venait de lui promettre fut donné à un autre, et Fabert eut en partage les douleurs cuisantes des passe-droit militaires. Son cœur en est déchiré, il crie vengeance au souvenir du sang qui coulait de ses blessures récentes, au souvenir des services éminents rendus au prince, et des titres qu'il avait acquis à la reconnaissance de son chef. Une rencontre a lieu,

—gnes, il n'en connaître qu'une seule, celle de
l'exalter au dernier degré, à lui sacrifier t
utres, mais dans l'espoir légitime que ces n
rifices auront leur récompense ; ceux-là seuls
ront tous les tourments que les passe-droit
ıuser à Fabert, ils comprendront les ressenti
ɔn cœur ulcéré, et seront prêts à jeter le voile
ulgence sur un acte de bouillante jeunesse.

Il s'ensuivit pour lui une longue interruptio
ervice militaire. Le père de Fabert voulut en
our retirer son fils d'une carrière si orageuse
résentait point d'issue à son ambition, et do
ıraissait fuir à mesure qu'il multiplait les effo
ıtteindre. Mais les charmes de la vie privée,
ırtage d'une belle fortune ne purent le sédı
us vives instances échouèrent devant cette héro
ıtion qui semblait immuable comme un arrêt d

Fabert sut attendre ; au bout de quatre ans,
ɔ son protecteur le duc d'Epernon, le brevet d'a
ajor dans le régiment de Rembures qu'il alla
ıssitôt sous les murs de La Rochelle que le r
investir en personne. Rétablir la bonne harmo
ɔ officiers de son régiment qui vivaient en d

autre sur les moyens de défense, après s'être introduit dans la ville à la faveur d'un déguisement, déployer sous les yeux du roi sa prodigieuse activité et les ressources de son esprit fécond, s'élever ainsi dans l'estime du prince, et mériter de plus en plus celle de ses chefs, tel fut son nouveau début. Voilà comment il remit à flot le vaisseau qui portait sa destinée militaire.

L'année suivante, près de Suze, la rectitude de son coup-d'œil sauva l'armée de la honte d'un échec, et fit tomber le fort de Gonsale qui fermait le passage. C'est alors que Louis XIII dit à Richelieu : « Voilà le brave major à qui je dois la réussite de cette journée. » Fabert en recueillit à la fois la faveur royale et l'admiration de ses camarades, qui commencèrent à le regarder comme l'officier le plus intrépide et l'ingénieur le plus habile.

L'armée retourna en France après la paix ; on mit le siége devant Privas. L'ouvrage à cornes est emporté pendant le jour et de vive force, en présence du roi. Fabert s'élançant sur une échelle, arrive le premier au haut des remparts et s'y maintient jusqu'à ce qu'il soit rejoint par mille braves qui se précipitent sur ses pas. Le lendemain, blessé à la cuisse par un coup de feu, à l'attaque d'une demi-lune, il reste à son poste pendant toute la nuit, continue de donner les ordres avec le même sang-froid, jusqu'à ce qu'il succombe épuisé par la fatigue, les pertes de sang et la douleur.

Après sa guérison, le roi joignit à son emploi de major un brevet de capitaine ; mais qui eût dit qu'il refuserait une récompense désirée avec tant d'ardeur, et tant de fois méritée sur les remparts ennemis, comme sur les champs de bataille ! Il le fit pourtant, parce qu'il croyait apercevoir dans les formes ou dans le procédé suivi, une humiliation qu'on voulait infliger au duc d'Epernon, colonel-général de l'infanterie, auquel il devait sa nomination d'enseigne.

rdonniere tombent par [illegible]
voure. Le passage de Suze est pour la seco
vert de ses lauriers ; les remparts de Saluces
onnaître en plein jour, le proclament leur vai
ieurs alentours retentissent long-temps encore
ses exploits.

Tant d'actions glorieuses furent suivies par la
ise que précédemment il avait refusée et qu
· la demande du colonel-général d'infanteri
Ici nous ne pouvons passer sous silence un trait
ité, qui caractérise la vie du héros messin :
e les héritiers de Bizemont, son prédécesse
ns une situation de fortune peu avantageuse
mbourse le prix de sa charge pour une somr
rable, sans y être nullement obligé et, joign
océdé une délicatesse exquise, il prétend n'
ie par l'ordre du Roi.

Le désintéressement, la grandeur d'âme éta
abert des vertus innées que le métier des arn
ne développer et porter bientôt au plus haut d
la guerre est le fléau momentané des natior
rouer aussi qu'elle provoque dans le cœur de
s nobles passions qui s'éteignent dans les jouis

dévore se récupèrent au décuple, les biens qu'elle produit ont une longue durée. C'est ainsi que le feu porté sur des terres froides, dans une végétation chétive et desséchée, les parcourt avec fureur, tout devient la proie de l'incendie ; mais le sol s'imprégnant d'éléments productifs fournira bientôt de riches moissons.

La France avait accordé la paix à l'empereur, pressé par les suédois ; mais dans le cœur de Richelieu la guerre était déjà résolue, la maison d'Autriche devait être abaissée, et la Lorraine, réunie au royaume de son maître. Les préparatifs de l'infortuné Charles IV, qui leva un corps de de troupes, pour l'envoyer au secours de l'empereur, lui fournissent bientôt l'occasion de mettre ses projets à jour... Il fait accorder un subside annuel à Gustave Adolphe, qui, à la tête des protestants du nord, va fondre sur l'empire. Fabert, occupé dans ces courts instants de repos à réparer la fortune de son père et à fonder la sienne, reçoit une lettre de Louis XIII qui lui prescrit de reconnaître la place de Moyenvic. Il y pénètre deux fois, parvient à faire baisser les ponts-levis, crée des embarras qui empêchent de les lever, et il s'en serait rendu maître par surprise, sans le retard considérable de la troupe qui devait en prendre possession : il fallut en faire le siège.

De Moyenvic il se rend à Trèves, dont la résistance opiniâtre jette le découragement et même la discorde parmi les généraux français, et qui ouvre ses portes devant l'ascendant de ses conseils. Il réduit le fort de la Mothe et court à Thionville pour reconnaître la place, sous un déguisement ; mais ici la fortune qui jusqu'alors l'avait servi avec tant de faveur dans ces entreprises hasardeuses si souvent répétées, l'abandonne complétement. Fait prisonnier, il est traîné à Luxembourg et à Bruxelles sous le coup d'un jugement qui devait prononcer sa mort ou une captivité perpétuelle. Cepen-

s le point de vue [illegible]
ui la conduite des officiers et des chefs. Une
époque actuelle, est l'assemblage d'une infi
ients divers, qui, parfaitement coordonnés,
acun dans une sphère déterminée et assurent
ccès de l'ensemble ; c'est, si je puis m'exprim
division du travail appliquée à l'art de la guer
ait tout autrement alors : cette admirable org
ait encore à naître, les fonctions mal détermi
grades et la nature des différents service
avent confondues ; les recevait ou les prenai
lui qui en avait le talent et le courage. La tro
nfiance dans les officiers qui, souvent, n'éta
s enfants imberbes, ou dans des chefs qui
evés en dehors du métier des armes, sans lie
pline, sans esprit de corps, sans connaiss
anœuvres et des exercices, se rassemblant au j
se dispersant en grande partie à l'entrée d
épourvue même du lien militaire que donnent l
la vie des casernes, formait une masse peu
ne pouvait avoir de succès qu'enflammée par
'audace des hommes exceptionnels comme Fab
nés pour la guerre, seuls capables d'en embr

spéciales et un courage à toute épreuve. C'est ainsi que Fabert parvenu au grade de maréchal de bataille, fut sollicité par Richelieu de lui trouver un homme ferme et capable qui, pour cent mille écus, osât traverser l'armée ennemie, pénétrer dans la place d'Arras et en rendre un compte exact, répondit qu'il n'en connaissait point; mais qu'il en savait un, qui se chargerait de cette mission sans récompense: ce sont les intentions, les motifs qui dégradent une action ou l'anoblissent, qui en déterminent la moralité.

La délivrance de Fabert combla de joie ses camarades, occasionna une vive satisfaction au monarque et fut même pour la cour un sujet de fête.

Le commandement de la place de Metz, située au milieu des forteresses ennemies, menacée sans cesse par les troupes et les intrigues du duc de Lorraine, du duc de Bouillon, de Gaston de France, de l'électeur de Trèves et des princes de l'empire, était alors de la plus haute importance; il fut confié à notre héros: cependant il ne l'accepta qu'avec répugnance, préférant le service plus brillant des camps et de l'armée; mais entré dans ses nouvelles fonctions, il trouva de quoi satisfaire sa brûlante activité.

Votre cité, Messieurs, et ses alentours étaient alors, et à deux époques voisines, dans la plus déplorable situation: les remparts démantelés, les fossés comblés, les magasins vides, la population de la ville dans la dernière misère et dans un découragement complet. Les campagnes désolées à la fois par les exactions des seigneurs, par la guerre et la famine; les champs restés incultes et abandonnés par les laboureurs qui, se réfugiant dans les forêts, refusaient la semence à la terre, certains que l'ennemi seul pouvait moissonner. Tel était le triste spectacle des maux qui affligeaient cette contrée et qui réclamaient le

;us, la confiance renaît dans la population, le la
ourne à sa charrue, les communes reprennen
plus les perdre, les biens dont elles avaient été
: leurs seigneurs, les remparts de Metz sortent
ines, les magasins se remplissent de muniti
uvelles fortifications s'ajoutent aux anciennes,
changé de face, elle peut braver les efforts r
is les ennemis de la France, et c'est un seul
citoyen de Metz, qui a produit tant de merv
Cependant la situation critique des suédois, s
rès leur défaite à Nordlingue, détermine le r
yer un corps d'armée à leur secours. Il d
rdinal de Lavalette pour le commander, et Fal
mplir les fonctions importantes de sergent de
i chef d'état-major, mais il ne reçut qu'u
evet d'aide-de-camp. Richelieu commençait à
une faveur croissante; le général en chef lui-
ait avec froideur. Cette défaveur au début d
igne sera toutefois de courte durée; l'intrig
:tites passions ont peu d'empire dans les cam
s champs de bataille; là le mérite et la bravo
nt de priviléges tout particuliers: Fabert devie

privée des secours que les princes allemands devaient fournir à la France, elle est dans une position critique; Gallas veut rompre le pont du Rhin, mais Fabert prévoyant ce projet le fait échouer. La retraite s'effectue à travers mille obstacles; le découragement est général, notre héros seul reste maître de lui et s'écrie: « Ce n'est qu'en surmontant les plus grandes difficultés qu'on acquiert de l'honneur. »

Grâce à cette fermeté, grâce à la prudence de ses avis et à la bravoure du jeune Turenne, on arrive sur les bords de la Sarre, et l'on campe sur ceux de la Seille, en face des autrichiens qui, à leur tour, vont éprouver les revers de la fortune: leur camp étroitement bloqué, leur armée affamée, forcée de quitter la Lorraine; la place de Phalsbourg prise en quelques jours, celles de l'Alsace ravitaillées en présence de l'ennemi, au milieu de l'hiver, à travers les Vosges couvertes de glaces, Saverne réduit après avoir désespéré les Suédois, Haguenau débloqué, Keisersberg, Colmar, Sélestadt, Benfeld mis en état de défense, tels furent les premiers résultats auxquels Fabert eut la plus grande part, soit par ses conseils, soit par l'exécution; ils lui valurent la capitainerie du château d'Ennery, le gouvernement de Baccarah, une compagnie de chevaux-légers et la plus grande faveur du roi qui avait d'avance pris connaissance de son plan d'opération.

Cependant l'ennemi, concentré dans la haute Alsace, peut disposer de quarante-cinq régiments de cavalerie, de vingt-neuf régiments d'infanterie, de cent quatre bouches à feu et d'un équipage de siége. Il reprend ses projets d'envahir la France. Il veut y pénétrer par la Franche-Comté, son armée est déjà en mouvement. Le cardinal et le duc de Weimar, qui commande les Suédois, doutent encore de la direction qu'il va suivre. Fabert, toujours heureusement inspiré, l'indique et

ses troupes et tous ses bagages, sous [illegible]
rtie au dévouement et à la bravoure du héros
mme aussi à l'intrépidité habituelle du général
Au retour en Lorraine, il réduit les villes d
rold et de Créange. Le roi lui témoigne sa h
faction des services qu'il vient de rendre à son
i donne le brevet de gouverneur de Rember
djoint comme conseiller intime au cardinal
ni, à l'ouverture de la campagne, doit comma
ée de Flandre.

Fabert répond à cette confiance du prin
rise de Landrecies, alors une des plus fort
ne Charles-Quint, avec une armée de cinqu
ommes, avait vainement assiégée ; par celle de
u'il réduit, malgré les menées obscures qui
u ministère. Mais il rendit à son pays un se
rand encore en imprimant une direction plus
a volonté chancelante du général en chef, en
donner plus de dignité à ce caractère tim
assurer contre les intrigues, les méprisant lu
ssumant sur lui seul la colère de Richelieu.
. la cour, non pour plaider sa cause, il n'e
aqué ; ni pour solliciter la faveur royale, e

en face des courtisans, comme sur le champ de bataille, en face de l'ennemi, avec la même liberté d'esprit. C'est en vain que le père Joseph, le confident intime, l'âme de Richelieu, le traite de rebelle et lui montre de loin la hache du bourreau suspendue sur sa tête comme sur le duc de Candale. Nullement touché de ses menaces, il s'apprête à frapper le grand coup qui doit rendre la liberté au monarque, sauver les d'Epernon et renverser le ministre. Le roi l'écoute avec intérêt; il voudrait bien s'affranchir du joug qui lui est imposé, mais il ne s'en reconnaît pas le courage, et comme tous les hommes faibles il ajourne sa détermination.

Le cardinal Lavalette, dépourvu de toute énergie lorsqu'il est éloigné de Fabert, néglige ses avis et n'ose refuser le commandement de l'armée d'Italie, mal pourvue et moitié trop faible pour résister aux Espagnols. A peine oserait-il réclamer son ami, son conseiller intime, qui lui est indispensable. Le roi le prévient, il sait, comme toute la cour, à qui sont dus les succès brillants des trois dernières campagnes; espérant que le génie suppléera au nombre dans celle qui va s'ouvrir en Italie, il nomme Fabert sergent de bataille; mais tous ses efforts ne peuvent sauver que la gloire française : la ville de Chivas, malgré notre grande infériorité, tombe en notre pouvoir, et ses murs sont témoins de la défaite du prince Thomas de Savoie, qui cherche à la secourir.

Le chagrin, les inquiétudes incessantes ont miné la constitution du cardinal Lavalette; une fièvre vient le précipiter dans la tombe, et Fabert, pour le bonheur de la France, est dégagé des liens que la mort seule pouvait rompre, parce qu'ils étaient fondés sur la reconnaissance et sur cette sympathie indicible qu'inspirent les grandes infortunes à un noble caractère. Il veut se retirer, mais Richelieu, dont l'âme est au-dessus des

prend place dans le conseil du roi et du min
s réglements, organise les armées, dresse les
mpagne et va prendre ensuite sur le champ d
part aux dangers et à la gloire de la vie mi
C'est à dater de l'époque où Richelieu place sa
ins Fabert qu'il marche d'un pas plus ferme
mplissement de ses vastes projets : étendre les
u royaume vers le Pays-Bas et le Luxembou
rer de l'Alsace et de la Franche-Comté,
spagnols à quitter le Piémont, et les chasser
elà des Pyrénées. D'un autre côté, l'activité d
justesse de son coup-d'œil, l'élaboration luc
lans de campagne, toujours couronnés de s
vaient donné sur ce grand ministre un ascenc
ont personne avant lui n'aurait pu se glorifie
Il réduit Bapaume en sept jours, remplissan
s fonctions de commandant en chef, d'officie
t de simple ouvrier, comme à Landrecies. Il
lan de campagne contre le Roussillon et va
ous les ordres du maréchal de Meilleray po
uer, l'épée à la main, à la conquête de cett
es premiers succès, la défaite complète de

portes, faute de vivres et se livre à la France avec un immense matériel. Enfin la province entière est soumise et réunie au royaume.

Le gouvernement de la ville et de la principauté de Sedan, qui, par suite de la conjuration de Cinq-Mars est arrachée au duc de Bouillon, devient le prix des nouveaux services que Fabert a rendus à la France. Cette principauté, où le calvinisme avait fait le plus de progrès, appartenait à une famille entièrement calviniste, et la chérissait. Sedan était le siége des Princes du sang révoltés, ligués avec l'Autriche et l'Espagne; situé sur la frontière, il avait reçu plus d'une fois les troupes étrangères dans ses murs; leur ouvrant avec joie ses portes, il avait récemment applaudi et contribué aux funestes résultats de la bataille de Marphé, gagnée par les Princes sur le maréchal de Chatillon. Voilà ce qui rendait le gouvernement de cette province, sans contredit, le plus important sous le point de vue militaire, et le plus difficile sous le rapport de l'administration.

L'ordre au dedans, la sûreté au dehors, la défense de la place ouverte du côté de l'ennemi et fortifiée seulement du côté de la France, réclament à la fois ses premiers soins, mettent en action toutes les ressources de son esprit et toute la fermeté de son caractère; il n'épargne rien pour arriver à son but, il y engage sa fortune tout entière : de nouvelles troupes sont levées, des artisans enrôlés; tous les forts de la principauté restaurés; l'arsenal est rempli d'armes, de munitions et de matériel; les places sont approvisionnées de vivres, les communications au dehors assurées, le commerce est rétabli, l'industrie rendue plus florissante que jamais, l'instruction protégée et développée; mais c'est particulièrement l'instruction des troupes qui reçoit une impulsion si forte et une organisation telle que Sedan devient comme une excellente

. plutôt elle paraissait ... t
issant qu'on n'osait attaquer.

Cependant Richelieu descend dans la tomb
mps après la nomination de Fabert au gouv
: Sedan. Louis XIII le suit de près, et les pr
nemis du grand ministre, les siens par cor
ux qu'il avait combattus sont portés à la tête de
duc d'Orléans est lieutenant-général du royau
rince de Condé, président du conseil. Ses
isgraciés, d'autres se retirent; mais Fabert con
pureté de sa conscience, reste dans son gouve
ntouré de sa vieille réputation, comme d'un
e gloire que personne n'escaladera, que per
urait abattre.

L'astuce du faible Mazarin croit suivre, d'a
olitique habile, en se retirant de Fabert; ma
arras de la Cour, l'opposition des grands,
l'armes et les désastres de l'armée, lui prou
ôt la fausseté de ses calculs. Il l'appelle à
lemande des réglements militaires ainsi que
le campagne pour les armées en Espagne et
ui donne des commandements dans ces armée
u'il ne serait entièrement rassuré que dans

Ses terres de Ré et de Cerilly, en Bourgogne, sont alors érigées en marquisat, et il reçoit la dignité exceptionnelle de lieutenant-général des armées; il fait la campagne de Flandre, sous les ordres du maréchal Duplessis, est chargé de l'inspection des places de la Meuse, prend le commandement en chef de l'armée qui doit agir dans le Liégeois contre le prince de Condé et le duc de Lorraine; mais sans attendre les renforts qui étaient en marche, il ramasse les troupes dont il dispose dans le duché de Bouillon, saisit le moment favorable, repousse l'ennemi jusqu'à Liége et s'empare de tout le Limbourg. Cependant les événements politiques ne permettent pas de conserver cette conquête.

Investi de toutes les prérogatives des maréchaux de France, il fait le siége de Stenay, appartenant à Condé, et vaillamment défendu par un de ses plus braves officiers; le roi y assiste, et Vauban devenu célèbre dans la suite, apprend de Fabert l'art d'envelopper et de resserrer de plus en plus le front d'attaque, par de larges tranchées, établissant entre les ouvrages de l'assaillant une communication sûre à l'abri des projectiles ennemis, couvrant les troupes qui doivent défendre les travailleurs, offrant à ceux-ci un refuge, et assurant à l'assiégeant la possession parfaite du terrain arraché pied à pied au pouvoir de la défense. C'est là l'objet principal des parallèles.

Lorsque les travaux furent plus avancés et qu'on touchait à un des moments critiques du siége, le jeune Vauban vit, pour la première fois, s'élever les cavaliers de tranchée qui font passer, de l'assiégé à l'assaillant, le commandement du terrain, où l'avantage d'un relief supérieur que le premier s'était naturellement réservé en construisant la place, et qu'on lui enlève à l'époque la plus critique, lorsqu'on veut s'emparer du chemin couvert et en chasser les défenseurs. Ces peu de mots suffisent pour retracer

est des plus critiques, la terreur se répand c
Mazarin, Turenne, Laferté, prennent les
Fabert ; lui seul calme, comme à la veille
bataille, ne désespère point du salut de la pa
du prince lui est confiée, l'avenir, les desti
aume sont mis en ses mains puissantes, il
la confiance renaît dans tous les esprits ; La
la hâte, toutes les places de la Champagne
de défense, un corps d'armée rassemblé sou
Rheims, arrêtent l'ennemi, causent la défectio
lorraines, couvrent la capitale et sauvent le

La plus haute dignité militaire, le bâton d
est le prix glorieux de services si important
patrie.

Plus tard, quand Louis XIV, si juste app
mérite, prend lui-même les rênes du gouv
songe à Fabert pour se l'adjoindre comme
nistre, mais la cour, craignant l'austère probité
fait échouer ce projet. De son côté il refusa
des finances et le cordon bleu, par des mot
puisés aussi dans la noblesse de son caractè

Tel était Fabert : dans le conseil prudent, r

génie lui inspire au moment opportun, prompt à se décider; impétueux, bouillant dans l'action, aimant à prodiguer sa vie. Dans les siéges, habile à disposer de ses ressources, à calculer celles de l'ennemi, d'une audace froide que rien n'arrête, poussant toujours ses reconnaissances jusqu'au chemin couvert, jusqu'à renverser de son épée, la sentinelle qui l'ajuste, se montrant à la tête des sapes, guidant le mineur, qu'il attache au bastion d'attaque, y travaillant lui-même sous le feu de la mitraille, pour communiquer au soldat une étincelle de son courage; telles sont les causes des succès inouis qu'il eut dans l'attaque des places, et telles sont aussi les qualités brillantes qui l'élevèrent au rang des premiers capitaines.

A Sedan, entouré de difficultés de toute nature, il s'est montré administrateur consommé, faisant fleurir l'industrie, et couler à grands flots les sources de la richesse, au milieu des désastres de la guerre.

Mais à tant de vertus s'en joignirent d'autres plus rares encore, que l'antiquité aussi récompensait par des statues et que nous sommes heureux d'admirer dans le héros messin: ce sont celles qui ressortent d'un cœur généreux; c'est l'abnégation complète de ses intérêts privés, quand ils sont en opposition avec ceux de l'Etat, c'est cette probité sans tache, ce respect profond pour la pureté de sa conscience, ce sentiment vif pour tout ce qui est noble et grand, cette fidélité à toute épreuve, cette foi entière dans le prix de l'honneur, dût-il rester sans récompense, c'est le sacrifice de ses propres mérites, pour en revêtir d'autres et assurer ainsi le succès de la cause commune.

Voilà ce qui excite les sympathies de la postérité, voilà les vertus que la patrie offre en exemple à la génération présente. Puissent-elles prendre racine dans

mais toi, ô ma patrie : tu ne periras point, temps avec sa main de fer aura renversé tu sauras religieusement conserver le souv que je t'ai voué.

Venez donc citoyens de Metz et vous les l'état, venez au pied de ce monument vou nobles passions que la patrie vous comma déposer les haines et les discordes qui l'én soit pour notre cité le monument de l'un concorde, comme il est, pour la France enti la gloire militaire et de l'illustration civil

---

NOTE CHRONOLOGIQUE.

Fabert est né le 11 octobre 1599 (Louis XIII bre 1601);
Il a été élevé à la dignité de maréchal de Fra
Il a refusé le cordon bleu en 1661;
Il est mort le 10 mai 1662.

FABLES,

PAR M. DOMINIQUE MACHERET.

LE BAUDET, LA LIONNE, LE LÉOPARD.

Le plus rustique des Baudets
Vit un jour en passant, la reine des forêts,
Etendue au fond d'un abyme ;
Hélas ! de quelque trahison
Elle était sans doute victime.
Le malheureux Baudet en eut compassion.
Jaloux de rendre au fier Lion
Celle qui partageait son cœur et sa couronne,
Bref, il descend vers la Lionne,
Lui passe sous le corps sa tête, puis son dos,
Et du plus noble des fardeaux
Tout fier il se relève
Et remonte ainsi le ravin.
Il faut, disait-il en chemin,
Que je la sauve ou que je crève.
Et trempé de sueur, sous la charge pliant,
Il arrivait tout haletant.
Malheureux ! lui dit à voix basse,
L'envieux Léopard ! un âne oser toucher
Sa souveraine, quelle audace !
Tu ne sais donc pas quel danger
Dans l'instant même te menace ?
Pour un tel attentat, misérable martyr,
Il n'est point de tourment que tu n'ailles souffrir.

Le Léopard, qui rit de sa détresse.
Celui-ci tout seul demeurant,
Et de sa profonde faiblesse,
La Lionne enfin revenant,
Cher Léopard, lui dit l'infortunée,
C'est donc vous qui m'avez sauvée ?
Quel courage ! quel dévouement !
Jamais la récompense
Ne saurait être égale à ma reconnaissance.
Et le lâche imposteur, plein de confusion,
Reçoit en souriant sa bénédiction.
Grand Dieu ! dit le Baudet, caché derrière
Voilà donc comment à la cour
Du prince on mérite l'amour !
Au malheureux toute la peine,
A l'intrigant le mérite et l'honneur.
Quoi de plus lâche qu'un flatteur ?

Ainsi, souvent, sur le champ de bataille
Nous voyons l'humble fantassin
Braver le fer et la mitraille ;
Mais rarement c'est sur son sein
Que l'étoile d'honneur brille le lendemain ;
Et s'il ne vallait mieux se taire,
Peut-être ferait-on rougir plus d'un front

LE RENARD A LA COUR DU LION.

Quoi de plus bas que le solliciteur !
C'est à la piste d'une place
Qu'il faut le voir ladre et tenace,
D'une protection poursuivant la faveur.
La mort venait à peine
De fermer l'œil au léopard,
Chambellan du Lion, qu'à la cour souveraine,
S'en vint rôder un vieux Renard,
Du peuple des forêts, véritable sangsue.
Vous l'eussiez vu soudain, par une étroite issue,
S'introduire en rampant, tourner vers le Lion
Le regard d'un caméléon ;
Puis après mille révérences,
Vanter son zèle, son talent,
Surtout ce lâche dévouement
Tant recherché des grands en maintes circonstances.
Le sire était à jeun et de mauvaise humeur.
Au lieu d'écouter le flatteur,
D'un coup de griffe il vous le lance
A plus de vingt pas de distance.
Un autre en fût mort de frayeur :
Ah ! sire, c'est trop d'honneur,
Répondit le Renard, d'un ton de courtoisie ;
Quoi ! jusqu'à la plaisanterie
Descendre de votre grandeur ;
Je ne m'attendais pas à tant de bonhomie.
Que dit-il, demanda le roi qui s'en allait ?
Sire, il vous remercie.
Sa finesse me plaît ;
Je veux que dès ce jour il entre à mon service ;
Au vrai mérite on doit rendre justice.
Je le fais chambellan ;
Et le Renard de le suivre en rampant.

Ainsi s'élève la bassesse.
Que de gens haut placés n'eurent d'autre sagesse !

Soudain son appétit s'éveille :
L'appétit d'un Renard s'endormit-il jamais
De l'œil il dévorait le mets ;
Mais pour atteindre une hauteur pareill
Il eût fallu d'autres jarrets.
A son aspect le Bouc inclinant ses deux c
Hé ! lui dit le Renard, c'est toi, mon che
Quoi donc ! à si peu tu te bornes ?
Mais ronger le sarment, c'est jouir à demi
Si tu veux tant soit peu redresser ton échi
Tu vas dans un moment
Te régaler bien autrement ;
Le long de ton épine
Je grimpe, et puis d'un saut
De la treille j'atteins le haut ;
Je cueille le raisin, et le fruit nous abond
Regarde sa couleur ; comme sa graine est
Ah ! par le dieu Pan, mon patron,
L'expédient est bon,
Dit l'autre ; allons, vite à l'ouvrage.
Et le Bouc appuyant ses cornes au treilla
Maître Renard grimpe aussitôt,
Se gorge de raisin, puis fait semblant de
Il saute en bas et fuit sans dire mot,
Laissant le bouc se plaindre

C'est à qui pour grimper prendra pour échelon
Son voisin, s'il est assez bon.
Et tel bien chaudement paraît plaider ta cause,
Pauvre peuple, toujours si facile à berner,
Qui ne cherche rien autre chose
Qu'un moyen de s'échelonner.

LE RICHE ET LA MORT.

A l'heure où l'artisan qu'aiguillonne la faim,
Prodigue sa sueur pour un morceau de pain,
Un de ces opulents que notre siècle engraisse,
Dormait sur le duvet étendu mollement,
Plongé dans la plus douce ivresse.
Tout-à-coup, éveillés par un rêve charmant,
Ses yeux s'ouvrent à la lumière;
Il se retourne, et frottant sa paupière,
Qu'aperçoit-il à son chevet?
Grand dieu!.... La Mort au teint livide,
Ses longs bras décharnés, et sa faulx homicide.
Le riche, à son aspect,
Demeurant stupéfait,
Allons, il faut me suivre,
Lui dit la Mort.
— Oh! par pitié, laisse-moi vivre.
Veux-tu de l'or?
Prends, voilà mon trésor.
— N'ayant besoin de rien, je suis incorruptible.
— Mais ton cœur n'est pas insensible.
— Je n'en ai point.
— Mille autres plus heureux ont dépassé mon âge;
De leur vie en ce monde avait-on plus besoin?
— Ils n'étaient point sur mon passage.
— O ciel! mes palais, mes châteaux,
Où je coulais des jours si beaux;
Ces superbes coursiers, ce brillant équipage,
Ces festins où chacun venait me rendre hommage,

Les quitter pour toujours !
— Inutiles discours ;
Le temps presse, fais ta prière.
— Hé ! Quoi ? c'est mon heure dernière,
Reprit le riche tout tremblant !
Oh ! grâce d'un jour seulement.
— Non, pas d'une seconde.
Vile sangsue, hors de ce monde.
Et, d'un coup de sa faulx
La mort frappe et l'entraîne au séjour des égaux.

O toi dont le travail fait toute la richesse,
Pourquoi de l'opulent envier tant le sort ?
A l'amour du prochain quel droit a la mollesse ?
Tu vois venir la mort sans regret, sans détresse ;
La crainte de mourir est pire que la mort ;
On tremble sous la pourpre, et sous le chaume on dort.

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉTUDE DE L'ASTRONOMIE,

PAR M. L'ABBÉ MARÉCHAL.

MESSIEURS,

L'astronomie est la plus vaste et la plus sublime des sciences naturelles; elle est l'arbitre de la distribution civile du temps, l'âme de la chronologie et de la géographie, la docte compagne de la géologie et le guide fidèle du navigateur.

Laplace a dit* « L'astronomie, par la dignité de son objet et la perfection de ses théories, est le plus beau monument de l'esprit humain, le titre le plus noble de son intelligence. »

L'ordre admirable des astres, leurs mouvements divers, la splendeur des étoiles, la profusion avec laquelle la voûte céleste en est parsemée dans une étendue immense, l'éclat du soleil, ses éclipses, celles de la lune, ses phases, l'apparition des comètes; en général, les scènes si majestueuses et si variées que le ciel vient offrir à nos yeux, ont intéressé les hommes de tous les temps et de tous les pays et ont captivé leur admiration.

« La beauté du Ciel, *selon l'Ecclésiastique***, pré-

* Exposition du syst. du monde, l. V, ch. 6. ** Ch. XLIII, v. 1–11

ıtes ses révolutions, est la marque des tem
gne des changements de l'année. La Lune est
es jours de fête.... Les mois prennent son
. lumière va toujours en croissant jusqu'à c
ıit entière. Une armée luit dans le Firmamen
iendit glorieusement dans le Ciel. La beauté
est la splendeur des étoiles; c'est le Seign
ılaire l'univers du haut des Cieux. A la parole
ınt, elles sont prêtes à paraître, et elles s
gables dans leurs veilles. »

Le Psalmiste, après avoir enseigné que le
ıit le nombre des étoiles et qu'il les appelle
oms, s'écrie dans son enthousiasme religieux *:
ieu est grand, sa puissance est infinie, sa sa
ne.....**: Soleil et Lune, louez le Seigneu
rillantes, louez le Seigneur. »

Dans Isaïe, le plus sublime des prophètes**
neur lui-même, s'adressant à Israël, s'exprime

La sphère où l'homme voyage,
Au Dieu dont elle est l'ouvrage,
Sert de siége et de degré.
Le Firmament qui la couvre
N'est qu'un pavillon qui s'ouvre

Levez les yeux sur les voiles
Des célestes régions;
J'y rassemblai des étoiles
Les nombreuses légions.
Cette lumineuse armée
Dans une plaine enflammée
Marche et s'arrête à mon choix.
Par leurs noms je les appelle;
Nulle à mes lois n'est rebelle
Et chacune entend ma voix.

L'auteur du livre de la Sagesse s'élève avec raison contre ceux que l'admiration des astres a conduits à en faire des dieux; mais loin de condamner l'étude de l'astronomie, il la conseille pour la gloire du créateur*: « Ils sont tous vains, dit-il, les hommes en qui ne réside pas la science de Dieu; car des biens qui paraissent, ils n'ont pu s'élever jusqu'à comprendre Celui qui est; ils n'ont pu, en considérant les œuvres, connaître quel était l'ouvrier. Mais.... la multitude des étoiles... le Soleil, la Lune, voilà les dieux qu'ils ont crus les arbitres du monde. Si, charmés de leur beauté, ils les ont appelés des dieux, qu'ils apprennent combien est plus beau leur dominateur, puisque toute beauté découle de celui qui leur a donné l'être. Et s'ils ont admiré le pouvoir et la force des créatures, qu'ils comprennent par là combien est plus puissant et plus fort celui qui les a créées; par la grandeur, par la beauté de la créature, le créateur devient visible. »

David trouvait dans l'étude des astres des motifs de s'élever à la contemplation de Dieu**: « Je considère vos cieux, l'ouvrage de vos mains, la Lune et les étoiles que vous avez affermis. Je m'écrie.... qu'est-ce que le fils de l'homme, pour que vous le visitiez? Les cieux

* Ch. XV, v. 1–5. ** Ps. VIII, v. 4 et 5.

parole de Dieu est fidele, elle donne la sag
etits. »

Les plus grands philosophes et les plus célèbr
s l'antiquité étudièrent l'astronomie et parl
tte science avec admiration.

*Zoroaste***... se livra le premier avec ard
cherche des principes du monde et du mo
s astres.

*Pythagore**** alla d'abord en Egypte, puis à B
il étudia le cours des astres, l'origine de l'univ
Selon *Valère Maxime*****, la langue d'*An*
ait tenu dans le ravissement bien des oreilles,
lles d'Alexandre, quand elle expliquait, av
éloquence et de savoir, la nature de la terre, l
s mers, le mouvement des astres, enfin le
tier du monde.

Platon enseignait que les yeux ont été d
omme pour étudier l'astronomie. Il y a sa
l'exagération dans ces dernières paroles;
it du moins avec quelles délices cet homme
servait les cieux.

« Il n'est point selon moi, *dit Sénèque******, de

Virgile semblait vouloir renoncer à toute autre étude pour s'occuper des merveilles de l'astronomie*. « Qu'avant tout, les Muses, mes plus chères délices daignent me montrer les voies célestes et le mouvement des astres; qu'elles me disent les temps et la cause des éclipses du soleil et de la lune... heureux celui qui peut connaître les causes premières des choses! »

La connaissance des astres a été souvent la source de grandes beautés dans les ouvrages des poètes anciens et modernes. Faut-il s'en étonner, Messieurs? Uranie n'est-elle pas la sœur de Calliope? On trouve souvent de beaux exemples de l'alliance de l'astronomie et de la poésie dans *Hésiode* et *Euripide*.

Hésiode donne cet avis à son frère** : « Lorsque Orion et Sirius seront parvenus au milieu du ciel, et que l'Aurore aux doigts de rose contemplera Arcture, ô Persée! cueille alors tous les raisins et apporte-les dans ta demeure... Quand les Pléiades, les Hyades et l'impétueux Orion auront disparu, rappelle-toi que c'est la saison du labourage. Qu'ainsi l'année soit remplie tout entière de travaux champêtres.

Le morceau suivant d'*Euripide* offre une brillante

* Georg., l. II.

Me verò primùm dulces antè omnia Musæ
....
Accipiant, cœlique vias et sidera monstrent
Defectus solis varios, lunæque labores
....
Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

** Les Œuvres et les jours :

Εὖτ' ἂν δ' Ὠρίων καὶ Σείριος ἐς μέσον ἔλθῃ
οὐρανὸν, Ἀρκτοῦρον δ' ἐσίδῃ, ῥοδοδάκτυλος Ἠὼς,
ὦ Πέρση, τότε πάντας ἀποδρέπε οἴκαδε βότρυς
. . . Αὐτὰρ ἐπὴν δὴ
Πληϊάδες θ' Ὑάδες τε τό τε σθένος Ὠρίωνος
δύνωσιν, τότ' ἔπειτ' ἀρότου μεμνημένος εἶναι
ὡραίου· πλειὼν δὲ κατὰ χθονὸς ἄρμενος εἴη.

conduisait son char léger, et les étoiles s
déesse. Les Pléiades occupaient le milieu d
céleste, avec Orion ceint de son épée lumineu
plus élevée tournait autour du pôle, auquel
semblait attachée. Le disque de la lune q
les mois, brillant dans son plein. Enfin para
Hyades, signe redouté des nautonniers et l'a
la lumière chasse les étoiles. »

Horace, dans une strophe brillante su
forme un vœu sublime pour la gloire de s
« Ame de la nature, Soleil, dont le cha
dispense et ravit la lumière, astre toujours

* Tragédie, Jon:

Ἐνῆν δ' ὑφανταὶ γράμμασιν τοιαί δ' ὑφαί·
Οὐρανὸς ἀθροίζων ἄστρ' ἐν αἰθέρος κύκλῳ·
ἵππους μὲν ἤλαυν' εἰς τελευταίαν φλογα
Ἥλιος ἐφέλκων λαμπρὸν Ἑσπέρου φάος·
μελάμπεπλος δὲ Νὺξ ἀσείρωτον ζυγοῖς
ὄχημ' ἔπαλλεν, ἄστρα δ' ὡμάρτει θεᾷ·
Πλειὰς μὲν ᾖει μεσοπορου δι' αἰθέρος
δ, τε ξιφήρης Ὠρίων· ὕπερθε δὲ
Ἄρκτος, στρέφους' οὐραῖα χρυσήρει πόλῳ·
κύκλος δὲ πανς έληνος ἠκοντιζ' ἄνω
μηνὸς διχήρης, Ὑάδεστε, ναυτίλοις

toujours nouveau, puisses-tu ne rien voir de plus grand que Rome ! »

Le poème de *Manilius*, intitulé les Astronomiques, est un monument précieux de l'antiquité, il réunit souvent à la précision scientifique, la richesse de la poésie et la profondeur des vues philosophiques. Pour juger du mérite de cet ouvrage, il suffit de lire la description du zodiaque et surtout celle de la voie lactée*. « Le zodiaque porte ces signes éclatants sur lesquels Phébus laisse flotter ses rênes; la déesse de Délos le suit, montée sur un char agile, et les cinq étoiles errantes, emportées dans une course opposée à celle de l'univers, semblent y former des pas variés qui règlent les lois de la nature. L'Ecrevisse en occupe le point le plus élevé, et le Capricorne le point le plus bas, remonte deux fois par le cercle qui égale le jour à la nuit, il le coupe au signe du Bélier et à celui de la Balance. Ainsi ce cercle s'appuyant sur trois autres (*l'équateur et les deux tropiques*) s'écarte par une marche oblique du mouvement direct commun à tous les astres... Ce cercle... forme une ceinture qui resplendit de tout l'éclat des belles étoiles qui la décorent; le ciel est comme ciselé par la brillante lumière qu'il y répand. »

Le poète décrit ensuite la voie lactée : « Dans l'azur du ciel s'offre une bande remarquable par sa blancheur; on la prendrait pour une aurore d'où va poindre le jour, et qui doit ouvrir les portes du ciel. Telle une route battue par le passage assidu des voitures qui la parcourent, se distingue au milieu des vertes prairies qu'elle partage, ou comme les flots de la mer blanchissent d'écume sous le sillage, et, sortis en bouillonnant du gouffre qui les vomit, déterminent le chemin que suit le navire. Telle cette route céleste brille par

* Liv. I.

us cherchent, malgré les bornes de leur int
pénétrer la cause de ces divines merveilles.
les deux parties du ciel tendent à se dés
liaison trop faible menace-t-elle de se diss
voûte céleste, commençant à se séparer, ouv
passage à cette lumière nouvelle ? Penserons-n
que la matière céleste y étant amassée en plus g
tité, s'y condense, forme un nuage aérien, et
plus grande quantité de la matière qui cons
haut des cieux ?... Ne faudrait-il pas plutôt pe
grande quantité d'étoiles sur ce même point y fo
un tissu de flammes, nous renvoie une lumièr
et rend cette partie du ciel plus brillante par
d'un plus grand nombre d'objets lumineux !

Lorsqu'on examine attentivement ce passage
se rappelle les vues grandioses émises par W
sur le même sujet, ce rapprochement est b
à nous frapper d'étonnement.

Parmi les poètes français on doit surtout cit
qui a composé de très-beaux vers sur le s
monde : On en trouve plusieurs morceaux da
riade et dans l'épître à M. de Du Chatelet. (
nous de citer un fr[illegible]

Luit cet astre du jour, par Dieu même allumé,
Qui tourne autour de soi sur son axe enflammé.
De lui partent sans fin des torrents de lumière;
Il donne, en se montrant, la vie à la matière,
Et dispense les jours, les saisons et les ans,
A des mondes divers autour de lui flottants.
Ces astres, asservis à la loi qui les presse,
S'attirent dans leur course et s'évitent sans cesse;
Et, servant l'un à l'autre, et de règle et d'appui,
Se prêtent les clartés qu'ils reçoivent de lui.
Au-delà de leur cours et loin de cet espace,
Où la matière nage et que Dieu seul embrasse,
Sont des soleils sans nombre et des mondes sans fin:
Dans cet abyme immense il leur ouvre un chemin.
Par delà tous ces cieux le Dieu des cieux réside.

Daru, dans une pièce de vers sur les facultés de l'homme, nous a laissé un brillant passage, relatif aux progrès de l'Astronomie*:

Autrefois pour nous seuls, de l'Orient sorti,
Le soleil chaque jour, fidèle à sa carrière,
Nous portait en tribut sa féconde lumière:
La terre était l'amour, le chef-d'œuvre des cieux.
Aujourd'hui ce soleil, cet époux radieux,
N'est qu'un point immobile; et sans être aperçue,
La terre autour de lui nage dans l'étendue.
Dix globes inégaux, dans leur course emportés,
Du Souverain des cieux reçoivent les clartés,
Et la fille d'Herschell décrit son orbe immense
Loin des torrents de flamme où Mercure s'élance.
..... (le soleil) ce superbe géant,
Quel est-il? une étoile, un atome, un néant:
Invisible, perdu dans l'étendue immense,
Pour les mondes lointains il n'a pas d'existence,
Pour eux il se confond dans ces pâles vapeurs
Que nous offrent des cieux les vastes profondeurs,

* Préface du livre intitulé: l'*Astronomie*, poème en six chants.

« Oh! s'écrie le second des anges, quel
vision furent pour moi les astres lorsque je l
la première fois brûler dans les airs, roulan
de l'espace comme des chars vivants de lun
parés pour des dieux! Ils furent la première
mon cœur. Infatigable, jour et nuit, souten
ailes, je me balançais dans leurs rayons jusc
tous mes sens fussent remplis de leur brillante
Joie innocente!..... Souvent, tant j'aimais à
les secrets de cette race étoilée, je parcou
matin les lignes radieuses qui s'étendent c
réseaux d'or entre les étoiles et le soleil, d
ces rayons de lumière, dont les teintes varié
fondaient ensemble. Puis je volai rapidement i
verte des astres lointains et solitaires, qui veill
des sentinelles vigilantes, sur le vide au-d
habite le chaos. Là, d'un vol silencieux, je s
course à travers cette immense solitude, in
avec force chacun d'eux sur l'âme qu'il enf
souhaitant que sa douce lumière se convertît

me rappelle avec quel transport j'entonnai l'hymne de gloire, lorsque de nouveaux mondes, brillants de jeunesse et de fraîcheur, semblaient s'élancer du sein des ténèbres pour éblouir mes yeux. »

On trouve encore des passages remarquables dans le Paradis perdu et la Jérusalem délivrée.

Le Tasse, par exemple, représente Renaud marchant avant le jour vers la montagne des oliviers et contemplant la beauté du Firmament*: « Les premiers rayons de l'aurore commençaient à peine de sortir du sein des ondes, l'éclat des astres de la nuit n'était pas encore obscurci par une lumière plus vive. Renaud, charmé de ce spectacle qu'offrait à ses yeux le passage de la nuit au jour.... Que de beautés le ciel étale, dit-il! un nombre infini d'étoiles qui répandent une douce lumière le décorent pendant la nuit, et pendant le jour, un astre incomparable en fait l'éclat et l'ornement. »

Fontenelle, dans un écrit connu de tous les gens de lettres, a su présenter, sous des couleurs aimables, la question de la pluralité des mondes. Lalande a composé différents traités d'astronomie qui ont contribué à répandre en France le goût de cette belle science. Le XIX^e^ siècle voit briller, parmi ses astronomes célèbres, un savant qui est doué de ce génie puissant qui crée et perfectionne; M. Arago, non content d'illustrer sa patrie par d'importantes découvertes et d'utiles travaux, cherche encore à rendre accessible aux intelligences ordinaires les théories de la Mécanique céleste par des notices scientifiques, écrites avec une admirable clarté : témoins les annuaires de 1832, de 1834 et surtout celui de 1842. Que l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens soit pour l'âme élevée de M. Arago une récompense aussi douce qu'elle est bien méritée !

* Ch. VIII.

mpereurs *Adrien, Sévère, Charlemagne, Fré*
éon V, Charles-Quint, Napoléon ; les rois
I, de Castille, *Charles II, Georges III*, d'An
ouis XIV, Louis XV, de France ; les califes *Ali*
Iaroun-al-Rachild et le sultan *Mahomet II*.

On sait, dit le *P. Gaubil*, que c'est à l'as
ue la religion chrétienne doit son entrée dans
lusieurs souverains du céleste empire ont
cience des astres.

La découverte du calcul infinitésimal, cet
upplément de l'intelligence humaine, a surt
ribué à la perfection de l'astronomie moderne.
ipes de l'analyse transcendente, s'appliquant
ui peut être saisi par des nombres, nous o
s lois générales de la physique céleste ; ils
uit découvrir des vérités inattendues dans
ciences, et en préparent encore de nouvel
avenir. Tout récemment l'honorable M. Cauc
-il pas perfectionné d'une manière fort rem
s savantes théories des mouvements planétai

des mondes tout aussi merveilleux que celui qui est offert immédiatement à ses regards.

Le spectacle magnifique de la voûte céleste élève les pensées de l'homme religieux vers l'auteur de l'univers. Le ciel lui semble le frontispice du temple de la Divinité : aussi dans tous les temps, la partie supérieure des cieux a-t-elle paru être le seul sanctuaire digne de la Majesté suprême, de ce Roi immortel des siècles.

« L'homme.... ne contemple pas ce monde, les objets qui l'entourent, avec un froid étonnement, comme une série de phénomènes auxquels il ne s'intéresse que par les rapports qu'ils ont avec lui. Il les considère comme un système disposé avec ordre et dessein. L'harmonie des parties, la sagacité des combinaisons, lui causent l'admiration la plus vive. Souvent il conçoit la nature de la chose, mais il est hors d'état de la reproduire. Dans d'autres circonstances au contraire, il voit l'effet sans pouvoir se rendre compte des moyens qui le déterminent. Il est ainsi amené à l'idée d'une puissance, d'une intelligence supérieure à la sienne, capable de produire, de concevoir tout ce qu'il voit dans la nature. Il peut appeler cette puissance infinie, puisqu'il n'aperçoit pas de bornes aux œuvres par lesquelles elle se manifeste. Loin de là, plus il examine, plus il étend ses observations, plus il découvre de magnificence, plus il discerne de grandeur... il voit que tout ce que la plus longue vie et la plus forte intelligence peuvent lui permettre de découvrir par ses propres recherches, ou lui donner le temps de profiter de celles d'autrui, le conduit au plus sur les limites de la science. Est-il étonnant qu'un être ainsi constitué accueille d'abord l'espoir, arrive ensuite à la conviction que son principe intellectuel ne suivra pas la chance de l'enveloppe qui le renferme, que l'un ne finira pas quand l'autre se

ı mathématique et en physique se dissiper tou
:s ténèbres qui paraissaient impénétrables; (
vu les sujets les plus stériles et les plus ingra
rmés, comme par inspiration, en sources iné
: connaissances et de force, par un simple cha
: point de vue, ou par l'application de quelque
ɔnt on n'avait pas encore fait usage, est natur
:u disposé à envisager sous des couleurs défav
s destinées présentes ou futures du genre hum
pports de toute espèce qui jaillissent autour
ıns le cours de ses recherches, la place qu'il
ıns l'échelle de la création, la conscience de
esse, celle de l'impuissance où il est de sus
: modifier même le plus léger mouvement
ıgnifique système, qu'il cherche à pénétrer, ne
ınquer de le convaincre que l'humilité, l'e
ıt ce qui lui convient le mieux*. »

Telle est la manière éloquente dont *J. H*
crit l'heureuse influence que l'étude des
turelles doit exercer sur nos croyances religie

point son âme en l'isolant de Dieu ; qu'elles ne l'exposent en aucun temps à se rendre coupable envers le père des lumières d'une noire ingratitude ; mais surtout il est important que l'homme profond dans les sciences se garde bien d'imiter la conduite insensée de ces anciens sophistes, dont parle l'apôtre des nations*, et surtout celle de quelques philosophes du XVIII^e^ siècle ; ceux-ci ont voulu établir une séparation entre la science et Dieu, comme si le Seigneur n'était pas le Dieu des sciences** ; ils ont employé la science comme instrument pour faire une guerre systématique contre la divinité. Mais du haut de son trône l'Eternel s'est moqué de leurs vains projets***. Nous avons été les témoins des efforts prodigieux de cette lutte impie. Nous les avons vus aboutir à de monstrueuses chimères, pires cent fois que les absurdités mystérieuses de l'astrologie****. Que loin de là, le véritable philosophe suive les traces des *Képler*, des *Leibnitz*, des *Newton*, qui s'appuyèrent sur la science pour démontrer les plus glorieux et les plus sublimes attributs du Créateur. Telle est aussi la marche consciencieuse qu'a suivie le célèbre professeur *Marcel de Serres*, dans deux ouvrages qu'il a publiés sur la création. Dans le premier, qui est le meilleur traité composé jusqu'à ce jour sur la cosmogonie de Moyse, l'auteur déclare que « l'intelligence a été donnée à l'homme afin de pouvoir comprendre et admirer les œuvres de Celui qui l'a placé sur la terre, pour en être le maître et le dominateur ; » puis il démontre par des preuves irrécusables que « du fond de ses abîmes, la terre s'unit aux corps célestes qui roulent dans l'espace pour proclamer la toute-puissance de Celui qui les conserve après les avoir tirés du néant. » Dans le second

* Ep. aux Rom., ch. I, v. 19 à 25. ** I. Rois, ch. II, v. 3. *** Ps. II, v. 4. **** Théorie des sciences, par Laurentie.

mouvements des astres stellaires ou planétaires
être l'effet ou l'œuvre du hasard. Commer
l'harmonie qu'on y voit régner de toute par
pu naître d'une cause purement fortuite ?
toute aventureuse, ne saurait produire d
réguliers et si stables, que le calcul les rep
une exactitude plus grande encore que l'e
l'observation. Ici, les faits sont plus puissa
paroles, et les lumières les plus simples su
comprendre que le monde ne peut être l'
cause occulte ou fortuite. Le spectacle de
l'hymne le plus magnifique et la preuve l
tante de la sagesse et de la puissance de Dieu.
les secrets de la création, à l'aide des sci
découvrent chaque jour des beautés nou
avons ennobli nos recherches, en nous pro
motifs, non le désir de satisfaire une vain
mais de contribuer de nos faibles efforts à
tration de la magnificence des œuvres du
toutes choses. En développant l'intelligence,
nous attachent de plus en plus à l'auteur de

l'étude des sciences et qui se plaît à offrir l'hommage de ses facultés à l'auteur suprême de toute vérité !

Les merveilles qui nous sont dévoilées par l'application des sciences mathématiques, à la physique céleste, captivent l'âme, l'occupent d'une manière noble, utile, délicieuse; elles agrandissent le domaine de l'imagination; elles perfectionnent le jugement, elles ornent l'esprit de connaissances sublimes; elles nous montrent la manière certaine dont tous les phénomènes célestes s'enchaînent les uns aux autres; elles nous les représentent comme une conséquence de cette loi générale de l'attraction à laquelle sont soumises toutes les parties qui constituent cette immense machine, sortie des mains du Créateur. C'est alors que l'harmonie universelle que nous reconnaissons dans l'arrangement des mondes, atteste mieux que jamais la puissance et la sagesse de cet architecte suprême qui a su combiner et mettre en action tous ces grands ressorts, et alors nous déclarons avec le célèbre *Newton* que cette admirable disposition du soleil, des planètes et des comètes, ne peut être que l'ouvrage d'un être intelligent et tout puissant*; et alors la connaissance du système du monde nous inspire, en l'honneur du Très-Haut, un hymne d'adoration, de gratitude et d'amour.

Tels étaient du moins les sentiments qui animaient l'illustre *Képler*, lorsqu'il composa cette belle et touchante prière qui termine un de ses traités d'astronomie : « O toi qui, par les lumières sublimes que tu as répandues sur la nature, élèves nos désirs jusqu'à la divine clarté de ta grâce, afin que nous soyons un jour transportés dans la lumière éternelle de ta gloire, je te rends grâces, Seigneur et créateur, de toutes les joies que j'ai éprouvées dans les extases où m'a jeté la contemplation

* Principes Mathématiques de la Philosophie naturelle.

[illegible] par les [illegible] de la philosophie ; e
arrivé de dire quelque chose d'indigne de
méprisable vermisseau...., fais le moi connal
je puisse l'effacer. Ne me suis-je pas laissé
ductions de la présomption, en présence
admirable de tes ouvrages ? Ne me suis-je
ma propre renommée parmi les hommes, e
monument qui devait être tout entier consacr
Oh ! s'il en était ainsi, reçois-moi dans ta
dans ta miséricorde, et accorde-moi cette grâc
que je viens d'achever soit à jamais impuissan
le mal ; mais qu'elle contribue à ta gloire et
âmes. »

CONSIDÉRATIONS SUR LES BEAUX-ARTS,

PAR M. L'ABBÉ MARÉCHAL.

MESSIEURS,

Le génie, le plus haut degré de perfection intellectuelle où l'homme puisse atteindre, est la réunion presque miraculeuse du bon sens et de l'imagination. Le bon sens ou le jugement exerce principalement son domaine sur les sciences, tandis que dans les arts on voit briller la puissance de l'imagination. On peut définir le bon sens, l'instinct de de la vérité. Il existe entre le bon sens et le jugement la différence qui se trouve entre la cause et l'effet. Le bon sens examine, compare ce que l'esprit dicte à la hâte; et si le bon sens suffit pour nous empêcher de faire des fautes, c'est à l'esprit qu'il faut souvent recourir pour les réparer. L'imagination, considérée en général, est la faculté de retenir l'impression des objets, d'en réunir et d'en combiner les images. Voltaire distingue deux sortes d'imagination : l'une, qu'il appelle passive, reçoit, conserve, reproduit fidèlement les objets sous la forme qui nous a frappés, et ne s'étend guère au-delà de la mémoire; l'autre, qu'il nomme active, dispose en souveraine absolue des idées et les transforme par la puissance d'invention, en conceptions nouvelles; elle saisit, d'un coup-d'œil rapide et sûr, des rapports jusque là inconnus entre deux objets; elle distribue autour d'une idée qui la domine, une foule

...magination, cette faculté si puissante sous la
du bon sens, se sépare quelquefois de lui, et ent
les plus étranges écarts les mêmes hommes qu
conduits au faîte de l'art. C'est ainsi que Milto
parfois emporter par une imagination déréglée
gérations dignes de Lucain. Aussi peut-on distin
les poètes, d'un côté des beautés marquées au
goût et de la raison : telle est la tempête décrite
de l'Énéide ; et de l'autre, des extravagances q
ens réprouve : telle est, dans la Pharsale, la te
menace les jours de César.

Au musée du roi, sur la face d'un antique sar
on voit représenté l'Apollon dit Musagète, il
ant de beauté, tient une lyre et marche
les neuf Muses. Ce fut par une inspiration du
ar un goût exquis que les poètes grecs form
illes de Jupiter le brillant cortége du dieu
nonie, du dieu de la lumière : sous ce m
mblème, ils ont voulu nous apprendre que le
t les arts ont une origine divine, qu'ils sont
les liens étroits et que la prospérité et la gl
e partage des nations qui savent honorer les

Les arts ont pour but l'imitation du be

l'entremise **des arts**, reproducteurs de la vie organique et morale, et **conservateurs** de la pensée humaine *. Le beau, même **physique**, n'a de réalité que parce qu'il se rencontre une créature intelligente, capable de le montrer non-seulement dans ce qui la touche elle-même, mais encore dans ce qui lui est étranger. Cette appréciation se fait par une seule opération instantanée qui nous fait découvrir ces rapports admirables qui existent entre les moyens et la fin dans les plans de l'auteur de la nature. Ainsi voyons-nous la destination du minéral bien remplie; observons-nous que l'être vivant occupe une place convenable dans le système du monde; reconnaissons-nous qu'il a été pourvu de tout ce qui devait le conduire au soutien de sa vie et à la perpétuité de son espèce; saisissons-nous l'harmonie qui subsiste entre les parties et l'individu, entre l'individu et la famille, entre la famille et l'ensemble de la création; alors nous proclamons que la beauté existe dans l'œuvre soumise à notre examen. Le beau physique dans la matière brute ne saurait être plus convenablement apprécié que par sa concordance avec les êtres organisés, et dans ceux-ci que par les avantages dont ils sont individuellement en possession, et qu'ils garantissent aux autres créatures avec lesquelles ils entretiennent des rapports. Dans cette estime de la beauté, tout est relatif, mais rien n'est arbitraire; et si les sens sont invoqués pour estimer les qualités organiques des objets, le sentiment doit en être le principal juge, car la perception du beau se composant de tout ce qui peut affecter avec délices le sentiment, plus ce dernier est ému diversement par les mêmes objets, plus il acquiert d'intensité, et plus ces objets nous paraissent beaux. Aussi le beau physique existe-t-il pour

* Voyez l'Examen philosophique du traité du beau et du sublime de Kant, par **Kératry**, et le Guide de l'artiste du même auteur.

bre de notre être au profit de la famille, d
e la patrie, de la religion. Aussi rien n'a pa
ans les annales du monde qui n'ait porté l'
l'un sentiment d'abnégation. Dieu, en soun
nonde matériel à ses lois suprêmes, a dit à
réatures intelligentes : Aimez-vous ; et ce préc
fait germer dans les cœurs des sentiments inef
ort est venu au secours du faible, la mère s'e
our son fils, et le citoyen s'est immolé pour
e sont ces aimables vertus, enfants de la ch
cquièrent des titres impérissables à notre v
Cependant il serait difficile de supposer l'existe
ertu qui ne participât à un sentiment religi
enonce au bonheur qui est en mon pouvoir,
'échanger contre une félicité plus noble et plus
ue m'importeraient, en effet, des éloges fun
ombeau, des inscriptions, si je ne devais vivr
art. Aussi, en quittant cette vie passagère, le cl
ccompagne l'espérance d'une bonne renomm
l que le reflet d'une lumière plus vive, n'es

cet être **souverain**. C'est donc avec raison que Gilbert a dit*:

Le juste enfin remporte la victoire
Et de ses longs combats au sein de l'Eternel,
Il se repose environné de gloire.
Ses plaisirs sont au comble, et n'ont rien de mortel;
Il voit, il sent, il connaît, il respire
Le Dieu qu'il a servi, dont il aima l'empire.

L'animal peut nous offrir l'idée du beau physique; mais l'homme seul nous donne l'idée du beau moral; dans l'animal, on peut établir un certain équilibre entre ses appétits et ses moyens de conservation, pour l'homme cet équilibre ne subsiste plus, parce que ses besoins encore plus impérieux s'accroissent de toute la force d'une imagination active; ainsi l'âme oscillera entre ses besoins et ses devoirs. On entend par devoir, ce lien moral qui détermine les rapports d'être à être; cette conscience du droit égal de tous les hommes au bonheur; or ne se présente-t-il pas de nombreuses occasions où l'homme, en mettant en balance son droit privé et ses besoins avec le seul intérêt d'autrui, donne la préférence à ce dernier. Cet oubli raisonné de soi-même est toujours noble, il est toujours beau, il est souvent sublime. Ainsi, l'amour de la patrie, par exemple, sera réputé beau tant qu'il existera sur la terre une société en corps de nation. En effet, qu'est-ce que l'on estime le plus dans les annales des peuples? Ce sont les vertus des citoyens; ne sommes-nous pas émus, en voyant tous les Athéniens, saluer Aristide, du titre de juste, à l'occasion d'un vers d'Eschyle? Ne sommes-nous pas touchés en voyant le sénat et le peuple donner à Cicéron les titres de libérateur de Rome, de père de

* Ode sur le jugement dernier.

valeur : « la garde meurt, et ne se rend pas »
l'oublie dans la vertu, plus l'action est belle
onge à soi dans le crime, plus le vice est
Tout ce qui contribue à la perfection morale de
la paix des familles, à la prospérité du pays,
ervation du genre humain, constitue le bea
ainsi la beauté des actions se trouve fixée par
principe qui donne de l'éclat et des grâces au
t aux mouvements du corps humain.

L'idée du beau intellectuel et celle de l
ndivisibles; l'une est la fin et l'autre le moyen
emplation du beau physique conduit au beau
t nul doute que celui-ci ne soit également un
ranchir pour tout esprit qui veut étudier le be

* La vertu exerce même son empire sur les cœurs des sau
Les habitants de Rahopou (une des Marquises), ayant pill
brick anglais la Mathilde, résolurent de massacrer le capita
t les gens de son équipage. Nouhatou, un des chefs indi
efforts pour soustraire les naufragés à la fureur des barbares. I
u'il ne pouvait, par ses prières et ses arguments, faire aucune
ur l'assemblée, il prit une corde, et l'attachant autour de
e celui de son fils, il ordonna à un autre chef de les éti
eux « afin que nous ne soyons pas accusés, dit-il, d'avoir

lectuel. L'étude de la tête du Jupiter olympien peut nous donner une juste idée du beau intellectuel. En effet qu'y a-t-il de capable de nous ravir dans ce précieux reste de l'antiquité? cette tête, prise sur notre échelle, présente une exagération et dans sa longueur et dans les dimensions de sa boîte osseuse : or c'était ce que voulait l'artiste. L'intelligence, figurée par la capacité cérébrale, étant ce qu'il y a de plus grand dans l'univers, Phidias crut que son Jupiter devait paraître sous la forme la plus propre à la révéler. Il ne se trompa point : dès qu'il s'agissait de l'arbitre suprême du monde, c'était hors du type ordinaire qu'il fallait chercher ses proportions. Le visage de l'homme portant l'empreinte de la divinité, et son front étant le siège du génie, il fallait, dans l'intérêt de la vérité, allonger la tête du maître des dieux et exagérer la boîte osseuse, afin que l'intelligence y parût dans toute son énergie. Comme ce genre de configuration est hors du type ordinaire, et n'appartient point au beau physique, il se rapporte au beau intellectuel. C'est là un de ces essais de l'art dont on peut faire honneur au beau idéal, admis comme combinaison nouvelle; Michel-Ange a imité le procédé de l'artiste grec, lorsqu'il a sculpté la tête remarquable de son Moyse. Le beau physique n'est que l'image du beau moral, et celui-ci ne satisfait pas encore l'âme, elle s'élance dans un monde invisible pour contempler le beau intellectuel. L'homme, sous la protection de son créateur, est conduit à perfectionner sa vie présente par la perspective d'une vie meilleure; il éclaire son intelligence par la science, et il rend son cœur le foyer de toutes les vertus. Aussi, par les espérances qu'elle dépose dans nos âmes, la doctrine évangélique est-elle une mine féconde du beau intellectuel? il suffit de lire le sublime discours de la Montagne pour s'en convaincre; et l'on y voit que des

rémunération immortelle. La révélation nous
positivement que l'homme reprendra un jour s
comme un vêtement incorruptible : « il y a
célestes et des corps terrestres, nous dit l'a
nations; mais les corps célestes ont un autre
es corps terrestres, le corps maintenant.... e
erre tout difforme, et il ressuscitera tout glori
t plus bas : il faut que ce corps corruptible s
le l'incorruptibilité et que ce corps mortel so
le l'immortalité**. »

Le beau idéal, selon l'acception reçue, est
ection des trois natures du beau que nous v
lécrire; et le beau idéal lui-même est le degré
nous élever jusqu'au beau religieux. Ecouton
rticle les paroles éloquentes du comte de Maist
eau religieux est au-dessus du beau idéal, pui
'idéal de l'idéal; mais peu de gens pouvant s
ette hauteur, l'artiste vulgaire quitte ce qui
our ce qui plaît, écrasé par le talent qui pr
ransfiguration et la vierge della Seggiola, il
ux sens pour être sûr de la foule... la foule
onc en battant des mains, et bientôt le peintr

surnaturel comme l'ange. Elle est plus belle encore que la beauté; soit que pour confesser sa foi, elle marche au supplice avec les grâces sévères de son sexe et le courage du nôtre; soit qu'auprès d'un lit de douleur elle vienne servir et consoler la pauvreté malade et souffrante, ou qu'au pied d'un autel elle présente sa main à l'homme qu'elle aimera seul jusqu'au tombeau; dans toutes ces têtes d'un caractère si différent, il y a cependant toujours un trait général qui les fait remonter au même principe de beauté.... à l'aspect de ces figures quelque belles qu'on les puisse imaginer, aucune pensée profane n'oserait s'élever dans le cœur d'un homme de goût, on leur doit une certaine admiration intellectuelle, pure comme leurs modèles... et comme de la réunion d'une foule de traits, empruntés à différentes beautés, on vit naître jadis un modèle fameux dans l'antiquité, tous les traits de la beauté sainte se réunissent de même, comme dans un foyer pour enfanter la figure de Marie, le désespoir, et cependant l'objet le plus chéri de l'art moderne dans toute sa vigueur.... dans l'ordre de la vérité et de la sainteté, Marie (est)... toujours la même et toujours nouvelle. Nulle figure n'a plus exercé le talent imitatif. Le pinceau des plus grands maîtres semble en avoir fait un objet d'engagement et d'émulation. Sur ce sujet, mille et mille fois répété, tantôt ils surpassaient leurs rivaux, et tantôt ils se surpassaient eux-mêmes*. »

Le beau d'imitation consiste à rendre sensibles les différents genres du beau, principalement par la sculpture, la peinture et la poésie. Quand l'artiste voudra représenter la beauté organique et rester dans le vrai, c'est l'ensemble qu'il doit savoir choisir, et non les parties. En effet, la beauté consiste dans le rapport exact de chaque partie avec le tout, et dans l'harmonie des moyens avec la fin.

* Examen de la Philosophie de Bâcon.

elle de toutes, comme tenant au beau moral, t
expression des autres parties du corps se ra
eau physique. Quand les artistes essaient ave
ardiesse encore de rendre le beau intellectu
eau religieux, leurs succès, en s'ennoblissant
ujets mêmes, deviennent le triomphe des arts i
'est ainsi que la sainte Cécile du Dominiquair
e ressentir les douleurs de la mort, semble s'
ux concerts mélodieux des anges : une puret
ayonne sur son front. C'est ainsi que Raphaël
hante par ses portraits de la Vierge. Marie,
oile, est belle d'une beauté tout-à-fait surn
. beauté est un mélange ineffable de simplic
ajesté, d'innocence et de sainteté. C'est ain
orrége dans la sainte Famille, et le Titien dan
re de saint Pierre, captivent notre admiration
ivissants chefs-d'œuvre. C'est ainsi que la le
ntiques de la divine poésie de David ou d'I
ocurent des émotions touchantes et délicieuses
montons à la source de ces sentiments, nous

Dans l'origine des sociétés, ce sont les ouvrages des artisans qui ont donné lieu aux sciences, en offrant matière aux observations des savants. Ceux-ci ont dicté les principes, et les artistes en ont fait l'application. Ainsi, l'on peut définir un artiste, celui qui professe un art libéral ou un art mécanique, tenant immédiatement aux sciences. Un architecte, par exemple, est un artiste, dont les talents dérivent des sciences mathématiques. Les beaux-arts sont le complément de la civilisation, et ils exercent une grande influence sur la prospérité et la gloire des nations. Aussi les artistes que leurs talents distinguent, ravissent-ils notre admiration ; et c'est avec justice que la société accorde son estime à ces hommes précieux qui, par leurs chefs-d'œuvre, immortalisent nos héros, embellissent nos cités, ornent nos demeures, charment nos sens et font éprouver à nos âmes des émotions délicieuses. Quelle splendeur a répandue sur la belle Italie un Michel-Ange, dont le vaste génie a élevé dans les airs la magnifique basilique de Saint-Pierre ! Quel honneur pour l'Angleterre d'avoir compté parmi ses citoyens, un Christophe Wren, qui s'est illustré par la construction de la superbe église de Saint-Paul. Ce fut par l'instinct d'une grande pensée qu'on plaça le tombeau de l'architecte dans ce temple, et qu'on y grava cette inscription à la fois simple et sublime : *Si monumentum quæris, circum spice!* Si vous cherchez son monument, regardez autour de vous ! Que la république de Venise était fière de posséder le chef-d'œuvre du Titien, l'un de ses enfants ! Son sénat avait défendu, sous peine de mort, la sortie de ce tableau, représentant saint Pierre martyr. Chaque nation a de même inscrit, parmi ses titres de gloire, les noms de ses artistes célèbres à côté de ceux de ses héros, de ses législateurs, de ses savants ; et c'est avec un juste orgueil qu'elle lègue ces noms à la vénération de la postérité.

dirigées par un sentiment [illegible]
juste, de plus beau, de plus convenable.
favorisés, en outre, du secours d'une lang
nieuse, du bienfait de lois sages, de quelque
locales, et exaltés par l'amour de la patrie, p
sance de la liberté et par les assemblées sol
la nation; les arts dis-je, ont pu jeter un vif
les sociétés naissantes de la Grèce, et, à pe
écoulé un siècle et demi depuis Solon que
tecture et la sculpture ravissaient d'admirati
niens par des productions brillantes de
grâces, de beauté et de bon goût : toute
semblaient avoir enrichi de leurs dons un
était arrivé tout-à-coup à l'apogée de sa gloi
précieux restes de ces merveilles sont-ils
modèles classiques !

Dans nos sociétés modernes, lorsqu'une
faussée s'est écartée des principes du vrai et
défaut d'un succès natif, il reste encore aux ar
pour parvenir à un certain lustre. Le premie
de s'attacher aux modèles que leur ont légu
âges ; alors ils pourront produire des œuvres
d'une lumière empruntée : c'est ce qui caract
de Louis XIV. Les arts trouvent le deuxième
[illegible] la philosophie : tel est le

vérité, vers les règles de la morale et du bon goût. Une saine philosophie exercera son heureuse influence sur les arts comme elle l'a déjà produite sur les lettres et les sciences. Elle prescrit, par exemple, qu'un arc de triomphe rappelle un fait mémorable; qu'une statue ne soit élevée sur une place publique qu'à une grande renommée; qu'un musée national retrace les périodes glorieuses d'un pays, afin que chaque citoyen y puisse enflammer son âme du noble désir d'être utile à la patrie. C'est encore la philosophie qui veut que les monuments publics soient empreints d'un caractère national bien prononcé; qu'ils soient en harmonie avec la puissance de l'état qui les érige, et enfin qu'on y remarque un rapport exact avec leur haute destination.

Peindre et sculpter, c'est éterniser un sentiment. Si une statue est destinée à une galerie nationale, il faut que le sentiment soit patriotique; s'il s'agit d'une statue construite pour une maison particulière, il suffit de flatter les souvenirs domestiques; et dès que le sentiment est exprimé avec vérité, nous rendons hommage au talent qui a dirigé l'artiste. Il faut qu'on aperçoive dans une figure autre chose que des formes corporelles plus ou moins rapprochées de la belle nature. Ce Puget que Louis XIV appelait l'inimitable, ne voyait-il pas le marbre s'animer sous sa main? Et comment juge-t-on du mérite d'un tableau? n'est-ce point par la correction du dessin, par la beauté du coloris, et surtout par l'expression intelligente des sentiments? L'amour et la haine agitent tour-à-tour notre âme. Toutes nos conceptions sont imprégnées de ces deux sentiments: ils se manifestent dans toutes nos actions. L'emploi capital des beaux-arts, le triomphe du génie de l'artiste n'est-il pas de nous offrir les vives images de ces grandes passions? Mais pour que le peintre, le sculpteur exprime avec bonheur les mou-

l'imitation, mais il faut qu'un choix judicieux
émotions que les arts produisent en nous; ainsi
n'aurait achevé que la moitié de sa tâche, s
représentation humaine, il se bornait à re
plus belle forme, le peintre s'abuserait ég
croyait qu'il lui suffit de représenter sur
le prestige des couleurs, les figures dont
son tableau. Le grand talent de tous les deux
d'exprimer l'homme intérieur par l'homm
c'est ce que celui-ci fait lui-même dans le
rapide et souvent involontaire des passions.
tiste a voulu représenter une action, il
personnages agissent; mais le mouvement é
nécessité stationnaire sur la toile et sur le
à l'artiste à communiquer à son sujet l'e
lui manque. L'expression, réunie à des int
dans la nature, dans l'étude des mœurs et d
dans l'histoire des peuples, dans le carac
et des sexes, dans les positions sociales
poésie des arts. Cette touchante poésie, qu
seconde manière de désigner le sentim
trouvons exprimée dans le groupe admirabl
selon Winkelmann* a trou

de beautés qu'elle n'en montre, et que l'entendement du maître était encore plus sublime que son ouvrage. » Cette belle poésie se remarque aussi dans le beau tableau de Couder où le soldat, renversé aux pieds des magistrats d'Athènes, appelle vainement la parole sur sa bouche haletante, et élève de sa main victorieuse le laurier de Marathon. Nous la trouvons encore dans l'Enéide* où le jeune guerrier, en exhalant son dernier soupir sur une terre étrangère, regrette sa chère Argos,

Sternitur infelix alieno vulnere cœlumque
Aspicit et dulces moriens reminiscitur Argos.

Nous admirons cette touchante poésie dans ces vers de la tragédie d'Athalie **:

Nos lévites pleuraient de joie et de tendresse,
Et mêlaient leurs sanglots à leurs cris d'allégresse.
Lui (Joas), parmi ces transports, affable et sans orgueil,
A l'un tendait la main, flattait l'autre de l'œil,
Jurait de se régler par leurs avis sincères
Et les appelait tous ses pères et ses frères.

Enfin on voit briller la poésie des arts dans ce beau passage de Desmarets ***:

La Vierge part du ciel, sûre de sa puissance,
D'un insensible vol vers la terre s'avance.
Les anges, réunis, prompts et respectueux
Soutiennent à l'envi ce vol majestueux.
De sa robe d'azur mille têtes ailées
Portent les riches pans, à bordures perlées;
Et ses pieds glorieux sont mollement placés
Sur des nuages d'or, l'un sur l'autre amassés.
Devant les vifs rayons de sa beauté divine,
Le ciel s'ouvre, l'air cède, et la terre s'incline;
Et de cent douces voix les chants mélodieux
Célèbrent la grandeur de la Reine des cieux.

* Liv. X. ** Acte cinquième, scène première. *** Clovis.

ration publique; ils ont puisé dans les leç
religion leurs plus sublimes conceptions. Les
bellirent la merveille de l'orient, ce temple m
voué par David, et exécuté par Salomon. Tous
d'œuvre qu'enfantèrent les artistes de l'heure
sous les règnes de Léon X et de ses successeu
créés par l'inspiration religieuse. L'homme qui s
l'une belle église gothique ou qui pénètre da
l'une élégante basilique moderne ne doit pas
à l'admiration de ses parties matérielles; il faut
rappé de la présence du Dieu saint qui y
aut que la divinité parle à son cœur, et qu'
rise toutes ses facultés; c'est alors que la pens
ers le ciel, que le genou fléchit devant l
uprême et que l'âme adore le Très-Haut ave
ussi sera-ce d'après les inspirations du génie
ar la lumière de la foi, que le véritable
ormera les plans d'un édifice religieux, qu'il e
era l'ensemble, qu'il en distribuera les part
n consacrera l'unité, en permettant à l'œil
ans toute l'étendue de l'édifice les groupes d
ui viennent offrir à l'Eternel l'encens de leurs

Dans les mystères de Cérès, les initiés faisaient serment de défendre jusqu'à la mort le territoire de la patrie. L'amour du pays, qui respire dans les tragédies d'Eschyle, a fait regarder cet auteur par les Athéniens comme le poète national par excellence. Voici les nobles vœux que ce génie sublime formait pour la prospérité d'Athènes, et que chacun de nous doit renouveler pour le bonheur de la France* :

« Que le soleil lance sur cette contrée de propices rayons! Que la terre soit féconde en fruits, en troupeaux; que les citoyens vivent dans une prospérité que jamais n'affaiblisse le temps!.... Que l'intérêt de l'état l'emporte dans les cœurs!... Quant à la gloire des combats, que les triomphes de la patrie soient éternellement illustres parmi les mortels! »

Les beaux-arts prêtent leur appui aux exemples héroïques de nos concitoyens, et nous instruisent de nos devoirs envers la France notre mère commune: par leurs productions, l'architecture, la sculpture, etc., nous rendent en quelque sorte la patrie visible; et dès que les édifices publics, les tombeaux, les statues des grands hommes s'éloignent de nos yeux, la patrie est absente. Cela est si vrai qu'on a dit avec raison: Le sol c'est la patrie. Le guerrier que moissonne le fer du vainqueur, sous un ciel étranger, ne fait-il pas un dernier vœu pour la gloire de son pays? Le voyageur qui est transporté sur une terre lointaine, fût-ce même avec les objets de ses chères affections, ne recherche-t-il pas les traces du sol natal? Le captif, en expirant dans l'exil, ne souhaite-t-il pas que la terre de la patrie recouvre ses ossements? C'est ainsi que Napoléon, loin de cette belle France qu'il avait élevée par son génie au rang de la première des nations, manifestait ses dernières volon-

* Les Euménides.

)hées de tes conquêtes, et tu venais visiter,
:endre sollicitude, les compagnons mutilés d
toires. Grand Empereur! tes cendres repose
dans l'asile de la valeur et de la patrie. Qu
héroïque jouisse d'une gloire immortelle!

HISTOIRE DES JUIFS

DANS LE NORD-EST DE LA FRANCE,

PAR M. ÉMILE-AUGUSTE BÉGIN.

Nation presque insaisissable, victime offerte à tous les grands peuples qui ont voulu partager ses dépouilles, dépositaire unique des archives d'un monde qu'elle semble n'avoir jamais compris, survivant à ses propres lois, à son temple, aux empires qui ont brisé le sceptre dont le Très-Haut l'avait dotée, n'ayant de son origine orientale qu'une langue défigurée, un physique caractéristique, des croyances superstitieuses et un type qu'on chercherait vainement ailleurs, la nation juive apparaît au sein des sociétés modernes, comme les branches amaigries d'un vieil arbre frappé par la foudre. Sa cime est brisée, son tronc déraciné; ses feuilles dispersées au loin couvrent la terre.... L'unité israélite n'existe nulle part et partout on la rencontre, presque partout vous trouvez les enfants de Jacob liés entre eux par des habitudes exceptionnelles et des préjugés qui, dans certaines localités, les isolent encore du reste des humains.

Le nord-est de la France, couvert de villes
voir spirituel ne dépassait pas certaines limit
des points de l'Europe les plus anciennement
les Juifs. Selon toute apparence, bien avant
tion du temple, des négociants israélites étal
côtes méridionales, avec les Phocéens de Mar
les Grecs d'Arles et d'Avignon, avaient exercé
de négoce à travers les peuplades aborigènes d
et lié jusqu'au fond de la Germanie, des rel
térêt commercial dont on peut reconnaître
certaines dénominations locales. Telle a été
juive de Worms, que d'anciennes traditions fo
au V^e^ siècle avant Jésus-Christ*. Si l'on en c
mudistes et divers chroniqueurs allemands, c
se serait refusée à l'admission de l'écriture
substituée par Esdras à l'ancienne écriture héb
n'aurait pris aucune part à la construction
temple commencé sous Zorobabel ; se serait
par ses coutumes et ses lois, dans un état
de la mère patrie, et aurait eu la sagesse d
au sujet du fils de Marie : « Qu'il fallait le l

» racine d'autant plus profonde qu'elle aurait plus » d'obstacles à vaincre, et que son procès jetterait plus » d'éclat. » *

Lorsqu'on accusa la nation juive tout entière de la mort du Christ, la colonie voulut, dit-on, prouver son *alibi*. Cette circonstance, fût-elle positive, ne prouverait encore rien en faveur de l'antique origine de la communauté juive de Worms ; car, sous le glaive menaçant d'une persécution sanglante, n'était-ce pas une heureuse idée de la part des chefs de la colonie, de chercher à se soustraire, par un mensonge, aux infortunes qui attendaient les autres exilés. On crut à l'absence des juifs de Worms dans le procès intenté au fils de Marie. Aussi, pendant le moyen-âge, les membres de cette communauté jouissaient-ils de nombreux priviléges. Ils étaient exempts de l'impôt aux portes des villes, avaient un culte libre, des magistrats, une école, et formaient une sorte de Jérusalem européenne, ville-mère des établissements qui devaient se constituer plus tard le long du Rhin, de la Meuse et de la Moselle.

Sous les premiers empereurs romains, des familles juives sont venues chez nos ancêtres, à la suite des légions qui avaient occupé l'Egypte et la Syrie ; surtout après que Tibère eut chassé de Rome les israélites qu'on y tolérait **. A diverses époques, les persécutions intentées contre les enfants de Jacob, la difficulté d'établir de l'harmonie entre leurs scrupules religieux et les exigences de l'administration romaine ; leur éloignement du service mili-

* Voyez, sur cette fable, Basnage, Histoire des Juifs, t. VII, p. 288 ; *Séferha Doroth*, p. 139 ; et *Huldrich, Toldos Jeschu. Hist. Jes.*, p. 82.

** « Tiberius..... jussit universos Judæos ex urbe pelli. Ex quibus » consules delectu habito, quatuor millia militum miserunt in Sardi- » niam : plurimos etiam qui patria religione detrectabant militiam, » affecerunt pœnis gravissimis. » (Flav. Jos., lib. XVIII, cap. 5.)

finir par la destruction du temple de Jérusalei

La Palestine était déjà ruinée quand Titus l'e tête de six légions romaines, auxquelles vinren les troupes que Vespasien avait disponibles en divers corps réunis formèrent un effectif d'en rante mille combattants, sous la conduite d Alexandre, ami de Titus et digne de sa confian

* Tel a été Hérode, Tétrarche de Galilée, beau-frère d' l'empereur mit en exil à Lyon. « Herodem verò perpe » exilio apud Lugdunum urbem Galliæ. » (Flav. Jos. A carum. Lib. XVIII, cap. 9.

** « Judæorum namque, gens multum quidem totius o » asseminata est. » (Flav. Jos., de Bello Jud. Lib. VII,

*** Cette guerre commença la douzième année de son r » decimo verò Neronis imperii bellum id cœptum est. cap. 9, Antiq. Judaic.

**** Voici en quels termes Flavius Joseph parle de l'ar « Erant anteà tres legiones, quæ pridem sub ejus patre » Judæam vastaverant, et duodecima, quæ olim cum Ces » gnaverat, quæque licet per id fortitudine esset insignis » eorum etiam memoria quæ pertulerat alacrius ad vindi » rabat. — Harum quidem quintam legionem jussit sibi pe » occurrere, decimam vero ascendere per Hierichunta. Ipse » cæteris egressus est, quas regum quoque auxilia plura q » multique Syri auxiliares comitabantur. Suppletum est a

Tout en admettant, dans le récit de Flavius Joseph, un grand esprit d'exagération et un sentiment de haine nationale qui peut l'éloigner de la vérité, il paraît que la résistance des juifs fut des plus opiniâtres ; qu'ils épuisèrent toutes les ressources qu'inspire le désespoir, et que

XII^e^ et XV^e^, mais il reconnaît implicitement le nombre six, quand il parle (liv. VI, ch. 24) du conseil de guerre tenu par Titus, le 9 août 819, un mois avant la prise de Jérusalem, qui eut lieu le 8 septembre suivant. Tacite (Hist., lib. V, cap. 1) n'oublie pas les III^e^ et XXII^e^ légions appelées d'Alexandrie, et venues en toute hâte sous la conduite d'*Eternius Fronto* : ce sont celles omises par Joseph. Les autres légions avaient des commandants non moins distingués que Fronto. Sextus César était à la tête de la V^e^ légion, Largus Lepidus de la X^e^, Titus Frigius de la XV^e^. On ne sait sous quels ordres marchait la XII^e^. Cette désignation de Tacite et de Flavius Joseph, satisfaisante pour les lecteurs superficiels, cesse de l'être pour les hommes qui se livrent sérieusement aux études historiques, car il y avait, à l'époque du sac de Jérusalem, trois légions portant le n° III, deux légions ayant le n° V, deux avec le n° X et deux avec le chiffre XV. Quelques explications deviennent donc indispensables.

La V^e^ de la guerre de Judée est l'ancienne légion *Alauda*, composée de Gaulois, par Jules César, et nommée depuis *Macedonia*, parce qu'elle se recruta en Macédoine. Il ne faut pas la confondre avec cette V^e^, à laquelle Civilis fit mettre bas les armes dans le camp de *Vetera*, sur le Rhin.

La X^e^ est la célèbre de Jules César, qui fut chargée de la garde du pont de Genève, à l'ouverture de la guerre des Gaules. Elle avait été formée dans la Gaule Narbonnaise. On la confondrait à tort avec la X^e^, dite *Fretensis*, qui se trouvait alors en Espagne. Cette dernière figure sur les médailles de Victorinus. Notre X^e^, après avoir été nommée *Gemina*, sans doute à cause de son dédoublement, fut appelée *Gemina Antoniana; Gemina Gordiana; Gemina pia*, ou *fidelis*. Les médailles de Gallien font mention de la légion X *Gem.* VI, P. VI, F., *sextum pia, sextum fidelis*. On voit, près de Nimègue, des inscriptions qui lui appartiennent. Elle a pour nous de l'intérêt depuis qu'on a trouvé, aux environs de Metz, un monument où elle est désignée sous l'épithète de *Salutaris*. Ce monument existe au musée de la ville.

La XV^e^ de Judée, appelée *Apollinaris*, est une autre que celle qui capitula avec la V^e^ dans le camp de *Vetera*

vait désormais tenter un peuple dont les moy
sistance étaient épuisés, dont la partie virile,
le joug, avilie, dégradée, arrachée de son
traînée derrière le char triomphal de Vesp
cacher sa honte dans les points les plus recul
pire romain. La deuxième légion, venue d
l'Euphrate, fut seule chargée de tenir en res
lestine ; une autre légion, la douzième, e
contenir la Syrie ; la cinquième et la quinzièm
Vespasien *.

Les massacres, cependant, continuaient
de fausses inculpations, les juifs d'Anti
égorgés** ; Bassus, gouverneur de Judée, dét
teresses d'Herodium et de Machoerus *** ; F
successeur de Bassus, s'empara de Messada,
fuge du peuple vaincu ****. Les Syriens, irr
ennemis des enfants de Jacob, en firent un c

* « Hierosolymorum autem custodiam decimæ legion
» ad Euphratem, ubi pridem fuerat, eam remisit. Du
» legionem, memor quod Cestio duce Judæis cesseri
» pepulit ; erat enim olim apud Raphanæas : ad Melite
» sic vocatur, misit. Hæc ad Euphratem in confinio A
» pidociæ sita est. Duas vero sibi obsequi satis esse

être plus horrible que les Romains *; et la fermeture du temple d'Onias dans la ville d'Alexandrie, mit un terme aux dernières tentatives des réunions judéennes **. De ce moment, les émigrations devinrent chaque jour plus fréquentes; deux légions, la dixième et la vingt-deuxième, envoyèrent, dans le nord-est des Gaules, des détachements qui paraissent avoir été considérables, et à la suite desquels diverses colonies juives se seront timidement insinuées jusqu'à nos portes. Il peut même se faire que ces deux légions y soient venues tout entières, car, après un séjour de courte durée dans la Palestine, la dixième fut dirigée sur la Pannonie, sous le règne de Vespasien, prit ses quartiers d'hiver à Vienne en Autriche, avec la treizième, *gemina,* et passa le Rhin pour occuper le nord-est des Gaules. La vingt-deuxième s'y trouvait sous Dioclétien, Trajan, Caracalla, Héliogabale, Alexandre Sévère. Vers la fin du second siècle, elle quitta Maïence, remonta le Rhin, séjourna quelque temps en Suisse et vint à *Nasium, Tullum* et *Mediomatrix* (Nais, Toul et Metz), laissant partout des traces de son existence belliqueuse***, et traînant avec elle quelques débris malheureux

* « Nostris enim, quod Syriæ civitatum nulla est, quæ non Judæos » apud se habitantes occiderit, nobis quàm Romanos plus inimicos. » (Flav. Jos. Lib. VII, cap. 28, de bell. Jud.)

** Flav. Jos. De bell. Jud. Lib. VIII, cap. 30.

*** Il y a des monuments qui rappellent le séjour de cette légion, depuis Soleure jusqu'à Clèves : les antiquaires en signalent à Cunstadt, sur le Necker, à Genève, Lyon, Cologne, etc. Elles se rapportent à différents règnes. On la voit désignée sur les médailles de Septime Sevère, de Gallien et de Victorinus. Ce furent des membres de la même légion qui élevèrent, à Nasium, un autel à la déesse Epone, décrit dans nos *lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France.* Metz, 1840, in-8°, et dans la revue d'Austrasie, 4e série, t. 1er, p. 225 et suivantes. On a d'elle d'autres monuments encore que nous signalons dans ce dernier journal.

La XXIIe légion est appelée *Primigenia-Augusta; Primigenia pia,*

empereur romain devait chercher sur les cru
cédentes : trois millions de juifs périrent sou
d'Adrien, sans comprendre dans ce nombre le
quatre-vingt mille qui furent égorgés après
de Barchochébas dont nous parlerons plus loin.
ceux qui échappèrent en petit nombre, la triste
le contempler, même de loin, les ruines de J
foulée aux pieds par les gentils **. « Aupar
» l'évêque Grégoire***, on les voyait couverts d
» parcourir en sanglotant la montagne des Oli
» débris du temple ; ils furent réduits à écon
» leur misère, pour payer cette grâce à l'a

idelis; Antoniana; Severiana et adjutrix, d'après un
mutilée, donnée par Spon, dans les preuves de son
Genève.

* « Eodem vero tempore Cæsar etiam ad Liberium Maxi
» (erat autem procurator) ut omnem terram venderet Jud
» enim civitatem in ea condidit proprium servum sibi ec
» Solis autem octingentis militibus ibi relictis, locum
» incolerent, qui vocatur Ammaus : distat autem ab
» trigenta stadiis. Stipendium verò ubicùmque degerent Ju
» binasque drachmas singulis annis deferre in Capitolium
» ut antèhac Hierosolymorum templo pendebant. » (Fl
ell. Jud. Lib. VII, cap. 27.)

** Saint Jérôme. In Sophoni, cap. 10.

*** Essai sur la régénération physique, morale et politi-

» soldats. A ce prix, ils obtinrent la faveur signalée d'y » venir pleurer le jour anniversaire du sac de leur cité. »

Les rigueurs de l'administration impériale envers les juifs, peu conformes aux sentiments d'humanité qui distinguent les sociétés modernes, auraient bien lieu de nous surprendre de la part du peuple le plus civilisé de la terre, si l'on ne voyait aux fils d'Abraham une disposition singulière à sortir des positions que le pouvoir leur faisait, à s'insurger contre les lois, à venger, par des cruautés perfides, les affronts de leurs ancêtres. Ce fut toujours la race humaine la plus remuante, la plus insoumise; ses pontifs même lui en ont fait le reproche, et, dans bien des cas, les fautes qu'elle a commises, ont pu servir d'excuse à ses bourreaux.

Il y a tout lieu de croire que la nation juive, mise au ban des autres nations, eût souffert beaucoup plus encore sous les empereurs païens, sans la haine qu'ils portaient au christianisme. Les disciples de Jésus-Christ absorbaient leur pensée; et n'était-ce pas un certain mérite, un motif d'indulgence, de partager l'animadversion dont Rome poursuivait, avec tant d'acharnement, les nouveaux convertis, ou culte du Sauveur. Si Domitien accabla d'impôts les enfants de Moïse, s'il les persécuta quelque temps, ce fut certes beaucoup moins à leurs doctrines qu'il en voulait qu'à leur argent.

Nerva, successeur de Domitien, obligé de comprimer la révolte de diverses colonies juives, les punit et pardonna; il fit plus, il les déchargea des impôts onéreux dont les accablait Domitien, et, proclamant à leur profit, au profit de tous ses sujets, la liberté de conscience, il déclara qu'à l'avenir nul ne serait poursuivi *pour cause de religion, d'impiété ou de judaïsme.*

L'illustre adepte de Nerva, Trajan, que nos pères, germains et gaulois des rives rhenanes, portèrent triom-

soldats romains ; Martius Turbo dépeupla
Lybie, qu'il fallut y envoyer une colonie pour
les terres ; Lucius Quintus agit à peu près de
la vallée du Nil, et Adrien chassa définitivem
israélites de l'île de Chypre. Ces expéditions d
dont nous ne parlerions pas, si elles n'avai
influence jusque sur les juifs de nos contrées,
la fin du règne de Trajan** : il leur interdit
de mort, l'habitation des côtes d'Afrique, et
sorte un coup funeste au commerce du litto
et de la Provence. Beaucoup d'israélites e
s'établir dans la Gaule où leur condition ét
plus tranquille que partout ailleurs.

Adrien, qui savait combien on devait peu
les protestations des juifs, qui les avait combat
et jugés, ne montra point, en montant sur le
sentiments favorables à cette nation nomade ;
fendit de circoncire leurs propres enfants,
colonie païenne sur les ruines mêmes de Jérus
forma les images sculptées du temple en statu
giques, et tenta d'achever l'œuvre de dest
Vespasien avait laissée imparfaite. Les juifs prire

avec l'acharnement du désespoir * : un faux messie parut, Coziba dit *Barchochébas* (fils de l'étoile)**, courageux imposteur dont nous avons déjà parlé; des milliers d'adhérens se mirent à sa suite, et les hostilités prirent un caractère assez sérieux pour qu'Adrien appelât d'Angleterre Julius Severus, l'un des plus grands capitaines du siècle.

Les juifs furent vaincus; quatre cent quatre-vingt synagogues tombèrent, dit-on, sous le marteau d'un conquérant irrité; Barchochébas périt les armes à la main; Akiba, complice de sa révolte, mourut écorché, mis en lambeaux avec un peigne de fer; on vendit les prisonniers à la foire du Térébinthe, et à Gaza, aux prix des bêtes de somme et pour les dresser aux mêmes usages; Adrien implanta sur Jérusalem une nouvelle ville du nom d'Ælia, bâtit un théâtre avec les pierres du temple de Salomon, et, pour dernière insulte, il fit placer un gros porc sculpté sur la porte qui conduisait de Jérusalem à Bethléem. Faut-il s'étonner que les docteurs juifs aient comparé Adrien à Nabuchodonosor, et que leur haine envers Vespasien se soit confondue dans celle plus vivace qu'ils portaient au nouvel empereur?

Quelques monuments ont consacré le souvenir de cette tragique histoire. Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de l'ancienne académie de Metz, possédait un médaillon d'argent trouvé parmi les ruines romaines du Sablon ***, lequel offrait une scène allégorique et touchante, relative au dernier sac de la ville sainte. Une femme triste, éplorée, abattue, aux genoux de l'empereur, lui présente trois

* Ce fut de l'année 134 à l'année 137 qu'eût lieu cette nouvelle guerre.

** Allusion à l'étoile de Balaam.

*** Commune des environs de Metz, sur le ban de laquelle s'étendait la capitale des Médiomatriciens.

CHAPITRE II.

Condition générale et particulière des Juifs après leur dispersion. - Colonies israélites du nord-est de la France. - Synagogues de Trèves, Cologne, Spire, Worms, Mayence, etc., jusqu'à la fin du cinquième siècle.

Nous avons esquissé l'état général du peuple juif avant et pendant sa dispersion par le monde. A peine était-elle consommée, qu'on vit les empereurs se relâcher insensiblement des mesures rigoureuses employées contre eux. Antonin-le-Pieux, successeur d'Adrien, leur fut même si favorable qu'on le crut juif. Marc-Aurèle sévit contre les israélites d'Asie, parce qu'ils s'étaient révoltés avec les Parthes; Sévère les persécuta quelque temps; mais alors il n'était presque jamais question des exilés d'Europe, trop disséminés et trop peu nombreux pour inspirer des craintes. Sévère, à la fin de son règne, cédant à un sentiment de modération généreuse, ou gagné par de riches présents, ce qui est plus probable, accorda aux fils d'Abraham des droits de tutelle, les admit aux charges publiques comme les autres citoyens de l'empire, consentit à ce qu'ils refusassent les fonctions onéreuses et leur laissa toute liberté de conscience, tandis que les chrétiens étaient persécutés. Caracalla, fils de Sévère, élevé avec un enfant juif, fut toujours porté d'inclination en faveur des exilés de Palestine. Leur quiétude devint si grande qu'ils songèrent à recueillir les traditions nationales; plusieurs rabbins s'y

accordées aux divers sujets de l'empire;
Sévère, adoptant l'idée d'Héliogabale, d'opérer
entre tous les cultes, de réunir dans le mê
Abraham, Moïse, Jupiter, Jésus-Christ, etc., a
cela même dans une communauté de privilég
chrétiens, juifs et barbares.

Constantin, plus scrupuleux qu'Alexandre, li
manière assez convenable, la liberté des isra
défendait aux chrétiens de suivre leurs ri
d'embrasser leurs doctrines, mais autorisait
qu'on faisait pour les convertir. Les transfuge
vivaient sous le bénéfice de la tolérance
devait être d'autant plus grande qu'ils occ
pays éloignés de l'Orient. Aussi Israël pullu
Gaule. A cette époque, la ville de Cologne a
nombre si considérable de juifs, que Consta
aux magistrats de cette ville d'en prendre p
certaines magistratures, telles que le déc
n'étaient pas libres de s'y soustraire; les me
synagogue pouvaient seuls refuser les fonctions
à la police ***.

Cette admission des israélites aux charges
sous le règne de Constantin, a été différem

prêtée par les historiens. Les uns l'ont considérée comme une faveur, d'autres comme une obligation pénible. Mais, en y réfléchissant bien, on pensera que nulle condition n'était pire à l'ilotisme où les juifs se trouvaient réduits, et que leur admission dans des emplois, même onéreux, les favorisait beaucoup en ce qu'ils prenaient rang de citoyens. Basnage prétend que Constantin ne voulut point accorder une faveur aux juifs en les soumettant aux nécessités de l'état *. C'est possible; je le crois sans peine; mais là ne gît pas le point principal de la question. L'idée politique de Constantin nous importe peu; ce sont les résultats de la mesure qu'il faut avoir en vue, et je pense qu'elle n'a pu qu'être très-favorable aux conditions sociales des exilés de Palestine.

Il ne paraît pas, au reste, qu'à Trèves et à Cologne, plus qu'à Rome ou ailleurs, les juifs aient exercé des fonctions de haute magistrature. Le décurionat était un emploi secondaire dont les familles patriciennes ou sénatoriales cherchaient à s'exempter **. Sorte d'édiles, les décurions dirigeaient les fonds publics, indiquaient les places où devaient être érigés les monuments et servaient de conseillers aux administrateurs supérieurs ***. L'inscription suivante, si commune sur les monuments lapidaires: L. D. D. D. *Locus datus decreto decuriorum* donne une idée juste d'une partie de leurs fonctions. Coupables de quelque faute, on les chassait de leur emploi, ou bien on les suspendait pour dix ans au plus et pour deux ans au moins ****. Les décurions de l'empire, princi-

* Hist. des Juifs, t. VII, chap. 9, p. 260 à 262.

** Le témoignage d'Ammien Marcellin, qui reproche à l'empereur Julien d'avoir anéanti les priviléges de ceux qui se croyaient exempts de cette charge, en est une preuve incontestable.

(*Am. Marcel.* lib. XXV, cap. 5.)

*** C'est pour cela que les Grecs les ont appelés Βουλευτὴς.

**** « Ordine decuriorum te biennio abstinere jussit, dit Ulpien. »

d'Elvire où l'Eglise défendit aux chrétiens d
manger avec les juifs qui exerçaient dans la
ibérique, principalement sur les rives maritim
merce des plus étendus. De l'Espagne, cette d
en France, en Allemagne ; l'excommunication é
infligée aux coupables, mais je ne pense pas q
contrées on y ait tenu fortement la main.

Worms, Mayence et Spire disputent à C
Trèves une prééminence d'antiquité judaïq
partient peut-être à ces cinq villes ensemble.
elles auront eu synagogue peu de temps après la
du temple, et s'il est plutôt question des juifs
et de Trèves, c'est qu'ils étaient sous les regard
des empereurs.

Les fils de Constantin se montrèrent assez
à la nation juive, moins toutefois par des mo
particulière, qu'en raison de l'abus qu'elle
franchises qui lui étaient accordées. Devenant
vindicative, à proportion des égards qu'ius
malheurs, poursuivant d'une haine furibonde
qui ne la ménageaient pas davantage, disposé
marcher sous l'étendard des ennemis de Ron
souvent que des mesures coercitives la mainti

on la craignait peu, parce qu'elle s'y trouvait disséminée; mais l'administration impériale ne cessait d'observer les mouvements des israélites de l'Afrique et de l'Asie, qui se montraient d'autant plus audacieux qu'ils étaient plus nombreux et plus éloignés du centre d'action des empereurs. Constance, pour ces motifs, leur fit défense d'entrer à Jérusalem; il leur interdit la faculté d'avoir des chrétiens à leur service, et menaça de la peine de mort tout juif qui épouserait une chrétienne ou circoncirait un esclave *. L'empereur toutefois respecta la liberté de conscience et l'exercice du culte des israélites; on doit même supposer qu'à une époque où tout était devenu vénal, les magistrats autorisaient à prix d'or ce que la loi prohibait.

Julien l'Apostat, qui mourut au mois de juin 363, après huit années d'administration souveraine, comme césar et comme empereur, qui fit, avec un brillant succès, ses premières armes dans le nord-est de la France, avait eu l'idée de reconstituer la nation juive, d'une part pour contrebalancer l'influence du christianisme, de l'autre pour opposer une digue aux Parthes, dont les tentatives d'invasion menaçaient l'empire. Il déchargea les israélites de divers impôts établis par Constance, leur permit de relever le temple et les aida dans l'exécution de cette vaste entreprise; mais un tremblement de terre arrêta des travaux qu'aucun monarque n'entreprit depuis.

Les tentatives anti-chrétiennes de l'empereur Julien étaient un motif pour que les évêques, les confesseurs et les missionnaires redoublassent de zèle dans la conversion des païens et des juifs. On s'en occupait activement sur les rives de la Moselle. Saint Eucaire, évêque de Toul, saint Elophe, son frère, et plusieurs autres vénérables

* Hilar. in psalm. LVIII, et in psalm. CXXXI, CXLVI. V. aussi Basnage, hist. des Juifs, t. VIII, p. 145 et suiv.

personnages surpris par les officiers de Julien, lorsqu'ils catéchisaient les infidèles, furent arrêtés et mis à mort. Les vieilles légendes disent positivement qu'il se trouvait des juifs au nombre de leurs auditeurs, circonstance intéressante qu'on n'a point signalée jusqu'à présent *.

Valens et Valentinien, ayant adopté les vues politiques de Julien, furent très-favorables à la nation juive. Cependant Valens cassa l'arrêt de son prédécesseur qui exemptait les israélites des charges publiques.

Théodose **, dont les principes de justice et de modération sont connus, fut loin de faire souffrir les israélites des sympathies particulières qu'il témoignait aux chrétiens de son empire : cet illustre monarque voulait que toutes les religions eussent leurs interprètes naturels, que les conversions se fissent par le raisonnement et la conviction plutôt que par la violence, et que son code de lois devînt une garantie générale, plus nécessaire aux vaincus qu'aux vainqueurs, aux opprimés qu'aux oppresseurs ***. Les juifs alors avaient leurs officiers, leurs juges particuliers qu'ils élisaient eux-mêmes; qui jugeaient les causes de discipline. Théodose leur rendit même l'autorité dont les

* V. Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le révérend père Benoît, de Toul, prêtre, capucin de la province de Lorraine.

A Toul, chez Alexis Laurent, imprimeur du roi et de Mgr l'évêque, M.D.CC.VII; in-4°, avec cartes et portrait en taille-douce; p. 208 et suiv.

** Théodose-le-Grand, né en 346; associé à l'empire en 379; mort à Milan le 17 janvier 395.

*** « Il n'y a point de loi, disait Théodose, qui ôte aux juifs la liberté de conscience : c'est pourquoi nous sommes fâchés qu'on les ait privés, en certains lieux, de leurs synagogues, et nous ordonnons à votre grandeur d'arrêter l'emportement des chrétiens, qui, sous prétexte de religion, ont la témérité de faire ce que les lois défendent; et de punir avec sévérité ceux qui pilleront ou qui abattront les synagogues. » (Cod. Théod. livre XVI, t. VIII, c. 9.)

magistrats romains les avaient privés. Saint Chrisostôme le dit positivement.

Cette mansuétude de Théodose excita le zèle impétueux de saint Ambroise qui, voyant les choses sous le point de vue purement chrétien, condamnait des mesures politiques en désharmonie avec la tendance de propagande religieuse dont il était animé. Ses harangues sont remplies d'accusations contre les juifs; accusations quelquefois très-graves à travers lesquelles perce le style hyperbolique de l'orateur, et que le souverain avait l'excellent esprit de ne point adopter littéralement. Mais les paroles tombées de la chaire de Milan, recueillies avec avidité par des milliers d'auditeurs enthousiastes, retentissaient bientôt jusque dans les provinces les plus éloignées; la Gaule, la Moselle surtout qui comptait saint Ambroise parmi ses illustres enfants *, adoptaient volontiers, comme un sens vrai, l'expression souvent figurée du célèbre archevêque, de sorte que les juifs, malgré la protection du pouvoir, demeuraient en butte à une infinité de tracasseries, de mesures exceptionnelles qui rendaient leur existence fort pénible.

Arcadius, ce fils indigne de Théodose, paraît avoir du moins conservé, dans sa courte et trop longue administration, les immunités civiles dont jouissaient les israélites. Il en parle, dans le Code théodosien, comme vivant sous l'empire du droit commun; le titre qui les concerne est intitulé *de foro judæorum*, du barreau des juifs; il les oblige à poursuivre leurs actions judiciaires devant les juges ordinaires, sans les priver de cette juridiction patriarchale qui existait en chaque communauté.

Théodose II, fils d'Arcadius, monarque faible, mais législateur **, eut pour les juifs la même bienveillance que

* Il était né à Trèves, de parents distingués, vers l'année 340.

** Monté sur le trône, le 1er mai 408, il le conserva jusqu'à sa

que soit aujourd'hui [illegible]
vivres, nos percepteurs et nos chefs de police
faisaient partie intégrante de l'organisation pro
du personnel des légions, se déplaçaient av
levaient les impôts dans les provinces, achetaie
princes et les troupes les provisions de bou
fourrage nécessaires, garnissaient les magasins
servaient de courriers et d'espions. Certes, au
ne se trouvait plus en harmonie avec le caractè
et les empereurs l'avaient senti, puisqu'ils n'y
guère que des juifs. Mais, ils abusèrent de cet
Honorius *** les en chassa, et, comme une m
citive n'a jamais lieu sans une autre, ils fu
également de leurs fonctions miliciennes. On r
défense d'élever de nouvelles synagogues ****.

Telle a été la position sociale des juifs pendan

mort, arrivée le 28 juillet 450. Ce fut lui qui rass
éléments du *Code Théodosien*, imprimé à Lyon, en 6 vol.

* « La gloire d'un bon prince, écrivit Théodose II, c
chaque société jouir tranquillement des droits qui lui
lors même qu'une religion n'est pas approuvée du souver
conserver ses priviléges. » (An 412. Cod. Théod. t. XVI, li

Ce fut conformément à ce texte de loi qu'Honorius

tration romaine. A part le chagrin fort légitime de se trouver loin de la mère-patrie, de vivre sous un régime de tolérance, sans chefs directs, sans culte public, sans nationalité proprement dite, ils jouissaient d'un certain bien-être qu'ils eussent augmenté par leur soumission et leurs services. Jamais, au moyen âge, l'autorité ecclésiastique ne s'est montrée si bien disposée en leur faveur que l'autorité païenne.

Les invasions des peuples barbares ne p
porter un changement notable à la conditi
Ils subissaient, comme tous les membes de
chocs instantanés qui résultent d'un évèneme
et rentraient dans le calme après un certain r
cillations, car les glaives alors ne s'aiguisaier
eux ; on n'en voulait ni à leur culte, ni à leu
ni à leurs personnes. Pourvu qu'ils payasser
soumissent, on s'inquiétait peu des sentime
qu'ils affichaient. Cependant on voit, aux me
lice prises par les derniers empereurs, not
Valentinien III *, que l'administration se ter
contre leur multiplication et les complots q
dans le cas d'ourdir. Ainsi Valentinien confi
viléges des israélites, cherche à les garantir
sion des agents du fisc, veille au maintien de
existantes, mais il s'oppose à ce que d'au
soient ouverts ; il favorise les conversions e
aux parents de déshériter ceux de leurs enfa
brasseraient le christianisme ; il écarte soigne

hommes d'intelligence étaient si rares, leur interdit la faculté de verser ailleurs que dans l'épargne impériale les décimes qu'ils s'imposaient pour subvenir aux besoins éventuels des communautés, et semble toujours se méfier des services que pourrait lui rendre Israël. J'ouvre saint Augustin *; je lis dans les annales de cet illustre apôtre un dialogue entre la *Synagogue* et l'*Eglise*, qui peint admirablement l'état des juifs au commencement du cinquième siècle :

— « Je ne suis, dit la *Synagogue*, ni esclave, ni servante des chrétiens, puisque mes fils ne sont pas faits » prisonniers, puisqu'au lieu de leur faire porter les fers » et les autres marques de servitude, on leur laisse la » liberté de naviguer et d'exercer leur commerce. »

— L'*Eglise* répond : « Tu es obligée de payer le tribut » aux chrétiens; un juif ne peut prétendre à l'empire, » ni devenir comte ou gouverneur de province; il ne » peut entrer dans le sénat ni faire partie de la milice; » on ne le reçoit pas même aux bonnes tables; et s'il » conserve les moyens de gagner sa vie, c'est uniquement » pour l'empêcher de mourir de faim. » **

Genseric*** et ses Vandales; Théodoric**** et ses Goths; Alaric***** et ses Visigoths qui semblent s'être légué le secret de bouleverser et de pacifier tour à tour l'univers,

* Né le 13 novembre 354, à Tagaste, baptisé à Milan, à la Pâque de 387, mort archevêque d'Hippone, le 28 août 430.

** Altercatio eccles. et synagogæ, apud. Aug., t. VII, appendix.

*** Genserio, roi des Vandales, en Espagne, conquérant de l'Afrique et de presque toute l'Europe, le plus grand politique de son siècle, mort en 477.

**** Théodoric Ier, roi des Goths, en Italie, monarque législateur, beau-frère de Clovis, né vers 450, mort le 30 août 526.

***** Alaric II, roi des Visigoths, régna vers l'année 384 sur tout le pays qui s'étend du Rhône à la Garonne. C'est à lui qu'on doit le Code Alaric, tiré en partie du Code Théodosien.

réserve.

Théodoric protégea les juifs dans toute l'Itali
les conseils que lui donna Cassiodore, son secr
ne contraindre personne en fait de religion. Au
manda-t-il vivement le sénat romain d'avoir lai
la synagogue de Rome pour condescendre à une
particulière. Il ne censura pas moins plusie
siastiques qui voulaient s'emparer d'une syn
Milan, et des biens qui s'y trouvaient attachés
de Gènes, dont le peuple avait pillé et détruit
la synagogue, furent secourus par Théodoric e
à rebâtir leur temple, mais à condition de ne l
plus grand qu'il n'était et de ne pas le décorer

Israël, alors, s'étendait comme une tache
toute l'Europe. Il y avait des juifs établis dans
des provinces de France, principalement le long
et des rivières, parce qu'ils s'y procuraient des
commerciales qui n'existaient point ailleurs.
Trèves n'étaient plus les seules localités riv
Rhin et de la Moselle, habitées par eux : Spir
Mayence, les avaient accueillis, et les synago
trois villes jouissaient déjà d'une assez grande

sous le nom de coutumes de *Svm*, שום, mot composé de la lettre initiale du nom de ces trois villes *.

Les juifs se multiplièrent rapidement en Allemagne et en France, dès qu'ils y eurent obtenu un facile accès : de nouvelles communautés s'établirent sur divers points; le long de la Garonne, du Rhône, de la Seine, de l'Aube, de la Meuse, du Rhin, de la Moselle, etc.; Toulouse, Arles, Avignon, Lyon, Paris, Troyes, Verdun, Metz, ouvrirent leurs portes aux exilés de la Judée, mais avec une certaine réserve, car comment admettre, sans scrupules et sans crainte, au partage des bénéfices sociaux, un peuple que ses usages condamnent à vivre isolé. Bientôt, on le rencontra sur toutes les routes, sur tous les marchés. Vers le milieu du cinquième siècle, quand le poète Rutilius, parti de Rome, traversait l'Italie pour venir dans la Gaule, il était déjà frappé de l'énorme quantité d'israélites disséminés par le monde, et des inconvénients imaginaires ou réels qui pouvaient en résulter. « Il serait à souhaiter, disait-il, que jamais la Judée n'eût » été soumise par les guerres de Pompée et les victoires » de Titus. On a voulu arrêter cette peste; la contagion » n'a fait que s'étendre davantage; et la nation vaincue » opprime aujourd'hui ses vainqueurs » **.

Deux siècles auparavant, saint Augustin avait exprimé la même pensée, en parlant de l'état des juifs sous Néron ***. Aussi n'est-il pas nécessaire de supposer à Rutilius un motif

* Dans les plus anciens titres hébreux, Worms est appelé *Garmesa* et Mayence *Magentsa*, *Moguntia*.

** « Atque utinam nunquàm Judova subjecta fuisset
Pompeii bellis imperioque Titi;
Latius excisæ pestis contagia serpunt
Victoresque suos natio victa premit. »

*** Sous l'empire de Néron, dit-il, les juifs étaient reçus dans toutes les terres de l'empire, et les vaincus ont donné la loi aux vainqueurs. *De civit. Dei, lib.* VI, *cap.* 11.

trop exclusive, et mieux vaut supposer, c
l'avons fait ci-dessus, qu'indépendamment d
lonies principales fixées, dès le principe, à
Trèves, il existait de petites colonies juives en
lieux..... L'instinct commercial des juifs
dispersion autant que la haine des peuples.

La loi Gombette, publiée au commencemer
siècle, quelques années avant le siége d'Arles
balde, roi de Bourgogne, qui en était l'aut
une preuve irrécusable de l'existence des ju
grand nombre dans le nord-est des Gaules.
laquelle obéissait une partie de la Lorraine,
mort, avec confiscation de ses biens, tout ju
frappé un prêtre; et à avoir le poing coupé o
sols au plaignant, avec une amende de 12
les voies de fait concernaient un simple ch
debalde mourut en 516, mais ses mesures le
meurèrent observées long-temps encore, l
étaient essentiellement fiscales. Elles excitaie
la délation, au mensonge, puisqu'il suffisait
cuser et de jurer pour être cru. La loi Gomb
contrées, dut faire un tort immense aux isr

dont nous parlons, les juifs s'établissaient indifféremment dans tous les quartiers d'une ville, s'ils avaient des marques distinctives, ou bien un costume particulier. Mes recherches ont été vaines pour déterminer ces faits; mais il semble naturel de supposer qu'un peuple regardé comme déicide était soigneusement écarté des églises; et que le clergé, déjà puissant, employait les moyens convenables d'empêcher les relations qui pouvaient naître entre les juifs et les chrétiens. D'ailleurs, les débris d'Israël ne s'isolaient-ils pas eux-mêmes du reste des hommes, par leurs coutumes, leurs mœurs, leurs préjugés et leur culte? L'Église et le pouvoir se bornaient, pour ainsi dire, à consacrer, par des canons et des lois, l'ilotisme moral auquel la nation juive se condamnait elle-même.

Inféodé, pour ainsi dire, par les victoires
du nom romain, l'arianisme dominait la Ga
nale presque tout entiere : il n'était sorte
que les chrétiens n'éprouvassent sur les do
laric II, et les évêques avaient à lutter, no
contre les Goths, mais contre une multitu
agglomérés en différents points. L'agression
provenait pas ici des communautés israélit
point de vue politique, elles étaient dans leu
l'exercice légitime d'une condition sociale
un acte de soumission au gouvernement ét
l'an 412 que l'empire des Visigoths s'était
l'Aquitaine et la Gaule narbonnaise, jusqu'a
années du VI^e^ siècle, les israélites de ces pro
devenus sujets de la race Ataulphienne* ; ils
incorporés dans sa milice guerroyante, pr
à ses expéditions, et semblaient s'accommo
mieux du nouveau régime, qu'une haine com

peuple roi, attaquant, poursuivant l'erreur partout où ils pensaient la saisir, se déclaraient donc, par ce fait même, les ennemis du gouvernement qui devait protection à ses sujets ariens, juifs et payens. Il était impossible qu'un tel état de choses durât long-temps; l'avenir du christianisme s'y trouvait engagé; les évêques le sentaient bien, et tous n'attendaient qu'une occasion favorable pour éclater, quand l'eau baptismale sanctifia le front de ce fier sicambre appelé Clovis. Tournant aussitôt leurs regards vers le seul monarque chrétien qui fût au monde, ils l'appelèrent en Aquitaine. Arrivé devant Arles, la Rome des Gaules, avec une puissante armée, Clovis s'en empare *, poursuit ses conquêtes le long de la Garonne, jusqu'aux Pyrénées, brise les chaînes des victimes de l'arianisme **, et disperse sur divers points de la France ceux qu'il saisit les armes à la main. Beaucoup de juifs se trouvaient au nombre des combattants, aussi les historiens regardent-ils le siége d'Arles comme étant la grande époque de leur dissémination en France. J'y ajouterai cette circonstance particulière : qu'Israël perdit dès-lors le droit de servir dans la milice. Clovis acheva sa dégradation morale.

Childebert, par la conquête du royaume de Bourgogne, dont le roi Sigismond était arien, enleva aux juifs le dernier asile où ils pouvaient conserver encore quelques lambeaux de prérogatives et de nationalité ***. Le commerce devint leur unique ressource. Ils s'y étaient déjà tellement enrichis, au commencement du VI^e^ siècle, que la fortune les rendit insolents; on les voyait, dit-on, la semaine sainte, parcourir les rues de Paris et celles des

* V. sur ce siége Basnage, hist. des Juifs, chap. XIII, p. 401 et suiv.

** Saint Césarius, évêque d'Arles, était de ce nombre. Les juifs l'avaient accusé de favoriser Clovis.

*** Cet événement eut lieu en 524.

principales villes de France, mieux vêtus que d'habitude, se livrer aux plaisirs, mais prendre le deuil pour le temps de Pâques. Cette imprudence de leur part m'étonnerait beaucoup; je croirais plutôt que les fêtes chrétiennes ne coïncidant pas avec les fêtes judaïques, le peuple aura considéré comme démonstrations hostiles, des actes qui ressortaient de la différence des deux cultes. Il suffisait toutefois qu'on le remarquât, pour qu'une administration prévoyante empêchât les excès qui pouvaient en résulter: c'est ce que fit Childebert *. Un édit de l'an 533 défendit aux juifs de paraître au dehors pendant la semaine sainte et pendant celle de Pâques. Il leur fut également enjoint de ne prendre à leurs gages aucun domestique chrétien, « parce qu'il serait injuste, dit la loi, que celui qui a » été racheté par le sang précieux de Jésus-Christ, fût » soumis à servir un infidèle, blasphémateur de son saint » nom. » Le concile d'Orléans sanctionna cette mesure vers l'année 540.

La condition des israélites en Orient se trouvait moins heureuse encore qu'elle n'était en France, surtout depuis leurs folles tentatives, pour appuyer un faux messie du nom de Julien **. L'empereur Justinien *** leur défendit de célébrer la Pâque un autre jour que les chrétiens; il les priva du droit de faire des testaments et des donations, n'admit pour eux ni succession directe, ni indirecte, excepté en faveur des Samaritains laboureurs, dont les enfants pouvaient hériter de leur père; il interdit

* *Greg. Turon.*, lib. VI.

** Ce faux messie leva l'étendard de la révolte en 530 et massacra quantité de chrétiens, jusqu'à ce que l'empereur l'eût vaincu et mis à mort. Vingt mille Samaritains périrent et vingt mille jeunes gens, vendus esclaves, furent transportés au-delà de l'Euphrate.

(Malala., *Hist. chron.*, t. II, p, 184.)

*** Il était sur le trône depuis l'an 527.

aux magistrats impériaux la faculté d'entendre les témoignages des juifs contre les chrétiens ; et, quand le concile de Carthage lui eut demandé le rétablissement des biens ecclésiastiques usurpés par les Vandales, l'empereur écrivit à son préfet du prétoire en Afrique, d'interdire les synagogues, de les changer en églises, de punir sévèrement les juifs qui s'assembleraient dans les cavernes, et de veiller à ce qu'ils n'eussent aucun culte public *. On travaillait, en même temps, de la manière la plus active à leur conversion : les villes de Borium et d'Aigula, boulevards du judaïsme sur la plage Africaine, embrassaient le christianisme, et quiconque ne pliait pas sous la volonté de fer de Justinien, était contraint de vivre caché ou de s'expatrier.

Nous ne rappellerions pas ces événements passés loin de nous s'ils n'avaient exercé une grande influence sur le sort des israélites français, si Bélisaire, en poursuivant l'arianisme, depuis les rives de Carthage jusqu'au Tibre, en étouffant, comme Hercule, une hydre toujours renaissante, n'avait enlevé, par cela même aux israélites, tout espoir de se reconstituer civilement dans un lieu quelconque de l'Europe. Ils prévoyaient bien que le tombeau de l'arianisme serait le leur ; aussi n'est-il sorte d'efforts qu'ils n'eussent faits pour le soutenir au penchant de sa ruine. A Naples, ce sont les juifs qui, s'engageant à fournir les vivres et les munitions nécessaires, qui, prenant eux-mêmes les armes, ramènent sur les remparts la bourgeoisie consternée, retardent de vingt jours le triomphe de Bélisaire, et scellent de leur sang le contrat d'alliance qu'ils avaient conclu avec les Goths. Depuis lors, leurs révoltes partielles n'ont abouti qu'à les rendre plus malheureux ; le monstrueux massacre de Césarée

* Année 535. V. Procope : *Histor. Arc.*, cap. XXVIII.

tant d'animosité.

Childebert **, d'un autre côté, heureux d' conversions, ne semble pas avoir poussé tro exigences. Il acceptait le patronage des caté tenait sur les fonts baptismaux les juifs de ha et protégeait dans leur industrie ceux mêmes juraient pas.

Ce fut sous Childebert qu'un évêque d'U Ferréol, parsuadé qu'il convertirait plus sû juifs, en vivant familièrement avec eux, co tel point la dignité épiscopale qu'on le suspe fonctions. Les moyens extrêmes lui plaisaien mêmes juifs dont il avait cultivé les bonnes gr chassa sans pitié, quand le monarque l'eût rep siége.

Vers la même époque, Chilperic, roi de S trouvant les juifs beaucoup trop puissants et voulut les convertir, c'est-à-dire les dépouiller au baptême ceux qui refusaient de s'y soume fouettait sans pitié; on les menaçait dans la j

* Procope. *De bell. Gath*, lib. I, cap. 8, 9 et 10; *Pa* lib. XVI, *in bibl. max. patr.*, t. XIII; Basnage, chap.

leur liberté, et quelques-uns cédaient à la crainte : mais bientôt la police reconnaissait que les nouveaux convertis, confondant les deux cultes, observaient le samedi comme le dimanche, et des rigueurs nouvelles éclataient *.

Des mesures d'ilotisme et des essais de conversion eurent également lieu dans les royaumes de Paris et de Metz.

Chlotaire, fils et successeur de Chilperic, fit déclarer, par un concile tenu à Paris en 615, que les israélites seraient exclus des offices publics, sentence renouvelée plus tard au concile de Clermont **.

Ils s'étaient multipliés singulièrement dans la Provence, le Vivarais, le Dauphiné, la Savoie, le Bugey, la Bresse, la Touraine, la Bretagne, le Lyonnais, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, le pays messin et la Suisse ; Arles, Marseille, Montpellier, Narbonne, Nîmes, Toulouse, Lyon, Metz, Châlons, Pontoise, Mantes, Rouen, Soissons, en comptaient un grand nombre, et ils s'étaient rendus tellement odieux, partout où l'administration leur avait confié des charges de *publicains, gabelleurs, maltotiers, percepteurs de deniers*, qu'on ne pouvait réellement les y maintenir, sans provoquer des émeutes.

Est-il étonnant que l'Église ait cherché, par tous les moyens possibles, non-seulement d'éclairer, mais de moraliser une nation dont la conduite offrait si peu de garanties sociales.

Saint Germain, évêque de Paris, employait, à ce qu'il paraît, des moyens extraordinaires pour frapper l'imagination des juifs et gagner leur confiance. Un jour, il rencontre quelques israélites entraînant un jeune homme enchaîné qu'ils voulaient contraindre à l'abjuration du christianisme : la victime implore son appui, et le pieux

* *Gregor. Turon., Hist. Franc*, lib. V, p. 326 ; Basnage, liv. VIII, chap. XIII, p. 420 et suiv.

** *Concil. Parisiensis*, cap. XV.

innocents qu'on tendait alors à la circon...

Avitus, évêque de Clermont, converti juifs : l'un des nouveaux prosélites entre u ville avec le vêtement blanc du baptême coréligionaires le voient, murmurent et l' israélite l'asperge même d'un pot d'huile chrétiens prennent fait et cause pour leur intervient ; le tumulte s'apaise ; mais q après, à la fête de l'Ascension, le peuple cessionnellement, quitte tout à coup la furieux, va droit à la synagogue qu'il démo *patuit, quo synagoga fuit***. Avitus écrivit n'approuvait pas la violence ; mais que, berger, chargé de veiller sur son troupeau la brebis égarée, il les exhortait à croire ce quitter la ville ***. Les israélites l'écoutère tirent, préférant le christianisme aux tour craignant d'ailleurs, avec juste raison, le peuple ameuté contre eux ****.. On les

* *Fortunatus, vita sancti Germani*, cap. LXIV,

de la Pentecôte. Quelques-uns, fidèles au culte de Moïse, furent chassés et se retirèrent à Marseille*.

Voilà dans quelles voies marchait le prosélytisme, voies d'exagération, d'animosité turbulente : pour arriver à ses fins, il subordonnait aux intérêts du ciel souvent mal interprétés, tous les intérêts de la terre.

L'avènement de saint Grégoire au trône pontifical, le 3 septembre 590**, fut pour Israël une circonstance des plus heureuses. Cet illustre pape avait des vues administratives très-libérales, une charité sans bornes, un tact parfait, un zèle infatigable : il voulait la splendeur et l'universalité de l'église; mais le seul moyen d'y parvenir lui paraissait être une instruction bien dirigée, sans despotisme et sans violence. Persuadé qu'il fallait plaindre les juifs et les éclairer plutôt que de les mettre en charte privée, il cherchait à les convertir par les voies de la persuasion et de la douceur. « Il faut, disait-il, les appeler à l'unité de la foi, en leur donnant de charitables avis. La violence dégoûtera toujours ceux qui céderaient à la mansuétude et à la charité. Le vrai moyen de convertir n'est pas de se faire craindre, en poussant à l'excès la sévérité; il importe que les infidèles se croient dans l'obligation de venir d'eux-mêmes écouter la parole de Dieu. » Avec de tels sentiments, Grégoire

Christicolæ ut cernunt tunc agmina Massaræ jungi,
Protinus insiliunt quà latet ille dolus.
Si fremerent gladiis, sentirent justa, cadentes
Vivere quò possint, aut daret alma fides.
Legati occurrunt, vat. mandata ferentes;
Nos Judæa manus, jàm tua caula sumus.
Ne pereant acquire deo qui vivere possunt,
Si mora fit morimur, et tua lucra cadunt.
Tende celer gressum; properes nisi præpete cursu,
Funera natorum sunt tibi flenda, pater.

* Basnage, ouvr. cité, liv. VIII, chap. XIII, v. 24.

** Saint Grégoire-le-Grand, né d'une famille patricienne, avait été, sous l'empereur Justin, le jeune, sénateur et préfet de Rome. Il mourut le 12 mars 604.

qu'il voyait, en même temps, conserver à
Palerme de prendre des juges non suspects,
les démêlés des juifs et des chrétiens, et mê
les causes devant lui ; à Cagliari, il faisait e
synagogue une croix qu'un néophite enthou
placée ; il blâmait vivement l'évêque de T
avait supprimé une synagogne et chassé l
lieu où ils s'étaient retirés afin de prier Die
porte le caractère d'une profonde sagesse. Il
bien pénétré de l'état social du VI^e^ siècle pe
la défense faite par saint Grégoire de ven
des esclaves chrétiens, « parce que, disait-il
» chrétienne serait déshonorée, si elle étai
» judaïsme ; » il écrivit au gouverneur de la
reine Brunechild, pour arrêter un commerce
alors très-communément en France. Le même
que les domestiques juifs qui fuiraient à l'é
convertir deviendraient libres. J'avoue que
yeux n'explique cette mesure : elle semble
sultat d'un zèle exagéré que celui de la réflex
évêque de Cagliari, faisait mieux en cela qu
seillait saint Grégoire ; il renvoyait à leur m
claves fugitifs, ou les rachetait avec les denier

A l'époque où Grégoire-le-Grand donnait ai

d'une charité vraiment chrétienne, deux prélats français, Théodore, évêque de Marseille, et Vigiles, évêque d'Arles, joignaient leurs efforts pour tourmenter les israélites. Ils s'en plaignirent au pape qui se hâta de prêcher la modération. « Le baptême que vous donnez aux nouveaux » convertis, disait le vénérable pontife, cause leur mort au » lieu de les rendre à la vie; ils retombent dans l'impé- » nitence avec plus de scandale que jamais, et ces con- » versions n'édifient personne..... » On voit, par les détails contenus dans cette lettre, qu'il y avait alors beaucoup de juifs dans nos provinces méridionales, attirés de pays très-éloignés pour se livrer au commerce *.

La révolte d'Antioche, les horreurs commises dans cette ville par des juifs qu'égaraient le fanatisme et je ne sais quels motifs de vengeance, les représailles qui en furent la suite, l'expédition sanglante de Phocas, suivie du bannissement d'Israël, assombrirent les dernières années du pontificat Grégorien **.

Combien ce généreux pontife n'eût-il pas gémi de voir les invasions soudaines, les réactions terribles qui, sous Héraclius ***, rendaient les chrétiens esclaves des juifs, et persécutés de persécutants qu'ils étaient; les populations échangées comme de vils troupeaux, le désert sillonné par de longues caravanes prisonnières, tantôt chrétiennes, tantôt juives, selon la fortune inconstante des armes!..... ****.

Héraclius ne pardonna point aux israélites leurs tenta-

* *Gregor.* I, lib. I, epist. XLV.

** *Nicephor. Call.* lib. XVIII, cap. 44; *Paul Diac. hist.*, lib. XVII, an. Christ. 602.

*** Héraclius, usurpateur du trône de Phocas et son assassin; monté en 610 sur le trône de Constantinople; battu plusieurs fois par Chosroès II, roi des Perses; vainqueur ensuite; mort le 11 février 641, âgé de 66 ans.

**** Basnage, Hist. des Juifs, chap. XII, p. 372-375.

de quitter l'Orient, chassa de l'île de Chypr
contrairement aux anciennes défenses, y ava
de nouveau, et fit ainsi refluer sur le contine
une partie des israélites orientaux.

En s'arrachant à l'ombre des palmiers du B
l'Euphrate et du Nil, pour chercher, da
quelque terre lointaine et cachée où ils pus
leur tête, les israélites espéraient qu'Héraclius
les inquiéterait point au-delà des mers. Va
Sisebut, roi d'Espagne, reçut de cet empereu
d'achever l'œuvre qu'il avait commencée, et
fidèle au mandat d'un tyran catéchiste, chas
ninsule ibérique tout juif qui refusait le baptê

Isidore de Séville, malgré l'admiration p
portait à Sisebut, ne put s'empêcher de blâ
duite vis à vis d'Israël. Il voyait les choses
plus haut qu'un roi barbare n'ayant d'autre
volonté, d'autre frein que son épée. Aussi, qua
usurpateur du trône de Sisebut, eut assemblé
concile, à Tolède, Isidore ne négligea rien p
porter le décret d'expulsion lancé contre les j

Le concile approuva cette modération et d

assemblée força de demeurer dans l'Eglise ceux auxquels on avait administré les sacrements : c'était pour l'honneur de la religion : comment concilier toutefois une telle mesure avec la liberté individuelle que proclamait le christianisme* ? Au reste, les évêques espagnols furent bien moins raisonnels encore, lorsque cinq années plus tard, sans que le caractère des choses eût changé, ils félicitèrent Sisenand du zèle persécuteur qu'il venait de développer contre les juifs, ratifiant l'ordre royal de les chasser, et statuant qu'à l'avenir aucun prince ne monterait sur le trône, avant d'avoir juré de ne jamais violer cette loi. Il est vrai qu'entre le deuxième et le sixième concile Isidore de Séville mourut. Or, on s'imagine l'influence qu'exerçait alors un grand homme sur l'ignorance qui lui rendait justice, tout en ne le comprenant pas. Une loi visigothe, motivée sur ce que « les gens violents ravissent le royaume des cieux », condamna l'israélite récalcitrant à recevoir cent coups de fouet, suivis d'une confiscation de ses biens et de bannissement, s'il ne se convertissait pas** . Quinze années plus tard, au huitième concile de Tolède ***, Récésuinthe reprocha aux juifs des conversions simulées, des prêches clandestins, et demanda de nouveaux moyens répressifs. Ce fut alors que parut la célèbre protestation analysée par Basnage ****.

« Les principaux de la nation s'assemblèrent, et ils » écrivirent au roi, au nom de ceux de Tolède et de » toute l'Espagne, qui étaient dans le même cas, pour lui » protester que, s'ils avaient dissimulé jusque là, n'étant » ni tout à fait juifs ni tout à fait chrétiens, ils étaient » résolus de changer de conduite, en embrassant sin-

* *Concil. Toled.* IV, an 633, cap. LVII et LIX.

** *Leges visigoth.*, lib. XII, tit. III.

*** *Concil. Toled.* VIII, an. Christ. 653.

**** *Hist. des Juifs*, liv. VIII, chap. XIII, v. 10.

» prendre ce qui serait cuit avec de la chair
» Enfin, ils promettaient de lapider, ou de
» qui violerait cette promesse; et si le roi vo
» grâce, en lui accordant la vie, ils cons
» devint esclave, et que ses biens fussent

Cette pièce curieuse résume les exige christianisme, associé à l'action administrati France, d'Allemagne et d'Espagne, poursuiva Palestine. Habiles en dissimulation, ils cour laissaient filer l'orage, semaient à propos qu puis recommençaient de judaïser jusqu'à ce q concile vint aggraver les sentences prononcé C'est ainsi qu'en l'année 686, sur les plai roi d'Espagne, qui accusa les juifs d'avoir c son trône, le concile de Tolède les dégrad viléges, confisqua leurs biens, mit leurs servitude et plaça leurs enfants entre les mai pour qu'ils fussent élevés selon nos rithmes

La plupart des israélites proscrits d'E venus chercher un refuge en France. A c Héraclius envoya des ambassadeurs à D maître du royaume, pour lui demander

de conquérir un allié puissant et de plaire à l'Église française, mal disposée contre Israël; car, en 625, dans un concile tenu à Reims, concile auquel assista saint Arnoul, évêque de Metz, on avait rédigé vingt-cinq canons, parmi lesquels il y en eut un (le treizième) relatif aux juifs. Il renouvelait la défense de les admettre aux charges publiques et de leur vendre des esclaves chrétiens *. Les auteurs de la grande histoire de Metz ** n'hésitent pas à croire que cet article avait principalement en vue les juifs messins, et je ne suis pas éloigné d'adopter leur opinion.

Dagobert assembla les dignitaires ecclésiastiques, afin de s'en faire un rempart : tous approuvèrent les intentions d'Héraclius ; bientôt les juifs n'eurent à opter qu'entre l'abjuration, l'exil ou la mort. Beaucoup se convertirent; quelques-uns, néanmoins, préférant une seconde fuite aux tourments de la conscience, vinrent, sur les rives Mosellanes et Rhénanes, mendier l'hospitalité des enfants du nord ***. Mais, quelle triste hospitalité, grand Dieu!... Nous avons parlé de la loi Gombette, de cette règle exceptionnelle où le juif était mis au rang des esclaves; hé bien, elle régissait encore nos contrées, et partageait avec la loi Gothe et la loi Salique, le réseau flétrissant sous lequel devait gémir l'infidèle. Un juif était réputé moins qu'un homme, moins qu'une brute, puisqu'il n'était pas permis d'informer contre l'assassin des fils d'Abraham, puisque ces malheureux ilotes, coupables d'un attentat quelconque, ne pouvaient entrer en composition, c'est-

* *Labbe. Concil.*, t. V, p. 1655.

** *Histoire générale de Metz*, par des religieux bénédictins. Metz, L. B. Collignon et Cl. Lamort, 1769 à 1790; 6 vol. in-4°. Voyez t. I^er^, p. 375.

*** *Gesta Dagoberti, Fredegarii chronicon. Hist. Franc.*, tom. I, p. 758. Cette persécution eut lieu vers l'année 633.

à-dire racheter leurs fautes avec de l'argent, tandis qu'un animal qui tuait un homme, jouissait de ce privilége*.

On concevra facilement que dans l'état d'abjection profonde où les juifs étaient tombés, tous les moyens de combattre la misère, devaient leur paraître bons. Ils se livraient aux trafics les plus infâmes : hâtons-nous d'ajouter qu'une législation plus infâme encore les y autorisait. Un impôt personnel, celui de la capitation, frappant les grandes familles, riches et pauvres, conduisait ces dernières à vendre les enfants qu'elles ne pouvaient dérober aux recherches du fisc. Les israélites en profitaient. Ils arrachaient du giron maternel, acquéraient à vil prix ou dérobaient un nombre infini de jeunes chrétiens, pour les vendre aux musulmans qui leur imposaient la livrée de l'esclavage. Ce commerce, très-étendu, très-lucratif, dura fort long-temps. Il dépeuplait la France, rompait les liens de famille, achevait la démoralisation des classes indigentes. Un tel scandale affligeait les cœurs bien nés. On n'osait cependant y mettre un terme, parce que les grands feudataires, pouvant ainsi multiplier, à peu de frais, le nombre de leurs vassaux, défendaient l'iniquité. Enfin, une femme de sang royal, que la divine Providence fit tomber à l'humble condition d'esclave, avant de l'élever sur le trône de Clovis, pour la mieux pénétrer sans doute des souffrances humaines, sainte Bathilde eut l'idée d'abolir la capitation**. Elle y réussit, et ce ne fut pas sans peine, car Wamba, roi des Gothis, faillit perdre la couronne pour avoir voulu

* Loi des Ripuaires, tit. XLVI; loi des Lombards, liv. I, chap. 21; éd. de Lindembrock; Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXX, chap. 20.

** Sainte Bathilde, fille des rois Saxons, achetée par Archambaud, seigneur français, dont elle servit la femme avant de devenir l'épouse de Clovis II. Régente pendant la minorité de Chlotaire III, elle mourut en 680.

limiter, tant le bien était devenu difficile dans ces temps calamiteux. Chose incroyable, Raymère, évêque de Maguelonne, et le comte de Toulouse, prirent fait et cause en faveur d'Israël ; et, mettant le peuple en armes, ravagèrent la Gaule narbonnaise pour défendre le plus immoral des impôts. L'évêque de Nîmes, qui soutenait les intérêts de Wamba, fut couvert de chaînes ; les juifs se livrèrent à toutes les vengeances anti-chrétiennes que pouvait leur suggérer la haine dont ils ne cessaient d'être animés. Le comte Paul, chargé par le roi de mettre les rebelles à la raison, se déclara pour eux, prit Narbonne et se fit déclarer roi. A cette nouvelle, Wamba, qui était en guerre avec la Navarre, conclut la paix et, fondant comme la foudre sur le Languedoc, à la tête de trois armées, rétablit ses affaires. Paul, surpris sous les voûtes de l'amphithéâtre de Nîmes, traîné devant un tribunal, convaincu du crime de lèze majesté fut condamné à mort. Wamba, toutefois, lui accorda la vie, mais aux dépens de sa liberté. Quand le vainqueur eut fait exécuter l'édit, il chassa les juifs et reprit le chemin de Tolède, faisant marcher devant lui le comte de saint Paul qui portait sur la tête une couronne de poix. Les principaux rebelles, entassés pêle-mêle dans des chars, vêtus de mauvais habits tissus en poil de chameau, ayant la tête et la barbe rasées, et suivis d'un grand nombre de juifs, formaient le cortége du comte. Cet événement se passait vers l'année 675*.

Depuis lors jusqu'à Karl-Magne, les annales juives d'Italie, de France et d'Allemagne sont à peu près insignifiantes ; témoignage de la tranquillité dont jouissait Israël **.

Toutes les espérances des fils d'Abraham se tournaient encore vers l'Orient, car, malgré leurs désastres, malgré

* Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc,* liv. III, p. 308.

** Cependant, les israélites de Toulouse furent persécutés vers l'année 720, par l'évêque successeur de saint Silvin. On croit qu'ils appelèrent

ses amours et ses conquêtes, se montrèrent ment favorables aux juifs. Leur condition so s'améliorer encore sous les Abassides, plus écl amis des sciences que ne l'avaient été les Om choisissant pour résidence ordinaire Konfals, su de l'Euphrate, les Abassides vivaient entourés s'habituaient insensiblement à leurs usages et d par là même, mieux disposés à les utiliser dans l'agriculture et les sciences. Il importe beaucoup cette position nouvelle faite aux exilés de Pales que leurs écoles vont exercer la plus grande non-seulement sur les synagogues européennes, sur le développement de l'esprit humain; pa hommes exclusifs ou préoccupés, qui voient to le prisme oriental des croisades, feront bien d'a regards sur ces académies judéennes de Pond Sora, etc... germes cachés des grandes écoles et de nos universités méridionales.

à leur secours les Sarrasins d'Espagne. Ce fut pendant l de ces conquérants sur le Languedoc, qu'un juif nomm donna pour le Messie, mit en armes ses coréligionnaires et fit avec eux une croisade dont on ignore les résult gouverneur pour les khalifes, s'empara de leurs biens.

CHAPITRE V.

Considérations générales sur la condition des Juifs en France et en Allemagne, depuis le démembrement de l'empire romain jusqu'au huitième siècle.

Si nous jetons un coup-d'œil rétrospectif sur les siècles qui viennent de s'écouler, nous voyons la nation juive se débattant presque sans cesse sous le poids d'une réprobation commune et subissant, indépendamment des lois générales, certains usages locaux, *fredum*, certaines conditions particulières d'existence, plus intolérables mille fois que ne l'étaient les mesures législatives des Romains et des Barbares. Chaque seigneur, prêtre ou laïque, levait sur eux diverses taxes arbitraires ; c'étaient de véritables serfs main-mortables qui passaient de main en main, comme les manants, les chevaux et le train de labour des feudataires. Les législations francke et bourguignone furent cependant moins sévères à l'égard des juifs que celles des Goths ; et souvent chez nos rois ils dépendirent du domaine de la couronne, *servi fiscales*, ce qui n'ôtait rien à leur condition d'esclaves, mais la rendait beaucoup plus tolérable, en les entourant de garanties qu'ils n'avaient point ailleurs.

Dans les villes, les israélites échappaient difficilement aux exigences du fisc ; ils y jouissaient, par compensation, d'une sécurité plus grande qu'à la campagne, et profitaient

le nom de *juiverie*. Ce quartier [illegible]
Metz, les israélites habitaient le *Champé***,
humide, le plus mal sain de la ville, situé
rivière, la Seille, qui n'a point de pente et
basses. Le Champé, désigné de nos jours so
grand et de petit Champé, s'étendait à la p
de la ville, entre le pont Sailly et la rue dit
Muraille. Les fils d'Abraham ont abandonn
long-temps ce quartier, mais on y trouve en
inscriptions hébraïques et des traces du
ne laissent aucun doute sur leur résidenc
l'on en croit une chronique, les syndics
nauté étaient obligés, chaque année, de
où s'asseyait le prélat qui venait bénir l
rivière; témoignage de servitude, analo
pratiques du même genre, consignées d
du moyen-âge.

* *Traité de la Police*, où l'on trouvera l'hist
sement, les fonctions et les prérogatives de ses m
lois et tous les réglements qui la concernent. On
cription historique et topographique de Paris, et h
[illegible] et ses divers accroisseu

QUARTIER DES JUIFS MESSINS DANS LE HAUT MOYEN ÂGE.

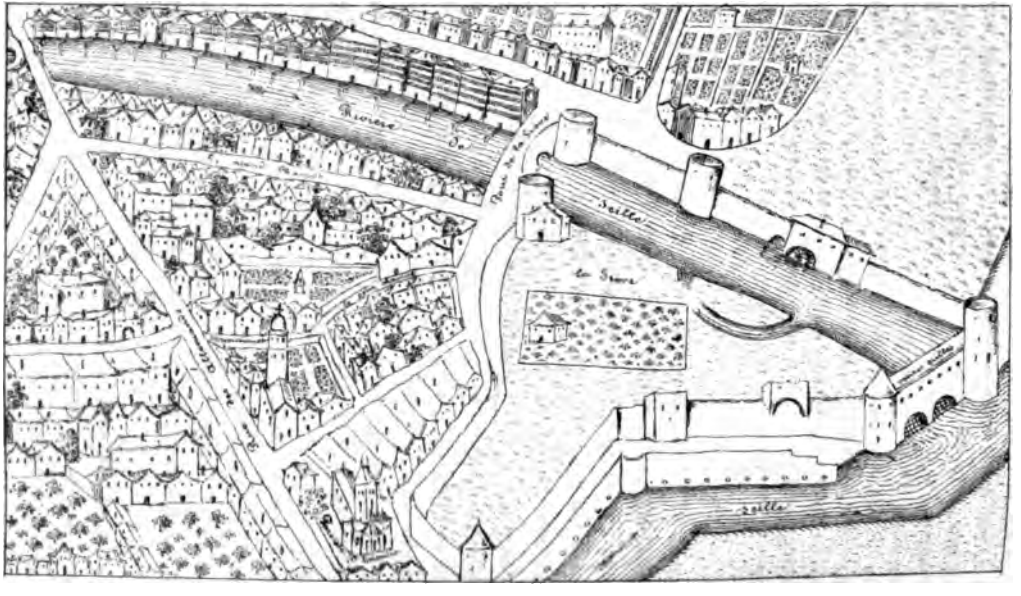

Je n'oserais affirmer qu'avant la fin du dixième siècle, les juifs aient eu un costume particulier. Cependant, c'est très-supposable, au moins pour ceux qui occupaient notre diocèse. Deux miniatures extraites d'un pontifical en vélin, du neuvième siècle, renfermé dans le trésor des dames de Sainte-Glossinde de Metz, et qu'on a vu périr sous les ciseaux des collecteurs d'images *, représentent quelques juifs dont la mise me paraît exceptionnelle. Dans l'une des miniatures, c'est un *patriarche* ou *Rabbi* qui touche un homme attaqué de la lèpre : le malade est couché, le rabbi se tient debout vis-à-vis de lui. Il a une longue barbe, un chapeau blanc et pointu dont les bords retombent sur les oreilles ; un manteau brun, et une sorte de soutane de la même couleur. L'inscription en minuscule anglo-saxone porte : *Judæus medicus, et leprosus ;* le juif médecin, et le lépreux.

La seconde miniature offre le tableau d'un évêque ou d'un abbé crossé et mitré, baptisant une femme juive agenouillée C tte femme a la tête couverte d'un long voile blanc ; elle est vêtue d'une robe traînante de même couleur ; à ses pieds sont jetés une robe rouge et une espèce de drolet jaune, costume de la pénitente avant son baptême. L'inscription, en minuscule anglo-saxone, comme la précédente, n'offre qu'un seul mot : *Droe-*

* Il y a quarante ans, quand le commerce de la librairie, arrêté pendant la révolution, reprit faveur, M. Devilly père utilisa l'achat considérable qu'il avait fait de livres et de manuscrits saisis par le district. Durant plusieurs années, la principale occupation de Mme Devilly la mère, femme d'ailleurs très-respectable et d'esprit, fut de séparer du texte, les miniatures qui l'illustraient. On vendait le texte aux relieurs, ainsi qu'aux femmes de ménage pour couvrir leurs pots de beurre et de confiture ; et les images passaient, moyennant deux, trois et quatre sous pièce, entre les mains des enfants qu'on voulait récompenser. J'ai mérité moi-même quelques-unes de ces immunités que je conserve encore précieusement.

ju'à présent aucune preuve, savoir, l'exercice
eurs rabbis, antérieurement à l'époque karlo
Au reste, il était fort naturel qu'ils traitassent le
de la peau, devenues si communes parmi eux,
lèpre. Cette affection repoussante, incurable, hé
motiva très-souvent les mesures exceptionnelle
contre Israël. On voit, par les décrétales, par le
des conciles, surtout depuis le sixième siècle
l'Église se montrait attentive à parquer les lép
arrêter l'infection dans son foyer, précautions
pêchèrent pas l'affreux exanthème de gagner
tiens et de ravager l'Europe. Les rives de la
du Rhône, de la Moselle, de la Meuse et du R
atteintes par le fléau presque aussitôt qu'il
autres parties de France en ont souffert plus ta
dence exacte avec le mode de dissémination d
parmi nous.

Faut-il s'étonner maintenant qu'avec leur
chroniques et leurs misères les juifs aient pas
moyen-âge, pour avoir, comme certaines pe
une odeur à eux, une *puanteur* que l

MEDICUS ET LEPROSUS.

CHAPITRE VI.

Etat des Juifs depuis Karl-Magne jusqu'à la fin du règne de Karl-le-Chauve. - Leur position à la cour des khalifes. - Leurs académies. - Avantages que leur fit Louis-le-Débonnaire.

Il était dans l'inconstante destinée du peuple juif de marcher, ballotté sans cesse entre la crainte et l'espérance. Lorsque Léon l'Isaurien *, empereur de Constantinople, leur faisait subir une des plus cruelles persécutions dont l'histoire ait conservé la mémoire, Allmanzour, ce chef abasside, appelait, dans le brillant khalifat du Tigre, les juifs d'Asie adonnés aux lettres **, et Abdalrahman *** entraînait avec lui, sur la plage ibérique, la population virile d'Israël, désireuse de mener une existence active et de laver, dans le sang des chrétiens, les affronts que ses pères subissaient encore. Enfin Léon mourut; le calme se rétablit aussitôt parmi les juifs, depuis l'Archipel jusqu'au golfe persique, depuis la mer Noire jusqu'à la mer Caspienne; mais à peine levaient-ils sans crainte leur pensée reconnaissante vers ces étoiles d'Orient qui semblaient luire enfin pour eux, qu'une nouvelle persécution surgit du sein de l'Islamisme. Giafar-le-Juste (*Sadek*), le sixième des Imans, força les juifs du khalifat d'Arabie d'embrasser

* Monté sur le trône en 741, mort en 775.

** Abougiafar-Allmanzour, régna 21 ans, depuis 754 jusqu'en 775.

*** Abdalrahman Ier, autrement dit Abdérame, surnommé *le juste*, débarqua vers l'année 754 en Espagne, et mourut en 790, après un règne des plus glorieux.

alors aux fils d'Abraham, [illegible]
l'Isaurien. Abdhalla, général en chef des armé
IV ***, parcourait la Judée comme un incendi
l'aile des vents, flétrissant chrétiens et juifs d'u
qu'ils devaient porter sur la main. Les chrétie
bèrent presque tous aux poursuites de leur e
juifs pouvaient choisir entre la fuite et l'infamie
d'entre eux préférèrent l'infamie, parce qu'
sentait accompagnée de gains assurés, d'ava
minieux ramassés avec la boue, à la suite des e
vainqueur. Il n'était sorte d'avanies que les o
et turcs ne fissent subir à ces juifs que la soif de
aux pas de leurs tyrans : un gouverneur de Thra
qu'on fixât de la poix à leur longue barbe
mît le feu, pour se procurer, après le repas
distraction de voir leurs contorsions et leu
Quelques révoltes partielles eurent lieu ; un
entre autres, Hakens, surnommé *Burca*,
portait un masque d'or, prêcha la transmigrati
et tâcha d'exciter à la révolte ses coréligion
fut vaincu par les troupes de Mohadi, et ces
firent qu'aggraver les chaînes d'Israël sur
asiatique.

point tarder à s'ouvrir pour eux. L'élite de la nation juive s'était refugié sous les drapeaux victorieux d'Abdalrahman, ou dans l'asile paisible que lui offrait, sur l'Euphrate, le khalife Haroun-al-Raschild *, l'un des plus grands princes arabes qui aient existé; et la cour de Byzance, se relâchant de ses rigueurs, allait, pendant un demi-siècle, rendre aux fils d'Abraham la sécurité qu'ils avaient perdue **. On eût dit que la chrétienté s'entendait avec l'Islamisme pour respecter leurs croyances et restituer à ces parias du monde la valeur humanitaire qu'ils s'étaient laissé ravir. Les synagogues d'Espagne florissaient; les universités d'Arabie jetaient un vif éclat; on rencontrait des juifs à presque toutes les grandes cours de l'Europe et de l'Asie; ils s'y faisaient remarquer par leur érudition et servaient, en quelque sorte, de lien politique entre l'Occident et l'Orient ***.

Karl-Magne, dont le puissant coup-d'œil embrassait l'univers, jaloux de s'assurer des alliances en Asie, pour mieux régner sur les régions septentrionales, s'empressa d'envoyer une ambassade au nouveau khalife Haroun-al-Raschild. Les comtes Lanfrède et Sigismond furent chargés de représenter l'empereur qui leur adjoignit un juif du nom d'Isaac, en raison, sans doute, des habitudes orientales qu'il avait acquises, et peut-être aussi du crédit dont ses coréligionaires jouissaient à la cour de Bagdad. Le

* Haroun-al-Raschild, autrement dit Aaron-le-Juste, gouverna depuis l'an 786 jusqu'en 813.

** Irène qui régna en 802, après avoir été régente, arrêta la persécution. Nicéphore, son successeur, l'imita. Michel-le-Bègue, appelé par Zonoras l'*égout de toutes les religions*, parce qu'il avait pris quelque chose à chacune d'elles pour s'en créer une, répandit plus de faveurs encore au sein d'Israël. Il régna depuis 829 jusqu'en 842.

(*Paul. Diac.*, lib. XXIV.)

*** Tel était le rabbi Juda, grand astronome et linguiste fort habile, qui vivait heureux et considéré à la cour d'Abdalrahman.

de Byzance. Pendant ce temps-là, Karl-M couronner empereur d'Occident et achevait son pouvoir *.

Isaac revint à Aix-la-Chapelle, accompa bassadeur persan qui fit au monarque saxo magnifiques et lui donna les clefs du sai Karl-Magne, de son côté, ne demeura pa du khalife. Isaac, renvoyé en Perse, cim intelligence qui régnait entre eux ***.

« Charlemagne, dit Basnage, eut beau » dération pour les juifs. Ils se vantoient, » d'avoir la liberté d'acheter les vases sa » y avoit de plus précieux dans le trésc » des abbaïes. Charlemagne apprit avec » évêques et les abbesses donnoient lieu à » et fit une défense sévère à son clergé » un excès si criminel ; mais il n'imposa » tution, ni restriction dans leur comme » il n'était pas juste qu'ils portassent la p » et de la profanation des évêques, qui » tairement ces ventes sacrilèges, afin d » leurs plaisirs » ****.

La mort du khalife Haroun-al-Raschild et celle de Karl-Magne ne changea rien à l'heureuse condition des juifs. Elle parut même s'améliorer sous Amin, Mamoun et Motassem *, comme elle s'embellit à l'Occident sous Louis-le-Débonnaire, monarque fort instruit, éminemment juste et pacifique, trop déprécié parce qu'il eut le malheur de naître fils d'un grand homme, et d'hériter de sa puissance sans avoir hérité de la plénitude de son génie **.

Libres de paraître à la cour, d'élever de nouvelles synagogues et de professer un culte public; consultés sur les matières difficiles, devenant protecteurs de protégés qu'ils étaient, les juifs jouaient un très-beau rôle en Allemagne et en France, sous le sceptre paternel du fils de Karl-Magne. Leur faveur était même si marquée, qu'on voyait les seigneurs, les grands-officiers de la couronne, les princes du sang flatter, par de riches cadeaux, la vanité des femmes israélites pour s'attirer la protection des maris. On s'étonne que Louis-le-Débonnaire n'ait pas craint de froisser le clergé en favorisant les ennemis naturels du nom chrétien : il fallait qu'il fût bien convaincu de leur mérite et de leur zèle à le servir; il fallait surtout, qu'amateur éclairé des travaux intellectuels, il trouvât parmi les israélites certaines ressources que ne pouvaient lui présenter les autres sujets de son empire ***.

Cette prédilection du monarque, trop marquée peut-

ment aux aliénations du haut clergé est exprimée d'une manière trop exclusive. Il y avait, en quelques lieux, abus, inconduite et scandale; mais souvent aussi les églises, les prélats surtout, ont vendu certains objets pour subvenir aux besoins du culte et des pauvres.

* Successeurs d'Haroun-al-Raschild. Mamoun, 2e fils d'Haroun, régna depuis 813 jusqu'en 833; Motassem, frère de Mamoun, depuis 833 jusqu'en 842.

** Louis-le-Débonnaire, empereur depuis 814 jusqu'en 840.

*** Basnage, ouvr. cit., liv. IX, chap. III.

être pour se trouver toujours dans les limites exactes de la sagesse et de la justice, souleva contre Israël des jalousies et des haines dont l'archevêque de Lyon, Agobard, fut le plus chaleureux interprète *. Son zèle, malheureusement, l'entraîna beaucoup trop loin. Non content de défendre aux chrétiens les ventes d'hommes et d'enfants qu'ils faisaient aux juifs, les mariages clandestins, les fêtes publiques, toutes choses qui ressortent des principes de la morale religieuse et des règles d'une bonne police, il institua un marché le samedi, pour forcer Israël à s'occuper d'affaires le jour du sabbat; il interdit sous de vains prétextes, aux chrétiens, l'achat de la viande et du vin vendus par les juifs, etc. L'empereur, courroucé d'un tel abus d'autorité, envoya sur-le-champ trois commissaires à Lyon, chargés de faire une enquête : plusieurs lyonnais prirent la fuite, avant même que l'instruction fût commencée; Agobard ne sut comment se disculper, et les juifs furent maintenus dans la libre jouissance de leurs prérogatives, malgré les délations d'Agobard, reconnues souvent fausses. Son *Traité des superstitions judaïques* ** signé par deux évêques qu'il s'était associés pour donner plus de poids à son autorité; son voyage à la cour, ses démarches, je dirais presque ses intrigues, ne modifièrent en rien les idées de l'empereur ***. Agobard désespéré se révoltait contre une tiédeur si grande: peut-être ne devait-il s'en prendre qu'à lui-même ****.

* *Agobardus, de Insolentiâ Judæorum.*

** *Ibid. Bernardi et Everardi, epist. de Judaïcis superstitionibus.*

*** *Ibid. Consultatio ad Proceres de Baptismo Judaïco.*

**** Dans une lettre à Nébudius, évêque de Narbonne, Agobard soutient avec virulence que « les juifs sont couverts de malédiction comme d'un vêtement; que la malédiction pénètre leurs os, leur moëlle et leurs entrailles comme l'eau et l'humeur du corps; qu'ils sont maudits à la ville, maudits à la campagne, du commencement à la fin de leur

Ce serait naturellement ici le lieu de parler d'une médaille votive attribuée par le R. P. Ménétrier et quelques autres antiquaires ou linguistes, aux juifs de Lyon, pour perpétuer leur reconnaissance envers Louis-le-Débonnaire. Mais rien, dans cette médaille, n'indique, ni sa date, ni sa destination. Il faut la mettre au nombre des problèmes numismatiques *.

« La protection que les juifs trouvèrent à la cour de » Louis, contre un des plus savants évêques de son » siècle, les fit florir en France, dit Basnage. On disait » hautement à la cour qu'il fallait respecter la postérité » d'Abraham et celle des patriarches. Quelques-uns négligeaient même le dimanche, et observaient religieusement le samedi, parce que Dieu l'avait marqué comme » le jour de son repos. On aimait mieux aller entendre » les sermons des rabbins que ceux des curés et des » moines, qui, étant alors ignorants et grossiers, donnaient » peu d'édification. Enfin, un diacre du Palais, nommé » Putho, ou Paudo, quitta sa charge et l'église chrétienne pour entrer dans la synagogue. »

Le silence des chroniqueurs en ce qui concerne les israélites sous le règne de Lothaire Ier et de Louis II doit nous faire présumer qu'ils continuaient à jouir des priviléges que leur avait accordés le dernier empereur. Ils furent également heureux sous Karl-le-Chauve, mo-

vie; que leurs troupeaux, les viandes qu'ils mangent, les greniers, les caves et les magasins qu'ils occupent, sont maudits..... » Peut-on voir un plus déplorable abus de la religion et du talent?

* Lisez, à cet égard, une savante dissertation de M. Gerson-Lévy, lue, le 28 août 1836, à l'Académie royale de Metz. Elle a pour titre: « Rapport fait par M. Gerson-Lévy, sur le mémoire relatif à une » médaille en l'honneur de Louis-le-Débonnaire, par M. Carmoly, » grand-rabbin de Bruxelles. »

In-8°, de 12 pages, inséré dans les mémoires de l'Académie, année 1836-1837, p. 163. Il existe quelques exemplaires tirés à part.

pouvaient espérer le moindre avantage de te
ments ***.

Puissants et nombreux dans le Languedoc, la
l'Aquitaine, le Lyonnais et la Bourgogne, ils
pas moins en Lorraine, et surtout à Metz. Cette
rapide inquiétait le clergé. Il les prêchait parte
dans leurs propres synagogues. Remy, archevêq
avait établi des instructions hebdomadaires qui
le samedi. Elles produisirent un assez gra
d'abjurations : mais, dans l'ardeur de son zèl
ayant cherché d'influencer la jeunesse israélite,
envoyèrent leurs enfants à Vienne, Macon, A
les y mettre en sûreté. Remy dénonça cette d
pria l'empereur d'intimer à l'évêque d'Arles, l'
comme lui-même l'avait fait, c'est-à-dire d'att
des nouveaux convertis et d'appeler ensuite à lu
qu'on aurait préalablement catéchisés****. Rien
que Karl-le-Chauve ait écouté l'archevêque. Le
de leur côté, sollicitèrent le même monarque
un terme aux usages flétrissants dont ils étaien

* Karl-le-Chauve, roi de France en 840; empere
mort le 6 octobre 877.

en certaines villes : à Toulouse, leur syndic recevait trois fois l'année un soufflet à la porte d'une église que l'évêque désignait d'avance ; la veille de Pâques fleuri, on les chassait de Béziers à coups de pierre *. L'empereur dut apprécier la justice de ces remontrances et nourrir l'intention d'abolir des coutumes qui perpétuaient entre les chrétiens et les juifs une haine toujours fâcheuse, mais Karl-le-Chauve n'avait ni une volonté assez ferme, ni un pouvoir assez solide pour défendre ouvertement la cause des opprimés. Celui qui laissait démembrer l'empire par les Vandales et les grands vassaux, qui livrait sa couronne aux exigences de la féodalité naissante, ne devait rien oser, rien décider avec énergie **.

Jusqu'à présent l'Asie, le littoral africain ont paru presque seuls en possession des lumières cultivées par les juifs, mais le règne du khalife Mamoun préparait à l'intelligence un essor plus complet et plus universel. Aristote et Platon trouvaient des traducteurs arabes sur les rives de l'Euphrate ; la langue grecque s'y naturalisait en même temps ; des caravanes chargées de livres apportaient de Byzance à Bagdad le tribut que la civilisation ravissait à la barbarie ; indépendamment des anciennes écoles de Sora et Ponde Bitha, il s'en formait d'autres à Basora, Samarcande, Ispahan ; l'Egypte voyait renaître les beaux jours de Ptolémée, et la civilisation franchissant les mers pénétrait sur le sol Européen par la Sicile, la Provence, le Languedoc et l'Espagne. Palerme, Narbonne, Toulouse,

* Les juifs ne rentraient en ville qu'après la dernière fête de Pâques. Ils ont racheté cette ignominie par un droit épiscopal. Ceux de Toulouse ont fait de même.

** Toutes les ordonnances ecclésiastiques prononcées contre les juifs furent renouvelées aux conciles de Meaux (845) et de Paris (850). Dans un édit de l'année 877, Karl-le-Chauve régla les droits imposés sur les denrées et les marchandises : il ordonna que les marchands chrétiens paieraient le onzième denier et les juifs le dixième.

empoisonné Karl-le-Chauve, était médecin
depuis Louis-le-Débonnaire*. Il jouissait du
crédit et passait pour sorcier; la science, en e
autre chose qu'une magie pour l'ignorance, su
elle s'applique aux besoins ordinaires de la vi

Le culte des images, adopté, repoussé tou
sanglantait l'Orient, bouleversait l'Italie, agita
l'Europe. En admettant les symboles, l'impér
dora** se montrait conséquente avec les ex
rales de la nature humaine, avec ces faibl
auxquelles il faut autre chose que des abstra
par cela même, elle condamnait le judaïsme
les images, et s'obligeait à des violences qui
s'harmonier avec les hautes inspirations de sa
Il est toutefois probable que Théodora trou
concilier les choses, car les chrétiens l'admirai
ne la maudissaient pas. Les hommes supérieu
ou chefs ecclésiastiques, usaient d'une toléra
malheureusement il était un point où la prud
sans application possible, la soumission sans r
le point de contact des agents subalternes, d
le peuple. Les israélites souffrirent beaucou

toutefois que l'attitude scientifique et littéraire qu'ils avaient conquise depuis l'Euphrate jusqu'à la Seine parût en être ébranlée. Vainement les successeurs de Théodora* obéissant à la haute influence du patriarche Photius** poursuivirent-ils les juifs de leurs décrets exceptionnels***; vainement les khalifes Wathek-Billah**** et Monta-Wakkel*****, redoublèrent-ils de rigorisme à leur égard, sous prétexte qu'ils n'admettaient point la sainteté de l'Allkoran et qu'ils s'étaient enrichis dans les charges, rien, sur les rives persanes ne pouvait arrêter la marche ascendante de la civilisation secondée par l'alliance intellectuelle des Arabes et des Hébreux. On eut beau ravir à ces derniers l'usage des chevaux et des étriers de fer; les exclure des charges du divan et des fonctions financières qu'ils exerçaient depuis près d'un siècle concurremment avec les Arabes; frapper la race entière dans la personne d'Honain le médecin, qui avait rendu de si grands services au khalifat******, rien n'attiédit le zèle des israélites. La ceinture de cuir qui leur fut imposée comme marque de servitude et d'infamie, l'usage exclusif

* Michel III; Basile-le-Macédonien, mort en 886.

** « C'était, dit Fleury, le plus grand esprit et le plus savant homme » de son siècle, mais c'était un parfait hypocrite, agissant en scélérat, » et parlant en saint. » Photius, nommé patriarche en 857, fut destitué de son siége en 886 et envoyé dans un monastère par ordre de l'empereur Léon-le-Philosophe. Il y mourut en 891.

*** Une loi condamnait à mort tout juif qui usurpait les biens de l'église (*Phot. Nomocan.*, tit. IX).

**** Wathek régna depuis 842 jusqu'en 847.

***** Monta, successeur de Wathek, régna jusqu'en 862.

****** Honain, fort célèbre, était interprète des livres syriens en arabe. Il exerçait à la cour avec Batishua, médecin chrétien. Les richesses considérables qu'ils avaient acquises causa leur ruine et entraîna la proscription des juifs et des chrétiens. V. Herbelot, *Biblioth. orientale*, ann. 853 à 861. Honain n'est point cité dans l'*Histoire des médecins juifs* de mon savant ami Carmoly.

Arrêtons-nous quelque peu devant l'inté
tacle qu'offre à nos yeux un peuple secouan
de sa misère, et sans autres ressources que
dans le malheur, l'activité, l'énergie dans
jours, parvenant à dominer la fortune. Voye
tituer en Arabie, malgré le pouvoir ombrag
lifes ; obéir à des chefs directs nommés *p*
captivité, qu'on élisait à la pluralité des voi
des académies dont les professeurs, sous le t
lents, exerçaient une influence morale extr
dont les nombreux élèves constituaient presq
prête à combattre. Ce fut de là que sortit c
d'hommes instruits qui portèrent le goût d
le littoral africain, qui fondèrent la célè
Kaïrouan, qui répandirent en Europe des
bibliques, astronomiques, médicales, et sec
une intelligence si active, d'une part les p
sur l'Egypte qu'il rendit indépendante **
les établissements mauresques de l'Europe
A la fin du neuvième siècle, trois grands
l'Espagne, exist

Sarrasins-Arabes. Quelques chrétiens grecs s'y associaient, mais seulement en certaines localités telles que Bagdad, Constantinople, Alexandrie, Tarente, Palerme, etc.

Nos juifs de France, d'Allemagne et même d'Italie étaient loin d'offrir les conditions morales que présentaient leurs coréligionaires orientaux. Livrés au commerce, ils s'occupaient très-peu d'études littéraires. Dans les synagogues de Lyon, Paris, Narbonne, Mayence et Metz, les plus importantes d'Europe après celles de l'Espagne et de la Sicile, je ne vois pas beaucoup d'hommes réellement dignes d'être cités. Cependant, un foyer d'instruction rabbinique existait à Mayence ; les docteurs de la loi s'y succédaient sans interruption depuis Karl-Magne qui avait appelé d'Italie, peut-être même de l'Irak, des rabbis distingués ; mais sur les rives Rhénanes le texte de la *Misnah* absorbait presque seul l'esprit des écoles, tandis qu'en Orient, la poésie, la grammaire, la musique développaient à la fois plusieurs facultés différentes.

Secondé par la faiblesse et l'incurie des
le système féodal faisait en Europe les pro
rapides. Dix années s'étaient à peine éco
le décès de Karl-le-Chauve : elles avaient si
considérer le pouvoir au point que Karl-l
une diète tenue près de Mayence, en 887,
couronnes effeuillées qui resplendissaient na
tête de Karl-Magne *.

Le morcellement du gouvernement unitai
préjudiciable aux israélites, parce qu'ils
abandonnés, sans appuis, aux caprices des s
poursuites du clergé, à la haine des popul
l'époque la plus malheureuse de leur histo

Metz et Mayence donnèrent le signal des
Dans un concile tenu à Metz, le 1er mai
nastère de Saint-Arnould, concile provinci

du princier de la cathédrale messine contre les israélites *. Il fut défendu, conformément aux mesures déjà prises par l'Église **, de manger et de boire avec eux, sous peine d'excommunication ***.

Basnage et les autres historiens de la nation juive, ne parlent point du concile que nous venons de signaler. C'est d'autant plus surprenant, qu'il fut adopté pour règle non-seulement sur la Moselle, mais le long du Rhin et de la Meuse, où les fils d'Abraham étaient devenus fort nombreux.

A Mayence, l'archevêque voulut convertir le rabbi Amnon, personnage distingué par son immense fortune et son savoir; persuadé que cette conquête donnerait l'élan pour une infinité d'actes du même genre. Amnon connaissant le caractère emporté du prélat et n'osant refuser d'une manière positive, demanda trois jours de réflexion, après lesquels il rejeta cette proposition. On se saisit aussitôt de sa personne et le bourreau lui coupa les doigts des pieds et des mains. Le jour de l'an, époque solennelle où les juifs célèbrent la fête des trompettes, Amnon se fit

* *Concilium metense, in regno Lotharii à Belgicæ primæ episcopis sub Arnulfo rege celebratum kalendis maii, anno Christi, ut conjectura est,* DCCCXXCVIII. *Stephani V. Papæ anno.* III. *Odonis regis primo.*

** *Concil. Agath., can.* XL; *Concil. Matis.* I *can.* XV.

*** Voici ce que porte le VII^e^ canon du concile provincial de Metz : « Gauthertus metensis ecclesiæ primicerius obtulit libellum proclamationis super Judæos qui habitant Metis. Quàpropter interdictum » est, juxtà capitula sanctorum patrum, ut nemò christianorum cum » eis manducet et bibat vel quicquid comedi aut potari potest, à judæis » accipiat. Nimis enim, juxtà quod ait Cæsarius Aretatensis ecclesiæ » episcopus, indignum est atque sacrilegium, eorum cibos à christianis » sumi, cùm ea, quibus nos fruimur, ab illis judicentur immunda, » ac sic inferiores incipiant esse christiani, quam judæi. Et omnes » eorum convivas ipse et sanctus Syagrius Æduorum episcopus cum » aliis multis, excommuniverunt. »

que les ...
des trompettes et des expiations**.

Ithiel, fils de Messchallem, dirigeait alors de Mayence. Il ne paraît pas que les rigue se soient arrêtées au supplice d'Amnon. d'intimidation avait un double but; l'expul qui ne voudraient pas se convertir et le leurs biens; car on commençait à redoute plication rapide et l'influence qu'exerçait les un siècle. Beaucoup d'israélites quittèrent al de Mayence, de Trèves, Spire, Cologne passer en Franconie et de là dans le reste d

Il y en avait déjà beaucoup en Pologn Russie, depuis la fin du huitième siè laquelle le roi des Khozars s'était fait juif Nestor assure que les israélites de la Rus envoyèrent même une ambassade solennell Wladimir Ier pour l'engager à embrasser et qu'il répondit qu'elle ne pouvait être l qu'en les tenant exilés de Jérusalem, Di sa protection****.

Marchands d'esclaves chrétiens et musulmans, changeurs, trafiqueurs, brocanteurs, répandus parmi tous les comptoirs européens, dans toutes les foires, exploitant presque seuls le domaine commercial du monde, les juifs, au dixième siècle, étaient devenus tellement nécessaires que les princes le moins disposés en leur faveur se trouvaient obligés d'abandonner les mesures extra-légales employées contre eux. On a dit des israélites que chassés par la porte ils rentraient par les fenêtres; mais cette expression pittoresque, exagérée de nos jours, est parfaitement exacte dès qu'on l'applique aux fils d'Abraham comprimés par la féodalité. Quand les villes et les châteaux se fermaient sur eux, ils se réfugiaient dans les terres et revenaient bientôt, moyennant péage, dans les lieux qu'ils avaient quittés. C'est ainsi qu'on les voyait affluer aux foires du Rhône, à celles de la Moselle, du Rhin et de la Moravie *.

S'ils ont quitté quelquefois certaines villes sous les successeurs de Karl-le-Chauve, ce n'a pu être que momentanément, car on les y retrouve presque aussitôt qu'une persécution a cessé. A Mayence, par exemple, malgré le mauvais vouloir des archevêques, ils continuent, non-seulement de résider, mais leurs rabbis judaïsent avec un certain éclat**; à Cologne, à Trèves ils

* V. *Réglement du péage des navires et droits d'étapes*, décrété en 906, par l'empereur Louis, dit l'Enfant.

** Il existe une liste à peu près complète de ces rabbis, depuis la fin du huitième siècle jusqu'aux temps modernes.

Vers 800, Moseh, fils de Kalonymos, de la famille Iakan;
De 815 à 847, Iekuthiel; Kalonymos, fils de Moseh; Ithiel;
En 847, Messchallem, fils de Iekuthiel;
En 878, Ithiel, fils de Messchallem;
Vers 885, Amnon;
Vers 890, Kalonymos, fils de Messchallem;
En 907, Moseh, fils de Ithiel;

loin quelques jeunes gens distingués eleve
dans l'école de Mayence, véritable unive
du Nord, vont propager leurs doctrines tal
médicales, et fonder ces synagogues enseigna
de Trèves, etc., etc. qui jouissaient déjà d
réputation à la fin du dixième siècle***.

Ici l'histoire doit témoigner au judaïsme
de gratitude que les rabbins professaient
tumulte occasionné par les guerres de la f
sante, malgré les ravages réitérés de la pe
sions des Normands et les injustes sou
chrétienté faisait peser sur Israël****. Sc

En 937, Messchallem, fils de Moseh;
En 967, Moseh, fils de Messchallem;
Vers 997, Iekuthiel, le poète, fils de Moseh;
En 997, Abun, fils du rabbi Joseph Ha-Iaken
petit-fils de Siméon Mans et arrière-petit-fils de M
trouvait rabbin à Mayence, en 937.

On voit que les fonctions rabbiniques étaient hé

* Cela eut lieu en 965. Dix années plus tard,
comme l'avait fait son père, les juifs de Mer

soignaient des choses bien niaises, des subtilités bien vaines, mais ils conservaient du moins l'intégrité précieuse du livre des livres ; et c'était pour en défendre les pages qu'ils subissaient le martyr.

Si du nord de l'Europe nous reportons nos regards vers l'Asie, un spectacle consolant vient les frapper, celui de la patience et du savoir triomphant du despotisme, d'un despotisme usé par ses propres excès. L'autorité souveraine vient d'être enlevée aux mains des Abassides ; les Buides, famille opulente et rivale, ont saisi le sceptre, soumis l'Euphrate, le Tigre, porté leurs armes victorieuses d'Ispahan à Babylone, et réduit le khalifat de Bagdad aux conditions d'une simple préfecture tributaire de la Perse. Dans un tel état de choses, l'Arabie, active, intelligente, s'est spontanément partagée entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe : ceux-ci sont allés à Babylone faire leur cour au vainqueur ; ceux-là sont passés en Egypte, le plus grand nombre a gagné l'Espagne. Les israélites, demeurés ainsi presque sans rivaux, dogmatisèrent avec plus d'ardeur que jamais ; leurs rabbis acquirent une influence énorme, et l'on vit surgir au milieu d'eux une haute magistrature, celle du *Prince de la captivité* (*resch-glutha*), qui contrebalança, au dixième siècle, le pouvoir des khalifes *. Elle eût été plus grande encore si David Ben Zaccaï, qui fut prince pendant vingt ans, n'avait abusé de sa position et jeté le désordre dans l'université de Pombéditha ; si Saadia qu'il avait appelé d'Egypte pour re-

attribuée aux menées secrètes des israélites. Ils payèrent chèrement cette prétendue culpabilité, car on les chassait sans pitié, après avoir confisqué leurs biens. C'est de la sorte qu'ils sortirent du pays de Liège, sous le règne d'Othon-le-Grand, vers 950. Le commerce de cette province tomba tout-à-fait, après leur expulsion.

V. *Mélart, hist. de Huy ; et l'hist. du pays de Liége*, t. II, 21.

* Ceci avait lieu sous le règne du khalife Almoktadir-Billah.

exactions, à tous les tourments [illegible] peut imaginer.

La condition des synagogues africaines ét la même que celle des synagogues d'Ar double rapport du culte et de l'enseigneme Soleiman, ce brillant disciple du rabbi pr Ben Amramd, venait de mourir, laissant Is protectorat qu'il exerçait à la cour de l'in homed Abd-Allah Mahdi, souverain de l' rale **. Mais d'autres médecins israélites de long-temps encore le même patronage ***.

* Saadia ou Saïd, selon la forme arabe, né en 892, en Egypte, fut appelé *Gaon*, ou l'Excellent, titre par le les docteurs de la nouvelle école orientale, des ancie

Saadia vint d'Egypte, au mois de mai 928. Deux posa David, qui déposa à son tour l'usurpateur. Ce années d'exil, vint se réconcilier avec David et lui s le premier Gaon qui ait joint l'enseignement littér seignement verbal de ses prédécesseurs. Il mourut, l'année 942. Nous renvoyons, pour ce qui le concern intéressante de M. Carmoly, insérée dans la *Revue C* année, t. III, p. 33 à 46. C'est un des morceaux le

Les lumières de l'Orient se reflétaient en Sicile, à Tarente, Palerme, Bari, Salerne; dans cette dernière école Pontus parlait grec à son nombreux auditoire, tandis qu'Abd-Allah, professait sur des textes arabes, et le rabbi Elysée, sur des textes hébreux. Sabtai-Donolo, *le médecin par excellence*, disciple d'un juif de Bagdad*, résumait en sa personne les connaissances astronomiques et médicales sorties des écoles orientales, et qu'on voyait groupées dans une petite île méditerranéenne; comme si elles eussent voulu se reposer de la longueur de leur traversée, avant d'oser aborder le continent Européen.

Mais déjà les khalifes de Cordoue leur tendaient une main bienveillante, les fixaient à la cour et revêtaient de hautes dignités ceux qui les cultivaient avec succès. Hasdai ben-Baschrout appelé communément Chasdai ben-Isaac-Sprot, poète, astronome, médecin, était premier ministre du khalife Abdalrahman III**; Haroun de Cordoue***; Emram ben-Ishack de Tolède****, jouissaient également des faveurs du monarque. Elles furent continuées au jeune Iakia ben-Daund Ebn Zacharia aussi bon grammairien que médecin illustre*****.

C'est à l'époque dont nous tâchons de dérouler les annales si obscures que vivait un juif non moins célèbre par ses connaissances profondes que par son cynisme; il s'appelait Moïse-vêtu-de-Sac. « Cet homme, dit Bas-» nage******, sorti de l'Orient, ayant été pris par des cor-

* On doit à M. Carmoly une *notice sur Sabtai Donolo*, Bruxelles, 1832, in-8°. Nous y renvoyons le lecteur.

** V. *Notice sur Chasdai ben Isaac Sprot*, par M. Carmoly. Bruxelles, 1804, in-8°.

*** *Casiri, Bibl. Ar. Hisp.* t. I, p. 286.

**** *Leo Africanus. De viris illust.*

***** Il commençait à briller vers 980. Les recueils historiques le désignent sous le nom de *Iehuda Chaioung de Fez*.

****** Ouvrage cité.

» de l'école, plein
» le créa juge de la nation avec de bons ap
» Cependant, plus sensible au plaisir de m
» patrie, il résolut d'y retourner : mais le k
» lut pas le lui permettre par une raison d'
» mud était alors très-peu connu en Espagn
» naissoit quelque controverse, les synagogu
» leurs députés à Bagdad, pour en avoir la
» est si vrai, que la prière que les synagog
» récitoient dans les jours d'affliction, et pa
» dans celui des expiations, avait été cor
» R. Missim, chef d'une des académies
» Hakim, khalife en Espagne, et qui n'air
» ses sujets passassent souvent en Orient,
» les Abassides, ennemis de sa maison, c
» détruite, fut ravi que Moïse, *vêtu-de-*
» Talmud aux Espagnols. Il le retint af
» cours de ces députations, qui lui donn
» quelque soupçon *. »

Au milieu des luttes acharnées que s
arabes et les chrétiens sur le sol ensangl

certaines provinces du midi de la France, telles que la Provence, le Languedoc, le Roussillon, l'Aquitaine et dans toute l'Italie. Leur tranquillité toutefois ne fut jamais parfaite; car, à cette époque de tourmente, le plus beau jour avait-il un lendemain? Tantôt l'irruption soudaine d'ennemis acharnés frappant innocents et coupables, creusait un vaste tombeau où s'ensevelissait une population entière*; tantôt les seigneurs dévalisant les routes, les pirates parcourant les mers, ne laissaient aux voyageurs aucune sécurité**. Telles foires, tels marchés auxquels les négociants juifs se rendaient d'habitude, leur étaient inopinément interdits, et cela, bien souvent sans autres motifs que le caprice, la jalousie, de fausses délations, ou des craintes chimériques***.

* En 925, le 9 du mois de tamuz 4685, les Arabes ayant pris la ville d'Averse (aujourd'hui royaume de Naples), passèrent les habitants par les armes. Dix docteurs de la loi, fort distingués, furent enveloppés dans ce massacre. L'histoire a conservé leurs noms.

** « Un vaisseau maure qui croisait, par ordre du roi de Grenade, sur la côte d'Italie, captura un bâtiment dans lequel se trouvaient quatre rabbins qui allaient de Bari à Sabatha, près de Gènes. L'un d'eux, le rabbi Moseh, père du rabbi Chanokh, avait avec lui sa femme qui était d'une beauté remarquable. Elle plut au capitaine et fut obsédée de ses déclarations amoureuses, même en présence du mari enchaîné. La malheureuse épouse ne vit d'autre moyen pour sauver sa vertu que de se précipiter au sein des flots. Un seul doute l'arrêta. « Ceux qui » périssent dans la mer, demanda-t-elle au rabbi, à haute voix, mais » en hébreux, ressusciteront-ils un jour, comme ceux dont les entrailles » sont confiées à la terre? — Le Seigneur a dit, répliqua le rabbin, » je le ramènerai des abîmes de la mer. (Ps. LXVIII, v. 23). » Aussitôt cette femme s'échappe des mains du capitaine et se jette dans le gouffre. Rabbi Moseh et rabbi Chanokh, traînés sur les côtes d'Espagne, y furent vendus et rachetés par les juifs de Cordoue, tandis que les deux autres docteurs, rabbi Schemaria et rabbi Choschiel, furent vendus, le premier dans la ville d'Alexandrie, en Egypte, le second sur les côtes d'Afrique.

*** En 945, le sénat vénitien défendit aux maîtres de navires de prendre, à leur bord, les juifs et les marchands étrangers.

Schabtai Donolo, astronome, médecin et commentateur, originaire d'Averse *, et le rabbi Elazar Kalir** poète, dont les prières se sont conservées jusqu'à nos jours, marchaient alors à la tête du judaïsme italien lequel dogmatisait dans Rome, Milan, Parme, Naples Averse, Sabatha, comme il l'avait fait précédemment.

A la fin du dixième siècle, une réaction soudaine qui devait avoir les plus fâcheux résultats pour les juifs éclate en Orient, et donnait le signal de la prochaine émigration du rabbinisme éclairé. D'Ispahan à Bagdad, d'Alexandrie à Maroc et Tunis, des mesures rigoureuses obligèrent Israël de chercher, sur le continent Européen un asile plus paisible.

Le khalife Khader, qui gouverna l'Arabie et partie de la Perse, depuis l'année 991 jusqu'en 1031, trouvant que les israélites avaient singulièrement abusé de leur position, en substituant au pouvoir des khalifes l'autorité de leurs propres juges, donna l'ordre d'arrêter les chefs d'Académie. Les rabbis Schérika et Hay, derniers des *Excellents*, furent mis en prison : Hay ayant pu s'échapper, continua d'enseigner encore quelques années au titre de professeur il joignait celui de chef de la captivité. Ezéchias le remplaça dans ces dernières fonctions ; mais, pour des motifs graves qu'on ignore, le khalife le fit massacrer avec toute sa famille, après deux années seulement d'exercice. Il résidait à Babylone où commençaient à paraître les premiers *masorèthes*, Aaron et Moïse, secte de grammairiens célèbres qui s'occupèrent exclusivement de linguistique et de la révision de la Bible. A peine leurs travaux étaient-ils commencés qu'on les chassa. Ce fut une grande perte pour l'Irak.

* Schabtai, fils et petit-fils de rabbis distingués, est né en 91[illegible]. Nous en avons parlé précédemment.

** Il vivait entre 950 et 980.

Hakein, troisième khalife de la famille des Fathémites, monté sur le trône d'Egypte vers l'année 996, persécuta les juifs avec non moins d'ardeur que le monarque Persan. Il fit démolir leurs synagogues, les obligea de porter un signe de servitude, et força beaucoup d'entre eux, à coups de bâton, d'embrasser la religion des Druses. Cependant, comme c'était un caractère faible, très-impressionnable, susceptible d'adopter le bien et le mal sans examen, Hakein, à la fin de son règne, rendit quelques faveurs aux israélites *; mais l'émigration était commencée; la misère seule les arrêta désormais sur le littoral africain; tous ceux qui jouissaient de quelque aisance passèrent en Europe. Il en fut de même parmi les israélites de la Perse, dont la servitude devint aussi intolérable que leur prospérité avait été grande **.

Pendant cette persécution, les khalifes d'Espagne, mieux inspirés, redoublaient de soins pour fixer à leur cour les israélites instruits. Haschem II, roi de Cordoue, appelé Aschasez par les écrivains hébreux, fit traduire le Talmud en arabe, afin de rendre ce vaste recueil accessible à toutes les intelligences et d'en élucider le texte. Le rabbi Joseph, disciple de Moïse-vêtu-de-Sac, eut la gloire de composer à lui seul cette traduction importante, mais il

* Il mourut en 1026.

** « La maison des Abassides, qui avait toujours favorisé les juifs, » étant déchue de son autorité, le sultan Ledoullah, qui régnait sous » le nom de Kajem, résolut de les exterminer, et, pour cet effet, » il fit fermer les académies, qui n'ont jamais été rouvertes depuis ce » temps-là. Il bannit les professeurs, ou les obligea à se bannir eux-» mêmes, et de transporter leurs académies en Occident. Il tua le chef » de la captivité avec sa famille. Le peuple souffrit aussi beaucoup de » cette persécution, qui, selon toutes les apparences, fut assez sanglante » pour réduire les juifs à un petit nombre, les disperser dans les déserts » de l'Arabie, et pour les pousser jusque dans l'Occident. »

(Basnage, liv. IX, chap. IV, p. 414.)

en conçut un tel orgueil, qu'il se souleva contre l
juge suprême de la nation. Excommunié par les
assemblés, Moïse fut obligé de quitter l'Espag
espérait trouver un refuge dans l'Irak, près du pro
Hay; et ce retour au pays natal réalisait même s
chères espérances. Malheureusement pour lui, Ha
gnit d'irriter ses coréligionaires en accueillant un rép
peut-être redouta-t-il plus encore l'influence qu'exe
un homme du talent de Moïse. Défense lui fut ad
de franchir l'Euphrate. Prenant dès-lors le chem
la Syrie, le rabbin fugitif alla se fixer à Dam
marquait déjà dans les annales littéraires et comme
du monde.

CHAPITRE VIII.

Depuis la chute des académies de l'Irak, jusqu'à l'époque de la première croisade.

Les rêves des millénaires ayant coïncidé avec les premières persécutions d'Orient, il n'en fallait pas davantage pour que les fils d'Abraham fussent persuadés de la fin du monde et de la venue prochaine du messie. Mais, quand ils virent le onzième siècle commencé, quand ils eurent reconnu les bonnes dispositions des khalifes de Cordoue, éprouvé l'indulgente hospitalité des principaux chefs ecclésiastiques d'Europe, beaucoup reconnurent leurs erreurs et se convertirent. Ce fut une raison de plus pour que les puissances se relâchassent des rigueurs qu'elles eussent peut-être exercées contre Israël. Aussi, le judaïsme prit racine parmi nous; ses doctrines philosophiques et médicales se propagèrent: des rabbins fort instruits purent enseigner en Italie, même à Rome*, malgré l'injuste accusation dont les juifs y avaient été victimes**; les écoles siciliennes de Bari, de Salerne, continuèrent à prospérer***; celles d'Arles, de Narbonne, se maintinrent

* On cite, entre autres, le rabbi Mosch, de Pavie; les rabbis Iakob et Abraham, de Rome.

** En 1017, une tempête violente renversa plusieurs maisons. Quelques juifs, accusés du sinistre, furent décapités.

*** Le rabbi Moseh Khalfo brillait à Bari, vers l'année 1030.

dans leur ancienne renommée*, et Montpellier, qu devenir bientôt le plus brillant foyer d'instruction m qu'on eût vu dans le monde, depuis plusieurs s prépara les éléments de sa grandeur et de sa gl

Des bords de l'Adriatique, les israélites s'insi en Franconie, en Hongrie, en Bohême : ils rece dans ce dernier royaume, une hospitalité d'auta bienveillante qu'ils avaient rendu d'éminents s aux magistrats pour repousser les barbares; mais chassait d'Angleterre, après leur avoir fait subir d' persécutions ***.

On tolérait Israël sur les rives de la Garonne, du et de la Seine; on les accueillait avec faveur sur de la Moselle. A Metz, Adalberon II, qui a tenu l épiscopal, depuis l'année 984 jusqu'au 15 décembr époque de son décès, fut, selon toute apparence rable aux enfants de Jacob : l'auteur anonyme de la prélat assure qu'il leur était bien cher **** et qu'ils dirent des larmes à sa mort*****. Quelques année le même sentiment de gratitude attirait une foule i d'israélites aux obsèques d'un vertueux archev Magdebourg (Mathard), et tous s'unissaient, chrétiens, dans l'expression de leurs regrets. mencement du onzième siècle, un clerc s'étant au grand scandale de l'église messine, Alpert,

* Vers l'année 1000, le savant rabbi Abon présida de Narbonne. Il fut l'aïeul d'un illustre rabbi, Moïse-ha-D

** M. Carmoly pense que cette école a été fondée 1025, par un disciple d'Abon, dont il possède le ra *Jemoth Olam.*

*** Leur exil eut lieu en 1020.

**** *Judæis quoque dilectissimus erat. Vit. Adalb. a nov.*, t. I, p. 672.

***** *Ibid. Bibl. nov.*, p. 670 et *seq.* — *Hist. gé* t. II, p. 93 à 106.

couvent de Saint-Symphorien, résuma, dans un livre intitulé *de Diversitate Temporum*, les réfutations et les raisonnements qu'on employait à cette époque pour combattre l'incrédulité des israélites. C'est un monument curieux conservé, par Eccard, dans son *Recueil des Historiens du moyen-âge**. Le fait de cette abjuration, quel qu'en soit le motif, est infiniment remarquable, car il prouve, chez les membres du haut clergé messin, un esprit de tolérance éclairée.

A Cologne, la construction d'une nouvelle synagogue, dans un système architectural byzantin, attestait l'indulgence du prince ecclésiastique et la prospérité des juifs**.

A Mayence, des rabbis distingués se succédaient dans la chaire illustrée par Moseh : les deux fils du savant Abun*** y disputaient la prééminence intellectuelle au fils du poète Iekuthiel****, et laissaient à leurs descendants un sceptre scientifique, qu'ils se montraient jaloux de tenir avec honneur*****.

L'abri tutélaire dont jouissaient les juifs depuis près d'un siècle, dans nos contrées gallo-germaniques, avait permis à plusieurs d'entre eux d'étudier les lettres et de faire tomber quelques-unes des chaînes qui comprimaient l'activité morale de la nation. Pendant que Judas ben meir Cohen dit rabbi Léon, et Siméon Hagadol tenaient chacun à Mayence******, une grande école où se rendaient en foule les jeunes israélites de l'Europe,

* *Ed. de Leipsick*, 1723, t. I, p. 91 à 192.

** Cette synagogue fut commencée en 1012.

*** Ishak et Josué.

**** Kalonymos.

***** Ishak, fils de Josué ; Siméon, fils d'Ishak ; Meschallem, fils de Kalonymos ; Benjamin, fils de Samuel ; Kalonymos, fils de Iehuda, etc.

****** *R. Meir de Rothembourg, Questions et Réponses légales*, édit. de Prague, 1608, in-fol., chap. CCLXIV.

composé de nouveaux commentaires sur l
vint à Worms, en 1030, pour y convoquer u
trois cents rabbins qui sanctionnèrent ses
presque toutes marquées au coin de la sag
philantropie la plus éclairée. Gerson-ben-Juda
la polygamie, le divorce forcé; il prononç
contre quiconque répudiait sa femme sans
graves ***.

La jeunesse israélite de notre pays se re
culièrement de la grande influence exercée p
rabbin. Il tira de l'obscurité beaucoup d'inte
coces qui, sans lui, fussent demeurées incul
qu'à sa mort arrivée en 1040, à peu près
Iakar, l'un de ses élèves, hérita de la chai
il continua le patronage exercé par lui,

* V. ma *Biographie de la Moselle*, 4 vol. in-8°. I
1830-1832, t. II, p. 227, 228.

** V. *Nathan ben Iechiel*, dans son *Aruch*. — Su
surnommé Raschy, s'est beaucoup servi des comme
ben Judas, pour composer les siens. *Nobloth Chach*

Troyes vit affluer, comme précédemment, des disciples distingués venus de l'Alsace, de la Lorraine, du pays Messin et des provinces voisines.

A cette époque l'empereur Henri III, dit le Noir, avait pour médecin un savant israélite dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom. On croit qu'il en fut de même de son fils Henri IV *: particularité qui fait supposer à la cour d'Allemagne des sentiments favorables envers les juifs. Aussi, pendant le onzième siècle, presque toutes les synagogues y demeurèrent florissantes; plusieurs rabbins célèbres soutinrent l'éclat de leurs écoles **, et commencèrent l'heureuse dispersion des lumières que l'orageux tourbillon des croisades allait incessamment accomplir.

L'Europe chrétienne ne pouvait alors persécuter Israël sans se mettre en contradiction avec les sentiments exprimés par les souverains pontifes. Nicolas II, Alexandre II, protégèrent particulièrement la nation juive. Voici ce qu'écrivait *à leur endroit* le pape Alexandre II aux évêques de la Gaule :

« Ce qu'on nous a dit de vous, nous a beaucoup plu; nous avons appris que vous avez défendu les juifs fixés au milieu de vous, et empêché qu'ils ne fussent tués par ceux qui allaient combattre les Sarrazins, en Espagne. Ces gens-là, emportés par une passion aveugle, voulaient ôter la vie à des hommes auxquels Dieu a peut-être l'intention de donner le salut et l'immortalité. Saint Grégoire a déclaré qu'il y aurait impiété de les exterminer,

* Cet empereur abandonna, en 1090, à l'archevêque de Spire, la juridiction des juifs de son diocèse.

** Tels étaient Abraham, fils de Iehuda ha-Cohen; Kalonymos, fils de Moseh; Benjamin, fils de Sarach, tous descendants de rabbins distingués; mais principalement Eliéser-le-Grand, fils d'Ishak et neveu de Siméon-le-Grand. Ce dernier est auteur d'un ouvrage remarquable intitulé *Perké Rabbi Eliezer*.

juifs se soumettent partout à la servitude ..

La circulaire papale produisit généralement effet. Elle n'arrêta néanmoins ni l'animosité, r pétueux d'Eberhard, archevêque de Trèves, cutant les juifs en 1066, menaça d'une mort dont la conversion ne serait point accomplie Pâques. Heureusement pour eux, Eberhard officiant ce jour-là même. Les uns virent dan trophe imprévue un châtiment du Seigneur, tendirent que les juifs avaient fait placer sec cierge enchanté dans l'église Saint-Paulin devait dire la messe. Une telle opinion peint l'idée qu'on se faisait des ressources magiqu naissances surnaturelles possédées par la race

Le pape Hildebrand, plus connu sous le r goire VII, ne toucha point aux anciens privilé mais il arrêta leurs empiétements. Ce fut lui si vivement Alphonse, roi de Castille, de s'être favorable aux juifs, qu'il n'aimait peut-être pa mais qu'il était de son intérêt de ménager, des ressources contre les Maures **.

La mansuétude presque héréditaire de nos saints pontifes, attirait dans Rome beaucoup d'israélites. Ils s'y livraient au change monétaire, au commerce d'épices, et payaient, à l'avènement des papes, un tribut caractéristique de leur industrie, savoir : une livre de poivre et deux livres de cannelle. L'habileté qu'ils déployaient dans le maniement des affaires, fut cause qu'on leur confia plusieurs fois les finances de la chambre apostolique. Ils géraient des fonctions analogues à Nuremberg, Prague, Francfort, Grenade, Cordoue, et généralement dans toutes les villes essentiellement commerçantes ou aristocratiques de l'Europe, excepté à Gènes et Venise, dont les citoyens s'attribuaient la gestion exclusive de leurs intérêts. Nous venons de citer Grenade : c'était, en quelque sorte la terre promise d'Israël. Le rabbi Samuel Lévy, secrétaire du roi depuis 1027, établi juge suprême, ou prince de sa nation, l'avait protégée avec sollicitude jusqu'en 1055, époque de sa mort, et son fils l'imita, malgré la vanité qu'il affichait *.

Au mouvement commercial, industriel du judaïsme, correspondait presque partout un mouvement littéraire, d'autant plus large, d'autant plus animé, qu'il éprouvait moins d'entraves. A Cordoue, Salerne, Montpellier, l'enseignement philosophique et médical continuait de se faire en arabe et en hébreu. Abou-Iwalid Merwan Ebn-Djanah, connu sous le nom hébreu de Iona ben Ganah ; Ichuda Chaïoung ; Samuel ha-Naghid ; Ichuda ebn-Tibbon, gram-

* Voici en quels termes Basnage parle de Samuel Lévy : « Il répandit même ses libéralitez jusques sur les étrangers ; car les docteurs de l'Afrique, de l'Egypte et de Babylone recevoient pension de lui. On eut la consolation de voir son fils succéder à ses charges ; et la seule chose qui tempéroit cette douceur, étoit la fierté de ce jeune homme, que ses richesses avoient rendu superbe, au lieu que son père avoit conservé l'humilité dans sa plus grande élévation. »

(*Hist. des Juifs*, liv. IX, chap. V, v. 7.)

Pouille, oubliant tous les ser...
Sicile, par les juifs, notamment à la ville
confisquait-elle leurs revenus au profit d
comment se faisait-il que ce même Roger d
de ses états, en toute propriété, à l'arche
lerne, Alfano II, ne se réservant que les jui
ducal ? ** Il y avait là comble d'ingratitude
moins qu'une raison politique, un attentat j
les usages religieux, soit venu, comme à Gr
les rigueurs du pouvoir. Dans ce royaum
où le bonheur accompagnait Israël ***, un
de conversion, exercée par le rabbin Jos
les arabes, fut suivie du supplice de ce
dacieux et de la persécution de ses coréligio
mille familles en souffrirent, dit-on, bea
choses n'allèrent pas plus loin.

En Allemagne, en France, jusqu'au
l'hermite apparut, on suivit dans les syna
et l'impulsion donnés par le grand ma
rabbins y prêchaient, mode d'instruction
et dans lequel plusieurs de ses disciples

du titre de *prédicateurs**; on étudiait les langues, la grammaire, malgré l'apostille attachée au texte de la Misnah, déclarant infâme quiconque nourrirait un pourceau ou enseignerait le grec à son fils. Le rabbi Salomon, qui professait à Barcelone vers le milieu du onzième siècle, avait senti l'urgence de modifier l'anathème et de n'en frapper que ceux qui négligeraient, avant l'âge de vingt ans, leur langue nationale, pour apprendre la langue d'Homère. Le ban tracé par la Misnah une fois rompu, la jeunesse impatiente franchit l'espace, et l'étude des langues marcha de concert avec celle de la religion et des sciences occultes.

Le célèbre Sigebert de Gemblours, venu à Metz, vers 1070, professa trente années dans cette ville avec un succès croissant. Il eut de fréquents rapports avec les israélites instruits qui s'y trouvaient, et profita de leurs lumières pour collationner, corriger et comparer les nombreuses versions faites sur le texte original de la bible. Sigebert savait l'hébreu, et la connaissance de cette langue, alors si rare parmi les prêtres, inspirait aux juifs une confiance qu'ils n'avaient peut-être en aucun autre chrétien**.

A la même époque, Siméon ben Isaac ben Abon, désigné précédemment sous le nom de Siméon ha-Gadol, quitta Mayence, sa ville natale, et vint à Metz espérant sans doute y trouver un repos dont il ne jouissait plus sur le Rhin. Ha-Gadol avait une réputation éclatante comme poète et comme sage. On le range parmi les meilleurs auteurs du rituel מחזור à l'usage des juifs : ses hymnes sont des modèles d'inspiration lyrique, le

* Tel fut Moïse Hadarscian, de Narbonne, mort en 1070, maître de Salomon-le-Lunatique dont nous parlons plus loin.

** V. *Dom Cellier, Hist. des Auteurs ecclés.*, t. XXI, p. 370 et suiv. *Chron. Gemblacensis Spicil.*, t. VI, p. 536; *Hist. générale de Metz*, t. II, p. 142-143.

morceau qu'il composa et qui se chante encore la nuit du Kol-nidré*, est un poème sublime, co rable aux psaumes les plus beaux du roi David.

La présence à Metz de Siméon ha-Gadol serait intérêt immense s'il y avait séjourné long-temps. retourna bientôt à Mayence où l'on montre encor tombeau. Le Sefer ha Doroth (page 52), appuyé vieille tradition locale, prétend que Siméon mou Metz pendant la persécution de la première croisad le dit même enterré sous l'un des bastions de l'anc citadelle où les juifs auraient eu leur cimetière, m ne sont que de vaines présomptions. L'idée d'avoir ché un refuge dans nos murailles est, de la part du Siméon ha-Gadol, un témoignage précieux des hospitalières de nos ancêtres.

Metz n'était pas la seule ville du nord-est de la F qui possédât une communauté juive. Il y avait aus israélites à Thionville, Verdun, Strasbourg, Colmar Ces exilés subissaient à peu près partout la même de politique. Serfs, mais sans être attachés à la glèb obtenaient, moyennant finance, la liberté qu'exigeai profession.

A Metz les juifs occupaient alors, sur le versant tal de l'ancienne enceinte, une rue grimpante ap tour à tour *Jurue, Juif-Rue,* et contre laquelle e la rue d'Enfer où se trouvait enfoui le trop-plein population juive, avec les marchands forains, ba et autres mécréants auxquels l'entrée de la ville interdite. Une synagogue, la plus ancienne que nou naissions en France, car elle date du onzième s occupe la partie inférieure de Jurue et fixe d'une m

* On appelle ainsi une fête relative à l'absoute des vœux, la du Kippour, jour d'expiation. Le cérémonial commence par le *Kol nidré.*

SYNAGOGUE DU XIIe SIÈCLE,
Vue à l'intérieur.

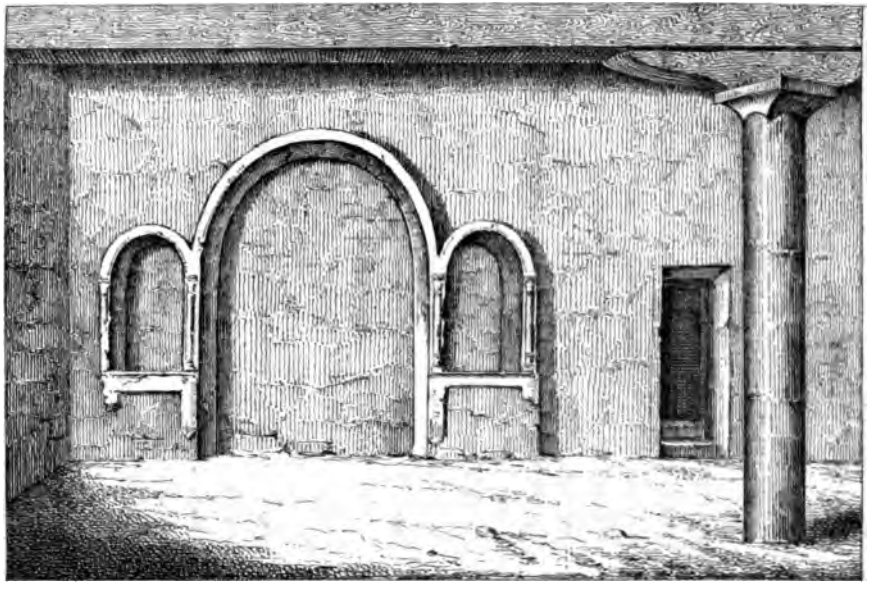

positive, l'emplacement de la seconde colonie israélite parmi nous.

Cette synagogue, dont je soupçonnais seulement l'existence, car aucun livre, aucun manuscrit n'en parle, me frappa d'étonnement lorsque visitant une à une, en 1834, les maisons de la rue d'Enfer, je reconnus, à l'angle que cette rue forme avec Jurue et Fournirue, trois pièces situées entre cour et jardin, et dont l'aspect ne permettait aucun doute sur leur destination primitive.

A vingt mètres de Juif-Rue, au fond d'une allée très-large, eu égard aux habitudes du moyen-âge, se trouve un vestibule vouté ayant six mètres cinquante centimètres de longueur trois mètres soixante centimètres de largeur et une hauteur de trois mètres trente centimètres. Une porte refaite à la moderne sert d'entrée à ce vestibule dont les murs présentent trois pilastres engagés soutenant les voussures. A droite, au fond, une porte qui n'a point varié car elle conserve l'empreinte significative du מזוזה (*Mezuza*) sert de communication avec la synagogue.

Cette pièce, fort spacieuse, puisqu'elle offre onze mètres soixante centimètres de large, a dans le milieu, comme toutes les anciennes synagogues*, une colonne haute de trois mètres, s'élevant d'une base ou d'un socle carré de dix centimètres, et sur le chapiteau de laquelle repose la charpente du plafond. Ce dernier se trouve ainsi à quatre mètres du sol. D'où l'on peut conclure que le chapiteau, détruit maintenant, présentait un mètre de hauteur, c'est-à-dire le quart du fût de la colonne, circonstance importante à signaler puisqu'elle fixe l'âge approximatif du monument.

L'arche sainte, placée à l'Orient occupait un encadre-

* Les vieilles synagogues de Cologne et de Worms étaient construites de cette manière.

et chapiteau compris, sept
autres. Ces trois niches s'élèvent à un r
se trouvent à droite de la porte, en en

A gauche de cette même porte existait
et longue que nous avons encore vue ava
difiât. Elle servait, ainsi que cela se pr
nement, au lavage et à la purification des
lement accouchées.

Les croisées du vestibule, celles de la
été refaites à plusieurs époques différe
donner aucune indication sur l'âge de
ressort suffisamment du caractère de la
et de celui des colonnettes intermédiai
ches. C'est de l'architecture romane de l
siècle. En effet, les colonnes et colo
trop élevées, les socles et les chapite
cintres trop arrondis, les ornements t
appartenir au dixième siècle. Notre n
monument transitoire entre le plein-ci
n'y voit déjà plus de sculptures en bil
en écailles, en oiseaux chimériques, m
feuille de persil ne se montre pas enco
[illegible] sur les chapiteaux ses feu

FENÊTRES DE L ANCIENNE SYNAGOGUE DE LA RUE JUIVE

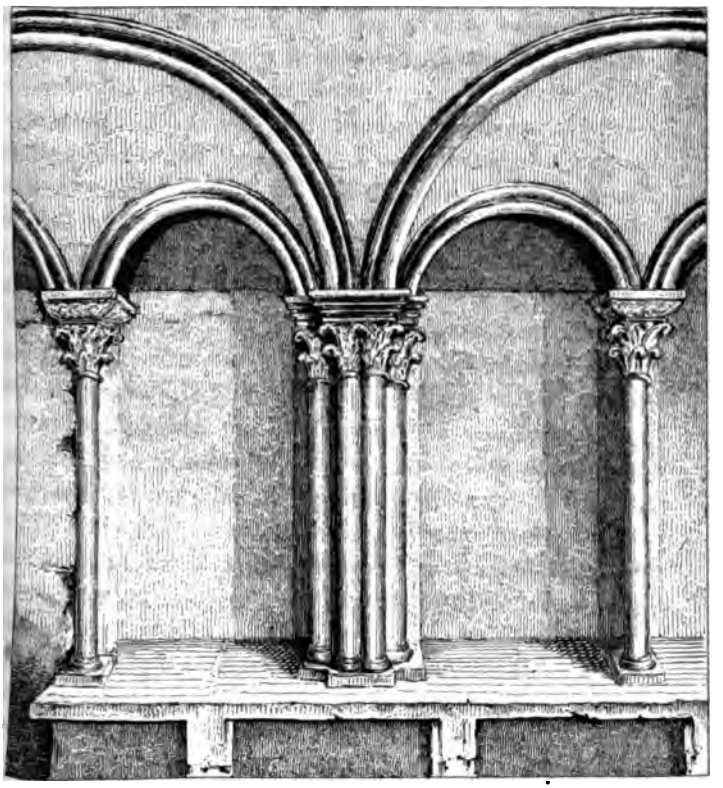

La petite chapelle de Saint-Genet, située vis-à-vis, de l'autre côté de la rue d'Enfer, date de la même époque. Une vaste salle qui servait de synagogue aux femmes, règne au-dessus de cette chapelle. La tradition prétend même qu'une espèce de pont jeté sur la rue d'Enfer, servait de communication directe entre les deux synagogues. Je donne cette idée comme renseignement sans prétendre l'adopter, mais elle a pour moi beaucoup de vraisemblance, car on voit encore les corbeaux sur lesquels reposaient les madriers du pont.

L'existence d'une chapelle chrétienne sous une synagogue, l'association de deux cultes si contraires aurait lieu de surprendre si l'on ne se rappelait pas qu'il entrait toujours dans les principes de l'église d'opposer ses pompes et ses solemnités à celles de l'hérésie, et le retentissement de ses cloches à la voix du judaïsme.

La synagogue des femmes, encore parfaitement conservée, a pour plancher du ciment romain. Celles de ses croisées qui n'ont subi aucune modification, élégantes d'architecture, bien que leurs proportions soient petites, présentent le caractère des cintres, des colonnettes et des chapiteaux du onzième au douzième siècle.

Une chose fort importante reste à examiner, c'est le chiffre approximatif de la population juive de Metz, dans le onzième siècle, calculé d'après les dimensions des synagogues.

Aujourd'hui, les israélites messins comptent deux synagogues et deux oratoires, présentant un chiffre de deux cent cinquante huit places, pour deux mille deux cent trente croyants. Dans le moyen âge où tant d'obstacles étaient opposés à la liberté des cultes, il n'est pas probable que les juifs possédaient à Metz plus qu'un temple, car on s'étonne de leur en voir même un si bien établi. Or, notre synagogue du onzième siècle offrant à très-peu

de chose près, les mêmes dimensions que la grande synagogue actuelle qui a cent huit places, on peut établir la proportion suivante :

$$258 : 2230 :: 108 : x.$$

L'inconnu x donnera le chiffre de la population juive du onzième siècle, c'est-à-dire 933 individus, plus une fraction.

C'est ici le lieu de rappeler une miniature à teintes plates, haute de 8 centimètres, qu'on voyait en tête d'un manuscrit original de la fin du onzième siècle, contenant divers fragments des œuvres de Sigebert de Gemblours. Cette miniature conservée par dom Maugérard représente un homme sur son lit, espèce de banc couvert d'une draperie très-raide, et, devant lui un vieillard barbu, debout ayant à la main une sorte de baguette divinatoire et portant : 1° le bonnet traditionnel des israélites, pointu, blanc, à larges bords; 2° une espèce de sagum bleu très-étroit et par dessus un manteau vert ; 3° une chaussure jaune en forme de bottines serrée d'un lacet jaune. Au-dessus de la miniature on lisait les deux mots suivants écrits en caractère minuscule karlovingien : *Tutus eas.*

On ne peut douter que ce ne soit une scène médicale rappelant, peut-être, la guérison presque miraculeuse de Sigebert par un médecin juif.

CHAPITRE IX.

Première croisade en 1096. - Grégoire VII. - Urbain II. - Pierre l'Hermite. - Godefrid-de-Bouillon. - Massacre des Juifs. - Protection que leur accordent les Empereurs contre le peuple et contre plusieurs princes ecclésiastiques.

La grande pensée politique de Grégoire VII, d'envoyer au-delà des mers, à la conquête du Saint-Sépulcre, toutes ces têtes ardentes qui agitaient l'Europe, avait reçu un prélude d'exécution : cinquante mille combattants n'attendaient déjà plus qu'un signal ; mais, avant de le donner, Grégoire voulait que l'empereur Henri IV se déclarât pour la croisade, et l'empereur ne se déclara point. Vingt années s'écoulèrent ainsi, pendant lesquelles les projets d'expéditions lointaines et religieuses prirent crédit au sein des populations. En 1089, un prêtre nommé Gothescal, prêche une croisade pour la conversion des juifs, rassemble quinze mille brigands auxquels il promet l'impunité, parcourt la Franconie, la Hongrie, aidé des souverains qui ne demandent pas mieux de voir taxer, martyriser les juifs, et commet en tous lieux d'horribles méfaits. On reconnaît trop tard que la punition des israélites n'est qu'un prétexte ; on tend un piège à Gothescal et il y périt avec une partie de son armée. Cette fin tragique n'empêcha pas le comte de Liningue de recommencer une semblable expédition, mais les magnats de la Hongrie secondés par les juifs, l'attaquèrent et le mirent en pleine

de chose près, les mêmes dimensions, accueillit les synagogue actuelle qui a cent huit pieds victimes tout ce la proportion suivante : [illegible]ement, l'œil tutélaire

258 : 2230 à la fois toutes les circonstances états, et l'intimidation

L'inconnu x donnera l[illegible]npêchait presque toujours les du onzième siècle, c'[illegible]onter jusqu'au trône*. fraction.

C'est ici le lie[illegible]urvert une voie trop facile à suivre, plates, haute [illegible] avec la haine des chrétiens envers manuscrit [illegible] ceux-ci n'éprouvassent pas de nouvelles tribulations. Cependant qui se serait attendu jamais divers fr[illegible] dont les rives de la Moselle et du Rhin Cette [illegible] le théâtre ? un [illegible] A la voix de Pierre l'Hermite, la France, l'Allemagne, [illegible] s'étaient agitées ; on avait vu, au concile de Plaisance convoqué en mars 1095 par le pape Urbain II, trente-quatre mille personnes jurer la guerre sainte ; huit mois plus tard, le même pontife présidant à Clermont, un autre concile, entendait retentir de tous les points de la ville, ce cri d'enthousiasme religieux, *Dieu le veut*, et c'était à qui s'enrôlerait sous les bannières chrétiennes. Le vaillant Godefrid de Bouillon, duc de la basse Lorraine, partit le premier, le 15 août 1096, accompagné de ses deux frères, de son cousin Baudoin de Bourg, comte de Réthel, des comtes Hugues de Saint-Pol, Bertrand de Toul, Bauduin de Mons, etc. : dix mille chevaux, soixante et dix mille fantassins composaient son armée ; tous tirés du nord-est de la France, de l'Allemagne, de la Lorraine, du Luxembourg et du pays Messin. Plusieurs autre corps considérables recrutés dans les différentes parties de l'Europe suivaient l'armée conduite par Godefrid : cette dernière, comme l'a prouvé l'événement, l'emportait sur

* *Mutens, chronicon. german.*, lib. XV et lib, XVI, p. 123 et 126; *Pistor., hist. germ.*, t. III, an. Christ. 1089.

-es par le nombre, les habitudes guerrières et la
*. Nous voudrions pouvoir faire aussi bien l'éloge
-oline; mais, dans ses hordes composées à la
-ait, chez les soldats du moins, ni frein reli-
-nent d'honneur. Le fanatisme de l'ignorance
-ide. Il causa les plus grands maux.

Les juifs, le dépouillement et le massacre
-nts devaient paraître choses naturelles à ceux
-aient les intérêts de l'église. Ils arrivent dans notre pays, chassant devant eux des milliers d'israélites épouvantés: A Spire, le 8 ijar (4856, 1096 de l'ère vulgaire) on en tue dix qui refusent le baptême; une femme se donne la mort pour éviter le supplice; les autres implorent l'assistance de l'évêque et l'obtiennent; à Worms, quinze jours après, malgré la protection du prélat, malgré ses larmes et ses menaces, les croisés font une horrible boucherie des fils d'Abraham; ceux qui échappent au glaive des bourreaux périssent de la main de leurs propres parents ou de leurs amis qui s'écrient en se donnant ensuite eux-mêmes la mort : « Bénit soit Israël; Dieu est un. » A Mayence, le 3 sivan (4856) les juifs rassemblés dans la cour épiscopale sont immolés comme leurs frères de Worms et de Spire; 300 périssent; l'évêque parvient à en sauver 60 qu'il envoie dans le district de Rheingau, mais on découvre leur retraite et tous subissent la destinée commune. Les chroniques rapportent qu'à Mayence, les vieillards voyant qu'ils allaient périr, s'étaient assis à terre, et qu'entonnant des hymnes de deuil, ils avaient attendu tranquillement la mort, sans proférer le moindre murmure. Le surlendemain du massacre de Mayence, Cologne offrait un spectacle semblable; on pillait les maisons particulières et les synagogues, on saisissait le rabbin Isaac

* Godefrid s'empara de Jérusalem dont il fut déclaré roi.

qui, traîné jusqu'au sanctuaire de la cathédrale, recevait le trépas devant l'autel des miséricordes. Heureusement, l'évêque put conjurer l'orage; il répartit les juifs en sept lieux différents et les sauva. Le 3 tumus (4856) Andernach et Coblentz sont témoins d'horreurs semblables à celles que nous avons signalées précédemment Ici, c'est un père qui plonge le poignard dans le sein de son fils, pour lui épargner les angoisses d'une agonie plus lente; là un autre fils, plus malheureux encore, est sollicité par son père de lui ôter la vie: Isaac, rabbin d'Andernach, flagellé, baptisé malgré lui, court se jeter dans le Rhin; 300 israélites réunis au Godenberg, près de Cologne, choisissent cinq sacrificateurs qui les immolent, et le dernier se donne ensuite la mort en se précipitant du haut de la tour; à Neuss, à Xanten, à Moers, dans plusieurs autres localités encore, scènes analogues; partout le sang ruisselle et signale ce voyage oriental qu'on appelait *la voie de Dieu.* La terreur était si grande parmi les juifs, qu'en arrivant aux portes de Trèves, ville essentiellement hospitalière, on vit des femmes se charger de pierres et s'élancer du haut du pont dans la rivière pour sauver leur honneur; des parents massacrer leur famille; des mères égarées étouffant par des embrassements convulsifs le fruit de leurs entrailles et se donner la mort*..... Quelques fugitifs cependant franchirent l'enceinte de la ville et coururent implorer l'archevêque Egilbert qui les accueillit volontiers **.

* On peut lire plusieurs décisions rabbiniques et deux élégies touchantes, composées à propos de la persécution de l'année 4096, par les rabbis Kalonymos et Abraham, de Mayence.

** Voici des paroles qu'on met dans la bouche du prélat: « Misérables, vos péchés retombent maintenant sur vous, parce que vous avez blasphémé le fils de Dieu et calomnié sa mère. Telle est la cause des infortunes qui vous ont accablés. Si vous persistez dans cette incrédulité, vos corps et vos âmes seront abandonnés à la

Les juifs de Metz échappèrent, selon toute apparence, au fanatisme des croisés. Sigebert eût parlé de leurs désastres, et il n'en dit mot. Mais la Gueldre, la Hollande, la Bavière et la Bohême offrirent les plus déplorables scènes. Kerpen, Ratisbonne, Prague, furent inondés du sang d'Israël. Ces malheureux fuyaient une boucherie pour tomber dans une autre : ils trouvaient parmi le haut clergé quelques zélés protecteurs, mais la voix de la modération se perdait impuissante à travers les hurlements terribles d'un peuple exalté. On n'entendait qu'un cri féroce depuis l'Inn jusqu'au Rhin : *Venez soldats du Christ! massacrons-les tous, qu'on ne se souvienne plus du nom d'Israël;* et les juifs devenus les bourreaux de leur famille, de leurs amis, répondaient dans le délire qui les agitait : *Mourez de notre main, car il vaut mieux passer dans le sein d'Abraham que se convertir ou s'abandonner aux chrétiens**.

Beaucoup de familles juives abandonnèrent alors l'empire d'Allemagne : les unes se réfugièrent dans les provinces septentrionales de la Pologne où elles ont conservé jusqu'à nos jours l'usage de leur idiome germanique; les autres, en très-grand nombre, gagnèrent la Hongrie, véritable oasis pour le malheur; car nulle part la condition des juifs n'était aussi paisible. Le roi Halmany (Coloman) les protégeait de son épée, et, monarque

» perdition. Vous vous trompez vous-mêmes, si vous ne reconnaissez » pas, d'après le prophète Daniel, l'époque précise de la venue du » Christ. Avec une connaissance plus exacte des sources de votre re- » ligion, vous atteindriez à une joie plus élevée. Suivez donc mes » conseils; convertissez-vous; acceptez le baptême, et alors vos biens » et ma protection vous seront assurés. »

* *Additiones ad Lambert. Schafnaburgensem hist. German. Pist.* t. XI, p. 253; — *Bertholdi Constantin. appendix ad Herm. apud Pistorii*, t. I, p. 375; — *Histor. Trevirensis, ap. Dachery Spicil*, t. XII, p. 236; — *Aventinus, Annal. Boior.*, lib. V, p. 361.

porter les armes des peuples les plus éloig
Bretagne : Henri II, accueillant leurs récla
qu'ils eussent un cimetière par synagogu

L'empereur Henri IV, gémit profondém
désordres qui venaient de souiller son règ
au pape, aux princes chrétiens, et, dans
nelle, tenue à Ratisbonne en 1097, il exp
sa désapprobation. L'empereur ne se
faire rendre aux juifs les biens dont on l
tement dépouillés, il autorisa les nouve
rentrer dans l'exercice de leur ancien cult
protection. Rothard, archevêque de M
d'avoir excité de nouvelles persécutions
de s'être emparé d'une partie de leurs l

* Roi de Hongrie, depuis l'année 1077.

** En 1092, Ladislas-le-Saint ayant assemblé
qu'un juif qui s'associerait à une femme chrétienn
esclave, n'aurait sur elles aucun pouvoir légal; q
ravir et les confisquer au profit de l'évêque. (*Lac*
lib. I, cap. X, p. 16, ap. Werbocz, *corpus jur*

Coloman, fils et successeur de Ladislas, monta
juillet 1095. Il défendit aux juifs d'avoir des escl
peine de les perdre, mais il les autorisait à possé
toriaux, pourvu que des esclaves païens les cult

ment épouvanté des menaces d'Henri IV, qu'il gagna la Thuringe.

Grâce aux sentiments de justice qui caractérisaient l'empereur, aux missives empreintes d'une charité vraiment apostolique émanées de la cour pontificale, les juifs virent bientôt commencer des jours meilleurs. Philippe Ier, roi de France, qui les avait chassés en 1096, les rappela peu d'années après. Lorsque Henri IV mourut détrôné*, victime de ses propres fautes, mendiant, à la porte d'un évêque, le pain de la misère, Israël renaissait à la prospérité et répandait des larmes sur les tristes vicissitudes d'un monarque qu'elle eût désiré consoler autrement.

Les successeurs d'Henri IV imitèrent sa politique modérée envers les juifs. Aussi leurs synagogues prospérèrent jusque dans les états du souverain pontife. A Rome, Kalonymos bar Sabbathai, Nathan ben Iechiel furent remplacés par des rabbins non moins illustres**; à Mayence, on voyait briller en même temps Moseh, Kalonymos et Eliakim ha-Levi; à Cologne, Elieser ha-Cohen; à Worms, Asser ha-Levi; à Spire, Simeon et Ishak, fils d'Asser ha-Levi. Nous citons les principaux docteurs, ceux dont les décisions faisaient loi, car l'Allemagne était fort riche en rabbins instruits, presque tous formés aux grandes écoles de Mayence et de Worms.

La condition sociale des fils d'Abraham ne fit que s'améliorer sous le pontificat de Callixte II***. Il servit d'exemple à ses successeurs, Honorius II, Innocent II,

* Il mourut à Liège le 7 août 1106, à 56 ans, après en avoir régné 50.

** Kalonymos vint se fixer en Allemagne et Nathan mourut en 1106, laissant un savant dictionnaire rabbinique intitulé *Sefer ha-Arukh*.

*** Dans une bulle de l'année 1278, le pape Nicolas II dit que nul souverain pontife n'a été aussi favorable aux juifs que Callixte II. Ce dernier pape mourut en 1124.

Célestin II*, qui, tout en déplorant l'aveuglement d'Isr protégèrent un peuple inoffensif, providence commerc des états romains et d'une partie de l'Italie.

Quand le pape Innocent II, fugitif, vint demander France un asile, les juifs qui avaient éprouvé déjà effets de sa tolérance, se portèrent à sa rencontr grossirent le cortège, en tête duquel il entra dans P Ils lui présentèrent ensuite le rouleau sacré sur leq la loi est écrite, et le souverain pontife leur répondit cette formule consacrée au cérémonial d'intronisat papale : « Je vénère la loi que vous avez reçue de D » par Moïse, mais je condamne l'explication que vous » donnez, parce que vous attendez le Messie que l'ég » apostolique croit être Jésus-Christ, notre Seigne » qui vit et règne avec son père et le Saint-Esprit.

Alphonse VII, roi de Castille et de Léon, deme presque tout-à-fait étranger au mouvement des expédit orientales, car il avait assez du contact des Sarrasins p se tenir en haleine, suivit, envers les juifs, la politi pontificale ; il utilisa leurs connaissances et les ad même à sa cour.

Une paix de quelques années eût rendu les synagog européennes tout-à-fait florissantes, si des disputes schol tiques entre rabbins n'étaient venues, comme d'habitu arrêter cet essor. On vit d'excellents esprits se per dans les plus oiseuses subtilités et ravir à la science loisirs déchirés par la contreverse **.

* Honorius, mort en 1130; Innocent, en 1143; Célestin, en 11

** Parmi les rabbins assez nombreux qu'on citait à cette époque, n placerons au premier rang le rabbin apostat Pierre Alphonse, et trois Halevy. Pierre, né à Osca, baptisé à l'âge de 44 ans, dev médecin d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, attaqua violemm la croyance de ses coréligionaires; Judas Halevy, né à Cologne, sy tasia également et professa, sous le nom d'Hermann, la langue le

QUARTIER DES JUIFS MESSINS ENTRE LES XI^e ET XII^e SIÈCLES.

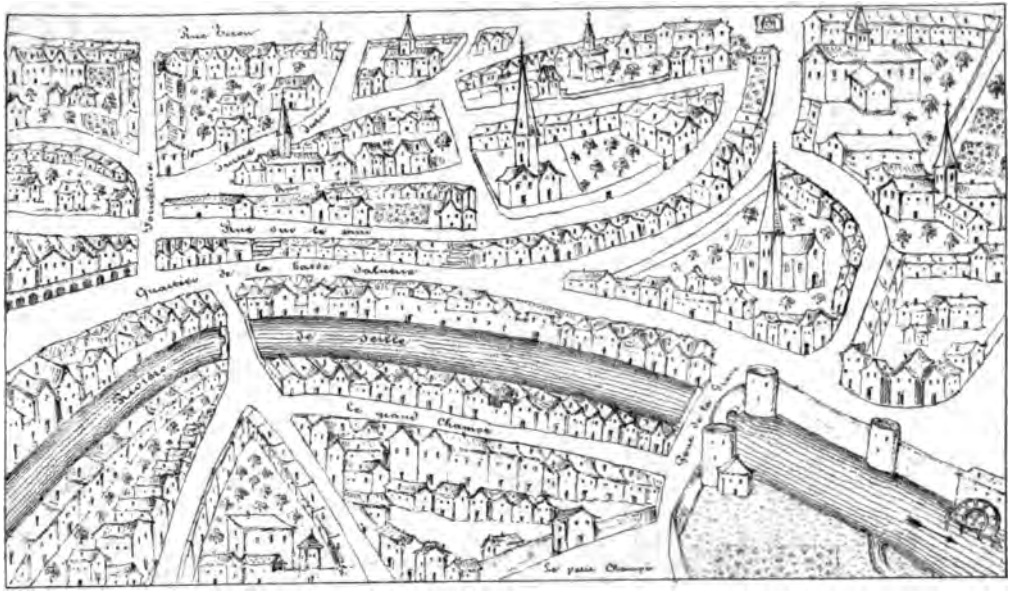

La fin du onzième siècle, le commencement du douzième est une époque très-intéressante dans les annales israélites, parce qu'on y voit le point d'origine d'une condition sociale à peu près uniforme, octroyée à la nation juive, sur presque tous les points de l'Europe, mais principalement en France et en Allemagne. Sous le nom de *juiveries*, des quartiers se bâtissent et s'organisent pour servir d'asile aux enfants d'Abraham, à des conditions qu'on leur fait payer très-cher. Ces quartiers étroits et resserrés, situés hors des portes de chaque grande ville, fermés certains jours et certaines heures du jour, présentent une infinité de petites maisons étroites, élancées, bâties la plupart en bois, groupées irrégulièrement autour d'une synagogue. Telles on voyait encore, à la fin du siècle dernier, les juiveries de Paris, Metz, Lyon, Avignon, Mayence, Francfort, Ratisbonne, etc. A Paris, ils habitaient le Champeaux, terrain occupé depuis par les rues de la Poterie, de la Triperie, de la Chausseterie, de Jean de Beausse et de la Cordonnerie; à Metz, après les avoir chassés du Champé, nos administrateurs les avaient établis non loin de là, dans le quartier de Juiverue, comprenant deux rues: Jurue, la rue d'Enfer et quelques impasses ou culs-de-sac. Des portes et des barrières fermaient ces quartiers. On leur permit, en même temps, d'avoir des juges particuliers, une police à eux, mais ils ressortissaient des tribunaux ordinaires, dans les causes qui intéressaient les chrétiens. A Paris, il existait une chambre nommée par le roi « pour connaître des affaires » et différents touchant les juifs. » Le prévôt de la ville

dans sa patrie; un autre Judas Halevy, parent d'Aben Esra, bon poète, composa un dialogue avec le roi des Khozars; Abraham Halevy, chef du parti traditionnaire, jouissait d'un tel crédit à la cour d'Alphonse VII, qu'il obtint de lui un arrêté contre ses adversaires, mais plus tard il fut pendu par ordre du même souverain.

en faisait partie. C'étaient les commissaires cons des juifs. Dans les domaines particuliers, les étant attachés aux immeubles eux-mêmes, on les on les changeait, on les hypothéquait; leur domi fixe comme celui des animaux livrés à la cult conditions diverses, paraissent intolérables aujo mais en échappant au poignard du fanatisme, l nissait encore le ciel d'assurer son existence et so matériel, au prix de la liberté.

Beaucoup de juifs allemands et français adoptèr des noms étrangers à la bible, et choisis, comn ques noms chrétiens, du lieu qu'ils présumaient primitivement occupé par leurs ancêtres depuis du temple. C'est l'origine des Spire, des Lan Mayence, des Francfort, des Worms, des Trè Coblentz, des Ratisbonne, des Lyon, etc..... descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

CHAPITRE X.

Seconde croisade en 1144. - Saint Bernard et Rudolphe. - Le pape Eugène III. - Louis VII, roi de France. Les empereurs Conrad II et Frédéric-Barbe-Rousse. - Voyages de Benjamin de Tudèle et de Pétachias. Nouvelles persécutions.

Les germes d'un grand mouvement intellectuel se développaient avec une activité frappante : une nouvelle philosophie allait naître bientôt au sein de la chrétienté; une nouvelle langue, langue éminemment française et nationale, se préparait à lui servir d'interprète, et la force des armes, en établissant l'unité dans le désordre des institutions et des croyances, préparait l'émancipation des races. Les juifs, malgré leurs subtilités bibliques, peut-être même à cause d'elles, s'associaient à cette fièvre de régénération ; et, lorsque des universités catholiques s'organisaient en différentes villes, ils possédaient eux-mêmes, malgré de récents malheurs, beaucoup d'écoles dignes de contrebalancer la haute influence de leurs rivales. Mais c'était moins l'attitude scientifique et studieuse des israélites que leur industrie commerciale qui partout excitait l'envie.

A la prière de Louis VII, la voix de saint Bernard venait de retentir sous les voûtes de la cathédrale de Bourges *.

* C'était aux fêtes de Noël de l'année 1144.

Il y avait proclamé l'urgence d'une nouvelle croisade, et le pape Eugène III, consulté par l'illustre orateur, s'était hâté de répondre en lui adressant un bref apostolique pour prêcher la guerre. Bientôt l'Europe chrétienne répondit à cet auguste appel : l'empereur Conrad III, les ducs de Souabe et de Bohême, la plupart des princes allemands et français prirent la croix. Le pape vint à Paris bénir les croisés, leurs drapeaux et leurs armes. Enfin, au mois de juin 1147, les troupes françaises, rassemblées sur les rives mosellanes, n'attendaient plus qu'un ordre pour marcher. Malheureusement, le fanatisme allait souiller encore la vie chevaleresque et religieuse ouverte par l'éloquence entraînante de saint Bernard et le glaive de Louis VII *. Un moine nommé Rudolphe, homme d'une capacité très-médiocre, mais d'une vie très-austère, se croyant inspiré, prêcha la croisade en Alsace et dans les provinces françaises situées le long du Rhin **. Quoiqu'il n'eût reçu sa mission ni du pape ni des évêques, il produisit une si grande impression sur l'esprit des peuples de Cologne, Worms, Mayence, Strasbourg, etc., qu'il engagea plusieurs milliers d'hommes à prendre la croix. Mais, dans son zèle extravagant, il osa conseiller le mas-

* V. l'ouvrage du père Laguille, p. 197, année 1146. Cet ouvrage est intitulé : *Histoire de la Province d'Alsace*, depuis Jules César jusqu'au mariage de Louis XV, roy de France et de Navarre. Avec des figures en taille-douce, des plans, des cartes géographiques et un recueil de pièces qui peuvent servir de preuves aux faits importants. Dédiée au roy, par le R. Père Louis Laguille, de la compagnie de Jésus. A Strasbourg, chez Jean-Renauld Doulssecker, M.DCC.XXVII. Vol. in-fol. imprimé à deux colonnes, et divisé en trois parties, avec trois paginations différentes, sans compter les notices, dédicace, préface, sommaires et tables. C'est un ouvrage très-soigné sous le rapport typographique, scientifique et littéraire. Il mérite toute confiance.

** Eas partes gallico quæ Rhenum attingunt ingreditur. *Att. Frising. de Gestis Frid.*, lib. I, cap. XXXVII.

sacre des juifs, considérés comme ennemis naturels de Jésus-Christ *.

Cette doctrine sauvage, dit le P. Laguille, se conciliait trop bien avec le fanatisme et l'esprit de rapine des croisés pour qu'elle n'eût pas un retentissement fatal. On l'adopta dans les provinces d'Allemagne et dans quelques provinces françaises qui en étaient voisines, de sorte qu'en plusieurs villes un grand nombre de juifs furent massacrés sans pitié. Saint Bernard, informé de ce qui se passait par l'archevêque de Mayence, qui blâmait hautement Rudolphe, eut horreur d'un tel carnage, et, profitant de la profonde considération dont il jouissait, il écrivit de toutes parts pour détromper les peuples qui s'étaient rendus trop crédules à ce que le moine Rudolphe leur avait enseigné**. « Cet homme, disait saint Bernard***, à l'archevêque, » devrait savoir que l'office d'un moine est de pleurer et » non d'enseigner, qu'il doit regarder les villes comme » une prison et la solitude comme son paradis... » L'illustre abbé de Clairvaux, combat ensuite la funeste doctrine de Rudolphe et termine en s'écriant : « O science » monstrueuse ! ô sagesse infernale ! infâme hérésie, » tu ne peux être inspirée que par le père du men» songe ! »

Ces sentiments exprimés en public du haut de la chaire évangélique, par le plus grand orateur de son siècle, produisirent une grande impression : le carnage des juifs fut arrêté ; mais il fallut que saint Bernard détrompât lui-même le peuple de Mayence émerveillé des austérités, des pratiques superstitieuses et du langage exalté de Ru-

* *De Gest. Frid.*, cap. XXXVII et XXXVIII.

** Laguille, ouv. cité, p. 197, première partie.

*** Bernard, epist. n° 324. Un fragment de cette lettre est cité par le R. P. Laguille, *ibid.* première partie, p. 198.

dolphe*. Enfin, ce visionnaire revenu de son égarement, consentit à se renfermer dans un cloître : le dernier appel des croisés eut lieu ; la trompette du départ retentit du haut des parapets messins **; les juifs des rives rhénanes qui s'étaient retirés précipitamment dans la Souabe et en France, regagnèrent leurs pénates ; et l'empereur les plaça sous la protection immédiate de sa couronne.

Saint Bernard qui poursuivait avec tant d'ardeur l'hérésie des Albigeois, continua de protéger les juifs dont l'existence légale et l'aveuglement lui semblaient ressortir du texte même des prophéties. « Leur conversion » future ; disait-il, rend absolument nécessaire la tolé» rance que je réclame : on se plaint de leurs usures, » mais combien ne comptez-vous pas d'israélites baptisés et » de chrétiens plus usuriers que les juifs endurcis ? *** » Cette lettre de l'illustre abbé de Clairvaux, écrite en 1155, fut envoyée par toute l'Europe occidentale : on la lut publiquement en Bavière, à Ratisbonne, à Spire, dans les assemblées tenues pour l'affaire des croisades qui préoccupaient si gravement les peuples.

La tranquillité des juifs parut d'autant mieux assise en Europe que Frédéric Ier, dit Barberousse****, partagea les sentiments de son prédécesseur à leur égard et que la papauté continua de les favoriser *****. Néanmoins, différentes circonstances réveillèrent cet esprit d'hostilité dont les chrétiens se dépouillaient difficilement. L'échan-

* Laguille, ouv. cité, p. 198, première partie ; et Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. LXIX, nos 15 et 16.

** Louis VII vint à Metz pour passer en revue son armée.

*** *Bernard.*, epist. 322.

**** Elu empereur à Francfort en 1152, mort en 1190.

***** Alexandre III, pape depuis 1159 jusqu'en 1181, fut un de leurs plus fermes soutiens. Clément III, Célestin III, ses successeurs, les protégèrent également.

son de l'empereur ayant été tué par des juifs mayençais, Frédéric ordonna qu'une statue d'or représentant cet échanson serait immédiatement élevée aux frais de la synagogue*. Les juifs de Loebschütz souffrirent une cruelle persécution ; ceux de Bologne et de quelques autres villes furent chassés à cause de leurs usures. Enfin le concile de Latran sanctionna toutes les décisions pontificales concernant les israélites**, dans le but d'établir une législation uniforme toujours préférable au caprice d'un pouvoir sans contrôle.

Quelques rabbis célèbres judaïsaient alors avec éclat. Aben Esra, venu en Italie, depuis 1140, s'arrêtait à Rome, à Mantoue, à Luques, composait dans ces différentes villes, plusieurs ouvrages recommandables, et luttait de savoir avec les rabbis Daniel, les Ioab ben Salomon, les Benjamin ben Sabatai, les Iechiel etc... A Mayence, on citait le rabbi Eliakim, fils de Joseph; à Cologne, Eliézer, fils de Siméon ; à Spire, Samuel, fils de Kalonymos, et Schemaria, si profond dans la théologie rabbinique ; à Worms, Ishak, fils de Meir ; à Ratisbonne, le grand casuiste Ephraïm, Ishak et Nachman ses collègues et amis ; mais trois docteurs de la loi l'emportèrent sur tous les autres par leurs connaissances ou la renommée qu'ils acquirent, ce furent Eliézer, fils de Nathan l'un des plus savants rabbins allemands du moyen-âge; Benjamin de Tudèle et Pétachias, voyageurs infatigables auxquels nous devons des renseignements si précieux sur la statistique du judaïsme au douzième siècle.

Benjamin de Tudèle, originaire de la Navarre, fils du rabbin Jonas, de pieuse mémoire, partit vers l'année 1160 de la ville de Saragosse, où il demeurait selon

* En 1160, l'archevêque la fit fondre et s'en adjugea le métal.

** On le tint, en 1179, sous Alexandre III.

toute apparence, pour voir les principales synagogues des trois parties du monde; voyage dangereux, presque impossible et qu'un juif seul était à même d'entreprendre. Nous ne croyons pas cependant que Benjamin ait visité tous les lieux qu'il cite. Sa narration ressemble beaucoup aux vues prises à vol d'oiseau : ce sont des à-peu-près pour l'arrangement desquels il dut consulter diverses personnes plus ou moins dignes de foi, selon leur degré d'instruction et leur véracité. Rien, dans le livre de Benjamin, ne doit donc être pris littéralement, surtout en ce qui concerne la partie orientale de son voyage. Les détails concernant l'Espagne, la France méridionale, l'Italie se rapprochent bien davantage de la vérité, parce que l'auteur avait ces pays sous les yeux; parce qu'il devait entretenir des relations journalières avec les israélites lettrés qui les occupaient, et qu'il eût craint, sans doute, d'imaginer certains faits dont chacun pouvait vérifier l'exactitude*. Ainsi, nous admettrons volontiers avec lui qu'au milieu du douzième siècle Barcelone, l'Athènes septentrionale de l'Espagne, possédait une réunion de rabbins distingués **, qu'on en voyait également à Tarragone, Girone, etc., mais en petit nombre; que Narbonne*** et

* מסעות ר' בנימין, *Voyages de Benjamin de Tudèle.* La première impression de ce livre a eu lieu à Constantinople en 1543: elle est très-fautive, très-incomplète. Cependant, plusieurs éditeurs l'ont copiée sans se donner la peine d'en corriger le texte. M. Carmoly qui a eu le bonheur de trouver en Allemagne un manuscrit de Benjamin de Tudèle, presque contemporain du texte original, puisque ce manuscrit remonte au quinzième siècle, l'a traduit en français. Il en a mis quelques fragments dans la *Revue Orientale.* On vient de publier à Londres une édition complète, parfaitement soignée, du célèbre voyageur; ce qui n'empêche pas de désirer le texte annoncé par M. Carmoly.

** « Barcelone renferme une sainte réunion d'hommes sages et lettrés, » des chefs illustres et nombreux. »

(Paroles de Benjamin de Tudèle.)

*** « Narbonne est une ville où l'on professe depuis long-temps la loi

Béziers* n'étaient point déchus de leur ancienne splendeur judaïque, mais qu'une ville voisine, Montpellier**, remarquable par son industrie, son commerce, l'affluence des étrangers, commençait à les effacer***. Lunel, nommé Ierach, lune, par les écrivains hébreux, apparaît dans le récit du voyageur avec un caractère conforme à ce qu'en disent d'autres écrivains de la même époque****. On y trouvait des hommes capables, livrés avec désintéressement à l'instruction des jeunes élèves qui étaient vêtus

» de Moïse, qui est sortie de là pour se répandre au loin. Des rabbins » illustres et honorables occupent cette localité. Entre autres, Kalo- » nymos, fils du célèbre prince Théodore, de glorieuse mémoire..... » Il possède des terres et des biens fonds qu'il tient des seigneurs du » pays, sans qu'on puisse l'en priver violemment. A la tête des savants » de Narbonne, nous citerons le rabbin Abraham, chef de l'Académie; » le poète Joseph, fils d'Isaac ben Kimchi, le rabbin Machir et le » maître Iehuda, etc. »

(Paroles de Benjamin de Tudèle.)

* « A Beziers, les rabbins Salomon, fils de Chalefta, et Joseph, » fils de Nathanel, sont chefs d'une congrégation de docteurs de la » loi. » (*Ibidem.*)

** Mont Gaas, plus connu sous le nom de Montpellier, ville située » à deux milles de la mer, est très-avantageuse pour le commerce. On » y vient de tous côtés : les chrétiens et les Mahométans s'y rendent » d'Algarbe, d'Espagne, de France, d'Angleterre, appelée le pays des » îles, de la Lombardie, du royaume de Rome-la-Grande, de la Grèce, » de l'Egypte et de la Palestine; en un mot, on y trouve des gens » parlant toutes les langues, mais surtout des Génois et des Pisans. » (*Ibidem.*)

*** « Montpellier possède les plus célèbres docteurs du siècle, dont » voici les principaux : R. Ruben, fils de Théodore; Nathan, fils de » Zacharie; Samuel, fils de Moïse, leur maître; Salamia et Mardochée, » d'heureuse mémoire. Il y en a de fort riches et très-charitables, sou- » tenant tous ceux qui invoquent leur secours. »

(*Ibidem.*)

**** « Lunel renferme une sainte assemblée d'israélites qui s'ap- » pliquent jour et nuit à l'étude de la loi..... Ce sont des hommes » vraiment sages et saints. » (*Ibidem.*)

et nourris aux frais de la communauté. Parmi les docteurs de Lunel, Benjamin cite Meschulam, le restaurateur des sciences et des lettres en Provence, ses cinq fils, son gendre, tous gens de mérite, le docteur Iehuda, médecin célèbre*. A Pasquières, aujourd'hui simple village qu'on a pris très-mal à propos pour Beaucaire, notre voyageur trouve une grande école dirigée par le rabbi Abraham, critique non moins célèbre qu'homme bienfaisant et zélé, recevant chez lui, même sans rétribution, les jeunes gens nécessiteux; il s'arrête ensuite à Saint-Gilles, l'une des rades les plus fréquentées de la France au moyen-âge, et désigne plusieurs docteurs dont l'histoire n'a conservé ni les noms, ni les écrits, circonstance qui nous fait admettre avec réserve leur renommée douteuse et l'assemblée de cent sages au sein de laquelle Benjamin les place. Il aura voulu payer d'un gracieux souvenir l'hospitalité des israélites de Saint-Gilles. Arles, *Arelate*, singulièrement déchu de son ancienne splendeur, ne reçoit de Benjamin, si prodigue d'éloges et de célébrité, qu'un souvenir fort pâle. Marseille, au contraire, la ville du midi la plus peuplée d'israélites, fixe particulièrement ses regards. C'est une cité, dit-il, remplie de savants et d'excellents hébreux, partagés en deux communautés dont les habitations se trouvent sur les bords de la mer. Elle a une grande académie et des docteurs de la loi fort instruits. Benjamin cite entre autres le célèbre rabbin Iakob Perpiniano, trisaïeul du docteur Muels de Marseille, qui nous a donné lui-même sa généalogie**.

* Il était originaire d'Espagne, fils de Saül Ebn Tybbon, de Grenade. M. Carmoly le désigne avantageusement dans son *Histoire des Médecins juifs*, ch. XXXII, p. 70.

** V. le *Traité de l'âme d'Alexandre d'Aphrodisée*, traduit par Samuel, de Marseille, en 1320. M. N. S. de la bibl. royale, supplém. N° XV. Consultez la préface.

Si le chiffre des populations juives du midi de la France, présenté par Benjamin de Tudèle est exact, et nous le croyons bien informé sous ce rapport, elles se trouveraient fort au-dessous des populations chrétiennes, peut-être même inférieures aux colonies arabes. Il donne à Narbonne trois cents familles juives ou quinze cents âmes *; à Lunel cent; à la ville d'Arles deux cents; à Posquières quarante; à Marseille trois cents. Nos rives de la Moselle et du Rhin étaient proportionnément plus peuplées d'israélites, bien qu'ils y fussent très-disséminés. Paris en possédait un assez grand nombre régis par une synagogue instruite, avec priviléges académiques. Chose étonnante! à Gènes, à Pize, villes hospitalières, industrieuses, à Capoue, résidence du prince de la nation, « séjour de docteurs sages et célèbres dans tout l'uni» vers **, » on comptait très-peu de juifs. Il y en avait un grand nombre à Rome; cinq cents à Naples, six cents à Salerne, où professaient Salomon, Elie le grec, Abraham de Narbonne; quelques-uns à Malfi, Bénévent, Ascoli, Trani, dans le royaume napolitain; deux cents à Messine; cinq cents à Palerme, et généralement beaucoup plus en Sicile qu'ailleurs, parce qu'ils n'y payaient aucun tribut. Benjamin de Tudèle trouva des coréligionaires dans toutes les villes importantes d'Allemagne. Il représente ces derniers comme étant honnêtes, hospitaliers, pieux et pleins de confiance dans la venue prochaine du Messie.

Nous ne suivrons pas l'infatigable pélerin à travers la

* Benjamin dit 300 juifs, mais nous adoptons le sens de M. Carmoly, qui regarde ces juifs comme des chefs de famille. Evidemment, on ne peut supposer que, dans des villes à synagogues si anciennes, la population israélite ait pu être moindre que celle dont nous offrons la récapitulation. Sur cette liste, ne se trouvent ni les communautés de Toulouse et de Carcassone, ni celles d'Avignon, de Carpentras, Benjamin n'ayant pas été là.

** Paroles de Benjamin de Tudèle.

Grèce, l'Egypte, la Syrie, l'Arabie et la Perse. Il suffit de constater avec lui l'existence d'un grand nombre d'Israélites groupés par milliers dans plusieurs villes*, surtout en Afrique, livrés non-seulement au commerce, mais à la fabrication de divers tissus, d'ustensiles de ménage et même à l'agriculture **. Malheureux à Constantinople et dans tout l'empire, ils jouissaient d'une certaine liberté, moyennant tribut, entre le Tigre et l'Euphrate. Le kalife leur avait rendu l'ancienne magistrature élective de *Prince de la captivité*, dont Benjamin élève beaucoup l'éclat; leurs académies détruites ne se trouvaient remplacées par aucune école. On rencontrait de loin en loin quelques rabbins instruits, mais des professeurs presque nulle part, excepté peut-être à Bagdad où l'enseignement hébraïque s'était maintenu.

Pétachias, juif de Ratisbonne, voyageait en même temps que Benjamin; mais il paraît n'avoir rien écrit: c'est d'après de simples causeries ou des notes que ses deux frères Isaac et Nachmann rédigèrent le journal qu'on lui attribue. Un troisième légendaire semble même y avoir mis la main. C'est un tissu de fables à travers lesquelles on recueille néanmoins divers faits admissibles. Il y a, du reste, sur bien des points, une telle conformité entre

* Sept mille à Almozal (ancienne Ninive), deux mille à Rohobod et Punde-Bitha qui se nommait alors Aliabari; dix mille à Obkera; mille à Bagdad; cinq mille à Resen; dix mille à Hila; sept mille à Couta; trente mille à Chouts, sur la frontière d'Ethiopie; deux mille à Misraïm (aujourd'hui le Grand Caire); trois mille à Goscen, Alexandrie, Damiette; deux mille à Constantinople, etc.

** Benjamin dit avoir trouvé quatre cents israélites employés à Tyr, dans les verreries; deux cents fabricants en laine à Jérusalem, seuls hébreux qui fussent alors dans cette ville; deux cents juifs cultivaient le mont Parnasse; deux mille travaillaient en soie et en teinture, à Corinthe. A Constantinople, presque tous les juifs se livraient à la fabrique des étoffes de soie et de laine.

les récits des deux voyageurs *, qu'on serait quelquefois tenté de les supposer copistes l'un de l'autre.

Aben Eshra dont nous avons déjà parlé, surnommé *le sage par excellence,* grand astronome, savant mathématicien, habile médecin, casuiste érudit et grammairien, un des hommes les plus illustres de la nation juive, et même de son siècle, fit aussi de longs voyages dont il ne nous est malheureusement rien resté **. Deux rabbins non moins célèbres, Salomon Iarchi et Maïmonides, montrèrent la même ardeur de pérégrination : c'était l'esprit du siècle : il dominait tout le monde, chrétiens, juifs et musulmans.

Iarchi ou Raschi ***, d'origine champenoise, quitta la France pour visiter la Palestine et la Perse. Après s'être pénétré du véritable sens de la Misnach, il revint en Europe, alla dans toutes les synagogues, disputer sur le texte qu'il avait si profondément étudié, composa de la sorte la *glose du talmud* et mérita par son commentaire sur la Gémare le titre de *prince des commentateurs.* Salomon passa dans nos contrées les derniers temps de sa vie puisqu'il mourut à Trèves en 1180 ****.

* Le voyage de Pétachias a pour titre :

מסעות ר' פתחיה, *Peregrinatio rabbi Petachiæ, rabbi Isaaci Albi, et rabbi Nachmanis, Ratisbonâ, ortorum fratris.* Circuivit verò rabbi Petachias universas regiones ad fluvium usque Sambation, atque res omnes novas miraque à Deo editas, quas intuitus est audivitque, memoriæ causa consignavit litteris, ut populo suo genti israeliticæ notæ fierent, et in lucem protraherentur occulta.

Basnage parle, mais très-succinctement, t. IX, chap. IX, p. 245 à 253, du voyage de Pétachias. Il a été traduit en français et annoté par M. Carmoly.

** Il mourut à Rhodes en 1174, âgé de 75 ans.

*** Le P. Simon (lettres, t. III, p. 29), veut qu'on l'appelle Isaaci, fils d'Isaac, mais il est plus connu sous le nom de Iarki.

**** Le corps de Iarchi fut inhumé solennellement à Prague, où l'on voyait encore son tombeau dans le siècle dernier. Il avait marié

Le rabbin, au nom duquel les synagogues d'Espagne et de France s'excommunièrent réciproquement, s'accusant d'erreurs et refusant toute espèce de transaction, Maïmonides* né à Cordoue, élève d'Averroës, parcourut l'Espagne, la France et finit par se retirer en Egypte où ses connaissances philosophiques lui valurent le surnom de Moïse égyptien. Il est le fondateur de l'école médicale d'Alexandrie devenue si célèbre à la fin du douzième siècle**. C'était un homme éminent, placé par son génie beaucoup trop au dessus des préjugés religieux de sa nation pour ne pas exciter de violentes contreverses et des accusations mensongères. Pendant que les rabbins de Marseille, qui n'entendaient pas l'Arabe, chargeaient le poète Alcharisi de traduire ses commentaires sur la Misnah, les rabbins de Montpellier l'attaquaient avec violence, lui reprochant surtout les principes de philosophie péripatéticienne qui fourmillent dans ses leçons. Salomon, David et Jona se firent remarquer par leur virulence. Ils brûlèrent les livres de Maïmonides, déclarèrent excommuniés

ses trois filles à trois savants rabbins, et le premier de ses gendres eut trois fils, tous illustres.

* Maïmonides, fils de Maïmon, s'appelait originairement Moïse. On le désigne aussi sous le nom de Rambon, abréviation des quatre mots rabbi Moses, ben Maimon, רי משה בן מימון. Les Arabes le nomment Abou-Amram Mousa ben Maïmoun, Abou-Amram ben abd-Allah. Il naquit le 31 mars 1135, et mourut en Egypte le 13 décembre 1204, après avoir été médecin des deux khalifes Alfold-al-Rachim et Sallah-Eddin. M. Carmoly lui a consacré un article assez complet dans son *Histoire des Médecins juifs*, p. 49 à 55.

** Alphadel lui ordonna, en 1194, de traduire Avicenne. Son manuscrit, conservé à Bologne, a pour titre :

Abensura, traduit par notre maître Moïse, fils de Maïmon, dont la mémoire soit en bénédiction.

Maïmonides, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, mourut vers 1201 ou 1205 et fut inhumé à Tiberias dans le tombeau de ses ancêtres. On a comparé Maïmonides à Scot et à Saint Thomas d'Aequin.

ceux qui les liraient, appelèrent à leur aide les autres synagogues de France et firent une levée de boucliers. D'un autre côté, Narbonne s'émut en faveur de Maïmonides; le célèbre Kimchi*, chef de cette académie, tâcha d'abord de réunir les partis divisés, mais n'ayant pu y parvenir, il souleva contre les synagogues françaises celles de l'Espagne dont le Languedoc faisait alors partie, remua surtout la Catalogne, l'Arragon et fit excommunier les synagogues françaises qui, frappées d'une telle décision, consentirent à révoquer leur propre arrêt. Cette guerre dura quarante ans.

Le douzième siècle est la plus brillante époque du rabbinisme européen. Indépendamment des docteurs éminents que nous venons de citer, on voyait florir quantité d'hommes instruits : Tels furent en France les casuistes Jacob d'Orléans, Isaac-le-vieux dit Hazzacen ; en Espagne, les astronomes Abraham Chiia, Abraham Nasi, Samuel ben Abbas, médecin aussi habile que savant mathématicien, le médecin Ibn-Saigh, les deux Alfakhar, controversistes et praticiens distingués**; les poètes Alcharisi, Joseph Hadaïan de Cordoue et tant d'autres dont l'énumération serait fastidieuse.

Israël cite encore parmi les illustrations de cette phase historique le mestre de camp général Dom Salomon, fils de Iechaïa, qui commanda en chef l'armée Portugaise; mais elle se voile de douleur quand elle récapitule ses faux prophètes*** et ses nombreux apostats en tête desquels

* Il était né à Narbonne.

* Iehuda ben Alfakhar, chef de la communauté de Tolède, fut le plus dangereux adversaire de David Kimchi, dans le schisme produit par les œuvres de Maïmonides.

** Basnage a consacré un chapitre étendu (chap. XI du t. IX) à ces faux prophètes. Il en cite douze. Le premier parut en France vers l'an 1137 et provoqua, par les assemblées illicites qu'il occasionnait, les mesures rigoureuses prises contre les juifs, sous Louis-le-Jeune.

apparaît Maïmonides qui mourut musulman*. Cette tendance à l'apostasie était le résultat naturel d'une rivalité constante entre les principales synagogues d'Espagne et de France. Se condamnant réciproquement elles laissaient les disciples dans une telle incertitude de conscience qu'il devenait facile de les gagner**.

Si, de l'attitude littéraire des israélites nous reportons nos regards vers leur existence politique, nous voyons la France, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, la Bohême, l'Italie, la Sicile et l'Espagne adopter pour eux des règles d'immunité générale, mais abandonner en détail au caprice des autorités ecclésiastiques, civiles, ou princières le sort aventureux d'Israël. Accusés à Paris du meurtre de saint Guillaume, ils sont persécutés, chassés, puis rappelés; à Toulouse, à Béziers, on leur permet de racheter l'infamie***; sur les bords du Rhin et de la Moselle, des missionnaires ardents les catéchisent, les pressent, les menacent, et quelques conversions s'opèrent au grand scandale de la

Le second messie bouleversa la Perse en 1138; le troisième, né à Cordoue, catéchisa en 1157 et attira sur ses frères la persécution du pouvoir. Dix années après, il y en eut deux en Espagne, un israélite et un arabe. Les autres messies prêchèrent tous en Orient, principalement dans la Perse, et attirèrent des catastrophes.

* Il en fut de même des médecins Samuel ben Abbas, Hebat-Allaha.

** Du temps de Maïmonides, les rabbins de l'Andalousie seule étaient partagés en trois sectes différentes.

*** Nous avons parlé du soufflet que recevait annuellement un syndic de Toulouse: A Béziers, dans la nuit du samedi au dimanche des Rameaux, le peuple s'attroupait, parcourait les rues, brisait les portes et les fenêtres des juifs, et lapidait ceux qu'il pouvait saisir. L'évêque promit, moyennant un tribut de 200 sols de Melgueil (environ 4 marcs d'argent) « de garantir les juifs de toute insulte, de guerre, de lapidation » jour et nuit, pendant le temps qui s'écoulait depuis le dimanche des » Rameaux jusqu'à Pâques, déclarant qu'il fermerait la porte de son » église à quiconque aurait enfoncé celle d'un juif. » Ce traité fut conclu en 1160. (V. Catel, ouvr. cité, liv. III, p. 523.)

synagogue ; depuis Mieczyslas Ier, roi de Pologne, l'autorité judiciaire du pays protége les juifs menacés par la jeunesse universitaire ; on leur permet, en Silésie, en Moravie, en Bohême et en Hongrie de posséder des biens territoriaux ; le pape Alexandre III, maintient les synagogues d'Italie, défend sous des peines très-sévères de troubler les israélites dans l'exercice de leur culte, comme on le faisait d'habitude ; mais en épargnant à ces malheureux la bastonnade et les coups de pierre, Alexandre leur ôte un droit précieux, celui de citer les ecclésiastiques devant un tribunal civil ; Alphonse VIII, roi d'une grande partie de l'Espagne, après les avoir indignement traités, devient amoureux d'une juive et protége sa nation au point que l'on comptait, à la fin du siècle, douze mille juifs dans Tolède*. La persécution des israélites de Cologne en 1180, toute sanglante qu'on la peigne, est au tableau de leur histoire générale une ombre bien sentie, mais qui n'en change point l'aspect, parce qu'elle rentre dans l'immense série des faits particuliers**. On ne peut considérer de la même manière les mesures iniques ordonnées par Philippe-Auguste, tolérées par Frédéric-Barbe-Rousse, monarques éclairés, généreux, qui se laissèrent malheureusement aller à ce sentiment de haine héréditaire dont presque tous les peuples poursuivaient Israël. La condition sociale des juifs devint affreuse : ce fut une phase nouvelle ouverte à leur martyrologe.

* *Mariana. De reb. hisp.*, lib. XI, cap. XVIII, XIX, p. 481.

** L'archevêque de Cologne imposa les juifs à la somme de 4200 florins ; Frédéric-Barbe-Rousse saisit la même occasion pour en tirer beaucoup d'argent.

CHAPITRE XI.

Avènement de Philippe-Auguste. - Troisième, quatrième et cinquième croisades. - Persécutions diverses éprouvées par les Juifs de France et d'Allemagne, depuis 1180 jusqu'à la fin du douzième siècle.

En montant sur le trône, Philippe-Auguste était imbu de cette idée que les juifs immolaient chaque année un enfant chrétien et qu'ils communiaient avec son cœur; les personnes marquantes de la cour, entre autres, le cardinal de Champagne, frère de la reine mère et premier ministre, *qui voulait purger le royaume d'une peste aussi préjudiciable à l'état*, entretenaient le préjugé du monarque et ne manquaient jamais de lui représenter les attentats, les blasphèmes vrais ou faux* dont les juifs,

* Voici comment le P. Daniel raconte la persécution des juifs sous Philippe Auguste :

« Philippe consacra la première année de son règne, non-seulement » par cette guerre qu'il fit en faveur des églises opprimées, mais encore » par de sévères édits contre les blasphémateurs. Il en fit un contre les » juifs dont le royaume estoit plein, et par lequel ils furent tous obligez » de sortir des terres du domaine royal. L'intérest de l'état et celuy » du prince se trouvèrent ici joints avec l'avantage de la religion. Les » juifs s'estoient répandus dans la plupart des plus grandes villes. Ils y » avoient des synagogues en plusieurs endroits, ils faisoient presque » tout le commerce, et la plus grande partie de l'argent du royaume » estoit entre leurs mains. Ils avoient ruiné une infinité de bourgeois, » de gentilshommes, de gens de la campagne, par leurs usures, et

étaient accusés. Le meurtre d'un jeune homme nommé Richard, tué dans la banlieue de Paris par quelques israélites, mit l'indignation du roi à son comble : il signa l'arrêt de proscription, confisqua leurs biens qui étaient considérables, puisqu'ils possédaient, dit-on, moitié de Paris, et leur permit seulement de vendre leurs meubles; mais cette dernière ressource fut même illusoire car le

» s'estoient mis en possession de leurs biens, surtout à Paris, dont ils » possédoient près de la moitié des maisons. Il y avoit un autre désordre » que plusieurs conciles, et en particulier des conciles de France, » avoient toujours tâché d'abolir, et qui estoit devenu très-commun ; » c'est que les juifs avoient pour esclaves un grand nombre de pauvres » chrétiens, dont plusieurs se pervertissoient. De plus, ils recevoient » en gage, pour l'argent qu'ils prestoient à usure, des crucifix d'or et » d'argent, d'autres meubles d'églises, et mesme des calices qu'ils pro- » fanoient jusqu'à s'en servir exprès pour cela dans leurs repas. Ils » avoient une manie qui, dans la suite, devint plus rare, par les pu- » nitions exemplaires qu'on en fit : C'estoit d'enlever, vers le temps de » Pasques, des enfans chrétiens, et d'en faire, le jour de leur cène, » en les massacrant, un sacrifice impie, en haine de Jésus-Christ, » qu'ils regardent comme le destructeur de leur loy. Ces histoires » tragiques, dont on avoit quelquefois entretenu Philippe, durant son » enfance, luy avoient inspiré une telle haine contre cette nation, » qu'il luy tardoit d'estre en état de la leur faire sentir. Il le fit, dès » qu'il fut sur le trône, et l'on choisit, pour arrester tous les juifs » de Paris, le quatorzième de février, qui estoit un de leurs jours de » sabat. On investit leurs synagogues, et on leur porta un ordre de » la part du roy, de remettre, entre les mains de ses officiers, tout » leur or et leur argent monnoyé et non monnoyé. Il fallut obéir et » se dessaisir de tout ce qu'ils ne purent pas tenir caché; et ils furent » ainsi dépouillez, tout d'un coup, de tout ce qu'ils avoient amassé » en plusieurs années, par une infinité de crimes et d'injustices. On » les empescha, par là, d'envoyer hors du royaume tant de richesses, » comme ils n'auroient pas manqué de faire, si l'on s'y estoit pris » autrement. Quelque temps après, on publia un édit qui déchargeoit » tous leurs débiteurs de leur payer leurs dettes, et puis un autre, » par lequel il estoit ordonné à tous ceux de cette religion de sortir » de Paris. Ils tentèrent toutes sortes de voyes pour en empescher » l'exécution, par les offres immenses qu'ils firent au roy, et par les

peuple n'acheta rien. Obligés de quitter précipitamment le royaume, les enfants de la Palestine furent encore poursuivis, lapidés*, volés; on transforma les synagogues en églises; ceux qui embrassèrent le christianisme obtinrent seuls des lettres de franchise; les autres s'enfuirent en Allemagne, en Lorraine, dans le pays messin ou demeurèrent cachés, espérant des jours meilleurs qui ne tardèrent effectivement pas à briller. L'Allemagne accueillit avec dureté ces émigrés français : persécutés par les seigneurs, leurs infortunes devinrent si grandes, si générales, que l'empereur Frédéric Ier publia un édit en 1188, pour déclarer qu'il entendait les maintenir sous sa protection souveraine.

On organisait alors une troisième croisade. Philippe-Auguste, Richard-Cœur-de-Lion**, Frédéric Ier la diri-

» présens dont ils taschèrent de corrompre les évêques, les seigneurs » de la cour et les ministres. Mais le roy tint ferme, et excepté » quelques-uns, qui se firent baptiser, tous furent obligez de quitter » la ville avant la fin de juillet de l'an 1182, qu'on leur avoit donné » pour terme, afin qu'ils eussent le temps de vendre leurs biens meubles : » car, pour les immeubles, ils furent confisquez, la cinquième partie » au profit du roy, et le reste au profit de ceux de qui les juifs les » avoient achetez à trop bas prix. Ce qui fut exécuté à Paris, à cet » égard, le fut à Orléans, à Etampes, et dans la pluspart des lieux » du domaine royal, et en tous ces lieux, les synagogues des juifs » furent changées en églises ou en chapelles. »

(*Hist. de France*, t. I, p. 1269, 1270, 1271).

Nous avons cité ce passage pour indiquer la manière dont les historiens les plus graves envisageaient autrefois les questions relatives au judaïsme, et les préventions sous la puissance desquelles ils écrivaient. Certes, il y a dans le récit du père Daniel des reproches mérités, surtout en ce qui concerne les procédés financiers du peuple juif, mais les meurtres d'enfants sont inadmissibles.

* Le célèbre Jacob d'Orléans fut assommé dans sa ville natale.

** L'avènement de Richard-Cœur-de-Lion au trône d'Angleterre, le 6 juillet 1189, fut pour les juifs du plus mauvais augure. Comme on les croyait presque tous sorciers, l'administration, dans la crainte d'un

gèrent : des mesures sagement arrêtées empêchèrent les monstrueux excès qui avaient terni l'éclat des précédentes ; cependant, en diverses localités, surtout dans l'Allemagne septentrionale, les juifs furent de nouveau victimes du fanatisme des croisés.

La quatrième croisade, œuvre du pape Célestin III et de l'empereur Henri VI, mort avant qu'elle fût terminée*, amena, comme la précédente, quelques scènes tumultueuses sur le Rhin et la Moselle, puisque l'empereur l'organisa dans la ville de Worms, ainsi que Frédéric Ier avait organisé l'autre à Mayence. Les juifs de ces contrées ne demeurèrent point à l'abri du zèle aveugle des croisés : il leur fallait d'ailleurs de l'argent, et la confiscation arbitraire, sans procès, était chose si commode ! Plusieurs cités allemandes, Vienne notamment, furent témoins, en 1196, des fureurs du fanatisme : on massacra beaucoup d'israélites, on ruina leurs synagogues. L'année suivante, semblables désordres se renouvelèrent le long du Rhin ; tous les juifs de Neuss furent impitoyablement immolés ; la tête des rabbis Samuel, Ishak et Ishak Chazan tomba

maléfice émané d'eux, avait défendu, sous des peines très-sévères, qu'ils assistassent à l'entrée ainsi qu'au couronnement du roi : Plusieurs israélites ignorant cette mesure, étaient venus de très-loin à Westminster. Pour ne pas avoir fait, en pure perte, des frais de voyage considérables, ils se déguisèrent et sortirent. Reconnus presque aussitôt pour des juifs, les officiers les frappent de bâtons, les arrachent de l'église et chassent de la ville ceux qui ne meurent point sous les coups. Le peuple, à son tour, dans son ardeur furibonde, confondant innocents et coupables, attaque les juifs domiciliés à Westminster et à Londres, les maltraite, les dépouille, les tue jusque dans leur propre maison. Un ordre du roi tenta d'arrêter ce désordre ; il fut impuissant : le signal était donné, la lice ouverte au crime : les massacres durèrent une année, l'année du jubilé !..... (Voy. *Triveti chronic. spicileg. D. L. Dacheri*, t. VIII, p. 498.)

* Il mourut en 1198. Les troupes allemandes quittèrent aussitôt l'Orient.

avec celle de leurs disciples. Les synagogues de Mayence et de Spire, alors si florissantes*, souffrirent bien des maux; heureusement pour Israël que Philippe-Auguste mieux éclairé sur les intérêts de sa couronne, ruiné par les croisades et se préparant à une nouvelle levée de boucliers pour conquérir la Palestine, autorisa la rentrée des juifs. Dès l'année 1193, ces parias européens avaient reparu dans les environs de Paris où ils s'assemblaient avec l'autorisation de la comtesse de Champagne, mère du roi. Ce fut dans une de leurs réunions qu'ils crucifièrent un jeune homme après l'avoir battu de verges et couronné d'épines. On ignore les motifs d'une semblable exécution ; elle pouvait leur devenir fatale : Philippe-Auguste informa lui-même sur les lieux et fit brûler 80 juifs, juges ou bourreaux de la victime, mais sa décision énergique ne réagit en rien sur le reste de la nation qu'il rappela officiellement cinq années après, malgré la vive opposition de tout son conseil, des seigneurs provinciaux et du clergé. Les besoins incessants qu'éprouvait le roi pour soutenir la guerre contre l'Angleterre, la Flandre et contre ses propres vassaux, pour ses expéditions en terre sainte, pour ses travaux d'embellissement dans Paris, plaidèrent très-haut, j'en suis sûr, en faveur des juifs, qui durent payer cher leur droit de rentrée et le recouvrement des biens confisqués.

A peine le pape Innocent III eut-il proclamé l'urgence d'une cinquième croisade, développé ses raisons dans une bulle fulminante où le judaïsme se trouve flagellé, qu'on vit partout des missionnaires exciter le peuple à la guerre sainte. Leur principal argument s'appuyait sur les mal-

* On cite parmi les rabbis de Mayence : Iehuda bar Kalonymos bar Moseh; Baruch bar Samuel; Moseh bar Mardochaï; parmi ceux de Spire : Meir bar Kalonymos bar Meir et Iehuda son frère; Ishak, fils du R. Asser ha-Lévy.

leurs des chrétiens d'Orient qu'opprimait l'hérésie, sur la gloire qu'il y aurait de rendre au catholicisme le sol arrosé par le sang du juste, et d'empêcher que le peuple déicide approchât de son tombeau. C'était implicitement replacer les juifs sous le poignard du fanatisme. Aussi éprouvèrent-ils de nouvelles persécutions, surtout en Angleterre où le peuple voulut les exterminer. A Yorck, quinze cents juifs s'étaient emparés de la ville pour s'y défendre ; on les y attaque avec fureur ; sur le point de succomber ils demandent merci et proposent de racheter leur vie ; mais un dur refus accueille cette offre. « Eh » bien, s'écrie l'un d'eux, il vaut mieux mourir coura» geusement pour la loi que de tomber entre les mains » des chrétiens. » Les hommes égorgent aussitôt leurs femmes, leurs enfants, se retirent ensuite au château royal, y mettent le feu et périssent dans les flammes*.

Des résultats si désastreux ouvrirent enfin les yeux du pape Innocent III ; il comprit qu'étant la cause indirecte de tant de maux, à lui seul devait appartenir le soin de les arrêter. Les juifs qui n'avaient rencontré jusqu'alors qu'un accusateur dans sa personne eurent un défenseur non moins zélé. Philippe-Auguste, l'empereur Frédéric II se joignirent à lui, et le douzième siècle finit glorieusement par des mesures humanitaires.

A partir de l'année 1190, les juifs rentrés en France jouirent d'une liberté civile plus grande qu'antérieurement. On permit aux plus riches d'habiter les grandes rues passagères, pourvu qu'ils ne se missent pas à proximité des églises ou dans le centre. Les israélites pauvres regagnèrent naturellement les faubourgs. A Paris, la race d'Abraham se fixa : 1° au Petit-Saint-Antoine ; 2° à la Montagne-Sainte-Geneviève ; 3° au cul-de-sac de la rue

* *Polyd. Virg.*, lib. XIV, p. 248 ; *Math. Paris.*, p. 111.

de la Tisseranderie, d'où viennent les noms de *rue des Juifs, rue de Judas, cul-de-sac des Juifs;* 4° dans la rue des Lombards ; 5° de Quinquenpoix ; 6° de la Harpe et de Saint-Bon, appelées Juiveries. Les artisans et les malheureux allèrent seuls au Champeaux. Il y avait alors dans Paris deux synagogues et deux cimetières : l'une des synagogues était rue de la Tacherie ; l'autre au rez-de-chaussée d'une tour de l'ancienne enceinte, enclavée depuis dans le cloître de Saint-Jean-en-Grève *. Les cimetières se trouvaient rue Galande et rue de la Harpe **. Les israélites parisiens possédaient aussi un moulin sur la Seine, contre la rue de la Tannerie, près des vieux moulins appelés Chambres ou *moulins de maître Hugues* ***.

Nos administrations urbaines suivirent la politique de la France et de l'Empire : on laissa respirer les juifs, et, moyennant d'immenses sacrifices, ils purent se maintenir à Strasbourg **** ainsi qu'à Metz. La présence dans cette ville, d'une communauté juive vers 1180, et même un peu plus tard, est prouvée par la naissance du savant rabbi Eliézar, qui sortit de nos murailles encore très-jeune, pour aller à Maïence étudier sous Jacob Tham, et répandre ensuite, sur les bords du Rhin, les fruits de sa doctrine *****.

* Cette tour est nommée dans les anciens titres *la Synagogue*. Le peuple l'a désignée depuis sous la qualification burlesque de *Tour du Pet-au-Diable*. La rue voisine reçut le même nom ; en haine sans doute de ses habitans.

** La rue *Garlande* ou *Galante*, habitée originairement par des femmes publiques, appartenait aux seigneurs de la Garlande qui recevaient des juifs quatre livres parisis de cens annuel.

*** Ce moulin des juifs payait un cens de cinq sols parisis aux religieux de Saint-Magloire.

**** L'existence des israélites à Strasbourg en 1172, est un fait incontestable. V. *Benjamin in Iliner Lugduni Basavor*, 1633; in-12, p. 230.

***** V. ma *Biographie de la Moselle*, t. IV, p. 515-516.

l y mourut en 1238, dans un âge avancé, après avoir ormé de nombreux disciples et rédigé un code de doc- ine talmudique, dont nous avons vu le manuscrit au- graphe à la bibliothèque royale *.

Rien ne prouve cependant qu'après les persécutions idurées par les juifs au douzième siècle, ils aient repris Metz le quartier qu'ils occupaient primitivement. Leurs meubles auront été partagés, vendus, sauf à eux de se ourvoir ailleurs quand la tempête serait calmée. Dans ne charte souscrite en 1205 par l'évêque de Metz Ber- am, en faveur de l'abbaye de Saint-Clément **, on voit gurer, au nombre des signataires, Rodulphe de Juif- ue, *de vico Judæorum.* Or, cette qualification indique ossession, habitation d'une maison sise en Juif-Rue, uartier qui, au moyen-âge, n'était certes point occupé ar des chrétiens et des juifs en même temps. Je retrouve a dénomination de *vicus Judæorum,* dans un jugement endu au mois de décembre 1214, par Théodoric, ar- chevêque de Trèves, et Thiébaut, duc de Lorraine, comte de Metz, que l'empereur avait nommés commissaires pour faire payer aux forains le droit de tonneu qui se levait aux portes de notre ville ***. Ce jugement fut approuvé par le maître échevin et ses assesseurs, au nombre des-

* Ce travail, connu sous le nom de (*Sepher ha-Kaïm*) סֵפֶר הַחַיִּים, *le Livre de la Vie,* est divisé en 464 sections. L'auteur y traite de tous les préceptes sacrés et des rites de la loi. Une première édition en a été donnée à Venise en 1566, et à Cracovie (Crakausse) en 1612. Mais ce ne sont que des abrégés fort pâles, fort incomplets du grand ouvrage d'Eliézar. L'abrégé fait par R. Benjamin ben Féchiel, a été commenté depuis par Samuel Algazi, de Candie.

** *Hist. générale de Metz,* t. II, p. 307.

*** Meurisse, *Hist. des Euesques de Metz,* p. 442 et 443. Cet acte curieux donné par Meurisse, n'a pas été reproduit par les bénédictins auteurs de l'Histoire générale de Metz.

quels figure *Albertus de Judæorum vico* *. La p
sence d'un échevin, *scabinus,* dans le quartier des ju
nous confirme dans l'idée qu'ils ne l'occupaient pas
en 1214 qu'en 1205. Où se trouvaient-ils donc alo
Peut-être sur la Seille, vers la place Mazelle **, a
que le prétendent les patriarches de la communauté
moins qu'on n'aime mieux les supposer disséminés
plusieurs quartiers différents, tous voisins des portes.
pencherais volontiers pour cette dernière opinion, pa
qu'elle est conforme d'une part à ce qui se faisait d
les villes françaises et allemandes, notamment à Paris
Strasbourg ***; d'autre part à quelques traditions qui n
indiquent le Champé, la rue d'Enfer et la Vigne-Saint-Av
avec ses culs-de-sac sur la Seille, comme les trois poi
occupés par les israélites messins du treizième siècle

* « Nomina autem Scabinorum qui ibi præsentes fuerunt, et assen
» suum atque approbationem adhibuerunt sunt ista, Simon Fale
» ejus anni magister Scabinus, Henricus de Portâ Saliæ et Pet
» filius suus, Otho, Rodulphus de Portâ Mosellæ, Robertus de Poste
» Simon Malabocchæ, bonus amicus seviteres, Albertus de Judæo
» vico, Huguo Eucheri, Remigius de S. Martino, Nicolaus Cor
» Richerus Falconis. Acta sub sigillo civitatis Metensis, anno mille
» ducentesimo decimo quarto, mense decembri, quarto kale
» Januarii. »

** *Mazelle* vient de *Müsel,* lépreux, et non de Moselle, comm
l'a dit si souvent. *Place de Mazelle, rue de Mazelle, porte de
zelle,* place, rue, porte des lépreux. L'étymologie confirme l'opi
de ceux qui indiquent cette partie de la ville comme ayant été occ
par les juifs; car on confondait, au moyen-âge, juifs et lépreux.

*** « Sed et præter sacra Christiana ab antiquiore jam Francie
» Germania ævo, regum cæsarumque indulgentia, judaismus lo
» habuit in urbe. Judæi, cameræ cæsareæ servi (*kayserliche camm
» *knechte*) commerciis ditescentes et numero aucti, peculiarem u
» regionem synagogam amplam et cœmeterium tenuerunt. »

(*Jo. Daniel, Schoepflin, Alsat.,* ill. II, p. 343.)

Le lieu désigné par Schoepflin s'appelle encore *Judengass,* rue
Juifs. Elle répond à la porte du même nom.

EXTRAIT DU HORTUS DELICIARUM

Manuscrit du XII.e siècle par HERRAD de LANDSPERG Abbesse de Ste Odile.

Il se trouve à la Bibliotheque de la ville de Strasbourg

Le costume des juifs d'Allemagne et de France différait très-peu de celui qu'ils portaient aux époques antérieures. Un manuscrit précieux*, conservé dans la bibliothèque municipale de Strasbourg, nous fournit à cet égard des données positives. On y voit deux rabbins juifs portant tous deux chapeau blanc et pointu, manteau long avec agrafe jaune, tunique tombante, anneaux ou bracelets, bas et souliers hauts ou bottines. Chez l'un, le manteau est vert, la tunique carmin, les bas sont rouges et les souliers noirs; chez l'autre le manteau est bleu foncé, la tunique rouge vermillon, les bas sont verts, les souliers jaunes.

Nous ne trouvons là aucune marque d'infamie, aucun signe distinctif imposé par la loi, à moins qu'on regarde comme tel le bonnet blanc dont l'usage remonte très-haut dans l'histoire du judaïsme.

* Manuscrit du douzième siècle, par Herrad de Landsperg: *Hortus deliciarum.*

CHAPITRE XII.

Cinquième et sixième croisades. - Philippe-Auguste. - Louis VIII. - Louis IX. - Innocent III. - Frédéric-le-Belliqueux. - Événements depuis la fin du douzième siècle jusqu'au milieu du treizième.

Revenus de l'agitation turbulente produite par le départ des croisés auxquels deux années suffirent pour mettre un flamant sur le trône Byzantin*, les juifs vivaient tranquilles sous l'abri tutélaire d'une lettre d'Innocent III **, lorsque le retour imprévu de ces mêmes croisés renouvela leurs justes alarmes. Décimés par la peste, chargés de gloire et de misère, les seigneurs armés pour le ciel se disputèrent avec acharnement les biens terrestres qu'ils avaient abandonnés, et les fils d'Abraham, attachés au sol dans les campagnes, éprouvèrent, en divers lieux, les mêmes vicissitudes que les immeubles dont ils dépendaient. L'Alle-

* Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, élu empereur d'Orient en 1204.

** Innocent III, qui avait demandé par une circulaire en date du 15 août 1198, qu'on forçât les juifs à restituer l'intérêt usuraire de l'argent qu'ils avaient prêté, sous peine d'être interdits dans leurs relations commerciales, défendit, le 16 septembre de l'année suivante, qu'on les baptisât par violence, qu'on cherchât à leur imposer de nouvelles coutumes, de nouvelles obligations. Il prescrivit de respecter les cimetières et les synagogues.

magne et l'Italie se ressentirent particulièrement de ces désordres. La sagesse de Philippe-Auguste en garantit la France: le pape lui reprocha même l'excès d'indulgence qu'il avait pour les juifs. Rome désirait qu'on ajournât le paiement de toutes les sommes dues aux israélites par ceux qui marcheraient contre les Albigeois, et que les rentes arriérées fussent considérées comme acquittées. En 1215, un bref conçu dans le même esprit émana de la cour pontificale. Innocent III écrivit particulièrement à l'archevêque de Sens, à l'évêque de Paris, à Philippe-Auguste, soit pour prémunir les chrétiens du contact avec les juifs, et arrêter de scandaleux excès qui n'ont je crois jamais eu lieu*, soit pour presser vivement la ruine d'Israël, en annulant les créances. Mais Philippe-Auguste était un politique trop habile pour abandonner aux vœux du vatican la moindre chose préjudiciable à sa couronne. Il n'aimait d'ailleurs pas Innocent III, depuis qu'il avait voulu lui faire reprendre la princesse Isembruge et vaincre sa résistance par les foudres romaines.

Le concile de Latran présidé par Innocent III (1215) eut pour objet principal la condamnation des Albigeois et la conquête de la terre sainte. La cause d'Israël y fut également traitée. On arrêta que les juifs verseraient entre les mains du clergé la dîme et la taxe imposées sur leurs maisons et leur personne; qu'ils se tiendraient chez eux pendant la quinzaine de Pâques; qu'ils diminueraient le taux des intérêts perçus pour les sommes prêtées; qu'ils ne rempliraient aucune fonction publique et porteraient

* Le pape disait qu'on lui avait assuré que les femmes chrétiennes, nourrices chez les juifs, étaient forcées par eux, quand elles recevaient le corps de N. S. Jésus-Christ, de vider pendant trois jours leur lait dans les latrines. De ce fait et de plusieurs autres, notre saint pontife conclusit défenses expresses aux femmes chrétiennes de servir les israélites, soit comme nourrices, soit comme simples domestiques.

une marque sur leurs vêtements*. Ce dernier article fut exécuté presque immédiatement en Allemagne.

Je ne sais s'il faut attribuer aux mesures adoptées par le concile de Latran ou à certaines persécutions, telles que celles d'Erfurt en 1220**, et de Brandebourg en 1223, les deux réunions rabbiniques du Rhin tenues à Worms dans les années 1220 et 1223. Une vingtaine de docteurs de la loi distingués par leurs lumières s'y rendirent***.

A cette époque Honorius III**** protégeait les juifs plus que ne l'avait fait son prédécesseur. Il défendait expressément qu'on les contraignît à changer de religion et menaçait d'excommunier tout chrétien qui, dans une cause plaidée devant les juges civils, se permettrait de les frapper, à plus forte raison de les tuer ou de s'emparer des biens qu'ils possèdent. L'empereur Othon IV et Philippe-Auguste continuèrent de favoriser Israël jusqu'à la fin de leur règne*****; mais le duc Léopold d'Autriche tâcha d'empêcher l'affrayante multiplication des fils d'Abraham. Ils commerçaient alors en France, sur les bords du Rhin et de la Moselle avec la plus grande liberté : Philippe-

* Les pairs du concile donnèrent pour raison de cette marque, que les chrétiens ne pouvant toujours reconnaître à la physionomie, si une femme est juive, et réciproquement les israélites et les sarrasins ne sachant pas distinguer les femmes chrétiennes, il fallait marquer les parias pour empêcher des approches criminelles. Le concile ne décida rien quant à la nature de la marque.

** Le massacre des juifs d'Erfurt, en Thuringe, eut lieu le 28 du mois de sivan (4980). Un célèbre rabbin de Worms, Elazar ha-Kalon ben Iehuda, en a consacré le souvenir dans une pièce de vers élégiaques qu'on possède encore.

*** M. Carmoly a donné leurs noms dans la *Revue Orientale*, t. I, p. 218, année 1841.

**** Pape depuis 1216 jusqu'en 1227 qu'il fut remplacé par Grégoire IX.

***** Othon descendit du trône en 1218 et Philippe-Auguste en 1223.

Auguste et la plupart des princes allemands, même ecclésiastiques, autorisaient l'usure; seulement, c'était à certaines conditions fort-sages. Par exemple, Philippe-Auguste défendait aux juifs de prendre en gages les vases sacrés, les ornements d'église, les objets de literie, de labeur, les instruments nécessaires à l'exercice de la profession du débiteur; ils ne pouvaient prêter aux chanoines, aux religieux, sans l'autorisation du chapitre ou de l'abbé; l'intérêt ne devait pas dépasser deux deniers par livre pour un mois, et le créancier n'y avait droit qu'après un an de prêt révolu; un juif ne jouissait point du privilége de contrainte par corps à l'égard d'un chrétien; il ne pouvait pas non plus le forcer à vendre, et n'était libre de saisir que les deux tiers du revenu. A dater du jour de la saisie l'usure cessait *.

La croisade, inutilement prêchée en 1213 par Innocent III, s'organisait trois années après sous les auspices d'Honorius: c'était une levée européenne, mais où l'élément germanique dominait. Philippe-Auguste déjà vieux s'en occupa très-peu; Louis VIII, dans son passage rapide sur le trône s'en occupa moins encore, et l'empereur Frédéric II, dit le belliqueux, ne fit pour ainsi dire qu'apparaître dans les champs de Palestine, laissant au roi de Hongrie, aux ducs de Bavière, d'Autriche, de Moravie, de Brabant, de Limbourg, au comte Palatin du Rhin, au marquis de Bade, aux prélats de Mayence, Strasbourg, Bamberg, Passau, Munster, Utrecht, etc. le soin de préparer ses succès. Ainsi les principaux souverains d'Europe étaient demeurés dans leurs états, et cette circonstance fut très-favorable aux juifs, parce qu'en les soustrayant au joug si souvent intolérable des grands vassaux, elle les ramenait à des conditions sociales plus uniformes. On cite quelques

* V. *Traité de la police*, par Delamarre, ouvrage déjà cité, t. I, p. 263.

persécutions partielles ; entre autres dans le Mecklembourg ; divers échanges de populations juives en Sicile et en Italie ; la mise en vigueur du dernier canon du concile de Latran touchant la marque distinctive des juifs que le concile de Narbonne déclara devoir être une roue portée sur la poitrine* ; mais ces peines furent rachetées par une infinité d'avantages acquis dans nos provinces gallo-germaniques.

Frédéric II, empereur pendant 32 ans**, s'attacha particulièrement à consolider le bien-être des juifs. Ceux de Ratisbonne*** et de Vienne**** qui faisaient un commerce

* *Concil. Narbon.*, ann. 1227, can. III.

** Depuis 1218 jusqu'en 1250.

*** Les juifs de Ratisbonne avaient obtenu, en 1210, une concession de terrains pour élever une nouvelle synagogue et former un cimetière. Vingt années plus tard, Frédéric leur accorda le privilége de commercer et de négocier librement dans toute la ville ; d'avoir des juges à eux ; de ne comparaître devant aucun tribunal étranger ; de n'être passibles d'une restitution qu'autant qu'un témoin, au moins, du culte israélite, se trouverait parmi les accusateurs ; enfin d'avoir droit de bourgeoisie, en justifiant un séjour de dix années.

**** « Les juifs de Vienne, est-il dit dans la Charte, seront dans la » même condition que nos serfs impériaux ; on ne pourra les forcer » à loger contre leur gré ; si l'on découvre chez eux des objets volés, » ils ne seront tenus à les restituer qu'autant qu'on leur remboursera » le prix d'achat. Quiconque serait convaincu d'avoir enlevé un enfant » juif pour le baptiser, payerait une amende de quinze livres d'or ; » un juif désireux de recevoir le baptême sera séquestré pendant trois » jours, afin qu'on sache si cette détermination ne lui est pas suggérée ; » tout juif relaps perdra l'héritage de ses pères ; on n'a pas le droit » de débaucher aux juifs leurs esclaves, même s'ils sont chrétiens ; » l'infraction à cette règle comporte trois livres d'argent d'amende : » l'épreuve par le feu ou par l'eau, la flagellation, l'emprisonnement, » ne doivent point être employés à l'égard des juifs, comme mesures » préventives ; après un délai de quarante jours, on peut exiger le » serment de leur part sur le texte des livres saints ; dans quelque » cause que ce soit, le procès demeurera suspendu du moment qu'une » des parties en aura référé à l'empereur ; dans les cas des différents

très-étendu, se ressentirent particulièrement de ses faveurs. Il fixa le taux des prêts usuraires à 10 pour cent par an, favorisa leurs industries autant que les circonstances le lui permirent, adopta de concert avec le pape Grégoire IX, plutôt comme mesure de police qu'autrement, l'interdiction des esclaves chrétiens au service des juifs et toute espèce de querelle religieuse, sauva les israélites d'Haguenau des persécutions préparées contre eux*, répara, autant que possible, les maux qu'on leur fit endurer à Francfort-sur-le-Mein** ainsi que dans la Marche*** et ne négligea aucune des mesures propres à rendre leur existence moins pénible.

Pendant que les israélites jouissaient ainsi dans toute l'étendue de l'Empire d'une tranquillité qu'ils n'avaient point eue depuis long-temps, les réunions armées faites en France pour une nouvelle expédition orientale les exposaient à mille avanies, surtout dans la Guienne, l'Anjou, le Poitou et la Bretagne. Ils députèrent à Rome quelques

» entre juifs, un tribunal institué dans leur sein en connaîtra; la peine » de mort, et tout au moins une amende, sera infligée aux personnes » coupables de meurtre ou de voies de fait envers eux. »

* Trois enfans chrétiens ayant été trouvés morts dans la maison d'un juif d'Haguenau, sur la Motter, les magistrats s'empressèrent de persécuter toute la population israélite. Ils supplièrent Frédéric II d'en faire un exemple; mais l'empereur, pour toute réponse, ordonna qu'on enterrât les victimes. Comme on insista de nouveau, il fit examiner par des théologiens s'il était réellement prescrit aux juifs d'immoler un enfant chrétien pour célébrer la pâques : la question ayant été résolue négativement, les choses n'allèrent pas plus loin, mais le préjugé resta vivace.

** A Francfort, un jeune israélite était au moment de recevoir le baptême; ses coreligionaires l'apprennent et l'arrachent de l'église. Il n'en fallut pas davantage pour exciter une révolte où périrent en grand nombre chrétiens et juifs. La moitié de la ville devint la proie des flammes.

*** A Bélitz et à Pritswald on persécuta les juifs, sous prétexte qu'ils avaient percé et profané des hosties consacrées.

uns des leurs, et sa sainteté Grégoire IX s'empressa d'écr
à l'archevêque de Bordeaux ainsi qu'aux évêques
Saintes, d'Angoulême et de Poitiers : « qu'il ne faut co
» traindre personne à recevoir le baptême, parce q
» l'homme étant tombé par son libre arbitre, doit aus
» se relever par son libre arbitre*. » Saint Louis q
était monté sur le trône depuis une dizaine d'années reç
une lettre conçue dans des termes analogues, et s'empres
d'accéder aux désirs du souverain pontife, si conforme
d'ailleurs à ses sentiments particuliers d'humanité. Il n
fallait rien moins que cette haute protection pour épar
gner aux juifs les nouveaux malheurs dont ils eussent é
frappés au départ ainsi qu'au retour des croisés** réuni
sous la bannière du comte de Champagne, des ducs d
Bretagne et de Bourgogne, du connétable Amauri d
Monfort, du comte de Bar et de tant d'autres seigneur
plus enclins à la gloire qu'à la discipline. Ce fut en prenan
congé de ses sujets que Jean-le-Roux, sur les plaintes de
trois ordres de la nation Bretonne, bannit les israélites
déchargea leurs débiteurs, permit à ceux qui en avaien
reçu des garanties ou des effets de les garder, et défendi
d'informer contre quiconque aurait tué des juifs***. « C'e
» comme s'il eût dit à ceux-ci, je vous ravis tout, patrie
» honneur, biens et même le droit à la commisération
» publique; il vous restera la vie, mais si vous ne trouve
» ailleurs, comme ici, que des âmes fermées à la pitié

* Lettre en date du 9 septembre 1236.

** Cette expédition eut lieu entre les années 1239 et 1244.

*** D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, liv. IV; Lobineau, *Hist. d Bretagne*, t. I, et II dans les preuves, rapportent chacun le texte d l'édit, mais avec des variantes. Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne s'y engage, pour lui et ses successeurs, au maintien de cette loi, ajou tant que, s'il la viole, il autorise les évêques à l'excommunier et à con fisquer les terres de sa dépendance, situées dans leur diocèse. L'édi fut signé en 1239 ou 1240, dans l'assemblée des états, à Ploërmel.

» il faudra que vous expiriez tous dans les convulsions » du désespoir. Si Néron fut un monstre, qu'était-ce que » Jean-le-Roux »*.

En présence d'un tel fait, on est heureux de reposer ses regards sur des mesures empreintes d'humanité. D'autant mieux disposé pour les juifs qu'il l'était mal pour l'église qui le poursuivait de ses anathèmes, Frédéric II continuait à défendre Israël. Il mit le comble à ses faveurs dans une ordonnance rendue le 1er juillet 1244 au château fort de Starkenberg. Cette charte octroyait aux israélites des écoles spéciales, des cimetières particuliers, le droit de choisir leurs juges parmi eux, de se disculper par le serment, et de ne jurer qu'au tribunal ducal sur le Talmud ou la Torah, etc....

Un protectorat si puissant et si continu permit aux juifs de cultiver les sciences et les lettres comme ils l'avaient fait précédemment. Plusieurs rabbins célèbres étaient morts depuis un demi-siècle : à Ratisbonne Iehuda Chasid**; à Friedberg Menachem***; à Rome David-le-Pieux**** et Nachum ben Iehuda; à Vérone Éliézer ben Samuel; dans une autre ville d'Italie Isaïe Trani*****; à Mayence Iakob Tham et Eliézar dont nous avons parlé précédemment : mais ils avaient été remplacés par le rabbi Iéchiel, père du célèbre Asser; par Elia Romanes de Rome****** et plusieurs autres. Quatre écoles médico-rabbiniques se partageaient alors la prééminence intellectuelle des villes d'Europe; celle de Montpellier, en première

* Grégoire. *Essai sur la régénération des juifs*, p. 10.

** Il était de Spire, et mourut en 1217.

*** Mort en 1224.

**** Originaire de Négrepont.

***** Isaïe Trani, auteur d'une grande quantité d'ouvrages estimés, passe pour un des plus célèbres rabbins du treizième siècle.

****** Il était fils du rabbin David, de Rome.

ligne ; celles de Salerne, de Tolède et de Rome en sous-ordre. A Montpellier, professaient avec éclat Iehuda disciple du célèbre Ishak ben Abraham, maître de Nachmanide, et Iakob Ha-Katon, linguiste très-distingué, écrivant l'arabe, l'hébreux, le latin, le provençal ; tous deux directeurs des études et passant des travaux du cabinet à ceux de la pratique civile et de l'enseignement oral*. Plusieurs médecins sortis de la même école exerçaient à Lunel, Béziers, Marseille, Narbonne, Toulouse où ils brillaient autant par leurs cures que par leurs œuvres littéraires. Tels étaient Samuel Aben-Tibbon, savant traducteur** ; Schem-Tob ben Ishak*** ; Iakob ben-Abba-Mari****, qui firent marcher de front la pratique de la médecine et l'étude des langues orientales, la philosophie rationnelle et la philosophie appliquée, les méditations religieuses et les sciences d'observation. Nous placerons sur une ligne inférieure quoique distinguée,

* On voit à la bibliothèque royale, ancien fonds, nos 367, 381, 408, divers ouvrages écrits par Iacob Ha-Katon.

** Samuel Aben-Tibbon, surnommé Rosch-Ha-Maatikim, le prince des interprètes, né à Lunel, mort dans la même ville en 1239, était fils d'un linguiste également distingué, Iehuda Aben-Tibbon. Tous deux ont laissé des traductions estimées. (V. manuscrit de la bibliothèque royale, ancien fonds, nos 110, 290, 398, 399.)

*** Schem-Tob, né à Tortose en 1196, reçu docteur à Barcelone, vint ensuite à Montpellier et fixé à Marseille, est principalement connu par la traduction d'un traité de médecine écrit en langue arabe, et qui existe dans la bibliothèque royale de Paris, ancien fonds, nos 382 et 419.

**** Abba-Mari, autre médecin de Marseille, fils de rabbins français, fut élève de Samuel Aben-Tibbon, exerça son art à Lunel, Narbonne, Béziers, Marseille et Naples où il fut médecin de l'empereur Frédéric II. On lui doit plusieurs traductions estimées ; entre autres celles du *Livre de la parole* d'Averroës ; de l'*Almagest* de Ptolémée, et de l'*Astronomie* d'Alfragani. (V. bibliot. royale, ancien fonds, nos 329, 438, 439, 457 ; fonds Sorbonne, nos 250, 257 ; fonds Oratoire, nos 101 et 108.)

Salomon ben-Ioseph ben-Ayub, comme auteur d'un traité remarquable sur les Hémorroïdes*. A Salerne, on vit briller tour-à-tour Abou'lhakim, médecin hygiéniste; Farraguth, médecin de Charles-de-France, frère de Saint-Louis; Hillel ben-Samuel, philosophe non moins profond qu'érudit et habile praticien. A Rome, c'étaient l'infatigable traducteur Nathan Hamati Ishak, médecin du pape Boniface VIII; Serachia ben Ishak Chen, médecin, casuiste, philosophe, grammairien, fixant autour de sa chaire de nombreux disciples venus des points les plus éloignés. Plusieurs villes espagnoles groupées dans le même système d'instruction, rivales jalouses de Montpellier, de Salerne et de Rome, payaient, en même temps, leur tribut à la science : Tolède produisait le rabbi-médecin Iakob, praticien fort habile; Calatayud, le docteur Iosef Constantini dont la bienfaisance exemplaire relevait le mérite; Barcelone, Iehuda ben Ishak, source d'éloquence et de poésie; Saragosse, Béchaï ben Moscheh, médecin-philosophe, chaud partisan de Maïmonide; Girone, Mosch ben Nachman ou Nachmanide, surnommé le prince de la Kabale; Séville, Mohammed Ebn-Zohar et Ibrahim Ebn-Sahl, médecin-philosophe, astronome et poète; Santa-Maria, Ibn-Saigh, etc.... On eût dit que les grandes cités de la péninsule tenaient à cœur de se faire représenter dignement dans ce noble tournois de la science. Nous pourrions citer encore cinquante médecins, espagnols ou français, tous juifs, plus ou moins célèbres, et dont les veilles n'ont point été stériles, mais on trouvera ces détails dans le savant ouvrage de M. Carmoly auquel nous ne pourrions qu'emprunter une érudition qui ne nous appartient pas. Le sceptre médical Européen était alors

* Ce médecin, originaire de Grenade, vint se fixer à Béziers. Ce fut là qu'il termina, en 1265, son traité des hémorroïdes, qui existe manuscrit à la bibliothèque royale, ancien fonds, nos 206 et 393.

entre les mains des juifs, et n'auraient-ils eu que la gloire d'avoir cultivé les premiers, après plusieurs siècles barbares, les sciences d'observation, ils mériteraient le tribut d'une justice trop tardive.

Au commencement du treizième siècle, les laïcs portaient des chappes à manches longues, pour se distinguer du clergé auquel plusieurs conciles avaient imposé l'usage de chappes sans manches *. Nicolas d'Angers publia des statuts somptuaires analogues. Quelques rabbins ayant adopté les formes réservées au clergé, celui-ci réclama, et bientôt plusieurs décisions condamnèrent les juifs à porter « des chappes à manches aussi longues que la chappe, » et sans plis ni oudes à la manche. » On ne s'en tint point là, on reproduisit l'article du concile de Narbonne touchant la marque, et celui de Béziers, tenu en 1246, décida que chaque israélite porterait l'image d'une roue sur la poitrine **. Cette marque, cependant, ne paraît pas avoir été d'un usage général. A Metz, où les juifs se trouvaient en si grand nombre, on les distinguait, je crois, par la coiffure. Deux sceaux exécutés vers le milieu du treizième siècle serviraient, au besoin, à le constater. L'un de ces monuments, le scel du *paraige du commun* *** représente saint Etienne à genoux martyrisé par deux

* *Concile d'Avignon*, ann. 1202, can. XII; *concile de Montpellier*, ann. 1214, can. III; *concile de Salisbury*, ann. 1217, can. X.

** *Concil. Bitter.*, ann. 1246, can. XXXIX.

*** Au commencement du treizième siècle, les *Paraiges*, ou associations de famille, n'entraient pas encore dans l'organisation républicaine de Metz. Un maître échevin et douze conseillers, parmi lesquels se trouvait, en 1214, Albert, de Juif-Rue, étaient chargés de régir les intérêts de l'état. Mais, à la mort du duc Thiébaut, dernier comte de Metz (1220), cette ville étendit ses droits, fit participer au privilège d'élection un plus grand nombre de citoyens, et forma ces classes ou parentèles aristocratiques, appelées *paraiges*, auxquelles on en joignit une autre entièrement démocratique. Il y eut un *paraige de Juif-Rue* ou *Jurue*, auquel néanmoins n'appartenait aucun juif.

SCEAU DU PARAIGE DU COMMUN.

REGIO-PARRATICO

bourreaux dont le costume, selon l'usage du temps, aura été calqué sur celui des israélites de la dernière classe. Ils portent un bonnet pointu, semblable pour la forme et probablement aussi pour la couleur, aux bonnets que nous avons indiqués dans les costumes juifs des siècles antérieurs. C'est aussi par la coiffure qu'on a caractérisé le rabbin juif dont la tête est figurée sur le contre-scel du paraige de Jurue.

Ce scel exécuté entre les années 1240 et 1248*, est d'or à l'aigle de sable sans membres, avec l'inscription : SIG. D. PARAIGE . D. JERVE.

Le contre-scel offre, en champ d'azur, une tête de juif caricaturée, à barbe longue et pointue, à chapeau plat surmonté d'une houppe.

* Le plus ancien atour où il soit parlé des paraiges est celui de l'année 1248. Il y est dit que le conseil de la cité sera désormais composé de vingt personnes tirées de chacun des cinq paraiges, et de quarante tirées du paraige du commun, ce qui fait en tout cent quarante personnes. (Voir, à cet égard, la grande *Histoire de Metz*, tome II, page 324 et suiv.)

CHAPITRE XIII.

Septième et huitième croisades. - Dernières années de Fréd - Troubles de l'Allemagne jusqu'au règne de Ric Innocent IV. - Louis IX. - La reine Blanche.

La position des israélites était trop heureuse pou cela pût durer. Ils excitaient l'animadversion des p la jalousie des médecins, des négociants, la cupidi seigneurs ; et leurs prochains désastres allaient nai leur prospérité même. Dans le concile général t Lyon en 1245, Innocent IV ayant prononcé la déch de l'empereur, son ancien ami, deux croisades organisées, l'une allemande, conduite successiveme Henri de Thuringe et Guillaume comte de Holland livrèrent tout l'Empire aux horreurs de la guerre ; l'autre française, à la tête de laquelle se plaça Lou avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les c de Poitiers, d'Artois, de Flandre, de Bar, d'Anj quantité d'autres seigneurs ou prélats. Cette double de boucliers compromettant les intérêts matériels chrétienté, exposa les juifs aux procédés qu'inspir besoin d'argent et l'aveuglement d'une haine héréd Tracassés en Misnie, en Thuringe, à Francfort-sur-le- en Bavière et dans plusieurs autres états d'Allem sous prétexte de leurs prêts usuraires, ils avaient

pousser d'autres accusations dès qu'ils parvenaient à se justifier des premières : on reproduisait contre eux l'ancien préjugé du meurtre d'enfants chrétiens pour solenniser la Pâques ; un homme était-il trouvé mort, les juifs étaient accusés de l'avoir immolé ; une maladie épidémique survenait-elle, on l'attribuait aux maléfices des israélites : les populations se soulevaient, couraient aux armes, criaient vengeance, et pour épargner de plus grands maux, les magistrats se voyaient obligés d'emprisonner les juifs ou de les chasser. Dans cette position si précaire, Israël recourut à l'intervention papale, et Innocent IV, qui protégeait les juifs de ses états, s'empressa d'écrire à tous les évêques d'Allemagne qu'il entendait qu'on réparât les torts commis envers les fils d'Abraham ; qu'à l'avenir on ne les maltraitât point sans de graves sujets, et que quiconque accuserait un juif du meurtre d'un enfant chrétien, sans s'appuyer sur le témoignage de six témoins, dont trois israélites, serait puni comme meurtrier. Cette lettre est datée de Lyon, le 5 juillet 1247.

L'année suivante, Saint-Louis, embarqué au port d'Aigues-Mortes, faisait voile vers la Terre-Sainte où l'attendait une fortune si contraire ; la reine Blanche, que certains scrupules religieux rendaient peu favorable aux juifs, prenait les rênes de l'état ; les seigneurs justifiaient ses antipathies par de fausses délations, et l'Allemagne déchirée n'offrait aux victimes de l'administration française qu'un asile précaire et mal assuré. Ce fut alors que les villes impériales du Rhin et de la Moselle ouvrirent leurs portes aux israélites, inspirées qu'elles étaient par les monitoires de la papauté, mais plus encore par la juste appréciation de leurs intérêts commerciaux.

Le concile de Latran, dans un but fort louable, avait ordonné aux juifs de restituer aux chrétiens les intérêts usuraires qu'ils en avaient tirés, sous peine de se voir

interdire leurs relations commerciales ; mais le concile de Béziers tenu en 1246, alla beaucoup plus loin ; il déclara excommunié quiconque commercerait avec les juifs ; il défendit même l'emploi de leurs médecins *. Les conciles d'Alby ** et de Montpellier *** renchérirent encore sur les décisions précédentes ; on déchargea de leurs dettes envers les juifs, tous ceux qui affirmeraient l'emploi de moyens usuraires, on annula le témoignage des juifs devant les tribunaux, on fixa des règles de costume, etc. C'était, il est vrai, une reproduction de décisions précédentes tombées en désuétude et que les seigneurs à de rares exceptions près, n'avaient même jamais exécutées. L'argent des juifs les sauva d'une partie des décrétales ecclésiastiques : ils continuèrent, moyennant finance, à commercer, à pratiquer la médecine, surtout dans les villes situées le long de la Méditerranée où se trouvaient leurs comptoirs d'échange et leurs écoles, mais cet argent qui les sauvait d'une part leur attirait d'ailleurs une infinité de tribulations. En 1261, l'archevêque de Magdebourg, après un voyage à Rome qui lui avait coûté cher, accusa les juifs de prêts usuraires, les fit emprisonner sans autre forme de procès, et leur vendit ensuite la liberté pour une somme exorbitante. L'administration civile vint à leur aide, notamment dans la ville d'Halberstadt, mais la puissance ecclésiastique l'emportait en parlant du haut de la chaire évangélique aux populations ameutées. A Pfozheim, dans le marquisat de Bade, les israélites, soupçonnés du meurtre d'une jeune fille sont massacrés sans pitié et leurs biens confisqués****; la même

* *Concil. Bitter.*, can. XLIII.

** *Concil. Albiense*, an. 1254, can. LXIII, LXIV, LXV, LXVII, LXIX.

*** *Concil. Monspel.*, an. 1258, can. V.

**** Le rabbin Iakar bar Samuel a fait une complainte très-touchante sur cette horrible boucherie.

année, en Alsace, à Wissembourg, on accuse les juifs du même crime, et ceux qui échappent au supplice de la roue sont chassés de la ville; ceux de Sültz, Colmar, Ruffach subissent d'autres persécutions, fondées la plupart sur d'absurdes calomnies *.

Cependant, du sein des désordres et de l'anarchie auxquels la mort du roi Guillaume mit le comble ** s'éleva tout-à-coup, sous les auspices de Richard, comte de Poitou et de Cornouille, une administration plus régulière. Proclamé empereur le 13 janvier 1257, couronné à Aix-la-Chapelle, le 17 mai suivant, par l'entremise des archevêques et comtes palatins du Rhin, le nouveau monarque accorda quelques préférences aux provinces Mosellanes et Rhénanes. Il aimait les sciences, les arts, protégeait ceux qui les cultivaient. Les juifs conséquemment, ne pouvaient manquer d'obtenir son appui. La main d'ailleurs à laquelle leurs coréligionaires de Lincoln devaient la vie *** s'étendait avec complaisance pour protéger l'infortune et consolider le règne de la justice. « Nous voulons et ordonnons, » disait Richard, que les juifs, serfs de notre domaine, » ne servent que nous, et n'obéissent qu'à nos lettres » patentes sans que personne puisse les forcer à d'autres » services ****. » Cette jurisprudence était conforme, en

* *Interfecerunt judæi in Wissenburg puerum.* Annal. Colmar. ad ann. MCCLX, p. 7; *Herzogius*, lib. X, p. 197 et seq.

« Judæis ab ann. MCCLX, incolatum Weissenburgenses negarunt. » Plures eorum tum ad rotam damnati, vel urbe proscripti sunt, quod » parricidii, in puero christiano patrati accusarentur; cujus monu- » mentum in collegiata adhuc perstat ecclesia. »

(*Schoepflin.*, *Alsat. ill.*, II, p. 394.)

** Guillaume roi d'Allemagne, mort en 1256.

*** Il avait sauvé du massacre les israélites de Lincoln, accusés du meurtre d'un enfant chrétien.

**** « Judæos nunquam non Hagenoa admisit (*Richerius, Chron. Sen.*, lib. IV, cap. XXXIII, *apud Dacherium spicil.*, t. II, p. 640) plures

tous points, à celle des papes éclairés*; mais l'église assemblée se montrait beaucoup moins indulgente, comme le prouvent les décrétales du concile de Vienne. Elles défendent aux juifs d'ouvrir auberges et nouvelles boutiques, de prendre des péages à ferme, d'avoir à leur service des domestiques chrétiens, d'exercer la médecine, de discuter sur les matières religieuses, d'attirer les chrétiens au judaïsme, de laisser leurs étalages sur le passage des processions, de vendre de la viande ou d'autres comestibles aux chrétiens etc.; l'adultère avec une juive devait être puni d'une amende de dix marcs d'argent et la femme fouettée de verges et bannie à perpétuité**; le chapeau pointu devenait la coiffure distinctive d'Israël, et, dans la crainte que les juifs empoisonnassent les chrétiens***, il était expressément défendu à ces derniers de manger avec eux****.

hujus gentis sub Friderico II, imp. in Agenowia habitasse refert, animam imperatoris in eos indulgentiam improbans. Richardus imp. an. MCCLXII, de illis ita ordinavit : « Mandamus, ut judœi de Hagenowe, » camerœ nostrœ servi, nostrœ camerœ tantum et per nostras patentes » litteras serviant, nec ab aliquo, quicumque fuerit, ad indebita et » inconsueta servicia compellantur. »

(*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, 356-357.)

* Sous Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV et Clément IV qui se succédèrent de 1241 à 1268 sur le trône pontifical, les juifs furent heureux dans les états romains et dans la marche d'Ancône, tandis qu'on les persécutait dans le royaume de Naples.

** Le concile de Frisingue, tenu en 1296 (*Concil. Frisingense*), imposa pour le même fait une amende de vingt livres de deniers payable au seigneur du lieu où le scandale aurait eu lieu. Les hommes seuls étaient passibles de la peine.

*** *Concil. Vienn.*, can. XVIII.

**** « Le concile de Vienne eut peur, dit Basnage, de trouver quelque » opposition de la part des princes et du clergé, qui ne se faisaient » pas peut-être un scrupule de manger chez des étrangers. C'est pour- » quoi il excommunia par avance l'évêque de Suitsbourg qui n'avait

Le concile de Vienne reproduisit, pour les juifs, les dispositions légales du droit de la Souabe, droit ancien qui se ressentait des siècles de barbarie et qu'on ne prenait pas la peine de modifier en ce qui concernait Israël *.

Selon toute apparence les apostasies chrétiennes étaient nombreuses, malgré l'état précaire des israélites; car le pape Clément IV, non content de la défense proclamée l'année précédente au concile de Vienne, publia le 25 juillet 1268, une bulle par laquelle il ordonnait aux inquisiteurs d'informer contre les chrétiens qui embrassaient le judaïsme et contre ceux des israélites qui les y poussaient. Ces abjurations chrétiennes étaient d'autant plus étonnantes alors qu'on avait tout à perdre en se faisant juif. Elles se renouvelèrent fréquemment, malgré la défense des papes **.

La protection que l'empereur Richard accordait aux fils d'Abraham ne l'empêchait pas d'en tirer les contributions qu'ils étaient à même de fournir : c'était même justice de les faire contribuer aux besoins de l'état dans la proportion de leur prospérité commerciale. A la diète de Worms, tenue en 1269, où assistèrent les électeurs de Trèves, de Mayence, Louis Palatin, etc., on leur imposa deux cents marcs d'argent pour tribut annuel. Ce fut un des derniers actes de Richard dans nos contrées. Amant et bientôt mari de la charmante Béatrice de Falc-

» pas encore pris possession de son évêché, s'il ne procédoit pas avec » rigueur contre les réfractaires. »

(*Hist. des Juifs*, liv. IX, chap. XIV, ind. XX.)

* En Souabe, un juif pour prêter serment en justice était placé sur une peau de porc, et appelait sur sa tête et sur sa famille d'épouvantables malédictions s'il se rendait parjure.

** En 1288, Nicolas IV se crut obligé de renouveler la bulle de Clément IV, concernant les relaps.

kenstein, il alla mourir en Angleterre*, tandis que sain Louis succombait au milieu de son armée sans avoi effectué la conquête qu'il avait rêvée**.

Demeurée veuve de deux puissants monarques qu faisaient sa consolation et sa gloire, fatiguée d'ailleur d'expéditions lointaines dont elle ne retirait aucun fruit l'Europe prit une autre direction d'idées : l'agitation d l'Allemagne se calma, on s'occupa beaucoup plus de affaires d'intérieur, mais les juifs n'y gagnèrent absolumer rien, excepté en Bohême, en Hongrie et surtout dans l grande Pologne où le duc Boleslas fixa leur état civ sur des bases fort libérales***.

Saint Louis avait constamment résisté aux aveugle sollicitations du peuple qui demandait, sans trop savoi pourquoi, l'expulsion des israélites : il se bornait à réprime leurs gains illicites et à les gagner au christianisme. Un ordonnance de l'année 1254, renouvelée plusieurs foi depuis, enjoignait aux juifs de ne faire aucun prêt usu raire, de vivre du travail de leurs mains ou des avantage que procure un commerce légitime : le roi leur défenda le blasphême, l'usage des sortiléges ; il ordonnait qu'o brûlerait leur Talmud ainsi que les autres livres réligieu renfermant des choses contraires à nos dogmes****. Cett dernière partie de l'ordonnance fut rigoureusement exé cutée : on rechercha avec soin et l'on brûla les livre hébreux ; circonstance qui affligea beaucoup Israël, ca jamais pareil auto-da-fé ne s'était vu.

Les libéralités du roi de France en faveur des jui

* Le 2 avril 1272. Une attaque d'apoplexie l'avait paralysé depu quelque temps.

** Il mourut le 25 août 1270.

*** *Archiv. für Geschichte*, Vienne, 1826 ; *Des Juifs en Pologne par Lubliner*, Bruxelles, 1839, in-8°, p. 17.

**** *Fontan.*, t. I, lib. III, tit. LXXV, n° 1, p. 687.

convertis gagnèrent beaucoup de prosélytes à l'église. Saint Louis tenait lui-même sur les fonts, ou faisait tenir par les grands du royaume, les adultes qui demandaient le baptême; il adoptait ensuite leurs enfants, assignait aux uns et aux autres, de sa propre épargne, deux ou trois deniers d'argent par jour *, dont ils disposaient toute la vie avec reversibilité en faveur des veuves et même des autres héritiers, s'ils entraient dans le giron de l'église. C'était une dépense énorme. Elle témoignait des intentions pieuses du monarque et de son éloignement pour le despotisme **. Je m'étonnerais qu'il eût fait mettre en vigueur en 1269, le statut des conciles relativement à la marque distinctive imposée aux israélites, si ce n'avait été dans son esprit, un moyen favorable pour contraindre sans violence ceux qui résistaient aux prédications de l'église ainsi qu'aux récompenses de la couronne. Le réglement royal porte que les juifs feront attacher à leur tunique, devant et derrière, une pièce de feutre ou de drap jaune, d'une palme de diamètre et de quatre palmes de circonférence ***. On désignait cette marque sous le nom de rouelle (*rotella*). Ceux qui sortaient sans l'avoir étaient condamnés à dix livres d'amende et à la confiscation de leur robe.

* Il y avait des deniers d'or et d'argent. Le denier d'or valait douze sous six deniers de notre monnaie; le denier d'argent, trois sous; calcul fait d'après deux cent vingt au marc. Ainsi le roi donnait à chaque juif converti depuis six jusqu'à neuf sous.

** Les anciens comptes du domaine mentionnent cette subvention royale sous deux titres: *Baptisati* pour les enfants baptisés avant l'âge de raison; *Conversi* pour les adultes.

*** *Mémorial VIII de la Chambre des comptes*, fol° 54.

CHAPITRE XIV.

Etat des Juifs en Allemagne et en France, depuis 1271 jusqu'en 1314. - Philippe-le-Hardi. - Philippe-le-Bel.

Philippe-le-Hardi et Rodolphe de Habsbourg suivirent à-peu-près littéralement la politique de leurs prédécesseurs envers les juifs : ils ne les persécutèrent pas. Cependant, au témoignage d'Ilotisme que leur imposa saint Louis, Philippe crut devoir ajouter une corne attachée sur le bonnet, marque qui les mortifia beaucoup plus que la première, parce qu'elle les rendait ridicules *. Il leur défendit aussi l'usage des habits de couleur, l'entrée des rivières où se baignaient les chrétiens, l'exercice de la médecine et de la pharmacie : on exigea d'eux d'acheter dans les marchés tout ce qu'ils auraient touché, d'observer le carême et les jours d'abstinence, quant à l'usage de la viande. Ils ne purent avoir qu'une synagogue et qu'un cimetière par diocèse : presque tous étaient serfs du domaine royal ou des seigneurs **. Le parlement renouvela même la défense aux chrétiens de servir les juifs, et à ces derniers de retenir les chrétiens sous leur dépendance ***.

* Ordonnance de 1271. V. *Mémorial* VIII *de la chambre des comptes*, fol. 54.

** Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, avait son douaire assigné sur les juifs, qui lui payaient 219 livres 7^{s} 6^{d} par quartier. (Anciens registres de la chambre des comptes).

*** Arrêt de l'année 1280. Olim. II, Parlam. fol. 50.

Dans toute l'étendue de l'Empire, la condition d'Israël était à peu près la même : Rodolphe confirmait volontiers leurs priviléges, moyennant prestation et cadeaux ; mais divers princes tels que Louis-le-Sévère, duc de Bavière, opprimaient les israélites, et ne se relâchaient des rigueurs exercées contre eux qu'autant qu'ils achetaient chèrement leurs immunités. Louis-le-Sévère les chassa même en 1276, mais cette expulsion dura peu.

L'ordre des frères mineurs s'était alors imposé la tâche de poursuivre les juifs et d'animer les populations contre eux jusqu'à ce qu'ils se fussent convertis. Ce faux zèle, si contraire aux lois ecclésiastiques, excita de grands troubles en Allemagne, en France, en Italie, surtout en Pologne pendant l'anarchie qui suivit la mort de Boleslas*. Les juifs invoquèrent la clémence pontificale, et Nicolas III s'empressa d'expédier une bulle dans laquelle il rappelle au clergé que la religion commande la mansuétude ; que ses prédécesseurs les Calixte, les Eugène, les Alexandre, les Clément, les Célestin, les Innocent, les Honoré, ont toujours usé de ce moyen à l'égard des israélites ; qu'il ne faut ni les contraindre au baptême, ni les molester, ni les priver de ce qu'ils possèdent légitimement ; que c'est un devoir de ne point les troubler dans leurs fêtes, de respecter leurs cimetières, de n'exiger d'eux que les services ordinaires, etc. Sa Sainteté finit en menaçant des peines ecclésiastiques quiconque contreviendrait à ses désirs.

A cette époque, les provinces rhénanes, le pays Messin et la Belgique étaient peut-être la contrée européenne où les juifs jouissaient de la tranquillité la plus parfaite. En 1260, Henri III, duc de Brabant, établissait une distinction parmi les juifs, expulsant ceux qui ruinaient les cultivateurs par des prêts usuraires, mais accordant des pri-

* Décédé le 10 décembre 1279.

viléges aux marchands établis*. Alix, veuve d'Henri, ayant eu besoin d'argent, consulta saint Thomas d'Aquin pour savoir si elle pouvait, en conscience, imposer aux juifs des taxes arbitraires. L'illustre dominicain répondit qu'une prestation insolite excite presque toujours du mécontentement et des troubles; mais qu'il lui semble juste de faire restituer à qui de droit les sommes extorquées par l'usure, sans préjudice des peines pécuniaires encourues pour ce délit, ajoutant qu'il vaudrait mieux, comme en certaines parties de l'Italie, forcer les israélites à travailler pour vivre, que de les laisser croupir dans l'oisiveté**. On ne sait quel parti prit Alix: mais sous le règne long et glorieux du prince Jean son fils, les juifs résidaient en très-grand nombre dans la Belgique. On en voyait beaucoup à Bruxelles, Malines, Anvers, Bruges, Gand, Perronne, Ath, Tournai, Mons, Liége, Louvain, etc. Ils y florissaient, non-seulement par leur industrie, mais par la culture des sciences et surtout de la médecine.

Mayence était la grande école des israélites d'Occident: les rabbins Eliésar ben Joël Ha-Lévi, surnommé Ha-Rabiah***; Iéchiel, père du célèbre Asser dit Ha-Rasch; Mosch Azariel; Ishak Orserna, l'un des plus savants disciples de Joël Ha-Lévi****, représentèrent dignement les synagogues de l'Allemagne; tandis que la France vit briller à Paris les rabbis-docteurs Copin et Mossé*****; à Carcassonne le

* « Item expellentur Judæi et Cowersini de terrâ Brabantiæ, et extirpentur penitùs, ità quod nullus remanent in eadem, nisi tantum modo qui, ut alii mercatores, negotiari voluerint et esse sine præstatione et usurâ. » (*Placaerten van Brabant*, I^ste^ decl. I), tom. V, chap. I, p. 9.

** *Divi Thomæ Aq. Oper.*, t. XVII.

*** Mort à Mayence en 1264.

**** Né à Vienne, mort à Wurtzbourg en 1280.

***** Livre de la taille de Paris, pour l'année 1292.

rabbi Ishak, aussi grand chirurgien que médecin habile*; à Montpellier, Profatius, devenu plus tard régent de la faculté**, et plusieurs autres. Il est très-remarquable, et cela tenait sans doute à la nature de l'enseignement israélite dans les contrées méridionales d'Europe, que les rabbins français étaient presque tous médecins, tandis que ceux d'Allemagne se bornaient généralement aux discussions de la grammaire et de la Kabale.

En succédant à Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel qui régna 30 ans***, parut s'être imposé la loi de ne point ménager les juifs: sa politique dut même influer sur les dispositions des autres souverains, car on vit la haine populaire, excitée par le fanatisme, renouveler ses sanglantes saturnales. En 1285, à Munich, sous la prévention si banale du meurtre d'un enfant chrétien, le peuple furieux immole tous les juifs qu'il rencontre, et, mettant le feu à la synagogue, brûle 180 victimes qui s'y étaient refugiées; l'année suivante, l'empereur fait arrêter Meir de Rothembourg, premier rabbin de l'Empire, pour forcer les juifs à lui payer rançon, mais le vertueux vieillard refuse une liberté payée si chèrement et rend de la sorte impuissante la main de son persécuteur****; au mois d'avril 1287, les juifs de Wesel *****, accusés d'avoir tué un jeune enfant nommé Vernez, sont poursuivis par la populace; elle en tue 40, jette le rabbin dans les fers

* Il était l'ami intime d'Arnaud de Villeneuve et se livrait à l'astrologie, science à la mode.

** *Astruc., Hist. de la faculté de Montpellier,* liv. III, p. 163.

*** Depuis 1285 jusqu'en 1314.

**** Il mourut dans les fers, après sept années de captivité. En 1303, Suskind Wimpfen, riche israélite de Francfort, ayant acheté de l'empereur Albert d'Autriche les restes du vénérable rabbin, pour une somme très-considérable, se fit inhumer à ses côtés.

***** Pays de Trèves.

et saisit cette occasion pour rançonner les autres israélites du pays. L'empereur Rodolphe demeuré sourd aux plaintes des victimes, s'émeut dès qu'on lui promet vingt mille marcs d'argent : il accepte le présent, impose les juifs de Boppart à pareille somme et oblige, par compensation, l'archevêque de Mayence de déclarer en chaire qu'on a fait une très-grande injustice aux juifs, et qu'au lieu d'honorer Vernez comme un martyr, il faut brûler son cadavre et en jeter les cendres au vent.

Cette sentence n'empêcha pas la même accusation de se reproduire en Bavière, en Souabe et à Berne. L'empereur, il est vrai, força les villes de rouvrir leurs portes aux bannis*.

Beaucoup d'israélites venus de l'Angleterre et de la Gascogne, se fixaient alors en France. Philippe-le-Bel qui en avait déjà bien assez dans ses états, obtint du parlement de Paris, le 2 février 1290, un arrêt par lequel injonction était faite aux arrivants de vider le royaume pour la mi-carême. Presque tous se refugièrent en Belgique, en Lorraine et en Alsace dont l'évêque ne leur était cependant pas favorable. Aussi les voit-on deux années plus tard quitter les petites villes épiscopales telles que Ruffach, pour chercher à Colmar un asile mieux assuré**.

Les successeurs de Rodolphe, Adolphe de Nassau, Albert d'Autriche, Henri de Luxembourg, Frédéric III, quoique protégeant les juifs, ne manquèrent pas, dans leur passage rapide sur le trône***, de tirer d'eux tout ce

* Rodolphe fut obligé d'y contraindre les Bernois par la force des armes.

** « Tempus erat, quo judæos intra mœnia quoque sua Colmaria alait. » Multi eorum ab episcopo argent. sibi metuentes an. MCCXCII. Ruffaco » in hanc urbem migrarunt. » *Annal. Colmar.*, p. 27, cit. in *Schoepflin. Alsat. ill.* II, p. 368; et *Annal. Colmar.* ad h. an., pag. 27.

*** Leur règne s'étend depuis 1291 jusqu'en 1314.

qu'il était possible d'obtenir sans les ruiner tout-à-fait. Les protections qu'ils réclamaient leur étaient vendues à chers deniers. Quand Rindflesch (1298) se disant chargé par le ciel de punir les juifs, eut rassemblé d'aveugles satellites, ministres farouches de son fanatisme et de sa haine, les juifs, pour échapper aux massacres qui les attendaient, achetèrent au poids de l'or l'appui des princes et l'hospitalité des villes. A Ratisbonne, Amberg, Magdebourg, Dresde, Leipsick, dans la Thuringe et la Silésie ils trouvèrent un asile assuré, mais on en fit une horrible boucherie à Wurtzbourg, Nuremberg, Bamberg, Wildenstein, etc.

Le pape Boniface VIII qui protégeait les fils d'Abraham, et les estimait assez pour avoir un médecin juif*, malgré la défense des derniers conciles, gémit profondément de ces excès; mais il ne put qu'en gémir. La réparation des torts appartenait aux monarques et les monarques aggravèrent encore l'infortune d'Israël par leurs exigences.

Réglant les contestations qui s'étaient élevées entre différentes églises du Languedoc, au sujet de leurs domaines et des serfs qui s'y trouvaient attachés, Philippe-le-Bel venait de déclarer les juifs des prélats *libito tallabiles*; mais en même temps, comme ces parias appartenaient aux seigneurs **, il les défendait contre l'inquisition dont les bourreaux auraient pu diminuer leur nombre comme les bêtes féroces ravagent les troupeaux abandonnés sans

* Le docteur Ishak ha-Lévy.

** En 1296, Philippe-le-Bel donna à son frère, Charles de France, comte de Valois, un juif de Pontoise : il paya 300 livres à Pierre de Chambly, chevalier, pour un juif nommé Samuel de Guitry, qu'il avait acheté de lui. En 1299, le même Charles de France vendit, à son tour, au roi, tous les juifs de ses seigneuries, ainsi qu'un juif de Rouen, Samuel Viol, négociant distingué. Ces contrats de vente et d'échanges étaient alors très-fréquents.

défenseurs. Il fut défendu aux sénéchaux, baillis et autres officiers d'arrêter les hébreux poursuivis par le saint-office pour usure, sortiléges ou tel autre délit, parce que, dit la lettre royale, en date de juin 1302, *ils ne sont pas du ressort de l'inquisition.*

Gaston Ier, comte de Foix, le duc de Bourgogne et quelques autres princes renouvelaient, en même temps, les priviléges accordés aux israélites ; à Toulouse on les soumettait, comme les chrétiens, à la juridiction romaine, aux mêmes tribunaux ; de sorte qu'un avenir prospère semblait se préparer pour Israël, lorsque, tout-à-coup, l'horizon changea.

En 1306, Philippe-le-Bel qui convoitait, dit-on, la fortune des juifs de son royaume, les fit tous arrêter, confisqua leurs biens et les bannit de France, ne permettant pas qu'ils emportassent autre chose que leurs vêtements. Mais la plupart d'entre eux surent éluder ce cruel arrêt, en déposant chez les chrétiens avec lesquels ils étaient liés, l'or et les effets que des mains avides voulaient confisquer *. Philippe-le-Bel donna la synagogue de Paris à Jean Pruvin, son cocher **, et vendit le cimetière qui en dépendait aux religieuses de Poissy qu'il avait fondées ***. Semblables mesures ont été prises dans les autres villes du royaume. Les juifs, menacés de perdre la vie s'ils reparaissaient en France, gagnèrent les états voisins et différents domaines particuliers dont les seigneurs les

* *Registre de la chambre des comptes*, intitulé *Judæi.*

** La synagogue se trouvait rue de la Harpe, vis-à-vis celle du Foin.

*** Ce cimetière était adjacent au jardin de Messire Jean comte de Forest. Il l'acquit des religieuses en 1321 et leur céda, par échange, une terre dans la Brie. Le comte agrandit son hôtel et son jardin, les donna ensuite à son gendre Louis II, duc de Bourbon, qui les vendit au roi Charles VI, en 1384. La même année, le monarque en fit présent à Jean, duc de Bretagne, qui les aliéna. On transforma depuis ce terrain en plusieurs habitations particulières.

accueillirent. Le dauphin Humbert Ier, par exemple, leur permit d'établir une banque à Grenoble, moyennant quarante livres une fois payées et une contribution personnelle de dix livres par année. Guillaume-le-Bon, comte de Hainaut, Vautier, sire d'Enghien, Jean II, duc de Brabant, ouvrirent également leurs états aux enfants de la synagogue.: on leur interdit seulement en Belgique la création de nouvelles banques, pour éviter sans doute la concurrence des juifs indigènes avec les étrangers venus de France *.

En 1308, pour mieux assurer leur tranquillité, le duc de Brabant avait abandonné aux israélites la jouissance d'une forteresse, Genappe, et cette concession leur attira précisément de grands malheurs. A peine y furent-ils établis qu'une horde fanatisée, plus puissante que l'armée ducale, se présenta devant Genappe, l'assiégea et mit à mort un bon nombre d'israélites. Ceux qui purent échapper dénoncèrent au pape Clément V l'attentat commis envers eux, et sa sainteté lança contre les coupables les foudres de l'église, foudres bien moins puissantes sur une troupe de brigands armés que ne le furent les armes victorieuses de Jean II.

Quand ces horreurs se passaient en Belgique, Metz accueillait les israélites, moyennant une somme de trente deniers qu'ils payaient par tête à la porte de la ville **; Trèves, Mayence, Worms, Spire, Francfort, Cologne, continuaient de les protéger; mais l'empereur Henri VII

* *Cartulaire de la chambre des comptes*, aux archives du royaume de Belgique, fol. 104.

** Plusieurs difficultés s'étant élevées, pour cet objet, entre les officiers du grand tonneu et l'hospice Saint-Nicolas, les treize adjugèrent l'impôt à l'hospice, en l'année 1313; produit considérable que les juifs néanmoins devaient payer volontiers, puisqu'ils acquéraient par là le privilége ne négocier et de vivre.

ayant cédé à l'église de Strasbourg les israélites de Molsheim, Soultz, Rouffach, etc. « pour servir à ladicte esglise » et lui appartenir » ce fut une cause de persécution, parce que le clergé Strasbourgeois voulait l'apostasie ou l'argent d'Israël *.

La même année, six cents juifs périrent à Fulde, massacrés par la bourgeoisie qu'on avait excitée contre eux.

Ce n'étaient, de toutes parts, que mesures arbitraires, persécutions sur de vains prétextes, ordonnances inspirées par le fanatisme et rendues inexécutables en raison de leur iniquité même. Philippe-le-Bel, après avoir chassé les juifs, mis leur tête à prix, s'était vu forcé de les tolérer encore : presque tous les émigrés, rentrés en France y vivaient disséminés, sans domicile fixe et sans temple, lorsqu'en 1311 un nouvel exil fut prononcé par le roi qui demeura, jusqu'à la fin de son règne, l'ennemi des enfants d'Abraham : « Il est venu à nos oreilles, dit-il, par une clameur digne de foi, que les juifs que nous avions chassés à cause de leurs crimes affreux, et que nous n'avons momentanément rappelés qu'en cédant aux prières de leurs débiteurs, trompent audacieusement les chrétiens, oppriment et vexent les veuves et orphelins, tourmentent tout le monde par des procès injustes et se font, à l'aide de terreurs et de menaces, donner de fortes sommes d'argent, etc., en conséquence nous ordonnons qu'on les chasse..... »

Cette fois l'arrêt d'expulsion fut exécuté aussitôt que rendu. Les juifs gagnèrent l'Allemagne, la Belgique, le

* An. MCCCVIII. Henricus VII, imp. judæos *Rubeaci* et *Sulitze*, qui juris Cæsarei fuerant, episcopo argent. Johanni donavit, qui mox in judæos sævit, pluresque illorum rogis jussit imponi.

Cette persécution eut lieu en 1309, d'après une inscription gravée dans le chœur de l'église paroissiale de Rouffach (*Oppidum Rubeacum*) : Anno Dno MCCCIX, in die hylarii fuit combustio judæorum.

Palatinat, les villes impériales du Rhin, l'Espagne et l'Italie : on y vit bientôt renaître le commerce : quelques princes, mieux éclairés que d'autres sur leurs intérêts, ou moins fanatisés, firent même des démarches près de l'empereur, pour obtenir l'autorisation d'admettre des israélites dans leurs domaines*. En quelques villes Allemandes les fils d'Abraham obtinrent même une constitution civile **.

Le synode de Ravenne***, qui avait remis en vigueur les anciens réglements relatifs à la marque, et défendu aux enfants nomades de Palestine de séjourner plus d'un mois dans les lieux où il n'existait pas de synagogues, servit les juifs plutôt qu'il ne leur nuisit en les obligeant à de continuels déplacements qui multipliaient leurs affaires de commerce et d'échanges.

Nous avons parlé, dans le chapitre précédent, des conciles de Béziers et d'Alby, qui avaient défendu aux chrétiens malades d'appeler des médecins juifs ; de l'improbation tacite des papes qui persistaient à les consulter ; de la haute influence scientifique exercée par les synagogues Languedociennes, et principalement par l'école de Montpellier que dirigeait en l'année 1300 le juif Profatius****; nous avons cité quelques médecins célèbres à la suite desquels apparaissent les Vital de Carcassonne*****; les

* Tel fut en 1311 Thierry IV de Katzenellenbagen.

** On cite la ville de Worms : l'évêque Emmerich de Schanek, contre qui les juifs s'étaient révoltés, leur octroya un sénat composé de douze membres éligibles et d'un président appelé *l'évêque des juifs*. An. 1312.

*** Il se tint en 1311.

**** Profatius, grand médecin et l'un des premiers astronomes de son siècle, fixa la théorie du mouvement de la terre et de l'inclinaison de son axe. V. *Astruc.*, ouvr. cité et *Hist. des Médecins juifs* déjà citée, p. 90 et 91.

***** Fils et disciple d'Ishak de Carcassonne.

Jochanan Iarchuni*; Nathan ben Samuel**; Abb Mari***, tous élèves de Montpellier; mais ce qu'on saurait peindre avec des couleurs trop vives, c'est la hai jalouse qu'inspirèrent aux chrétiens les travaux et l succès thérapeutiques des fils de Jacob. Le clergé surtou qui prétendait au monopole de l'art, ne pouvait support cette concurrence industrielle si préjudiciable à s influence ainsi qu'à ses intérêts pécuniaires. Aussi voit-o en 1301, la faculté de médecine de Paris, renouvelant son profit les défenses du droit canon, interdire a israélites, hommes et femmes****, l'exercice médic et l'église tenir l'œil ouvert, non-seulement en Franc mais en Espagne***** pour que les chrétiens n'appell à leur aide aucun israélite.

Quand Philippe-le-Bel bannit de France les descenda d'Abraham, on eut bien garde d'épargner les médecin Tous subirent la proscription générale. Ces vénérabl professeurs de Montpellier qui avaient doté le royaum d'une institution si utile, enveloppés dans l'anathèm tombé du trône comme la foudre qui frappe aveuglémen innocents et coupables, allèrent de ville en ville mendi l'hospitalité et plusieurs d'entre eux trouvèrent en chemi

* Auteur d'un savant traité sur les urines, intitulé *Mareoth ha Schethan*, et qui se trouve à la bibliothèque royale de Paris, M.M. ancien fonds, n° 404.

** Auteur d'un commentaire sur le Pentateuque, intitulé *Zikhron Tob*, qui existe à la bibliothèque royale de Parme, n° 1140; et d'u abrégé du même ouvrage qu'on voit à la bibliothèque royale de Paris anc. fonds, n° 105. Ce second manuscrit porte la date 1307.

*** Rabbi-médecin, fixé à Montpellier dans les premières années d quatorzième siècle, en relation épistolaire avec Ishak ben Iehuda d Lattes, Salomon de Lunel et autres rabbis-médecins fort distingués d midi de la France.

**** On citait à Paris une femme juive du nom de Sarré.

***** *Collect. max. Concilior. Hisp.*, t. III, p. 390: *Aguire edidit.*

la misère et la mort. Abba-Mari *, acteur lui-même dans ce triste drame nous en a conservé le déchirant tableau **.

A l'époque dont nous venons de retracer les évènements, les juifs d'Allemagne et de France avaient des sceaux particuliers qu'ils apposaient sur les actes de leurs communautés. Une ordonnance de Philippe-Auguste désigne le scel des israélites français ; M. Nyhoff*** mentionne deux quittances, l'une de l'année 1287 scellée du sceau d'un nommé Daniel, *dictus Judœus*, imprimé sur cire verte ; l'autre d'un certain Berwout, *die jœde*, scellée de la même manière : le sceau représente trois chapeaux pointus nommés *pilei cornuti* propres aux juifs du moyen-âge ; symbole qui prouve qu'on n'avait pas laissé les synagogues libres de se choisir un emblème, car ils n'eussent pas adopté celui de leur ilotisme. Antérieurement à M. Nyhoff, un écrivain érudit du dix-huitième siècle, Paul de Stetten****, avait publié le sceau des israélites d'Augsbourg attaché à un acte de l'année 1298. Le docteur Fürst l'a reproduit*****: il représente le double aigle de l'empire, de sable sur champ d'or, surmonté du chapeau pointu aussi de sable, avec la double inscription hébraïque et latine : SIGILLVM IVDÆORVM IN AVGVSTÆ.

On ignore si les israélites des autres villes impériales telles que Lubeck, Aix-la-Chapelle, Nuremberg, Metz

* Cet Abba-Mari ne pouvait être que le fils de Ishak ben Abba-Mari, car il aurait eu plus de cent ans. Ishak avait déjà pratiqué la médecine en France quand l'empereur Frédéric II sur sa réputation, le fit venir à Naples vers 1230. Or, il avait alors au moins quarante ans, puisqu'il était dans toute sa gloire littéraire. M. Carmoly a l'air de confondre le père avec le fils.

** *Minchath Kenaoth*, lettre C. p. 179.

*** *Faits mémorables de l'Histoire de Gueldre, Arnheim, etc.*, 1830.

**** *Histoire d'Augsbourg, Francfort et Leipzig*, 1753.

***** V. son livre intitulé *l'Orient*.

avaient le même sceau ou si chacune d'elles poss
son cachet particulier. Je crois qu'à Metz le scel
paraige de Jurue a été gravé d'après le scel origin

la communauté juive, sans toutefois qu'il en soit la re
duction exacte. Ce sceau fut primitivement d'or à l'
éployé de sable sans membres, avec légende, tel
nous l'avons donné chapitre XII. Plus tard, quan
le refit comme il se trouve gravé ci-dessus, l'aigle d
d'or, le champ d'azur, et l'inscription porta : SIG. I
PARAIGE. DE. GERVE. ✝. Quant au contre-scel, i

représenta plus une caricature, mais un rabbin à barbe longue et pointue, portant chapeau plat, rabat et soutane. C'est un monument très-curieux, parce qu'il fixe le costume des israélites messins du quatorzième siècle.

CHAPITRE XV.

Règnes de Louis-le-Hutin et de Philippe-le-Long. - Les Pastoureaux. - Premières accusations d'empoisonnement des sources et de profanations d'hosties sanglantes, dirigées contre les Juifs. - Leurs vicissitudes depuis 1314 jusqu'en 1336.

L'année 1314, sans avoir été sanglante, devint fatale aux juifs : Abou'l Walid Ismaïl Ier, roi de Grenade, imposa leurs propriétés et les assujettit à une marque pour les distinguer des musulmans ; Alfonse XI, roi de Castille, informa contre eux dans le but caché d'en obtenir de l'argent ; Edouard III les expulsa de la Gascogne, sénéchaussée alors dépendante de l'Angleterre ; l'empereur Louis de Bavière les mit au ban de l'Empire. L'Italie, quelques provinces isolées, quelques villes commerçantes leur offrirent seules un asile assuré : ce fut en Israël un gémissement général, mais Philippe-le-Bel mourut tout-à-coup, et Louis-le-Hutin qui lui succéda, se montra d'autant mieux disposé pour les juifs, qu'on s'était déjà relâché en France des rigueurs exercées contre eux *.

* Dans les dernières années de son règne, Philippe-le-Bel avait autorisé les juifs à poursuivre le remboursement de leurs créances. Sept d'entre eux furent chargés des intérêts communs : mais au lieu de s'occuper uniquement des rentrées de deniers, ils tâchaient de rappeler au culte judaïque ceux de leurs coréligionaires qui s'en étaient écartés. Denys Machault, l'un des juifs relaps, ayant renoncé publiquement au

Après avoir déclaré qu'il donnait à sa noblesse du Languedoc et du Nivernais tous les biens confisqués sur les juifs dans ces deux provinces, le roi Louis, cédant aux sollicitations de la noblesse et du clergé de Bourgogne, rappela les exilés, mais en stipulant qu'ils seraient désormais, comme jadis, la propriété des seigneurs auxquels ils appartenaient. L'acte de rappel, signé au mois de juin 1315, portait qu'ils reviendraient pour treize années seulement, moyennant une somme de cent vingt-deux mille cinq cents livres et l'abandon au roi des deux tiers de leurs créances en France, au moment de l'exil prononcé par Philippe-le-Bel; que tous les livres de la loi leur seraient rendus, excepté le Talmud; qu'ils rentreraient dans la jouissance des synagogues et des cimetières non transformés en d'autres immeubles; qu'ils pourraient revendiquer ces derniers au prix qu'on les aurait acquis ou en obtenir de nouveaux à bon marché; qu'ils seraient autorisés à placer l'argent au denier douze par semaine, et que la treizième année de leur séjour servirait aux rentrées des fonds prêtés. Il leur fut expressément défendu de discuter les matières religieuses, de prêter sur les ornements d'église et sur des gages sanglants ou mouillés. Enfin on leur imposa, pour marque distinctive, une rouelle de la dimension d'un tournois d'argent, brodée ou appliquée sur le vêtement de dessus, et d'une couleur à trancher *.

christianisme, excita le plus grand scandale dans Paris. Le prévôt informa et condamna au feu ceux qui l'avaient endoctriné. Ils en appelèrent au parlement qui, sur l'avis des théologiens, intima aux coupables l'ordre de faire revenir Machault à la religion chrétienne, les frappa d'une amende de dix mille livres parisis, et déclara qu'ils seraient battus de verges trois samedis consécutifs, retenus en prison jusqu'au retour de Machault, puis bannis du royaume, avec confiscation de tous leurs biens.

(Delamarre, *Traité de la Police*, I, p. 264-265.)

* *Ibid.*, t. I, p. 265.

La rentrée des israélites en France fut d'un salutaire exemple : l'empereur les rappela presque aussitôt ; le duc de Bavière en fit autant, après les avoir toutefois dépouillés d'une partie de leurs priviléges ; le dauphin Jean consentit à ne pas lever désormais sur les israélites de ses états, les droits accoutumés.

Plus favorable encore à la nation juive, que ne l'avait été son prédécesseur, Philippe-le-Long déclara par ordonnance de l'année 1317, que les juifs ne seraient pas mainmortables, et que le droit d'hériter ne pourrait leur être enlevé : il décida qu'en Champagne et ailleurs on les mettrait à la taille proportionnément à leur avoir ; qu'ils ne seraient justiciables que de leurs propres juges ; qu'arrêtés pour délits, ils seraient libres de donner caution ; qu'on n'aurait le droit de les mettre en gage de bataille, c'est-à-dire de les forcer au combat judiciaire, qu'autant qu'il existerait un meurtre évident ; que leur personne, leurs biens, leurs livres ne pourraient être saisis, à moins que les sénéchaux et baillis se fussent informés d'avance des motifs de la saisie et y eussent consenti. Le roi, dans sa bienveillance, alla même beaucoup plus loin et contrevint aux décisions de l'église, renouvelées par le concile provincial de Montpellier, lorsqu'il permit aux juifs d'acheter la dispense de la rouelle, et de voyager sans porter une corne au chapeau. Malheureusement, ces dispositions légales n'étaient ni dans les mœurs du peuple, ni dans l'esprit des puissances ecclésiastiques ; car lorsque Philippe, du haut de son trône, protégeait Israël, le pape Jean XXII écrivait aux inquisiteurs d'Allemagne et de France, de ne laisser aucun asile aux juifs baptisés qui rentreraient dans le judaïsme, de les poursuivre et de les saisir partout, au sein même des églises, et de ne leur laisser ni repos, ni trêve*. D'un autre côté, les officiers épiscopaux surveil-

* *Bulle* de l'année 1317.

laient rigoureusement l'exécution du statut du concile de Ravenne qui obligeait les israélites, hommes et femmes, à porter une roue d'étoffe rouge sur leur vêtement *.

Les juifs respiraient cependant sous l'abri des lois, lorsque l'on vit apparaître en France, au commencement de l'année 1320, une troupe effrayante de gens sans aveu, sans moralité, conduits par un prêtre criminel et un moine apostat. Ils marchaient processionellement deux à deux, précédés d'une croix, gardaient un profond silence, visitaient les églises, stationnaient à toutes les croix, imploraient l'assistance publique et parcouraient ainsi nos provinces méridionales. On les appelait *Pastoureaux*. Quand leur nombre se fut accru de manière à les rendre puissants, ils devinrent beaucoup moins humbles, et substituant aux prières un langage féroce, aux actes d'humilité le brigandage, ils commirent tous les excès imaginables. Les juifs devinrent leurs principales victimes : ils les rançonnaient sans pitié et ne consentaient à les laisser vivre qu'autant qu'ils recevaient immédiatement le baptême. Agen, Bordeaux, Bazas, Condom, Castel-Sarrazin, Mont-de-Marsan furent témoins d'horribles massacres. Presque tous les israélites qui s'y trouvaient domiciliés, et ils étaient nombreux, périrent. A Verdun-sur-Garonne, beaucoup de juifs réfugiés dans la forteresse y furent assiégés par les Pastoureaux : après une défense opiniâtre, ils s'entre-tuèrent pour échapper à la rage de leurs ennemis. Le gouverneur du bas Languedoc, malgré de nombreuses exécutions martiales faites sur les pastoureaux, ne put sauver de leurs mains les juifs de Toulouse. Dans le contat Venaissin, le pape fut plus heureux. C'est même aux mesures qu'il prit qu'on doit l'extinction de ces terribles attroupements.

Dans la Catalogne, la Navarre, l'Aragon, le long du

* *Ravennat. concil.*, rubr. XXIII.

Rhône, au centre de la France, jusques dans nos provinc septentrionales et même en Angleterre, il y eut des cr sades partielles composées de brigands fanatisés qui co voitaient les bourses bien autrement que les conscienc La cour pontificale s'émut à juste titre : le saint pè prit les juifs sous sa protection, écrivit aux princes, a seigneurs de les défendre *, mais plus tard, il n'en devi que plus sévère à l'égard du Talmud dont il ordon de brûler tous les exemplaires comme renfermant d doctrines offensantes au christianisme **.

La terreur inspirée par les pastoureaux avait fait émigr de France un assez grand nombre d'israélites qui s'étaie retirés en Lorraine, en Alsace et en Belgique. La plup d'entr'eux se fixèrent à Enghien et à Mons où le comte Hainaut leur accorda un quartier particulier le long la rivière. Les juifs devenus très-nombreux en Prusse dans la Poméranie furent soumis à la juridiction urbain condition bien préférable, beaucoup moins chance que celle des serfs dépendants d'un simple seigneur. état social mixte existait dans nos provinces. Pendant Strasbourg, Colmar, Metz, Hagueneau, Mayence, Spire etc. faisaient jouir les fils d'Abraham du régime municip ceux des localités moins importantes se trouvaient subd donnés au caprice de quelque grand feudataire ***; passaient même d'une condition à une autre, soit qu'ils rachetassent eux-mêmes pour changer de localités, que leurs maîtres pressés par un besoin d'argent, p

* *Bulle* de Jean XXII, datée d'Avignon le 23 juillet 1320.

** *Bulle* datée du 4 septembre 1320.

*** En 1317, l'empereur avait même engagé à la ville de Spire, po 4000 livres de deniers (environ 17000 francs) les juifs en *serfs de chambre*.

**** En 1321, par exemple, l'Empereur engagea, moyennant 4 marcs d'argent, les juifs de Ribeauvillé (Alsace) au sire de Ribeaupier

certaines considérations politiques, les aliénassent, pour un temps limité, ou d'une manière définitive*.

A peine les juifs étaient-ils délivrés de la crainte des pastoureaux qu'une absurde accusation les mit aux prises avec la haine et la cupidité des peuples. Soupçonnés de s'être entendus avec les lépreux pour empoisonner les puits et les fontaines, et je vous le demande, dans quel intérêt l'eussent-ils fait, Philippe-le-Long ordonna d'en arrêter un grand nombre; quelques-uns furent brûlés, les pauvres chassés, et le fisc frappa les riches d'une contribution de quinze cent mille livres**.

On est heureux, dans ce triste ensemble d'iniquités, de pouvoir reposer ses regards sur quelques actes de bienfaisance et de justice: le pieux évêque de Valence, en Dauphiné, accueillait les juifs dans son diocèse, donnait des facilités à leur commerce, défendait qu'on y mît quelque entrave et permettait même qu'ils allassent se fixer dans d'autres diocèses sans payer une redevance. La seule contribution annuelle exigée d'eux était un florin d'or et plusieurs livres de bougie. Vers la même époque, les juifs de Ratisbonne obtenaient de l'empereur le privilége de n'être cités que devant leurs propres juges

* Ce fut de la sorte qu'en 1323 les juifs de Ratisbonne, propriété municipale très-productive, furent cédés aux ducs de la basse Bavière, qui les conservèrent presque trois siècles.

** « Les agens des Juifs de Langue-d'Oc et de Langue-d'Oil furent » chargés de la répartition de cette contribution: on peut juger par » les quotes-parts des israélites du Languedoc, de la population juive » qu'il renfermait. La sénéchaussée de Carcassone fut imposée à 25000 » livres; celle de Beaucaire à 20500 livres; Toulouse à 2000 livres; » le Rouergue à 1900 livres; le Périgord et le Querci à 100 livres; » total 49500 livres. On était si pressé de toucher le montant de » l'impôt qu'on s'empara des biens des israélites les plus riches, pour » être assuré du paiement; et la spoliation fut si peu cachée, que le roi » ordonna de laisser partir les juifs qui voudraient quitter le royaume. »

(M. Carmoly, *Revue Orientale*, t. I, p. 472.)

et de ne prêter serment que sur les livres de la loi. A la vérité, c'était au poids de l'or qu'ils acquéraient ces derniers avantages, car on les chargeait d'impôts onéreux*.

Dans une période de quinze années, depuis 1322 jusqu'en 1337, les annales juives sont remplies de persécutions partielles, d'attentats contre les libertés civiles ou religieuses des fils d'Abraham, auxquels l'église eut la plus grande part. En l'année 1300, le peuple de Tolède s'était soulevé pour obtenir du gouvernement qu'il destituât les israélites des fonctions publiques, et le gouvernement avait accédé aux désirs du peuple. Vingt-deux années plus tard, un concile tenu à Valladolid renouvela les anciens canons sur les retraits d'emplois**. Il fut en même temps défendu d'assister aux noces des juifs et à ceux-ci d'entrer dans les églises durant le service divin : et comme les israélites baptisés se trouvaient, par ce fait même, ruinés et abandonnés de leur famille, on arrêta qu'ils auraient le droit d'être admis dans les hôpitaux. Au concile d'Avignon tenu en 1326, l'église confirma l'usage de la marque ; elle interdit, en même temps, aux chrétiens l'emploi des médecins et chirurgiens juifs. Cette défense, renouvelée dans les statuts synodaux de plusieurs églises, rappelée au concile d'Avignon de l'année 1337, sous peine d'excommunication lancée contre les chrétiens qui contreviendraient à la défense, n'empêcha pas laïcs et prêtres d'appeler des médecins israélites lorsqu'ils se trouvaient atteints d'affections graves. Jacques, roi d'Arragon, comte de Roussillon et de Sardaigne, se montra plus raisonnable que l'église relativement à la police médicale : il exigea des preuves de capacité, et pour

* Tels furent les impôts de 1328 et 1333.

** En 1331, un concile provincial tenu à Château-Gontbier défendit de nommer les juifs baillis et de leur laisser une autorité quelconque sur les chrétiens.

sauver la faculté de Montpellier des empiétements du charlatanisme, il arrêta que les juifs qui n'y auraient pas pris leur licence ne pourraient exercer dans la circonscription territoriale de cette école. Malgré l'interdit lancé contre les chrétiens malades qui consulteraient un rabbin, Robert d'Anjou, roi de Naples, le Salomon du moyen-âge, philosophe, orateur, théologien et médecin, eut à sa cour un rabbi-docteur fort instruit, Ishak, auquel il fit traduire plusieurs ouvrages de sa bibliothèque*. On citait d'autres médecins non moins distingués dans les états romains, en Sicile, en Castille, en Arragon, dans la Catalogne**. L'école de Montpellier avait aussi repris quelque lustre, et le corps des rabbis-médecins enseignants était dignement représenté à Montpellier, par Salomon et Messulam ben Abigdor; à Carcassonne, par Iakob de Lunel, Dollau Bellan et Léon Joseph; à Béziers par Iehudo ben Salomon, médecins, chirurgiens, théologiens, linguistes et traducteurs***. Mais quelle allure la science pouvait-elle prendre au milieu des sanglantes distractions que lui ménageait l'Europe fanatisée? A peine s'il se passait une année sans que les juifs dans une localité quelconque éprouvassent quelque avanie : En 1328, dix mille israélites succombent sous le fer de leurs bourreaux; en 1330, c'est au tour des juifs du Mecklembourg; l'année suivante, le sang d'Abraham inonde les rues d'Ueberlingen; la même année, l'archevêque de Mayence relève ses sujets du serment qu'ils ont fait aux juifs de leur rembourser

* *Boccace, Genealogia deorum*, lct. XIV, cap. IX; *Benvenate da Imola, comment. in Dant. antiq. Itat.*, v. I, p. 1035; *Bibl. royale de Paris*, anc. fonds, n° 414.

** M. Carmoly, *Hist. des Méd. juifs*, p. 93 à 96; 98 à 105.

*** *Bibl. royale*, fonds oratoire, n°s 144 et 166; anc. fonds, n° 390; *Bibl. de M. Carmoly*, n° 42. Voy. aussi l'*Hist. des Méd. juifs* de ce dernier, p. 106.

les sommes prêtées par eux; en 1333, les israélites d Dauphiné sont imposés extraordinairement pour payer l voyage que leur gracieux souverain venait de faire Naples..... Les histoires d'hosties vivantes, animées teintes par le sang du juste et demandant vengeance cor mençaient à se propager. Elles prirent naissance en All magne : les juifs de Neubourg, sur le Danube, innocemmen accusés, payèrent de la vie, en 1336, le mensonge d'u clerc qui ayant teint une hostie avec du sang, la jet dans l'église, et fit croire au peuple que les ennemis d Christ l'avaient profanée. Le clerc, convaincu de subter fuge, avoua sa faute, mais les crimes étaient commis.

CHAPITRE XVI.

Suite du règne de l'empereur Louis VI et du roi Philippe-de-Valois. - Massacres de l'Alsace. - Le fanatique Armleder. - Juifs chassés de France.

Jusqu'à présent, le quatorzième siècle s'est offert à nos yeux sous des couleurs assez sombres, en ce qui concerne le peuple juif; mais il faut arriver à l'année 1336 et faire surgir les sanglantes hécatombes de l'Alsace pour voir le fanatisme livré à toutes ses fureurs. Notre plume serait peut-être suspectée de partialité. Ecoutons le père Laguille*, interprète fidèle des chroniqueurs les plus exacts de l'époque** :

« Un certain gentilhomme de Franconie ayant été tué » par les juifs, son frère qui était de l'ordre des hos- » pitaliers, voulant venger sa mort, fit renaître la fausse » doctrine qui avoit été déjà débitée en Allemagne plus » de deux siècles auparavant. Il inspiroit aux peuples et » persuadoit à ses amis que le zèle et la vraye religion » attendoient des chrétiens qu'ils égorgeassent sans pitié » les juifs, pour venger le fils de Dieu que cette perfide » nation avoit si cruellement fait mourir. Une infinie

* *Hist. de la prov. d'Alsace*, prem. partie, p. 284 et suiv.

** Il a suivi particulièrement dans son récit la *Chron. Vitodurensis*, ad ann. 1336 et seq.

» multitude de fidèles se laissa prévenir de cette erreur, » qui coûta la vie à un très-grand nombre de juifs de » Franconie. De là cette doctrine passa en Alsace où un » certain païsan, cabaretier de profession, s'érigeant en » prophéte, fit croire aux peuples de la campagne que » leur salut étoit attaché au courage qu'ils auroient de » massacrer les ennemis et les meurtriers de celuy qu'ils » adoraient. Il assuroit même avoir eu une révélation; » que tel étoit l'ordre de Dieu; qu'ils ne pouvoient y » résister sans crime. Le faux prophète fut cru sur parole; » et l'on vit une foule de zélés se joindre à luy, dans » la résolution d'exterminer impitoyablement les juifs. » Cette troupe de furieux marchant sous la conduite de » son chef, à qui l'on donna le nom d'*Armleder*, parce » qu'il portoit à son bras des bracelets de cuir, alla se » présenter devant plusieurs bourgs et villages d'Alsace*. » Une croix et une bannière paroissoient à la tête de » cette procession de fanatiques. Ils furent reçus presque » partout avec joie, ou du moins bien volontiers, dit » un auteur contemporain; soit que les peuples eussent » été séduits par la fausse opinion qu'ils rendraient un » service à Dieu en lui sacrifiant le sang des juifs; soit » qu'obérés par leurs vexations et leurs usures, ils vou- » lussent s'en venger et profiter de leurs riches dépouilles. » De là l'horrible boucherie qu'on fit de ces malheureux » en plusieurs endroits. Les juifs eux-mêmes augmentèrent » le carnage : les pères voyant qu'ils ne pouvoient éviter » la mort, étranglaient eux-mêmes leurs enfants, ou les » jetoient dans des précipices pour empêcher qu'on n'en » fît des chrétiens.

» Ces premiers succès passoient pour un prodige : les » peuples demeuroient de plus en plus convaincus que tel

* Ce chef audacieux était, dit-on du pays de Nassau.

» étoit l'ordre de Dieu, et Armleder à qui l'on donna » le titre de roi, voyoit grossir chaque jour le nombre » de ces partisans qui venoient se ranger sous ses éten- » darts: les marchands abandonnoient leur négoce; les » artisans et les païsans quittoient leurs ouvrages. Tous » composèrent une armée qui, au premier ordre, mar- » choit où il plaisoit à son chef; n'ayant point d'autres » armes que des haches, des serpes, des hoyaux et les autres » instruments propres de leur métier, quelques épées et » quelques javelots. Avec cet équipage, ils entrèrent » même dans les villes d'Alsace où ils égorgèrent plusieurs » juifs. Rouffach et Ensisheim en comptèrent plus de » quinze cents qui tombèrent morts sous leurs coups. Les » juifs des environs allèrent chercher un azyle dans » Colmar: Armleder osa venir les redemander. Le peuple » de Colmar vouloit qu'on les lui livrât: les magistrats » et les plus considérables bourgeois ayant horreur de » cette inhumanité s'y opposèrent et prirent les juifs » sous leur protection. Les fanatiques, irrités de ce refus, » mirent le siège devant Colmar, blessèrent quelques » citoyens et firent de grands dégâts dans les moissons et » dans les vignes d'alentour.

» L'empereur Louis vint lui-même à Colmar avec l'im- » pératrice Marguerite, fille du comte de Hollande, pour » arrêter le cours de ces sanglants désordres: sa présence » dissipa l'armée d'Armleder, qui se retira sur les terres » de France. L'empereur écouta les plaintes des juifs » et les remontrances de ceux qui prenoient leur défense: » l'impératrice indignée fit, un jour de jeûne, servir du » gras sur la table de son époux; l'empereur en fut » surpris et en demanda la raison. N'en soyez pas étonné, » luy dit l'impératrice, car puisque vos sentiments s'ac- » cordent avec ceux des juifs, vous ne devez pas faire » difficulté de manger les viandes dont ils usent. Ce

» reproche fit prendre à Louis la résolution de ne plus » se mêler de cette affaire et de se contenter d'avoir » obligé Armleder d'abandonner le siège de Colmar. Mais, » dès que l'empereur fut sorti de la province, les » fanatiques retournèrent devant cette ville, dans le » dessein de pousser plus vivement leurs entreprises.

» Berthold, évêque de Strasbourg, conjointement avec » les seigneurs et les villes d'Alsace, sentant qu'il étoit » tems d'arrêter le cours du mal, et de s'unir ensemble » pour en prévenir les suite, firent entre eux un traité » par lequel ils s'engagèrent à prendre les armes contre » Armleder, à poursuivre jusqu'à la mort quinze de ses » principaux partisans, et à traiter en ennemis ceux qui » leur donneroient retraite. Ce traité fut signé à Colmar, » le mardy, avant l'ascension, 1338*. Berthold, évêque » de Strasbourg, étoit à la tête de cette confédération, » dans laquelle furent compris Albert d'Hohenberg, » landvogt d'Alsace; Jean, lieutenant des ducs d'Au- » triche; Jean Ulric de Hauss leur bailly, ou comme » parle le titre allemand, leur vagt à Ensisheim, Con- » rad Verner, abbé de Mourbach; Jean de Rapolstein, » seigneurs de la haute-ville; Jean et Anselme, seigneurs » du haut-Rapolstein; en outre les magistrats et les » citoyens des villes de Strasbourg, Haguenau, Scélestat, » Ehenheim, Rosheim, Mulhouse, Kaysersberg, Turkeim, » Munster, Brisach et Neubourg.

» La puissance et la qualité de tous ces seigneurs qui » s'étoient liguez contre Armleder, l'intimidèrent et » l'obligèrent à se retirer de devant Colmar contre » laquelle il avoit fait d'inutiles efforts. Mais quand le » peuple a été une fois ému par un faux zèle de religion, » ou par la persuasion qu'il y va de son intérêt, il est

* *Lünig., Arch. imp.*, t. VII, p. 12.

» aisé de le remettre en mouvement. C'est un incendie » étouffé qu'une étincelle peut bientôt réveiller. Ce fut » pour prévenir de nouveaux troubles que les seigneurs » d'Alsace firent successivement tant de différents traités » pour conserver la tranquillité dans la province. Telle » fut la confédération de 1343, faite entre Berthold, » évêque de Strasbourg, Louis et Frédéric, comtes » d'Oetingue, landgraves de la Basse-Alsace, et les villes » impériales, pour maintenir la paix provinciale depuis » deux lieues d'Allemagne au-dessus de Mülhouse jusqu'à » Seltz*. Ce traité fut suivi deux ans après d'une autre » ligue faite pour s'opposer aux entreprises tumultueuses » qu'on pourroit former à l'occasion d'Armleder ou de » ses associés. Cette confédération fut jurée à Scélestat le » jeudi avant la mi-carême 1345, par Berthold, évêque » de Strasbourg; Henry, abbé de Mourbach (c'étoit » Henry de Schwenbourg), Jean, comte de Montbéliard, » Pierre de Bolwiller, président du tribunal provincial » de la Haute-Alsace, pour les très-nobles princes les » ducs d'Autriche; Louis et Frédéric d'Oetingue, land- » graves et langvogts en Alsace, et quantité d'autres » seigneurs, ainsi que plusieurs villes, tant en deçà » qu'au-delà du Rhin. »

Ces ligues, au reste, ces mesures prises par l'aristocratie contre les mouvements populaires, ne prouvent pas qu'on portait aux juifs un puissant intérêt: les villes, les seigneurs y tenaient comme on tient à une propriété d'un rapport fixe et durable dont il est même facile d'augmenter les revenus. S'il arrivait qu'une main royale s'étendît pour les protéger, elle le faisait avec tant d'hésitation; elle sacrifiait si volontiers les parias du monde chrétien aux exigences du catholicisme, aux moindres scrupules

* *Wencker, ligæ Alsat.*, § 2 et 3, diplom., t. II, p. 10.

de leur conscience, qu'il n'existait réellement aucune sécurité en faveur des juifs. Cela est si vrai qu'au moment même des ligues alsaciennes contre les fanatiques, Louis de Bavière abandonnait à la ville de Colmar toutes les richesses appartenant aux juifs, pour 4000 livres que cette ville lui prêta* : il concédait à Berthold Bucheckins, un privilége au moyen duquel cet évêque pût jouir impunément des biens considérables possédés par les israélites de Rouffach et de Sultz**. D'un autre côté, Louis V engageait à l'évêque de Spire les juifs de cette ville avec la place de Landau, et promettait de ne pas dégager l'une sans les autres. Après le massacre des israélites de Mulhouse, le même empereur vendait à la ville, moyennant mille livres, les biens qu'ils possédaient***. En l'année 1338, jour de la conversion de l'apôtre saint Paul, on brûlait, on massacrait une partie des juifs demeurés à Rouffach depuis leur dernière persécution; on expulsait

* « An. MCCCXXXVII, duo nobiles alsati* plebe in judæos concitatâ, obsederunt Colmariam; judæos qui ibi habitaverant, sibi tradi » postulantes; sed argentinensium auxilio dissipatus est tumultus. » Ludovicus Bav. omnes judæorum opes pro quater mille libris denariorum, quas ipse à civitate acceperat, an. MCCCXXXVIII, eidem » oppignarevit. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 368.)

** « Ultima ratio eorum an. MCCCXXXVIII, sub Bertholdo Bucheckio » fuit imposita manus; quo reliqui omnes vel interfecti, vel ejecti sunt » oppido. Relictis eorum bonis securius ut frueretur Bucheckius, novum » à Ludovico Bavaro imp. privilegium an. MCCCXLII, impetravit; » curiamque judæi cujusdam in *oppido* suo *Rufach* Johanni de Eptingen » in feudum tradidit, imo et aliam Rudolpho Gebvilensi vendidit. Post » hæc nunquam rubeacum redierant judæi; receptione eorum per omnem » immunitatem in perpetuum gravibus sub pœnis prohibitâ. »
(*Ibid.*, II, p. 84.)

*** « Cæsis à plebe judæis, bona eorum Ludovicus imp. pro mille » libris civitati vendidit. » (*Ibid.*, II, p. 426.)

* L'un de ces magistrats était de Dorolsheim, l'autre d'Andlo. (Koenigshov., cap. V, § LXIII.)

le reste, et les biens de ces malheureux rassasiaient à peine l'*auri sacra fames* de leurs bourreaux *.

Lorsque ces événements désastreux se passaient en Alsace, la Bavière n'était guère plus tranquille. Les juifs de Deckendorff, injustement accusés d'avoir percé, à l'aide d'une aleine, puis déchiré d'épines une hostie consacrée, au point qu'il en jaillissait du sang, expièrent dans les plus horribles supplices cette prétendue profanation. Les magistrats de la ville et le chevalier Hartmann de Degenberg excitèrent eux-mêmes le peuple. Bientôt après presque toutes les cités bavaroises et plusieurs villes autrichiennes eurent leurs auto-da-fé, leurs massacres juridiques. La sagesse d'Albert, duc d'Autriche, épargna cependant l'innocence. A Passau, les juifs accusés d'un crime analogue à celui de Deckendorf, étaient au moment de subir la même destinée. Albert informe avec scrupule, s'adresse au souverain pontife qui lui cite plusieurs histoires apocryphes du même genre, pour l'engager à ne pas y croire, et l'affaire n'a point d'autre suite.

Malheureusement pour Israël, l'usure à laquelle se livraient les fils d'Abraham avait soulevé contre eux le concile de Vienne **, qui, déclarant leurs protecteurs hérétiques, hors du giron de l'église, provoquait de nouvelles persécutions. En Saxe, en Bohême, on les rançonnait sans pitié ; ils étaient chassés de la Hongrie ; Philippe VI faisait proclamer par son grand-sénéchal de Beaucaire,

* Une inscription gothique incrustée dans le chœur de l'église paroissiale de Rouffach, en 1444, rappelait, de la manière suivante, l'auto-da-fé et le massacre des juifs :

« Anno Dn. MCCCXXXVIII, in conversione Pauli fuit interfectio » Judæorum. »

Les motifs d'expulsion des juifs de Rouffach et de Sulltz, en 1342, ressortent très-bien des chartes insérées dans le *Recueil de Berler*, fol. 111 et 367.

** Concile tenu en 1339.

qu'aucun débiteur régnicole n'eût à s'acquitter envers les israélites étrangers, des sommes qu'on leur devait, sous peine de payer une seconde fois au roi, avec amende; l'empereur Louis affranchissait aussi certains couvents de leurs dettes contractées près des juifs; Jean III, duc de Brabant, se faisait relever par le souverain pontife, des promesses pécuniaires faites à ses sujets israélites; le dauphin Humbert II, annulait les priviléges accordés aux juifs du Dauphiné par ses prédécesseurs et par lui-même, pour les forcer à les racheter moyennant la somme exorbitante de mille florins, ce qui ne l'empêchait pas d'intenter des procès criminels aux plus riches et de confisquer leur fortune *. Nous n'en finirions pas si nous voulions enregistrer toutes les turpitudes de cette époque.

Il existait toutefois quelques nobles cœurs comprenant la justice, la bienfaisance, et sachant les mettre en pratique. De ce nombre étaient les évêques de Spire et de Memmingen; Reinoud, duc de Gueldre; Casimir, roi de Pologne; Magnus Ier, duc de Brunswick; et l'empereur lui-même, malgré différents actes commandés par les circonstances pénibles où il se trouva quelquefois engagé. Sa politique vis-à-vis des juifs fut, en tous cas, beaucoup plus tolérante que celle de Philippe-de-Valois qui les obligea, en 1346, de se convertir ou de quitter la France. On en baptisa plusieurs: le plus grand nombre préféra l'exil à l'apostasie.

* Années 1338 à 1342.

CHAPITRE XVII.

Années fatales depuis 1348 jusqu'en 1351. - Les Flagellans. - Avènement de l'empereur Charles IV. - La peste noire

Une secte nouvelle originaire d'Italie, composée de fanatiques, fous à lier, parcourait les villes en se fouettant jusqu'au sang pour mortifier la chair. On les appelait *Flagellans*. Quelques-uns étaient venus dans les provinces Rhénanes, et beaucoup d'allemands, amis du merveilleux, avaient grossi leur phalange. Des gens qui se donnent la discipline matin et soir avec l'intention de gagner le ciel se croient tout permis. Nos fanatiques, animés par un désir de propagande, inspirés peut-être aussi par la fortune des israélites, veulent les convertir, les soumettre au fouet ou les brûler. A Francfort, les juifs attaqués prennent les armes et défendent courageusement leurs propriétés et leur vie ; la confusion devient générale ; la ville entière se soulève pour ou contre Israël ; l'hôtel de ville et plusieurs quartiers sont mis en feu : on expulse les flagellans, et les juifs quittent Francfort en armes après avoir laissé beaucoup des leurs dans la mêlée. L'empereur, craignant qu'ils ne revinssent pas, permit à la municipalité de confisquer les biens des émigrés, mais en même temps, il déclara que ces immeubles leur seraient

restitués à leur retour, et qu'ils jouiraient d'une exemption d'impôts pour deux années.

La terreur inspirée par les flagellans gagna de proche en proche toutes les rives du Rhin et de la Moselle; beaucoup de populations suivirent avec avidité les élans de leur fanatisme contre les juifs. Ce fut, selon toute apparence, dans une émeute de ce genre qu'il périt plusieurs israélites à Scélestat *. L'empereur Charles IV, secondé des princes ecclésiastiques, des ducs d'Autriche, et des autorités urbaines, rétablit enfin l'ordre si gravement compromis **, mais ce ne fut pas pour long-temps.

Une horrible peste née dans l'Inde ravageait alors l'Europe: de la Suisse elle gagna l'Alsace, la Lorraine et le pays messin ***. La terreur des peuples était extrême. On recherchait soigneusement les causes d'un tel fléau: le fanatisme prononça le nom des juifs; l'ignorance les accusa d'avoir empoisonné les puits et les fontaines. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer leur perte. La ville de Berne et quelques autres cités helvétiques firent sur ce point de rigoureuses recherches et mirent à la

* « Judæos quod attinet, Carolus IV, an. MCCCXLVII. Selestadiensibus veniam dedit, quod eos per tumultum vel interfecerant, » vel expulerant. Biennio post, quæ reliquerant, bona civitati adscripsit, » Selestadiensis senatus ad Francofurtensem literæ extant, quibus ille » de venenatis judæorum in christianos conciliis queritur. »

(*Schoepfin.*, *Alsat. ill.*, II, p. 381.)

** En 1347 des massacres avaient eu lieu à Krems et à Stein, en Autriche. Les bourgeois s'étaient joints aux paysans pour piller et tuer les juifs. Le duc ayant pris les armes punit les meurtriers. La même année, après quelques troubles survenus à Breslau, en Silésie, l'empereur, par un acte daté de Prague le 8 septembre, recommanda aux consuls de rendre justice aux juifs sur leurs plaintes, avec tout le zèle possible, de diminuer leurs contributions, si certains cas l'exigeaient, mais à condition qu'ils paieront toujours les impôts généraux.

*** *Alb. argent. chron.*, p. 148.

question plusieurs juifs pour découvrir la vérité. Les magistrats de Strasbourg, de Fribourg et de Bâle ne trouvant pas que les crimes imputés aux juifs ressortissent avec assez d'évidence de la procédure, se refusèrent à les condamner: ils bannirent même de leur ville quelques gens de qualité qui les avaient maltraités; mais le peuple n'entrait point dans les raisons politiques et commerciales des administrateurs bâlois. Aveugle en sa fureur, il prend les armes, s'attroupe devant l'hôtel de ville, exige le rappel immédiat des citoyens exilés et fait retentir les rues de cris de vengeance contre les juifs *. Suivons encore le père Laguille **:

« L'évêque de Strasbourg, Berthold et les barons » d'Alsace, informés du tumulte excité dans la ville de » Bâle, s'assemblèrent à Benfeld où se rendirent les » députés de la ville de Strasbourg qui déclarèrent, de » la part des principaux magistrats, que le conseil Stras- » bourgeois n'étoit pas persuadé de la réalité des crimes » dont on chargeoit les juifs ***. L'assemblée de Benfeld » jugeant néanmoins qu'il étoit nécessaire de céder pour » un tems à la fureur du peuple mutiné, décida qu'il » falloit chasser tous les juifs ****. Le peuple ne fut pas » satisfait de ce jugement : il se saisit de ces malheureux; » en brûla quelques-uns, en égorgea d'autres, et en » noya plusieurs dans les marais. Ceux de Strasbourg » furent renfermez dans la rue des juifs, peut-être pour » les mettre en sûreté contre la violence du peuple, en » attendant que leur sort fût décidé. Gosso Strum et » Conrad de Vintertur, tous deux stettmeistres ou prêteurs » de la ville, et l'ameistre Pierre Schwaber furent chargés

* *Archives de la municipalité de Bâle.*

** Le P. Laguille, *Hist. d'Alsace*, première partie, p. 286.

*** *De Gestis Berth.*, p. 177.

**** *Chron. Albert.*

» de parler au peuple en faveur des juifs. L'ameistre » porta la parole et remontra, avec beaucoup de fermeté, » que la ville avoit promis aux juifs sa protection, qu'ils » l'avoient même achetée à prix d'argent; qu'il étoit » de l'honneur de Strasbourg d'être fidèle à ses pro- » messes et d'attendre au moins que les juifs fussent » convaincus du crime dont on les accusoit, qu'il étoit » dangereux pour la république de se conformer à ce » qui avait été jugé contre eux par l'évêque et quelques » gentilshommes; que cette soumission serviroit de titre » pour exiger que la ville obéit à ce qui serait, dans » d'autres occasions, réglé par l'évêque et par les nobles, » et que par là Strasbourg donneroit atteinte à son indé- » pendance*.

» Le peuple se rendit sourd à ces raisons, et prévenu » de l'exemple de Bâle, de Spire et de plusieurs autres » villes voisines, qui avoient condamné les juifs au feu **, » il s'imagina que les magistrats avoient été gagnez. Cette » persuasion excita de nouveaux tumultes : toutes les » tribus qui, dans Strasbourg, sont au nombre de vingt, » s'attroupèrent chacune avec leurs drapeaux sur la place » de la Cathédrale, le lundy avant le 14 février, jour » de Saint-Valentin. Tous les gentilshommes prirent les

* *Hertzoq., Chron.*

** On lit dans la *Revue Orientale* de M. Carmoly, 1841, p. 480 : « A Bâle, tous les juifs dont on s'était saisi furent placés dans un » tonneau qui fut abandonné au Rhin, et auquel on mit le feu. On » ne laissa la vie qu'aux enfants et on les éleva pour en faire des » chrétiens. Il en fut de même à Constance, où cependant on accorda » la liberté à ceux qui embrassaient le christianisme. Un juif ayant » abjuré, rentra dans sa maison, y mit le feu et s'écria au dehors : » *Je meurs en bon juif!* Bientôt quarante maisons furent réduites en » cendres avec la sienne. Dans d'autres villes de la Suisse, telles que » Zurich, Berne, Fribourg, Lucerne, Arau, tous les juifs périrent » brûlés, roués ou décapités. De la Suisse cette frénésie gagna l'Alsace. »

» armes, et les magistrats s'empressèrent d'aller exorter » cette foule d'habitants de se retirer chacun dans leurs » maisons, leur donnant parole que le lendemain on » s'assembleroit dans l'hôtel de ville, pour délibérer sur » ce qu'ils désiroient. Toutes les tribus se retirèrent, à » la réserve de celle des bouchers, qui en ayant rappelé » d'autres, déclarèrent aux magistrats qu'ils ne pouvoient » plus se soumettre à ceux qui étoient chargés du gou- » vernement. On essaya vainement de faire changer cette » résolution du peuple : il s'obstina toujours davantage ; » de sorte que les deux stett-meistres et l'ameistre don- » nèrent eux-mêmes leur démission, et, dès le lendemain, » le sénat fut remercié. Nicolas Lorn de Bulach et trois » autres furent élus stett-meistre. On prit dans la tribu » des bouchers Jean Bettshold pour ameistre. Jean » Schweber qui avait quitté volontairement sa charge » fut taxé à deux cents livres, avec ordre de s'éloigner » de la ville de quatre lieues. Après cette révolution, » le procès des juifs fut bientôt jugé : on les conduisit » dans leur cimetière ; le peuple, tandis qu'ils traversoient » les rues, les dépouilloit de leurs habits dans l'espoir » d'y trouver de l'argent. Ils étoient presque nuds lors- » qu'on les jeta dans les flammes au nombre d'environ » deux mille. Tous leurs biens furent confisqués, et » l'on défendit d'en recevoir d'autres dans la ville avant » un siècle » *.

* Königshoven, dans sa *Chronique*, a pris soin d'enregistrer jour par jour, depuis le 9 février 1349, jusqu'au samedi 14, les circonstances du drame sanglant où tant d'israélites ont péri. Sa narration diffère en quelque chose du récit du P. Laguille. En voici le résumé :

Diète provinciale à Benfeld où l'anéantissement des juifs est prononcé.

Le 9 février, quelques hommes des confrairies industrielles se présentent à l'ammeistre Pierre Schwarber et lui demandent la condamnation des juifs. Sur son refus, ils lui reprochent d'avoir reçu d'eux

L'illustre Schœpflin a résumé avec sa concision ordinaire, les détails donnés par le père Laguille. Il fixe au 14 février 1349 l'horrible auto-da-fé et ajoute qu'on partagea entre les habitants les biens des victimes qui avaient succombé*.

de l'argent pour les protéger. L'ammeistre fait mettre en prison les députés à l'exception de l'un d'eux qui prend la fuite et court soulever toutes les corporations des métiers. Elles déclarèrent Schwarber et les statt-meister nobles déchus de leurs fonctions.

Le 10, on s'occupe à recomposer une nouvelle magistrature; on élit quatre statt-meister qui devaient administrer chacun trois mois, et un nouvel ammeistre, Jean Batseholt, boucher, le premier plébéien qui ait exercé cette haute magistrature.

Le 11, les nouveaux élus prêtent leur serment.

Le 12, les corporations des métiers jurent obéissance à la nouvelle constitution.

Le 13, on confisque toute la fortune de l'ammeistre Schwarber, moins une part réservée à ses enfants; on le prive de ses droits civils et on lui défend de séjourner plus près que quatre lieues de la ville. Il se retira et mourut à Benfeld.

Le 14, plus de mille juifs sont brûlés dans leur cimetière, là où se trouve aujourd'hui l'hôtel de la préfecture. Les autres israélites échappent à la mort en se faisant baptiser. Tous les titres, toutes les créances sont rendus aux débiteurs. La fortune des victimes se partage entre l'évêque et les magistrats.

* « Cum autem an. MCCCXLIX, per universum orbem regnasset » mortalitas, et Argentorati per æstatem sedecim millia hominum mo- » rerentur, invidia in judæos, de fontibus veneno infectis accusatos, » conjecta est. Fama rei mox ubique percrebuit. Persecutionis initium » factum est Bernæ **. Friburgenses, Basilienses et Argentinenses nostri, » hac de re facti certiores, ad Bernensium exemplum incarcerarunt » judæos, à furibundâ plebe coacti. In comitiis provincialibus, Benfel- » dæ habitis, decretus est eorumdem interitus. Argentinenses legati » repugnavere decreto. At redux in urbem cum duobus Prætoribus ** » idem sentientibus, Schwarberus consul exilio damnatus est, quod » judæos de veneficio non fuisse convictos libere profiteretur; injustum » quoque esse publicam rumpere fidem, quam, magna pecuniæ summa

* *Albert de Strasb., Chron.*, p. 147 et *Berthold. de. De reb. gest.*, p. 179.
** *Sturm et Winterthurius.*

« Bien loin que les autres villes Alsaciennes jugeassent » qu'il y avoit de l'inhumanité ou de l'injustice dans ce » qu'on venoit de faire à Strasbourg, elles parurent in- » dignées contre les seigneurs qui conservoient quelques » juifs dans leurs terres. Peu s'en fallut même qu'elles » ne vinssent assiéger Ensisheim où l'intendant des ducs » d'Autriche en avoit sauvé plusieurs. Il n'apaisa la po- » pulace qu'en promettant de les lui livrer dès qu'il auroit » reçu la réponse de ses maîtres. » (*Laguille.*)

Mulhouse, Bollwiller, Soultz, Colmar, Scélestadt, offrirent des scènes analogues à celles de Strasbourg. Près de Rouffach, on brûla quantité d'israélites dans une plaine qui a conservé depuis le nom de plaine des juifs. A Trèves, à Oppenheim, le long de la Moselle, beaucoup de juifs se donnèrent la mort pour échapper aux chrétiens; à Worms, à Spire, ils mirent le feu à leurs maisons et s'y précipitèrent avec femmes et enfants; il en fut de même à Cologne et Mayence où les magistrats cependant procédaient avec plus de mesure qu'ailleurs, faisant une enquête avant de condamner et préférant expulser que détruire; mais la terreur l'emportait, et les malheureux, égarés, hors d'eux-mêmes, couraient après une mort affreuse qu'avec plus de calme ils eussent peut-être évitée. En Bavière, dans les villes de Wurtzbourg et d'Ulm, la plupart des juifs périrent dans les flammes qu'ils avaient allumées. Plus heureux à Landau, à Hei-

» nuper accepta, illis promiserant cives; præcipuum judæorum crimen » divitias esse causatus, quodque maxima pars civium illis esset in » ære. Combusta sunt d. 14 febr. MCCCXLIX. Judæorum prope duo » millia sexus utriusque, quingenti infantes initiati baptismo*. Bona » combustorum inter cives divisa. Decretum insuper, ne judæi unquam » admitterentur in urbem. » (*Alsat. ill.*, II, p. 343.)

* *Albert de Strasb.*, p. 148 et 178. — *Kocnigshov*, ch. II, § CCXII, et ch. V, § LXXVIII. — *Wimpheling*, *de epitc. Argent.*, p. 86.

delberg, ils surent se défendre et intimider leurs persécuteurs*. Cette affreuse boucherie eut lieu dans presque toute l'Espagne, en Italie, en Provence et dans quelques villes françaises. Le duc Albert d'Autriche, ce prince d'ailleurs si humain, réduit à l'impuissance de protéger, se voyait obligé lui-même de condamner quelques victimes pour en sauver d'autres.

La conduite de sa sainteté Benoît XII, fut admirable. Non-seulement il protégea les juifs, il tâcha d'éclairer les chrétiens sur l'absurdité de leurs inculpations. Le 4 juillet 1348, une bulle défendit expressément de dépouiller les enfants d'Abraham, à plus forte raison de les maltraiter et de les mettre à mort sans jugement; une autre bulle en date du 26 septembre, déclara qu'on n'avait aucune raison d'accuser les juifs de la peste puisqu'elle régnait dans les lieux mêmes où il n'y en avait point; qu'en conséquence le souverain pontife excommunierait quiconque se permettrait la moindre violence contre eux. La crainte des foudres de l'église arrêta les massacres sur différents points de l'Europe, mais les flagellans ne continuèrent pas moins leurs prédications, et les peuples n'eurent que trop de tendance à les écouter.

« Quoique les villes d'Alsace fussent toutes d'accord » sur le traitement fait aux juifs, Strasbourg néanmoins » en parut inquiète, dit le père Laguille : elle prévoyoit » que sa conduite déplairoit à l'empereur qui pourroit » regarder comme une injure d'avoir brûlé vifs ceux à

* « Judæos incolis suis pridem annumeravit Landavia, qui an. » MCCCXLVIII, civibus reliquis fere pares vim vi repulerant; quam » de illorum ageretur supplicio. Emiconi, Leiningæ comiti, Carolus » IV, in mandatis tum dederat, ut pacem conciliaret, quam se rutam » habiturum promisit. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 400-401, d'après des lettres autographes de l'empereur, conservées dans les archives d'Hartenburg.)

» qui les monarques d'Allemagne avoient accordé leur » protection. Ce fut, selon toute apparence, pour pré- » venir le châtiment que les magistrats avoient à craindre, » qu'ils se liguèrent avec plusieurs grands seigneurs du » voisinage, entre lesquels étoit Berthold évêque de » Strasbourg, l'abbé de Mourbach, le comte de Wir- » temberg, le marquis de Bade, le comte de Fribourg, » le comte d'Hohenberg, le seigneur de Lichtemberg, » les comtes de Furstemberg, les seigneurs de Rappolstein, » toute la maison d'Eberstein et celle de Geroldseck, » Henri et Frédéric de Hadstat et Hartung de Wangen. » Tous conspirèrent avec l'ameistre, les magistrats et la » communauté des bourgeois de la ville de Strasbourg » et ils s'engagèrent à prendre la défense des magistrats » de la ville, en cas qu'on voulût ou les attaquer, ou » les inquiéter, à cause du traitement fait aux juifs. » Mais en même temps, ces seigneurs stipulèrent qu'on » leur rendroit les billets et les gages qu'ils avoient mis » entre les mains de ceux dont on avoit confisqué les » biens. Jean de Lichtemberg, doyen de la Cathédrale, » et Jean de Vinstingen ou Fenestrange, landvogt en » Alsace, consentirent à ce qui avoit été réglé dans le » traité. Ce landvogt, successeur du comte d'Oetingue, » y parle au nom de l'empire * et n'y fait aucune mention » de l'empereur. La ligue fut signée le vendredy après » la Pentecôte 1349 » **.

L'empereur Charles IV, délivré des embarras que lui avaient suscités plusieurs compétiteurs, apporta quelque attention à la police de son empire : il écrivit aux magistrats de Strasbourg qu'il trouvait fort mauvais que leur ville se fût liguée contre les juifs, avec les villes impériales et les seigneurs de la province ; que ces exilés étaient

* « Dato nomine imperii. »

** *Laguille*, ouvr. cité, p. 288.

depuis 1234 * les serfs de sa chambre ; qu'on ne pouvait en disposer sans son consentement et que les événements de Strasbourg portaient un grand préjudice à ses finances. L'empereur termine sa lettre en ordonnant aux magistrats de ne plus agir pour faire chasser les juifs, et bien moins encore pour les faire mourir. Cette dépêche, datée de Francfort le 4 juillet 1349, causa quelque agitation dans Strasbourg. Charles IV l'ayant appris, se hâta d'écrire une seconde lettre ** aux magistrats, et de leur dire qu'en considération des services rendus à sa couronne par leur cité, il voulait bien lui pardonner tout ce qui avait été fait contre les juifs, soit dans leurs biens, soit dans leurs personnes. L'empereur agit de même à l'égard des bourgeois de Weissembourg, Colmar, Mulhouse ***, ayant toujours soin de stipuler la part de contribution que les israélites devaient payer à la ville, et celles dont ils étaient tributaires envers l'empire.

Telle fut en Alsace la triste destinée des enfants d'Israël. Rien ne la rendait plus supportable sur les bords du Rhin et de la Moselle.

* *Servi sunt cameræ nostræ speciales*, avait dit l'empereur Conrad *Leib. Codex diplom.*, t. II, p. 10. Depuis lors (1234) les empereurs s'étaient réservé le droit exclusif d'imposer des tributs aux juifs de leurs états.

** Elle est datée du samedi après la Nativité de la vierge.

*** « Carolus IV. Judæos quidem recipi, eorumque tributa inter cæsarem » ac civitatem (*Weissenburgum*) dividi voluit, ita tamen, ut hæc partem » suam in munitiones converteret. An. MCCCXLIX. Colmaria exem- » plum Argentinensium, aliorumque vicinorum secuta sustulit judæos. » Jo. de Vinstingen, advocatus provincialis, Caroli IV. Imp. nomine, » Colmariensibus, ut aliis urbibus, accepta cæsorum pecunia, factum » condonavit.

» Steratam hujus gentis stragem, qua, quot quot ex ea Mulhusii » post primam cædem remanserant, vel trucidati vel ejecti sunt, Ca- » rolus IV. Imp. an. 1349 pari linitate civibus ignovit. »

(*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 324-426.)

Toutes les imputations, toutes les calomnies étaient adoptées sans examen, contre une nation qu'on voulait perdre. Personne n'eût reculé devant l'absurdité d'un fait s'il pouvait servir à rendre plus odieux des mécréants avilis d'ailleurs par la misère et par tous les vices qu'engendre la cupidité. Le chanoine Ruyer* raconte, d'après le moine Richerius **, qu'un juif de Saint-Dié « estimé » des plus subtils en nécromancie, fit boire jusqu'à l'ivresse » une fille catholique qu'il avait à son service ; qu'étant » parvenu à l'endormir par ses enchantements, il lui ar- » racha la matrice par les voies naturelles ; qu'une heure » après l'opération, la pauvrette éveillée par la douleur » s'échappa de la maison avec des cris lamentables, et » courut chez le prévôt qui la fit visiter par des matrones. » Celles-ci ayant reconnu le méfait, le juif fut arrêté, » jugé, étranglé et brûlé, malgré la constance de ses » dénégations. » Cette histoire, composée à plaisir, car il était expressément défendu aux juifs d'avoir des servantes, des nourrices ou des concubines catholiques, peut donner une idée juste des inculpations calomnieuses dont le clergé poursuivait les enfants d'Israël. Les offres prétendues des rois de Maroc et de Tunis pour leur faire empoisonner les puits et les fontaines, doivent être également mises au rang des fables qu'on répandait à cette époque ***.

La lèpre devint le prétexte de nouvelles persécutions. Dans un grand nombre de localités, les juifs, accusés d'avoir introduit cette maladie en Europe, furent pros-

* *Recherches des sainctes Antiquités des Vosges.* Epinal, 1634, chap. XV et XVI.

** V. la *Chronique de Richerius* dans le troisième tome du *Spicilége de d'Achery.* C'est le chapitre trente-deuxième de l'imprimé et le trente-sixième du manuscrit original conservé jadis à l'abbaye de Senones.

*** On gardait au trésor des chartes du royaume, ces deux lettres évidemment supposées.

crits ; ailleurs, on les brûlait s'ils ne voulaient pas se co vertir ; mais leur entrée dans le giron de l'église catholiq les rendait aussitôt à la liberté ; en sorte que ces derni devenaient réellement plus heureux que les chrétiens l preux qu'on emprisonnait sans pitié.

A peine un sujet de persécution était-il épuisé, qu'on voyait surgir un autre. En 1350, les juifs sont accusés nouveau d'empoisonner les sources et les puits, d'y poi ser les lépreux, de falsifier les lettres de change, et Plusieurs villes d'Alsace, notamment Béfort, instruise contre eux et bientôt l'on recommence à les chasser, les rançonner sans pitié, même à les brûler *.

Richard de Wassebourg, ordinairement si bien instru de ce qui se passait en Lorraine, ne spécifie aucun fa qui soit relatif aux juifs de cette province, à l'époque o nous nous trouvons arrivés. Les chroniqueurs lorrains messins sont encore plus silencieux : ils ne font pas l

* « De la cause de ceste pestilence furent suspicionnez les Iuifs » qu'on disoient auoir infecté les puis et fontaines, dont par bruit » commun plusieurs furent bruslez par les pays où ilz estoient trouuez » excepté en Auignon : car le Pape les preserua et deffendit. En Ger » manie en fut faicte quelque inquisition, signamment en vne vill » d'Aulsay nommée Baufold : et fut le bruict qu'on auoit trouué grand » nombre desdictz Iuifz coulpables de plusieurs crimes enormes ; dont » l'entreprinse entre eulx auoit esté faicte en Espaigne, comme de tuer » petis enfans, faire faulce monnoye, et diuerses especes de poisons » lesquelles ilz auoient iectez (des l'an mil trois cens trente quatre) e » puis et fontaines et auoient induict les lepreux de diuerses regions » ad ce faire. Item auoient inuenté une façon de falsifier tous instru » mens, lettres d'obligation et quittances contre leurs debteurs et cre » diteurs. Nonobstant tel bruict et renommée, les nobles et riche » de ladicte Germanie les deffendoient, entre lesquelz fut le comte » Palatin Rupertus, pour argent qu'ilz luy baillerent, comme on disoit » toutefois le commun peuple s'esleua en plusieurs lieux contre le » dessusdictz Iuifz, et en tuerent et bruslerent beaulcoup, etc. »

(*Wassebourg*, F. ccccxx, ann. 1351. *Antiquitez de la Gaule Belgicque, etc.* 1549, in-fol.)

moindre mention des israélites ; mais est-ce à dire pour cela que ces exilés n'entraient pour rien dans les franchises municipales ou provinciales de nos contrées? Nulle part en France, peut-être, on n'en avait autant besoin, à cause du commerce important qui se faisait avec l'Allemagne ; commerce dont ils devenaient les agents et les interprètes naturels, puisqu'ils parlaient les deux langues et qu'ils tenaient banque aux grandes foires.

CHAPITRE XVIII.

Événements depuis 1350 jusqu'à la fin du quatorzième siècle. - Charles IV et Wenceslas. - Jean II. - Charles V et Charles VI.

Massacrés à la lueur des flammes qui venaient de consumer en partie Lubeck et Breslau *, les juifs, injustement accusés de ces deux sinistres, invoquaient la clémence impériale, et Charles IV, saisissant d'abord tous leurs immeubles **, vendant après cela leurs personnes aux municipalités ***, se prenait à la fin d'un bel élan philantropique et faisait emprisonner les assassins d'Israël ****. Bannis de Spire et de Worms; rançonnés à Francfort où l'empereur leur faisait payer 15 200 livres de hellers que la ville lui avait prêtés; n'ayant sur le Rhin d'autre asile assuré que Mayence où l'enseignement rabbinique florissait toujours sous la direction du savant Eliézer ben Samuel ha Lévi, surnommé Salman *****; poursuivis avec acharnement en Belgique comme empoisonneurs des fon-

* Année 1349.

** Les immeubles saisis sur eux à Breslau furent évalués 400 marcs d'argent.

*** Le sénat de Lubeck acheta les juifs qui restaient, *personnes et biens, avec tous profits, casuels et services*, pour la somme de dix mille livres de deniers.

**** Ordre donné le 21 février 1350 au sénat de Breslau.

***** Mort à Mayence en 1358.

taines et de l'air ; emprisonnés puis brûlés dans les lieux qui les avaient le mieux accueillis, les juifs tournaient alors vers la France des regards suppliants, et Jean II, dit le Bon *, ne permettait pas seulement qu'ils y rentrassent **, il rétablissait tous leurs anciens priviléges ***, les étendait aux israélites non domiciliés dans le royaume ****, leur donnait un commissaire chargé de les représenter à la cour, permettait qu'ils exerçassent la médecine et la chirurgie, après un examen probatoire devant les sénéchaux, mais conservait l'usage de la marque qui était alors *une rouelle ou platine d'étain, de la grandeur du sceau royal, rouge et blanche.*

Charles, dauphin du Viennois, Jean, comte de Poitiers, gouverneur du Languedoc, imitèrent le roi de France dans sa conduite à l'égard des juifs. Tous deux créèrent un haut-justicier, gardien général de leurs priviléges *****, et le pape Urbain V renouvela la défense de les forcer dans le libre exercice de leur conscience, de les maltraiter, de les dépouiller, de profaner leurs cimetières ******, conduite bien opposée à celle tenue par le duc de Bourgogne et l'empereur ; le duc proscrivait de ses états usuriers, juifs et lombards ; l'empereur faisait remise aux bourgeois des créances que les israélites avaient contre eux. Pour se réserver un revenu fixe, il vendait ces mêmes juifs aux villes ainsi qu'aux grands feudataires, ou leur passait les droits de protection souveraine *******. C'est à de semblables aliénations qu'il faut fixer l'origine de presque

* Il régna depuis 1350 jusqu'en 1364.

** Cette autorisation date de l'année 1350.

*** Ordonnance du mois de mars 1360.

**** Ordonnance du 26 avril 1361.

***** Ordonnances des années 1356, 1357 et 5 juillet 1359.

****** Bulle de l'année 1363.

******* La *bulle d'or* accordait aux princes électeurs le droit de posséder des juifs.

toutes les juiveries urbaines, où les fils d'Abraham étaient cernés et parqués dans d'étroites enceintes, moins pour les défendre que pour les mieux pressurer. Cependant, comme de cette organisation même, toute arbitraire et infamante qu'elle fût, ressortaient une certaine sécurité et des franchises commerciales plus ou moins étendues, on vit bientôt les juifs affluer en grand nombre dans les localités ainsi constituées. Metz, Spire, Worms, etc., ouvrirent de nouveau leurs portes aux fils d'Abraham. Ils y eurent un quartier séparé. Francfort, autorisé par l'empereur d'admettre plus de juifs qu'il n'en existait déjà dans la ville, se déchargea sur eux des frais de construction d'un pont.

Charles V, dit le Sage, suivit, relativement aux juifs, la politique de son père, tandis que l'empereur persistait à dépouiller ceux qu'il pouvait atteindre, et qu'en Espagne, les seigneurs réunis aux cortès privaient les israélites de la gestion des biens et du recouvrement des créances, leur ôtaient l'exercice libre de la médecine et la faculté d'aller à la cour. Vers cette époque, un concile tenu à Lavaur, en Languedoc *, reproduisant les rigoureuses dispositions des anciens conciles contre Israël, défendait d'employer les médecins et chirurgiens juifs, excepté dans les cas extrêmes; d'assister à leurs mariages, à leurs funérailles; d'allaiter leurs enfants et de cohabiter avec eux. Le même concile forçait les fils d'Abraham d'aller aux sermons, et de faux frères, relaps de fraîche date, ne manquaient jamais de dénoncer les manquants; mais Charles-le-Sage les exempta d'une obligation si pénible.

Il y avait alors en Alsace, en Lorraine et principalement dans le pays messin, certain nombre d'israélites qui occupaient, selon toute apparence, leurs anciens do-

* En 1368.

miciles non vendus. A Metz, quelques-uns demeuraient en Juifrue, car le feu du ciel ayant consumé vingt-deux maisons de ce quartier, on cria vengeance, on interpréta le courroux de la divinité, on pensa que la main de Dieu frappait Israël et qu'il fallait chasser les enfants de Moïse. Leur procès fut bientôt fait; ils quittèrent la ville, mais les magistrats les y firent rentrer quelque temps après, quand l'effervescence du fanatisme fut calmée*. Je ne sais s'ils reprirent leur domicile ou s'ils furent établis sur divers points de la cité.

Les juifs, si nécessaires pour entretenir l'activité commerciale de Strasbourg, venaient d'y être rappelés**;

* Le P. Benoît Picard, *Hist. manuscr. de Metz*, t. II; *Hist. générale de Metz* par les Bénédictins, t. II, p. 560.

** Laguille, ouvr. cité, première partie, p. 287.

On lit dans le *Musée Schoepflin d'Oberlin:*

« Post ejectos hac urbe judæos diu et ad nostram fere usque tem-» pestatem cœmeterii eorum magna pars in ea regione restitit, quam » vel hodie adhoc vicum judaicum salutare mos est. Ex eo in hoc » lapidum signatorum et litteratorum consortium feralis inscriptio tran-» sit; quam saxum 3 ped. 5 poll. altum, 2 ped 1 1/2 poll. latum » exhibet. Ea his verbis concepta est.

» Monumentum hoc est, quod Honae mariti manu positum est pie

ils reprenaient en Alsace aussi bien qu'en Lorraine leurs habitudes mercantiles et s'insinuaient de nouveau sur toutes les foires et dans tous les grands marchés, lorsqu'une accusation de sacrilége en remit un grand nombre sous la hache des bourreaux. Trois juifs de la ville d'Enghien avaient profané, disait-on, le vendredi-saint 1370, des hosties que l'un d'eux venait d'enlever dans une chapelle de Bruxelles; les hosties percées d'un couteau étaient devenues saignantes et les chrétiens devaient s'empresser de réparer les outrages faits à la majesté divine*.... Un conte aussi absurde fut adopté sans examen : l'anathème tomba du haut des chaires évangéliques sur les malheureux enfants de Moïse; le duc et la duchesse de Brabant les firent tous arrêter à Bruxelles, à Louvain, à Namur etc.

» ac dilutæ dominæ Estheri, amatæ filiæ docti sodalis Judæ Pontificis » Mortua est die 27 mensis junii anno 131 secundum calculum minorem, » id est A. C. 1371. Sit ejus anima in horto Eden. Amen. Amen. » Amen. Selah. »

Selon Koenigshov, *Els. chron.*, p. 296, les juifs expulsés de Strasbourg en 1349, y étaient revenus après vingt années. Le monument décrit par Oberlin et qui se trouve encore dans la collection archéologique de Strasbourg, confirme ce fait, puisqu'il porte la date de 1371. Schiller cite d'ailleurs une lettre-patente signée par les statts et ammeistres et par les chefs des vingt-quatre corporations, en date du jeudi avant la saint Barthelemy 1369, qui accorde de nouveau droit de séjour aux israélites, mais dans des conditions très-restreintes. Ceux qui se trouvaient en ville pour affaires étaient obligés de la quitter le soir, au signal donné par deux trompes en airain qu'on sonnait du haut de la plate-forme de la cathédrale. Cet usage a duré jusqu'à la révolution française. On conserve encore, dans la bibliothèque de Strasbourg, les deux trompes ainsi qu'un petit parchemin rappelant le fait prétendu d'empoisonnement des puits de la ville par les juifs qui motiva leur expulsion.

* *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, par le R. P. Jean Bertholet, de la compagnie de Jésus, huit vol. in-4°; Luxembourg, André Chevalier. Voy. t. VII, 1743, p. 67 à 71.

et l'on instruisit leur procès criminel. Voici en quels termes fut rédigée cette terrible sentence : « Les coupables seront conduits au grand marché, bras ou mains » liés, et ensuite à la chapelle de Sainte-Catherine, pour » y faire amende honorable; de là jusqu'à la grosse tour, » ils seront tenaillés à chaque coin de rues : arrivés au » lieu de leur supplice, on les attachera à des poteaux » pour y être brûlés vifs. »

« Quelque rigoureuse que paroîtra cette sentence, dit » le père Berthollet; elle n'étoit point encore proportionnée à l'énormité du crime. On confisqua les biens » des juifs, on les bannit des états du duc, ce qui fut » exécuté à Luxembourg où il y en avoit quelques familles; et depuis ce temps-là il n'a plus été permis à » ceux de cette nation de s'y habituer.

» Il seroit difficile d'exprimer avec quel zèle les chrétiens » s'empressèrent à réparer les outrages faits à la majesté » divine. On porta les saintes hosties à l'église de Sainte-» Gudule où l'on en conserve encore aujourd'hui quelques » unes, et on les y exposa à la vénération publique. Les » peuples y vinrent de toutes parts rendre leur adoration » au fils de dieu : le duc et la duchesse en donnèrent les » premiers l'exemple ; toute la noblesse suivit, et l'église, » quelque vaste qu'elle soit, ne désemplit pas pendant » plusieurs jours. On fit des processions par toute la » ville ; on chanta dans toutes les églises des messes solennelles; la foi des fidèles redoubla pour la présence » réelle, et afin de perpétuer la mémoire de cet événement miraculeux, on décida d'en célébrer tous les » ans la fête anniversaire au mois de juillet » *.

C'était consacrer annuellement un pénible souvenir; remettre les israélites, à jour nommé, au ban de l'opinion publique et faire tomber sur une nation tout entière l'injuste

* Laguille, ouvr. cité, p. 70-71.

flétrissure imprimée à quelques-uns de ses membres, car, en admettant qu'un saint-ciboire ait été volé, est-il raisonnable de supposer que des juifs, pour satisfaire un désir particulier de vengeance contre les chrétiens, aient choisi les symboles inoffensifs d'une croyance respectable?.. Non certes, et d'ailleurs l'histoire du sang qui ruisselle d'une hostie suffit à tout esprit sérieux pour rejeter l'ensemble de cette inculpation.

La destinée des juifs du Luxembourg fut partagée par les juifs de Thionville* et des villages voisins. M. Teissier** assure même, mais sans en donner de preuves, qu'ils furent durant trois siècles étrangers à cette dernière ville.

Pendant que ces choses se passaient, Rodolphe, marquis de Bade, écrivait au pape que deux israélites de Strasbourg lui avaient extorqué des sommes considérables. Le souverain pontife donna l'ordre aussitôt au clergé Strasbourgeois de prononcer la peine de l'excommunication contre quiconque oserait communiquer avec ces deux banquiers, jusqu'à ce qu'ils eussent restitué l'argent pris au marquis***. Malgré cette sentence, les magistrats de Strasbourg ne discontinuèrent pas leurs relations d'intérêt, car les besoins matériels de la vie imposaient souvent une façon d'agir inconciliable avec les doctrines exceptionnelles du pouvoir spirituel. Les persécutions de Barcelone arrêtées par dom Pèdre, roi de Castille; la boucherie de Weisenfels en Saxe, où tant de vénérables rabbins furent massacrés après leur réunion solennelle; le projet de baptême universel imposé aux juifs d'Autriche, le même jour, sous le règne d'Albert III; leur exil de la Hongrie; les marques d'ilotisme adoptées par Henriques II,

* Thionville faisait alors partie du duché de Luxembourg.

** *Histoire de Thionville* déjà citée, p. 253.

*** M. Carmoly, *Revue Orientale*, 1841, p. 486-487.

roi de Castille, contre les Maures et les juifs; tant d'autres faits partiels rangés dans la même catégorie, donnent une idée de l'esprit hostile des populations et des principaux gouvernements de l'Europe à l'égard des juifs. Leur argent seul ou l'utilité dont ils pouvaient être aux chrétiens empêchaient que la proscription fût générale.

Chaque jour le clergé, la noblesse, le peuple entraînés par de profondes inimitiés ou par la force des préjugés, trouvaient quelque motif d'être hostiles aux israélites. Quand ils obtenaient, à force d'or, une prolongation de séjour en France*; quand ils acquéraient en Bourgogne une existence plus légale qu'auparavant**; quand leur ancienne académie se réorganisait à Béziers***, on les expulsait de la haute Alsace et du diocèse de Cologne; on les emprisonnait et on les imposait dans la ville d'Augsbourg à une somme de vingt-deux mille florins; à Nordlingen, on les mettait à mort pour confisquer leurs biens. Peu d'années après, ils furent également chassés de la basse Alsace, et la persécution qu'ils subirent à Scélestadt devint si terrible que cette ville fut mise pour neuf années au ban de l'empire****. L'arbitraire, les mesures exceptionnelles, la tyrannie exercée contre les juifs sur un point quelconque de l'Europe, avait presque toujours du retentissement sur les autres. Peu après le massacre de Scélestadt, la juiverie Parisienne est pillée, on tue

*. Le 15 octobre 1374, les juifs obtinrent moyennant trois mille florins d'or, une prolongation de séjour pour dix ans.

** Ils achetèrent cette légalité par une contribution annuelle de mille livres.

*** Moyennant vingt-quatre livres tournois payables en une fois, et un gros de redevance annuelle, par famille, des juifs de Béziers avaient obtenu de l'évêque synagogue, école et cimetière.

**** « Repetita judæorum sub Wenceslao persecutio, ob quam banno » imperii Selestadienses subjecti, et an. MCCCLXXXIX, in gratiam » redierunt. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 381.)

les hommes qui résistent, on arrache les enfants du bras de leur mère pour les baptiser*; dans la ville d'Ulm, les juifs sont brûlés ou chassés; à Mayence peu après un synode présidé par le savant rabbi Moseh bar Iekuthiel ha-Lévi, on tue, on brûle et l'on chasse les fils d'Abraham; les états de Bourgogne demandent aussi leur expulsion; mais d'autre part, le duc d'Anjou, régent pendant la minorité de Charles VI, confirme les priviléges des israélites**, et leur accorde une prolongation de séjour pour cinq années, ordonne d'informer sur la manière dont la justice est rendue dans les tribunaux dont ils ressortent, et abolit l'usage de saisir les biens des juifs baptisés; les Vénitiens continuent d'accepter la concurrence commerciale des fils d'Abraham***; l'empereur Rodolphe déclare les juifs Mayençais serfs du domaine et les soustrait au fer de leurs bourreaux. Rappelés à Strasbourg en 1383, ils obtinrent, vers la même époque, de nouvelles franchises en Bourgogne, pour avoir aidé le duc de cette province dans la guerre de Flandre. Ils furent assez bien traités par Charles VI. Au commencement de son règne; ce monarque permit aux juifs étrangers d'entrer dans le royaume, moyennant deux florins, et confirma les priviléges obtenus par les nationaux sous les rois ses prédécesseurs****; mais il défendit aux juifs de faire emprisonner les chrétiens pour dettes, et aux

* Sur la demande d'Aubriot, grand-prévot, le roi ordonna, sous peine de mort, de rendre les enfants et les objets volés.

** Ordonnance du 14 octobre 1380.

*** Ceci eut lieu en 1381; quatre années plus tard, le grand conseil de Venise assigna aux israélites un quartier particulier, *le Ghetto*, qu'ils n'ont jamais quitté, malgré l'ordonnance d'expulsion lancée en 1394.

**** Ordonnances des années 1383, 1387 et 1388; V. *le Livre Rouge ancien du Châtelet de Paris*, fol. 28, 94, 118.

juges de leur accorder des lettres de débitis, ce qui dut compromettre l'existence pécuniaire des exilés de Palestine.

Jusqu'à Wenceslas, les juifs avaient presque toujours trouvé d'assez fermes appuis dans la personne des empereurs, mais le successeur de Charles IV fut loin de l'imiter*. Déchargeant ses sujets des dettes qu'ils avaient contractées envers les israélites sous la seule condition de verser vingt-cinq pour cent dans son épargne, il laissait brûler les maisons, fouiller les tombeaux, détruire les synagogues, massacrer les israélites de la Bohême et de la Moravie; aussi fuyaient-ils en Pologne où leur nombre s'accrut extraordinairement, et dans quelques villes comme Spire et Gotha dont les magistrats les protégeaient. Israël souffrait une persécution analogue en Espagne. Plus de cent mille y furent égorgés; deux cent mille reçurent le baptême et trois cent mille gagnèrent l'Asie, l'Afrique, l'Italie et la France. Mais ils ne devaient que toucher ce dernier royaume, car Charles VI allait bientôt les proscrire.

« En 1394, dit Delamarre**, les juifs de Paris furent » accusez d'avoir fait mourir un enfant chrétien en croix » la nuit du Vendredy Saint: plusieurs furent emprison- » nez; il y en eut de pendus, d'autres fustigez, et ils » furent solidairement condamnez en une amende de » dix-huit mille écus, qui furent employez pour achever » de rétablir le Petit-Châtelet, et le Petit-Pont.

» Les vingt années que le roy Jean leur avoit permis » de demeurer en France et les seize années de proro- » gation que Charles V leur avoit accordées, ne devoient » expirer que l'an 1396, mais les crimes et les abomi- » nations qu'ils commettoient tous les jours, obligèrent » Charles VI d'anticiper ce terme. Il le fit par Lettres

* Wenceslas empereur en 1378, déposé en 1400.

** Ouvrage déjà cité, I, p. 266.

» Patentes du dix-sept septembre 1394, qui bannissent » les juifs de ses états à perpétuité, et leur font défenses » d'y demeurer, à peine de la vie. »

Les malheureux descendants d'Abraham eurent cependant le loisir de faire rentrer leurs créances, et ne furent point maltraités. Ils gagnèrent l'Italie, le comtat Venaissin, la Belgique, l'Alsace, la république Messine et l'Allemagne, surtout les rives du Rhin et de la Moselle. Quelques familles vinrent à Metz, ville libre dont les portes demeuraient ouvertes pendant sept semaines aux juifs qui voulaient fréquenter les foires des environs. Ils payaient une redevance de trente deniers, comme nous l'avons déjà dit. Un jour les bouchers contestèrent ce droit au chapitre de la cathédrale qui le revendiquait. Les sept chanoines vétérans furent priés d'affirmer la légitimité du péage et le conseil des treize leur en laissa la jouissance. C'est à la même époque qu'il faut assigner l'origine d'un droit singulier prélevé par le sire de Rodemack sur les israélites qui passaient le bac situé entre Rodemack et Sierck (Moselle). Ils payaient quelques deniers et un dé d'argent, en souvenance, disait le contrat obligatoire, de la passion de notre Seigneur Jésus-Christ. Ce péage existait encore au commencement du dix-huitième siècle.

CHAPITRE XIX.

Attitude scientifique, littéraire et commerciale des israélites français à la fin du quatorzième siècle.

La condition urbaine des israélites, légalisée par le concile tenu en 1388 à Palencia, développa, s'il était possible, plus qu'elle ne l'était déjà, leur homogénéité nationale, lui donna de la puissance, et fit de toutes ces agglomérations des foyers d'instruction rabbinique et d'industrie. Les synagogues ou communautés eurent une organisation ostensible, une liaison entre elles. On y vit des rabbins médecins, des hospices, un syndicat patriarcal, une police régulièrement institués. A la honte des chrétiens, si peu avancés alors, presque tous les juifs savaient lire, et leurs progrès dans les lettres déjà si rapides, l'eussent été plus encore, si les exigences réitérées du fisc n'étaient venues contrarier les dispositions heureuses d'une jeunesse avide d'instruction, en la forçant de prendre presque au sortir du bureau, une voie promptement lucrative. Les sujets éminents se destinaient seuls au rabbinisme dont l'étude embrassait la grammaire hébraïque, la mischna, la kabale, l'arabe ou l'allemand et la médecine. Il était très-rare qu'un israélite sût le latin; quelques-uns connaissaient le grec: presque tous employaient, dans l'usage vulgaire, un jargon composé de mots hébreux,

arabes, allemands, castillans et provençaux. Ils se comprenaient d'un bout du monde à l'autre, et leur langage presque uniforme, en tenant compte toutefois de certaines expressions empruntées aux provinces qu'ils habitaient, les rendait bien plus aptes que les autres peuples à cet échange d'idées qui agrandit singulièrement le domaine de l'intelligence. On a bien lieu de regretter, chez les rabbis du quatorzième siècle comme chez presque tous leurs devanciers, un abus d'esprit presque constant, soit qu'ils se livrent à l'explication des subtilités du Talmud, soit qu'ils abordent l'astrologie judiciaire : mais, nous en avons déjà fait la remarque, il y avait dans les problèmes des livres juifs, tout oiseux qu'ils fussent, une source inépuisable d'exercices qui, sans apporter pour résultat des connaissances réelles, développaient les facultés, et donnaient aux élèves de la synagogue cette empreinte originale qu'on leur voit encore.

Les chrétiens ne participaient presque pas à la culture intellectuelle dirigée par les rabbis. Une répugnance invincible, une foule de préjugés qu'entretenaient d'ailleurs les décrétales des conciles ou les ordonnances des synodes *, laissaient Israël livré à lui-même **. On n'osait ouvrir des livres talmudiques que l'Église avait souvent condamnés au feu : les érudits, capables de les comprendre, se trouvaient très-peu nombreux; et les ouvrages de médecine juive, presque tous écrits en arabe ou en hébreu, échappaient également aux investigations de nos coréligionaires. Il ne faut donc pas s'étonner si

* V. *Concil. Avincon.* 1326-1337 et stat. synod. de Rouergue, ann. 1336.

** Aux douzième et treizième siècle, les *jotes* ou juifs étaient exempts du guêt à Paris, en raison du dégoût qu'ils inspiraient.

(*Livre des métiers d'Etienne Boileau*, publié par Depping, in-4°, p. 426.)

les fils d'Abraham demeurèrent longtemps uniques possesseurs des trésors intellectuels arrachés des désastres de l'Asie, s'ils ont hérité presque seuls des académies qui s'écroulèrent au treizième siècle, sous le glaive de Djenghiz-Khan, et des écoles ruinées dans le siècle suivant par la révolution qui bouleversa l'Irak. La plupart des rabbis professeurs gagnèrent l'Espagne, l'Italie et la France, où les médecins juifs jouissaient toujours d'un grand crédit, malgré les décisions prononcées contre eux, peut-être même à cause d'elles.

Le concile d'Avignon, tenu en 1337, avait déclaré « l'emploi des médecins juifs honteux et pernicieux aux » chrétiens, puisqu'au lieu de mépriser les actes des » ennemis de la foi, on avait recours à leurs remèdes; » il allait plus loin en soutenant cette thèse ridicule que « les médicaments présentés d'une main impure sont » nuisibles. » Une meilleure raison, la seule réelle, la seule aussi que le concile eût bien fait d'avouer, c'était la crainte d'inspirer aux israélites un orgueil exagéré; de leur suggérer envers les chrétiens un sentiment de mépris fondé sur la simplicité crédule de ces derniers; d'établir entre le malade et son docteur une familiarité coupable, etc. En conséquence, le concile défendait expressément d'appeler près des chrétiens malades un médecin ou chirurgien israélite, à moins toutefois qu'il ne s'en trouvât point d'autre, et de prendre les remèdes composés par lui. La même assemblée interdisait aux israélites l'entrée des maisons chrétiennes. Ces lois canoniques, comme toutes celles qu'un esprit d'exagération politique ou religieuse inspire, ne pouvaient être rigoureusement observées. On trouva moyen de les éluder, et les médecins juifs continuèrent l'exercice de leur profession*. Parmi ceux qui brillaient alors dans la France

* « Quand les prêtres se furent emparés de la médecine, dans

méridionale, nous citerons Benedict Albin, médecin d'Arles, fixé depuis 1369 à la cour de la reine Jeanne*; le savant traducteur du traité chirurgical de Guy de Chauliac**; le célèbre botaniste Todros de Cavaillon***; Salomon, fils d'Abraham Abigdor, sortis tous deux de l'université de Montpellier. A Paris, quelques médecins israélites traduisirent une version demeurée inédite de la chirurgie deLanfraco****: ils y étaient nombreux quand les arrêts de proscription qui frappèrent les juifs sous Philippe-de-Valois et Charles VI, portèrent presque toute la faculté judaïque de Paris sur le sol hospitalier de la Belgique où elle se distingua plutôt sous le rapport pratique que littéraire.

La traduction des œuvres de Lanfraco et de Guy

» plusieurs états de l'Europe occidentale, comme ils l'avoient fait » autrefois en Grèce et en Egypte, ils intriguèrent auprès des papes et » des conciles, pour susciter toutes sortes de persécutions aux médecins » juifs, qu'ils regardoient, avec raison, comme des rivaux dangereux. » Ils obtinrent des excommunications en forme, contre les personnes » qui se faisoient traiter par des juifs; et ils forcèrent les princes » foibles à poursuivre de toutes les rigueurs des loix, ceux d'entre » ces derniers qui osoient avoir des lumières et servir l'humanité. » Mais ces excommunications et ces défenses n'avoient d'effet que » pour le peuple, qui restoit livré à l'ignorance des moines, des » chanoines, des bacheliers et des clercs, et pour les juifs obscurs » et non protégés par les rois, ou par des hommes puissants. »

(*Cabanis, Coup d'œil sur les révolutions et sur la réforme de la médecine.* Paris, an XII (1804), in-8°, p. 129.)

* *Nostradamus, Histoire de Provence,* quatrième partie.

** *Bibliothèque royale de Paris,* ancien fonds, n° 385.

*** Il est auteur d'un livre assez remarquable pour l'époque, *Schaaré ha-Harkhaboth,* la dose des compositions, espèce de pharmacopée dont il existe un fragment à la bibliothèque royale de Paris, sous le n° 404, ancien fonds.

**** Cette version, qui se trouve à la bibliothèque royale de Paris, ancien fonds, n°s 394 et 428, a pour titre : *Chokhma-Nischlemath be-Melekhath ha-Iad.*

de Chauliac par les israélites français, est un fait scientifique d'une haute importance, devant lequel il convient de nous arrêter, car il prouve combien les juifs étaient jaloux de se tenir au niveau des connaissances du jour.

Lanfraco, plus connu sous le nom de Lanfranc, chassé de Milan, sa ville natale, par Mathieu Visconti, fixé successivement à Montpellier, Lyon, Paris où il composa en 1296 et 1297 *sa grande chirurgie*, tira cette science de la barbarie du moyen-âge, et prépara ses destinées futures en l'appuyant sur des faits d'anatomie bien observés. Guy de Chauliac, successeur de Lanfranc, après avoir saisi dans la ville de Lyon le sceptre chirurgical laissé vacant par le décès de Lanfraco, consomma la révolution scientifique que ce dernier venait de préparer. Il destitua les barbiers d'une profession insolemment usurpée; rendit à l'anatomie le crédit dont elle manquait, et laissa un livre précieux que copièrent avidement de nombreux disciples parmi lesquels plusieurs enfants d'Abraham*; ces derniers le mirent en hébreu vers la fin du quatorzième siècle. C'était se préparer à l'abandon de la médecine arabe qui régnait encore en souveraine dans les grandes écoles; c'était avoir senti le besoin d'une réforme et se mettre spontanément au niveau des idées les plus avancées.

L'expulsion des israélites français bouleversa le champ de leurs études, mais plusieurs jeunes gens trouvèrent un refuge dans le comtat Venaissin, sous l'administration papale de Clément VII et de Benoît XIII. Ils y continuèrent le cours d'instruction institué par Guy de Chauliac** dont les élèves professaient les doctrines, et transportèrent ensuite, au sein de l'Italie, des connaissances théoriques et

* *Chirurgiæ tractatus septem, cum antidotario.* Venetiis, 1470, in-f°.

** Il avait été successivement le médecin de trois papes, Clément VI, Innocent VI et Urbain V.

pratiques que la France superstitieuse, que les universités naissantes repoussaient avec la déraison du fanatisme.

« On croira aisément, dit Bordeu*, que les suppôts » des universités de Montpellier et de Toulouse ne con- » tribuèrent pas peu à exciter la vigilance des pères des » conciles. Ces suppôts étoient alors ecclésiastiques, et » ils avoient leurs places dans les conciles. Ils s'y prenoient » de toutes les façons possibles pour enlever la médecine » aux juifs. L'excommunication lancée contre ceux qui » les appelleroient, prouve combien la chose paroissoit » importante, et en même temps combien les fidèles » avoient du penchant à s'adresser aux juifs. Il y a donc » toute apparence que ces siècles reculés furent témoins » de beaucoup de disputes entre les juifs et les chrétiens » au sujet de la médecine. »

Les ouvrages des médecins catholiques sont remplis d'injures contre les confrères israélites. Un docteur indigné s'écriait alors : « il suffit d'être juif pour qu'on » vous croye bon médecin; » reproche fondé et qui prouve à quel point l'instinct populaire recherchait les connaissances pratiques des fils d'Abraham. « Ces derniers, » continue Bordeu, faisoient de la médecine une des » branches de leur commerce : voilà sans doute ce qui » l'avillissoit entre leurs mains ; elle devenoit l'objet de » leur cupidité naturelle, ils étoient, par une suite de » leurs principes et de leurs spéculations marchandes, » si on peut ainsi parler, obligés de se défaire de toutes » leurs drogues et de combiner leurs ventes avec leurs » profits. C'est à cet égard seulement qu'on peut, ce » me semble, reprocher aux juifs d'avoir formé le système » de tromper les chrétiens. »

* *Œuvres complètes de Bordeu*, Paris, 1818, *Recherches sur l'Histoire de la Médecine*, t. II, p. 687.

» Quoi qu'il en soit, je suis convaincu avec Huarte, que » le peuple juif fut amplement pourvu de *cette colère* » *rôtie, l'instrument de l'industrie, astuce, cœutelle* » *et malice;* quelle qu'en ait été la cause, je pense que » c'est à cette disposition naturelle qu'il faut rapporter » l'amour et le penchant de ce peuple pour le com- » merce et tout le détail des opérations qu'il entraîne; » je crois que c'est en vertu de cette disposition que les » juifs trouvoient le moyen de s'insinuer chez le peuple » comme chez les grands, à titre de médecins, ce qui » les mettoit à portée de contrebalancer les médecins » chrétiens. Je voudrois que quelqu'un s'occupât à cher- » cher dans la pratique et dans les autres branches de » la médecine moderne, dans la constitution de nos » facultés, et celle des corps ou colléges de médecine » qui se trouvent dans nos villes, ce qui peut être » resté des travaux, de la conduite, des mœurs et des » pratiques des juifs. »

Le juif lettré différait peu du juif marchand, ou plutôt ces deux types se confondaient ensemble; car quel israélite, au moyen-âge, n'était pas brocanteur? Il fallait vivre, vivre vite surtout; réparer, en quelques années, les désastres des années précédentes et conjurer l'avenir. Or, tous les moyens devenaient bons pour atteindre ce double but. Comme l'arabe du désert, le juif rançonnait et pillait le chrétien, avec la conviction qu'il ne faisait que reprendre ce qu'on lui avait enlevé. Le rapt, le mensonge, l'escroquerie faisaient les bases fondamentales d'une espèce de droit public israélite, fondé sur d'anciennes traditions. Les fils d'Abraham ne naissaient pas voleurs, ainsi qu'on l'a dit; mais ils se hâtaient de le devenir, et tous les raffinements du dol leur étaient inculqués dès l'enfance. N'estimant que l'or, ne concevant d'autre loi que celle du Talion, familiarisé avec les sentiments de haine

et de mépris qu'il inspirait, et traînant sa misérable existence à travers cette abjection morale, le juif ne devait et ne pouvait avoir des idées élevées, un caractère généreux. Ceux qui apportaient de semblables dispositions se trouvaient forcés d'y renoncer par l'exemple et par la puissance des événements. Une telle dépravation explique, si elle ne justifie pas, les persécutions qu'ils ont endurées et les ressources qu'Israël trouvait en soi-même quand il s'agissait de combattre l'effet des lois draconiennes rédigées contre lui.

L'exil des juifs sous Philippe-le-Bel fait époque dans les annales du commerce, parce qu'ils ont su, en inventant les *lettres de change* ou *lettres au porteur*, mettre leur fortune à l'abri des coups du sort, et mobiliser tous les capitaux qu'ils possédaient *. Les banques, les assurances mutuelles adoptées d'abord à Venise, puis à Gènes, et ensuite dans toute l'Europe, sont aussi de la création des juifs. A la fin du quatorzième siècle, on en voyait d'établies à Francfort, à Metz, à Ratisbonne, et c'est réellement de cette époque que date la puissance commerciale des fils d'Abraham.

Après les malheurs du roi Jean (1359), le gouvernement français, obligé de payer six cent mille écus d'or pour sa rançon, rappela les juifs moyennant finances, et leur vendit des priviléges commerciaux étendus dont ils abusèrent, car, de cette époque à l'avènement de Charles V, ils purent amasser, dit-on, dix-sept millions de livres, monnaie d'argent, qui en représenteraient environ cent trente-six aujourd'hui. Une opération financière conseillée par eux et à laquelle se prêta l'administration, était bien faite pour les enrichir et ruiner le pays. Le gros d'argent, monnaie de saint Louis, valait vingt sols parisis et le florin

* Voyez le livre intitulé *Judæi* de l'ancienne chambre des comptes de Paris.

d'or de Florence, vingt francs de cette époque; le prix des marchandises suivait une échelle proportionnelle : tout-à-coup le gros se trouve réduit à douze deniers parisis, et le florin à trente-deux sols, en sorte que le capitaliste qui possédait vingt sols n'avait plus que vingt deniers. Cette mesure jeta dans les fortunes une perturbation incalculable. Les juifs qui étaient dans le secret, surent très-bien s'y soustraire au moyen du papier, et lorsque vingt années plus tard (sous Charles VI), le fisc voulut ressaisir ce que les juifs pouvaient avoir indûment prélevé, on fit des victimes, mais on ne recouvra presque rien, parce que les objets saisis tombèrent entre les mains du peuple qui ne sut point en profiter. De sorte que l'administration, par l'expulsion des juifs, se priva d'une ressource considérable, sans améliorer, même momentanément, sa position financière. Il est vrai qu'on se ménageait la ressource de vendre, à chers deniers, des droits de séjour et de passage à travers les terres de France.

CHAPITRE XX.

Règnes de Charles VI et Charles VII. - Juifs tolérés dans le midi de la France, dans la Lorraine et le pays Messin. - Leur retour en Alsace.

En expulsant les israélites de ses états, Charles VI ne se montra ni avide, ni cruel ; il obéit seulement à de vieux préjugés, à des promesses positives faites avant son règne, aux désirs manifestés par les grandes corporations industrielles jalouses de la prospérité croissante des fils d'Abraham. « Je n'entends pas, écrivit le roi au prévôt de Paris, que l'on maltraite les bannis, ni qu'on pille leurs biens mis sous ma protection. » Il leur accorda deux années pour le recouvrement des créances et ne les annula qu'après, c'est-à-dire en 1397. La proscription ne fut pas même générale : le Dauphiné, la Provence, le comtat Venaissin, la Lorraine continuèrent à tolérer les juifs : ils eurent accès dans presque toutes les autres principautés dépendantes ou alliées de la France, à la condition qu'ils n'y prolongeraient pas leur séjour trop long-temps.

Le conseil d'état du Dauphiné séant à Grenoble avait rédigé des réglements sur les conditions sociales imposées aux israélites : ils étaient tenus de rendre les obligations originales dès que les débiteurs en auraient acquitté le montant et ne pouvaient aller à d'autres moulins, à d'autres

fours, à d'autres puits qu'à ceux dont l'usage leur serait dévolu. Le régent Charles, dauphin, confirma ces statuts.

Les comtes de Provence furent très-favorables aux juifs, proportionnément d'ailleurs aux avantages qu'ils espéraient en tirer. Louis II qui avait obtenu d'eux des sommes très-considérables pour soutenir la guerre contre Ladislas, roi de Naples, créa, sous le titre de *conservateur des juifs*, un officier-juge chargé de les protéger, de prononcer en dernier ressort sur leurs différents, de maintenir les priviléges de la nation, etc... Un édit de Louis III, comte de Provence, en date du 4 novembre 1424, fixa les prérogatives du conservateur des juifs. C'était une place excellente, très-lucrative et que ne dédaignèrent pas de hauts et puissants barons*.

Dans le comtat Venaissin, la condition civile des israélites était la même qu'à Rome. Ils s'y trouvaient partagés en *carrières* ou communautés dont la direction était dévolue à des chefs appelés *baylons* ou bayles, élus par voie de scrutin. Ces derniers faisaient, concurremment avec le rabbin, comme les syndics des communautés juives du nord, tous les réglements de police et de finances nécessaires, administraient les deniers publics, partageaient les impôts, etc. Après Avignon, les villes du comtat où se trouvaient le plus grand nombre de juifs étaient Carpentras, Cavaillon et Lisle. Leurs synagogues constituaient avec celle d'Avignon l'*Arba Khiloth* ou les quatre communautés par excellence, dirigées par de savants rabbins qui cultivaient, avec moins d'éclat cependant, les connaissances philosophiques, linguistiques et médicales de leurs prédécesseurs. L'industrie de la masse se bornait à des prêts usuraires et au commerce de friperie. Quelques-

* Tels furent, par la suite, Charles de Castillon, baron d'Aubagne, conservateur en 1448; Jean de Malthéron en 1481; Jean de Fourbin ou Forbin, seigneur de la Barben, etc.

uns seulement spéculaient sur les grains, les chevaux, les huiles, les matières d'or et d'argent.

Les juifs du nord-est de la France vivaient alors disséminés plutôt que réunis en communautés. Il y en avait à Bar, Boulay (Bolchen), Saint-Nicolas, Toul; dans une grande quantité de villages, surtout de la Lorraine Allemande et des Vosges; mais en petit nombre. Ils ressortissaient du consistoire rabbinique de Metz où le culte juif paraît avoir toujours eu des représentants. Les foires étaient naturellement les points de réunion des membres dispersés de cette nation presque nomade. Ils y venaient des extrémités de l'Europe, et l'on voyait quelquefois plusieurs milliers de juifs assister, malgré leur aversion pour les processions et les fêtes catholiques, à la *foire-aux-croix* qui se tenait dans un faubourg de Saint-Dié, le mardi prédécesseur du jour de l'Ascension*. Semblable affluence d'israélites avait lieu aux grandes foires de Saint-Nicolas-du-Port, ainsi qu'aux grandes foires de Metz, car les ducs de Lorraine et les magistrats messins savaient très-bien qu'en interdire l'accès aux juifs, comme le désiraient les puissances ecclésiastiques, c'était compromettre, de la manière la plus grave, les intérêts commerciaux du pays. L'utilité commerciale des juifs se trouvait même si bien reconnue, qu'en 1433, le chanoine Guillaume Chaney député au concile de Bâle par le chapitre et la ville de Verdun, sollicita, au nom de ses commettants, l'établissement dans leur ville d'une colonie d'israélites, dont l'industrie et les capitaux ne pouvaient manquer, disait-il de procurer à Verdun l'opulence de Rome, de Bologne, d'Avignon et des autres grandes cités de la chrétienté**.

* Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, p. 283.

** « Premire supplication des citoyens de Verdun estoit, qu'il leur » fut loisible tenir des Iuifs negociateurs en leur cité.

» Et premierement des trois requestes et supplications exhibées et

Cette demande, faite au moyen-âge, sous l'empire du fanatisme, par un prêtre délégué du parti prêtre, devant une assemblée de prêtres, est extrêmement remarquable. « Elle fut agitée et traictée, puis rejectée et refusée bien rigoureusement, » dit Wassebourg*; mais enfin l'idée de la proposition eut lieu et c'était déjà beaucoup.

Les juifs, se demande l'abbé Grégoire**, pouvaient-ils réaliser les désirs des Verdunois, ou ceux-ci avaient-ils mal spéculé? Je n'en sais rien, pas plus que lui. Tout porte à croire que l'autorité urbaine était pénétrée des besoins de la bourgeoisie et le concile imbu d'idées intolérantes. L'Allemagne d'ailleurs, cette Allemagne devenue depuis si savante et si sage, n'avait-elle pas alors adopté en proverbe, qu'une ville jouissait d'un bonheur parfait, quand on n'y rencontrait ni *Abraham*,

» demandées audict concille par lesdictz de la cité, dont la premiere » estoit, que entendu la situation de la cité de Verdun qui est limi- » trophe et enclauée entre diuerses nations et regions de pais, subiectz » à plusieurs et diuers princes, lesquelz continuellement sont en grandes » guerres et diuisions, comme France, Bourgongne, Barroys, Lorraine » et Luxembourg: Et aussi qu'elle est affligée et oppressée de plusieurs » autres calamitez et deffaulx, et que par tant estoit redigée en pauureté » et sans moyen de tirer argent pour satisfaire aux reparations et grandes » charges de la chose publique d'icelle. A raison dequoy les gouuer- » neurs et citoyens et communaulté d'icelle, supplioient audict concille » leur conceder et permettre tenir et auoir Iuifz en icelle, qui sont » gens industrieux et grandz negociateurs qui porteroient grand proffict » et vtilité à ladicte cité. Laquelle par le moyen d'eulx pourroit retourner » en grande opulence et richesse, comme sont de present Romme, » Bononge, Auignon et autres citez de la chrestienté. »

(*Wassebourg, Antiquitez de la gaule Belgicque*, t. II, F. CCCCLXXX, p. 2, et CCCCLXXXI, p. 1.)

* *Ibid.*, F. CCCCLXXXI, p. 1.

** Ouvr. cité, p. 71-72. Le savant évêque met cette anecdote à l'année 1434. C'est une erreur fort légère qui tient sans doute au genre de calendrier adopté, car, pour les uns l'année commençait à Pâques et pour les autres au solstice d'hiver.

ni *Nemrod*, ni *Naaman*, c'est-à-dire ni juif, ni tyran, ni lépreux.

Depuis leur expulsion de la haute et basse Alsace, les israélites avaient étendu aux environs des villes leur réseau commercial, se tenant prêts à saisir la moindre franchise dès qu'elle tomberait de la main de fer des magistrats. A la fin du quatorzième siècle, l'empereur Charles IV permit au conseil d'Haguenau de recevoir autant de juifs qu'il voudrait, mais leur nombre s'accrut bientôt à tel point que les intérêts des citoyens se trouvant lésés, Wenceslas défendit en 1436 qu'on leur louât ou qu'on leur vendît de nouvelles maisons sans un ordre exprès, sous peine d'une amende de trente marcs d'or pur*. Le même empereur étendit cette mesure à la ville de Colmar** ainsi qu'à plusieurs autres localités, malgré le permis de séjour accordé récemment aux juifs de la basse Alsace par Louis, comte palatin du Rhin, landvogt de cette province. Mais ce n'est pas le premier exemple de dispositions contradictoires à l'égard du peuple d'Israël qu'on accueillait dans une localité, lorsqu'on le massacrait dans la localité voisine. L'année même où le comte Palatin leur accordait des franchises, ils étaient expulsés, crucifiés, sur de vains prétextes à Richeviller***, poursuivis ailleurs

* « Carolus IV. Magistratui licentiam dedit, quotquot voluerint » judæos recipiendi. Auctus hinc summopere numerus eorum, qui » invitati gravis cum fieret, Sigismundus imp. an. MCCCCXXXVI, » vetuit, ne porro ædes judæo locatione vel venditione traderentur » a cive. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 357.)

Ce fait est extrait des archives d'Haguenau, *Cartular Hagen.*, fol. 54 b.

** « Sigismundus prædia ab illis Colmariæ acquiri vetuit. » (*Ibid.*, p. 368–369.)

*** « Judæi an. MCCCCXX, non jussu publico, sed privato plebis » odio ac furore, Richovilla expulsi, imo plerique misere trucidati » sunt. » (*Schaepflin., Alsat. ill.*, II, p. 77.)

par la haine des uns, la cupidité des autres, le fanatisme de tous.

Albert, archiduc d'Autriche, voulant ranimer l'industrie de la basse Alsace, rappeler les capitaux et se ménager des ressources en cas de guerre avec les pays voisins, permit aux juifs de s'y fixer. Il en vint beaucoup de l'Allemagne mais surtout des villes du Rhin et du nord de la France.

Vers la même époque, un duc de Lorraine, Ferry*, mieux inspiré que les princes ses contemporains, appelait à Saint-Dié plusieurs familles juives, les logeait dans le quartier que lui avait cédé le chapitre, entre le pont de l'intérieur et la tour du beffroi, et donnait ainsi naissance aux établissements israélites qui se sont multipliés depuis dans les vastes solitudes de la Vosges. Ce fut, de la part de Ferry, non-seulement un bienfait pour ses peuples, mais encore un acte de bonne politique et de judicieuse administration. Les juifs, véritables courtiers européens, apportaient le correctif nécessaire de la proscription du prêt à intérêt que l'église condamnait sous le nom d'usure. Ils tenaient, mieux que les lombards, à la disposition des habitants, une immense quantité de capitaux, sans le secours desquels il n'y avait réellement pas de commerce possible. Les lombards exigeaient douze pour cent; les juifs vingt; les lombards, comme ces derniers, exerçaient un privilége. On eût obtenu des juifs aussi bon marché que des lombards s'ils avaient pu garantir leurs créances**.

Les magistrats de Strasbourg s'étaient également pénétrés de la nécessité d'accueillir les juifs dans leurs murailles, et d'autoriser leur multiplication. Quelques familles

* Il avait épousé en 1454 Yolande d'Anjou, fille du bon roi René et protégeait beaucoup les juifs en Provence.

** M. Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, 1836. Epinal, in-8°, pages 144-145.

riches s'y fixèrent, entre autres celle du savant Jochanan Loria, fils d'un homme non moins distingué dans les annales rabbiniques, Ahron ben Nathanel Loria. Mais le peuple avait si peu de sympathie pour les fils d'Abraham, qu'ils abandonnèrent presque tous la ville et se retirèrent à la campagne. Loria mourut même dans le bourg de Niedernay, après y avoir composé divers ouvrages remarquables, tandis que d'autres rabbins plus favorisés ou moins difficiles, organisaient à Strasbourg un foyer d'instruction et de commerce, qui devait produire incessamment d'heureux fruits.

En 1477, lorsque les Suisses, à la solde de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy, traversèrent l'Alsace pour regagner leurs montagnes, ils pillèrent sans pitié les juifs d'Alsace. Ceux de Colmar, d'Ensisheim, de Scélestadt, eurent particulièrement à souffrir. Rien n'indique même que les magistrats soient venus le moins du monde au secours des réfugiés. « Les Alsaciens, dit le P. Laguille, » laissèrent passer ces orages ; ils avoient trop besoin de se » ménager avec les cantons pour vouloir, sur de pareils » sujets, entrer en querelle avec eux » *.

L'empereur, ne désapprouvant pas qu'on les eût chassés de Scélestadt, laissa aux magistrats de cette ville la faculté de les y rappeler ou de les en tenir bannis comme ils le jugeraient convenable**.

Lorsque ces événements se passaient dans le nord-est

* Ouvr. cité, première partie, p. 362.

** « Helvetii, ex prælio Nancejano, quo Carolus audax cæsus est, » Selestadii reduces, reliquos ex hac urbe judæos temere ejecerunt, » quod Fridericus IV. Imp. non improbans, magistratui soli jus reci- » piendi ac dimittendi eos an. MCCCCLXXIX, concessit. Magistratus, » nullam sibi deinceps judæum obtrudi passus, sponte tamen sua non » nullos, qui in ferendis oneribus publicis cives juvarent, ex urbe » autem vel natu recederunt, d. 5. Jan. an. MDCXXXII, suscepit. »
(*Schoepfflin., Alsat. ill.*, II, p. 381.)

de la France, les juifs traversaient secrètement l'intérieur du royaume, achetant le privilége d'assister aux foires, allant de Francfort à Beaucaire, et liant ainsi par des intérêts identiques leurs coréligionaires du midi avec ceux de l'Allemagne.

En Provence, ils continuaient de prospérer sous le règne pacifique du bon roi René, malgré les impôts énormes que ce prince exigeait* et la sévérité religieuse qu'il déploya contre eux. A la vérité, nulle part ailleurs ils n'étaient aussi libres; on leur permettait toute espèce d'industrie; ils pouvaient même remplir quelques fonctions fiscales. Le supplice du rabbin Astruc de Léon, écorché vif dans la ville d'Aix, par ordre du monarque, pour avoir blasphémé, prouve à quel excès d'intolérance peut s'abandonner un cœur généreux, quand l'exaltation religieuse le domine. Astruc avait défendu, en 1439, la croyance de Moïse au préjudice de la religion chrétienne. René lui infligea une amende considérable; mais s'étant rendu coupable du même fait, en 1477, le monarque devint inflexible et voulut un exemple, malgré l'offre qu'on lui fit de mille florins pour sauver Astruc. « A » Dieu ne plaise, dit-il, qu'on puisse m'accuser d'avoir » laissé un crime aussi énorme impuni sous mon règne! » René chargea cependant des docteurs en théologie de convertir le coupable; ils n'y parvinrent pas, et le supplice eut lieu avec pompe vis-à-vis l'église de l'oratoire où l'on éleva plus tard une colonne pour en perpétuer le souvenir.

La réunion de la Provence à la monarchie française fut très-défavorable aux juifs. Privés d'appuis ils subirent les caprices des gouverneurs provinciaux, des agents subalternes et les vexations d'une populace fanatisée, ja-

* Il recevait d'eux annuellement 2260 florins d'or, sans compter les contributions extraordinaires qui atteignirent, en 1469, le chiffre de 18000 florins.

louse de leurs richesses. En 1484, les moissonneurs Provençaux, Dauphinois, et Auvergnats, réunis en grandes bandes, parcourent le midi, pillent les israélites, détruisent leurs synagogues, massacrent ceux qui résistent, et les poursuivent jusque dans les grandes villes où ils étaient le plus nombreux. Arles, Marseille furent particulièrement témoins de ces excès. Charles VIII écrivit le 13 février 1485 au sénéchal de Provence pour lui recommander Charles Gassiot, son chambellan, en qualité de juge-conservateur des juifs, et mettre un terme aux tristes scènes qui se renouvelaient dans toute l'étendue de nos provinces méridionales. Les juifs de Tarascon, Manosque, Digne, Grasse, Peyrolles, Forcalquier, Mallemont, Jonques, Château-Renard eurent particulièrement à souffrir. L'administration du Languedoc, et surtout celle du comtat Venaissin les menagea bien davantage* mais la jalousie des négociants de toutes les villes maritimes les poursuivit jusqu'aux pieds du trône où le député Honoré de Fourbin porta leurs doléances en 1487. Charles VIII se contenta d'annuler les stipulations usuraires des fils d'Abraham et leur enjoignit de rester, sans doute pour ne pas priver le royaume des richesses et des objets précieux qu'ils avaient amassés. Deux années plus tard, Charles VIII adressa au conservateur des juifs de Provence de nouvelles lettres-patentes en vertu desquelles il mettait leur personne et leurs biens sous la sauve-garde du prince. Ces lettres leur procurèrent quelque avantage, mais elles ne purent arrêter ni les exigences du fisc, ni le fanatisme des populations toujours prêts à courir sus à ces malheureux juifs.

* D'après des statuts publiés en 1443, les juifs du comtat pouvaient faire cession de leurs biens, meubles et immeubles, en se soumettant aux mêmes formalités que les chrétiens. En 1459, le recteur Ange Giraldini confirma les priviléges des israélites à Carpentras.

« Leur état commercial et industriel, dit M. Carmoly, » n'éprouva pas un grand changement pendant le quin- » zième siècle. Le négoce d'argent était leur principale » ressource. Dans presque toutes les villes, dans les vil- » lages même où ils étaient tolérés, ils avaient des » comptoirs ou des maisons de prêt. Ils débitaient aussi » des marchandises qu'ils faisaient venir de l'étranger. » C'est à eux qu'il fallait s'adresser pour avoir les étoffes » brodées de Syrie, les draps éclatants d'Egypte, les » ornements d'église et en général tous les objets de » luxe. Parmi les professions industrielles qu'ils exer- » çaient encore de préférence, étaient celles de tein- » turiers et de fermiers. A Marseille, ils exploitaient » aussi le commerce maritime. Dans le comtat Venaissin » ils s'élevèrent par leur industrie au plus haut point » d'influence et de prospérité. Ce fut surtout sous le » rectorat d'Ange Giraldini. Cet administrateur favorisa » beaucoup, à ce qu'il paraît, les israélites de son » ressort; il les admit à être fermiers de la chambre » apostolique, et les fit participer aux honneurs et » dignités réservés jusqu'alors aux chrétiens. Malheu- » reusement, les états du pape adressèrent à cet égard » des représentations à Pie II, lequel, par une bulle » datée du 25 août 1459, désapprouva cette condescen- » dance de Giraldini, et ordonna expressément que dé- » sormais ils ne jouiraient plus de la faveur que ce rec- » teur leur avait accordée.

» Dans l'Alsace, en interdisant aux israélites la plupart » des moyens de subsister, en leur défendant d'acquérir » des immeubles, en les assujettissant aux droits de pro- » tection, de réception, d'habitation, en les soumettant » à un droit de péage comme des bêtes de somme, ils » furent presque tous réduits aux ressources que peuvent » procurer l'usure et le brocantage clandestin; car dans

» l'oppression comme dans la prospérité, il faut que » l'homme vive : ses besoins naturels ne diminuent pas » en raison des portes fermées à son industrie * ».

Le tableau que vient d'esquisser notre savant ami serait parfaitement exact si, au lieu de l'appliquer au quinzième siècle tout entier, il l'avait réservé pour les cinquante premières années de cette grande phase industrielle ; car les vastes entreprises de Jacques Cœur enlevèrent aux juifs un monopole commercial qui passa de leurs mains entre celles des Français d'abord, auxquels succédèrent, au commencement du seizième siècle, les Florentins, les Vénitiens, les Portugais et les Espagnols, par l'influence de leurs célèbres voyageurs Américc Vespuce, Albuquerque, Vasco de Gama et Christophe Colomb. Israël dès-lors n'eut d'autres ressources que dans le trafic du vieux et dans la petite banque faite sur place. Quelles qu'aient été l'intelligence et l'activité des fils d'Abraham, ils durent accepter la domination commerciale d'un homme dont les vaisseaux abordaient tous les ports de l'Océan, de la Méditerranée et des autres mers connues, qui avait trois cents facteurs répandus dans les principales villes du monde, et qui réunissait en sa main plus d'or que n'en possédaient tous les monarques ensemble. Or tel était Jacques Cœur, simple citoyen de la ville de Bourges **.

La fortune scientifique et littéraire des juifs déclina comme leur fortune industrielle. Ils eurent encore quelques rabbis, médecins ou linguistes distingués dans le midi de la France, en Alsace et sur le Rhin, mais c'étaient de pâles lueurs, égarées, incertaines, semblables aux

* *Revue Orientale*, deuxième année, p. 220-221.

** Il devint argentier ou ministre des finances de Charles VII, tombe en disgrâce à la fin de ses jours et mourut en 1456 dans l'île de Chio où il conduisait une expédition guerrière pour le compte du pape Calixte III.

météores lumineux des nuits d'été. On cite, pour la Provence, le Languedoc et le comtat Venaissin, Ishak, fils de Iehuda ha-Lévi *; Nathanel, fils de Nachman Caspi **; Iakob ben Salomon, Ishak Salomon, d'Arles, et Kerascas ben David, de Mirande, disciples de Nathanel ***; Chalafta ben Abraham, de Marseille; David ben Menachem, rabbi chirurgien d'Aix; les médecins Nathan, Joseph de Novas et Mardochée Nathan d'Avignon, etc., mais aucun n'eut autant de renommée et de crédit qu'Abraham ben Salomon d'Arles, alchimiste, herboriste et médecin. Les apothicaires l'ayant dénoncé comme empiétant sur leur domaine et falsifiant les drogues, on lui retira l'autorisation d'exercer l'art de guérir; mais le roi René, sur la recommandation de son fils, duc de Calabre, le fit venir à la cour et lui accorda toute sa confiance. Abraham se convertit: on le baptisa sous le nom devenu si populaire de Nostre-Donc ou Nostra-Damus. L'*Ighéreth Orchoth Olam*, l'un des meilleurs ouvrages géographiques composés par les israélites du moyen-âge, fut écrit vers l'année 1480, par un juif d'Avignon, Abraham Farisol, qui passa plus tard en Italie avec beaucoup de ses coréligionaires chassés d'Espagne et de France.

La synagogue alsacienne reconstituée sur des bases nouvelles produisait alors quelques rabbins devenus célèbres: tels sont Raphael Jedidia de Strasbourg; Joseph de Strasbourg et les trois Luanz (Iakob ben Iéchiel, Gerson et Josel); Iakob, hébraïsan érudit, devenu le médecin de l'empereur Frédéric III, le maître du savant Reuchelin, jouit d'une influence sociale qui rejaillit sur ses coréli-

* Auteur de commentaires sur le Pentateuque.

** Auteur d'une explication inédite du *Moré Nebukhim* de Maïmonides.

*** C'étaient des casuistes ou talmudistes, ayant la tête remplie d'une science creuse, sans application utile et sans portée.

gionaires; Josel en eut une plus grande encore lo
l'empereur Maximilien le créa chef suprême de to
israélites de l'empire*. Ils parurent fort à propos
défendre les synagogues allemandes, et ménage
enfants de Jacob, exilés des autres parties de l'Eu
un asile assuré.

Les israélites lorrains et messins livrés exclusive
au commerce, ne paraissent pas avoir eu des notal
scientifiques dans le cours du quinzième siècle : les ra
y étaient ce qu'on les voyait presque partout, enf
dans les subtilités talmudiques les plus niaises.

Possesseurs en Lorraine, notamment à Saint-
d'immeubles dus à la généreuse protection de Ferr
ils y avaient des synagogues, des comptoirs d'éch
une organisation sociale privilégiée, plus libérale
celle des villes alsaciennes.

A Metz, où ils devaient bientôt se multiplier, on
autorisé quelques familles à occuper la rive droi
la Moselle, en amont du pont des Basses-Grilles, de
le Rhinport. Ils y jouissaient d'une synagogue, q
depuis fermée plusieurs fois et agrandie, mais dont
cienne façade s'est conservée jusqu'à nous.

A Mayence, Worms, Spire, Francfort, etc., le
se maintenaient dans leur condition sociale ordinaire,
avec plus d'humilité que d'éclat.

Les lois somptuaires du siècle passé furent renou
dans celui-ci. Les femmes portaient sur leur vêt
une roue de couleur rouge, comme les hommes
1420, au concile de Saltzbourg, le cardinal de S
Laurent, légat du saint-siége, fit décider qu'on frap

On l'appelle généralement Josel Rosheim, du lieu de sa nais
Il était petit-fils de Iakob et père d'un autre Lwanz (Moïse) renom
par son érudition rabbinique.

SYNAGOGUE DE METZ DU XV^e^ SIECLE, VUE EXTERIEUREMENT

COIFFURE D'UN JUIF AU XV.e SIÈCLE

Extrait des Fables de Bonus, manuscrit de la 1.re moitié de ce siècle, qui se trouve à la Bibliothèque de la ville de Strasbourg.

d'une amende arbitraire tout israélite qui n'aurait pas cette marque d'ilotisme*. Vingt années après, le concile de Cologne, voulant, dit-il, se conformer à l'usage suivi dans les états romains, arrêta que les juifs porteraient sur eux une figure ronde composée de fils jaunes, et que leurs femmes auraient la tête couverte d'un double filet bleu**. En Espagne, en France, on n'exigea qu'une simple marque distinctive sans la spécifier. A Francfort, les israélites portaient un O de fil jaune; à Metz, ils continuaient l'usage des chapeaux plats sans bords surmontés d'une houppe; en Alsace on leur imposait une véritable coiffure de pierrot avec flasques tombantes; partout ils avaient un manteau long comme certains israélites polonais en ont conservé l'habitude.

* *Concil. Saltzburg*, ann. 1420, can. XXXIII.
** *Conc. Colon. Stat.*, an. 1442.

CHAPITRE XXI.

Louis XII. - Expulsion des Juifs de l'Espagne, du Portugal et de la France. - Leur condition en Alsace et en Lorraine.

Le quinzième siècle finissait à la lueur des bûchers que le fanatisme avait rallumés. Huit cent mille juifs expulsés d'Espagne en 1492, sous le règne chevaleresque mais impolitique de Ferdinand et d'Isabelle, sillonnaient alors le monde, cherchant un asile, et ne le trouvant guère en Europe que dans l'Italie, l'Allemagne et la Pologne. Quatre années plus tard (1496) le Portugal imitait follement l'Espagne, et la France, en 1498, agissait de même, avec plus de discernement toutefois, car quelques villes avaient l'autorisation d'admettre indistinctement tous les étrangers qui se présenteraient *. De ce nombre était Bordeaux où affluèrent une immense quantité de juifs Portugais auxquels cette grande cité doit en partie son opulence commerciale.

Lorsque Louis XII eut confirmé dans un nouvel édit** l'arrêt de proscription qu'il avait prononcé contre les juifs, en montant sur le trône, on exécuta rigoureusement la volonté royale. Israël ne trouva plus asile dans les villes françaises; les campagnes seules accueillirent quelques

* Edit de Louis XI de l'année 1494.

** Edit du 26 septembre 1501.

fugitifs. Presque tous gagnèrent l'Italie, le comtat Venaissin, et les provinces rhénanes, emportant avec eux d'immenses capitaux dont ils tirèrent un excellent parti. Ce fut pour le commerce le prélude de pertes affligeantes, moins graves cependant qu'elles ne l'eussent été sans l'usage des billets au porteur.

Le domaine littéraire cultivé par la main des juifs, à la fin du quinzième siècle, n'était ni assez étendu, ni assez brillant pour que leur exil influât comme jadis sur les destinées de l'intelligence humaine. On cite certains casuistes distingués, certains philologues, hébraïsants, cabalistes, astronomes, mathématiciens, grammairiens et médecins, mais plus remarquables par la prodigieuse variété de connaissances qu'ils entassaient pêle-mêle que par la profondeur et l'unité de leurs études : tels étaient Iacob ben David Provencal, savant médecin Marseillais*; Abraham Salomon, médecin et philosophe de Saint-Maximin, auquel le roi Réné avait accordé toute son estime au point de l'exempter d'impôts**; Jom-Tob ben Perez qui figure comme correcteur des textes hébreux dans les annales typographiques du royaume de Naples; Joseph Kimchi, casuiste subtil, digne héritier des Kimchi du treizième siècle; de Iacob des Lates, cabaliste et poète élégiaque; Bonnet des Lates, frère du précédent, mathématicien et astronome, inventeur de l'anneau destiné à mesurer la hauteur du soleil et des étoiles***, etc.

* Provencal (Iakob) fils d'un riche marchand de Marseille, partit pour Naples vers 1490, s'y lia intimement avec Mesmer David et composa, sur l'étude des sciences en général et particulièrement sur celle de la médecine, un Mémoire que M. Carmoly dit remarquable. (*Revue Orientale*, deuxième année, p. 223; *Hist. des Méd. Juifs*, p. 125; *Bibl. royale de Paris*, ancien fonds, n° 343.)

** Depping, *Les Juifs dans le moyen-âge*, p. 334.

*** V. *De Annali Astronomici utilitate*, ouvr. de Bonnet des Lates dédié au pape Alexandre VI.

D'autres rabbins, sortis presque tous de la Provence avec ces derniers mais beaucoup moins connus et sans doute peu dignes de l'être, portèrent en Italie, en Bohême, en Alsace, en Grèce leurs doctrines cabalistiques*.

Pendant que Louis XII gouvernait la France et Maximilien Ier l'empire d'Allemagne, on redoublait d'attention pour empêcher le retour des israélites dans les lieux dont ils avaient été proscrits : au scandale des persécutions venait s'ajouter le scandale de la cupidité s'arrachant les dépouilles du vaincu. Les juifs qui s'étaient insinués, par tolérance, au sein des villes Alsaciennes et Rhénanes furent taxés sans pitié dans les unes et renvoyés des autres. Munster, Colmar les expulsèrent; une marque distinctive imposée aux juifs forains, permit de les parquer comme de vils troupeaux** ; l'empereur fit présent à Spigel, son secrétaire particulier, du cimetière et des deux synagogues que les fils d'Abraham possédaient dans la Haute-Alsace***. Les mesures d'ostracisme eussent été poussées beaucoup plus loin sans l'influence exercée à la cour d'Allemagne par le savant israélite Josel Rosheim qui demeura, pendant trente années, la providence visible de ses coréligionaires****.

* M. Carmoly cite (*Rev. Or.*, p. 204) Samuel Zabda; Ischiel ben Joseph, Abraham et Jochanan Troys ; Iacob Zarphati ; Abraham Chaïoth.

** « Emigrare tandem an. MDX, jussi sunt omnes, Maximiliano I. » Id. Senatui permittente ; adjecto mandato, ut urbem ingressuri annulo » flavo signarentur in veste. » (*Schoepflin., Alsat. ill.*, II, p. 369.)

*** « Eodem anno Cæsar cœmeterium duasque curias Judæorum in » Colmaria Jacobo Spiegelio, secretario suo, donavit; Spiegelius ci- » vitati vendidit. » (*Ibid.*)

**** « Les mémoires qu'il nous a laissés sur ce sujet sont restés inédits » comme ses autres ouvrages; quelques fragments seulement ont été » imprimés et en font désirer la publication. »

(M. Carmoly, *Revue Orientale*, deuxième année, p. 225.)

Des rigueurs si fréquentes amenaient naturellement des représailles qui causaient de nouvelles persécutions : mais quelles qu'aient été d'ailleurs les vengeances isolées, exercées par les israélites, on ne peut les produire comme pièces justificatives des excès commis contre eux. La nation juive a certains défauts qui lui sont propres ; c'est incontestable ; mais on ne réussirait jamais à la faire passer pour un peuple cruel et sanguinaire tel que nous le représentent les annalistes du moyen-âge.

Une société qu'on persécute souffre le martyre et ne se convertit guère. Les juifs, les hérétiques de tous les temps l'ont prouvé. Cependant, il y a des esprits faibles ou indifférents en matière religieuse qui cèdent aux menaces, aux promesses et achètent, moyennant une abjuration, la tranquillité dont ils ne jouiraient pas sans cela.

Les chroniqueurs enregistrent avec une exactitude scrupuleuse ces conquêtes sur de misérables parias mis au ban des nations. J'en trouve une signalée par notre Philippe Gérard à la date de l'année 1506* :

« Le iour de la saint Luc, dit-il, y eult ung iuif » baptisé en la grant église de Mets par messire Jehan » Harman, coustre et chanone d'icelle eglise. Et furent » ses parains seigneurs Andreu de Rineck et Nicolle de » Heu ; et la fillaitre de feu Jehan de Vy, la maraine. » Et après, il fut celebré une messe à l'alteit devant les » fonts, par frere Jacques Hairans, gairdien des freres » mineurs : et apres icelle, administra ledict Ieuf du » *corpus Domini*, en présence de grand nombre de » gens. » Meurisse parle d'une conversion semblable

* *Chronique originale et autographe*, 3 vol. in-fol°, qui se trouve dans la bibliothèque de feu M. le comte Emmery, au château de Grosyeulx, près Metz. M. Huguenin ne l'avait pas en mains quand il a publié ses *Chroniques messines*.

opérée à Metz quelques années après *. Il y en avait eu bien d'autres en France et surtout en Espagne ; car l'apostasie assurait la fortune, le repos et permettait d'attendre des jours meilleurs. Mais c'étaient de feintes conversions. L'homme ne renonce pas facilement aux impressions d'enfance, aux liens de famille, et s'il ne cède pas à l'anathème de son père, il se laisse fléchir par les larmes de celle qui l'a mis au monde.

Dans notre ville de Metz les apostasies judaïques furent toujours très-rares, preuve évidente de la tolérance avec laquelle on traitait Israël. Avant que Charles-Quint assiégeât cette cité guerrière, les juifs institués en communauté formaient déjà un corps social et commençaient à se grouper autour de la synagogue qui tient encore aujourd'hui le point central de leur quartier. Les exigences d'une défense sérieuse, peut-être la seule crainte des horreurs d'un long siége les aura conduits hors des murailles ; mais ils y sont rentrés bientôt après pour n'en plus sortir.

* « Vn Iuif fut baptisé dans la grande eglise auec ceremonies e » solemnité. » (*Hist. des Euesqves de l'eglise de Metz*, p. 605.)

QUARTIER DES JUIFS MESSINS AU XVI^{e} SIÈCLE

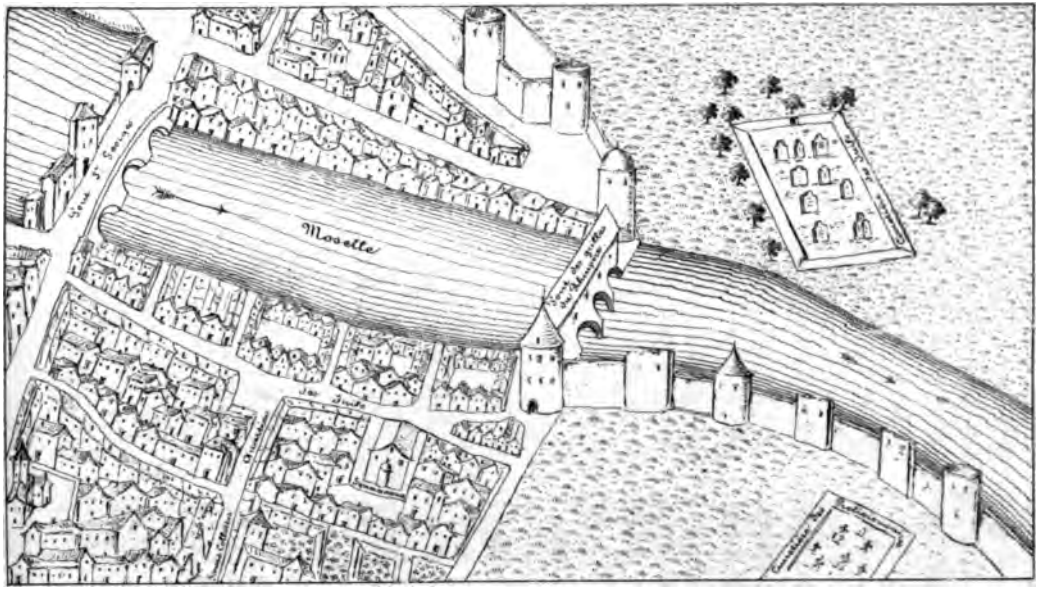

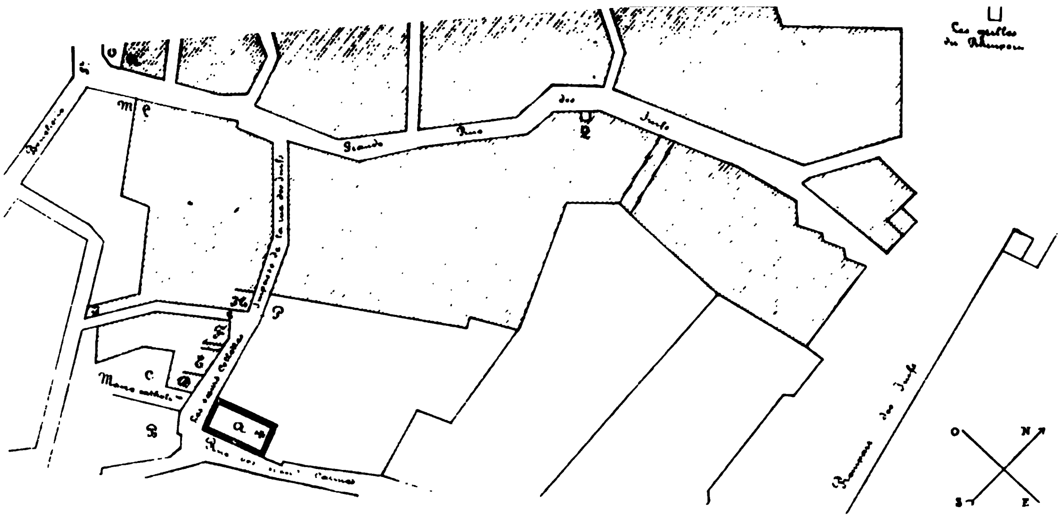

A Eglise des soeurs Collettes, autrefois Eglise paroissiale de S. [illegible]
B Maison de Mr Godefroy, ci-devant Mr Georges, Procureur du Roi
C Maison de Nicolas Marie, dont la face a 18m 5·0·6
D Endroit autrefois acquis de Nicolas Marie et bâti par Moyse Schwab dont la face a 4m 5·6
E Ancienne maison de Moyse Schwab dont la face a 5m 8·3·2
F Maison de S. Cahen dont la face a 4m 2·1·2
G Ruelle qui a de largeur 4m 8·6
H Maison de Lyon Levy
I Ecurie contentieuse de Lyon-Levy
L Maison de Marc Halphen avec cette inscription IAC ✠ III 181[illegible]
M Maison occupée par Claude [illegible]
N Maison de Godchaux Halphen
O Maison de Hennequin, Notaire
P Ancienne borne
Q Synagogue.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

METZ ET SES ENVIRONS,

PAR M. VICTOR SIMON.

MESSIEURS,

Chaque année nous voyons remuer une partie du vieux sol de notre ville, et chaque année on en exhume quelques faits nouveaux pour l'histoire; chaque année aussi le soc de la charrue heurte dans nos champs quelques débris des vieux âges, et exhume sous les yeux des habitants de nos campagnes des morts qui reposaient dans leurs tombes, encore munis de leurs armes ou d'instruments de leurs professions. Nous avons, jusqu'à présent, pris le soin de recueillir, autant qu'il nous a été possible, des documents exacts sur toutes ces découvertes qui sont autant de matériaux qui pourront un jour prendre place dans un travail plus important sur l'histoire de nos contrées. Fidèle à la tâche que je me suis imposée, je vais vous faire connaître quels sont les faits qui nous ont été révélés depuis le commencement de l'année académique qui va être écoulée. Ce travail sera divisé en deux parties: la première traitera des constructions anciennes, et la seconde traitera des objets d'art.

En juin 1842, on ouvrit une tranchée depuis le haut de la rue de la Tête-d'Or jusqu'à la place Saint-Louis, pour construire un égout. Toute cette tranchée, profonde d'environ quatre mètres, présenta de la terre végétale avec quelques débris de tuiles provenant de constructions romaines; dans la partie supérieure de cette rue, à l'extrémité Ouest, on trouva d'abord un petit bas-relief représentant un personnage ayant les cheveux courts, la barbe de moyenne longueur, vêtu d'une tunique et ayant sur l'épaule gauche un perroquet ou un faucon. La hauteur de la pierre est de 0m,3. J'ai fait déposer dans votre galerie d'antiquités ce petit monument que vous devez à l'obligeance de M. Mariatte, négociant à Metz.

Parvenu un peu au-dessous de l'angle de la rue de la Chèvre, dans la rue Neuve-Saint-Louis, on découvrit un aqueduc se dirigeant perpendiculairement à la Seille, sa partie supérieure obliquait vers le nord dans la rue de la Chèvre. On y pénétra par un regard dont l'ouverture était formée par un cadre en pierre de taille (grande oolite). Cet aqueduc, voûté en plein cintre, avait 0m,74 de diamètre, et environ 1m,36 de hauteur; il était en partie remblayé de vase et de décombres: cependant une eau limpide, provenant d'une source voisine, y coulait assez abondamment. Parallèlement à cet aqueduc et à droite en descendant vers la place Saint-Louis, on découvrit trois tronçons de fûts de colonnes, placés debout, sur une même ligne à peu près droite; il existait d'axe en axe, entre le premier et le deuxième, une distance de 4m,63 et entre le deuxième et le troisième celle de 4m,73.

Ces colonnes de style dorique n'étaient ni sur un ciment ni sur un dallage, le premier tronçon avait la hauteur de 0m,60, le second celle de 1m,03, le troisième celle de 1m,62.

Déjà Baltus avait signalé, dans ses Annales de Metz,

la découverte de l'aqueduc dont je viens de parler, d'inscriptions romaines et d'autres débris de monuments antiques.

Dans ce même lieu on découvrit aussi l'été dernier : 1° une pierre représentant en buste une jeune femme d'un style très-pur tenant en ses mains une assiette ou une tarte couverte de fruits à noyaux. Tous les amis des arts regretteront que ce charmant bas-relief ne nous soit point parvenu entier ; toute la partie inférieure à partir de la ceinture n'a pu être trouvée. Cette femme est droite sous une niche peu profonde et dont la partie supérieure est décorée d'une coquille (fig. 1).

2° Une pierre de taille jaune (grande oolite), provenant d'un tombeau et sur laquelle est gravée une partie d'inscription que j'ai fait détacher ; sa longueur est de 1^{m},35 et sa largeur était de 0^{m},55 ; mais évidemment elle n'a point sa hauteur primitive on y lit le reste d'inscription qui suit :

MAE VXORIS EIVS PVBLICI
SVS·APPRONIVS APRILIS·FIL·POSVERVNT·

3° Une autre pierre de couleur blanche (oolite moyenne) avait une épaisseur de 0^{m},52 et 0^{m},90 sur les autres faces ; on y voit une palmette bien sculptée et quelques lettres de grandes dimensions d'une inscription funéraire qui sont d'un très-bon style ; on distingue encore ce qui suit :

VIVO
VXAV.
VICTO
H

Ces trois pierres funéraires ont été déposées dans votre galerie archéologique.

On a découvert au même lieu d'autres pierres de grandes dimensions.

La première était de couleur blanche, sa hauteur était de $0^m,88$, sa largeur de $0^m,70$ son épaisseur de $0^m,60$.

La seconde de couleur également blanche et taillée en biseau de trois côtés avait une longueur de $1^m,15$ une largeur de $0^m,91$ et une épaisseur de $0^m,44$.

La troisième en oolite jaune et qui n'était qu'un fragment était longue de $1^m,22$, large de $0^m,80$ et épaisse de $0^m,60$.

Ces trois dernières pierres ont appartenu à des tombeaux ou à de grands monuments, et sont du nombre de celles que Baltus dit avoir été laissées en ce lieu où l'on découvrit les inscriptions qu'il a reproduites à la page 124 de ses Annales.

Un autre monument funéraire mais qui paraît empreint d'un style gallo-romain, représente un personnage en buste; au-dessous il existe une inscription tracée sur une surface d'environ $0^m,21$ de largeur et de $0^m,15$ de hauteur (fig. 2).

Cette pierre a été trouvée à Metz, rue Vincentrue, n° 22 dans une maison appartenant à M. Zemette George, dont j'ai rempli les intentions en la faisant déposer dans votre galerie archéologique.

Une troisième pierre funéraire a été recueillie par notre savant confrère M. Dufresné qui l'a trouvée à Metz.

Ce monument offre principalement de l'intérêt parce qu'il a été élevé par un affranchi à son ancien maître.

Je crois devoir faire observer, à l'occasion de ces monuments, qu'il importe essentiellement de bien préciser la place où l'on découvre des tombeaux, vu qu'ils peuvent procurer des documents précieux sur les limites des villes. On sait qu'il était défendu de faire des inhumations dans leur enceinte, cela résulte notamment de défenses

émanées de Constantin-le-Grand, de Théodose-le-Grand et de Charlemagne.

En faisant cette année de nouvelles recherches sur ce qui nous reste du palais des rois d'Austrasie, je découvris, dans la maison n° 6, rue des Trinitaires, des constructions antiques autres que celles dont je vous ai déjà parlé. Je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit à l'Académie et dans la Revue d'Austrasie, sur ces ruines importantes; mais j'ai pensé devoir mettre sous vos yeux le dessin de la grande muraille et des deux bassins existant dans la maison n° 12*, celui du bas relief fixé dans l'une des murailles extérieures de cette maison et du chapiteau existant dans la maison n° 6 (fig. 3, 4, 5 et 6).

L'aqueduc romain a aussi présenté cette année quelques sujets d'observations que je prends soin d'enregistrer ici. A l'extrémité Est des arches de Jouy, sur le chemin dit des Auës, on a découvert l'extrémité des deux conduites qui en venant des arches se terminaient au bassin. Les deux murs de face dont l'extérieur est en moellons de petit appareil régulier et avec joints cirés en ciment, ainsi que cela existe pour tout le monument, ont chacun $0^m,63$ d'épaisseur y compris l'enduit de ciment intérieur; le mur de séparation entre ces deux conduites a une épaisseur de $0^m,40$. Les deux murs précités latéraux sont intérieurement construits avec des briques triangulaires posées dans un ciment à gros grains; cette partie a une épaisseur de $0^m,30$, les pierres d'échantillon du revêtement extérieur sont posées dans un mortier formant avec elles une épaisseur de $0^m,30$; les parements de ces pierres sont faits à petits coups de hachette, et les lits ont été faits à grands

* Je les dois à l'obligeance de M. Aubry, architecte, qui a bien voulu me signaler ces antiquités.

coups, ce procédé a été employé pour tout l'aqueduc. Le mur entre les deux canaux est uniquement bâti en briques et en ciment. Les parements formés par les briques sont couverts d'un ciment à grains fins et beaucoup plus rouge que celui dans lequel les briques sont scellées, son épaisseur est de $0^m,03$. Les bourrelets dans œuvre en quart de rond placés au fond parallèlement aux angles ont $0^m,05$ d'épaisseur.

Les briques triangulaires précitées proviennent de briques carrées qui ont pu être d'autant plus facilement brisées en deux parties égales qu'en les fabricant on avait creusé un petit sillon pour déterminer la ligne de rupture.

Un tuf déposé par les eaux que l'aqueduc charriait, a au fond une épaisseur de $0^m,008$ et sur les flancs celle de $0^m,004$.

A la sortie du bassin pour se diriger vers Metz, l'aqueduc a une seule voie large de $1^m,04$.

De nouvelles recherches faites sur les agrafes en fer qui unissaient les corniches me firent connaître qu'elles avaient une longueur de $0^m,40$ et étaient en barreau de $0^m,04$ carrés; j'ai dit précédemment que ces agrafes étaient scellées en plomb et cachées sous les pierres de revêtement.

Plusieurs bases des piles sont totalement en moellons non échantillonnés mais réguliers; quelquefois ces bases se terminent à leur partie supérieure par une ligne à angle droit, quelquefois des pierres d'échantillon les terminent en biseau.

Des découvertes importantes ont été faites, l'automne dernier, en creusant dans une vigne située sur la rive gauche de la Moselle, et perpendiculairement aux arches de ce côté. On découvrit un massif fort épais de maçonnerie composée de pierres jetées confusément dans le mortier, sa fondation est composée de pierres qui comme pour tout le reste de l'aqueduc, ont leur pointe implantée dans le sol.

A la surface de cette maçonnerie il existait un ciment fort épais sur lequel les eaux de l'aqueduc s'écoulaient. Cette partie du monument avait une largeur égale à celle de la partie supérieure des arches, elle avait un parement semblable, sa longueur était de 30 mètres, sa largeur de 3m,40 et son épaisseur de 2 mètres. Cette partie intéressante du monument est située dans un terrain appartenant à M. de Schlaincourt qui s'est empressé de s'associer aux vues de l'administration pour la conservation de ce qui en reste.

Un renseignement qui m'a été donné par M. Parmentier, entrepreneur pour la réparation des arches, doit être consigné dans cette notice. Il m'a assuré avoir vu dans la Moselle, en amont des piles, des pierres taillées avec coulisses ayant environ 1m de longueur et 0m,70 de largeur. Ces constructions auraient probablement eu pour destination de forcer les eaux à changer de direction à certaines époques.

Enfin je dois citer une hachette-marteau découverte par M. Lexa, il y a environ deux ans, lorsqu'il fit confectionner la partie du chemin de grande vicinalité qui traverse le Sablon. Ce marteau a été trouvé près d'une des piles qui traversaient cette plaine; son œil est plus ouvert à la partie supérieure qu'à la partie inférieure, c'était probablement un de ces instruments dont on se servait pour tailler les pierres de parement (fig. 7).

De vastes excavations ont été opérées durant l'été dernier (1842) pour creuser les caves et les fondations de la caserne de l'école d'application rue aux Ours.

Je laisse à notre honorable confrère M. Schuster, le soin de vous faire connaître les résultats de ces fouilles. La grande habitude qu'il a de se livrer à des observations jointe aux connaissances qu'il possède, est à l'avance pour vous une garantie de l'exactitude qu'il a apportée

pour constater tout ce que cette localité a offert d'intéressant.

Dans deux lettres écrites à M. Ducharme, inspecteur des écoles primaires du département les 27 et 28 septembre 1842, M. Serrier, instituteur à Holving, a fait connaître qu'on avait trouvé sur le territoire de cette commune une pierre triangulaire se terminant par une base rectangulaire ; dans le triangle on lisait :

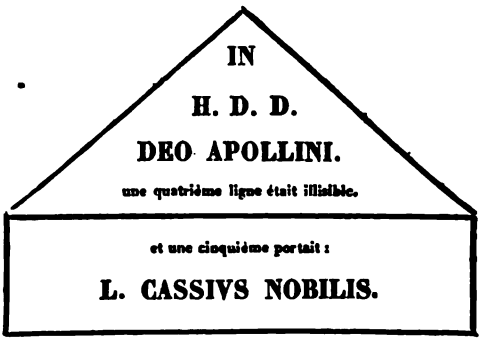

Cette pierre avait 0m,60 de longueur, 0m,55 de largeur et 0m,24 d'épaisseur, elle était surmontée d'une petite statue probablement celle d'Apollon ; ce même lieu offrit une tête en pierre d'un bon travail ; M. Serrier présume que cette tête pouvait être aussi celle d'Apollon ; on trouva dans ce même lieu une tuile creuse, des tuileaux et des charbons de bois.

Ce monument est probablement le reste d'un temple ou d'un sacellum, ce qui dénoterait que Holving remonte à une haute antiquité.

A l'occasion de cette découverte M. Serrier a fait aussi connaître qu'un jeune homme en piochant, au printemps dernier, dans le jardin de son père, à Holving, avait trouvé un pot de terre qui contenait 200 pièces de monnaie et quatre petites pièces d'or ; il est à regretter que l'on n'ait

pu avoir aucun document précis sur ces médailles; elles étaient dit M. Serrier, un peu plus grandes et plus épaisses qu'une pièce de six liards; c'était, je présume, des monnaies du bas empire.

Ces renseignements intéressants vous confirment, Messieurs, dans l'espoir que vous avez manifesté du concours des instituteurs sortis de l'école normale pour avoir, au besoin, des renseignements sur les localités qu'ils habitent. Une notice historique sur la commune de Lexy, écrite par M. Saillet, instituteur en ce lieu, qui a bien voulu me l'adresser, est une garantie de plus de ce que j'avance.

M. Mathieu, de Preutin, arrondissement de Briey, membre du conseil général, a bien voulu me faire connaître que dans un champ en culture, entre Higny et Preutin, à un demi-kilomètre nord-est de cette dernière commune, on avait découvert une construction antique dont la superficie était d'environ six mètres carrés; le sol était couvert d'un ciment d'un rouge de brique, qui était d'une extrême dureté; deux jambages de porte semblaient indiquer que d'autres constructions avaient dû joindre celles découvertes; à une hauteur d'environ 0m,80 de la surface du ciment précité se trouvait un entablement en pierres assez mal taillées, soutenu par deux autres pierres d'égale hauteur, et sur cet entablement il existait un cintre en briques carrées assez semblable à ceux de nos fours à pain, mais plus développé en largeur.

Dans l'intérieur comblé de ce four et à ses abords, on trouva divers échantillons de poteries qui, d'après l'examen que j'en ai fait, sont toutes évidemment romaines. Quelques fragments sont intéressants pour l'histoire de l'art; ils sont couverts d'un émail épais de couleur grise. Cette découverte me confirme complètement qu'un fragment de vase que j'ai trouvé à Grand, et qui a une cou-

verte semblable, est évidemment romain, et qu'à cette époque on appliquait déjà l'émail sur les poteries.

Les médailles trouvées en ce lieu, appartiennent aux règnes de Constantin-le-Grand et de Constant Ier.

Sur le chemin de la Wade, près Metz, à environ deux cents mètres de la jonction de ce chemin avec la route de Kédange, on a, dans un jardin situé au pied du glacis du fort Belle-Croix, découvert les restes d'une maison romaine; on y voyait des *imbrices*, des *tegulæ*, de grosses briques ayant 0m,065 d'épaisseur, des pierres de la formation oolitique, dont quelques-unes de couleur blanche, semblables à celles que l'on exploite sur les hauteurs de Novéant, près Metz, et des pierres de la formation du lias inférieur, qui, par leur couleur rouge, indiquaient évidemment que cette maison avait été la proie d'un incendie violent. On remarquait encore sur le mortier qui avait recouvert le parement intérieur des murs, des restes de peintures représentant des lambris et des rosaces.

A Norroy-le-Veneur, en abaissant, il y a environ deux mois, le cimetière, afin de le mettre au niveau du sol de l'église, on découvrit des cercueils appartenant à différents âges: les uns en pierre, offraient à l'intérieur les dimensions pour la tête et les épaules, et se rétrécissaient progressivement jusqu'aux extrémités; d'autres aussi en pierre, avaient la forme d'un trapèze, décroissant de la tête aux pieds. Ces deux sortes de tombeaux sont très-communs dans nos contrées, et tout récemment, en abaissant dans la Cathédrale le sol de la chapelle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, on en a découvert trois de la forme des premiers; mais on en trouva, à Norroy, deux autres sortes qui me parurent beaucoup plus remarquables: les uns étaient faits en ciment, d'autres étaient composés de grandes dalles en dessus et en dessous, et de petites dalles posées de champ qui en formaient les côtés; et il est à remarquer

que ces derniers étaient en grès bigarré, encore bien que le gisement le plus rapproché de cette roche, relativement à Norroy, soit à une distance d'environ quatre myriamètres.

Ces deux dernières sortes de tombeaux doivent évidemment être fort anciennes, et l'église elle-même présente des documents remarquables sur son antiquité. Sa construction extérieure indique qu'elle fut autrefois fortifiée. Le mur d'enceinte du cimetière présente de larges meurtrières de forme elliptique et en pierres de taille; une tour et une porte construites très-solidement défendaient l'entrée de l'enceinte. Au-dessus de chacune des fenêtres du chœur de l'église, il existait un machicoulis; une vierge située à l'extérieur dans une niche semble prendre ce lieu fortifié sous sa protection.

Les nervures de la voûte de l'église et les écussons qu'on y remarque indiquent une construction du quinzième siècle; mais si du chœur on pénètre dans une petite ouverture carrée et si on descend quatre ou cinq marches, on arrive à un couloir long d'environ 20 mètres, à l'extrémité duquel on trouve, à droite, une petite porte carrée qui a une couverte très-épaisse, monolithe, avec fronton circulaire.

Cette porte bâtie en gros appareil régulier, conduit dans une crypte dont le style indique évidemment les premiers temps byzantins. Cette crypte présente dans toute sa longueur, qui est d'environ cinq mètres, trois voûtes en plein cintre, parallèles les uns aux autres reposant du côté des murs sur de larges corniches en pierre de taille, et au milieu sur des colonnes rondes, sans bases, dont les chapiteaux carrés, sans sculptures et de forme évasée, ressemblent à ceux indiqués par le n° 2 de la planche 53 de l'atlas du *Cours d'Architecture religieuse* de M. de Caumont: ces chapiteaux sont surtout remarquables par

une entaille rectangulaire faite sous chacune de leurs faces.

Cette crypte forme un carré presque complet, sa hauteur sous voûte est d'environ 2^{m},30 elle est éclairée par deux croisées dont chacune en plein cintre est à l'extrémité des voûtes latérales ; entre ces deux fenêtres, et à l'extrémité Est de la voûte du milieu, il existe un autel ; on voit dans le mur à gauche une autre fenêtre qui est de construction postérieure. Deux entailles pratiquées dans les deux jambages de l'entrée indiquent que cette crypte avait une porte très-solide qui se fermait intérieurement par une forte et large barre en bois. Un cadre en pierre situé à la surface du sol indique évidemment qu'il a existé une autre construction souterraine qu'il serait très-intéressant de déconbrer pour rechercher quelle était sa destination, et si elle ne révélerait pas encore des constructions plus antiques que celles que je viens de décrire.

A l'occasion de cette crypte qu'il me soit permis, Messieurs, de vous parler d'un monument de la même époque existant à Pachten, village situé près de Sarrelouis et dont le sol a déjà procuré tant d'antiquités romaines. Le clocher de l'église de ce lieu présente une construction des premiers temps de l'époque romane : quand on a franchi la première entrée sous le clocher on a en face une seconde porte construite en gros appareil extrêmement solide : celle-ci de forme carrée dont la couverte d'une seule pièce se termine par un tympan de forme triangulaire, se trouve sous un plein cintre, bâti en pierre de grand appareil ; dans le tympan on voit sculpté en relief très-saillant un homme ayant les cheveux un peu longs, vêtu d'une tunique lui descendant jusqu'aux genoux, de la main droite il combat avec la croix contre une sorte de dragon ou de chimère ayant dans sa gueule un jeune enfant, et de la main gauche avec l'évangile

contre un centaure qui, armé d'un arc, est disposé à lui décocher une flèche. Des allégories de ce genre révèlent de la manière la plus énergique l'état de la société qui à cette époque était aux prises avec les idées religieuses et les invasions ; en un mot de la société se reconstituant dans ses bases les plus profondes ; ainsi l'on voit par le bas-relief précité, un chrétien luttant contre le paganisme, et le bas-relief de la rue des Trinitaires, à Metz, représente le pouvoir aux prises avec les envahisseurs des Gaules.

Des planches insérées dans le volume du congrès de Besançon font allusion à ces mêmes événements ; elles donnent le dessin de deux plaques, l'une trouvée à Marnens, près de Payerne, en 1828, l'autre à Vieillecin (Doubs), en 1838. Ces plaques représentent toutes deux un personnage qui lève les bras au ciel, se voyant assailli par deux animaux monstrueux qui l'attaquent par les pieds.

La première de ces deux plaques plus significative que la seconde représente ces deux animaux armés d'un grand nombre de dents très-aiguës et ayant déjà chacun un pied du personnage dans la gueule.

Ces plaques extrêmement remarquables par les sujets qu'elles représentent et parce qu'elles sont, comme d'autres qui les accompagnaient, des exemples les plus frappants d'un art dégénéré, me conduisent naturellement à vous citer une magnifique fibule en or (mon cabinet) représentant quatre aigles en verroterie rouge et ornée de filigranes, et deux plaques en bronze argenté ornées de divers dessins barbares et notamment d'une croix. Ces divers objets d'art ont, il y a quelques années, été trouvés aussi dans des sépultures aux environs de Metz.

D'autres sépultures ont été découvertes cette année dans notre département.

M. Gérard, employé de la préfecture, très-versé en

archéologie, et l'un de nos membres correspondants, a, en mon absence, rendu compte de la découverte d'un tombeau près de la ferme d'Heumont, commune de Réhon, arrondissement de Briey. Consultons l'intéressant rapport et les dessins que notre honorable confrère a remis à ce sujet à M. le préfet, et qui a été envoyé à M. le ministre de l'intérieur.

Ce monument est une auge en pierre d'oolite, de forme rectangulaire, couverte d'une autre pierre prismatique monolithe, dont l'arête est abattue et qui se termine perpendiculairement à chaque extrémité. Ce tombeau présente à une extrémité une entaille qui semble indiquer qu'il aurait dû être scellé, et à sa surface supérieure il était percé d'un trou.

Ce cercueil, qui est à l'intérieur taillé grossièrement, était placé dans une maçonnerie sèche; il renfermait les ossements d'un seul personnage qui, il paraît, avait reçu plusieurs blessures à la tête. Près de ce squelette, on trouva une bouteille, un verre à boire et un rython; le tout était en verre : la bouteille fut brisée (fig. 9 et 10).

Ce tombeau est évidemment romain; mais il peut appartenir à l'époque chrétienne aussi bien qu'à celle du paganisme.

Nos honorables confrères MM. le baron d'Huart et le vicomte de Cussy ont découvert des sépultures antiques à Daspich, près de la route romaine dite le *Kem*. Pensant bien que la notice intéressante et les dessins que M. de Cussy vous a adressés à ce sujet, seront publiés cette année dans les Mémoires de l'Académie, je me bornerai, à cette occasion, de vous faire observer que l'on a trouvé, près de la lunette d'Arçon, à Metz, il y a deux ans, des squelettes ayant comme ceux de Daspich, chacun une pierre sous la tête, et à ce sujet on m'a assuré que l'on en avait trouvé d'autres dans la plaine du Sablon, ayant aussi une

pierre sous la tête, et même la tête de l'un d'eux reposait sur une brique en forme d'auréole.

M. Girgois, propriétaire à Solgne, a découvert aussi des tombes en assez grand nombre dans les bois de Grosbiderstroff, près Velferding, arrondissement de Sarreguemines. Leur forme était, il paraît, celle de la longueur du corps; les cadavres étaient inhumés à environ 0m,80 de profondeur; ils étaient orientés au levant; ils n'avaient point de cercueils. On trouva près de quelques-uns des squelettes, des lames de sabres à dos plat, des lances, et des médailles aux effigies de Tetricus, de Victorin, de Théodora, de Constantin et de Constance: il n'y avait ni vases, ni colliers.

Des sépultures découvertes près de Labry, arrondissement de Briey, étaient, m'a-t-on assuré, semblables à celles trouvées, il y a plusieurs années, à Saint-Privat et à Montois; on y a recueilli notamment une agrafe, une fibule et une hache en fer (fig. 11).

Déjà il y a quelques années, on avait trouvé près de cette commune, à Moineville, une hache semblable, dans un tombeau, et notamment une boule en cristal de roche.

Près de Schlaincourt, d'autres sépultures renfermaient des armes, des vases et quelques objets d'ornement tels que des grains de collier en verroterie et en émail grossier, des agrafes et des fibules.

Enfin une hache plate, en bronze, haute de 0m,19, large au milieu de 0m,038, présentant sur chaque face deux oreilles repliées, larges chacune de 0m,013, a été trouvée sur le territoire de Bistroff, et donnée au cabinet de la ville, par notre honorable confrère le baron d'Huart (fig. 12). J'ai pensé devoir classer ici cette hache vu qu'il en a été trouvé de ce genre dans des sépultures celtiques.

Passons à la description d'objets non moins remarqua-

bles et se rattachant la plupart plus spécialem
beaux-arts; certes je n'ai pas la prétention de
citer tout ce qui peut avoir été trouvé en c
mais quelque incomplète que soit cette nomencla
ne sera pas moins digne d'intérêt.

Dans l'histoire de Metz, par des religieux bén
on voit représentée pl. 6, n° 4, une biche dont la
est bien au-dessous de son modèle. Nous nous fi
vrai plaisir de vous dire que ce précieux objet
encore dans notre ville, qu'il est la propriété de M.
Germain. C'est sans contredit ce que l'antiquité
de plus parfait dans nos contrées; il serait à dé
ce charmant produit de l'art fût dessiné d'une
rigoureusement exacte dans un de nos volume

La même personne a trouvé en 1842, dans
priété de Flin une charmante statuette représen
déesse portant une corne d'abondance.

Une statuette représentant le même sujet et
sur un timon de navire a été trouvée dans les
de Thionville.

Une statuette non moins intéressante, repr
Minerve ou l'*Urbs Roma*, a été trouvée sur la
maine ban de Boucheporn, près de Boulay (fig.

Un petit bouc en bronze a été découvert
environs de Metz.

Un petit Mercure en bronze doré a été trouv
viller près Saint-Avold (fig. 14).

Une épée du moyen-âge semblable à celle q
taient les Normands et dont le pommeau est en
a été trouvée sur la route militaire n° 6, près d
bronn.

Un lacrymatoire en forme de fuseau et en te
et un petit vase de façon étrusque, ont été t
Kirchenaumen, près Sierck.

Un disque en diorite a été trouvé à Metz, dans des maçonneries romaines; son bord, qui a subi quelques dégradations, atteste évidemment qu'on en a fait usage pour le jeu auquel il était destiné; les collections de M. Eckel à Strasbourg m'en ont présenté un du même diamètre, de la même roche, mais qui était creusé au centre sur les deux faces, afin de pouvoir le tenir plus facilement.

Une découverte de monnaies Lorraines, Messines et Verdunoises, en grand nombre, a été faite à Novéant-sur-Moselle, au printemps 1843, en creusant des fondations dans la propriété de M. Greff. Les monnaies principales sont de René Ier; de Charles Ier; de Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz; de Louis de Haraucourt, évêque de Verdun; de Louis, cardinal, duc de Bar, évêque de Langres et de Verdun. (Consultez, à ce sujet, la *Revue d'Austrasie*, avril et mai 1843.)

Enfin, Messieurs, s'il m'était permis de faire une excursion sur le territoire étranger, je consignerais ici la découverte faite à Dalem près de Frisange, en avril 1842, de trois vases en terre, contenant des médailles en bronze et en argent, notamment de Dioclétien (M. B.), de Constantin-le-Grand (M. B. et P. B.), de Maximien Hercule et de Licinius. Il appartient aux archéologues du duché de Luxembourg de donner des détails plus précis sur cette importante découverte.

Messieurs, je terminerai en appelant votre attention sur deux usages qui se sont conservés dans nos pays, depuis les temps les plus antiques. La Grèce employa, pour fermer les portes, des verroux placés en dedans des maisons; on les ouvrait au moyen d'un crochet en forme de faucille et en fer qui, introduit par une très-petite ouverture pratiquée dans la porte, atteignait le verrou et le faisait avancer ou reculer. Cet usage existe encore généralement dans nos contrées; il est en-

core mis en pratique à Montigny et à Corny près Me et je l'ai retrouvé à Stonne, département des Ardenn A Corny, derrière ce verrou, il existe une barre mol en fer, placée perpendiculairement au sol et dont destination est d'empêcher le verrou de reculer. Qu on veut faire jouer le verrou on tire cette barre moyen d'une ficelle dont l'extrémité est terminée par nœud à peine visible en dehors.

Un autre mode de clore les portes de jardins n rappelle un usage qui est plus perfectionné, mais cependant est aussi d'une haute antiquité ; je veux pa de la serrure en bois avec pièces mobiles, telle qu'e a été employée notamment par les Égyptiens. Cette serr est encore en usage dans les environs de Faulquem et dans les environs de Sarrelouis, et on la retrouve d les campagnes du département de la Manche, dans Marais-Pontins, en Grèce, en Egypte, etc. (Voyez *Recueil d'Antiquités* par Mongez, de l'Encyclopé Méthodique, page 224.) Voilà donc, Messieurs, d usages des temps les plus antiques, qui sont arri jusqu'à nous, et qui confirment encore combien diffi lement ces usages changent, même malgré les prog les plus grands dans les arts qui procurent des cho beaucoup plus commodes.

Cette notice, Messieurs, est assurément incomplè car je ne puis, malgré tous mes soins, me flatter d'av eu connaissance de toutes les découvertes faites dans pays, mais je crois du moins avoir cité ce qu'il y a plus important. C'eût été peut-être aussi le lieu de v parler des restaurations qui ont été faites à l'église Chazelles, par les soins de l'administration ; des vœux q nous formons pour assurer la conservation de la chapel de Morlange, des importants travaux exécutés à la cath drale et aux arches de Jouy ; mais quel que soit l'intér

ces sujets puissent offrir, ils ne rentrent point dans
an de mon travail, dont le but est uniquement de
faire connaître ce que l'on a découvert d'intéressant
ntiquités.

RECHERCHES

SUR

L'USAGE DU FER CHEZ LES ANCIENS,

PAR M. VICTOR SIMON.

MESSIEURS,

A l'occasion d'une main antique en fer que j'ai mise sous les yeux de l'Académie, un de nos honorables confrères a élevé la question de savoir si les anciens avaient généralement fait usage du fer, s'ils connaissaient l'art de fondre ce métal et si on avait obtenu du fer fondu, avant le quinzième siècle.

Encore bien que l'objet d'art que je venais de décrire, parût résoudre cette question affirmativement, je pensai néanmoins devoir me livrer à des recherches sur l'usage chez les anciens de ce métal, selon les expressions de Pline, le plus pernicieux et toutefois le plus nécessaire à l'homme.

Je viens aujourd'hui vous communiquer les résultats de mes recherches.

Il est d'abord une question à s'adresser, c'est de savoir si les mines de cuivre étaient assez communes pour satisfaire aux besoins de toutes les populations, de manière qu'elles ne sentissent pas la nécessité d'employer un autre métal;

s'il existait des relations entre les peuples dont le territoire produisait du cuivre et ceux qui n'en avaient pas ; ou si, au contraire, certains peuples ne furent pas dès les premiers temps contraints de faire usage du fer.

Cette dernière proposition ne me paraît pas douteuse ; en effet, si nous considérons le territoire des Gaules, nous voyons que les mines de cuivre y sont rares, les terrains, oolitiques, crayeux et tertiaires qui constituent la plus grande partie de leur sol n'en contiennent pas, tandis qu'au contraire, quelques-uns de ces terrains présentent des mines de fer inépuisables. Ces seules circonstances de position géologique amènent donc à dire que l'homme, dès les premiers temps, dut faire usage du fer.

Les traditions les plus anciennes semblent confirmer ce que je viens d'avancer. Suivant la Bible, Tubal Caïn, avant le déluge, savait travailler le fer.

Les anciens s'accordent assez à placer l'origine de l'art de travailler ce métal, sous le règne de Minos Ier, 1431 ans avant J.-C. et suivant eux, cette connaissance aurait passé de Phrygie en Europe avec les Dactyles, lorsqu'ils quittèrent les environs du mont Ida pour venir s'établir dans la Crète. Suivant Larcher, la découverte du fer remonterait à l'an 1527 avant J.-C., plus de 250 ans avant la guerre de Troie. Suivant Pline, les Dactyles auraient découvert les mines de fer et les Cyclopes auraient inventé l'art de fabriquer ce métal : *Fabricam ferream invenere Cyclopes.*

Suivant Sanchoniaton, deux frères descendus d'Agreus et d'Holicus introduisirent l'usage du fer et enseignèrent les moyens de le travailler, l'un d'eux se nommait Cryphor.

Le même auteur, dans son sixième livre, nous enseigne encore que les fils de Basanus, roi de Byblos, tendirent une chaîne en fer devant le port de cette ville.

Paw nous dit que les Chinois connaissaient le fer et la

castine, du temps d'Iao; nous lisons dans les lettres américaines de Carly que le fer fut trouvé à la Chine sous l'empereur Fou-Hi, et on commença à en faire usage, sous Chiw-Nong, 2748 ans avant notre ère, par les soins du gouverneur Souan-Yuen. Les armes de fer ont été en usage chez les Chinois, dès l'an 2940 ans avant J.-C.

Les annales de Leangt-Cheou nous enseignent aussi que ce métal a été mis en usage, même avant les premiers conducteurs des Chinois, et que les habitants de Pékin connurent la castine de fer : l'on présume, suivant ces annales, avec assez de vraisemblance, que le grand Ia s'est servi d'instruments de fer pour couper les montagnes et creuser ces grands canaux qu'il fit pour donner un libre cours aux eaux qui inondaient alors les terres.

Tous ces documents sont confirmés par une lettre écrite par le R. P. Parrenin, jésuite, alors missionnaire à Pékin, en réponse à une lettre qui lui avait été adressée, le 22 octobre 1736, par M. Dortous de Mairan, de l'académie française, qui le consultait notamment pour savoir si on trouvait en Chine des haches en pierre et avoir des documents sur l'invention du fer et de sa fabrication.

Parmi les croyances superstitieuses des Tounguses, peuple de la Sibérie, il en est une citée par Malte Brun qui permet de supposer que ce peuple a connu le fer, dès la plus haute antiquité. La voici : « Bouga après avoir créé » le ciel et la terre rassembla *du fer de l'Orient*, du » feu du Midi, de l'eau d'Occident et de la terre du Nord, » et en fit un homme et une femme dont la chair et les » os étaient de terre, le *cœur de fer*, le sang d'eau et la » chaleur vitale de feu. » (Tome 9, pag. 105.)

Parmi les occupations de ce peuple pasteur et nomade, on cite le métier de forgeron. (Voir tome 9, pag. 103.) Il est à remarquer que les Tounguses appartiennent à la

troisième grande race des peuples indigènes de l'Asie septentrionale.

A Sparthe, les habitants disaient que Théodore de Samos avait été le premier qui avait trouvé l'art de fondre le fer et d'en faire des statues.

Aristote qui vivait 384 ans avant J.-C., dans son traité intitulé : *Meteorologicorum* liv. 4, chap. 6, dit que le fer forgé, travaillé même, peut se liquéfier de nouveau et de nouveau se durcir et que c'est par la réitération de ce procédé, qu'on le conduit à l'état d'acier. Les scories du fer se précipitent, ajoute-t-il, dans la fusion ; elles restent au fond des fourneaux et les fers qui en sont débarrassés, de cette manière, prennent le nom d'acier ; il ne faut pas pousser trop loin cet affinage, parce que la matière qu'on traite ainsi, se détruit et perd considérablement de son poids, mais il n'est pas moins vrai que moins il reste d'impuretés plus l'acier est parfait.

Nous lisons dans le même auteur : *At ferrum caloris fervore colliquatum frigore concrescit.*

Strabon, liv. 5, chap. IV, dit avoir vu en Italie, sur le territoire de Poplonium (Capo de Campana) quelques mines abandonnées et les forges où se travaillait le fer qui se tirait d'*OEthalia* ou l'Ile d'Elbe, mais qui ne pouvant s'y réduire en barres dans les fournaises, se transportait sur le continent au sortir même de la mine.

Les Turditains, suivant Posidonius, creusaient pour leurs exploitations minérales bien avant dans la terre des conduits tortueux et souvent desséchaient, au moyen de limaces égyptiennes (c'est-à-dire de vis d'Archimède) les cours d'eaux souterrains qu'ils rencontraient. On peut juger de l'activité de l'exploitation des mines, par ce que nous dit Polybe qui probablement exagère, quand il porte à 40,000 le nombre des ouvriers exploitant les mines de Carthage-la-Neuve ou Carthagène.

Pline parlant de la fabrication du fer, dit que cette mine se cuit et s'affine comme les autres: *Sed ratio eadem excoquendis venis**. Ailleurs, il ajoute: un procédé surprenant dans le métal dont nous parlons, c'est que dans la *fusion*, il est dans un état parfaitement liquide et rapproché de lui-même et en se refroidissant, il se change en masse intérieurement hérissée et poreuse.

C'est à cette propriété qu'a le fer d'entrer en fusion que Virgile fait allusion par le vers suivant:

Vulnificus que Chalybs vastâ fornace liquescit.

Ce mot *fornax* paraît évidemment indiquer un haut-fourneau. Agricola, dans son: *de re Metallicâ* se sert de ce mot dans le passage suivant: *Deindè in foco fornacis ferrariæ fiat catinus.*

La fusion du fer qui semblait avoir été révoquée en doute n'a dû avoir rien de bien difficile pour certaines espèces de fer, car il est des minerais qui, outre leurs qualités particulières, ont avec eux leur castine et ont dû indiquer d'eux-mêmes aux hommes, les procédés qu'ils devaient suivre; aussi paraît-il constant que dans des mines qui furent exploitées par les anciens, on fit choix des fers les plus susceptibles de fusion. Les terrains volcaniques, en leur mettant sous les yeux du fer cristallisé produit par l'action du feu et même du fer fondu, leur indiquaient naturellement les moyens qu'ils devaient employer pour la fusion des métaux.

* A ce sujet je crois devoir, d'après Pline, indiquer comment on traitait le cuivre dans les Gaules: « On stratifiait le minérai sur des pierres et l'on poussait le feu jusqu'à l'entière incandescence de ces pierres; pour faire couler le métal. « Ce feu est si violent, dit cet auteur, qu'il finirait par réduire le métal en charbon ou scorie noire et » cassante; c'est pourquoi les Gaulois ne le font cuire qu'une fois, » tandis qu'il est constant que cette opération répétée plusieurs fois » rend l'airain infiniment meilleur. »

Un document fourni par le *Dictionnaire d'Antiquité* de l'Encyclopédie Méthodique (v° machefer) confirme encore dans l'opinion que les anciens savaient fondre le fer, en faisant connaître qu'ils employaient dans la construction de leurs chemins de la scorie de fer vitrifiée.

Il est constant que les Romains ont eu de nombreuses exploitations de fer. Virgile en parlant de l'île d'Elbe dit:

Ilva.....
Insula inexhaustis chalybum generosa metallis.

En Angleterre, en Alsace, on trouve les scories de leurs forges, on ignore quels procédés ils employèrent pour la fonte du fer; ils l'ont employée dans presque toutes les provinces riches en métaux; on a reconnu par les scories que les mines avaient été imparfaitement traitées à la fonte, elles contenaient encore du fer pour moitié. (Min. des anciens.)

Une inscription trouvée à Lyon en 1836, atteste combien les exploitations de fer étaient importantes dans les Gaules sous les empereurs Adrien et Antonin; ce monument lapidaire qui est en la possession de M. de Belbeuf, premier président à la Cour royale de Lyon, a été élevé à Julius Celsus par Appianus, *contrôleur des mines de fer dans les Gaules.* (Antiq. de Lyon dissertation de M. de Comarmond 1840.) Certes, un emploi de cette importance atteste bien qu'il existait dans l'empire un service organisé comme de nos jours pour les exploitations minérales.

D'autres documents nous attestent que les Gaulois, même avant la conquête des Romains, exploitaient déjà le fer en grand; César en parlant de ce peuple dit: ils détruisaient aussi nos terrasses par des mines souterraines, en quoi ils sont d'autant plus habiles que leur pays est plein de mines de fer et qu'ils sont habitués à creuser et à faire des trous en terre (*Com. de César,* guerre des Gaules, liv. 7. §. 22.)

Cette citation seule dénote combien les exploitations de ce métal étaient nombreuses, avant que les Romains eussent introduit leur civilisation dans les Gaules. Ailleurs, il dit aussi des Gaules, *magnæ sunt ferrariæ* et Tite-Live en parlant du même peuple se sert des expressions *inter ferrum et arma nati.*

En effet, le fer se trouvant le plus ordinairement en couches continues, ou à la surface du sol, à la différence des autres métaux qu'on trouve presqu'uniquement en filons, n'était-on pas engagé à le mettre de préférence en usage à cause de la facilité qu'on avait de l'exploiter.

M. Gauthier, maître de forges et architecte, et notre honorable confrère M. Reverchon m'ont donné à ce sujet des renseignements d'autant plus intéressants qu'ils concernent notre département. Suivant M. Gauthier, on trouve sur le territoire de Godbrange, dans les minières du bois communal connues sous le nom de Hauy, sous des chênes séculaires, des laitiers épais dans d'anciennes exploitations ; dans ces laitiers, on a trouvé de morceaux de fonte blanche, ou décarburée, telle qu'on la produit par la méthode catalane ; les anciennes exploitations avaient 40 à 50 pieds de profondeur ; on voit qu'on en a extrait toute la partie la plus riche ou à l'état métalloïde ; car on n'y trouve plus que du minerai de lavage. On trouve aussi du minerai qui a subi un grillage, opération que l'on fait subir au minerai par la méthode catalane pour en extraire le fer.

M. Reverchon a vu aussi dans la vallée du Conroy, près Moyeuvre, et dans la vallée de Coulmy, en différentes places, des restes de forges établies dans l'emplacement de l'exploitation du minerai ; elles sont antérieures au treizième siècle. On y voit des scories de forge et non des fontes, et à Sexey-aux-Forges, on voit les indices d'une ancienne forge là où l'on n'avait pas de tradition qu'il en eût existé. De ces renseignements, il résulte bien que l'on

a fabriqué le fer sur le lieu même de sa découverte, comme on le fait encore dans quelques pays. C'est ainsi que certains peuples de l'empire russe, qui sont encore, pour ainsi dire, à l'état de barbarie dans le gouvernement de Kostroma, province de Scherepovitz, ramassent, dans leurs propriétés, du fer, le mettent dans un creuset d'argile et sur le foyer domestique, et en obtiennent la fusion. Ce fer se précipite au fond du creuset, où il forme un noyau. Le fer obtenu est très-doux et on l'emploie principalement pour les clous servant aux constructions des particuliers. Je dois ces renseignements à M. de Lenine, ingénieur des mines de Russie. Malte-Brun, t. IX, p. 227, nous enseigne que les Eleuthes, tartares tributaires de la Chine, forgent eux-mêmes leurs armes et les ustensiles dont ils ont besoin.

J'aurais désiré pouvoir vous donner des renseignements exacts sur l'art de la fabrication du fer au moyen-âge, mais les documents me manquent à cet égard ; seulement je vous dirai que M. Reverchon a consulté un titre qui lui a fait connaître qu'au treizième siècle, il y avait un haut-fourneau à Athus, près d'Herserange. A Sorbey, canton de Pange, on trouva, dans le village même, une gueuse de fer et du laitier ; on ne soupçonnait pas qu'il eût existé en ce lieu une forge, et cependant il en restait encore d'autres indices. Par suite des recherches que je fis, je trouvai le lieu où l'on exploitait des ovoïdes ferrugineux du lias ; il paraît que le grillage du fer se faisait en cet endroit, car ce champ conserve le nom de *la Grillerie*, et un pré situé auprès de la Nied, porte le nom de *pré de la Mine*.

Agricola, qui écrivait en 1621 sur l'art de la métallurgie, cite deux espèces de fourneaux pour fondre le fer. Si le fer est plus rebelle à la fonte, il faut, dit-il, employer un fourneau beaucoup plus vaste et plus haut. *Excoquatur*

verò in fornace primæ assimili, verùm multo ampliore et altiore ut multam venam multosque carbones continere possit.

Enfin Karsten, tout en pensant que la fonte de fer ne fut employée, pour la première fois, qu'au quinzième siècle, établit une différence entre les fourneaux qui ne peuvent produire de la fonte de moulage, et ceux dont la fonte est destinée exclusivement pour l'affinage. Cette différence, ajoute-t-il, provient soit de la nature des minerais, soit de la proportion du charbon employé, soit de la forme du fourneau.

Messieurs, après les documents historiques que je viens de vous mettre sous les yeux, qu'il me soit permis de compléter autant que possible ce travail, en vous faisant connaître quels ont été, chez les différents peuples, les produits de l'art, au moyen du fer. Consultons d'abord la *Bible*.

Moyse, en parlant de la terre promise, dit que les pierres y sont du fer, c'est-à-dire, suivant Sacy, que cette terre est pleine de mines de fer. Les Israélites se servaient de ciseaux de fer pour tailler les pierres, et de coignées de ce métal pour couper le bois.

Le *Deuteronome* nous apprend que le géant Og de Basan avait un lit de fer. Il est parlé d'armes de fer dans le livre de *Job* et dans celui des *Juges*, il est dit dans la description des armes du géant Goliath, que le fer de sa lance pesait six cents sicles de ce métal; sous le règne de David, 100 000 talens de fer ont été donnés en offrande pour la construction du temple de Salomon et lorsqu'on voulut entreprendre de construire ce temple, on rechercha entre autres des ouvriers habiles dans l'art de travailler le fer.

Dans les *Paralipomènes*, chap. 29, liv. 1. David dit : « Pour moi, je me suis employé de toutes mes forces à

» amasser ce qui était nécessaire pour fournir la dépense » de la maison de mon Dieu, de l'or pour les vases d'or, » de l'argent pour ceux d'argent, du cuivre pour les ou- » vrages de cuivre, du fer pour ceux de fer. »

Au chapitre 22, on lit que « David fit aussi provision de fer pour les clous et les pentures de portes, pour joindre les pierres et les ais ensemble. »

Au chapitre 13 des *Rois*, il est dit : « Il ne se trouvait » point de forgerons dans toutes les terres d'Israël, » car les philistins avaient pris cette précaution pour » empêcher que les hébreux ne forgeassent ni épées ni » lances. »

Le § 20 du chap. 4, du *Deuteronome* semble trancher la question de la fonte du fer, il y est dit : « Car pour » vous le Seigneur vous a tirés et fait sortir de l'Egypte » comme d'une fournaise ardente où l'on fond le fer. »

Au *Talmud* il est dit : « Que tout chaudron en fer, » brisé, peut être refondu et recouvrer par là sa pureté. » (Traité des vases ou *Kelim*).

Au *Deuteronome*, chap. 27, § 5, on lit : « Vous dres- » serez là aussi au Seigneur, votre Dieu, un autel de » pierres où le fer n'aura point touché. »

Dans *Daniel*, § 4, nous lisons : « Ils buvaient du vin » et ils louaient leurs dieux d'or et d'argent, d'airain » et de fer, de bois et de pierre. » (Voyez chapitre 5.)

Au § 23 du même chapitre, il est dit : « Vous avez » loué en même temps vos dieux d'argent et d'or, d'airain » et de fer, de bois et de pierre, qui ne voient point. »

Dans *Ezechiel*, § 20, chapitre 22 on lit : « Comme » on jette tout ensemble l'argent, l'airain, le fer, l'étain » et le plomb au milieu du fourneau, et je l'embraserai » pour vous y faire passer par le feu. C'est ainsi que je » vous rassemblerai dans ma fureur et dans ma colère, » je me satisferai et je vous éprouverai par le feu. »

Le § 29 du chap. 38, de l'*Ecclesiastique* porte : « Celui » qui travaille sur le fer s'assied près de l'enclume et » considère le fer qu'il met en œuvre, la vapeur du feu » lui dessèche la chair et il ne se lasse point de souffrir » l'ardeur de la fournaise. »

§ 30 : « Son oreille est sans cesse frappée du bruit des » marteaux et son œil est attentif à la forme qu'il veut » donner à ce qu'il fait. »

L'*Iliade* et l'*Odissée* nous enseignent combien le fer était d'un usage général au temps de la guerre de Troie; Paris avait des javelots garnis d'acier, l'essieu du char de la belle Eglée était de fer; le casque d'Ajax était d'acier; la pique de Patrode était garnie d'acier; le bouclier d'Aretus était de même métal. Achille ayant invité à tirer de l'arc, mit pour prix dix haches et dix demi-haches toutes d'excellent acier. Le solos offert aussi en prix par Achille était simplement une boule de fer dont le volume était, il paraît, assez considérable, puisqu'il annonce que celui qui le gagnera aura du fer pour cinq ans, et n'aura pas besoin d'envoyer son berger à la ville pour chercher les instruments nécessaires au labourage ou à la garde des troupeaux. Cette boule n'était point précieuse à raison de sa matière et de sa fabrication, mais parce qu'elle avait appartenu au vigoureux Actéon à qui elle avait valu plusieurs victoires et qui avait été tué par Achille (min. hom. page 105). L'armure d'Hector était de fer. Il est dit aussi dans l'Iliade que les troupes vont acheter du vin, les unes pour de l'airain, les autres pour du fer.

Les Grecs, pour l'attaque des places, faisaient usage de beliers de fer et de longs fers armés de dents que l'on introduisait entre les pierres du rampart pour essayer de les détacher.

Ereuthalion, ne faisait usage que d'une massue de fer pour renverser les phalanges; Hésiode dans sa *Théogonie*,

donne des armes de fer aux Titans combattant contre Jupiter; il donne une massue de fer à Hercule.

Homère, en parlant d'une guerre qui précède celle de Troie, met une massue de fer entre les mains d'Areithoüs. (*Illiade*, liv. 7).

Anacréon, dans son ode intitulée le *Triomphe de l'Amour*, dit :

Un jour, l'époux de Cytherée,
Forgeait, aux antres de Lemnos,
Du fer d'une trempe épurée,
Les flèches du Dieu de Paphos.

(Traduction de M. d'Attel de Luttange.)

Les anciens se ceignaient d'une lame d'acier sous le bas de la cuirasse pour en sauver le défaut.

D'après Elien, qui a donné un traité sur l'art militaire *du temps des Grecs*, la cavalerie cataphracte était armée de pied en cap; elle portait le casque de fer et toute l'armure du corps, des bras et des jambes était de fer, la tétière, le fronteau, le garde flancs et le garde cou des chevaux étaient de mailles de fer ou d'autre matière.

A Lacédémone, on ne portait que des anneaux de fer.

Lycurgue décria les monnaies d'or et d'argent et ordonna qu'on ne se servirait que de monnaies de fer, qu'il fit d'un si grand poids et d'un si petit prix, qu'il fallait une charrette à deux bœufs pour porter une somme de dix mines et une chambre entière pour la serrer. (Voyez *Plutarque*, tome 1, p. 232). Chaque pièce pesait une livre et ne valait que dix deniers. Lycurgue, vous le savez, vivait en l'an 870 avant J.-C.

Pausanias, qui vivait au deuxième siècle de l'ère chrétienne, cite dans le temple de Delphes, Hercule combattant contre l'hydre: c'était un ouvrage de Tisagoras. L'hydre et l'Hercule étaient en fer; à ce sujet Pausanias fait observer qu'on comprend aisément combien il est difficile

de mettre *le fer en œuvre quand il s'agit de faire une statue.* Ainsi, dit-il, quel qu'ait été ce Tisagoras, on ne peut assez admirer cet ouvrage, de même que ces têtes de lion et de sanglier qu'on a consacrées à Bacchus dans la ville de Pergame et qui sont aussi de fer.

Le même auteur cite une statue d'Epaminondas, une statue d'Hercule dans le temple d'Esculape à Messine, une statue de Cupidon, placée dans le temple de Diane, exécutées également en fer. Ces statues prouvent qu'on en fabriquait de ce métal même dans le temps le plus florissant de la sculpture. Il y avait en Toscane un Apollon de même métal, qui ne le cédait en rien au poli du bronze; Claudien fait mention d'un Mars et d'une Vénus de même matière, et ces sortes de monuments n'étaient pas uniques en Italie.

Pausanias cite aussi une soucoupe en fer de plusieurs pièces soudées, qui était un ouvrage de Glauchus de Chio, qui le premier trouva l'art de souder le fer. Aucune des pièces n'était jointe par des clous, ni par des pointes, mais bien par la soudure uniquement.

Pline dit que le sculpteur Aristonidas voulant représenter Athamas repentant et revenu de sa fureur après avoir précipité son fils Léarque, mêla du cuivre au fer pour exprimer, par la rougeur du métal, la honte et la confusion du personnage. Cette statue existait à Thèbes.

On voyait aussi à Rome, deux coupes de fer dédiées dans le temple de Mars vengeur.

Aux citations de ces diverses statues en fer qui, nous le pensons, étaient toutes coulées, car autrement, Pausanias n'aurait pas fait observer combien il était difficile de mettre le fer en œuvre, quand il s'agissait de faire une statue, il convient d'ajouter la main coulée en fer que je possède et que j'ai décrite dans les mémoires de l'Académie de l'an dernier et celle dessinée dans le savant ouvrage de Vilthe-

mius sur les antiquités du duché de Luxembourg, laquelle fut trouvée à Arlon parmi des restes de constructions Romaines, et qui est semblable à celle découverte à St-Juvin; mais qui, d'après quelques différences, montre cependant qu'elle n'a point été coulée dans le même moule. Certes, s'il restait encore quelques doutes sur l'art des anciens de couler des statues en fer, ils seraient évidemment détruits par deux monuments aussi authentiques, fabriqués dans des contrées si rapprochées de la nôtre et situées toutes deux près de la forêt des Ardennes.

Wilthemius pense que la main trouvée à Arlon, était celle d'une statue de la déesse Nécessité qui, suivant Pausanias, avait un temple dans l'Acrocorinthe. Cet auteur émet l'opinion qu'un grand nombre d'ouvriers furent dans les temps antiques employés dans les Ardennes à l'exploitation du fer, il s'exprime en ces termes: *Dùm alii ea effoderent, alii fornacibus liquarent, alii incudibus tunderent, prorsus ut ad eam faciem quâ nunc Arduenna ferrariis quondam officinis undique fumaret atque perstreperet.*

La tradition est à Vichten, grand duché de Luxembourg, que les habitants de la localité se sont livrés dans les temps antiques à l'exploitation du fer, et l'on y désigne sous le nom de *Vichten* de petits hommes qui, suivant la tradition, vivaient sous terre; ils étaient d'une stature extrêmement grêle, ils se mettaient facilement en colère et cependant ils ne nuisaient en rien à ceux qui fouillaient la terre. L'auteur fait observer à juste titre qu'il est remarquable que cette tradition locale se retrouve dans les Alpes.

Les deux mains que j'ai citées, ne sont pas les seuls monuments en fer existant dans notre pays, notre savant confrère, M. Bégin, a bien voulu m'indiquer une Pandore antique en fer, existant à Immeling, près Sarrebourg (Meurthe). Cette statue est actuellement adorée en ce lieu comme représentant la sainte Vierge. Et dans un passage d'une

chronique intitulée le *Cathalogue des archevesques et evesques de la cité de Crisopolis,* à présent Besançon, et dont le premier fut saint Lin, lequel passage m'a aussi été communiqué par M. Bégin; on lit : « Or comme une mul-» titude de faulx dieux estoient adorés en la dicte cité pour » la variété et diverses fantaisies des citoyens, advint ung » jour que les citoyens offroient sacriffices à leurs grands » dieulx, desquels les idoles estoient eslevés sur des haults » pilliers *jettés en fonte.* Ce que parvenu aux oreilles de » *Lynus* (Tuscain de nation, l'un des septante disciples » de notre Redemteur) très-fervent en la foy de Jésus-» Christ, pria quelqu'ung... de le conduire aux sacrifices. » Les piliers ou colonnes dont il est parlé, étaient probablement en fer, vu que Besançon est situé dans un pays riche en gisements de ce métal.

M. Bégin dans sa deuxième lettre sur l'histoire Médicale (Mém. de l'acad. royale de Metz, année 1839-1840), cite plusieurs statuettes *en fer de fonte* trouvées, il y a quelques années dans la *mer de fline* étang des environs de Douai. Elles représentaient des femmes nues, grossièrement exécutées, ayant une seule mamelle au milieu de la poitrine et les parties sexuelles très-prononcées ; ces monuments ont dû évidemment, ainsi que l'a dit notre savant confrère, appartenir à un mythe qui fut introduit dans les Gaules à des époques fort anciennes.

Les Romains dans les temps les plus anciens firent aussi un usage habituel du fer.

Suivant Pline, de très anciens auteurs rapportent que l'on proscrivait autrefois l'usage des styles de fer dans l'écriture, comme contraire à la sûreté publique.

Le même auteur dit que Marc Antoine étant triumvir allia le fer avec l'argent et en fit faire des deniers.

Virgile indique l'usage du fer à la guerre par ces mots :

Sævit medio in certamine mavors celatis ferro.

En effet, nous voyons que les Romains avaient leurs armes offensives et défensives en fer dès les temps les plus anciens. Tite Live en parlant des Horaces et des Curiaces, livre 1, dit : *Cum trigeminis agunt reges, ut pro suâ quisque patriâ dimicent ferro.*

Plutarque nous enseigne que Camille fit donner à la plupart de ses troupes des casques d'acier bien poli, afin que les épées des Gaulois se rompissent ou qu'elles ne fissent que glisser et fit border les boucliers d'une lame de fer. A la même époque, les soldats Romains étaient tous couverts d'armures de fer contre lesquelles les épées des Gaulois se faussaient ; on sait qu'ils tiraient de la Norique le meilleur fer pour leurs épées. Horace, pour désigner les épées les plus fortes, dit : *Noricus ensis* et on lit dans Petrone : *Noricos cultros.*

César dans le livre 1. § 29, de ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*, disait, en parlant des Gaulois : *Eorum scutis uno ictu pilorum transfixis et colligatis cum ferrum se inflexisset neque evellere, neque sinistrâ impeditâ satis commodè pugnare poterant.*

Arrien qui vivait, sous le règne de l'empereur Hadrien, nous enseigne aussi, dans sa *Tactique*, que les Romains portaient de son temps des casques et des cottes de mailles de fer et que certains cavaliers portaient des masses d'armes, à manche-long, dont la tête de fer était hérissée de pointes.

Vegèce nous apprend que dans la seconde guerre Punique les Romains ayant éprouvé à leurs dépens combien l'épée à lame courte, épaisse et à pointe large avait de force n'en portèrent plus d'autre.

L'empereur Léon parlant dans ses *Institutions militaires* de l'armure des soldats romains, dit que les boucliers étaient couverts de fer, les armures étaient de mailles de fer, les corselets, les casques entiers, les bottines et les gan-

telets étaient de ce métal ; il en était de même des colerins, qui étaient de mailles de fer, des flèches, des fers pour les pieds des chevaux, des alènes, des limes, des frontaux, des poitrinals et des colerins pour les chevaux. (Institution cinquième. Trad. de Joly de Maizeroy.)

A la même époque, chaque archer portait la cotte de mailles, entière descendant jusqu'au cou-de-pied et un casque poli en fer. (Institution sixième.)

Claudien a dit :

> ..... *Conjuncta per artem,*
> *Flexilis inductis hamatur lamina membris ;*
> *Horribilis visu, credas simulacra moveri*
> *Ferrea cognatoque viros spirare Metallo.*

Il est constant aussi que les Romains firent usage de projectiles en fer, j'en citerai deux, qui sont déposés au musée de Strasbourg ; ils se terminent en cône à chaque extrémité, leur longueur est de $0^m,30$ et leur épaisseur de $0^m,12$ au milieu ; en un mot, ils ressemblent en grand à ces glandes de plomb que les anciens lancaient avec la fronde.

Enfin, les ouvriers qui étaient à la suite des légions s'appelaient *Ferrarii*.

Mezeray, dans son *Histoire de France avant Clovis*, cite un soldat nommé Marius, précédemment forgeron qui, après le meurtre de Victorin père, fut proclamé prince par les troupes et fut tué le troisième jour après cette élection par un soldat, qui avait été son garçon de forge et qui lui passa son épée dans le corps en lui disant : « C'est toi qui » l'as forgée. »

Dans les manufactures romaines, les ouvriers étaient divisés en colléges seu *consortia* seu *sodalitates*. Ils étaient connus aussi sous le nom de *deputati* seu *milites*. Pour être admis, ils devaient prouver devant le Président ou le Préfet de la province qu'ils étaient libres *nec obnoxios ulli*

curiæ civitative. On marquait d'un signe le bras de ceux qui étaient admis, et dès-lors, ils ne pouvaient servir à aucun autre établissement. Les ouvriers répondaient les uns pour les autres ; ils ne pouvaient administrer aucun bien ni cultiver des champs, de manière qu'ils fussent entièrement à leur besogne. (Consultez à ce sujet le titre IX du livre XI du code, intitulé : *De fabricensibus* et Vilthemius sur les *antiquités du pays de Luxembourg*.)

Il paraîtrait cependant que dès les premiers temps de la monarchie, les Romains auraient eu des *armures* en airain ; Servius Tullius ayant divisé les centuries romaines en cinq classes différentes donna à la première, le casque, le bouclier, la cuirasse et des bottines ou jambières le tout d'airain et pour armes offensives la lance et l'épée.

Lens, dans son excellent ouvrage sur les *Costumes des peuples de l'antiquité*, pense que l'on peut conjecturer qu'avant Camille, les Romains ne s'étaient servis que de casques ou de cuir ou d'airain. Ce ne serait que plus tard qu'ils auraient eu des cuirasses de plusieurs formes en fer, il y en eut, qui étaient formées de bandes de métal, d'autres d'écailles. Selon Diodore de Sicile, le bouclier romain qui était d'abord de forme carrée et de fer fut changé pour celui des Thyrreniens qui était de fer ou d'airain.

Le fer était aussi d'un usage général chez les Romains dans les arts et dans l'agriculture. L'énumération des objets d'art en fer trouvés à Pompeia, les scellements en fer d'anciens édifices, les ferrements des *villæ* découvertes dans plusieurs contrées sont autant de renseignements précieux. Celse, qui vécut au temps d'Auguste, nous indique que le trépan, l'instrument pour broyer la pierre dans la vessie, celui pour arracher les traits du corps humain, étaient de ce même métal. Pline nous enseigne que l'on faisait usage d'un fer chaud pour la guérison de l'hydrophobie ; César dans ses retranchements devant Alésie fit usage de chaus-

ses trapes en fer; les différents auteurs Romains qui ont traité de l'agriculture parlent d'instruments en fer.

César nous apprend que de son temps les Bretons se servaient à titre des monnaies, d'anneaux de fer ou d'airain d'un poids bien déterminé. Ils portaient aussi des colliers et des ceintures de fer pour leur servir de parures.

L'usage des anneaux de fer fut aussi général chez les Romains jusqu'à quelques années avant Pline. Dans l'origine les chevaliers seuls en portaient. On en portait aussi à Lacédémone; à Rome, le triomphateur qui avait une couronne d'or n'avait qu'un anneau de fer. Un fiancé envoyait à sa future un anneau de fer.

Du temps de Pline, les esclaves recouvraient d'or leurs anneaux ou bagues de fer. Quand l'empereur Auguste fit le dénombrement des décuries la plus grande partie des juges n'avait que des anneaux de fer.

Si nous examinons maintenant de quel métal étaient les armes de différents peuples, nous voyons que les Gaulois portaient des cuirasses composées de chaînes de fer, et leurs épées étaient suspendues à des chaînes de fer ou d'airain; les Celtibériens portaient des casques de fer, des épées très-estimées de ce même métal et que les autres instruments de guerre étaient aussi de fer. Les Germains avaient des piques ou framées armées de fer, et leurs chefs se couvraient de cuirasses de fer. Certains peuples de la Belgique employaient aussi le fer pour leurs armures. Les Carthaginois combattaient tout couverts de fer. Les Mèdes firent usage de casques et de cuirasses de même métal. Les Daces portaient des cuirasses de fer. Les Parthes avaient des casques de fer et leurs chevaux étaient bardés avec le même métal.

Dans les nombreux tombeaux que l'on découvrit dans les déserts au midi de la Sibérie, on trouva quantité d'objets d'art en or, des jeux d'échec entiers en or. Les tombeaux des moindres gens n'étaient garnis que d'ustensiles

de cuivre, de fer, de laiton, etc. Toutes les armes qu'on y a trouvées ne sont pas forgées comme les nôtres, dit Strahlemberg, dans sa description de l'empire russe; mais *elles sont de fonte,* et pour la plupart en cuivre. Ces tombeaux appartiennent aux peuples de ces pays qui ont pillé l'Europe. (*Des Sépultures nationales,* par Legrand d'Aussy, pag. 48.)

D'après ces nombreux documents, on voit que les anciens ont, comme nous, employé le fer à toute sorte d'usage, dès les temps les plus reculés. Mais on objectera que cependant on a trouvé dans tous les pays une foule d'instruments et d'armes en cuivre, qui sembleraient indiquer, pour une époque, l'usage exclusif de ce métal. Sans doute je n'ignore nullement les nombreuses découvertes faites en ce genre, et je ne prétends pas pouvoir, mieux que d'autres archéologues, expliquer ce fait. Cependant il est à observer que presque tous ces instruments ont une forme identique dans tous les pays où l'on en a découvert; que leurs formes sont, en général, assez pures, et dénotent un art beaucoup plus avancé que n'aurait dû l'être celui de peuples barbares, qui d'ailleurs les auraient façonnés chacun selon leurs idées; cet état de choses a amené les uns à penser que ces instruments en cuivre sont moins anciens qu'on le suppose, d'autres à dire qu'ils n'étaient que symboliques et avaient été coulés en cuivre précisément dans le but d'en assurer la durée. On dut en effet bientôt s'apercevoir que les armes en fer qu'on plaçait dans les tombeaux étaient détruites, tandis que les moindres ornements en cuivre résistaient. D'ailleurs il se pourrait encore que si ces armes appartenaient aux temps primitifs, elles eussent résisté à cause de leur matière, tandis que d'autres contemporaines, en fer, auraient disparu. Je m'abstiendrai donc d'émettre une opinion bien arrêtée sur ces instruments; mais ce qui

semble bien démontrer que l'on se servit simultanément du fer, c'est que nous lisons dans le tome 5, page 6, du rapport sur les travaux de la société royale des antiquaires de France, que dans le Vivarais M. de Malbos trouva, sous un *dolmen*, entre autres choses, un instrument en cuivre dans lequel *un morceau de fer était scellé avec du plomb*. Ce fait exclut évidemment la pensée que les anciens, à l'époque des *dolmen*, ne connaissaient pas l'emploi du fer. Des coins fabriqués avec ce même métal se rapprochant par leur forme de ceux fabriqués en cuivre et trouvés dans des localités antiques, viennent à l'appui de l'opinion de ceux qui pensent que l'usage du fer remonte aux temps les plus éloignés*.

L'aciération au moyen de l'eau στομωσις n'était pas moins connue des anciens pour les instruments tranchants, elle était indigène dans le Pont, en Lydie et en Laconie.

Homère dans l'*Odyssée* a dit : « Comme lorsqu'un » forgeron après avoir fait rougir à sa forge le fer d'une » hache ou d'une scie le jette tout brûlant dans l'eau » froide pour le durcir, car c'est ce qui fait la bonté de » sa trempe, ce fer excite un sifflement qui fait retentir » la forge. »

Les Grecs appelaient la fabrication de l'acier σίμωμα. Les Latins connaissaient l'acier sous les noms de *chalybs* et d'*acies*.

Pline parlant à la fois de l'acier et de sa trempe dit : *Fornacum maxima differentia est; in iis equidem nucleus ferri excoquitur ad indurandam aciem alioque modo ad densandas incudes malleorum rostra.*

* M. Petit Radel est de cette opinion; il dit dans son ouvrage sur les *Monuments cyclopéens*, page 49: « Que les peuples qui les ont » construits devaient être riches en instruments de fer, et que l'in» dustrie, l'architecture, ainsi que les sciences, avaient certainement » fait des progrès chez eux. »

Dans un autre chapitre il ajoute : *Ferrum accensum ti nisi duretur rictibus corrumpitur ;* et ailleurs on dans le même auteur : *aquarum summa differentia quibus immergitur.*

Justin, qui vivait du temps de l'empereur Antonin, dit s son livre 44, chapitre 3, en parlant de l'Espagne : *acipua his quidem ferri materiâ, sed aqua ipso ro violentior, quippe temperamento ejus, ferrum ius redditur : nec ullum apud eos telum probatur, d non aut Bilbili fluvio, aut Chalybe tingatur. Undè um Chalybes, fluvii hujus finitimi appellati, ferro ceteris præstare dicuntur.*

l nous reste maintenant à parler de l'aimant.

es anciens ont aussi connu l'action magnétique du fer ; mocrite, qui vivait dans la soixantième olympiade, dé- e l'aimant sous le nom de Μαγνητης ; Hippocrate l'a gné sous la périphrase de pierre qui enlève le fer, les s et les latins l'appelèrent Σιδηριτις.

ls croyaient que la propriété de l'attraction appar- it à une pierre et celle de la répulsion à une autre re. Cependant Marcellus Empiricus, médecin de l'em- ur Théodose-le-Grand, reconnut dans une même re d'aimant la propriété attractive et celle repulsive. ls connaissaient la propriété qu'a l'aimant de se com- niquer au fer. Platon décrit dans l'Ion une chaîne neaux de fer suspendus les uns aux autres et tous tenus par le premier qui tenait à l'aimant.

'line, au sujet de l'aimant a dit : *Quid lapidis rigore rius ! Ecce sensus manus que tribuit illi natura : quid ri duritie pugnantius ! Sed cedit et patitur mores : hitur namque a magnete lapide, domitrixque illa um omnium materia ad inane nescio quid currit, ue ut, propius venit, assistit, teneturque et com- cti hæret.* (Liv. 36, chap. 16).

Cet auteur croyait que le diamant avait la propriété de priver l'aimant de sa vertu.

Lucrèce fait mention de la propagation de la vertu magnétique au travers des corps les plus durs, voici comment il s'exprime :

Exultare etiam Samotracia ferrea vidi
Et ramenta simul ferri furere intus aheuis
In scaphiis, lapis hic magnes cum subditus esset.

Falconet, qui a lu, le 6 avril 1717, à l'académie des inscriptions et belles lettres, un mémoire intitulé : *Dissertation historique et critique sur ce que les anciens ont cru de l'aimant*, cite les exemples de suspension suivants :

« L'architecte Dinocharès par ordre du roi Ptolémée, entreprit de revêtir d'aimant la voûte du temple d'Arsinoë pour suspendre au-dessous la statue de cette princesse ; dans le temple de Serapis à Alexandrie, on voyait la statue du soleil suspendue par un moyen semblable ; une statue de Cupidon était dit-on suspendue de même dans le temple de Diane. Dans Beda, Bellerophon à cheval, suspendu en l'air, faisait la quatrième merveille du monde. Les chroniques de Trèves apprennent qu'on voyait en cette ville un Mercure contrebalancé par des aimants mis au-dessus et au-dessous ; dans le temple de Belus à Babylone, une statue du soleil était suspendue par le même procédé ; Kircher, dit avoir trouvé dans le Talmud, que les veaux de Jeroboam étaient suspendus par le même procédé *

* Cette citation du P. Kircher est exacte. Dans le traité du *Sota* ou *Code des femmes adultères*, il est dit : « Jéroboam fit construire deux » veaux en or qu'il tenait élevés entre le ciel et la terre, au moyen » de l'aimant. » (Liv. I *des Rois*, chap. XII, v. 28.) Je dois ce document et quelques autres tirés de la Bible, à M. Bing, de Metz, très-versé en littérature hébraïque. Je saisis cette circonstance pour adresser aussi mes remercîments à notre savant confrère, M.^e l'abbé

et Bochard joint à ce fait celui de la couronne des Ammonites qu'un aimant, suivant le rabin Kimchi, tenait suspendue. Enfin on sait que l'on croit généralement que le tombeau de Mahomet est suspendu par le même moyen, encore bien qu'il ne soit suspendu à l'aimant qu'un croissant d'or enrichi de pierreries, qui est attiré par le moyen d'un gros clou. »

Toutes ces citations prouvent combien les propriétés magnétiques du fer étaient généralement connues; mais elles démontrent en même temps combien on en exagérait la puissance.

Encore bien que les plus grands hommes de l'antiquité, tels qu'Hippocrate, Platon, Aristote et Pline, aient observé la puissance magnétique du fer, il paraît bien constant que les anciens ne connaissaient pas la propriété qu'a l'aimant de prendre une direction déterminée.

En résumé le cuivre est peu répandu dans la nature; des contrées très-vastes notamment dans les Gaules n'ont point de mines de ce métal, le fer au contraire y abonde, dès-lors le fer doit avoir été en usage chez tous, ou au moins chez la plupart des peuples, même dans les temps les plus anciens.

D'après le passage si remarquable d'Aristote que j'ai cité; d'après Pline et Pausanias les anciens ont connu l'art de fondre le fer, le moyen d'obtenir cette fusion leur était indiqué par la nature; les Chinois dans l'antiquité la plus reculée connaissaient l'usage de la castine, les anciens ont eu de la fonte assez douce pour couler des statues; on en coula en Grèce et deux mains en fer trouvées l'une à Saint-Juvin, dans le département des

Maréchal, qui a bien voulu également me seconder dans mes recherches concernant les usages du fer dont il est parlé dans la Bible.

Ardennes, l'autre à Arlon, grand duché de Luxembo
et toutes deux parmi des débris de constructions roma
et une statuette coulée en fer, haute de 0m,2, qu
trouvée dans la Moselle (mon cabinet) confirment q
en coula aussi dans les Gaules. La plupart des arm
des divers peuples étaient de ce métal, les anciens
naissaient aussi l'aimant et ils savaient tremper le fer
un mot s'ils étaient moins avancés que les mode
relativement aux procédés en usage, il est évident
ceux mis en pratique subvenaient, ainsi que je l'ai
à tous leurs besoins. Ce serait donc une grave er
de croire que dans l'antiquité le cuivre était d'un u
aussi général qu'on l'avait prétendu.

PIERRE PERRAT,

Chronique extraite d'une Histoire des Rues de Metz,

PAR M. ÉMILE BÉGIN.

MESSIEURS,

Presque toujours les grands phénomènes de la nature sont le prélude de changements inattendus dans l'ordre social et dans les destinées futures des beaux-arts. Sans le tremblement de terre si fatal qui, le jour de la saint Luc 1356, renversa quatre-vingts forteresses et des milliers de clochers sur le Rhin et la Moselle ; sans l'ouragan terrible qui, dix années plus tard, enlevait les toitures et achevait la ruine des édifices précédemment ébranlés, on n'eût certes jamais vu se déployer avec tant d'énergie le zèle architectural des princes et des peuples. Dans nos provinces, le quatorzième siècle est une époque vraiment exceptionnelle. On ne voit qu'offrandes et pélerinages institués pour la reconstruction ou l'embellissement des édifices religieux: un évêque promet cent années d'indulgence plénières à quiconque voudra prendre part à l'œuvre de sa cathédrale ; un comte de Bar, reconnaissant des bons offices que lui rendent les Messins pendant sa captivité, consacre dix-huit mille écus à l'achèvement de l'église des Grands-Carmes ; deux simples mésoyers déposent sur l'autel un chausson rempli d'or et d'argent, afin qu'on y ajoute un

portail. Partout les escarcelles se vidaient au profit du culte monumental ; l'obole du pauvre se joignait au riche tribut de l'opulence, et des confréries d'ouvriers maçons, charpentiers, imagiers, stationnaient jour et nuit sur nos places, campés comme les arabes du désert, esclaves comme eux de la volonté du maître. A Metz, Pierre Perrat dirigeait cet immense mouvement artistique. Il fallait que sa haute intelligence embrassât l'ensemble et les détails de différentes œuvres à la fois, qu'il conçût les plans de trois cathédrales, de plusieurs églises, en même temps qu'il relevait les murailles de la ville, les manoirs des seigneurs, et quantité d'habitations bourgeoises. Le peuple émerveillé ne comprenait pas qu'un même homme pût subvenir à tant de choses ; chacun prétendait surprendre son secret, et les récits les plus singuliers circulaient de bouche en bouche, quand il était question de l'artiste et de ses œuvres. Voici la dernière histoire racontée à son sujet. Feuillet détaché du gros registre des légendes messines, je le donne tel qu'il est, tel que me l'ont transmis les veilleuses d'autrefois. A vous, Messieurs, d'en croire ce qu'il vous plaira.

Un jour donc que Perrat, dans sa campagne du *Savelon*, après avoir essayé vingt fois sur le sable la *portraicture* de notre cathédrale, désespéré de pouvoir jamais raccorder le système ancien avec le système nouveau, tombait dévoré d'ennuis, un jeune étranger, d'une taille svelte et bien prise, d'une figure agréable, vint à lui, et l'appelant par son nom : « Perrat, dit-il, ce que tu cherches n'est » qu'un jeu, jeu d'enfant puisque je l'ai trouvé..... — » Et qui es-tu pour me parler de la sorte? — Artiste » comme toi, mais artiste plus heureux. — En ce cas, » prends ma place, à l'œuvre on connaîtra l'ouvrier. » — L'inconnu trace alors d'une main sûre, avec la rapidité de la pensée, un plan qu'il efface aussitôt. — « Malheu-

» reux! que fais-tu ? s'écrie Perrat. Voilà précisément » les motifs que je cherchais, et tu les enlèves !... — Oh, » sois tranquille, nous les retrouverons facilement ; même » je t'initierai à bien d'autres mystères, si tu veux être » docile à ma voix, car les cathédrales d'Amiens, de » Strasbourg, de Cologne qui excitent ton envie, c'est » moi, moi seul qui les ai construites ; mais, rien pour » rien..... — Par monseigneur saint Pierre, mon patron, » et la benoîte vierge Marie, je te donnerais mon sang, » ma vie, tout ce que j'ai de richesse au monde. — Il ne » me faut pas tant. Aujourd'hui ta confiance me suffit ; » mais, après ton décès, je veux qu'on me livre ton corps. » — Mon corps ! singulière demande. Oh, tu peux y » compter, j'en fais serment sur ma part en Paradis, car » mes héritiers, je pense, n'en auront nul souci. — Signe » donc le marché, » et Perrat signa sans hésiter un parchemin que lui présenta l'inconnu. La figure de ce dernier, demeurée grave malgré sa jeunesse, prit tout-à-coup une expression radieuse ; il saisit affectueusement les mains de Perrat, s'assit à côté de lui, l'initia aux mystérieux procédés de l'art gothique, crayonna plusieurs projets, tous grandioses, tous sublimes, et laissa notre architecte dans une admiration difficile à dépeindre. Depuis cette entrevue, Perrat réussit, même au-delà de ses espérances. Il couvrit le sol lorrain de monuments somptueux, vécut chargé de gloire et mourut à Metz dans le calme d'une âme pure, le 4 juillet de l'an de grâce 1400, entouré d'élèves affectionnés qui formaient sa famille adoptive. Lorsque les cendres du grand artiste, déposées par eux dans un cercueil en chêne, eurent été scellées contre l'autel de la Vierge, près de la sacristie basse, la confrérie des maçons, dirigée par Theirry, de Sierck, lui éleva un joli mausolée. Mais la quarantaine des *obits* fondés pour son salut, était à peine terminée, que certain étranger

de noble lignage se présente au tombeau du défunt. Il y trouve un chevalier, debout, lance en arrêt, le salue courtoisement, et tirant de son surcot le parchemin signé jadis par Pierre Perrat, réclame l'accomplissement de cette promesse solennelle. « Rien n'est plus juste, répond le » chevalier; vos droits sont incontestables, mais pour les » faire valoir, il faut que Perrat soit en terre; or, vous » voyez qu'il ne s'y trouve pas. » — A ces mots, les cheveux de l'étranger se hérissent, les muscles de sa face, contractés avec effort, lui donnent un air farouche; il murmure quelques paroles saccadées, et déchirant le parchemin qu'il jette sur les dalles du sanctuaire, il disparaît en exhalant une odeur de soufre qui ne laisse pas le moindre doute sur sa ténébreuse origine..... Le bruit de cette apparition extraordinaire circula bientôt par les rues: le lendemain, il fallait entendre les commentaires des bourgeois, clercs, varlets et manants de la cité, quand le guetteur de Saint-Eukaire eut assuré avoir vu de ses yeux, à minuit, une traînée lumineuse partant de la cathédrale et se dirigeant vers l'orient. Le même jour, l'évêque suffragant assembla son chapitre. « Messires, dit-il, cette nuit » m'est apparu Pierre Perrat le masson, que Dieu absolve, » et estoit son corps bien à poing tel que oncques fut » jamais, et m'a assuré qu'il avoit l'ame contente et ré- » jouie et assise en la droite de Dieu; qu'ayant par autres » fois donné son corps à Satan, quand il seroit en terre, » il ordonna dans sa devise (testament), qu'on le mettroit » en bonne custode de chêne près l'autel de la miseri- » cordieuse et reverende vierge Marie; et que le benoist » saint Michiel Archange, estoit venu pour sauver sa » pauvre ame des maléfices du mauvais esprit. Adonc, » Messires, ajouta le suffragant, Perrat disparut et mon » songe avec, et je me levai de ma couchette et l'horloge » de la grande église sonnoit minuit. Des entreprises

» de Satan délivrez-nous, Seigneur : les chanoines, en » se signant, répondirent : délivrez-nous, Seigneur.... »

L'odeur de soufre, le chevalier aux armes étincelantes, la traînée lumineuse, tout s'expliquait dès-lors parfaitement : une procession générale fut ordonnée ; on alluma des cierges énormes ; on bénit la cathédrale, et jusqu'en 1790, chaque vendredi, il se disait une messe commémorative à la chapelle de la blanche Vierge.

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION TROUVÉE A MARSAL,

PAR M. BERGERE.

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 juillet 1842.

M. le colonel Bergere fait hommage à l'Académie pour ses collections :

1° D'un collier, de bracelets et autres ornements gaulois en bronze, trouvés à Marsal sur un squelette, en creusant le nouveau lit de la Seille, à la gorge du fort d'Harraucourt.

2° De fragments de briques cuites, de diverses formes, provenant du briquetage de Marsal.

3° D'une petite quantité de blé provenant d'un amas de grains trouvé dans une cavité dudit briquetage.

4° D'un piédestal extrait des fouilles faites pour l'établissement des fondations d'une caserne à l'épreuve de la bombe, dans la place de Marsal. Ce monument en pierre, de 1^{m},50 de hauteur et 0^{m},70 de largeur en tous sens, est orné de riches moulures sur le socle. Après un assez grand nombre d'essais et force nettoyages, le

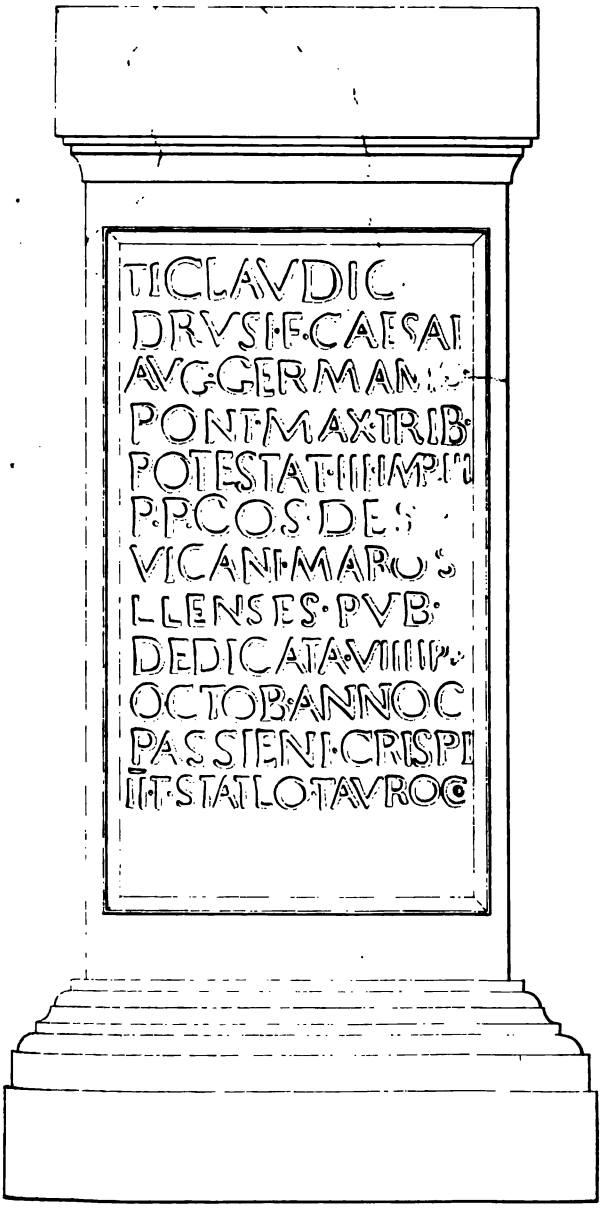
TICLAVDIC
DRVSIFCAESAI
AVGGERMAN
PONTMAXTRIB
POTESTATIIIMPI
PPCOSDES
VICANMARO
LLENSES PVB
DEDICATAVIIIP
OCTOBANNOC
PASSIENICRISPI
IITSTATLOTAVROC

colonel Bergere est parvenu à lire l'inscription ci-après, dans laquelle il a rétabli quelques parties douteuses ou mutilées.

5° Des fragments assez bien conservés de la partie inférieure du groupe de figures que soutenait le piédestal.

INSCRIPTION *.

(Voir la planche ci-contre.)

Le colonel Bergere, tout en confessant son inexpérience en pareille matière, croit que l'on pourrait lire l'inscription de la manière suivante, en laissant subsister quelques fautes qui ont été incontestablement commises par l'ouvrier qui a gravé la pierre :

Tiberio Claudio Neroni Druso
Drusi filio. Cæsari.
Augusto. Germanico
Pontifici maximo.... Tribunitiâ
Potestate..... imperatori I.I.I.
Patri patriæ. Consuli designato.
Vicani maros
Ilenses publicè
Dedicata VIIIII.....
Octobris, anno cædis
Passieni. Crispino
Secundùm. T. statlo. Tauro. Consulibus.

* L'inscription a d'abord été fort difficile à lire, parce que le mortier dans lequel le piédestal a été enfoui pendant des siècles, avait rempli le creux des lettres, s'y était durci et avait pris la couleur de la pierre elle-même. Mais les pluies et les gelées de l'hiver ont recreusé les lettres et ont rendu très-visibles celles qui n'avaient pas été mutilées ou détruites.

Le colonel s'est hasardé à indiquer quelques lettres et même quelques mots.

Ainsi les lettres N et D, de la fin de la première ligne, n'existent plus.

Après le mot Cos. de la sixième ligne, le D n'est pas douteux et l'E est très-probable. Il faut toutefois remarquer que le quatrième consulat de l'empereur Claude n'a eu lieu qu'en 47 *.

Toutes les lettres du mot *Marosllenses* sont très-bien conservées, à l'exception de l'R qui cependant n'est pas douteuse.

Dans le chiffre qui suit le mot *dedicata*, VIIIII est certain ; le reste est illisible.

La lettre C qui suit le mot *Anno* est parfaitement conservée. Si l'on veut la prendre pour l'initiale du mot *Cœdis*, l'inscription ferait connaître à la fois le jour et le lieu du meurtre de *Passienus Crispus*.

Le mot *Passieni* est d'une conservation parfaite.

Voici ce que contient le dictionnaire de Moreri sur ce nom.

« Passienus (Crispus) fut le second mari d'Agrippine, » fille de Germanicus, et sœur de l'empereur Caligula.

» Agrippine avait perdu, dès l'an 40, son premier » mari Domitius Ænobarbus. Elle avait été même bannie » par son frère Caligula, à cause de ses impudicités. Ce » fut au retour de son exil qu'elle fit mourir le mal- » heureux *Passienus*, pour jouir de la succession qu'il » lui laissait. »

Cette indication est trop précise pour que l'on puisse croire que le mot *Passieni* soit le prénom, altéré par

* On lit dans Suétone que, sous Caïus Caligula, on décerna à Claude un second consulat pour être exercé quatre ans après : *sortitus est et de altero consulatu in quartum annum.*

vrier, du consul *Crispinus*, que l'histoire appelle *Quinctius Crispinus* *.

loreri renvoie au douzième livre des annales de Tacite u sixième livre de Suétone.

lais il n'est pas fait mention de *Passienus Crispus*, était un personnage consulaire, dans le livre douzième nnales, lequel contient l'histoire de l'empereur Claude urtir de la mort de Messaline et du mariage de ce ce avec Agrippine, sa nièce, fille de Germanicus, re d'Ænobarbus et de Passienus, et mère de Néron. i, Passienus Crispus était mort à cette époque, qui nd à l'an 49 de Jésus-Christ.

lais on lit dans le livre sixième des annales, ch. XX.

Sub idem tempus C. Cæsar, discedenti capreas avo omes, Claudiam, M. Silani filiam, conjugio accepit; nmanem animum subdela modestia tegens, non dam- ation matris **, non exilio fratrum *** rupta voce; ualem diem Tiberius induisset, pari habitu, hand ultum distantibus verbis. Undè mox scitum Passieni

Les auteurs ne donnent pas d'une manière identique les noms des uls, pour l'année 44 de Jésus-Christ.

a lit, dans les tablettes de Picot, pour la dite année :

C. Quinctius Crispinus II.
M. Statilius Taurus.

ans le dictionnaire des hommes illustres :

C. Quinctius Crispinus.
T. Statilius Taurus.

ans l'art de vérifier les dates :

L. Quinctius Crispinus II.
Marcus Statilius Taurus.
Manius Æmilius (substitué au premier).

* Agrippine, petite fille d'Auguste et femme de Germanicus.
** Drusus et Néron.

» oratoris dictum percrebuit : *Neque meliorem unquam* » *servum, neque deteriorem dominum fuisse* *. »

Suétone (livre VI) va compléter ces données historiques. Voici ce qu'il dit en racontant quelques circonstances de l'enfance de l'empereur Néron :

« Trimulus patrem ** amisit : cujus exparte tertia heres, » nè hanc quidem integram cepit, correptis per cohe- » redem Caïum universis bonis, et subinde matre etiam » relegatâ, pæne inops atque egens apud amitam Lepidam » nutritus est, sub duobus pedagogis, saltaro atque ton- » sore. Verùm Claudio imperium adepto, non solùm » paternas opes recuperavit : sed et Crispi Passieni vitrici » sui hereditate ditatus est. Gratiâ quidem et potentiâ » revocatæ restitutæque matris usque eò floruit..... »

Ainsi, il ne peut rester aucun doute sur le personnage de Passienus Crispus, désigné dans l'inscription de Marsal.

Quant aux mots II. T. STATLO TAVRO qui sont intacts; ils se rapportent évidemment, le premier II (secundùm) au mot *Crispino* de la ligne précédente, et les trois derniers, au consul Tiberius Statilius Taurus.

Ainsi, il ne peut plus rester aucun doute, quoique la pierre de Marsal désigne pour consul T. Statlus Taurus. C'est évidemment là une faute de l'ouvrier qui a gravé l'inscription; et d'ailleurs, la chronologie, d'accord avec la pierre de Marsal, indique le troisième consulat de Claude en l'an 43. Le quatrième consulat de cet empereur a eu lieu en 47.

Il est donc tout à fait démontré par la chronologie consulaire, que le monument de Marsal date de l'année du consulat de L. Quinctius Crispinus II et T. Statilius

* Ce mot est rapporté un peu différemment par Suétone : *Nec servum meliorem ullum, nec deteriorem Dominum fuisse.*

** C n. — Domitius Ænobarbus.

Taurus, ce qui correspond à l'an 44 de Jésus-Christ, ou 797 de Rome.

L'année, indiquée par les mots *Anno C Passieni*, semble établir un rapport entre le pays des Marsalliens et le romain Passienus Crispus, qui était mari de la nièce de l'empereur.

Il est assez remarquable que le mot *Crispi* de l'inscription peut se rapporter soit à *Passienus*, soit au consul *L. Quinctius Crispinus*, dont on n'aurait écrit que le nom *Crispino*, en l'abrégeant, faute d'espace. Mais le *point* qui est devenu très-apparent entre les mots *Passieni* et *Crispi*, semble ne laisser aucun doute sur l'interprétation adoptée par le colonel Bergere. Autrement d'ailleurs, le chiffre *II* qui suit le mot *Crispi* ne serait point expliqué.

Avant de s'arrêter à cette interprétation, le colonel Bergere en avait essayé une autre assez vraisemblable, et qui d'ailleurs assignait toujours la même date au monument dont il s'agit.

Le copiste de l'inscription originale, ou l'ouvrier qui l'a gravée, avait passé une ligne, trompé par la fin identique de deux lignes contiguës. Il suffit pour rendre cette supposition plausible de remarquer que la ligne omise pouvait être :

L. Quinctio Crispi (abréviation de Crispino, faute de place); et cette supposition serait rendue vraisemblable par l'existence du chiffre $\overline{II}$ qui commence la dernière ligne de l'inscription, et qui se rapporterait au consul Crispinus, dont la chronologie indique le deuxième consulat en 44.

En définitive, et c'est là l'objet essentiel de cette espèce de dissertation, le monument retrouvé, enfoui dans la vase, à Marsal, en 1842, prouve que cette bourgade existait déjà aux premiers jours de l'ère chrétienne, tandis

que l'histoire ne commence à en faire mention, d'une manière précise, qu'au treizième siècle.

Le colonel Bergere décrira dans un mémoire spécial toutes les précieuses découvertes qu'il a pu faire dans les fouilles qui ont été exécutées à Marsal, pour les nouveaux établissements que le Génie militaire élève dans cette place.

NOTE

DES

ANTIQUITÉS RECUEILLIES

sur le territoire de la commune de Bettelainville et offertes à l'Académie

PAR M. BARTHELEMY, CURÉ DE CETTE PAROISSE.

---

es armes et ornements trouvés dans le tombeau, sont quatrième siècle de l'ère chrétienne. Ils proviennent Franks ou tribus franques, à la solde des Romains, employés par eux pour défendre les frontières de la ique contre les invasions des Germains:

lache ou francisque en fer, poids 820 grammes;

er de lance, poids 325 grammes et 0^m,38 de lon-ur;

utre fer de lance, poids 560 grammes et 0^m,60 de ueur;

etit ciseau à deux lames, 0^m,14 de longueur;

rnement de ceinturon en bronze, 0^m,05 de longueur 0^m,04 de largeur;

ette pièce est couverte d'une très-belle patine; elle ornée de cercles de diverses grandeurs gravés en ix.

n collier en verroterie et cubes de pâte rouge incrustée aune et blanc. Ces grains, au nombre de quarante-x, étaient classés par compartiment de trois petits grains rés par un cube plus épais; au milieu était suspendue

une médaille de Constantin Ier; petit bronze. Au droit, tête de l'empereur, *imp. Constantinus Aug.*

℟ Génie, tête radiée, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite une patère. *Soli invicto comiti;* exergue P.T.V. frappée à Trèves.

Trois petits anneaux de bronze, de 1 centimètre de diamètre, étaient également passés dans le collier.

Les travaux exécutés pour l'établissement du canal de la Marne au Rhin, ont fait découvrir, dans le département de la Meurthe, des tombeaux renfermant des objets identiques à ceux précités.

NOTICE

SUR LA

COMÈTE DE 1858.

PAR M. L'ABBÉ MARÉCHAL.

MESSIEURS,

i moment où un phénomène lumineux (dont la nature
itaire est bien constatée) vient s'offrir aux observations
stronomes, il ne sera peut-être pas inutile d'appeler
ntion de ceux qui cultivent l'uranographie sur la
te de 1556 ; car quelques savants croient qu'elle re-
tra en 1848. Cette comète a été calculée par Halley,
ici ses éléments :
ssage au périhélie le 21 avril, à 20h 13′ temps moyen
aris.

Longit. du périhélie..	9s	8°	30′.
Longit. du nœud.....	5	25	42.
Inclinaison de l'orbite		32	6 30″.
Distance périh.....		0,4639.	

Mouvement direct.

marquons d'abord que la comète de 1264 fut ob-
e depuis le milieu de juillet jusqu'au commencement
obre ; sa queue était fort considérable.

Voici les éléments de cette comète, tels qu'ils ont été calculés par Pingré en 1760 :

Passage au périhélie le 17 juillet à 6^h 10′.

Longit. du périhélie..	9ˢ	5°	45′.
Longit. du nœud.....	5	28	45.
Inclin. de l'orbite.....		30	25.
Distance périhélie.....			0,4108.

Mouvement direct.

Or, si l'on compare les éléments de ces deux comètes, on reconnaîtra facilement que ces diverses quantités se ressemblent. On observe cependant qu'il existe une différence assez forte entre les inclinaisons des deux orbites : elle est de 1° 41′ 30″. Si l'on recherche la plus grande différence qu'a présentée la comète de Halley dans ses retours périodiques, on ne trouve que 54′, l'inclinaison de l'orbite ayant été de 17° 2′ en 1607, et de 17° 56′ en 1531. En outre la plus forte différence entre les distances périhélies est de 0,021 pour la comète de Halley, tandis que l'excès de la distance périhélie de la comète de 1556 sur celle de la comète de 1264 est de 0,053. Néanmoins il est possible que ces deux derniers astres ne soient qu'une seule et même comète dont la révolution périodique serait d'environ 292 ans. Ainsi on pourra peut-être observer cette comète en 1848, ou plus exactement de 1847 à 1849, si les planètes viennent à causer quelques perturbations dans la marche de l'astre. Dionis du Séjour * dit qu'il est probable que les comètes de 1264 et de 1556 sont le même astre, et il ajoute : on croit qu'il reparaîtra en 1848. Delambre **, au contraire, regarde cette réapparition comme très-incertaine. Il est réservé à un avenir assez

* Traité analytique du Mouvement des Corps célestes, tom. II.
** Astr. théor. et prat., tom. III.

prochain d'éclaircir ce fait important. Du reste, si la conjecture de du Séjour est vérifiée par l'observation, nous possèderons une quatrième comète dont la révolution sera périodique. Je regrette vivement que M. Arago, dans son mémoire sur les comètes (an 1832), n'ait pas soumis la présente question à ses savantes investigations.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE,

SUR LE PHÉNOMÈNE DES ÉTOILES FILANTES,

PAR M. LIVET.

Sur la proposition de M. Livet, faite à la séance du 31 juillet 1842, une commission a été nommée dans le sein de l'Académie, sous le titre de *Commission de Météorologie*, dans le but spécial d'étudier le phénomène des étoiles filantes et de soumettre autant que possible ces météores à un système régulier d'observations, propres à éclairer ce point intéressant de physique naturelle. Cette commission se composait dans l'origine de MM. Livet, l'abbé Maréchal, Desains, Rodolphe, Schuster et Bedfort. M. Bodin, artiste mécanicien à l'école d'application, a bien voulu s'adjoindre à la Commission, qui se trouve aujourd'hui réduite à six membres, par suite du départ de M. Desains.

Le 2 août 1842, réunion de la Commission de Météorologie.

M. Livet présente ses vues sur la question et exprime le désir que la Commission prenne des mesures pour

observer, de la manière la plus utile, le prochain passage d'étoiles filantes, qui doit avoir lieu du 10 au 12 août.

Les points à observer sont de trois espèces : en effet, on peut envisager le phénomène sous le rapport *géométrique*, *mécanique* et *physique*.

Sous le rapport géométrique, il faut remarquer que la généralité, si non la totalité, des étoiles filantes paraissent décrire dans le ciel une trajectoire rectiligne ; le rayon visuel qui suit cette trajectoire, décrit donc un plan. C'est à bien fixer dans l'espace la *position de ce plan* que l'on doit surtout s'attacher ; parce qu'avec des observations simultanées, faites en des points différents, on parviendra à déterminer avec précision la parallaxe de ces météores, et par suite la hauteur à laquelle ils se produisent.

Un second point à observer, c'est l'*amplitude* de chaque trajectoire, comprise entre les points d'apparition et de disparition. Enfin, il faut mesurer la *hauteur* angulaire de l'un de ces deux points au-dessus de l'horizon. Voilà donc trois parties distinctes qui sont nécessaires pour préciser la position d'un météore igné, et qui constituent la partie géométrique de l'observation. Mais il ne sera pas toujours possible de déterminer tous ces éléments, pour chaque météore, pendant les nuits où ils apparaîtront en grand nombre, si l'on n'a des appareils simples et commodes, si l'on n'est très-exercé, et surtout si le travail n'est pas convenablement distribué entre des observateurs suffisamment nombreux.

Sous le rapport mécanique, il faut mesurer (avec la restriction de la possibilité) la durée de la présence du météore, et de plus établir si le mouvement est uniforme, accéléré ou retardé. Cette durée, comparée à l'amplitude de la trajectoire, fera connaître la vitesse apparente ; laquelle, combinée avec la distance, fera connaître la vitesse réelle.

Sous le rapport physique, il faut mentionner toutes les circonstances d'éclat et de couleur que présente le météore ; indiquer s'il a laissé une traînée sur son passage, enfin relater toutes les particularités propres à caractériser nettement le phénomène dans toutes ses phases, et à établir son identité pour des observateurs placés en des lieux différents. Dans le même but, il faut, avec une montre parfaitement réglée, tenir une note exacte de l'heure, de la minute et de la seconde à laquelle l'observation a eu lieu.

On peut encore ranger dans la partie physique du phénomène la simple énumération des météores qui apparaissent dans un temps donné, aux différentes heures de la nuit, et dans les différentes régions du ciel.

Tels sont sommairement les points sur lesquels doit se porter l'attention des observateurs dans l'étude du phénomène des étoiles filantes : cet aperçu suffit pour en montrer la difficulté. En effet, combien d'éléments ne faut-il pas réunir pour préciser toutes les particularités d'un phénomène dont la durée totale n'est souvent pas d'une seconde? Cependant, pour arriver à des résultats positifs, il faut étudier tous ces points. Cette nécessité, jointe à la rapidité obligée des observations, exige le concours de plusieurs observateurs ayant des attributions séparées. A cet égard, on peut admettre que, pour la partie géométrique, il faut au moins trois observateurs ; pour la partie mécanique, il en faut un ; pour les circonstances physiques, un ou deux ; pour le chronomètre, un ; enfin, un secrétaire. Par conséquent, il faut au moins sept personnes pour procéder à ce genre d'observations. Encore, avec ce personnel, il est possible tout au plus d'observer complètement une moitié du ciel.

Nous allons revenir avec quelques détails sur les différents modes ou procédés d'observation, dont la dis-

cussion a fait l'objet de la première réunion de la Commission.

1° La détermination géométrique peut être obtenue de deux manières différentes. La première, et la seule, je crois, qui ait été employée jusqu'à ce jour, consiste à rapporter aux étoiles la trace des météores. M. Desains se livre depuis plusieurs années à ce genre d'observations, dont le catalogue est consigné dans les numéros précédents de nos mémoires. Il est aisé, d'après ces observations, de tracer sur une carte ou sur un globe céleste le sillon d'une étoile filante; et avec deux observations correspondantes, faites en deux points éloignés, d'en conclure la parallaxe et la hauteur du météore. La Commission avait déféré à M. Desains ce genre d'observations.

Le second procédé d'observation est fondé sur un principe différent. M. Livet propose de fixer la position du plan passant par l'œil et chaque trajectoire, au moyen des coordonnées ordinaires de la géométrie descriptive, par la trace de ce plan sur un plan horizontal et l'angle que forment ces deux plans entre eux. Pour réaliser cette détermination, on emploierait une planchette ordinaire, pareille à celles dont on se sert dans les levers de plans; on la fixerait de position, après l'avoir rendue horizontale et orientée par rapport aux points cardinaux, de façon que l'un de ses côtés fût exactement dans la direction de la méridienne. Au milieu de celui des côtés qui regarde le nord, on adapterait un point de repère, tel qu'une tête d'épingle, près de laquelle on placerait l'œil pour viser. Puis, avec une alidade placée en travers et qu'on inclinerait convenablement, on couvrirait la trace du météore. Dans ce cas, le point où l'arête prolongée de l'alidade irait rencontrer la surface de la planchette, serait joint au point de repère et donnerait la trace horizontale du plan de la trajectoire; tandis que la projection

de l'alidade, combinée avec son inclinaison, servirait à déterminer l'inclinaison du plan observé.

M. Bodin propose aussitôt un perfectionnement notable dans ce moyen instrumental; il consiste à adapter au bord de la planchette un plan réel en bois ou en métal, ayant la forme d'un rectangle, qui servirait bien plus commodément à viser dans l'obscurité, et dont le côté inférieur, en glissant sur la planchette, marquerait immédiatement la trace horizontale des plans observés; tandis que la hauteur de l'arête supérieure de ce plan mobile au-dessus de la planchette, mesurée en millimètres et inscrite auprès de la trace horizontale, compléterait la détermination du plan de chaque trajectoire.

D'après ce mode d'observation, en réunissant des mesures correspondantes prises en des points éloignés, le problème de la hauteur, de la direction et de l'inclinaison des météores se résoudrait au moyen d'une simple intersection de plans, par une construction de géométrie descriptive. Il y aurait seulement lieu d'appliquer une petite correction à l'une des observations, à cause de la différence des deux horizons.

La Commission a pensé que ce moyen d'observation et les conséquences qui en résultent, sont propres à conduire à la solution du problème des étoiles filantes, et sur son invitation, M. Bodin a bien voulu se charger de l'exécution de l'appareil dont il a donné l'idée.

Après avoir fixé dans l'espace le plan d'une trajectoire lumineuse, la Commission s'occupe des moyens d'en déterminer en degrés l'*amplitude* angulaire. En théorie, cette amplitude peut se mesurer au moyen de deux règles qu'on dirigerait respectivement aux points d'apparition et de disparition; mais, en pratique, la chose n'est pas si simple, parce qu'il existe presque toujours une assez

grande incertitude sur le vrai point d'apparition. En effet, le météore se montre rarement dans la partie du ciel vers laquelle on a les yeux tournés, c'est son mouvement plutôt que son éclat qui manifeste sa présence, de sorte qu'à l'instant où l'on tourne les regards de son côté, il a déjà parcouru un arc de plusieurs degrés, quelquefois même il a disparu entièrement. De là resulte le plus ordinairement une incertitude de plusieurs degrés sur le vrai point d'apparition. Quant au point d'extinction, il est généralement mieux apprécié. Il résulte de là que la mesure des amplitudes ne paraît pas, jusqu'à présent, pouvoir être obtenue avec une grande exactitude, même au moyen de deux alidades dirigées vers les extrémités du sillon lumineux.

Pour ne pas multiplier les instruments, ou pour obvier à leur défaut, on peut mesurer, ou plutôt estimer les amplitudes *à vue*, en les comparant à des distances angulaires, déterminées dans le ciel et connues d'avance. Ainsi pour les petites distances, on peut adopter pour unité le diamètre apparent de la lune, qui étant de 32′ pourra être considéré comme égal à un demi-degré. Le double, le quadruple, le sextuple et même jusqu'au décuple qu'on jugera bien à vue, feront donc apprécier des arcs d'un, de deux, de trois et même de cinq degrés. En multipliant d'ailleurs ceux-ci par le coup-d'œil, on arrivera à estimer des arcs de dix, quinze, vingt degrés, etc. Cependant, pour ces amplitudes, il vaut mieux changer d'unité; on en trouvera de nouvelles dans les constellations, par exemple, dans la *grande Ourse*. La distance de α à β est de 5° 25′ environ, celle de α à δ est de 10° 55′, celle de α à η, ou toute la longueur du Chariot de la première à la dernière, est de 25° 5′. Pour les distances angulaires plus grandes encore, on pourra prendre pour terme de comparaison la distance de la polaire à l'horizon, qui est

à peu près égale à la latitude ; ou bien encore la dis
de la polaire au zénith, qui est le complément de l
titude..... Avec des comparaisons de ce genre, et l'
tude qu'on en acquerra, on pourra arriver à appr
les amplitudes avec une approximation de deux ou
degrés, à la vue simple.

La hauteur angulaire, au-dessus de l'horizon, du
où le météore disparaît, peut se déterminer soit par
timation à vue, ou mieux encore à l'aide d'un instru
Mais comme nous reviendrons sur ce point en parlar
instruments, nous n'en dirons pas davantage pour le
ment.

Après avoir discuté les moyens de déterminer tout
circonstances géométriques du mouvement des mét
lumineux, la commission passe à l'examen des cir
tances mécaniques.

Il faut reconnaître qu'ici la difficulté augmente
effet, comment mesurer la vitesse apparente de ces
téores ? comment apprécier des variations de vit
comment mesurer la durée précise de leur éclat
secondes, ou plutôt en fractions de seconde ; car rare
leur durée s'élève à plus d'une seule seconde. De pr
abord la difficulté paraît insurmontable ; mais, pa
expédient, on peut obtenir une certaine approxim
de la durée de la présence d'un météore.

Peut-on estimer, avec un chronomètre à dixièm
à cinquièmes de seconde, l'instant de l'apparition et
de la disparition ? Cela semble impossible, et il ne
pas que la chose ait été faite par aucun observateur.
les observations astronomiques, on apprécie de la
jusqu'à des dixaines de seconde, parce qu'on est pr
de l'instant de la production du phénomène, par les d
progressifs qui précèdent son accomplissement instan
Mais ici on est toujours surpris par le météore, et c

on marquera sur le chronomètre l'instant de l'apparition, il aura déjà disparu.

Il existe cependant un moyen *de sentiment* à l'aide duquel il paraît possible d'avoir une approximation assez grande de la durée de la présence du météore. Voici en quoi il consiste et sur quelles considérations repose son exactitude : l'oreille apprécie avec une grande précision les battements ou les sons de courte durée, ainsi que les intervalles qui les séparent. Avec l'habitude ou le sens musical, on apprécie très-bien des triples croches.

Il en est à cet égard de l'oreille ou du sentiment de la mesure, comme de l'organe de la vue, qui, avec de l'exercice, peut apprécier avec une très-grande justesse les petites distances : de sorte que l'oreille est en quelque sorte un microscope pour estimer les petites durées, comme le coup-d'œil en est un pour les petites distances.

D'après cela, pour mesurer la durée de la présence d'un météore, on devra, avec une baguette ou avec le bras étendu, imiter par sentiment son mouvement, en comptant haut *un, deux,* pour embrasser, entre ces deux mots, la durée de la présence cherchée. On se convaincra, par le contrôle d'un autre observateur, que, par cette appréciation, on n'exagère ni ne restreint la vitesse du météore. Alors, on comptera avec la même mesure, un, deux, trois, etc., jusqu'à dix ou jusqu'à vingt, tandis que le chronomètre devra pointer au commencement et à la fin de ces dix ou de ces vingt battements égaux. Le nombre de secondes obtenu ainsi, sur le chronomètre, divisé par le nombre de battements, donnera la durée de l'un d'eux, et par suite celle de la présence du météore. C'est, en quelque sorte, le principe de la répétition des angles, si utilement employé en astronomie, appliqué à la mesure d'une durée presque inappréciable par sa brièveté.

Quant aux autres circonstances mécaniques, telles que

l'accélération ou le ralentissement dans la vitesse d'un même météore, il ne paraît guère possible d'aborder encore ce genre d'observation, et s'il existe quelque variation dans la vitesse apparente des météores, elle est excessivement faible, car il nous a été impossible d'en remarquer aucune dans le grand nombre de ceux que nous avons observés jusqu'à ce jour. Au contraire, un des caractères essentiels que présentent les étoiles filantes c'est, autant qu'il est possible d'en juger, la vitesse uniforme de leur mouvement apparent.

Un des faits remarquables que nous ont présentés les météores que nous avons observés jusqu'à ce jour, c'est que leur vitesse apparente est d'autant plus petite qu'ils se manifestent à une moindre hauteur au-dessus de l'horizon. Cette relation entre la vitesse et la hauteur apparentes, méritent à un haut degré de fixer l'attention des observateurs, parce que si elle était constatée d'une manière positive, elle démontrerait d'une manière presque certaine que l'incandescence des étoiles filantes a lieu à une hauteur à peu près constante au-dessus de la surface de la terre. Cette conséquence elle-même viendrait corroborer l'opinion des personnes qui considèrent les étoiles filantes comme des aérolithes, qui s'enflamment en pénétrant dans l'atmosphère terrestre.

Sous le rapport physique ou de l'aspect, les étoiles filantes présentent une échelle extrêmement étendue et variée, qui mérite au plus haut degré de fixer l'attention des observateurs. Et d'abord ces caractères physiques sont, en quelque sorte, le signalement de ces météores et en combinant ce signalement avec l'heure précise de l'observation, on établira d'une manière certaine leur identité et la correspondance entre des observations faites en des points éloignés.

Sous le rapport de l'éclat, il paraît convenable de clas-

ser les météores lumineux par leur comparaison avec les étoiles bien connues des diverses grandeurs, et même avec les planètes. Certaines étoiles filantes paraissent aussi faibles que des étincelles vues dans l'éloignement ; d'autres, au contraire, présentent un éclat égal ou même supérieur à celui de *Vénus*. On aura donc depuis la sixième grandeur jusqu'à la première, et même depuis celle-ci jusqu'à l'éclat de Vénus, une échelle de comparaison dont les termes seront présents aux yeux ou à la mémoire, et à l'aide de laquelle on parviendra à classer les étoiles filantes par ordre de grandeur. Cette manière de classer les étoiles filantes vaut évidemment mieux que celle qui consiste à leur appliquer les épithètes de *belles, très-belles, petites*, etc. Le catalogue des observations publiées par M. Quetelet en 1839, présente différentes observations faites par MM. Boguslawski à Breslau, et Kreil à Milan, dans lesquelles les étoiles filantes sont ainsi signalées par leur comparaison avec les planètes et les étoiles de diverses grandeurs.

Il est possible cependant que cette échelle d'éclat ou de grandeur ne soit pas suffisante, car à différentes époques on a aperçu des bolides d'un diamètre apparent, beaucoup supérieur à Vénus. M. Steiniger, professeur à Trèves, a vu en plein jour un globe lumineux qui a traversé le ciel avec lenteur ; il a mis plus d'une minute à disparaître, et son diamètre, chose remarquable, ne paraissait pas inférieur à celui de la lune. Un phénomène tout-à-fait analogue fut observé dans les premiers jours de septembre 1841, par un professeur de l'un des colléges de Paris. Cette fois le globe lumineux se montra vers minuit, et le journaliste qui relata cette observation le caractérisa en disant que c'était une *lune filante*. Les annales de la météorologie ont déjà consigné plusieurs faits analogues, de sorte que le champ que présente aux

amis des sciences naturelles l'étude du phénomène des étoiles filantes est plus étendu qu'on ne serait d'abord disposé à le croire.

Après l'éclat vient la couleur. Cette couleur ainsi que l'éclat, présente une grande analogie avec celle des étoiles réelles; elle est généralement blanche, mais elle varie du blanc vif au blanc rouge. Quelques-unes, mais dans des cas très-rares, ont présenté une lumière vive avec une teinte bleue très-prononcée. Ce fait est consigné dans le catalogue de M. Quetelet.

Enfin il faut signaler les étoiles qui laissent une traînée lumineuse, une sorte de poussière de feu sur leur passage, à la manière des fusées, et celles qui sont dépourvues de cette particularité. Cette traînée est plus ou moins persistante; quelquefois elle dure plusieurs secondes, mais plus ordinairement elle s'éteint en même temps que le météore. Toutes ces particularités méritent d'être étudiées.

Ajoutons encore une particularité fort importante. Tous les météores ne suivent pas des directions rectilignes: Quelques-uns, dans une proportion très-faible, de un ou deux, au plus sur cent, décrivent soit une courbe soit un crochet à la manière de l'éclair. Ces particularités étant difficiles à déterminer géométriquement, il paraît convenable de les ranger dans les caractères physiques, et d'en laisser la tâche à l'observateur chargé de cette partie des observations.

Un dernier point restait à fixer: c'est la détermination précise de l'instant des apparitions. On décida qu'on emploierait à cet usage un chronomètre de Bréguet, réglé sur le régulateur de M. Spar, horloger, qui est parfaitement d'accord avec le cadran solaire du temps moyen de la place Napoléon.

Voici quelle serait en conséquence la forme qu'il conviendrait de donner au registre des observations.

MODÈLE DE REGISTRE POUR L'OBSERVATION DES ÉTOILES FILANTES.

11 août 1843.

HEURES.	DIRECTION rapportée aux étoiles.	INCLINAISON avec l'horizon.	AMPLITUDE de la trajectoire.	DURÉE approchée de l'apparition.	COULEUR.	GRANDEUR rapportée aux étoiles.	AVEC OU SANS traînée lumineuse.
h m s				secondes			
10 16 5	Un peu au-dessus du Dauphin, s'éteint au-dessous de θ Antinoüs.	75° (mesur.) vers l'Est.	35° (estim.).	0,75	Blanc vif.	1re grandeur	Belle traînée
10 23 45	»	80° (estim.) vers le Sud	20° (estim.).	0,50	Blanc.	3e grandeur.	Petite train.
10 25 15	Elle part à droite d'Altair.	»	»	»	Très-blanche.	»	Sans traînée
10 29 25	Descend verticalement de la tête du serpent.	70° (mesur.) vers le N.	20° (estim.).	0,75	Blanc roux.	2e grandeur.	Grande traînée.
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

INSTRUMENTS

PROPRES

A L'OBSERVATION DES ÉTOILES FILANTES.

Dans sa première réunion du 2 août, la Commission météorique avait entrevu la possibilité de soumettre à une observation instrumentale le mouvement des étoiles filantes; mais, dans sa réunion du 9 août, elle se trouva dans l'embarras du choix. M. Bodin lui présenta en effet quatre instruments différents pour la détermination géométrique des trajectoires lumineuses. Nous allons passer en revue ces quatre systèmes différents, et nous abordons cette description avec d'autant plus d'intérêt que c'est le premier essai, du moins à notre connaissance, qui ait été fait pour soumettre les étoiles filantes à un mode d'observations régulières.

PREMIER SYSTÈME.

PLANCHETTE AVEC ALIDADE.

Procédé indiqué par M. Livet.

Figure 1.

On dispose une grande planchette ABCD dans une position exactement horizontale, au moyen d'un niveau à bulle d'air (sur cette planchette est tendue une feuille de papier), et à l'aide d'une boussole D, on oriente le côté AD, de façon qu'il soit dirigé suivant la méridienne. A Metz, où la déclinaison de l'aiguille aimantée est de 20° à l'ouest, il suffit de faire en sorte que l'aiguille de la boussole forme ce même angle avec le zéro du cadran de la boussole : dans cette situation, on arrête fixement la position de la planchette.

Sur le milieu du côté AB, en N, se trouve une petite

sphère en saillie sur l'arête de la planchette : c'est une simple tête d'épingle suivant laquelle on vise, en plaçant l'œil un peu au-dessous.

Aussitôt qu'une étoile apparaît et trace son sillon dans le ciel en XY, on observe attentivement dans le voisinage de quelles étoiles elle a passé ; on se dira par exemple, le sillon a divisé en deux parties égales la distance $\alpha\beta$, et en se rapprochant de γ, il a partagé $\gamma\delta$ au quart de l'intervalle. Alors, en plaçant l'œil en N, on avancera ou on reculera l'alidade KL, on inclinera plus ou moins la lunette EG, jusqu'à ce que le plan de visée, déterminé par le point N, et par l'arête FG couvre dans le ciel la trace XY, qui a disparu depuis un instant, mais qu'on a eu soin de rapporter aux étoiles avoisinantes. Ce plan de visée, ou le lieu apparent du météore, se trouve donc fixé de position, dans l'espace. Pour le fixer géométriquement, il suffit de prolonger l'arête FG jusqu'au plan de la planchette en H, et la droite GH n'est autre chose que la *trace* horizontale du plan de la trajectoire météorique.

Pour compléter la détermination de ce plan, il faut encore un autre élément ; tel serait, par exemple, l'angle que forme le plan NHE avec le plan horizontal. Mais, comme cette mesure ne se ferait pas aisément la nuit et dans une obscurité presque complète, il vaut mieux conserver la possibilité de replacer l'alidade dans la situation qu'elle avait par suite de l'observation ; or, c'est ce qu'on fera en traçant le contour KLM de l'alidade. Pour éviter toute complication, on approchera une lumière, on prolongera la ligne KL jusqu'en H, et à côté du point on inscrira l'heure, la minute et la seconde de l'observation. Ou ce qui vaut encore mieux, les météores auront un numéro d'ordre, et c'est ce numéro qu'on inscrira tout simplement auprès du point H.

Nous n'avons pas encore dit comment on prolongera la direction de l'arête FG. On se servira, pour cet objet, d'une pièce N, en forme d'auget ou de gouttière, terminée par une pointe fine en P; cette pièce s'applique exactement sur l'angle de la lunette, et en la faisant glisser le long de celle-ci qui demeure immobile, la pointe P viendra marquer en H le prolongement de l'arête FG. Il faut, pour faire cette opération, même avec légèreté, que l'alidade soit maintenue à frottement dur sur son axe de rotation horizontal. Du reste, après avoir exécuté cette opération, qui est beaucoup plus vite faite que décrite, on vérifiera si la position de l'alidade n'a pas été dérangée.

DEUXIÈME SYSTÈME.

PLANCHETTE HORIZONTALE ET PLAN MOBILE.

Ce système ainsi que les deux suivants ont été imaginés par M. Bodin.

Figure 2.

Ce système repose sur le même principe que le précédent dont il est une simplification ingénieuse.

Rien n'est changé, quant à la grande planchette et à son orientation; mais le plan de visée s'obtient au moyen d'une feuille de bois FGHK, fixée à la planchette au seul point N. En ce point, se trouve un boulon qui traverse la planchette verticalement, et autour duquel le plan de visée peut tourner en faisant un tour d'horizon; mais, dans ce mouvement, l'arête FK du plan de visée demeure horizontale et ne peut basculer, à cause du petit ajutage *mp*, qui d'ailleurs est destiné à maintenir le boulon contre l'arête AB de la planchette. D'un autre côté, la feuille FGHK peut prendre toutes les inclinaisons depuis zéro jusqu'à 90°, autour de l'arête inférieure FK, au moyen d'une charnière horizontale qui se trouve sur

cette arête et à la tête du boulon. Il résulte de ce double mouvement que le plan de visée peut prendre toutes les positions possibles autour du point N, et que par conséquent il peut être amené à contenir la trajectoire de tous les météores.

D'après cela, pour observer un météore XY, on amène rapidement le plan de visée à avoir la position approchée du plan cherché; on place l'œil en un point quelconque de l'arête FG, et en faisant tourner le plan FH, et en l'inclinant convenablement, on l'amènera à ne voir que sa tranche, couvrant exactement le sillon XY. Dans cette situation, il faut fixer la position du plan de visée: c'est ce qu'on fait en menant un trait de crayon le long de l'arête NK, laquelle n'est autre que la trace cherchée du plan du météore. Quant à son inclinaison avec l'horizon, on la mesure au moyen d'une tige graduée RT, formée d'une petite planche et d'un montant vertical divisé en millimètres, sur lequel on compte la hauteur RT, qui mesure l'inclinaison du plan de visée. Ce nombre sera inscrit sur la trace NK, ainsi que l'heure ou le numéro d'ordre de l'étoile observée. Pour compléter la détermination du plan du météore, il faut encore noter de quel côté de la trace il s'incline à l'horizon: dans le cas de la figure, il s'incline vers le sud et l'est. En supposant que la hauteur donnée par la tige graduée soit de 0,247, et que le météore est le 18e enregistré, la notation à inscrire sur la trace NK serait la suivante:

$$(18^e - 0{,}247 \text{ S. E.})$$

Connaissant d'ailleurs la longueur HK, qui, dans notre instrument, est de 0,50, le plan est tout à fait déterminé.

Pour bien faire cette observation, il faut deux opérateurs; l'un dirige le plan mobile et l'autre approche la tige graduée en suivant tous les mouvements que fait

le principal observateur. Cette tige n'a pas d'ailleurs le seul avantage de mesurer l'inclinaison du plan mobile, elle sert encore à le maintenir et à le fixer dans la position que l'observateur lui a donnée, pendant que celui-ci marque la trace NK.

Cette méthode d'observation est extrêmement commode, prompte et l'ensemble de l'appareil paraît s'adapter parfaitement à l'observation des étoiles filantes. Il serait d'ailleurs facile d'indiquer des perfectionnements qui rendraient l'usage de cet instrument encore plus commode et plus exact. On pourrait faire un instrument en cuivre composé d'un limbe horizontal, pour la mesure de l'azimut de la trace de chaque plan, et d'un limbe vertical, pour déterminer l'inclinaison du plan mobile. Mais ces perfectionnements ne manqueront pas d'être faits dès qu'on aura admis le principe même l'observation.

Nous ajouterons dès à présent qu'il est facile de mesurer l'amplitude de la trajectoire XY, si on en a bien remarqué les extrémités. On placera l'œil à l'angle F, et la pointe du crayon, d'abord en U, ensuite en V, et l'angle UFV sera l'amplitude cherchée.

TROISIÈME SYSTÈME.

PLANCHETTE MOBILE AUTOUR D'UN GENOU.

Figure 3.

C'est une planchette ordinaire, carrée, de $0^m,40$ de côté, recouverte d'un papier tendu, comme toutes les planchettes employées dans les levers topographiques. Cette planchette est montée sur un genou à coquilles E, ayant une disposition particulière. La sphère du genou est traversée, ainsi que les coquilles qui l'embrassent, par un axe qui est parallèle aux côtés AB et DC de la planchette. Il résulte de cette disposition, que le genou n'a

pas la faculté de se mouvoir dans tous les sens, mais seulement autour de cet axe parallèle à AB. Cependant, le système de la planchette et de son genou peut se mouvoir autour de l'axe du pied EK, parce que la douille du genou tient à frottement très-doux sur le pied de l'instrument; et par conséquent la planchette est douée de la faculté de se mouvoir autour de deux axes différents, l'un vertical, l'autre horizontal. Il en résulte que la planchette peut être amenée à coïncider avec tous les plans de l'espace. Or si, par une opération préliminaire, on a rendu l'axe EK vertical, l'axe du genou, qui est perpendiculaire à celui-ci, sera horizontal dans toutes les positions qu'on donnera à la planchette. Mais le côté AB de la planchette est parallèle à l'axe du genou, donc aussi ce côté sera horizontal dans toutes les positions de l'instrument, donc encore le côté AB sera toujours lui-même la trace horizontale du plan de la planchette.

Pour observer avec cet appareil un météore XY, on prolonge par le coup-d'œil la trajectoire jusqu'à l'horizon en Z, et on dirige le côté AB de la planchette vers ce point. Alors il n'y a plus qu'à incliner le plan autour de cette ligne jusqu'à ce qu'il passe par les points XY. En suivant cette marche, on s'épargnera bien des tâtonnements, et avec le moindre exercice on fera cette opération presque du premier coup.

Mais après que le plan ABCD a été amené à coïncider avec celui d'un météore, il faut encore déterminer quelle est la direction de la trace AB, par rapport aux points cardinaux (ce qu'on nomme l'*azimut* de cette trace); et en outre, quelle est l'inclinaison de la planchette avec l'horizon. Or cette double détermination allonge considérablement l'opération, et donne à l'appareil que nous considérons, une infériorité marquée sur le précédent.

Pour déterminer l'azimut de la trace AB, il faudrait

appliquer une boussole contre ce côté, attendre que l'aiguille fût arrêtée, et prendre note de l'angle marqué par elle. Quant à l'inclinaison, il faudrait la prendre avec un appareil facile à imaginer, mais qui, dans aucun cas, n'aurait la simplicité de celui qui sert à cet usage dans l'appareil n° 2. Ainsi, outre la planchette mobile dont nous parlons, il faudrait encore deux autres instruments, savoir : une boussole et une espèce de niveau de pente, pour achever de préciser la position des plans observés. Toutes ces complications sont évitées dans l'appareil n° 2, auquel, par tous ces motifs, nous accordons la préférence.

Du reste, si la planchette mobile ne vaut pas la planchette fixe pour la détermination du plan des trajectoires, elle paraît se prêter, mieux que tout autre procédé, à la mesure des amplitudes, et c'est à cette partie des observations que nous proposons de l'employer. Cette opération se ferait comme dans le cas précédent ; on placerait l'œil à l'angle B et, en posant successivement la pointe du crayon en x et y, pour marquer les points d'apparition et de disparition, l'angle xBy serait l'angle cherché. Cependant il vaudrait mieux arranger un système de deux règles ou alidades mobiles autour du centre d'un cercle gradué, tracé sur la planchette, ou mieux sur un limbe, ce qui formerait un instrument tout-à-fait analogue au graphomètre.

QUATRIÈME SYSTÈME,

CONSISTANT EN UN MIROIR HORIZONTAL.

Figure 4.

Cet appareil consiste simplement en une glace établie dans une situation horizontale, au moyen d'un niveau à bulle d'air, et orientée par rapport aux points cardinaux. On place l'œil en un point O, déterminé par un trou pra-

tiqué dans une plaque métallique, ou encore par un bouton placé à l'extrémité d'une tige, et on aperçoit, dans la glace, l'image renversée d'une partie du ciel, ainsi que des météores qui viendront à passer dans la partie reflétée. Aussitôt qu'on verra dans la glace la réflexion xy, d'un météore XY, on la marquera avec une plume et à l'encre de Chine : il suffira d'inscrire auprès de cette trace le numéro d'ordre de l'observation, pour en retrouver plus tard toutes les particularités. On ramènera toutes les traces observées, telles que xy, à passer par un même point du plan, en menant, par un même point, des parallèles à toutes ces traces. Si on menait ces parallèles par le point P, projection de l'œil sur le plan de la glace, la ligne $Px'y'$ pourrait être considérée évidemment comme la trace du plan du mouvement apparent du météore XY ; et le système de toutes les traces divergentes passant par le point P, présenterait le même résultat que celui qu'on obtient au moyen de l'appareil n° 2.

Le système d'observation, basé sur l'emploi de la glace réfléchissante, présente, entre autres inconvénients, celui de ne réfléchir qu'une petite partie du ciel, et par suite de restreindre beaucoup le nombre des météores qu'il est possible d'observer dans ce champ rétréci. Pour augmenter ce champ, il faut employer une glace de dimensions assez grandes, par exemple de $0^m,80$ à $1^m,00$ de côté, en carré, et de plus diminuer la hauteur du point O au-dessus de la glace : cette hauteur peut être réduite à $0^m,20$. Avec ces proportions, on peut observer à peu près un quart ou un cinquième de la surface de la voûte céleste. Mais, comme en moyenne il n'apparaît qu'un météore en deux minutes, il s'ensuit que les observations, à l'aide de la glace, fourniraient au plus une trace en 8 ou 10 minutes. Or, il pourra bien se faire qu'une

attente aussi longue fatigue la patience de l'observateur, d'autant plus qu'avec tout le zèle possible il ne pourra observer que le quart ou le cinquième des météores qui auront paru.

Pour obvier à cet inconvénient, deux observateurs pourraient se placer aux deux côtés opposés de la glace en O et en Q, ou mieux encore quatre observateurs se placeraient en O, Q, R et S. Par ce moyen, presque aucun météore ne pourrait échapper à l'observation.

OBSERVATIONS DES 10 ET 11 AOUT.

Le 10 août, la Commission s'est réunie à neuf heures du soir sur la terrasse de M. Bedfort (au Palais Français). Il était difficile de trouver un observatoire plus commode et mieux situé pour le genre d'observations qui réunissait la Commission. Cependant, à neuf heures un quart, lorsque tout était préparé pour commencer, des nuages épais, chassés par un vent violent, s'élevèrent rapidement de la partie orientale de l'horizon vers le zénith, en présageant un orage prochain. On fut forcé de rentrer les instruments, dans la crainte qu'ils ne fussent mouillés; mais tout se borna à une espèce d'ouragan sans pluie. Vers dix heures, le ciel se découvrit en partie, et l'on aperçut plusieurs météores qui se dirigeaient vers la partie méridionale de l'horizon. Enfin, après dix heures, le ciel s'étant découvert à peu près complètement, on observa dix étoiles filantes, en 40′ (voir le catalogue), depuis 10 heures 6′, jusqu'à 10 heures 45′, dans un champ correspondant à peu près au tiers de la voûte céleste. Nous ferons remarquer en passant que dans le nombre de douze météores observés, il y en a cinq qui sont signalés

comme étant de première grandeur : par conséquent, le passage du 10 août 1842 peut être considéré comme remarquable par la grandeur des météores observés.

On a fait encore sur ces météores une autre remarque qui a été confirmée par les observations subséquentes. C'est que les directions de leurs trajectoires, prolongées par la pensée, ont paru presque toutes concourir en un point de l'horizon, situé entre le sud et l'ouest. Il résulte de là, comme corollaire, que les trajectoires forment avec l'horizon des angles d'autant plus petits que les météores apparaissent plus près de l'horizon. Prévenu de cette loi, on ne tarda pas à en reconnaître l'exactitude. Cependant elle n'est pas sans exceptions : après l'avoir vue confirmée par de nombreux exemples, tout à coup il arrive une ou plusieurs étoiles filantes qui ont une direction diamétralement opposée à celle qu'on a cru être celle suivant laquelle elles gravitent, de sorte qu'on est forcé d'ajourner les systèmes déduits de la convergence des mouvements apparents.

Cependant il faut ajouter que ces exceptions sont très-rares, et que, d'après un premier aperçu, on peut évaluer le nombre des météores divergents à un ou deux dixièmes au plus de ceux qui paraissent converger. Cette estimation est assez bien d'accord avec un calcul présenté par M. Quetelet, dans une *Notice sur les Etoiles filantes, publiée en* 1838, et d'après lequel cet astronome conclut que le nombre des météores qui convergent vers la partie S. O., est au nombre de ceux qui se dirigent vers le point opposé, comme 11 est à 1.

Ainsi, nous pouvons admettre d'après nos observations que, sur dix étoiles filantes, neuf, ou huit au moins, paraissent converger vers un même point de l'horizon. Nos observations du 11 août nous permettront de déterminer la position de ce point par rapport aux points car-

dinaux, mais nous allons d'abord remarquer quelles sont les conséquences qu'on peut déduire de la convergence des trajectoires.

Il y a tout à parier que cette convergence n'est qu'apparente, et qu'en réalité ces météores suivent des directions parallèles. Leur convergence n'est qu'un effet de perspective, qui fait paraître concourantes toutes les lignes parallèles. Cependant les lignes qui convergent effectivement en un même point, paraissent également convergentes en perspective, de sorte que le seul fait de la convergence ne suffirait pas pour permettre de prononcer entre ces deux opinions. Mais comme on n'aperçoit dans l'espace aucun point vers lequel les météores puissent concourir, toutes les probabilités sont en faveur du parallélisme de leurs directions.

Observations du 11 août.

Les observations furent commencées à 8 heures 58′ et suspendues à 10 heures 58′ 10″. Les rôles furent distribués de la manière suivante : M. Rodolphe se chargea d'expérimenter le quatrième système, au moyen d'une glace carrée de $0^m,70$, préalablement orientée et nivelée; mais il ne fut pas satisfait de ce mode d'observation, la partie du ciel vue par réflexion dans le miroir, n'étant environ qu'un huitième de la surface du ciel, on voyait à peine un huitième des météores signalés, et la patience de l'observateur se lassa bientôt d'une attente infructueuse. Il se rallia alors à MM. Desains et Maréchal, qui s'étaient chargés de signaler les météores par rapport aux étoiles, ainsi que leurs caractères physiques. M. Livet et M. Lemasson, élève à l'école d'application, occupaient la planchette du système n° 2. M. Bodin tenait le chronomètre et M. Bedfort, fils, faisait les fonctions de secrétaire, M. Bedfort aidait aux différentes parties des opérations.

Figures 2 et 5.

La planchette a été rendue horizontale au moyen d'un niveau à bulle d'air, et orientée par la polaire, après quoi on l'a assujettie solidement dans toutes ses parties.

Aussitôt qu'un météore venait à paraître, on s'attachait à remarquer la position exacte de son sillon par rapport aux étoiles avoisinantes ; puis, sans perdre le ciel de vue, on mettait le plan mobile en coïncidence avec le sillon lumineux, et, avec les précautions déjà indiquées, on traçait une ligne au crayon le long du bord inférieur du plan mobile. Alors on approchait une lumière pour compléter l'observation, en inscrivant auprès de la trace horizontale, la hauteur de la tige verticale, l'heure du chronomètre, ainsi que les autres particularités observées. Par ce procédé on a observé vingt-huit étoiles filantes : il eût été facile d'en observer un plus grand nombre, et même tous ceux qui furent aperçus, tant l'opération est prompte ; mais on en a dédaigné quelques-uns d'un éclat inférieur, pour s'attacher aux plus éclatants. C'est un tort, et nous avons regretté depuis de n'avoir pas observé indistinctement tous ceux qui ont paru. Nos résultats ne sont pas incomplets seulement sous le rapport du nombre ; on peut remarquer en outre que les observations inscrites ne sont pas toutes complètes ; l'inexpérience, la précipitation et l'obscurité sont causes de ces omissions, qui ne nous permettront pas de tirer tout le parti possible des observations faites le 11 août. Mais quelque incomplètes que soient ces premières observations, on peut en déduire quelques résultats intéressants.

Figure 5.

En jetant un coup-d'œil sur la figure, on est frappé d'un résultat d'autant plus important qu'il vient corroborer l'opinion émise par un grand nombre d'observateurs,

au sujet de la direction générale suivie par les étoil filantes. Sur vingt-huit météores observés, on voit que s traces seulement sont dirigées entre le S. et l'E., tanc que les vingt-deux autres sont comprises entre le S. et l' Par conséquent, le nombre des traces interceptées ent le S. et l'O. est les $\frac{4}{5}$ environ du nombre total des trac des plans apparents des météores. Etablissons ce résult d'une manière plus positive encore, en calculant la d rection *moyenne* entre toutes les traces. Pour cet obj mesurons l'angle de chaque trace avec la méridienne, affectant du signe + celles qui sont occidentales, et d signe — les traces orientales : ajoutons ensuite tous c angles, pour avoir une moyenne arithmétique. Si l météores ne suivaient dans l'espace aucune direction dé terminée, la somme de toutes ces valeurs, divisée pa leur nombre, devrait donner une quantité très-approché de zéro ; mais dans le cas où cette moyenne différera beaucoup de zéro, cette moyenne indiquerait elle-mêm d'une manière approchée, quelle est la direction suiva laquelle est sollicité le mouvement général des étoil filantes. Les angles mesurés au rapporteur nous donnen les valeurs suivantes :

Angles que forment avec la méridienne les traces d vingt-huit météores observés le 11 août 1842.

Angles négatifs (entre le Sud et l'Est).

Numéros des météores.	Degrés sexagésimaux.	
1.	78°	»
2.	68	50
3.	33	»
4.	28	50
5.	25	50
6.	3	»
1er total...	— 256	50

Angles positifs (entre le Sud et l'Ouest).

Numéros des météores.	Degrés sexagésimaux.	
7.	0°	0′
8.	2	50
9.	6	»
10.	12	»
11.	18	»
12.	22	»
13.	24	75
14.	25	50
15.	26	50
16.	28	»
17.	35	»
18.	38	25
19.	38	75
20.	41	50
21.	43	50
22.	49	50
23.	52	50
24.	61	»
25.	62	»
26.	70	»
27.	75	»
28.	85	»
2e total...	+ 817	25
1er total...	— 236	50
TOTAL GÉNÉRAL....	+ 580	75

$$\text{Moyenne} = \frac{580° 75'}{28} = 20° 45' \text{ S. O.}$$

Ainsi la direction moyenne entre toutes les traces observées, forme, avec la méridienne, un angle de 20° 45′,

à partir du Sud et du côté de l'Ouest. Ce nombre est, à moins d'un degré, la valeur de la déclinaison de l'aiguille aimantée à Metz, ou l'angle que forme le méridien magnétique avec le méridien vrai ; mais avec cette différence, que l'aiguille aimantée décline dans le sens opposé : ainsi, tandis que la direction moyenne des traces est à très-peu près celle du N. N. E. au S. S. O., la déclinaison de l'aiguille est presque exactement celle du N. N. O. au S. S. E.

Nous ne prétendons tirer aucune conséquence de ce rapprochement, d'autant plus qu'il est fort douteux que la moyenne, telle que nous l'avons prise, soit rigoureuse. Il faudrait en effet, pour qu'elle fût exacte, que tous les météores observés appartinssent à un même système, dérivassent d'une même cause, ou du moins qu'ils fussent sollicités dans une même direction. Mais si, comme il y a tout lieu de le penser, les étoiles filantes doivent être rangées au moins dans deux catégories différentes ; si, tandis que les unes sont sollicitées suivant une direction générale déterminée, les autres n'ont aucune direction précise dans l'espace ; alors une moyenne prise entre ces éléments divers serait nécessairement défectueuse, à moins qu'elle n'embrassât un très-grand nombre d'observations. Or, l'examen des inclinaisons des trajectoires lumineuses sur le plan horizontal va nous conduire à reconnaître qu'il en est ainsi, et que tandis qu'une majorité considérable paraît obéir à une loi commune (cette loi de convergence dont nous avons parlé), un certain nombre de ces météores échappent à la loi générale et affectent toutes les directions possibles.

En jetant un coup-d'œil sur le registre et la figure, on remarquera que nos observations d'inclinaisons ne sont pas complètes. Un trait ponctué partant du point d'intersection de chaque trace avec le cercle de l'horizon, indique, en rabattement sur le plan horizontal, la trace

du plan de la trajectoire sur un plan vertical perpendiculaire à la trace horizontale de cette même trajectoire. Ce trait a été fait rectiligne, pour les plans dont l'inclinaison a été mesurée, ou seulement estimée à vue, et ondulé pour ceux dont l'observation a été incomplète. Or le premier coup-d'œil jeté sur ces traces, décèle une loi évidente. Faisons abstraction des météores portant, sur la figure, les numéros 1, 2, 4, 5, 8, 25 et 27, qui paraissent former un système à part, pour ne porter notre attention que sur ceux dont les traces sont interceptées dans la région Sud-Ouest, et nous remarquerons que si on mène une ligne du centre au point X, intersection des traces verticales des numéros 12 et 13, cette ligne, ou plutôt le plan vertical passant par cette ligne, forme une démarcation importante entre les météores observés. Ceux dont les traces sont à l'Ouest s'inclinent vers l'Ouest; ceux qui ont leurs traces du côté opposé s'inclinent au contraire vers le Sud et l'Est, de sorte que les uns et les autres suivent des directions qui, prolongées, vont percer le plan vertical ZX au-dessous de l'horizon. Ce fait est extrêmement remarquable, et confirme les remarques que nous avons déjà présentées à cet égard.

Mais ici se présente un rapprochement assez intéressant. L'angle que forme cette direction ZX avec la méridienne, est de 23° 30′, c'est-à-dire égal, à moins de trois degrés, au résultat auquel nous sommes parvenus par une moyenne prise entre les seules traces horizontales. Cet accord est un fait qui mérite d'être étudié par des observations ultérieures.

On parvient à un résultat différent en construisant l'intersection des plans des trajectoires: le plan vertical moyen, de part et d'autre duquel les plans des trajectoires s'inclinent en sens contraire, se trouve reporté plus à l'Ouest d'une dixaine de degrés. Ce serait un travail interminable

que de chercher les intersections deux à deux des plans des météores ; mais heureusement on obtient une première approximation de ces intersections en prolongeant simplement les traces verticales jusqu'à ce qu'elles se rencontrent mutuellement. On remarque qu'un assez grand nombre d'intersections sont renfermées dans un petit espace, et que par conséquent les plans des trajectoires s'approchent d'avoir une intersection unique. On peut encore déduire de là que ces trajectoires ont un point de concours apparent qui se trouve renfermé dans le cercle rabattu en MNP. Du reste, nous le répétons, ceci n'est qu'une approximation grossière, de laquelle nous ne tirerons qu'un simple aperçu : c'est que, d'après l'inclinaison des traces verticales des plans des météores, le plan vertical moyen, celui qui contient le point de concours, paraît être plus éloigné du méridien que nous ne l'avons supposé d'abord : on peut porter la déclinaison de ce plan à 30 ou 35° S. O. Par conséquent, tandis que le seul examen des directions des traces verticales concorde d'une manière à peu près rigoureuse avec la moyenne déduite des traces horizontales ; l'inspection des inclinaisons de ces traces donne lieu de penser que le point de concours apparent des trajectoires est dans un plan qui décline davantage à l'Ouest.

Pour arriver à des résultats plus précis, il faudrait déterminer géométriquement les intersections d'un certain nombre de plans. Nous avons fait la construction en combinant ensemble les n^{os} 6 et 17, observés à dix minutes d'intervalle, et dont les traces verticales vont concourir près du centre du cercle MNP. Nous allons indiquer cette simple construction de géométrie descriptive.

Au point A on mène, à la trace n° 6, la perpendiculaire indéfinie ABC, qui rencontre la trace (17) en B. Au point D on mène la perpendiculaire DG à cette seconde

trace, et d'un point quelconque E, pris sur la trace verticale, on mène sur DG la perpendiculaire GEC, jusqu'à sa rencontre avec ABC. Au point C, on élève une perpendiculaire à AC, sur laquelle on porte une longueur CF égale à GE; et l'on prolonge les deux droites AK et BF, jusqu'à leur rencontre au point H. Ce point est le rabattement d'un des points de l'intersection cherchée. Projetons-le sur AB, par une perpendiculaire HI, et la ligne ZI sera la projection horizontale de l'intersection des plans des deux météores 6 et 17.

Supposons pour un instant que ces deux étoiles filantes soient en réalité parallèles dans l'espace : dans ce cas, l'intersection que nous venons d'obtenir leur sera elle-même parallèle, et elle fera connaître quel est l'angle sous lequel la direction de ces météores allait rencontrer l'horizon. Pour déterminer cet angle, rabattons l'intersection déjà obtenue autour de sa projection horizontale ZI. Sur la perpendiculaire IL, à cette droite, portons une distance IL = IH et menons la droite ZL, qui n'est autre chose que le rabattement de l'intersection des plans 6 et 17. Par conséquent l'angle IZL est l'angle cherché. Cet angle est de 42°; et si l'hypothèse du parallélisme entre les trajectoires observées est exacte, il faut en conclure que la direction de ces deux météores coupait l'horizon sous un angle de 42°.

Nous ne pouvons rien conclure de ce qui précède pour éclairer la question de l'angle sous lequel les météores viennent ficher dans le plan de l'horizon. Nos observations du 11 août ne sont pas assez nombreuses ni assez complètes pour espérer d'en déduire des résultats précis; aussi nous nous contenterons, quant à présent, de montrer que la voie que nous avons suivie peut, dans certains cas, conduire à des résultats précieux.

Supposons que, par la construction précédente, on ait

déterminé les intersections des plans de plus
toires, et que quatre ou cinq de ces plans
couper suivant une intersection commune.
démontré avec un haut degré de probabi
météores observés étaient parallèles. Dans ce
section commune fera connaître quel angle l
des météores formaient avec l'horizon. C'est
des observations complètes faites en un lieu
arriver à des résultats qui, au premier abo
raient exiger le concours d'observations simu
en des points différents.

En résumé, nous croyons pouvoir conclur
grande partie des météores paraissent conve
peu-près vers un même point du ciel, et son
quent parallèles en réalité ; tandis qu'un tiers
de ces météores échappent à la loi commune
le ciel dans tous les sens. D'après cela on
les étoiles filantes en deux catégories, dont
peut être assimilée aux planètes, tandis qu
doit l'être aux comètes.

**Observations faites à Metz le 10 aoû
sans instruments.**

h.	m.	ÉTOILES OBSERVÉES.
9	20	(Première grandeur). Direction en
ronne et Arcturus.
9	42	(Petite). Dans la voie lactée.
10	6	(Belle comme Jupiter). A 2° au Suc
10	28	(Moyenne). Près de γ de Pégase e
parallèle à la ligne $\alpha\beta$ du Bélier.
10	29	(Troisième grandeur). Dans Pégas
10	29	(Petite). Près de β de Pégase, parall
α d'Andromède à α Pégase.

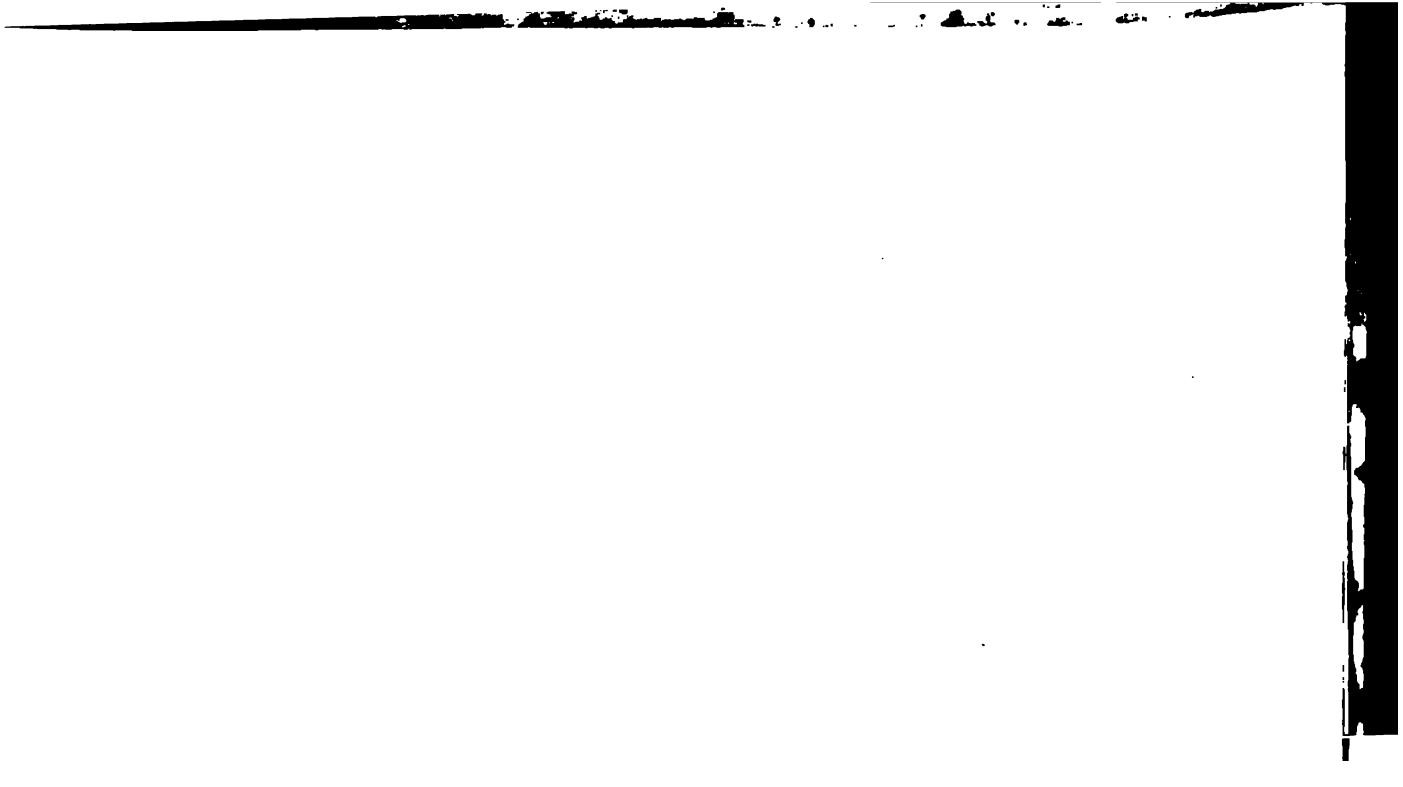

37 (Petite). Partie de μ de Pégase, se meut parallèlement à β de Pégase et α d'Andromède.

43 (Petite). Partie de la tête du Lézard, s'éteint près d'ε du Cygne.

45 (Très-belle). Passe entre α et γ de Pégase, se dirige vers l'extérieur du Carré perpendiculairement à peu près à $\gamma\alpha$.

ures de l'apparition des Étoiles Filantes observées le 11 août 1842.

(*Voir pour plus de détails la planche figure* 5)*.

h.	m.	s.	h.	m.	s.
8	58	»	9	59	40
8	59	»	10	4	»
9	5	30	10	5	45
9	8	15	10	5	50
9	14	15	10	8	»
9	15	»	10	11	15
9	15	30	10	16	5
9	21	»	10	23	45
9	19	15	10	25	15
9	23	»	10	29	25
9	26	15	10	31	»
9	28	30	10	35	40
9	37	»	10	38	»
9	37	50	10	39	35
9	40	30	10	43	20
9	44	»	10	43	50
9	46	15	10	46	15
9	47	10	10	51	10
9	49	50	10	58	10
9	57	50			

Ce registre ne concorde pas exactement avec la planche, parce que deux météores notés n'ont pu être observés avec les instruments.

ÉTOILES FILANTES OBSERVÉES LE 12 AOUT 1842,

PAR MM. MARÉCHAL ET RODOLPHE.

De 10 heures 15′ à 11 heures 10′, quatorze étoiles filantes dans la partie méridionale du ciel. Deux seulement ont marché en sens inverse des autres, la première se dirigeait du Sud-Ouest au Nord, et la seconde du Sud-Est au Nord-Ouest ; toutes les autres se précipitaient dans la direction du Sud-Ouest.

h.	m.	s.	ÉTOILES OBSERVÉES.
10	26	»	De α de l'Aigle par $\varkappa$ d'Antinoüs, terminée 5° au-dessus de $\varkappa$.
10	28	30	De γ du Cigne à α de l'Aigle, 3° au-dessous d'Altair, a parcouru la voie lactée.
10	41	»	En faisant un crochet 8° au-dessous d'Antinoüs et s'est terminée à la droite de laissant derrière elle une traînée lumineuse
10	49	»	De β tête du Dragon à γ de la petite Ourse en sens inverse, trois presque au même instant, savoir :
11	9	»	La première de α du carré de Pégase à Markab ;
			La deuxième de β du carré de Pégase, parallèlement à la droite $\alpha\beta$ qui va du Carré à Andromède et en sens contraire, 7° à droite d'Algénib vers le Dauphin.

LISTE DES ÉTOILES FILANTES OBSERVÉES A GORZE,

Les 10, 11 et 12 août 1842,

PAR M. CHUINE, CURÉ DE GORZE

Le 10 août.

h. m. ÉTOILES OBSERVÉES.

9 31 (Troisième grandeur). De 10° Ouest de la Lyre à l'épaule gauche d'Ophiuchus, sans traînée lumineuse.

9 32 (Troisième grandeur). De la tête du Dragon à la couronne boréale, sans traînée.

9 34 (Deuxième grandeur). Du Pôle à la troisième étoile de la queue de la grande Ourse, sans traînée.

Le 11 août.

9 15 (Troisième grandeur). De Markab (du carré de Pégase) à 3° Ouest de la tête d'Andromède.

9 23 (Troisième grandeur). Du Verseau à 10° de l'horizon au Sud, traînée lumineuse.

9 39 (Deuxième grandeur). De Scheat de Pégase au Dauphin, longue traînée de lumière.

10 9 (Troisième grandeur). De Cassiopée à Scheat de Pégase.

10 18 (Troisième grandeur). De l'étoile la plus occidentale de Cassiopée à la Polaire.

10 28 (Troisième grandeur). Entre Cassiopée et Céphée une étoile paraît et s'éteint à la même place.

10 33 (Troisième grandeur). De Pégase aux épaules du

Verseau, suivie à l'instant d'une seconde (deuxième grandeur) plus brillante, avec traînée lumineuse et dans la même direction.

h. m.

10 38 (Troisième grandeur). Du milieu du carré de Pégase à la tête du Verseau, traînée.

10 59 (Deuxième grandeur). De 10° au-dessous de la Polaire, à la première de la queue de l'Ourse, longue traînée de lumière.

11 5 (Troisième grandeur). De la tête d'Andromède à travers tout le carré de Pégase, en allant au Sud, traînée.

11 8 (Deuxième grandeur). Du Dragon au Sud-Ouest, traînée lumineuse.

11 16 (Deuxième grandeur). Du Poisson voisin du carré de Pégase à l'urne du Verseau, belle lumière.

Le 12 Août.

9 25 (Troisième grandeur). De la tête de Pégase, à l'Est, jusque vers la tête d'Andromède.

9 29 (Troisième grandeur). De la tête de Pégase au Dauphin.

9 30 (Troisième grandeur). D'un pied au-dessous de la tête d'Andromède, jusqu'au milieu du Carré, traînée lumineuse.

9 33 Du milieu d'Andromède à travers le Poisson inférieur.

9 37 De la partie Est du Cygne à Cassiopée.

9 39 De Cassiopée au Dauphin, en parcourant les deux tiers de cette distance, faible.

9 41 (Deuxième grandeur). De l'Étoile Polaire, à 25° au-dessous dans la direction du Nord, assez brillante.

9 49 De la tête de Pégase au Dauphin, traînée.

9 51 Entre le Carré et le Verseau dans la direction Sud-Ouest, faible.

9 53 De l'urne du Verseau à la queue du Capricorne, faible.

10 1 (Troisième grandeur). De Cassiopée vers la tête d'Andromède, avec traînée.

10 2 A travers la partie occidentale de Persée du Nord au Sud-Ouest, faible.

10 4 (Quatrième et troisième grandeur). Des environs du Pôle vers les deux de la grande Ourse, qu'une ligne droite joint à la Polaire, suivie aussitôt de deux autres dans la même direction.

10 13 (Première grandeur). Du milieu du carré de Pégase au Verseau, longue traînée, lumière éclatante, la plus belle de toutes.

10 15 De la tête d'Andromède vers le Belier, faible.

10 22 De la base au sommet du grand Triangle, faible.

10 23 (Deuxième grandeur). Des pieds d'Andromède à 10° au Sud-Est.

10 28 De Céphée vers la Chèvre, en parcourant la moitié de la distance.

10 36 (Deuxième grandeur). De 20° au-dessous du Pôle vers le carré de l'Ourse, traînée.

10 39 (Deuxième grandeur). Du milieu du carré de Pégase jusqu'à moitié de la distance au Verseau, traînée de lumière qui a duré une seconde après le passage du météore.

COMMUNICATION

DE M. BLANC,

SUR

UN AÉROGRAPHE DE M. BODIN.

MESSIEURS,

Vous savez quels soins exigent les observations météorologiques et à quelles erreurs sont exposés ceux qui les recueillent et les résument, malgré toute l'attention et toute l'aptitude qu'ils peuvent apporter à cet ingrat travail. M. Bodin, artiste mécanicien à Saint-Arnoult, dont le nom n'est pas nouveau dans cette enceinte, a songé à prévenir ces erreurs, à affranchir l'observateur de la sujétion de l'observation à heure fixe, et surtout à donner un tableau régulier et aussi complet que possible des variations météorologiques. Dans ce but, il a imaginé un instrument, comprenant un baromètre, un thermomètre et un hygromètre, qui donne à chaque instant et continuellement l'indication écrite et durable des variations de l'atmosphère. C'est de cet instrument, de sa construction, et des résultats qu'il a déjà donnés, que je désire avoir l'honneur de vous entretenir, malgré toute l'insuffisance que je me reconnais en pareille matière.

Les trois instruments sont disposés parallèlement sur un même plan. Le baromètre est à syphon. Le thermomètre est métallique : ce n'est pourtant ni celui de Bréguet, ni celui de Regnier, ni celui d'aucun autre ingénieur ; la construction en appartient tout entière à M. Bodin. L'hygromètre est celui de Saussure : c'est-à-dire un long cheveu. Sur le même plan se trouvent trois leviers mobiles autour d'autant d'axes fixes. L'une des extrémités du premier levier correspond à un flotteur d'acier qui pose, dans la branche ouverte du baromètre, sur la surface du mercure. Quand la pression de l'air augmente, le mercure baisse, le flotteur baisse avec lui, et l'autre extrémité du levier auquel ce flotteur est attaché, s'élève proportionnellement. Or, cette autre extrémité porte un style destiné à tracer, à fixer l'indication de l'état barométrique de l'air. (*Voir la planche.*)

Le petit bras du second levier correspond à la dernière tige du thermomètre métallique dont j'ai parlé : la dilatation de celui-ci produit, quant au mouvement du levier, le même effet que la dépression du mercure dans le baromètre, et le deuxième style fixé à l'autre branche de ce levier, s'élève d'autant plus que le thermomètre se dilate davantage.

Enfin, le mouvement du style de l'hygromètre a lieu en vertu du même principe : plus l'humidité de l'air est considérable, plus le cheveu s'allonge et plus le troisième style indicateur s'élève.

Parallèlement au plan des instruments et sous ces trois styles, qui ne sont que des pinceaux extrêmement fins, se meut, à l'aide de rouleaux conducteurs et d'un appareil fort simple, une feuille de papier continu. Chaque pinceau trace, sur cette feuille, la courbe représentative des variations indiquées par l'instrument auquel il se rapporte.

Cette feuille de papier parcourt en 24 heures u
pace constant que mesure la circonférence d'une
d'appel fixée sur le pignon de centre d'une bonne mo
Si cet espace était divisé, sur la feuille, en vingt-q
parties égales par des lignes verticales, on comprend
ces lignes, comptées à partir d'une moyenne, de
draient autant d'ordonnées qui donneraient, pour ch
heure du jour et de la nuit, l'indication de la pesant
de la dilatation et de l'humidité de l'atmosphère. C'e
complément qui existe dans la pensée de M. Bodi
qu'il ne manquera pas d'ajouter à son ingénieux
trument.

Au surplus, cet instrument n'est point construit en
il n'est qu'à l'état d'essai : mais vous jugerez, Messi
par le croquis et les résultats que je mets sous les
de l'Académie, de tout ce qu'un habile construct
tel que l'est son inventeur, pourra lui donner de
cision nouvelle. Déjà il fonctionne avec la plus g
régularité. J'en donnerai pour preuve une vérific
déjà faite et qui ne peut laisser aucun doute sur l'
titude du travail produit.

A côté des trois styles indicateurs, se trouve un
trième style fixe, qui, à raison de cette fixité, trac
le papier mobile une ligne parfaitement horizontale.
ligne peut et doit servir de repère commun pour les
courbes obtenues. A l'aide de cette droite, M. I
a voulu déduire les moyennes des courbes mêmes
son instrument lui avait données : il a donc pris su
courbes plusieurs points à jours et à heures déterm
et les rapportant à des observations faites sur d'
instruments très-précis, non-seulement il a obtenu
toutes les moyennes des lignes droites, mais encor
lignes sensiblement parallèles entre elles et parallèle
ligne de repère que trace le quatrième style. La

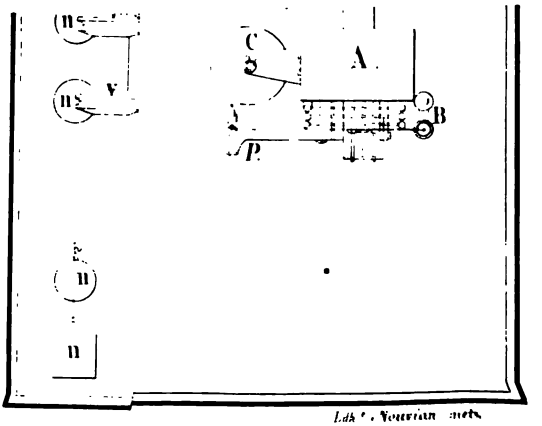
C
A
B
P
V
II
II
II

le et le parallélisme sont parfaits lorsque la planche laquelle sont fixés les instruments, ne subit pas de iations hygrométriques. Ces moyennes sont figurées 'encre rouge sur les feuilles de résultats.

Cette épreuve, je le répète, ne peut laisser aucun ute sur l'exactitude avec laquelle fonctionne l'instru- nt. J'avoue toutefois qu'il laisse encore à désirer; si les lignes que donnent les pinceaux ne sont peut- e pas assez fines, malgré tout le soin qu'on a dû prendre ur obtenir, avec le moindre frottement possible, un cé continu. Mais déjà, grâce à une encre imaginée si par M. Bodin, et qu'il compose de noir d'asphalte d'huile d'horloger extrêmement épurée, il est parvenu n'alimenter ses pinceaux que tous les cinq jours; on ut espérer que cette encre, d'une extrême liquidité, i permettra d'obtenir, avec moins de frottement encore, s lignes plus déliées.

Un autre inconvénient ressort, pour le baromètre, l'adhérence du mercure aux parois du tube. Cette hérence est telle que les variations, dans la surface du uide, ne s'effectuent guère que par un soubresaut assez ononcé, et qu'il en résulte, dans le travail du style, utôt une ligne brisée qu'une courbe. On sait d'ailleurs s'il est nécessaire, avant d'observer un baromètre quel- nque, d'agiter l'instrument, de le frapper du doigt, ur détruire cette adhérence : une circonstance toute rtuite a enseigné à M. Bodin le moyen de corriger ce faut. Pendant deux ou trois jours, on a forgé dans s ateliers de Saint-Arnould; l'ébranlement continu, oduit dans tout le local par le choc du marteau, n'a is permis que le mercure adhérât aux parois du tube, tant qu'on a forgé, le style du baromètre a tracé une urbe sans à-coups, sans rebroussement et parfaitement uivie. Pour obtenir constamment ce résultat, il ne s'agit

donc que d'imprimer au baromètre une sorte d'ébranlement continu, très-facile à produire.

Malgré ces imperfections, que j'ai dû ne pas dissimuler et que l'habileté du constructeur saura bien faire disparaître, j'ai cru, Messieurs, que vous entendriez avec quelqu'intérêt ces détails, sur le nouvel appareil inventé par M. Bodin. Je ne doute point, pour ma part, que le directeur des ateliers de Saint-Arnould n'ait doté la science d'un instrument des plus ingénieux et des plus utiles, et que tous les observateurs ne lui sachent gré bientôt de leur avoir épargné tant de fatigues, tant de dégoûts et tant d'erreurs.

Encore un mot: depuis que cet appareil fonctionne, un de nos collègues, un homme instruit, M. Taillefert, en ayant entendu parler, a cru se rappeler que quelque chose d'approchant avait déjà été exécuté. De nos jours, je ne le crois pas; mais comme on fait peu de nouveau, même en instruments d'observation, il était possible que, dans les générations passées, la même idée eût été mise à exécution. M. Bodin a donc fait des recherches, et, dans le tome XVI des *Observations sur la physique* de MM. Rozier et Mongez, il a découvert que, le 22 juillet 1780, l'Académie des sciences, sur le rapport de MM. Leroy et Brisson, avait approuvé un *barométrographe* de la construction d'un M. Changeux, et dont on n'a plus entendu parler depuis. Le volume que je viens de citer et que j'ai parcouru, contient de longs détails sur diverses machines météorographiques; mais tous ces détails prouvent que M. Bodin, quand bien même il les aurait connus, n'aurait de commun avec ses devanciers que l'idée première de son instrument, — idée qu'il a beaucoup étendue et qu'il a rendue si bonne qu'elle paraît d'abord des plus simples, — et que, dans l'exécution, il n'a absolument rien emprunté à ceux qui l'ont précédé dans cette recherche.

J'ai cru devoir ces détails à l'Académie. Pour elle d'abord, qui ne doit rester étrangère à aucune phase, à aucun détail du mouvement scientifique qui s'opère autour de nous; puis pour l'homme instruit et modeste dont je viens de faire connaître un des essais et que je louerais ici comme il mérite d'être loué, si je n'étais pas tant, et depuis si long-temps, son ami.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

PREMIÈRE PARTIE.

Pages.

ıs prononcé le 14 mai 1843, à la séance publique de
adémie royale de Metz, par M. Culmann, président . 1
le-Rendu des travaux de l'Académie, pendant l'année
2-1843, par M. Livet, secrétaire . . . . . 19 à 46
tres, Archéologie. — Sciences. — Arts. — Agriculture,
dustrie.

rs prononcé le 30 octobre 1842, à l'inauguration de
tatue de Fabert, par M. Culmann. 47
par M. D. Macherez. 69
lérations sur l'étude de l'Astronomie, par M. l'abbé
échal 75
lérations sur les Beaux-Arts, par M. l'abbé Maréchal. 93
re des Juifs dans le nord-est de la France, par
Émile-Auguste Bégin. . . . . 111 à 336

APITRE I. — Etat primitif des Juifs au moment de leur dis-
rsion par le monde; leur arrivée dans le nord-est de la
rance. 112

APITRE II. — Condition générale et particulière des Juifs
rès leur dispersion. — Colonies israélites du nord-est de la
rance. — Synagogues de Trèves, Cologne, Spire, Worms,
ayence, etc., jusqu'à la fin du cinquième siècle. 123

APITRE III. — Etat des Juifs depuis la chute de l'empire
main, jusqu'au siége d'Arles, en 510. 132

APITRE IV. — Etat des Juifs depuis le siége d'Arles, jusqu'à
fin du règne de Karl-Magne. 138

APITRE V. — Considérations générales sur la condition des
ifs en France et en Allemagne, depuis le démembrement
l'empire romain jusqu'au huitième siècle. 155

CHAPITRE VI. — Etat des Juifs depuis Karl-Magne jusqu'à la fin du règne de Karl-le-Chauve. — Leur position à la cour des khalifes. — Leurs académies. — Avantages que leur fit Louis-le-Débonnaire. 159

CHAPITRE VII. — Etat des Juifs depuis la mort de Karl-le-Chauve jusqu'à la chute le leurs académies en Arabie. — Gouvernement féodal. — Fâcheuse influence qu'il exerça sur le sort des Israélites. . . . . 17[illegible]

CHAPITRE VIII. — Depuis la chute des académies de l'Irak, jusqu'à l'époque de la première croisade. . . . . 18[illegible]

CHAPITRE IX. — Première croisade en 1096. — Grégoire VII. — Urbain II. — Pierre l'Hermite. — Godefrid-de-Bouillon. — Massacre des Juifs. — Protection que leur accordent les Empereurs contre le peuple et contre plusieurs princes ecclésiastiques. . . . . 19[illegible]

CHAPITRE X. — Seconde croisade en 1144. — Saint Bernard et Rudolphe. — Le pape Eugène III. — Louis VII, roi de France. — Les empereurs Conrad II et Frédéric-Barbe-Rousse. — Voyages de Benjamin de Tudèle et de Pétachias. — Nouvelles persécutions. . . . . 20[illegible]

CHAPITRE XI. — Avènement de Philippe-Auguste. — Troisième, quatrième et cinquième croisades. — Persécutions diverses éprouvées par les Juifs de France et d'Allemagne, depuis 1180 jusqu'à la fin du douzième siècle. . . . . 22[illegible]

CHAPITRE XII. — Cinquième et sixième croisades. — Philippe-Auguste. — Louis VIII. — Louis IX. — Innocent III. — Frédéric-le-Belliqueux. — Evénements depuis la fin du douzième siècle jusqu'au milieu du treizième. . . . . 23[illegible]

CHAPITRE XIII. — Septième et huitième croisades. — Dernières années de Frédéric II. — Troubles de l'Allemagne jusqu'au règne de Richard. — Innocent IV. — Louis IX. — La reine Blanche. . . . . 24[illegible]

CHAPITRE XIV. — Etat des Juifs en Allemagne et en France, depuis 1271 jusqu'en 1314. — Philippe-le-Hardi. — Philippe-le-Bel. . . . . 2[illegible]

CHAPITRE XV. — Règnes de Louis-le-Hutin et de Philippe-le-Long. — Les Pastoureaux. — Premières accusations d'empoisonnement des sources et de profanations d'hosties sanglantes, dirigées contre les Juifs. — Leurs vicissitudes depuis 1314 jusqu'en 1336. . . . . .

CHAPITRE XVI. — Suite du règne de l'empereur Louis VI et du roi Philippe-de-Valois. — Massacres de l'Alsace. — Le fanatique Armleder. — Juifs chassés de France. 277

CHAPITRE XVII. — Annales juives depuis 1346 jusqu'en 1351. — Les Flagellans. — Avènement de l'empereur Charles IV. — La peste noire. 285

CHAPITRE XVIII. — Evénements depuis 1350 jusqu'à la fin du quatorzième siècle. — Charles IV et Wenceslas. — Jean II. Charles V et Charles VI. 302

CHAPITRE XIX. — Attitude scientifique, littéraire et commerciale des Israélites français à la fin du quatorzième siècle. . 309

CHAPITRE XX. — Règnes de Charles VI et Charles VII. — Juifs tolérés dans le midi de la France, dans la Lorraine et le pays Messin. — Leur retour en Alsace. 318

CHAPITRE XXI. — Louis XII. — Expulsion des Juifs de l'Espagne, du Portugal et de la France. — Leur condition en Alsace et en Lorraine. 332

Notice Archéologique sur Metz et ses environs, par M. Victor Simon. 337

Recherches sur l'usage du Fer chez les anciens, par M. Victor Simon. 356

Pierre Perrat, Chronique extraite d'une Histoire des Rues de Metz, par M. Émile Bégin. 381

Note sur une Inscription trouvée à Marsal, par M. Bergere. 386

Note des Antiquités recueillies sur le territoire de la commune de Bettelainville et offertes à l'Académie, par M. Barthelemy, curé de cette paroisse. 393

Notice sur la Comète de 1556, par M. l'abbé Maréchal. . 395

Compte-Rendu des travaux de la commission de Météorologie, sur le phénomène des Étoiles Filantes, par M. Livet. 398

Étoiles Filantes observées le 12 août 1842, par MM. l'abbé Maréchal et Rodolphe. 430

Étoiles Filantes observées à Gorze les 10, 11 et 12 août 1842, par M. Chuine, curé de Gorze. 431

Communication de M. Blanc, sur le Météorographe de M. Bodin. 434

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ.

XXIV^e ANNÉE.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE METZ.

LETTRES, SCIENCES, ARTS, AGRICULTURE.

XXIV[e] ANNÉE, 1842—1843.

SECONDE PARTIE.

METZ.

AU BUREAU DE L'ACADÉMIE, RUE ET BATIMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

PARIS.

CHEZ DÉRACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1843.

FAUNE ORNITHOLOGIQUE

DE

LA SICILE,

PAR M. ALFRED MALHERBE.

INTRODUCTION,

OU

Précis de l'Histoire Politique, Scientifique et Littéraire de la Sicile.

Il existe, à un myriamètre de l'Italie et à quinze de l'Afrique, une île dont le nom est célèbre dans nos annales normandes, dans l'histoire des Carthaginois, des Grecs, des Romains et des Sarrazins, une île digne de tout l'intérêt du naturaliste, de l'archéologue, de l'historien, de l'industriel et du philologue; et cette île, la plus intéressante, sans contredit, de notre Europe, est à peine visitée en partie, chaque année, par quelques voyageurs.

La Sicile, que chacun a déjà nommée, est, par sa position géographique, comme l'anneau qui unit deux grands continents : elle offre, par cette raison, la réunion de beaucoup de produits des contrées diverses qui l'environnent, et dont elle semble n'avoir été que le prolongement, avant que des secousses volcaniques soient venues l'isoler entièrement.

Les nouveaux Strabons et Diodores qui voudraient écrire l'histoire de la Sicile, trouveraient à chaque pas des traces du passage des peuples qui occupèrent successivement cette île. Sans s'arrêter aux légendes antiques qui donnent à la Sicile les Cyclopes pour premiers maîtres, et en négligeant même les fondations des Phéniciens, des Etoliens et des Sicules, ils retrouveraient en cent localités diverses des souvenirs des colonies Hellènes, notamment des Chalcidiens et des Athéniens.

Les Carthaginois et les Romains, devenus possesseurs de la Sicile, leur offriraient une époque florissante jusqu'aux temps de Théodose. Ils raconteraient comment bientôt les Goths, les Vandales, les Grecs du Bas-Empire, les Latins, les Sarrazins, les Normands et l'empereur Frédéric II sont venus conquérir successivement cette belle contrée; comment l'Etna, jaloux, pour ainsi dire, de surpasser les dévastations des barbares, fit périr cent à cent cinquante mille habitants, par ses convulsions souterraines et par les flots de lave qu'il vomit de ses flancs.

Après avoir rappelé dans les temps anciens les cruautés de Denys, tyran de Syracuse, et de Phalaris, tyran d'Agrigente, les déprédations de Verrès, stigmatisées par l'immortel plaidoyer de Cicéron, l'historien aurait une tâche difficile, sans doute, mais d'un grand intérêt: ce serait de nous initier à tous les développements de la civilisation, par suite de l'invasion des Arabes en 828, et pendant leur domination, qui se prolongea deux cent trente-trois ans.

La conquête de la Sicile en 1061, par Robert Guiscard et Roger, à la tête des Normands, nous ferait voir cette île réunie pour la première fois en un état souverain à part et sous un seul chef.

Après le règne brillant de Frédéric II, empereur d'Allemagne, l'historien dirait quel crime épouvantable mit

, le 31 mars 1282, à la domination de Charles d'Anjou, fit passer le royaume de Sicile aux princes d'Aragon. ı Vêpres Siciliennes, auxquelles deux seuls Français ıappèrent, grâce à l'affection qu'ils s'étaient conciliée, mt éclater tout ce que peut l'énergie de la haine d'un ıple encore empreint de la barbarie du moyen-âge.

Enfin, après la dynastie aragonaise, on arriverait en 34, époque à laquelle la Sicile tombe au pouvoir de branche de Bourbon qui y règne encore aujourd'hui.

Mais, si cette contrée doit offrir un vif intérêt à l'his- ien, quel attrait puissant ne doit-elle pas avoir pour chéologue et pour le philologue.

En effet, tous ces monuments, tous ces vestiges, toutes ruines que l'historien a interrogés, seront-ils muets ır l'archéologue ? ne passera-t-il pas successivement en ue les informes constructions phéniciennes, les temples riques élevés par les colonies grecques, les arènes des mains, les castels mauresques, les chapelles des Nor- nds, les villas espagnoles et les sombres donjons de la dalité.

Parmi les monuments antiques, que les Grecs surtout ıs ont légués, on examinera avec intérêt le temple de ɜeste, qui rappelle ceux de Pœstum, les ruines des is temples de Sélinonte, les temples de Junon et de Concorde à Agrigente, les débris des temples d'Hercule, sculape et de Jupiter Olympien près de la même ville, si que le tombeau de Théron.

A Palazzuolo, on retrouvera les restes de l'ancien âtre ; à Catane, l'Odéon, le théâtre, l'amphithéâtre, bains et l'obélisque surmonté de son éléphant en ; au sommet de l'Etna, la tour du Philosophe, dont igine paraît si mystérieuse ; à Taormina, la nauma- , les plus belles piscines connues, les aqueducs et le âtre qui était le plus remarquable monument de ce

genre jusqu'au moment où Pompéï vint à surgir de ses cendres.

A Syracuse enfin, les restes des temples de Diane, de Jupiter et de Minerve, les bains souterrains, les latomies et l'excavation connue sous le nom d'Oreille de Denys; les catacombes, à l'entrée desquelles se trouve la première chapelle élevée par le christianisme, le tombeau d'Archimède, les ruines du palais d'Agathocle, l'amphithéâtre, le théâtre, la piscine, les voies souterraines de l'Epipoli, le fort Labdale et des champs immenses couverts des ruines de cette grande cité jadis si belle et si florissante.

Mais tant de magnifiques monuments qui semblaient indestructibles et qui étaient construits avec une solidité telle qu'Empédocle disait, en parlant de ses concitoyens d'Agrigente, « qu'ils bâtissaient comme s'ils ne devaient » jamais périr ; » tant de ruines accumulées là où se déployaient autrefois toute la richesse et l'éclat d'un grand peuple, ne sont-ils pas de puissants enseignements et un sujet de hautes méditations pour le philosophe.

Si les mânes des fiers citoyens de l'antique Agrigente pouvaient revivre aux lieux qui les ont vus naître, reconnaîtraient-ils jamais dans cette ville sale, irrégulière, réduite à treize mille habitants, et que l'on nomme aujourd'hui Girgenti, leur cité resplendissante, jadis si renommée par son luxe et sa mollesse, leur cité qui comptait huit cent mille habitants du temps d'Empédocle, et jusqu'à onze cent mille citoyens, dit-on, à l'époque de la plus grande prospérité de la république.

N'est-ce pas encore avec un sentiment de surprise, mêlé de tristesse, que l'on contemple ce vaste champ de ruines qu'offrent les environs de Syracuse. L'esprit a peine à concevoir que cette ancienne rivale d'Athènes, aujourd'hui réduite à une misérable population de quinze

lle habitants, en ait compté jusqu'à quinze cent lle lors de sa splendeur, s'il faut ajouter foi à l'as- tion de certains historiens taxés, il est vrai, d'exagé- tion.

N'est-ce pas le plus grand enseignement que la Pro- dence divine puisse nous offrir, que de nous faire voir tte cité jadis si vaste, que, selon Strabon, son circuit ait de cent quatre-vingts stades, ou environ douze ki- mètres et demi, restreinte actuellement au petit quartier Ortygie, qui fut son berceau primitif.

Le philosophe, en parcourant les champs où brillèrent dis les fiers Syracusains et les voluptueux Agrigentins, est-il pas tenté de s'écrier avec Massillon : « Leurs villes, si célèbres autrefois par leur magnificence, par leur force, et encore plus par leurs crimes et leurs disso- lutions, ne sont plus que des monceaux de ruines. Ces asiles fameux de l'idolâtrie et de la volupté sont renversés de fond en comble. Ces statues si renommées qui les embellissaient, que l'antiquité avait tant van- tées, elles sont ensevelies dans les débris de leurs villes et de leurs temples. Il ne reste donc plus que le sou- venir de tous ces superbes monuments. »

Parmi les édifices d'une époque moins reculée, je si- nalerai ceux qui rappellent la domination des Sarrazins : citerai en premier ordre le palais royal de Palerme, ui fut ensuite agrandi par Robert Guiscard, et surtout délicieuse chapelle royale qui s'y trouve et qui est d'un yle mauresque et d'une ornementation si asiatique et si erique, si j'ose le dire, que l'on se demande en entrant ans cette immense mosaïque à fonds dorés, et en voyant s lambris, son pavé en bel *opus Alexandrinum*, ses rabesques, ses mille colonnettes de porphyre et ses mpes de vermeil, que l'on se demande si ce n'est point ne mosquée ou l'une de ces riches pagodes indiennes.

Avec quel charme n'irait-on pas encore visiter près de Palerme, l'ancien castel ou palais Ziza, et le castel Cuba, avec leurs pavés de mosaïques et leurs fontaines jaillissantes qui servaient jadis aux ablutions des princes arabes. Le castel ruiné de San-Benedetto près de Montréal, la tour de la cathédrale d'Agrigente et les maisons mauresques de Sciacca, ne devraient pas non plus être omises.

Si les Espagnols n'ont laissé à Palerme qu'un grand nombre d'édifices privés, les Normands, en revanche, avaient entrepris et achevé de beaux monuments. Il me suffira d'indiquer la cathédrale de Montréal *, avec ses colonnes égyptiennes, son dôme, ses lambris et son pavé tout en mosaïque, celles de Palerme, de Messine et de Catane.

On a déjà compris que dans un pays où tant de peuples se sont heurtés et ont établi successivement leur domination, le langage soit devenu lui-même comme une mosaïque à cent reflets divers. Aussi, le philologue aurait-il une étude aussi longue qu'intéressante à faire, pour rechercher les origines de la langue actuelle et des noms que les diverses époques ont imprimés aux monuments. Vingt peuples divers ont laissé en Sicile des débris de leur langage encore plus que de leurs édifices, et ce serait une tâche savante que de pouvoir assigner à chacun d'eux la part qui lui revient dans le langage moderne.

Quant à l'industriel, pourrait-il exploiter une contrée plus féconde et plus riche en produits divers. Le soufre, qui est si abondant et si pur en Sicile, n'y est encore recueilli que par les procédés qu'offraient les arts dans leur enfance. Ainsi, pour n'en citer qu'une preuve irréfragable, M. Maravigna, savant professeur de chimie et de miné-

* La cathédrale de Montréal renferme les tombeaux de Guillaume Ier, le Mauvais, de Guillaume II, le Bon, et l'on y conserve les entrailles de saint Louis.

ralogie à l'université de Catane, a calculé que le mode actuel d'exploitation du soufre occasionne une perte réelle des dix-sept dix-huitièmes, la gangue ne donnant ainsi qu'un dix-huitième du soufre qu'elle contient, et que souvent même il arrive en hiver que le soufre, brûlé dans les fourneaux en usage, se perd *entièrement*, lorsque, par l'agitation de l'air, il passe totalement à l'état de gaz.

Les carrières de marbre abondent dans l'intérieur de l'île et n'attendent qu'une main habile pour être exploitées et livrées à l'industrie et aux arts.

Si les entrailles de la terre recèlent de riches productions, la surface du sol n'est pas moins précieuse. Ainsi, deux récoltes viennent chaque année couronner le léger labeur du paysan Sicilien. Toutes les céréales, le chanvre, l'olivier, le mûrier, le figuier, la vigne y croissent presque sans culture au milieu des cactus, des dattiers et des aloës, et y prennent un développement prodigieux.

Quels résultats immenses un agronome, digne de ce nom, n'obtiendrait-il pas en cultivant avec intelligence un sol si fécond et si généreux.

Je n'en finirais point, si je voulais passer en revue tout ce que nos arts européens et nos procédés modernes pourraient apporter de perfectionnements et de bien-être dans ce pays si riche et si pauvre tout à la fois.

Mais il me reste à l'examiner sous le point de vue du naturaliste et ici la carrière devient immense. En effet, quel pays offre une réunion de produits si variés et si divers.

Le botaniste s'arrête à chaque pas pour décrire et recueillir des plantes qu'il croyait propres à l'Afrique, et la vue des dattiers sauvages qui croissent çà et là dans les plaines de la Sicile rappelle encore mieux ce continent voisin.

Arrive-t-il à Syracuse, sa première excursion sera pour rechercher ces *cyperus papyrus* que les seuls rivages de Cyane produisent spontanément en Europe.

Les jardins publics de la Giulia et de la Flora à Palerme, avec leurs allées d'orangers et de citronniers, leurs palmiers, leurs bananiers en pleine terre et leurs mille fleurs, feront éprouver au botaniste comme au touriste un charme et des jouissances ineffables.

Le géologue, avant de se rendre en Sicile, a déjà étudié ordinairement une partie du sol de cette île célèbre, le roi des volcans, l'Etna, étant le principal but de son voyage.

Néanmoins, après cette excursion, dont l'étendue et les fatigues égalent l'intérêt, il visitera encore les îles basaltiques des Cyclopes et de la Trezza, les soufrières du Val Noto et de Caltanisetta ; puis, à deux lieues de Caltagirone, le lago Naftia ou lac des Palices, dont les eaux sont constamment bouillonnantes.

Les grottes ou cavernes à ossements fossiles qui existent à Syracuse, près l'ancien quartier d'Achradine, et la grotte de Santo-Cœlo, près Palerme, n'intéresseront pas moins le géologue que le paléontologiste.

Mais je ne dois pas passer sous silence un volcan de vase dénommé par les Arabes la Macaluba* et qui se trouve à sept milles de Girgenti. L'action du feu paraît étrangère à ce volcan d'une nouvelle espèce ; néanmoins le développement des gaz hydrogène et acide carbonique qui sont, dit-on, la cause des éruptions continuelles, a lieu avec une telle puissance que des colonnes de boue froide et salée ont été lancées à trente cinq et même cinquante mètres de hauteur, étant accompagnées de secousses ressenties à trois milles à la ronde.

* La Macaluba, nom arabe signifiant *bouleversé*, est aussi appelée par les Siciliens Majaraca. Strabon et Solin parlent de ce volcan de vase.

Quant au zoologiste, un champ non moins vaste et
s jouissances non moins vives l'attendent sous ce
au ciel où bien des découvertes nouvelles sont encore
ffectuer surtout en entomologie.

Les petits mammifères, les reptiles et les poissons ne
nt connus qu'imparfaitement ; beaucoup d'espèces ne
trouvent en Europe que dans la Sicile, notamment
elques espèces de chauves-souris, telles que le *nyc-
ris hispidus*. Les *vespertilio, Cappacinii, Leucippe,
lcythoe* et *Aristippe* nouvellement indiqués par le
ince de Musignano ; quelques rats, tels que le rat
givore (*musculus frugivorus*) (Raffin.) ou (*myoxus
ulæ*) (Lesson), et le rat à queue bicolore (*musculus
chrurus*) (Raffin.).

On ne doit pas omettre non plus des espèces qui
existent que dans un très-petit nombre de localités de
Europe méridionale, telles que le *dysopes Ruppellii*
'emm.) ou *dinops cestoni* (Savi), le *vespertilis Savii*
onap.), le porc épic (*hystrix cristata*) (Linn.), la tortue
ecque, *testudo græca*, et parmi les cétacés observés
ns les eaux de la Sicile, l'*épiodon* (Desm.), ainsi que
xypterus mongitori, si ce dauphin ainsi dénommé
r Raffinesque constitue bien une espèce distincte et
nvelle.

Quant aux mollusques dont abondent les rivages de
Sicile, ils ont été décrits ou classés avec soin, d'abord,
r Poli dans son ouvrage in-folio intitulé : *Testacea
riusque Siciliæ eorumque historia et anatome* et
blié à Parme en 1791 ; en second lieu, par M. Phi-
pi dans son *Enumeratio molluscorum Siciliæ*, volume
-4°, avec douze planches, qui a paru à Berlin en 1836.
même année M. C. Maravigna, de Catane, rédigea
catalogue méthodique des mollusques de la Sicile.
epuis lors, ce savant professeur et plusieurs naturalistes

ont publié dans les actes de l'académie Gioenia de Catane, notamment dans le tome douze, des mémoires importants sur la malacologie sicilienne.

L'ornithologie, enfin, offre à récolter en Sicile une moisson aussi riche au moins que les autres branches dont j'ai parlé. La faculté de locomotion que possèdent les oiseaux à un si haut degré, et la position géographique de cette île, en font comme un centre principal que nombre d'espèces du nord et du midi de l'Europe, de l'Egypte et des côtes de Barbarie, viennent visiter annuellement ou au moins accidentellement. La douceur du climat et la nature variée du sol expliquent facilement comment un si grand nombre d'espèces y sont sédentaires.

Quelques auteurs ont traité des oiseaux de la Sicile, mais il faut l'avouer, tous les travaux que nous possédons sont incomplets et à peine connus en Europe. Je citerai en premier lieu, Cupani dont le *Pamphyton siculum* publié en 1713 n'existe plus que dans les bibliothèques des universités de Palerme et de Catane; mais la date seule de cet ouvrage qui traite un peu de toutes les sciences, prouve qu'il n'a pu m'être utile qu'à titre de catalogue à consulter.

Quinze espèces d'oiseaux sont aussi décrits dans le petit ouvrage publié à Palerme en 1810 par Raffinesque, et intitulé : *Caratteri di alcuni nuovi generi e nuove specie di animali e piante della Sicilia.* Quelque précieux que soit cet opuscule italien, les descriptions de l'auteur sont d'une concision telle qu'il est parfois difficile de reconnaître l'espèce qu'il a eu en vue et à laquelle il a imposé un nom nouveau.

Parmi les naturalistes Siciliens contemporains, je dois citer M. le docteur G. Antonio Galvagni, qui, sous le titre de *Fauna etnea*, a publié dans les actes de l'aca-

mie Gioenia et notamment dans le tome quatorze, e série de mémoires intéressants relatifs à la zoologie l'Etna et des environs de Catane. Le sixième de s mémoires concerne l'ornithologie et contient une nple énumération de cent dix-huit espèces.

M. Luighi Benoît, réunissant ces documents à ses opres observations, a publié ensuite à Messine un talogue raisonné des diverses espèces qui, selon lui, mposaient l'ornithologie de sa patrie. Quelque précieux e soit ce travail qui, je m'empresse de le proclamer, a été du plus grand secours, ainsi que tous les ouvrages écités, il faut bien avouer d'une part, qu'il est loin de umer aujourd'hui toutes les richesses ornithologiques la Sicile, puisqu'il ne comprend que deux cent soixante dix espèces au lieu de trois cent dix-huit, et que utre part il n'est guère connu en France que d'un s-petit nombre de naturalistes qui tous ne comprennent s la langue dans laquelle l'ouvrage est écrit.

Mais, si les diverses branches de l'histoire naturelle cette belle contrée, que nous venons de passer en vue, n'ont pas été mieux étudiées jusqu'à ce jour, les arts et l'industrie y sont aussi arriérés, son histoire littéraire, philosophique et archéologique si imparfaitement connue pendant longues années, quelles ont donc les causes qui ont contribué à maintenir les ténèbres qui ont régné jusqu'ici ? Est-ce l'apathie, est-ce l'ignorance des Siciliens eux-mêmes ou bien comme le disent, le peu d'encouragements que le gouvernement leur a accordés ? Quoi qu'il en soit, n'a-t-on s lieu de s'étonner en parcourant une contrée aussi isine de l'Italie et de la France d'y trouver l'instruction si peu répandue, même dans les classes supérieures, musées de peinture et d'histoire naturelle presque ls et les arts si faiblement cultivés?

Toutefois et hâtons-nous de le proclamer, si le peuple Sicilien a été et est encore plongé dans l'ignorance relativement surtout aux grands peuples de l'Europe, la Sicile a pu s'enorgueillir dans les siècles passés comme aujourd'hui d'un grand nombre de ses enfants.

Dans les temps anciens, Tyndare et Théocrite, les inventeurs de la poésie pastorale, ainsi que le poète Moschus, lui durent le jour. Le nom seul d'Archimède suffit à la gloire de Syracuse, et les nombreuses médailles et débris de statues retrouvés encore chaque jour, attestent assez que les arts avaient atteint à cette époque un rare degré de perfection en Sicile.

La peinture et la sculpture comptaient alors des émules des Phidias et des Praxitèles, et l'histoire se félicita d'avoir pour écrivain Diodore dont les ouvrages ont survécu aux siècles.

La littérature s'honora des noms de Flavius Vopricus, né à Syracuse à la fin du IV^e^ siècle, de Maternus et du mahométan Zefer qui vivait au siècle de Guillaume II.

Le poète G. Leonardi, les historiens Fazelli, Cluvier, Blazi, le savant antiquaire Philippe Paruta, les jurisconsultes Gervasi et Rosacri Gregorio, le sculpteur Gagini de Palerme, les peintres les Montrealese, Trevisi, Tancredi, Vitto d'Anna, les Antonii de Messine et Barbalunga, l'un des meilleurs élèves du Dominiquin, méritent d'être mentionnés parmi les Siciliens qui honorèrent leur patrie dans les derniers siècles.

Tous les amis des arts et des lettres, béniront les noms du prince Torremuzza, du prince Biscari, d'Airoldi et de Ventimiglia, archevêque de Catane, dont les travaux firent connaître une partie des antiquités de leur patrie et ranimèrent le goût des lettres et des arts dans le siècle dernier.

La poésie moderne cite avec orgueil Guiseppe Marafini,

Ieli, l'Anacréon sicilien, et le prince de Campo-

ni les hommes distingués qui ont cultivé les sciences, it plusieurs sont connus par leurs travaux, dans Europe savante, je citerai notamment à Palerme, na et le célèbre astronome Piazzi, qui ont été pro- s à l'université ; M. le duc de Serra di Falco, qui ié, il y a quelques années, un ouvrage remar- sur les antiquités de la Sicile ; M. Vincenzo Fineo, ur du jardin botanique, etc., etc. ; à Catane, Ferrara qui a continué en partie les travaux du Biscari ; le naturaliste Recupero ; M. Carlo Mara- savant professeur de chimie et de minéralogie, ssède une riche collection de conchiologie et de x de soufre ; M. Mario Gemmellaro, ce savant te, dont nous déplorons la perte, et qui s'était Nicolosi, sur l'Etna, comme pour mieux étudier nomènes de la nature et la surprendre, en quelque en travail ; M. Carmelo Gemmellaro, son frère, l'un des professeurs et des géologues les plus distin- e l'université de Catane ; le professeur di-Giacomo et rs autres dont les noms m'échappent en ce moment*. t en recourant aux travaux et aux observations de es-uns des naturalistes siciliens que j'ai cités plus et en les joignant aux nombreuses observations que moi-même recueillies dans un voyage spécial, é récemment en Sicile, que j'ai pu augmenter érablement le catalogue des oiseaux sédentaires ou sage dans cette île. Quelques espèces qui, non-seu-

ne saurais laisser échapper cette occasion, sans témoigner de i ici à MM. Carmelo et Joseph Gemmellaro, ainsi qu'à MM. C. na, Francesco Cacciola, de Catane, et Luighi Benoît, de Mes- ate ma gratitude pour l'aimable obligeance dont ils m'ont donné ives pendant mon séjour à Catane et à Messine.

lement avaient toujours été omises dans la nomenclature des oiseaux de la Sicile, mais qui, jusqu'alors n'avaient même pas été signalées comme propres à l'Europe, par le célèbre auteur du Manuel d'Ornithologie, ont dû figurer dans mon travail, d'après mes propres observations et les documents certains que j'ai été à même de recueillir sur les lieux.

Je m'empresse de reconnaître également que le Manuel d'Ornithologie de M. Temminck (tom. 3 et 4 surtout), m'a été du plus grand secours, les observations faites par M. le professeur Cantraine, dans son voyage en Sardaigne et en Sicile, se trouvant publiées dans cet excellent ouvrage. Je dois encore à l'obligeance de ce dernier naturaliste et de plusieurs amateurs, un grand nombre de renseignements que j'ai mis à profit dans cet opuscule.

J'ai pensé qu'il serait intéressant pour l'ornithologiste de pouvoir comparer la Faune de la Sicile avec celle des contrées qui l'environnent; aussi, toutes les fois que je l'ai pu, ai-je indiqué *l'habitat* des mêmes espèces, soit en Egypte, soit en Dalmatie, soit en Grèce, soit dans le nord de l'Afrique. J'ai profité, pour cette dernière localité, des observations intéressantes que m'a transmises récemment M. Ledoux, observateur aussi zélé qu'instruit, et officier du génie dans la province de Bône.

Il est des travaux qui, par leur nature, réclament le concours de plusieurs personnes, sans quoi ils doivent toujours laisser à désirer : c'est ce qui arrive lorsqu'on veut écrire la Faune d'un royaume ou d'une localité quelconque. En effet, quelles que soient les investigations auxquelles on a pu se livrer, on conçoit qu'un naturaliste ne peut se trouver, à chacune des diverses époques de l'année, dans toutes les parties d'un vaste territoire, et cependant cette condition serait essentielle à remplir pendant une longue période, pour pouvoir tout embrasser

en ornithologie. De là la nécessité d'avoir recours à des correspondants locaux qui puissent, en votre absence, observer avec zèle et intelligence.

Malheureusement l'étude des sciences naturelles est si peu répandue dans la majeure partie de la Sicile, qu'on ne pourra de long-temps se flatter d'obtenir un résultat complet sur le sujet que j'ai entrepris. Je livre donc mon faible travail comme une œuvre qui réclamera sans doute de nombreuses additions par la suite, mais qui, en ce moment au moins, représente la Faune ornithologique la plus complète de la Sicile. C'est à ce titre que je l'offre aux naturalistes, et il pourra servir de guide à ceux qui désireraient explorer cette île intéressante.

Ce motif m'a déterminé à placer en tête des observations relatives à chaque espèce, une synonymie en français, en latin, en italien et en sicilien vulgaire.

Je m'estimerai trois fois heureux, si, en apportant cette pierre légère à la construction du grand édifice des sciences naturelles, je puis faciliter les recherches de quelque nouveau voyageur en Sicile.

Nota. J'ai suivi la classification générale du règne animal de Georges Cuvier, en la modifiant toutefois dans quelques détails, d'après la méthode de M. Temminck, et j'ai adopté la majeure partie des dénominations de ce dernier auteur, dont l'excellent Manuel d'Ornithologie est entre les mains de tout le monde.

J'ai pris soin d'indiquer en outre la synonymie du système de M. Swainson, qui a été adopté presque entièrement par M. le baron de Lafresnaye.

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CET OUVRAGE.

Aldrov.	ALDROVANDI. *De Avibus.*
Bechst.	BECHSTEIN. Oiseaux d'Allemagne (en allemand).
Bonap.	Charles-Lucien BONAPARTE, prince de Canino. *Iconographia della fauna Italica.*
Briss.	A. D. BRISSON. Ornithologie.
Brunn.	BRUNNICH. *Ornithologia borealis.*
Buff., pl. enl.	BUFFON. Planches enluminées, 1770-1776.
Cuv.	Georges CUVIER. Règne animal, édition de 1829.
Daud.	F. M. DAUDIN. Traité d'ornithologie.
I. Geoff.	Isidore GEOFFROY-SAINT-HILAIRE. Travaux ornithologiques.
atl. de Morée.	*Idem.* Catalogue d'ornithologie et Atlas de l'expédition scientifique de la Morée.
Gm., Gmel.	J. Fr. GMELIN. Edition 13e du *Systema naturæ* de Linné.
Horsf.	Dr HORSFIELD. Travaux ornithologiques.
Illig.	ILLIGER. *Prodromus mammalium et avium.*
Lafresn.	Bon de LAFRESNAYE. Travaux ornithologiques. — Dictionnaire universel d'Histoire naturelle.
Lath.	LATHAM. *Index ornithologicus.* — *General synopsis of birds.*
Leisl.	LEISLER. Supplément aux Oiseaux d'Allemagne de Bechstein.
Less.	R. P. LESSON. Manuel d'ornithologie. — Traité d'ornithologie. — Catalogue des oiseaux de la Charente-Inférieure.
Licht.	LICHTENSTEIN. Travaux ornithologiques.
Linn.	C. LINNÆUS. *Systema naturæ*, édition 12e.
Meyer	Dr MEYER et Dr WOLFF. Oiseaux d'Allemagne (en allemand).
Natter.	NATTERER. Travaux ornithologiques.
Naum.	NAUMANN. Oiseaux d'Allemagne (en allemand).
Nils.	NILSSON. *Fauna suecica.*

N. v. s. Nom vulgaire sicilien.

Raffin. Raffinesque. *Caratteri di alcuni nuovi generi e nuove specie di animali della Sicilia.*

Rüpp. Dr Eduard Ruppell. *Fauna von Abyssinien.*

Sav., Savig. J. C. Savigny. Atlas de l'expédition d'Egypte.

Selb. Selby. *Illustrations of british ornithology*, 1821 à 1825.

Sonnin. Buffon, édition de Sonnini.

W., Swains. William Swainson. *Classification of birds*, 1836. — *Zoological illustrations.*

Swainson et Richardson. *Fauna boreali americana* ou *Northern zoology.*

Temm. C.J. Temminck. Manuel d'Ornithologie, 2e édition, 1820-1840.

pl. col. Temminck et Meiffren Laugier de Chartrouse. Nouveau recueil de planches coloriées d'oiseaux, 1820 à 1842.

Vail. Fr. Levaillant. Histoire naturelle des oiseaux d'Afrique.

Vieill. Vieillot. Faune française et autres travaux ornithologiques.

Wag. Dr J. Wagler. *Systema avium*, 1827.

Indépendamment des auteurs ci-dessus, ainsi que des catalogues de *Cupani*, de M. le Dr *Antonio Galvagni* et de M. *Luighi Benoit*, que j'ai déjà indiqués dans mon introduction, j'ai cité dans le cours de cet opuscule plusieurs autres ouvrages et documents d'un haut intérêt, notamment:

Actes de la Société *Linnéenne de Bordeaux*. Tome VIII, 1836; et tome XII, 1841.

Audouin. Explication des planches d'oiseaux de l'Atlas d'Egypte.

Atti dell' Accademia Gioenia. Tome XII (Catania).

Baillon. Mémoires de la Société royale d'Abbeville, 1833.

Boié. Travaux sur la classification des oiseaux.

Bonelli. Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin.

Brandt. *Descriptiones et icones animalium rossicorum novorum.*

Brehm. Oiseaux d'Allemagne, 1820. Oiseaux d'Europe, 1823 (en allemand).

Calvi. *Catalogo d'ornitologia di Genova*, 1828.
Companyo. Catalogue des mammifères et oiseaux des Pyrénées orientales. (Bulletin de la Société philomatique des Pyrénées orientales, 1839.)
Crespon. Catalogue des oiseaux du département du Gard.
Darracq. Catalogue des oiseaux des départements des Landes et des Pyrénées occidentales, 1836; et supplément inédit, 1842.
Dr Degland. Oiseaux d'Europe. (Mémoires de la Société royale des sciences de Lille, 1839-1840.)
Encyclopédie méthodique.
Dr Fleming. Travaux ornithologiques.
Forster. Travaux ornithologiques.
Gerbe. Magazin de zoologie.
Gould. Gould et Sykes. *The birds of Europe.*
Holandre. Faune de la Moselle.
Lesauvage. Catalogue des oiseaux du Calvados. (Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie. Tome VI, 1838.)
Ménétries. Catalogue raisonné des objets de zoologie, recueillis au Caucase.
Mauduyt. Catalogue des oiseaux du département de la Vienne.
Pallas. *Fauna rosso-asiatica.*
Ranzoni. Eléments de zoologie.
Ray. Système d'ornithologie.
Ray. Faune de la Haute-Marne, 1843.
Retz. Edition 2e de la *Fauna suecica* de Linné.
Risso. Faune du littoral du Var et des Alpes maritimes.
Roux. Polydore Roux. Ornithologie provençale.
Savi. Paolo Savi. *Ornithologia Toscana.*
Ed. de Selys-Longchamps. Faune belge, partie I, 1842.
V. Sganzin. Catalogue inédit des oiseaux de la Bretagne.
Shaw. Travaux ornithologiques.
Sparmann. *Museum Carlsonianum.*
Storr. Travaux ornithologiques.
Vigors. Ouvrages ornithologiques.
Yarrell. *History of British birds.* — *Transactions of the zoological society.*

ORDRE I.

APACES (Temm.); **Oiseaux de proie** (Cuv.); **Accipitres** (Linn.); **Raptores** (Swains.); **Raptatores** (Illig.).

1re DIURNES (Cuv.).

Genre VAUTOUR (Cuv., Temm.); *Vultur* (Linn.); mille des Vulturidées (Sw.).

Vautour arrian (Temm.); Vautour brun (Cuv.); Vautour noir (Vieill., pl. 1, f. 1); Vautour d'Arabie (Briss.); Vautour ou Grand Vautour (Buff., pl. enl. 425, l'adulte).

Vultur cinereus (Linn., Temm., Cuv., Sw.); *Vultur niger* (Vieill.); *Ægypius arrianus* (de Lafresn.); *Ægypius niger* (Savig.); *Vultur arrianus* (Roux, pl. 2); *Vultur ægypius* (Rüpp.).

Avoltojo (Savi).

N. v. sicil. — *Buturo* (Messine); *Vuturo* (Palerme); *Vuturazzu* (Castrogiovanni); *Arpazza* (Catane).

Ce vautour que l'on rencontre fréquemment en Sardaigne et que l'on voit au printemps arriver, en petit nombre, dans les Pyrénées, habite aussi toute l'année en Sicile, sur les montagnes les plus élevées. On m'a assuré à Palerme qu'il avait été observé sur le *monte Pellegrino*, ainsi que non loin de Montréal.

Cet oiseau établit ordinairement son aire sur les rochers les plus escarpés et les plus inaccessibles, et la femelle

y dépose deux œufs blancs, tachetés de brun vers le gros bout et lavés de roux clair. Les jeunes arrians, à peine éclos, sont couverts d'un duvet de couleur isabelle. M. Luighi Benoit raconte qu'un jeune arrian élevé en captivité, demeurait plusieurs heures sans changer de position, même lorsqu'on l'approchait. Il refusait toute espèce de nourriture autre que la chair des animaux morts ou vivants, qu'il dévorait avec voracité, et supporta néanmoins pendant plusieurs jours une abstinence complète sans paraître en souffrir.

Quoique les catalogues de Cupani, de Raffinesque et de M. Benoit ne fassent pas mention du *Vultur fulvus* et du *Vultur kolbii*, espèces parfaitement distinctes (ainsi que l'on peut s'en convaincre en examinant les nombreux sujets donnés au muséum de Francfort-sur-Mein, par le savant naturaliste et voyageur, M. le docteur Rüppell, directeur actuel de ce muséum), j'engage les naturalistes siciliens à explorer avec soin les montagnes du centre de la Sicile, et je ne serais pas surpris qu'on y découvrît l'une ou l'autre de ces espèces, qui se trouvent en grand nombre dans tout le nord de l'Afrique, en Sardaigne et en Dalmatie.

Le vautour arrian habite l'Egypte et la Nubie.

Genre **NÉOPHRON** (Savig., Swains.); PERCNOPTÈRE (Cuv.); CATHARTE (Temm.); Fam. des VULTURIDÉES (Sw.).

NÉOPHRON PERCNOPTÈRE (Vieill., pl. 2, f. 1, le vieux; f. 2, femelle et jeune. Roux, pl. 4, l'adulte; pl. 5, le jeune); Catharte alimoche (Temm.); Percnoptère d'Egypte (Cuv.); Le Percnoptère (Savig.); Vautour de Malte (Buff., pl. enl. 427, le jeune); Vautour d'Egypte (Sonnini).

Neophron percnopterus (Sav., Vieill., Less., Swains.); *Vultur percnopterus, leucocephalus et fuscus* (Gmel.,

h.); *Cathartes percnopterus* (Temm., Cuv., Rüpp.); *ltur Ægyptius* (Briss.)

Caporaccajo (Savi.)

N. v. s. — *Aciddazzu di passa.*

Cette espèce, originaire d'Afrique et très-commune, é, dans les Pyrénées, se trouve fréquemment en ovence ainsi qu'en Sicile, où quelques couples nichent que année. Un amateur de Messine en a plusieurs élevé des nichées qui ont parfaitement réussi.

Genre GYPAETE (Temm.); *Gypaëtus* (Storr., mm., Swains.); Griffons (Cuv.); Phène (Sav.); mille des Vulturidées (Swains.).

Gypaète barbu (Temm.); Lœmmergeyer ou Vautour agneaux (Cuv.); Gypaëte des Alpes (Sonnini); utour barbu (Savig.); Vautour noir (Briss., pl. 4, jeune); Vautour doré (Buff.); Phéne des Alpes oux, pl. 5 bis. Vieill., pl. 3, f. 1, l'adulte; f. 2, e du jeune).

Gypaëtus barbatus (Temm., Cuv., Gould, pl. col., rains.); *Gypaëtos barbatus* (Storr., Rüpp.); *Falco rbatus et barbarus* (Gmel.); *Vultur barbatus et barrus* (Lath.); *Vulter aureus* (Briss., Gesner); *Vultur cocephalus*, l'adulte et *Gypaëtus menalocephalus*, jeune (Meyer); *Vultur niger*, le jeune (Lath., nel.); *Phene ossifraga* (Savig., Vieill.).

Avoltojo barbato (Savi).

N. v. s. — *Aciddazzu barbatu.*

Cette espèce répandue, mais en petit nombre, en yssinie, dans la haute Egypte et en Algérie habite montagnes élevées de la Sardaigne, les Pyrénées

[illegible]

[illegible] mais [illegible]

le [illegible]

J'ai observé dans plusieurs collections [illegible] toutes les parties [illegible] étaient [illegible] [illegible] qui me [illegible] qui a été à même d'observer le gypaète [illegible] en captivité, ainsi que M. le [illegible] Francfort. « Les pennes blanches de [illegible] du gypaète, [illegible] indiquent, [illegible] » indication de l'âge et du sexe de [illegible] » premier âge, dit M. Bruch, tout [illegible] » couleur foncée, mais les plumes [illegible] » surtout vers la première mue; elles [illegible] » quefois entièrement blanches, à la [illegible] » l'époque à laquelle l'oiseau doit [illegible] » d'adulte, et immédiatement après la [illegible] » devient d'un beau roux orangé. Cette [illegible] » pâlit aussi vers la mue et les p[illegible] » redeviennent alors plus ou moins [illegible] » que la mue est plus ou moins [illegible]

Genre FAUCON (Cuv., Temm.).

* *DIVISION.* — FAUCONS proprement dits; *Falco* (Linn., Cuv., Temm.); Fam. des Falconidées; s. f. des Falconinées (Swains.).

Faucon pélerin (Temm.); Faucon ordinaire (Cuv.); Faucon commun (Vieill., pl. 13, f. 1, l'adulte; f. 2, le jeune. Roux, pl. 29, le mâle adulte; pl. 30, le jeune. Buffon, pl. enl. 421, mâle adulte sous le nom de Faucon; pl. 430, femelle adulte sous le nom de Lanier; pl. 470, le jeune, sous le nom de Faucon gris; pl. 450, le vieux mâle; et pl. 469, le jeune mâle sous le nom de Faucon noir passager); Faucon sors (Encycl., pl. 198, f. 5).

Falco peregrinus (Linn., Temm., Vieill., Swains.); *Falco communis* (Cuv., Gmel., Savig.); *Falco hornotinus* (Gmel.); *Falco niger* (Briss.); *Falco barbarus* (Lath.); *Falco abietinus* (Bechst., Naum.); *Falco coricum* (Brehm, variété accidentelle à crâne plus élevé); *Falco montanus siculus* (Cupani).

Falcone (Savi).

N. v. s. — *Albaneddu* (Messine); *Falcuni piddirinu* (Palerme); *Falcuni* (Syracuse).

C'est ordinairement dans les localités montueuses et boisées de la Sicile qu'habite le faucon pélerin et il se trouve toute l'année aux environs de Palerme. Il n'est que de passage à Syracuse et à Messine et il y a peu d'années, une variété ayant les parties inférieures d'un blanc presque uniforme a été tuée aux environs de cette dernière ville.

Dans le catalogue italien de M. Luighi Benoît, cet oiseau est indiqué sous le nom français de faucon lanier; mais il est évident que c'est une erreur, ainsi que le démontre le nom italien *falcone* que le même auteur

cite d'après M. Savi, et que ce dernier n'applique qu'au *falco peregrinus*.

Quelques naturalistes modernes, M. Delamotte d'Abbeville notamment, émettent du doute sur l'existence du faucon lanier comme espèce distincte du pélerin. Je dois ajouter qu'à la vérité, dans la plupart des collections j'ai vu des faucons pélerins ou gerfauts jeunes étiquetés sous le nom de Lanier, mais ces erreurs ne doivent pas faire obstacle à l'existence réelle des deux espèces ; elles prouvent seulement que le lanier est rare et peu connu. Voici ce que me marque M. Bruch, que j'ai déjà eu occasion de citer. « L'an dernier j'avais encore des doutes » sus l'existence du *falco laniarius*, parce que tous les » faucons que j'avais vus sous ce nom dans les collections » étaient des jeunes *islandicus*, *peregrinus* ou *peregri-* » *noïdes* sans en excepter l'exemplaire de la collection » de Meyer qui se trouve actuellement à Francfort-sur- » Mein, et si MM. Natterer et Thienemann ne m'avaient » certifié l'existence du *laniarius*, je l'aurais déjà rayé » de mon catalogue. Enfin l'an dernier j'ai été assez » heureux pour recevoir un véritable *falco laniarius* » d'Europe et une paire du prétendu lanier d'Afrique » que M. Lichtenstein a nommé *falco tanypterus* ; je » puis donc affirmer que le lanier est une espèce dis- » tincte. » M. Bruch ajoute que dans beaucoup de collections en Autriche on trouve de vrais laniers.

Hobereau (Buff., pl. enl. 432. Cuv.) ; Faucon hobereau (Temm.).

Falco subbuteo (Linn., Lath., Temm., Vieill., Meyer, Gmel., Swains., Roux, pl. 33 ; Encycl., pl. 206, f. 1) ; *Falco hirundinum, var* (Brehm) ; *Accipiter fringillarius tunesinus* (Cupani).

Lodolajo (Savi); *Falco barletta e ciamato.*

N. v. s. — *Falcuni* (Palerme); *Albaneddu di passa* (Messine).

Cette espèce est commune en Sicile lors du passage qui s'effectue au printemps; mais on en voit très-peu à toute autre époque.

Emérillon (Buff., pl. enl. 468, jeune mâle. Cuv., Roux, pl. 31 et 32. Vieill., pl. 15. f. 1, vieux; f. 2, jeune. Encycl., pl. 206, f. 2); Faucon Emérillon (Temm.); Le Rochier (Buff., pl. 437, le mâle adulte).

Falco œsalon (Temm., Swains., North., Zool. pl. 25); *Falco lithofalco* et *œsalon* (Linn., Vieill., Briss., Lath.); *Falco cœsius* (Meyer.); *Falco smerillus* (Savig.).

Smeriglio (Savi); *Sparviere smeriglio.*

N. v. s. — *Cacciaventu di passa* (Messine); *Falcuni di rocca; Smidigghiu* (Palerme).

Cette espèce, si commune en France, ne se montre en Sicile qu'à l'époque du passage de printemps; encore n'en voit-on qu'un très-petit nombre et presque jamais des sujets adultes. L'espèce est répandue en Egypte, selon M. Rüppell.

Cresserelle (Buff., pl. enl. 401, vieux mâle; pl. 471, jeune de l'année); Faucon Cresserelle (Temm.); L'épervier des Alouettes (Briss.).

Falco tinnunculus (Linn., Lath., Meyer., Temm., Savig., Cuv., Vieill., pl. 16, f. 1 et 2. Roux, pl. 39 et 40. Swains.).

Gheppio (Savi); *Falco acertello o di tore.*

N. v. s. — *Tistareddu, cristareddu* (Palerme); *Cac-*

ciaventu (Messine); *Cerniventu* (Castrogiovanni); *Cazzaventu* (Syracuse, Catane).

La cresserelle est au moins aussi commune en Sicile qu'en France. On la trouve dans les campagnes et dans les villes où elle niche, soit sur des arbres, soit entre des rochers, soit dans les crevasses de vieux murs et de vieux édifices.

Elle habite également l'Egypte, la Nubie et l'Algérie.

Cresserellette (Expéd. de Morée, atlas, pl. 2, mâle adulte, et pl. 3, la femelle); Faucon Cresserellette (Temm., atlas du manuel, le mâle); Faucon Cresserine (Vieill., pl. 16, f. 3. Roux, pl. 41, mâle adulte). La petite Cresserelle (Cuv.).

Falco tinnunculoïdes (Natter., Temm., Schintz); *Falco tinnuncularius* (Vieill., Roux); *Falco cenchris* (Frisch., Naum., Cuv.); *Falco gracilis* (Less.); *Falco naumanni* (Fisch.); *Falco xanthonyx* (Natter.)

Falco grillajo (Savi); *Falco di torre diverso.*

N. v. s. — *Cacciaventu furasteri* (Messine); *Farcuni di Malta* (Palerme).

Cette jolie petite espèce de faucon, assez répandue en Morée et dans tout le nord de l'Afrique, n'est que de passage accidentel en Dalmatie, en Italie et en Sicile. Elle a été trouvée dans cette dernière contrée aux diverses époques de l'année, ce qui prouve que son passage est irrégulier. J'en ai vu à Trieste un exemplaire récemment tué près de cette ville. Le passage de ce faucon est plus fréquent à Malte et dans le sud de la Dalmatie. On m'a annoncé à Pise, ainsi que M. Cantraine l'a écrit à M. Temminck, que beaucoup de cresserellettes avaient été observées en Toscane dans l'été de 1827.

Un sujet de cette espèce a été tué dans le département Calvados, près de Falaise, et se trouve dans la collection de M. de la Fresnaye. J'en ai reçu, de l'Algérie, sujet tué à Lacalle, au mois de décembre.

Faucon kobez (Temm.); Faucon kober (Roux, pl. 34, ieux mâle; pl. 35, f. 1, mâle adulte; f. 2, tête du ne mâle; pl. 36, jeune mâle passant à l'état d'adulte. ill., pl. 14, f. 2, vieux mâle; f. 3, tête de la femelle); sserelle grise (Cuv.); Faucon à pieds rouges ou Kobez mm., manuel, 1er vol.); *Le Kober* (Sonnini, la femelle); variété singulière du Hobereau (Buff., pl. enl. 431, le adulte).

Falco rufipes (Beseke, Temm., Vieill., Bechst., Meyer., r., Swains.); *Falco vespertinus* (Gmel., Lath.).

Falco cuculo (Savi); *Falco barletta piombina* (l'ate); *Falco barletta mischia* (le jeune).

f. v. s. — *Albaneddu a causi russi* (Messine); *Falcu umbu* (Palerme).

e passage de ce joli oiseau en Sicile est très-accidentel. s certaines années, notamment en 1835, il s'y est atré en grand nombre et on a tué beaucoup d'adultes deux sexes ainsi que des jeunes aux environs de ine.

e faucon est de passage habituel sur la côte de Gênes, s en petit nombre. On cite en Provence un passage ndant qui a eu lieu en novembre 1821.

n assure que le kobez niche quelquefois dans les s des Hautes-Pyrénées et même sur des peupliers s les prairies. Sa ponte est de quatre œufs ayant beaup d'analogie avec ceux de la cresserelle.

IIe *DIVISION.* — AIGLES (Temm., Cuv.); *Falco* (Linn., Temm.); *Aquila* (Meyer., Swains.); Fam. des Falconidées; s. f. des Aquilinées (Sw.).

Aigle royal (Buff., pl. enl. 410, la femelle ad. Temm.); Aigle commun et Aigle royal (Cuv.); Aigle commun (Buff., pl. enl. 409, le jeune. Roux, pl. 6. Vieill., pl. 4, f. 1).

Falco fulvus (Linn., Temm.); *Aquila fulva* (Meyer); *Aquila fulva* et *chrysaëtos* (Vieill.); *Falco fulvus, niger* et *melanaetos* (Gmel.); *Fulvus canadensis* (Gm., Lath.); *Aquila regia* (Less.); *Falco chrysaëtos* (Linn.); *Id.*, la femelle (Lath.); *Aquilo chrysaëtos* (Swains.).

Aquila reale (Savi).

N. v. s. — *Arpa.*

Cet aigle, commun dans l'ouest et le nord de l'Europe, se trouve fréquemment en Suisse et en Sicile et rarement dans les Pyrénées. On le voit accidentellement dans le nord de la France, et il est de passage dans plusieurs départements du midi, notamment dans la Drôme, les Hautes-Alpes, etc.

L'aigle royal ne se trouve en Sicile que dans les localités montueuses et boisées où il niche, soit dans les crevasses des rochers escarpés, soit sur les vieux chênes les plus élevés. En 1836 et en 1837, on en a découvert plusieurs nichées dans le bois de Fiumedinisi, près Messine, où cet aigle habite toute l'année. Ces aires se composaient de branchages, de bûchettes et de feuilles mortes. M. Luighi Benoit, de Messine, dont les observations m'ont été d'un si grand secours, annonce que des chasseurs dignes de foi ont vu, dans la forêt précitée, un couple d'aigles royaux donnant la chasse aux petits mammifères de la manière suivante : l'un de ces oiseaux faisait une battue sur le terrain en agitant fortement ses ailes contre

les buissons et les herbages, tandis que l'autre se plaçait en embuscade à une certaine distance et épiait tout ce qui allait paraître. Un lapin ou un lièvre venait-il à être découvert, l'aigle fondait sur cette proie, l'enlevait et l'avait bientôt partagée avec son compagnon.

J'ai reçu l'aigle royal de l'Algérie.

Aigle criard (Savig., Egypte, pl. 2, le jeune. Temm., Cuv.); le petit Aigle (Buff., Cuv.); Aigle tacheté (Cuv.); Aigle plaintif (Vieill., pl. 4, Roux, pl. 7, le jeune mâle; pl. 8, la jeune femelle).

Falco nœvius (Linn., Temm.); *Aquila nœvia* (Meyer, Sw.); *Aquila planga* (Vieill.); *Falco maculatus* (Gmel., Lath.); *Aquila melanaetos* (Savig.); *Aquila bifasciata* (Brehm.); *Aquila fusca* (Briss. pl. 7);

Aquila anatraja (Savi).

N. v. s. — *Tucco lossia.*

Cet aigle, rare en France et même en Suisse, habite le centre de la Sicile où il construit sur les arbres les plus élevés une aire composée de branchages, de feuilles et de haillons.

Une nichée composée de deux aiglons fut découverte gisant au milieu de squelettes de lapins et de reptiles; mais ce qui occasionna le plus grand étonnement, ce fut de trouver au-dessous de cette grande aire sept nids de *fringilla montana* contenant des œufs et des petits, et que ces faibles conirostres n'avaient pas craint d'établir dans le voisinage d'un ennemi aussi redoutable.

On trouve l'aigle criard dans le nord de l'Afrique.

Cette espèce a été tuée huit ou dix fois à ma connaissance dans le nord et l'est de la France.

AIGLE BONELLI (Temm.); Aigle à queue barrée (Vieill., pl. 166, f. 1).

Falco bonelli (Temm., pl. col. 288, femelle non adulte); *Aquila bonelli* (Swains.); *Aquila fasciata* (Vieill.).

N. v. s. — *Ajuculaccia.*

Cette belle espèce se trouve dans le nord de l'Afrique, en Sardaigne et en Grèce. Je ne connais que trois captures de cet aigle en France quoique l'on prétende qu'il niche quelquefois sur des rochers escarpés du département des Bouches-du-Rhône. Il n'est pas rare en Sicile où il niche sur les parties inaccessibles des montagnes et non loin des lieux humides. Sa nourriture consiste en oiseaux aquatiques et, à défaut, de petits mammifères. Son aire est composée des mêmes éléments que celle des autres aigles. La ponte est toujours de deux œufs.

M. le chevalier de la Marmora a donné, le premier, une description détaillée des différents âges de l'aigle Bonelli et y a joint de belles figures dans les mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin, tome 37, p. 100 et suiv.

Quelques naturalistes prétendent à tort que ce sont les très-vieux mâles et non les jeunes des deux sexes qui ont les parties inférieures d'un blanc pur avec plus ou moins de petites stries brunes le long des baguettes.

AIGLE PÊCHEUR (Cuv.); *Falco* (Linn., Temm.); *Aquila* (Sw.); *Haliaetus* (Savig.).

PYGARGUE (Cuv., Vieill.); L'orfraie (Cuv.); Aigle pygargue (Temm.); Grand pygargue, le vieux, et orfraie ou grand aigle de mer, le jeune (Buff., pl. enl. 412, jeune de l'année; pl. 415, jeune d'un à deux ans); Aigle de mer (Savig.).

Falco albicilla (Linn., Lath., Temm.); *Aquila albicilla* (Sw., Selby., pl. 3); *Vultur albicilla* (Linn.); *Falco albicaudus, ossifragus et malanaëtos* (Gmel.); *Haliœtos nisus* (Vieill., pl. 5, fig. 1 et 2. Roux, pl. et 10); *Haliœtus nisus* (Savig., Less.); *Pygargus et ossifraga* (Aldrov.); *Haliœtos albicilla, orientalis, orealis, islandicus et groënlandicus* (Brehm., pl. 3).

Aquila di mare (Savi).

Cet aigle paraît très-rare sur les côtes de Sicile et n'y a été observé qu'une seule fois à ma connaissance. Il est aussi de passage sur les côtes d'Italie, d'Egypte et de Dalmatie.

BALBUZARD (Cuv., Temm.); *Falco* (Linn., Temm.); *Pandion* (Savig., Cuv., Sw.); *Falco* (Linn., Temm.); Fam. des Falconides; s. f. des Aquilinées (Sw.).

Balbuzard (Buff., pl. enl. 414. Cuv.); Aigle balbuzard (Temm.); Balbuzard orfraie (Less.); Aigle de mer. Balbuzard d'Europe (Vieill., pl. 6, f. 1).

Falco haliaëtus (Linn., Lath., Temm.); *Pandion fluviatilis* (Savig., Vieill., Roux, pl. 11. Lafresn.); *Pandion haliœetus* (Swains.); *Aquila haliaëtos* (Briss.).

Falco pescatore (Savi).

N. v. s. — *Cefalaru.*

Cette espèce si répandue en Europe et commune dans plusieurs contrées du nord-est, ne se rencontre qu'assez rarement en Sicile et seulement au printemps. On en tue quelques-uns à cette époque notamment auprès des petits lacs situés non loin du phare de Messine. Le nom donné à cet oiseau par les Siciliens provient de la pêche qu'il fait de petits poissons vulgairement appelés *Cefalo* et dont abondent les eaux saumâtres. Le Balbuzard habite aussi l'Arabie, selon M. le docteur Rüppell.

CIRCAÈTE (Vieill., Cuv.); *Aigle* (Temm.); *Circaetus* (Vieill., Cuv., Sw.); *Falco* (Linn., Lath., Temm.); Fam. des Falconides; s. f. des Aquilinées (Sw.).

Jean le blanc (Cuv., Buff., pl., enl., 413); Aigle jean le blanc (Vieill. faune fr., pl. 6 et gal. des ois., pl. 12. Roux, pl. 12).

Falco brachydactylus (Wolf., Temm.); *Circaëtus gallicus* (Vieill., Cuv., Less.); *Pygargus* (Briss.); *Falco gallicus* (Gmel., Lath.); *Falco leucopsis* (Bechst.); *Falco longipes*, le jeune (Nils.); *Aquila brachydactyla* (Meyer); *Circaëtos gallicus* (Bonap.).

Biancone (Savi).

N. v. s. — *Aculaccia*.

Cette espèce jadis si commune en France et si rare aujourd'hui, est de passage régulier sur les côtes de Gênes et de Sardaigne, et seulement de passage accidentel en Sicile. Elle a été observée en Egypte et en Arabie par M. le docteur Rüppell.

III^e *DIVISION.* — AUTOURS (Temm.); *Falco* (Linn., Temm.); *Astur* (Bechst., Briss., Cuv., de Lafresn.); *Dædalion* (Savig.); Fam. des Falconidées; s. f. des Accipitrinées (Sw.).

Autour (Temm., atlas du manuel, vieux mâle. Buff., pl. enl. 418, l'adulte; pl. 461 et 425, jeunes sous le nom d'Autour sors); Autour ordinaire (Cuv.); Epervier-Autour (Vieill., pl. 18, f. 1 et 2. Roux, pl. 45, adulte).

Falco palumbarius (Linn., Lath., Temm., Meyer.); *Astur palumbarius* (Briss., Bechst, de Lafresn.); *Aster palumbarius* (Swains.); *Sparvius palumbarius* (Vieill.); *Dœdalion palumbarius* (Savig., Lesson.).

Astore (Savi); *Sparvière da Colombi*; *Sparvière terzuolo* (le jeune).

N. v. s. — *Spraviruni, Nibiu* (Messine); *Pirniciaru* (astrogiovanni).

Cette espèce, rare en Sicile, y niche néanmoins dans s forêts élevées. On en tue quelquefois aux environs de lerme, et on assure qu'elle habite toute l'année dans le ois de Fiumedinisi, près Messine, où elle se nourrit de etits mammifères et d'oiseaux.

L'autour se trouve en Egypte aussi bien que dans une ande partie de l'Europe.

Epervier (Temm. Buff., pl. enl. 467, mâle adulte, ous le nom de Tiercelet hagard d'Epervier; pl. 412, ne vieille femelle); Epervier commun (Cuv., Vieill., l. 17. Roux, pl. 42, mâle adulte; pl. 43, jeune de année; pl. 44, femelle adulte. Encyclop., pl. 205, f. 4).

Falco nisus (Linn., Lath., Temm., Meyer); *Accipiter ringillarius* (Swains.); *Sparvius nisus* (Vieill., Roux); *Dædalion fringillarius* (Savig.); *Nisus communis* (Cuv., ess.); *Accipiter nisus* (Bonap.).

Sparviere (Savi); *Sparviere da fringuelli.*

N. v. s. — *Spriveri* (Cupani); *Spraveri* (Messine); *Falchettu* (Castrogiovanni).

Cette espèce est très-commune en Sicile, à la double poque du passage, et on n'y a jamais observé l'espèce u race indiquée par plusieurs naturalistes sous le nom e *falco nisus major.*

MM. Becker et Meisner prétendent qu'en Suisse les eux espèces sont bien caractérisées. M. Delahaye et . Degland partagent cette opinion, contredite par M. chintz et M. Jules Delamotte. Je suis porté à penser, vec ces derniers, que le grand épervier n'est autre qu'une ieille femelle de l'espèce commune, et je suis demeuré

dans cette opinion, même après avoir vu une femelle du *nisus major* dans le cabinet de M. Degland, à Lille.

M. Zahnd, préparateur du muséum, à Berne, ayant examiné avec soin un grand nombre d'éperviers, m'a assuré n'avoir jamais pu distinguer les deux espèces signalées. Enfin, M. Holandre, mon prédécesseur dans la direction du cabinet de zoologie de la ville de Metz, ayant ouvert beaucoup d'éperviers d'assez grande taille, n'a jamais reconnu que des femelles plus ou moins adultes.

Il est probable que les *falco nisus major*, si rares jusqu'à ce jour, quoique l'attention de tous les ornithologistes modernes ait été appelée à leur égard, sont des sujets de l'espèce commune, ayant éprouvé, comme celui de la collection de M. Degland, quelque altération, soit par le climat, soit par la nourriture, soit par des maladies, ainsi que cela a lieu dans plusieurs espèces.

L'épervier se trouve en Egypte et en Algérie, d'où j'ai reçu des exemplaires tués au mois de février, dans les oliviers, au pied des montagnes; ils ne diffèrent pas des nôtres.

IV^e *DIVISION.* — Genre MILAN (Temm., Cuv.); *Milvus* (Bechst., Cuv., Sw.); *Falco* (Linn., Temm.); Fam. des Falconidæ; s. f. des Buteoninées (Sw.).

Milan royal (Buff., pl. enl. 422. Temm.); Milan commun (Cuv.).

Falco Milvus (Linn., Lath., Temm., Meyer); *Milvus regalis* (Vieill., pl. 7. Briss., Roux, pl. 26 et 27. Nils., Swains.); *Falco austriacus*, le jeune (Gmel., Lath.); *Milvus ictinus* (Savig.); *Milvus vulgaris* (Rüpp.).

Nibbio reale (Savi).

N. v. s. — *Nigghiù* (Messine); *Miluini* (Catane); *Miula* (Palerme).

et oiseau niche sur les arbres les plus élevés des forêts a Sicile. On le trouve dans toutes les localités et dans es les saisons. Habite aussi l'Egypte et l'Algérie.

ILAN NOIR OU ETOLIEN (Temm.); Milan noir (Cuv., f., Savig., pl. 3, f. 1); Milan Etolien (Vieill., pl. 7, . Roux, pl. 28).

Falco Ater (Linn., Gm., Brehm., Meyer, Naum., 51. Lath.); *Falco fusco ater* (Meyer); *Falco ægyp-* (Gmel.); *Milvus œtolius* (Savig., Vieill., Swains.).

Vibbio nero (Savi).

f. v. s. — *Nigghiù di passa; Nigghiù niuru.*

Le milan, répandu dans le nord de l'Afrique, est peu mmun en Sicile; néanmoins on en voit assez souvent s l'intérieur de l'île et un sujet a été tué en avril 1834 s Messine.

DIVISION. — Genre ELANION (Temm.); *Elanus* (Savig., Sw.); *Falco* (Linn., Temm.); Fam. des FALCONIDÉES; s. f. des Cymindinées (Swains.).

ELANION BLAC (Temm.); Le Blac (Cuv., Levaill., ois. fr., t. 1, pl. 36, l'adulte; pl. 37, le jeune); Le Cou-h (Savig.); Elanoïde Blac (Vieill., Audouin).

Falco melanopterus (Lath., Temm., Daud.); *Elanus lanopterus* (Swains.); *Elanus cœsius* (Savig., Egypte, 2, f. 2); *Falco Ægyptius ater* (Gmel.); *Elanoïdes sius* (Vieill., Levaill.).

Cette espèce, que j'ai reçue de l'Algérie et qui est mmune en Egypte, est de passage en Sicile, notamment 'automne. On l'a aussi observée fréquemment en Es-gne, en France, en Dalmatie et dans plusieurs autres

parties de l'Europe. Deux exemplaires ont été tués en Flandre et en Picardie.

VI^e *DIVISION.* — Genre BUSE (Temm.); *Buteo* (Bechst., Sw.); *Falco* (Linn., Temm.); Fam. des Falconidées; s. f. des Buteoninées (Sw.).

Buse commune (Cuv., Temm.); La Buse (Buff., pl. enl. 419); Buse à poitrine barrée et Buse changeante (Vieill., pl. 8. Roux, pl. 20, 21 et 22); Aigle de Gottingue (Sonnini).

Falco buteo (Linn., Temm.); *Buteo vulgaris* (Swains., North. zool., pl. 27); *Buteo fasciatus* et *Buteo montanus* (Vieill.); *Falco variegatus*, *albidus*, *glaucopis*, *versicolor*; variétés (Gmel.).

Falco Cappone (Savi).

N. v. s. — *Falcunazzu.*

Peu d'espèces varient autant que la buse et ont donné lieu à une si grande divergence d'opinions entre les ornithologistes modernes. Contrairement à Vieillot, M. Temminck, comme Cuvier et autres, ne forme qu'une espèce de la buse changeante et de la buse commune ou à poitrine barrée. J'ai adopté cet avis avec une entière conviction, car après avoir visité les principales collections ornithologiques de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Angleterre, de la Hollande et de la Belgique, je me suis trouvé à même d'examiner des séries de sujets formant le passage insensible des deux prétendues espèces entre elles, et je suis demeuré convaincu que les différences observées ne proviennent que de l'âge, de la mue périodique plus ou moins hâtive, selon le climat, et enfin de quelques maladies. On ne voit guères de buses en Sicile qu'à l'époque des passages, et le petit nombre de sujets

qu'on tue à ces époques, joint au défaut de collections d'ornithologie, n'a pas permis de s'assurer si l'oiseau dont M. Savi forme une espèce sous le nom de *falco pojana*, se mêle à la buse commune en Sicile. Au reste, l'existence de cette nouvelle espèce est encore douteuse, au moins en Europe : les marchands de Paris vendent bien, sous le nom de *pojana* ou buse du Portugal, une buse différente, il est vrai, de la buse ordinaire; mais on assure qu'elle est exotique et qu'elle provient d'Egypte; et d'ailleurs elle ne ressemble point au *falco pojana* des collections d'Italie, qui pourraient bien n'être que des jeunes buses ordinaires.

Voici ce que me dit à ce sujet, le célèbre directeur du muséum de Francfort-sur-Mein, le docteur Rüppell : « J'ai reçu de M. Savi, lui-même, une *buteo pojana* et » j'ai reconnu que c'était le même oiseau que celui que » j'avais rapporté d'Abyssinie, et que j'ai nommé *buteo* » *sagitta* dans ma Faune abyssinienne. Depuis, j'ai sup- » primé cette description, m'étant aperçu de l'identité » de cet oiseau avec l'espèce du professeur de Pise. La » buse pojana a constamment les ailes de près de quatre » centimètres plus longues que la buse commune, et les » pieds tant soit peu plus faibles. J'ai parfois observé aux » environs de Francfort des buses ayant exactement le » même plumage, mais je n'attache point d'importance » à ces légères variétés. »

BONDRÉE (Cuv.); *Buse Bondrée* (Temm.); *Pernis* (Cuv., Swains.); *Falco* (Linn., Temm.); Fam. des Falconidées; s. f. des Buteoninées (Swains.).

Bondrée (Buff., pl. enl. 420, un jeune de l'année); Bondrée commune (Cuv.); Buse bondrée (Temm., Vieill. pl. 9. Roux, pl. 23, femelle adulte; pl. 24 le jeune de l'année.

Falco apivorus (Linn., Lath., Temm.); *Pernis apivorus* (Briss., Vieill.); *Pernis communis* (Less.); *Buteo apivorus* (Briss., Vieill.); *Pernis apium et vesparum* (Brehm.); *Falco poliorinchos* (Bechst.).

Falco picchiajuolo (Savi).

N. v. s. — *Arpegghia di passa.*

Peu d'espèces varient autant que la bondrée suivant le sexe et l'âge. C'est principalement au passage de printemps que l'on en voit quelques-unes en Sicile, et M. Luighi Benoît en a tué près de Messine un mâle adulte ainsi qu'un jeune de l'année. Observée par M. Rüppell en Égypte et en Arabie.

VII^e^ *DIVISION.* — Genre BUSARD (Temm., Cuv.); *Circus* (Bechst., Cuv., Sw.); *Falco* (Linn., Temm.); Fam. des Falconidées; s. f. des Buteoninées (Sw.).

Busard saint-martin (Temm.); Oiseau Saint-Martin (Buff. pl. enl. 459, l'adulte, pl. 443, la jeune femelle; et pl. 480, le jeune mâle, sous le nom de Soubuse); Busard soubuse (Vieill., pl. 11. Roux, pl. 16 et 17); Faucon à collier (Briss.); Busard grenouillard (Vaill.); Busard roux (Vieill., ois. d'Amér. sept. vol. 1, pl. 9).

Falco cyaneus (Temm., Montagu., Meyer, Gmel.); *Circus cyaneus* (Swains.); *Circus gallinarius* (Schaw., Savig., Vieill.); *Falco bohemicus, albicans, griseus, montanus, hudsonius et Buffonii* (Gmel.); *Falco pygargus* (Gmel., Lath.); *Falco rubiginosus et ranivorus* (Lath.); *Strigipes pygargus* (Bonap.); *Falco strigiceps* (Nilss.).

Albanedda reale (Savi); *Falco albanedda*; *Falco con il collare.*

N. v. s. — *Albaneddu jancu.*

Ce busard est assez commun en Sicile lors du passage qui s'effectue au printemps ; l'on en prend alors souvent près de Messine dans les filets que tendent les oiseleurs le long de la plage. Cette espèce ne se trouve pas en Sicile dans les autres saisons, quoiqu'elle soit répandue en Egypte. J'en ai reçu de l'Algérie un exemplaire tué au mois de février dans la province de Bône.

Busard montagu (Temm., Vieill., pl. 12. Roux, pl. 48 le mâle, pl. 19, le jeune); Busard cendré (Cuv.).

Falco cineraceus (Montagu., Temm.); *Circus montagii* (Vieill., Sw.); *Falco cineraceus montagu* (Meyer); *Strigiceps cineraceus* (Bonap.).

Albanella piccola (Savi).

N. v. s. — *Albaneddu raru* (B.).

Ce busard si commun en Hollande et qui niche souvent sur les côtes de Normandie, dans les champs plantés d'ajonc marin (*ulex europæus*), se trouve en Sicile dans les environs de Catane et de Syracuse.

Il paraît très-rare dans les environs de Messine, où l'on n'a tué que de jeunes sujets; mais je pense qu'il a été confondu avec le Busard Saint-Martin et que mieux observé on le trouvera répandu dans beaucoup de localités dans lesquelles il était inconnu jusqu'à ce moment. Ce busard se trouve fréquemment en Bretagne, selon M. Sganzin, et on l'y voit dans tous les âges et dans toutes les saisons. J'en ai reçu plusieurs exemplaires de la province de Bône où il paraît assez commun.

Busard blafard (Temm.); Busard pâle (Degland).

Falco pallidus (Sykes, Gould, Temm.); *Circus pallidus; Circus cinereus* (Bonap.).

Cette espèce long-temps confondue avec le busard Saint-Martin est commune en Espagne et de passage accidentel en Sicile, en Italie, en Dalmatie, en France et en Allemagne.

Busard harpaye ou de marais (Temm.); Busard de marais et la harpaye (Vieill., pl. 10, f. 1 et 2. Roux, pl. 13, jeune d'un à deux ans, pl. 14, l'adulte, et pl. 15 jeune d'un an); La harpaye (Cuv., Savig., Buff., pl. enl. 460); Busard de marais (Buff. pl. enl. 424, jeune d'un an); Le Busard (Savig.); Busard roux (Briss.).

Falco rufus (Linn., Temm., Lath., Meyer, Naum., pl. 37, la vieille femelle, pl. 38, f. 1, jeune mâle, f. 2, jeune femelle); *Circus rufus* (Briss.); *Falco æruginosus* (Lath., Gmel.); *Falco arundinaceus* (Bechst.); *Circus palustris* (Briss.); *Circus rufus et æruginosus* (Savig., Vieill., Less.); *Circus æruginosus* (Bonap.).

Falco di pulude (Savi); *Falco castagnolo.*

N. v. s. —*Lagornia* (Cupani); *Arpegghia* (Messine); *Arpia* (Syracuse); *Culoccia* (Catane).

Ce busard répandu dans le nord de l'Afrique, habite en Sicile toute l'année dans les marais de Lentini, aux environs de Catane, ainsi qu'entre le fleuve Anapus et la rivière de Cyane. Il y niche régulièrement, et les jeunes ne s'éloignent guères d'une localité qui leur offre une nourriture abondante; aussi la harpaye est-elle très-commune en Sicile pendant toute l'année. Les jeunes *porphyrions* et les autres espèces dont abonde t

rais de Catane, n'ont pas de plus cruel ennemi
e busard. Les naturalistes sont en dissidence com-
ur le point de savoir si la harpaye et le busard
arais forment deux espèces distinctes, ainsi que
tendent notamment Buffon, Savigny, Vieillot et
.

m'est permis de formuler ici une opinion sur
estion qui divise nos plus savants ornithologistes,
ésite pas à déclarer qu'après avoir visité la belle
ion du muséum de Leyde et la plupart de celles
urope, j'ai partagé l'avis de M. Temminck qui
me qu'une seule espèce de la harpaye et du
l de marais.

la harpaye est le vieux mâle, comme l'affirme
vant directeur du muséum des Pays-Bas, cela
ue comment les deux prétendues espèces vivent
mmun en Sicile et pourquoi la harpaye est plus
ue le busard de marais dans toute l'Europe.

ci, en outre, ce que me marque M. Bruch, au sujet
s deux prétendues espèces : « *Falco œruginosus*
, à n'en point douter, le jeune de *Falco rufus*. Cet
au se trouve assez fréquemment sur le vieux
in à six lieues de Mayence, et j'en ai déjà obtenu
très-grand nombre. Les vieux mâles ont ordinai-
ent les parties inférieures très-blanches ; néanmoins
possède un qui est presque tout noir, et j'en ai
si obtenu des jeunes pris au nid ; je m'estimerais
reux, ajoute en terminant cet honorable natu-
ste, si je connaissais les autres espèces aussi bien
r celle-là. »

2e RAPACES NOCTURNES.

CHOUETTES ; *Strix* (Linn., Cuv., Temm.); Fam. des Strigidées (Swains.).

DIVISION I. — CHOUETTES proprement dites (Temm.); *Strix* (Savig., Cuv., Sw.).

Effraie ou Fresaie (Buff., pl. enl. 440 et 474. Cuv.); Chouette effraie (Temm., Vieill., pl. 22, f. 1. Roux, pl. 54, l'adulte, et pl. 55, le jeune au nid. Encycl., pl. 200, f. 4).

Strix flammea (Linn., Temm., Cuv., Less., Vieill., Lath., Naum., Swains., Selby, pl. 124); *Bubo siculus* (Cupani).

Barbagianni (Savi); *Alloco comune e bianco.*

N. v. s. — *Varvajanni* (Messine); *Striula* (Messine); *Piula* (Catane, Syracuse).

C'est la chouette la plus commune en Sicile; on en voit dans tous les clochers, dans tous les vieux édifices et dans toutes les campagnes, où son cri ou plutôt son ronflement se fait souvent entendre de loin.

CHAT-HUANT (Cuv.); *Syrnium* (Savig., Cuv.); *Strix* (Linn., Temm.).

Hulotte (Buff., pl. enl. 441, l'adulte, et pl. 437, une femelle ou un jeune sous le nom de Chat-Huant. Roux, pl. 50, le mâle; pl. 51, la femelle, et pl. 52, le très-jeune. Encycl., pl. 209, f. 3, et f. 1, sous le nom de Chat-Huant, la femelle); Chouette Hulotte (Temm.) Chouette des bois, Chat-Huant, Hulotte (Cuv.); Chouette Chat-Huant (Vieill., pl. 21, f. 1, le vieux mâle, et f. 2,

femelle ou le jeune mâle sous le nom de Chouette ulotte).

Strix aluço (Linn., Temm., Naum., Swains., Vieill., femelle adulte); *Strix stridula* (Vieill., le vieux mâle); *yrnium ululans* (Savig.).

Gufo selvatico (Savi).

N. v. s. — *Cucca di passa* (Messine); *Fuanu* (Catane, yracuse).

Cette espèce habite les localités montueuses et boisées t elle ne paraît presque jamais en plaine. Plusieurs nichées e hulotte ont été élevées avec soin, et l'on a pu se onvaincre que Vieillot et Buffon étaient dans l'erreur n faisant deux espèces distinctes du mâle adulte et de femelle ou du jeune mâle.

J'en ai reçu des exemplaires de l'Algérie.

HEVÊCHE (Cuv., Temm.); *Strix* (Linn., Temm.); *Noctua* (Savig., Cuv.).

Chevêche (Savig., Vieill., pl. 4, f. 2. Roux, pl. 53); hevêche ou petite Chouette (Buff., pl. enl. 439); Chevêche commune (Cuv.).

Strix passerina (Temm., Less., Vieill., Lath., Gmel., ed non Linnœi); *Strix nudipes* (Nilsson); *Strix noctua* Retz): *Noctua minor* (Briss.); *Noctua glaux* (Savig., tlas d'Egypte); *Athene noctua* (Bonap.); *Noctua passerina* (Swains.).

Civetta (Savi).

N. v. s. — *Cucca.*

Cette chouette est très-commune en Sicile, et on la ouve, comme dans plusieurs parties de l'Europe et en gypte, non-seulement dans les campagnes, mais même ans les villes où elle habite les vieux édifices.

J'ai reçu de Gênes une chevêche que j'avais d'abord regardée comme la chevêche méridionale de Risso; mais un examen plus attentif m'a démontré que ce n'était qu'une légère variété et un sujet encore jeune. Je suis porté à croire qu'il en est de même de la chevêche de Risso, car elle n'a jamais été retrouvée sur les côtes de Gênes et de Provence.

DIVISION II. — HIBOUS (Temm.); *Strix* (Linn., Temm.); *Otus* (Cuv., Swains.); Fam. des Strigidées (Sw.).

Hibou brachyote (Temm.); Chouette ou grande Chevêche (Buff.); Chouette caspienne et Duc à courtes oreilles (Sonnini, édit. de Buff.); Chouettes à aigrettes courtes (Vieill., pl. 20, f. 3. Roux, pl. 49, le mâle).

Strix brachyotos (Lath., Temm., Vieill., Naum. Meyer); *Strix ulula* (Gmel., Encycl., pl. 210, f. 1) *Strix brachyura* (Nilsson); *Otus brachyotos* (Swains.).

Alloeco di palude (Savi).

N. v. s. — *Orva* (Palerme, Messine); *Leu* (Fiumedinisi).

Ce hibou est très-commun l'été dans les forêts montueuses de la Sicile. L'hiver il descend en plaine et habite les lieux marécageux où il trouve une nourriture abondante. Il fait quelquefois entendre son cri monotone pendant le jour. Le hibou brachyote habite aussi le nord de l'Afrique.

Hibou moyen-duc (Temm.); Moyen-Duc ou Hibou (Buff., pl. enl. 29); Hibou commun ou Moyen-Duc (Cuv.); Chouette-Duc (Vieill., pl. 19, f. 2. Roux, pl. 47 l'adulte. Encycl., pl. 206).

Strix otus (Linn., Lath., Temm., Naum., Vieill.

esson); *Otus communis* (Lesson); *Bubo otus* (Savig.); *Otus europœus* (Swains., Selby, pl. 120).

Allocco (Savi).

N. v. s. — *Gufu* (Castrogiovanni); *Fuganu* (Palerme, Messine).

Le hibou moyen-duc est commun en Sicile dans les grandes forêts et dans les localités montueuses. On le voit rarement dans les plaines.

Hibou ascalaphe (Temm.); Hibou à huppes courtes ou ascalaphe (Vieill.); Hibou Ascalaphe ou d'Egypte (Audouin, atlas d'Egypte); Hibou d'Egypte (Savig., atlas d'Egypte, pl. 3, f. 2); Grand Hibou à huppes courtes (Cuv.); Hibou à huppes courtes (Temm., pl. col. 57).

Strix ascalaphus (Audouin, atlas d'Egypte. Temm.); *Strix ascalaphos* (Vieill.); *Bubo ascalaphus* (Savig., Egypte); *Otus ascalaphus* (Cuv., Swains.).

N. v. s. — *Cucca furastera.*

Ce hibou, qui est originaire d'Egypte et que l'on rencontre quelquefois en Sardaigne, visite aussi très-accidentellement le midi de la Sicile.

Selon Pennant (British zool., pl. 8, n° 3), cet oiseau aurait été tué en Ecosse; néanmoins il faut avouer que cela paraît peu probable, ainsi que le fait observer M. de Lafresnaye (Dict. d'hist. natur.).

DUC (Cuv.); BUBO (Cuv.); *Strix* (Linn., Temm.); *Asio* (Swains.); Fam. des Strigidées (Sw.).

Grand-Duc (Cuv., Vieill., pl. 19, f. 1. Roux, pl. 46); Hibou Grand-Duc (Temm.).

Strix bubo (Linn., Cuv., Temm., Lath., Vieill.,

Roux); *Bubo europæus* (Lesson, Encycl., pl. 206, f. 3); *Asio bubo* (Swains.).

Gufo reale (Savi).

N. v. s. — *Cuccuni* (Palerme, Messine); *Fuanu* (Catane, Syracuse); *Acidazzu di notti* (Castrogiovanni).

Cet oiseau se trouve fréquemment en Sicile dans les forêts les plus sombres ou dans les localités désertes et sauvages. Durant le jour, il demeure caché dans les grottes et dans les trous des rochers ou des vieux arbres, dont il ne sort que le soir pour donner la chasse aux oiseaux et aux mammifères.

Le grand-duc est plein de force et de courage. Les chiens de M. Luighi Benoit se trouvant à la chasse, attaquèrent un grand-duc qu'ils avaient surpris dans un trou; mais cet oiseau se défendit si vaillamment *unguibus et rostro*, qu'il fit plusieurs blessures aux chiens qui n'osèrent plus s'en approcher.

SCOPS (Cuv.); *Scops* (Savig., Cuv., Sw.); *Strix* (Linn., Temm.)

Scops ou Petit-Duc (Buff., pl. enl. 436); Hibou Scops (Temm.); Chouette Scops (Vieill., pl. 20, f. 1. Roux pl. 48, l'adulte. Encycl., pl. 207, f. 4, sous le nom de Duc rouge); Duc zorca (Sonn., édit. Buff.); Petit-Duc (Savig.); Scops (Cuv.).

Strix scops (Linn., Temm., Cuv., Gmel., Lath., Vieill. Lesson); *Scops ephialtes* (Sav.); *Scops europæus* (Less.); *Strix zorca* et *carniolica* (Gmel.); *Scops zorca* (Swains.).

Assiolo (Savi).

N. v. s. — *Scupiu* (Messine); *Cucca di rocca* (Messine); *Jacobu* (Palerme); *Jacobi*; *Chiodu* (Catane); *Cucca di roccaru* (Syracuse).

C'est la seule espèce d'entre les rapaces nocturnes de

la Sicile qui émigre chaque année à l'automne. Au printemps, pendant la nuit, elle fait entendre dans les campagnes son cri monotone *chiou, chiou.* M. Luighi Benoit prétend que le scops ne se nourrit que d'insectes ; néanmoins, il est certain, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'observer en disséquant un de ces oiseaux, qu'il se nourrit aussi de souris, de musaraignes et probablement d'autres petits mammifères et de batraciens. Le scops niche habituellement, en Sicile et en Italie, dans des trous d'arbres, et les jeunes sont couverts d'un duvet brun.

Le scops est assez commun en France, dans les Pyrénées surtout, et l'on prétend qu'il niche dans les forêts du Jura et dans les Vosges, quoiqu'il y soit fort rare. Il a également été observé en Bretagne par M. Sganzin.

Le scops est signalé par M. Lesauvage comme de passage en Normandie, et quelques jeunes sujets ayant été tués il y a peu d'années à Falaise, M. de Lafresnaye pensa qu'ils provenaient d'une nichée qui avait eu lieu dans cette localité.

Cet oiseau habite l'Abyssinie et le nord de l'Afrique. J'en ai reçu de l'Algérie un exemplaire tué à Lacalle, et beaucoup plus roux que ceux d'Europe dans les divers âges.

ORDRE II.

PASSEREAUX (Cuv.); INSESSORES (Swains.).

TRIBU I. — DENTIROSTRES (Cuv.).

Cette tribu correspond à l'ordre des insectivores de M. Temminck, à l'exception des trois genres ci-après : *Pyrrhocorax*, *Pastor* et *Oriolus*, qui font partie des omnivores de ce dernier naturaliste.

Genre PIE-GRIÈCHE (Cuv.); *LANIUS* (Linn., Temm.) Fam. des LANIADÉES; s. f. des Lanianées (Swains. et de Lafresnaye).

PIE-GRIÈCHE GRISE (Buff., pl. enl. 445. Temm., Vieill. pl. 64, f. 1. Roux, pl. 152. Encycl., pl. 171, f. 3); Pie-Grièche commune (Cuv.).

Lanius excubitor (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Roux, Naum.); *Lanius cinereus* (Briss.); *Lanius major* (Cupani).

Averla maggiore (Savi); *Velia cineria.*

N. v. s. — *Gargana.*

Cette espèce se trouve assez fréquemment aux environs de Palerme et je l'ai observée près de Syracuse; toutefois elle est très-rare aux environs de Messine, selon M. Luigi Benoit, qui la croit seulement de passage en Sicile où elle habite les bois et fréquente aussi les jardins. Ayant observé cette espèce au mois d'août, en Sicile, je pense

qu'elle y niche, ainsi que la pie-grièche rousse et l'écorcheur.

PIE-GRIÈCHE MÉRIDIONALE (Temm., Roux, pl. 153, e mâle).

Lanius meridionalis (Temm., Cuv., Roux).

Averla forestiera (Savi).

Cette espèce, originaire d'Afrique, qui se trouve encore assez fréquemment en Provence, dans le Languedoc, et qui est sédentaire dans quelques parties de l'Espagne et de l'Italie, ne paraît en Sicile qu'accidentellement.

La pie-grièche méridionale diffère essentiellement de la pie-grièche boréale, figurée dans la Faune française de Vieillot, pl. 65, f. 1, ainsi que le fait observer très-judicieusement M. Temminck, manuel, t. 3.

On trouve communément, en Algérie, une pie-grièche qui ne diffère de la méridionale d'Europe que par le défaut de bande sourcilière blanche et par une teinte grise, sur les parties inférieures, au lieu de la teinte vineuse.

PIE-GRIÈCHE A POITRINE ROSE (Temm.); Pie-Grièche d'Italie (Buff., pl. enl. 32, f. 1); Petite Pie-Grièche dite d'Italie (Cuv.); Pie-Grièche à front noir (Vieill., pl. 64, f. 2, adulte, et f. 3, tête du jeune).

Lanius minor (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Roux, pl. 154, f. 1 et 2); *Lanius italicus* (Lath.); *Lanius excubitor minor* (Gmel., Cuv.).

Averla cenerina (Savi); *Velia generia mezzana.*

N. v. s. — *Tistazza* (Messine); *Testa grossa* (Cupani).

Cette espèce, assez rare aux environs de Messine, se

trouve fréquemment dans le reste de la Sicile. Elle est beaucoup plus commune en Italie.

Pie-Grièche rousse (Buff., pl. enl. 9, f. 2, le mâle, et non la pl. 31, f. 1, qui est le Lanius collurio. Temm., Vieill., pl. 65, f. 2, le mâle; f. 3, tête du jeune. Roux, pl. 157, mâle adulte, et pl. 158, femelle adulte. Cuv.).

Lanius rufus (Briss., Temm., Naum., Retz); *Lanius rutilus* (Vieill., Roux, Lath.); *Lanius pomeranus, collurio rufus* (Gmel.).

* *Averla capirossa* (Savi); *Velia maggiore col capo rosso.*

N. v. s. — *Testa rossa,* l'adulte; *Pappajaddiscu,* le jeune (Messine).

Cette pie-grièche n'est pas sédentaire en Sicile où elle arrive au mois d'avril. Après le mois de septembre, on n'en voit plus aucune quoiqu'elle soit très-commune dans les campagnes pendant la belle saison. Elle a l'habitude de se percher sur la cime des arbres les plus élevés, et construit, sur les branches des arbres ou des buissons, un nid qu'elle tisse avec des racines de petites plantes herbacées, odoriférantes, en ayant soin de le garnir intérieurement de coton. La ponte s'élève jusqu'à sept œufs.

M. Ledoux m'annonce que cette pie-grièche n'est pas commune dans la province de Bône.

Pie-Grièche écorcheur (Buff., pl. enl. 31, f. 2, le mâle, et f. 1, la femelle, sous le faux nom de Pie-Grièche rousse, femelle. Temm., Vieill., pl. 66, f. 1, le mâle; f. 2, femelle; f. 3, tête du jeune. Roux, pl. 155, mâle; pl. 156, femelle); Ecorcheur (Cuv.).

Lanius collurio (Briss., Temm., manuel, t. 1. Lesson, Gmel., Naum., Vieill., Roux, Retz); *Lanius spini torquens* (Bechst.); *Lanius colluris* (Temm., manuel, t. 3 et 4).

Averla piccola (Savi); *Velia rossa minor.*

N. v. s. — *Tistazza nica.*

Cette pie-grièche arrive en Sicile en même temps que la pie-grièche rousse, et se montre assez rarement aux environs de Messine, quoiqu'elle soit commune du côté de Palerme et dans le reste de l'île.

Genre GOBE-MOUCHE (Cuv., Temm.); *Muscicapa* (Linn.); Fam. des MUSCICAPIDÉES; sous-fam. des MUSCICAPINÉES (Sw.).

GOBE-MOUCHE GRIS (Temm., Cuv.); Gobe-Mouche proprement dit (Buff., pl. enl. 565, f. 1); Gobe-Mouche grisâtre (Vieill., pl. 62, f. 2, adulte; f. 3, tête du jeune. Roux, pl. 149, l'adulte).

Muscicapa grisola (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Nils., Naum., pl. 64, f. 1); *Butalis montana, pinetorum* et *grisola* (Brehm); *Muscicapa cinerea* (Cupani).

Bocca lepre (Savi).

N. v. s. — *Appappa-Muschi.*

Cette espèce, répandue dans les contrées tempérées de l'Europe, arrive en Sicile au mois de mai et recherche les lieux ombragés. Elle y niche dans les taillis comme cela a lieu dans presque toute la France et l'Italie.

GOBE-MOUCHE A COLLIER (Temm. Atlas du manuel, le mâle. Cuv., Vieill., pl. 63, f. 2, mâle en été; f. 3, tête

du jeune. Roux, pl. 151, mâle au print.); Gobe-Mouche à collier de Lorraine (Buff., pl. enl. 565, f. 2, un sujet prenant sa livrée complète; id, t. 4, in-4°, pl. 25, f. 2, vieux mâle).

Muscicapa albicollis (Temm., Cuv., Naum., pl. 65, f. 1, mâle; f. 2, la femelle); *Muscicapa streptophora* (Vieill.); *Muscicapa albicollis* et *albifrons* (Brehm); *Muscicapa collaris* (Bechst.).

Balia (Savi).

N. v. s. — *Carcarazzedda.*

Cet oiseau arrive en Sicile avant le gobe-mouche gris, et, dès le mois d'avril, il est répandu dans les jardins des environs de Messine et de Palerme où il reste peu de temps. Il est très-probable qu'il se retire alors dans les forêts pour vaquer aux soins de l'incubation.

Cette espèce niche aussi dans quelques parties de la France, notamment dans les grandes forêts de la Lorraine allemande.

Je l'ai reçue de l'Algérie où elle avait été tuée au mois d'avril.

Gobe-Mouche bec-figue (Temm., Cuv.); Gobe-Mouche noir (Vieill., pl. 63, f. 1); Traquet d'Angleterre, l'adulte (Buff.); Bec-Figue (Buff., pl. enl. 668, f. 1, plumage d'hiver).

Muscicapa luctuosa (Temm., Cuv., Naum., pl. 64, f. 2, vieux mâle; f. 3, jeune mâle; f. 4, jeune femelle); *Muscicapa atricapilla* (Gmel., Lath., Vieill., Roux, pl. 150, f. 1, mâle adulte en été; f. 2, femelle); *Muscicapa muscipeta* (Bechst.).

Aliuzza di color bianco.

Les femelles et les jeunes de cette espèce sont très-

ficiles à distinguer des femelles et jeunes du gobe-uche à collier ; aussi ont-elles été confondues en Sicile elles émigrent toutes deux.

Je pense que les caractères indiqués par M. Temminck M. Roux, pour distinguer les deux espèces, ne sont s permanents et infaillibles. Ainsi, M. Luighi Benoit a , en Sicile, un gobe-mouche à collier chez lequel la mière rémige était plus courte que la quatrième, comme la a lieu dans les gobe-mouches gris et bec-figues, et un tre sujet femelle ayant un petit miroir blanc sur les miges (caractère de l'*albicollis*), avait un rebord blanc x *trois* pennes extérieures de la queue (caractère de *luctuosa*, selon M. Temminck, manuel d'ornithologie, édit., t. 1, p. 156, et t. 3, p. 85). Je suis donc porté croire que ces divers caractères spécifiques varient dans s jeunes et les femelles, avec l'âge et les mues.

Ce gobe-mouche niche, en France, dans les grandes rêts de la Lorraine allemande et dans le Boulonnais, il est de passage au printemps et à l'automne dans les yrénées. On le trouve aussi communément en Algérie.

Genre MERLE (Cuv., Temm.) ; *Turdus* (Linn.) ; Fam. es Mérulidées ; sous-fam. des Mérulinées (Swains.).

1° SYLVAINS.

Draine (Buff., pl. enl. 489) ; Drenne (Cuv.) ; Grive raine (Vieill., pl. 67, f. 2, adulte, et f. 3, tête du jeune) ; lerle Draine (Temm.).

Turdus viscivorus (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Lath.) ; *Turdus major* (Briss.) ; *Sylvia viscivora* (Savi).

Tordela (Savi) ; *Tordo maggiore*.

N. v. s. — *Marvizzuni ; Turdorici* (Cupani).

La draine est peu abondante en Sicile, et l'hiver, elle

se tient dans les plaines, dans les jardins et sur les petites collines. On la voit, au printemps, s'élever sur les montagnes boisées pour vaquer aux soins de la reproduction. Elle niche près de Messine notamment dans le bois de Fiumedinisi.

Litorne (Cuv.); Litorne ou Tourdelle (Buff., pl. enl. 490); Merle Litorne (Temm.); Grive Litorne (Vieill., pl. 68, f. 1. Roux, pl. 164).

Turdus pilaris (Linn., Lath., Temm., Cuv., Vieill., Roux, Naum., pl. 67, f. 2); *Sylvia pilaris* (Savi).

Cesena (Savi); *Tordella gazzina.*

N. v. s. — *Ré di li Marvizzi* (Catane, Messine, Palerme, Syracuse); *Marvizza riali* (Castrogiovanni), *Turdorum rex* ou *Turdulicus* (Cupani).

Cette grive, qui voyage en grandes bandes, est assez rare en Sicile et se tient de préférence dans les lieux alpestres. Ce n'est qu'au plus fort de l'hiver qu'elle descend en plaine.

Grive (Buff., pl. enl. 406); Grive de vignes (Vieill., pl. 67, f. 1. Roux, pl. 159 et pl 160); Merle-Grive (Temm.); Grive proprement dite (Cuv.).

Turdus musicus (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Roux, Naum., pl. 66, f. 2. Encyclop., pl. 174, f. 1); *Sylvia musica* (Savi).

Tordo botaccio (Savi).

N. v. s. — *Marvizza.*

La grive est très-recherchée dans toutes les contrées, et si, à l'automne (époque à laquelle elle se nourrit de raisin dans les climats tempérés), sa chair acquiert une

alité estimée des français, le gourmet sicilien n'ap-ście pas moins le goût exquis que donnent à la grive olives dont elle fait sa nourriture, en Sicile, au mois octobre.

La grive est l'espèce la plus commune que l'on rencontre en Sicile, surtout pendant l'hiver. Au printemps e émigre et un petit nombre seulement niche en Sicile. Elle est très-commune en Algérie.

Mauvis (Buff., pl. enl. 51. Cuv., Lesson); Merle Mauvis 'emm.); Grive Mauvis (Vieill., pl. 68, f. 2. Roux, pl. 1. Encycl., pl. 174, f. 4).

Turdus iliacus (Linn., Lath., Temm., Cuv., Vieill., oux, Briss., Naum., pl. 67, f. 1); *Sylvia iliaca* (Savi).

Tordo sassello (Savi).

N. v. s. — *Turdu russu.*

Le mauvis, très-répandu dans toute la France, est sez rare en Sicile, au moins du côté de Messine; il se ourrait néanmoins que dans d'autres parties de l'île on ût confondu avec le *turdus musicus.*

Merle a plastron (Temm., Vieill., pl. 70, f. 2); erle à plastron blanc (Buff., pl. enl. 516, mâle. Cuv.).

Turdus torquatus (Linn., Temm., Naum., Vieill., uv., Roux, pl. 171, mâle; pl. 172, femelle).

Merlo col petto bianco (Savi). *Merla torquata.*

N. v. s. — *Merru à pettu jancu.*

Cette espèce, plus rare en général que le merle noir ans toutes les parties de l'Europe où se trouvent les eux espèces, est aussi peu commune en Sicile. Elle ne montre qu'accidentellement aux environs de Messine

et sur le littoral, mais elle est plus répandue dans l'intérieur de l'île. Le merle à plastron est très-commun dans les forêts des Pyrénées.

Merle noir (Temm., Vieill., pl. 69, f. 2, mâle; f. 3, tête de la femelle; pl. 70, f. 1, tête du jeune); Merle commun (Cuv.); Merle (Buff., pl. enl. 2; mâle; pl. 555, femelle).

Turdus merula (Linn., Lath., Temm., Cuv., Vieill., Roux, pl. 166, mâle; pl. 167, femelle. Encycl., pl. 196, f. 1); *Sylvia merula* (Savi).

Merlo (Savi); *Merla commune.*

N. v. s. — *Merru; Merru Niuru; Merru di Sciara.*

Cet oiseau est répandu en Sicile où il vit sédentaire et solitaire comme dans presque toute l'Europe. Il se montre en grand nombre dans les plaines de Sicile, pendant l'automne et l'hiver, tandis qu'aux approches de la belle saison il se retire dans les localités boisées et arrosées d'eaux vives, où il niche au milieu des buissons. On recherche beaucoup les merles dont la voix, belle et sonore, module des sons si mélodieux, surtout pendant les belles journées d'été et avant le coucher du soleil.

J'en ai obtenu, en Italie, des variétés plus ou moins tapirées de blanc, et le plus souvent les taches blanches commencent à paraître sur la tête et sur le cou.

Le Musée de la ville de Metz possède une très-belle série de variétés entièrement albines ou blondes.

Ce merle est commun en Algérie et ne diffère pas du nôtre.

2° SAXICOLES.

Merle de roche (Briss., Buff., pl. enl. 562, mâle.

Temm., Cuv., Vieill., pl. 71, f. 2, mâle; pl. 72, f. 1, jeune).

Turdus saxatilis (Linn., Lath., Temm., Cuv., Bechst., Vieill., Naum., Roux, pl. 175, mâle; pl. 176, femelle); *Sylvia saxatilis* (Savi); *petrocincla montana* (Sw., Vigors).

Codirossone (Savi); *Tordo sassatile.*

N. v. s. — *Merru di passa* (Messine); *Cudu russuni* (Palerme); *Sulitarriu di rocca* (Castrogiovanni).

Cette espèce se trouve en Sicile, notamment près de Palerme, lors du passage du printemps. Elle est plus rare aux environs de Messine et de Catane. On en a tué plusieurs sujets près Syracuse, pendant le mois d'avril, mais elle est plus répandue dans le centre de l'île.

J'ai vu à Gênes un merle de roche mâle pris jeune aux filets et élevé depuis cinq ans en captivité, qui avait conservé, sur la poitrine et sur le ventre, beaucoup de taches blanchâtres sur un fond roux ardent.

Cette espèce, répandue dans le midi de la France et dans les Pyrénées, s'égare quelquefois dans le Nord de la France, ainsi que le prouvent les captures faites près de Metz et dans le département du Calvados.

Le merle de roche habite l'Algérie où il a été tué sur des montagnes à neuf cents mètres au-dessus du niveau de la mer.

Merle bleu (Buff., pl. enl. 250, vieux mâle. Temm., Cuv., Vieill., pl. 70, f. 3, mâle; pl. 71, f. 1, femelle. Roux, pl. 173, mâle; pl. 174, femelle adulte). Merle solitaire (Gérard).

Turdus cyaneus (Temm., manuel, t. 3. Vieill.); *Turdus cyanus* (Linn., Naum.); *Turdus solitarius* (Linn.); *Sylvia solitaria* (Savi); *Petrocincla cyanea* (Gould).

Passera solitaria (Savi).

N. v. s. — *Merru di rocca* (Messine); *Passaru solitariu* (Palerme, Catane).

Ce merle est commun en Sicile, dans les localités pierreuses et boisées; pendant l'automne, il descend en plaine et se répand l'hiver dans les jardins et les potagers. Son chant est doux et suave, ce qui rend cet oiseau d'un prix très-élevé. Il apprend aisément à siffler et à répéter plusieurs mots de suite: ainsi, la plupart des paysans siciliens parviennent à leur faire articuler notamment les mots *figghiu di Diu crucifissu*, etc. L'un de ces merles captifs appelait son maître chaque fois qu'une personne étrangère entrait dans la chambre où se trouvait sa cage.

Le *petrocossyphus Michahellis* de M. Brehm me paraît une variété locale. J'ai été à même de voir, en Dalmatie, des merles bleus, et tous m'ont paru, ainsi que les sujets envoyés à M. Temminck, de la même espèce que nos merles bleus de France et de Sicile.

J'ai reçu ce merle de l'Algérie où il habite les sommités les plus élevées.

Le merle bleu paraît fort rare dans les Pyrénées-Occidentales et centrales, tandis qu'on le rencontre fréquemment dans la chaîne orientale.

Genre CINCLE (Cuv., Temm.); *Cinclus* (Bechst.); Fam. des Merulidées; s. f. des Myothérinées (Swains.).

Cincle plongeur (Temm.); Merle d'eau (Buff., pl. enl. 940); Aguassière à gorge blanche (Vieill., pl. 75, f. 1. Roux, pl. 178, adulte, et pl. 179, jeune avant la première mue).

Cinclus aquaticus (Temm., Bechst.); *Sturnus cinclus*

(Linn.); *Turdus cinclus* (Lath.); *Hydrobata albicollis* (Vieill.).

Merlo acquajuolo (Savi).

N. v. s. — *Merru d'acqua.*

Cet oiseau, assez répandu en Europe et si commun en Suisse où il habite près des cascades et des eaux vives, est rare en Sicile. On en a tué un sujet adulte dans un aqueduc, près de Messine, au mois de novembre.

Genre MARTIN (Cuv., Temm.); *Gracula* (Cuv.); *Pastor* (Temm.); fam. des Sturnidées; s. f. des Sturninées (Sw.).

Martin roselin (Temm.); Merle couleur de rose (Buff., pl. enl. 251. Cuv.); Merle rose (Vieill., pl. 72, f. 2); Roselin (Levaill., ois. d'Afr.); Martin rose (Roux, pl. 177, vieux mâle; pl. 172, f. 1, jeune de l'année, et f. 2, jeune de la seconde année).

Pastor roseus (Temm., Meyer); *Turdus roseus* (Vieill., Linn., Lath.); *Acridotheres roseus* (Ranzani); *Merula rosea* (Naum., pl. 63, l'adulte et le jeune); *Sturnus roseus* (Cupani, Scopoli).

Storno marino (Aldrov., Savi); *Storno roseo.*

N. v. s. — *Sturnu russu.*

Ce superbe oiseau est très-rare en Sicile, et c'est à tort que quelques auteurs ont prétendu qu'il était de passage régulier dans les provinces méridionales de l'Italie. Un sujet de cette espèce a été tué, près Messine, au mois de mai 1834, et se trouve dans le cabinet du docteur Scuderi. En Calabre, on en a tué quelques-uns qui se trouvaient mélangés à des bandes d'étourneaux. Quelques

paires y ont même niché en 1789, d'après M. Savi. En 1832, le martin roselin fut très-commun en Dalmatie, et en 1818 on en vit aussi beaucoup en Toscane. Il est certain, d'après Cupani, que cet oiseau était autrefois de passage plus fréquent en Sicile, et cet auteur donne la figure d'un vieux mâle et d'un jeune de deux ans qu'il indique par erreur comme une femelle adulte.

Dans le grand ouvrage du prince de Musignano (*Fauna italica*), des planches très-exactes et d'une belle exécution représentent un mâle adulte, un jeune de l'année et un jeune de deux ans. Les parties chaudes de l'Afrique et de l'Asie sont la véritable patrie du martin roselin, qui se nourrit de sauterelles, de sangsues et se place habituellement sur les bestiaux pour faire la chasse aux insectes qui s'y trouvent. Dans certaines années, où des nuées de sauterelles ont désolé la Suisse, le Piémont, la Lombardie et le midi de la France, les martins roselins ont été observés dans ces diverses localités. Tels sont quelques sujets adultes que j'ai obtenus, en 1839, en Dalmatie et dans le Piémont; les nombreux sujets que j'ai vu prendre au filet par M. Crespon, près la Tour-Magne, à Nismes, au mois de juillet 1838, et ceux qui ont été observés dans le département des Landes. Quelquefois même des martins roselins se sont égarés assez avant dans le nord en suivant des bandes d'étourneaux. C'est ainsi qu'un sujet a été tué en Angleterre, près Windsor; deux en Belgique; deux autres tués, l'un en 1834, dans le département du Calvados, et l'autre dans le département de la Charente-Inférieure. J'en possède enfin dans ma collection un sujet tué aux environs de Metz.

Cette espèce est assez répandue en Algérie sans y être très-commune.

Genre CHOCARD (Cuv.); *Pyrrhocorax* (Temm.);

Pyrrhocorax (Cuv., Temm.); Fam. des Corvidées; s. f. des Frigilinées (Swains.).

Chocard des Alpes (Cuv., Vieill., pl. 57, f. 1); Choquard ou Choucas des Alpes (Buff., pl. enl. 531); Pyrrhocorax Chocard (Temm., manuel, t. 3).

Pyrrhocorax Alpinus (Vieill., galerie des ois., pl. 104. Roux, pl. 138); *Corvus pyrrhocorax* (Linn., Lath.); *Pyrrhocorax pyrrhocorax* (Temm., Naum.).

Gracchio (Savi); *Corvo cokallino.*

N. v. s. — *Corvu a pedi russi.*

Les chocards habitent les parties les plus élevées des montagnes et à la limite des neiges perpétuelles. On les voit par grandes bandes en Sicile où ils nichent parmi les rochers.

On n'a pas encore observé, en Sicile, le pyrrhocorax coracias ou coracias à bec rouge, qui se trouve en Toscane et même dans le royaume de Naples. Néanmoins, lorsque toutes les parties de la Sicile seront mieux explorées au profit des sciences naturelles, il est assez probable, selon moi, qu'on y découvrira cette espèce plus rare que la première et avec laquelle elle aura pu être confondue par le vulgaire.

Le chocard est très-commun en France, dans les Pyrénées, les Alpes, et en Bretagne, notamment à Belle-Ile où le coracias est fort rare.

Genre LORIOT (Cuv., Temm.); *Oriolus* (Linn.); Fam. des Méruidées; s. f. des Oriolinées (Swains.).

Loriot (Buff., pl. enl. 26, le mâle. Temm.); Loriot d'Europe (Cuv., Vieill., pl. 51, f. 1, le mâle; f. 2, la femelle).

Oriolus galbula (Linn., Temm., Cuv., Swains., Vieill., Roux, pl. 125, le mâle ; pl. 126, la femelle ; pl. 127, le mâle après la première mue) ; *Coracias galbula* (Nilss.).

Rigogolo (Savi) ; *Rigogolo commune.*

N. v. s. — *Crusuleu* (Messine) ; *Ajula* (Palerme, Catane et Syracuse) ; *Pintu miraula* (Castrogiovanni) ; *Naviola* (Avola) ; *Auriolu* (Palazzuolo).

Le loriot arrive en Sicile dans les derniers jours d'avril, par bandes de huit à dix, et se répand dans les plaines et dans toutes les campagnes où il séjourne jusqu'à la maturité des cerises, dont il fait alors sa principale nourriture. A la fin du mois de mai, le loriot se retire dans les bois pour y construire son nid et veiller aux soins de la reproduction. Ce n'est qu'à l'approche de l'hiver que le loriot émigre dans des contrées plus méridionales.

Genre TRAQUET (Cuv., Temm.) ; SAXICOLA (Becht.) ; Fam. des SYLVIADÉES ; s. f. des SAXICOLINÉES (Swains.)

TRAQUET RIEUR (Temm.) ; Motteux noir (Vieill., pl. 84, f. 1. Roux, pl. 197, mâle) ; Merle à queue blanche (Cuv., règne an., p. 351, édit. de 1817.)

Saxicola cachinnans (Temm.) ; *Ænanthe leucura* (Vieill.) ; *Turdus leucurus* (Gmel., Lath.) *Sylvia leucura* (Savi) ; *Vitiflora leucura* (Bonap.).

Culbianco abbrunato (Savi, de la Marmora).

N. v. s. — *Mataccinu niuru.*

Cette espèce répandue, mais en petit nombre, dans le midi de la France, en Italie, en Corse, en Sardaigne, est commune en Espagne et en Sicile. Toutefois, on ne la trouve pas du côté de Messine, quoiqu'elle habite les environs de Palerme. Elle se tient ordinairement dans

: arides et pierreux et montre une grande défiance tous ses congénères.

UET MOTEUX (Temm.); Motteux ou Vitrec (Buff., . 554, f. 1 et 2); Motteux-Vitrec (Vieill., pl. 83, âle; f. 2, tête de la femelle; f. 3, jeune); Mot- a Cul-Blanc (Cuv.); Motteux cendré.

cola œnanthe (Bechst., Temm.); *Œnanthe cine-* Vieill., Roux, pl. 198); *Motacilla œnanthe* (Linn., *Sylvia œnanthe* (Lath.); *Vitiflora œnanthe* .).

bianco (Savi).

. s. — *Mataccinu; Culu-Jancu* (Messine); *Cura* (Palerme, Syracuse, Catane).

e espèce si répandue en Europe, arrive en Sicile s de mars et habite les plaines peu éloignées du . Elle y est commune et les enfants lui font une active à l'aide de pièges tendus sur les sentiers. motteux se trouve aussi en Egypte, en Algérie et bie.

QUET STAPAZIN (Temm.); Cul-Blanc roux (Buff.); n montagnard (Temm., Manuel, 1re édit.); Motteux no (Vieill., pl. 84, f. 2, mâle; f. 3, tête de la e); Motteux à gorge noire ou Motteux roux (Cuv.).

icola stapazina Temm., Cuv.); *Œnanthe stapa-* Vieill., Roux, p. 199); *Motacilla stapazina* (Gmel.); *stapazina* (Lath.); *Vitiflora rufa* (Briss.); *Viti- rurita* (Bonap.).

rachella con la gola nera (Savi).

. s. — *Mataccinu cu l'ali niuri.*

e espèce commune en Egypte, en Nubie, en Arabie,

en Dalmatie, en Italie, en Grèce et dans le midi de la France, arrive en Sicile en même temps que le traquet motteux, mais il est beaucoup plus rare et habite des localités plus éloignées du littoral.

TRAQUET OREILLARD (Temm., pl. col. 257, f. 1, le mâle, et Atlas du manuel); Cul-Blanc roussâtre (Buff.); Motteux Reynauby (Vieill., pl. 85, f. 1, mâle en été; f. 2, mâle en hiver; f. 3, tête de la femelle).

Saxicola aurita (Temm.); *OEnanthe albicollis* (Vieill., Roux, pl. 200, le vieux mâle).

Monachella (Savi).

Cette espèce a été confondue habituellement, en Sicile, avec le stapazin et le nom italien *monachella* cité par M. Luighi Benoit, d'après M. Savi, pour désigner le stapazin, a dû accroître cette erreur, puisque M. Savi n'a ainsi appelé que le traquet oreillard. Les deux espèces ont les mêmes habitudes, arrivent en Sicile et en repartent environ aux mêmes époques.

Ce traquet habite aussi l'Egypte et l'Arabie.

TRAQUET TARIER (Temm.); Grand Traquet ou Tarier (Buff., pl. enl. 678, f. 2, mâle); Tarier (Cuv.); Motteux Tarier (Vieill., pl. 88, f. 1, mâle en été; f. 2, femelle; f. 3, jeune. Roux, pl. 203.

Saxicola rubetra (Bechst., Temm., Meyer); *OEnanthe rubetra* (Vieill.); *Motacilla rubetra* (Linn., Cuv.); *Sylvia rubetra* (Lath.).

Stiaccino (Savi).

N. v. s. — *Caca-palu; Broscunculu.*

Ce traquet arrive en Sicile dans les premiers jours de mai, par bandes de huit à dix, et se réfugie d'abord dans

les vignes et les champs où il se perche sur les échalas dès qu'il entend quelque bruit. Il ne séjourne que peu de jours dans les localités qui avoisinent le littoral et se retire dans le centre de l'île pour y passer toute la belle saison.

Cette espèce, qui habite aussi l'Egypte, l'Arabie et l'Algérie, a été confondue jusqu'ici, par les chasseurs siciliens, avec le *saxicola rubicola* qui est également commun dans l'île.

Les tariers que j'ai reçus de l'Algérie diffèrent un peu des nôtres par une teinte rousse, plus vive et plus répandue généralement sur les parties inférieures.

Traquet rubicole (Temm., manuel, t. 3; Atlas, pl. lith., le mâle); Traquet pâtre (Manuel, t. 1); Traquet (Buff., pl. enl. 678, f. 1. Cuv.); Motteux traquet (Vieill., pl. 86, f. 1, mâle en été; f. 2, femelle; f. 3, jeune. Roux, pl. 201, vieux mâle).

Saxicola rubicola (Bechst, Temm., Meyer); *Motacilla rubicola* (Gmel., Cuv.); *Sylvia rubicola* (Lath.).

Saltimpalo (Savi); *Saltinselce moro.*

N. v. s. — *Caca-marruggiu.*

Cette espèce, commune en Algérie, en Egypte et en Arabie, se trouve en Sicile toute l'année et habite dans des buissons épais, auprès des torrents. Elle niche à terre au milieu des haies ou taillis ou sous les tas de pierres.

Genre BEC-FIN (Temm., Cuv.); *Sylvia* (Wolf, Meyer, Temm.); Fam. des Sylviadées; s. f. des Philomelinées et des Sylvianées (Swains.).

La majeure partie des becs-fins arrive en Sicile à l'époque où les chasseurs sont occupés à poursuivre les

cailles. Aussi dédaignent-ils ces petits oiseaux dont ils confondent les nombreuses espèces entre elles. Néanmoins ils les subdivisent en plusieurs familles, selon les habitudes qui leur sont propres. Ainsi, ils nomment :

1° *Aciduzzu di fava*, les becs-fins grisette, à lunettes, etc., parce qu'ils fréquentent ordinairement les champs ensemencés de fèves ;

2° *Aciduzzu di caccia nova*, les becs-fins rousserolle, des roseaux, phragmite, etc., parce qu'ils ne sont que de passage en Sicile ;

3° *Caca-sipali*, les becs-fins mélanocéphales à moustaches noires, etc., parce qu'ils se tiennent toujours dans les petits buissons ou dans les haies ;

4° *Cuda russa*, les becs-fins rouge-queue et des murailles ;

5° Enfin, *Virdeddu*, les becs-fins siffleur, à poitrine jaune, pouillot, ictérine, etc., d'après la couleur de leur plumage.

I^re^ SECTION. — RIVERAINS (Temm.).

Rousserolle (Buff., pl. enl. 513.); Bec-Fin rousserolle (Temm.) ; Grive rousserolle (Vieill., pl. 69, f. 1); Merle rousserolle (Roux, pl. 165).

Sylvia turdoïdes (Meyer, Temm., Cuv.); *Turdus arundinaceus* (Vieill., Gmel., Lath., Temm., 1^re^ édit. du Manuel d'Ornith.); *Salicaria turdoïdes* (Swains.); *Calamoherpe turdoïdes* (Meyer).

Cannareccione (Savi).

N. v. s. — *Acidduzzu di caccia nova.*

Cette espèce arrive en Sicile dans les journées pluvieuses d'Avril et habite le long des torrents, dans les localités marécageuses et dans les potagers.

Les environs de Messine n'étant pas favorables aux ha-

itudes de la Rousserolle, on n'en voit presque pas l'été, endant le temps de la ponte; mais on la trouve très-épandue à cette époque aux environs de Catane et de Syracuse. La rousserolle émigre avant l'hiver.

Bec-Fin locustelle (Temm.); Fauvette locustelle (Vieill., pl. 101, f. 3. Roux, pl. 229); Alouette locustelle (Buff., pl. enl. 581, f. 3); Fauvette tachetée (Cuv., règne an., édit. de 1817, p. 367); Fauvette grise tachetée (Briss.).

Sylvia locustella (Lath., Temm., Vieill., Savig., Meyer); *Calamoherpe tenuirostris* (Brehm); *Salicaria locustella* (Swains.).

Forapaglie macchiottato (Savi).

Le bec-fin locustelle, si commun en Allemagne et en Italie, paraît très-rare en Provence et en Sicile, quoique assez commun dans les Pyrénées et le département des Landes. On le trouve néanmoins de passage en Sicile, et il réside alors sur les bords du lac de Lentini et aux environs de Syracuse.

J'ai recueilli en Italie un sujet de cette espèce qui m'a paru offrir, pour la distribution des couleurs et des taches, quelque analogie avec la *sylvia lanceolata* dont M. Bruch m'a montré un exemplaire au musée de Mayence.

C'est le cas de faire observer qu'en reconnaissant, avec le savant directeur du muséum de Hollande, que la *sylvia lanceolata* est bien une espèce distincte, je crois que c'est prématurément au moins qu'elle figure dans la liste des oiseaux européens. En effet, c'est par erreur que M. Temminck a annoncé que cet oiseau avait été tué près de Mayence. Je tiens de M. Bruch que les deux exemplaires qu'il possédait, et dont l'un a été adressé à

M. Temminck, lui avaient été donnés par un professeur de l'université de Bonn qui lui-même les avait reçus de la Russie sans indication d'origine.

Bec-Fin aquatique (Temm.); Fauvette de marais (Vieill., pl. 101, f. 2); Fauvette aquatique (Sonnini, édit. de Buff.).

Sylvia aquatica (Lath., Temm.); *Motacilla aquatica* (Gmel.); *Sylvia paludicola* (Vieill., Roux, pl. 231); *Salicaria aquatica* (Swains.); *Calamodyta Schœnobœnus* (Bonap.).

Pagliarolo (Savi).

N. v. s. — *Beccu-ficu di margi* (Messine); *Vranculiddu* (Palerme).

Cette espèce, qui se trouve quelquefois en Lorraine et en Picardie et qui est beaucoup moins rare dans le midi de la France, est assez répandue en Suisse, en Italie, dans le Piémont notamment et les marais d'Ostia, ainsi qu'en Sicile dans les localités marécageuses ou au bord des lacs. Aussi, quoique commune aux environs de Syracuse et sur le lac de Lentini pendant l'été, est-elle très-rare du côté de Messine et dans le centre de la Sicile.

Bec-Fin phragmite (Temm.); Fauvette des joncs (Vieill., pl. 101, f. 1. Roux, pl. 250, le jeune. Savig., pl. 13, f. 4).

Sylvia phragmitis (Bechst, Temm., Meyer); *Sylvia schœnobœnus* (Vieill., Roux, Lath., Savig.); *Motacilla shœnobœnus* (Gmel.); *Calamodyta phragmitis* (Bonap.); *Salicaria phragmitis* (Swains.).

Forapaglie (Savi).

'. s. — *Beccu-ficu di siminatu.*

nom vulgaire donné en Sicile à cet oiseau provient que, pendant le mois de mai notamment, on le dans les champs ensemencés en grains ; néanmoins rare et ce sont les plaines marécageuses et le bord ngs qu'il habite de préférence.

ec-fin phragmite, si commun en France, en Hol- et en Allemagne, l'est également en Sicile, mais ent aux environs de Syracuse, de Lentini et de . Il habite aussi en Nubie et en Egypte.

-Fin des roseaux ou Efarvatte (Temm.) ; Fauvette eaux (Buff. mais point la pl. enl. 581 qui représente, reur sous ce nom, la *sylvia hippolaïs*) ; Fauvette tte (Vieill., pl. 99, f. 1. Roux, pl. 227) ; petite rolle ou Effarvatte (Cuv.).

via arundinacea (Lath., Temm.) ; *Sylvia strepera* ., Roux) ; *Motacilla arundinacea* (Briss.) ; *Cala- pe alnorum* (Brehm.) ; *Salicaria arundinacea* s.).

ca figo di palude (Savi)*.

v. s. — *Beccu-Ficu di maju.*

te espèce, que l'on n'aperçoit dans le nord de la qu'au printemps, habite de préférence les localités ageuses du sud-est de l'île. On la trouve sur les ns, à proximité des eaux et sur les roseaux près ntini et de Catane. Je l'ai observée sur les *cyperus us* de la rivière de Cyane, à deux lieues du grand le Syracuse. Elle habite également l'Egypte.

* Savi confond cette espèce avec le bec-fin verderolle qui est pèce distincte.

Bec-Fin verderolle (Temm.) ; Fauvette verderolle (Vieill., pl. 169, f. 1. Roux, pl. 217 bis.)

Sylvia palustris (Bechst., Vieill., Temm.) ; *Salicaria palustris* (Swains.).

M. Savi l'appelle également *becca-figo di palude*, n'admettant pas cet oiseau comme espèce distincte de *sylvia arundinacea*, mais tout au plus comme une race, ainsi que Vieillot l'avait d'abord fait dans sa Faune française.

En Sicile, comme en France et en Italie, on a toujours aussi confondu cette espèce avec l'éfarvatte qui lui ressemble beaucoup, il est vrai.

Toutes deux habitent les mêmes localités, ont les mêmes habitudes et un plumage assez semblable.

Dans l'est de la France, où l'éfarvatte est commune, la *sylvia palustris* n'a pas encore été observée à ma connaissance, quoiqu'elle se rencontre assez fréquemment en Hollande et quelquefois dans la Picardie, l'Anjou, le Languedoc et la Provence.

La verderolle habite aussi l'Egypte.

Bec-Fin bouscarle ou Cetti (Temm.) ; Bouscarle de Provence (Buff., pl. enl. 655, f. 2) ; Fauvette bouscarle et la Fauvette cetti (Vieill., pl. 94, f. 3) ; Fauvette cetti (Roux, pl. 212).

Sylvia cetti (de la Marmora, Temm., Roux, Ménétriés) ; *Sylvia cetti* et *s. fulvescens* (Vieill.) ; *Curruca cetti* (Risso) ; *Salicaria cetti* (Swains.) ; *Cettia altisonans* (Bonap.).

Russignuolo di palude (Savi) ; *Usignuolo di Fiume* (Cetti) ; *Cannajole del cetti* (Bonap.).

N. v. s. — *Russignolu di lagu.*

Cette fauvette, quoique commune dans les environs de

e, de Syracuse et dans toutes les parties marécageuses Sicile, est rare dans le nord de cette île, notamment ôté de Messine et de Palerme. Elle vit dans le voisi- des eaux et se plaît au milieu des grands buissons, rbustes touffus et des hautes plantes herbacées qui ent sur le bord des rivières et des marais. M. Gerbe, observé attentivement cette fauvette, annonce qu'elle ure presque constamment cachée dans ces herbages le parcourt en divers sens, grimpant parfois le long iges et disparaissant bientôt pour chercher sa nour- e près du sol ou à la surface de l'eau.

Trop défavorablement organisée pour le vol, dit . Gerbe (Magasin de zoologie, 1840), la fauvette cetti fatigue aisément lorsqu'on la met dans la nécessité employer un peu trop souvent et trop long-temps ce ode de locomotion. La poursuit-on, elle fait bientôt retraite dans une broussaille et y demeure cachée ns une immobilité complète, le corps fortement nché en avant. Alors il faut souvent plus d'un effort ur la déterminer à fuir de nouveau.

Cette imperfection dans les organes du vol a fait nser à MM. de la Marmora, Savi et Bonaparte, que t oiseau avait des habitudes sédentaires et n'aban- nnait en aucune saison les lieux dont il avait fait oix. Mais il est certain que la fauvette cetti émigre, mieux, qu'elle est erratique. Ses migrations n'ont ut-être pas lieu, comme celles des autres oiseaux, r un transport direct d'un point du globe sur un tre point éloigné ; toutefois, il est à peu près certain 'elles s'effectuent par déplacement successif et en ivant le cours des fleuves. C'est ce qui expliquerait mment, avec une organisation aussi ingrate, cette uvette peut, sans effort, aller exercer son industrie en loin des lieux où elle est née. Ce qui donne la

» démonstration de ce fait, c'est qu'à certaines époques » de l'année, et principalement en novembre et dé- » cembre, elle se montre là où, soit avant, soit après » cette époque, on eût fait des efforts inutiles pour cons- » tater sa présence, et que alors aussi elle est plus » commune dans les lieux dont elle fait son habitation » ordinaire.

» Le chant de la fauvette cetti n'est point tout-à-fait » en harmonie avec les noms de rossignol de rivière et » de marais (*usignuolo di fiume* et *di palude*) que Cetti » et M. Savi lui ont donnés. A la vérité, il est doux, » éclatant et sonore ; mais, d'un autre côté, il est saccadé, » brisé, de peu d'étendue et fort peu varié. Elle le fait » entendre durant toute l'année. Sa nourriture consiste » en divers petits insectes ailés, en vers et en larves qu'elle » rencontre dans le voisinage des eaux. »

Elle est répandue dans toute l'Italie, en Corse, en Sardaigne, au Caucase, en Dalmatie et en Angleterre. Une circonstance peu en harmonie avec l'habitude qu'a cette espèce, d'habiter au bord des eaux, a été révélée par M. Ménétriés ; c'est que, au Caucase, elle est aussi très-commune sur les haies, dans les jardins, à *Zouvant*, et sur les montagnes de Talyche. Au lieu d'être rare dans nos provinces méridionales et surtout en Provence, ainsi qu'il est dit dans l'Ornithologie provençale de Roux, cette fauvette y est au contraire excessivement commune, en hiver surtout. M. Gerbe l'a très-fréquemment rencontrée sur plusieurs rivières du département du Var, et notamment à Argens et à Gapeau. M. Crespon (Ornithologie du Gard) l'a également observée abondamment en Provence, dans plusieurs localités ; enfin, M. Mauduyt et M. Darracq l'ont récemment signalée dans leurs catalogues des oiseaux du département de la Vienne et du département des Landes.

BEC-FIN DES SAULES (Temm.); Fauvette des saules
ux, pl. 211, *bis*); Fauvette luscinioïde (Vieill., pl.
, f. 3).

Sylvia lucinoïdes (Savi, Temm., Savig., Atlas d'Egypte, 13, f. 3); *Salicaria luscinoïdes* (Swains.); *Sylvia inioïdes* (Vieill.).

Cette espèce, qui a été observée par M. Savi, en cane, a été tuée l'été dans le royaume de Naples, aux irons de Salerne, et l'on m'a assuré que ce bec-fin, c plusieurs de ses congénères, venait du midi de lie au printemps. J'ai lieu de croire qu'à cette époque émigre d'Egypte et des côtes de Barbarie, passe en ile, du côté de Catane et de Syracuse, pour remonter uite l'Italie et y séjourner jusqu'à la fin de l'été dans localités marécageuses.

le la signale aux recherches des naturalistes siciliens.

BEC-FIN A MOUSTACHES NOIRES (Temm.); Fauvette à ustaches noires (Roux, pl. 233); Fauvette Savi (Vieill., 169, f. 2).

Sylvia menolapogon (Temm., Roux, Vieill.); *Caladyta menolapogon* (Bonap.); *Salicaria melanopogon* vains.).

Forapaglie castagnolo (Savi).

N. V. S. — *Beccu-ficu russu.*

Cette espèce, que l'on trouve communément dans les ux marécageux des diverses parties de l'Italie et dans midi de la France, habite, en Sicile, les marais de ntini et les environs de Syracuse, où elle niche. On ne pas encore observée dans le nord de l'île.

BEC-FIN CISTICOLE (Temm., pl. col. 6, f. 3); Fauvette licole (Vieill., pl. 102, f. 1. Roux, pl. 232).

Sylvia cisticola (Temm., Vieill.); *Drymoica cisticola* (Swains.); *Cysticola schœnicola* (Bonap.).

Becca moschino (Savi).

N. v. s. — *Rüddu di pantanu.*

Cet oiseau, qui est très-répandu dans les contrées méridionales de l'Europe, notamment dans les localités marécageuses, est très-abondant en Sicile. L'hiver il se répand dans tous les jardins des environs de Palerme et de Messine. Je l'ai trouvé près de Syracuse et aux environs de Catane où il niche. On voit ce gracieux bec-fin se balancer légèrement sur les tiges des joncs du lac de Lentini et des cyperus papyrus de la rivière de Cyane. Lorsqu'il vole, il s'élève à une hauteur considérable en décrivant des courbes et en répétant le cri *zi, zi, zi,* d'une voix forte et sonore.

Ce bec-fin construit son nid au milieu des buissons, en réunissant des feuilles et en les entrelaçant de manière à en former une sorte de bourse qu'il garnit de matières végétales soyeuses.

Ce bec-fin habite aussi en Egypte, en Nubie et en Algérie où il est très-commun sur les bords de la Seybouse et près Bône.

IIe *SECTION.* — SYLVAINS (Temm.).

Rossignol (Buff., pl. enl. 615. Cuv.); Fauvette rossignol (Vieill., pl. 92, f. 2, l'adulte; f. 3, tête du jeune); Bec-Fin rossignol (Temm.).

Sylvia luscinia (Lath., Temm., Vieill., Roux, pl. 211); *Motacilla luscinia* (Linn., Cuv.); *Luscinia philomela* (Bonap.); *Curruca luscinia* (Swains.); *Luseiniarum rex* (Cupani).

Russignolo (Savi).

N. v. s. — *Russignuolu.*

Le rossignol, si répandu en Europe, en Egypte, en gérie et en Arabie, arrive en Sicile au mois d'avril et oisit ordinairement pour sa demeure les bois et les dins à proximité des eaux. Il ne quitte l'île qu'aux proches de l'hiver.

Bec-Fin soyeux (Temm.).

Sylvia sericea (Natter, Temm.); *Curruca sericea* wains.).

Cette espèce rare, originaire d'Egypte, et qui émigre Italie où elle a été tuée par M. Natterer, ne figure que pour appeler l'attention des naturalistes siciliens. est possible, et même probable, en effet, que lorsqu'elle ectue ses migrations elle s'arrête plus ou moins du côté Syracuse ou de Catane.

Bec-Fin orphée (Temm.); Fauvette et Colombaude uff., pl. enl. 579, f. 1, femelle sous le nom erroné de Fauvette); Fauvette grise (Vieill., pl. 95, f. 1, mâle ulte; f. 1, tête de la femelle).

Sylvia orphea (Temm.); *Motacilla orphea* (Cuv.); *lvia grisea* (Vieill., Roux, pl. 218, f. 1, mâle; f. 2, nelle); *Motacilla hortensis* (Linn.); *Sylvia hortensis* ath.); *Curruca orphea* (Swains.).

Bigia grossa (Savi).

N. v. s. — *Beccu-ficu grossu.*

Ce bec-fin, qui niche en France, en Suisse, en Dal- tie et en Italie, habite aussi la Sicile. Néanmoins, il paraît pas répandu dans toutes les parties de l'île, car st fort rare aux environs de Messine, quoique commun ès de Palerme.

Il se trouve aussi en Algérie, en Egypte et en Arabie.

Bec-Fin rayé (Temm.); Fauvette épervière (Vieill., pl. 100, f. 2. Roux, pl. 222, jeune mâle).

Sylvia nisoria (Bechst, Temm., Vieill., Roux); *Curruca nisoria* (Swains.).

Calega padovana (Savi).

Ce bec-fin, qui habite le Levant, les côtes de Barbarie, l'Autriche, et qui est de passage en Piémont, en Toscane et dans la Provence, se trouve de passage très-accidentel en Sicile, un individu ayant été tué dans cette île.

Il est rare en Suède et en Norwège, ainsi que me l'annonce M. le professeur Sundevall, contrairement à ce que nous lisons dans le t. 1, p. 201, du manuel d'ornithologie de M. Temminck.

Bec-Fin a tête noire (Temm.); Fauvette à tête noire (Buff., pl. enl. 580, f. 1, mâle; f. 2, femelle. Vieill., pl. 94, f. 1, mâle; f. 2, femelle. Roux, pl. 215. Cuv.).

Sylvia atricapilla (Briss., Lath., Temm., Vieill., Roux); *Motacilla atricapilla* (mâle); *Motacilla mosquita*, femelle (Gmel.); *Curruca atricapilla* (Swains.).

Capinero (Savi); *Capinera commune.*

N. v. s. — *Testa niuru.*

Cette espèce, si commune en France, et que l'on trouve depuis la Laponie jusqu'au Japon, arrive en Sicile au mois d'avril et se répand en grand nombre dans les jardins et dans les petits bois au milieu des plaines.

Elle émigre chaque année, mais beaucoup de couples néanmoins passent l'hiver dans l'île. Elle paraît peu commune en Algérie, au moins dans la province de Bône, et les individus mâles que j'ai reçus de cette localité avaient les côtés du cou et toutes les parties inférieures, excepté le bas de l'abdomen, d'un cendré bleuâtre assez foncé.

Bec-Fin mélanocéphale (Temm.); **Fauvette des fragons** (Vieill., pl. 86, f. 1, mâle; f. 2, tête de la femelle); **Fauvette à tête noire de Sardaigne** (Sonnini).

Sylvia melanocephala (Lath., Temm.); *Sylvia rusticola* (Vieill., Roux, pl. 210, f. 1, mâle; f. 2, tête de femelle).

Occhio-Cotto (Savi).

N. v. s. — *Caca sipali* (Messine); *Occhi russi; Cicitedda* (Catane, Syracuse).

Cette fauvette est sédentaire en Sicile et niche dans les buissons ou sur les arbres fruitiers. Elle ne craint pas le voisinage de l'homme, car on a remarqué que chaque année des couples venaient nicher dans les mêmes buissons d'un jardin, sans paraître effrayés de la présence continuelle des jardiniers qui le cultivaient et qui n'avaient pas toujours respecté le nid de ces jolis oiseaux.

Ce bec-fin fait ordinairement, par année, trois couvées, chacune de quatre ou cinq œufs brunâtres, avec des taches olivâtres, selon M. Luighi Benoit, tandis que M. Temminck signale ces œufs comme étant blancs avec des points striés au gros bout.

Le bec-fin melanocéphale niche de préférence sur les montagnes, d'où il descend, à l'approche de l'hiver, mêlé aux rouges-gorges. C'est un oiseau très-vif, voltigeant sans cesse d'une branche à une autre et d'un arbre au bas d'un buisson, à la recherche des petits insectes ou de semences de fleurs. En hiver, le mâle répète sans cesse le cri de *cià, cià, cera-cià;* mais en été son chant devient assez mélodieux, et la femelle fait alors entendre un cri de rappel qui ressemble au chant de la cigale.

M. Luighi Benoit a indiqué une seconde race constante, d'un huitième plus grande que la première, et qui réside également en Sicile.

J'ai obtenu cette variété, purement accidentelle, de l'Algérie, où elle est commune, et elle a été tuée aussi aux environs de Metz, au mois de septembre 1839.

BEC-FIN SARDE (Temm., pl. col. 24, f. 2, mâle adulte); Fauvette sarde (Vieill., p. 86, f. 3).

Sylvia sarda (de la Marmora, Temm.); *Sylvia sardonia* (Vieill.); *Curruca sarda* (Swains.).

Occhiocotto sardo (Savi).

N. v. s. — *Caca-sipali niuru* (Messine).

Ce bec-fin, qui habite la Sardaigne, la Corse, et qu'on rencontre aussi dans le midi de la France, a été confondu le plus souvent, en Sicile, avec le bec-fin mélanocéphale; il a été tué, au moment du passage de mai, dans des buissons aux environs de Messine, et il niche dans diverses parties de l'intérieur de l'île, ainsi qu'aux environs de Palerme.

BEC-FIN FAUVETTE (Temm.); Petite Fauvette (Buff., pl. enl. 579, f. 2); Fauvette œdonie ou bretonne (Vieill., pl. 99, f. 3); Petite Fauvette, passerinette ou bretonne (Cuv.).

Sylvia hortensis (Bechst, Temm.); *Sylvia œdonia* (Vieill., Roux, pl. 221); *Curruca hortensis* (Swains.).

Bigione (Savi).

N. v. s. — *Beccu-ficu.*

Lors du passage qui s'effectue au mois d'avril, cette fauvette est rare, dans le nord de la Sicile surtout, tandis qu'elle devient ensuite commune jusque dans le courant d'octobre, époque à laquelle elle émigre vers des contrées plus méridionales. Elle abonde dans les jardins

ù elle peut se nourrir de figues dont elle est très-iande.

Bec-Fin grisette (Temm.); Fauvette grisette (Savig., l. 5, f. 2. Vieill., pl. 99, f. 2, mâle); Fauvette rous-âtre (Cuv.); Fauvette grise ou grisette (Buff., pl. enl. 79, f. 3, et pl. 581, f. 1, jeune de l'année sous le faux om de fauvette rousse).

Sylvia cinerea (Briss., Lath., Temm., Vieill., Roux, l. 220. Naum., Savig., pl. 78, f. 1 et 2); *Motacilla ylvia* (Gmel.); *Curruca cinerea* (Swains.).

Sterpazzola (Savi).

N. v. s. — *Acciduzzu di fava; Oculiminti* (Cupani).

Cette fauvette, si répandue en Europe et en Egypte, st très-commune en Sicile, notamment dans les champs le fèves et c'est ce qui lui a valu son nom vulgaire.

Au printemps, elle se retire dans les bois et les mon-agnes pour vaquer aux soins de la reproduction, et l'on 'en voit que quelques couples nicher en plaine sur de etits arbustes ou dans des graminées.

Bec-Fin babillard (Temm.); Fauvette babillarde (Cuv., avig., pl. 5, f. 3. Buff., Vieill., pl. 93, f. 1, mâle; f. 2, ête de la femelle. Roux, pl. 216); Babillarde (Briss.).

Sylvia curruca (Lath., Temm., Savig., Vieill.); *Cur-uca garrula* (Briss., Swains.); *Motacilla dumetorum* Gmel.); *Motacilla garrula* (Linn.).

Bigiarella (Savi).

N. v. s. — *Vranculiddu.*

Cette fauvette, qui habite l'Egypte et les parties tem-érées de l'Europe, est commune en Sicile, et je l'ai bservée sur des citronniers au jardin des plantes de

Palerme. Néanmoins, elle paraît très-rare du côté de Messine et un grand nombre émigre de la Sicile avant l'hiver.

Bec-Fin a lunettes (Temm., pl. col. 6, f. 1, vieux mâle au printemps).

Sylvia conspicillata (de la Marmora, Temm., Roux); *Curruca conspicillata* (Swains.).

Sterpazzola di Sardegna (Savi).

N. v. s. — *Acidduzzu di Favari* ou *l'Occhi janchi* (Messine); *Cirinciò* (Palerme).

Cette jolie espèce, confondue par plusieurs naturalistes avec le bec-fin passerinette, et qui est comme celui-ci répandu dans le midi de la France, en Italie et en Sardaigne, arrive en Sicile avec la babillarde; et y reste jusqu'à l'approche de l'hiver. Elle n'est pas aussi commune que la babillarde dont elle a les habitudes. M. Luigi Benoit a tué, près de Messine, lors du passage de printemps, un bec-fin à lunettes, adulte, mais d'un quart plus petit que les sujets ordinaires. Est-ce une race, ou plutôt comme je le pense, une simple variété produite par l'âge ou quelque maladie? Je soupçonne que c'est la *sylvia leucopogon* de M. Meyer, qui ne serait pas alors un mâle de la *sylvia passerina*, comme le pense M. Temminck contrairement à M. Savi.

Bec-Fin pitchou (Temm.); Fauvette pitchou (Vieill., pl. 98, f. 2, le mâle; f. 3, tête de la femelle. Roux, p. 219, le mâle en été); Pitte-Chou de Provence (Buff., pl. enl. 655, f. 1, mâle un peu trop gros).

Sylvia provincialis (Temm.); *Sylvia ferruginea* (Vieill.); *Motacilla provincialis* (Gmel.); *Sylvia dartfordiensis* (Lath.); *Melizophilus provincialis* (Swains.).

Magnanina (Savi).

N. v. s. — *Caca-sipali russu.*

Cette espèce, qui est abondante dans le midi de la France, en Italie, en Algérie et en Espagne, est moins commune en Sicile où elle niche notamment aux environs de Catane et de Palerme.

Ce bec-fin a été observé, en Picardie, par M. Baillon; près de Montreuil-sur-Mer, par M. Degland; à plusieurs reprises, dans le département du Calvados et de la Manche, et même dans le midi de l'Angleterre; il y a peu d'années, j'ai appris de M. Sganzin qu'il était assez commun en Bretagne.

Bec-Fin passerinette (Temm., Manuel, t. 3, p. 138); Bec-Fin cisalpin (Temm., pl. col. 251, f. 2 et 3, mâle et femelle); Bec-Fin subalpin (Temm., Manuel, v. 1, p. 214. Atlas du manuel, vieux mâle, et pl. col. 6, f. 2, mâle); Passerinette (Buff., pl. enl. 579, f. 2, jeune mâle, figure très-défectueuse sous le nom de Petite Fauvette); Fauvette passerinette (Vieill., pl. 93, f. 3, jeune mâle); Fauvette subalpine (Roux, pl. 218, f. 1 et 2, vieux).

Sylvia passerina (Temm., Manuel, v. 3. Roux, Gmel., Lath.); *Sylvia subalpina* (Bonelli, Temm., Manuel, v. 1); *Curruca minor,* jeune (Briss.); *Curruca passerina* (Swains.); *Sylvia leucopogon* (Meyer).

Strapezzolina (Savi).

N. v. s. — *Caca-sipali; Buarottu* (Messine).

Cette fauvette est presque aussi commune en Egypte qu'en Sicile, surtout au mois d'avril. Elle habite, dans cette dernière contrée, les bois et les buissons des plaines et ne se retire sur les hauteurs que pour y nicher. On voit beaucoup de nids de la passerinette aux environs de Palerme et dans le bois de *Fiumedinisi,* près Messine. La ponte

est de quatre ou cinq œufs verdâtres avec des taches noirâtres. Cette espèce varie beaucoup dans son plumage, selon l'âge et le sexe ; on voit des individus ayant toutes les parties inférieures d'un blanc pur.

Rouge-Gorge (Buff., pl. enl. 361, f. 1. Cuv.); Bec-Fin rouge-gorge (Temm.); Fauvette rouge-gorge (Vieill., pl. 90, f. 1, l'adulte ; f. 2, tête du jeune. Roux, pl. 206).

Sylvia rubecula (Lath., Temm., Vieill., Naum., pl. 57, f. 1 et 2); *Motacilla rubecula* (Linn., Cuv.).

Pettirosso (Savi).

N. v. s. — *Pettu russu.*

Le rouge-gorge, qui fait à l'automne, en France, les délices de nos tendeurs et de nos gourmets, habite toute l'année en Sicile ; l'été, il affectionne la solitude et se tient dans les buissons épais ou les montagnes boisées à proximité des eaux, l'hiver dans les plaines, les jardins potagers et dans tous les lieux habités. A cette dernière époque, à laquelle les oiseaux sont ordinairement silencieux et tristes, le rouge-gorge forme un contraste frappant par son chant animé et assez agréable. On le voit pénétrer dans les granges et jusque dans les demeures de l'homme pour y chercher sa nourriture, lorsque le froid de l'hiver se fait sentir et rend presque infructueuse la chasse qu'il donne aux insectes dans les champs et dans les jardins. Le rouge-gorge habite aussi la Nubie et l'Egypte.

Gorge-Bleue (Buff., pl. enl. 361, f. 2, mâle avec la tache blanche ; pl. 610, f. 1, très-vieux mâle sans tache blanche ; f. 2, femelle ; f. 3, jeune. Cuv.); Fauvette gorge-bleue (Vieill., pl. 90, f. 3, mâle. Roux, pl. 207).

Sylvia cyanecula (Meyer); *Sylvia suecica* (Lath.,

emm., Vieill.); *Ruticilla Wolfii* et *suecica* (Brehm); *hœnicura suecica* (Swains.).

Petto azzurro (Savi).

N. v. s. — *Pettu brù.*

La gorge-bleue, qui effectue son passage dans quelques rties de la France, simultanément avec la *sylvia tithys*, que j'ai souvent observée en Lorraine à la fin de mars dans les premiers jours d'avril, est beaucoup moins pandue en Europe que le tithys. Néanmoins elle est mmune en Sicile, aux environs de Palerme, lors du pas-ge, quoique fort rare du côté de Messine. Elle se trouve alement en Egypte, en Nubie, en Arabie et en Algérie.

Cette gorge-bleue a été long-temps confondue avec la ce constante qui habite la Laponie, la Finlande et la rwège, et à laquelle je conserverai le nom de *sylvia ecica*. Il faut toutefois reconnaître que les femelles et jeunes des deux espèces ont beaucoup de ressemblance tre eux, ainsi que j'ai pu m'en assurer par les sujets je dois à l'obligeance de M. le professeur Sundevall, recteur du muséum royal de Stockholm.

Quelques sujets de la race à miroir roux ont été tués Allemagne et en France, notamment en Bourgogne, Picardie, et j'en possède deux sujets que j'ai tués aux virons de Metz.

La gorge-bleue est assez commune dans les Pyrénées, printemps et à l'automne.

Rouge-Queue (Buff., Cuv.); Bec-Fin rouge-queue emm.); Fauvette tithys (Vieill., pl. 91, f. 1, mâle en été; 2, tête de la femelle. Roux, pl. 208, f. 1, le mâle; f. 2, femelle.); Rouge-Queue à collier (Buff., la femelle).

Sylvia tithys (Scopoli, Temm., Vieill., Roux, Lath., yer, Bechst.); *Motacilla atrata*, *Phœnicurus gibral-*

tariensis (Gmel.); *Motacilla tithys* (Linn.); *Phœnicura tithys* (Swains.).

Codirosso spazzacammino (Savi).

N. v. s. — *Cudarussa a pettu niuru.*

Cette espèce, très-commune en Suisse, en Allemagne et en Egypte, habite toute l'année en Sicile, où elle est assez répandue, sans se montrer en grand nombre dans chaque localité. On la trouve, notamment à Catane et aux environs, sur les blocs de lave, produits des éruptions de l'Etna, ainsi que sur les remparts de Syracuse.

Quoique ce bec-fin émigre dans presque toute l'Europe, M. Degland, de Lille, annonce que plusieurs sujets, provenant de la Norwège, lui ont semblé différer beaucoup de la *sylvia tithys* de France, et il pense que si ce n'est pas une nouvelle espèce, c'est au mois une race constante et locale, puisque, dit-il, elle ne quitte pas plus le nord que là *sylvia suecica*.

Bec-Fin de murailles (Temm.); Rossignol de murailles (Buff., pl. enl. 351, f. 1, le mâle; f. 2, la femelle); Fauvette dite Rossignol de muraille (Vieill., pl. 91, f. 3, mâle en été; pl. 92, f. 1, la femelle); Gorge-Noire ou Rossignol de muraille (Cuv.), vulgairement rouge-queue.

Sylvia phœnicurus (Lath., Temm., Vieill., Roux, pl. 214, le mâle; pl. 215, la femelle); *Motacilla phœnicurus* (Linn.); *Ruticula phœnicura* (Bonap.); *Curruca phœnicurus* (Swains.).

Codirosso (Savi); *Beccafico volgaram.*

N. v. s. — *Cuda russa; Cuda di focu* (Messine).

Ce bec-fin, beaucoup plus répandu en Europe que le rouge-queue, arrive en Sicile au mois d'avril et habite les haies et les buissons le long des champs et des jar-

ins, ne se perchant sur les arbres que lorsqu'il est iquiété dans sa retraite. Son cri est triste et monotone. ors de l'incubation, il va habiter les montagnes, et dans courant d'octobre il disparaît de l'île. Ce bec-fin se ouve aussi en Egypte.

I^e *SECTION.* — MUSCIVORES (Temm.); Fam. des Sylviadées; s. f. des Sylvianées (Swains.).

Bec-Fin a poitrine jaune (Temm., Buff., pl. enl. 81, f. 2, sous le nom de Fauvette des roseaux), Fauvette lusciniole (Vieill.), pl. 96, f. 1. Roux, pl. 225); rand Pouillot (Cuv.).

Sylvia hippolaïs (Lath., Swains., Temm., *Sylvia polyglotta* (Vieill., Roux); *Motacilla hippolaïs* (Gmel.); *Hippolaïs salicaria* (Bonap.)

Becca-fico (Savi).

N. v. s. — *Virdidduni.*

Ce bec-fin, assez répandu en Europe, est très-commun en Sicile, depuis le mois de mai, époque de son arrivée, usqu'au mois d'octobre. C'est alors qu'il quitte l'île après y avoir fait plusieurs pontes, soit dans les jardins, soit dans les montagnes ou les buissons des plaines.

Bec-Fin siffleur (Temm., pl. col. 245, f. 3); Fauvette sylvicole (Vieill., pl. 95, f. 3. Roux, pl. 225).

Sylvia sibilatrix (Bechst., Temm., Swains., Naum., pl. 80, f. 2); *Sylvia sylvicola* (Lath., Vieill., Roux); *Phyllopneuste sibilatrix* (Bonap.).

Lui verde (Savi).

N. v. s. — *Virdeddu* (Messine); *Virduliddu* (Palerme).

Cet oiseau, assez répandu en Egypte et en Arabie, ainsi que dans quelques provinces de France, en Allemagne et en Italie, arrive en Sicile au mois d'avril et y passe toute

la belle saison jusqu'au mois d'octobre. Il habite, de préférence, l'été sur les montagnes et les collines boisées où il niche.

Bec-Fin ictérine (Temm.); Fauvette ictérine? (Vieill., pl. 96, f. 3) ou plutôt Fauvette fitis (Vieill., pl. 98, f. 1) et Pouillot fitis (Vieill., 2e éd. du nouv. dict. d'hist. nat.).

Sylvia icterina (Temm., Sw., Vieill?). *Sylvia fitis* (Vieill.).

Becca-fico itterino (Bonap.).

Si l'ictérine est une espèce franche, il faut convenir qu'elle a toujours été confondue avec le pouillot, auquel elle ressemble beaucoup. Selon M. Temminck, elle serait plus rare que le pouillot et habiterait les mêmes localités. Parmi un grand nombre de becs-fins qu'on m'a donnés, soit en Sicile, soit en Italie, sous le nom d'ictérines, je n'ai pu trouver que des pouillots variant légèrement entre eux, suivant l'âge et les circonstances locales.

M. de Selys-Longchamp, dans sa Faune Belge (1842), pense que la *sylvia icterina* n'est pas une espèce différente du pouillot, et il dit que M. Temminck lui ayant montré la *sylvia icterina*, cet oiseau ne lui a pas paru différer sensiblement des *trochilus* tels qu'on les voit en avril avec le jaune par mèches en dessous du corps.

Le même naturaliste ajoute qu'il a vu dans le cabinet de M. Degland, à Lille, une *sylvia icterina* (Vieill.) qu'il croit n'être qu'un jeune *hippolaïs* à bec plus court et un peu plus élargi que chez les vieux.

M. Gerbe, qui s'est occupé spécialement de ces becs-fins, et M. Ray, dans la Faune de l'Aube (1843), pensent:

1° Que le bec-fin ictérine de M. Temminck se rapporte au pouillot ou fauvette fitis de Vieillot;

2° Que le bec-fin pouillot (Temm.), est synonyme de la fauvette pouillot à ventre jaune de Vieillot;

3° Que le bec-fin siffleur (Temm.) est la fauvette ou uillot sylvicole de Vieillot.

Pouillot (Cuv.); Pouillot ou chantre (Buff., pl. enl. 1, f. 1); Bec-Fin pouillot (Temm.); Fauvette fitis ieill., pl. 98, f. 1, ou plutôt Fauvette pouillot à ventre ine, pl. 97, f. 2, sujet en robe d'automne. Roux, pl. 8); Pouillot à ventre jaune (Savig., pl. 13, f. 2).

Sylvia trochilus (Lath., Temm.); *Motacilla trochilus* inn., Cuv.); *Sylvia fitis* et *Sylvia flaviventris* (Vieill., oux, Bechst., Meyer); *Phyllopneuste trochilus* (Bon.).

Lui grosso (Savi).

N. v. s. — *Percia rivetti.*

Ce bec-fin, qui est commun dans toute l'Europe, ainsi l'en Egypte, en Nubie et en Algérie, habite la Sicile ute l'année, l'été principalement sur les montagnes boi- es où il niche, l'automne et l'hiver dans les jardins tagers et fruitiers.

Je crois qu'il est maintenant certain que la fauvette uillot à ventre jaune, de Vieillot (Faune fr., p. 215), t notre pouillot en robe d'automne. J'ai eu fréquem- ent occasion d'observer ces deux plumages qu'on ne ouve jamais à la même époque dans aucune localité.

Pouillot a queue étroite (Gerbe).

Sylvia angusticauda (Gerbe).

Lors de mon voyage en Sicile, je ne connaissais pas ette espèce qui n'a été signalée que très-récemment et ouvée aux environs de Paris, ainsi que dans diverses rties de la France. Je n'ai donc pu vérifier si, parmi s pouillots de cette île, il s'en trouvait à queue étroite; ais je crois toutefois devoir signaler cet oiseau aux na-

turalistes siciliens, parce qu'il habite probablement dans les mêmes localités que la *sylvia trochilus* à laquelle il ressemble beaucoup.

Le pouillot à queue étroite est-il bien une espèce franche? C'est ce que je ne saurais actuellement décider; mais voici, en attendant, les caractères et les dimensions indiqués par M. Gerbe et qui sont, selon lui, de nature à faire distinguer cette espèce :

Bec sensiblement plus déprimé et plus effilé que dans les espèces voisines; pennes de la queue très-étroites.

Longueur des pennes de la queue. .	45	millimètres.
Largeur des pennes de la queue. . .	6	—
Longueur du tarse.	19	—
Longueur de la rame (aile pliée). . .	62	—
Longueur totale.	116	—

Nota. Je viens de recevoir de l'Algérie une *sylvia rufa* qui semble être l'*Angusticauda*; je soupçonne donc que cette dernière espèce pourrait être une variété de *sylvia rufa*, et le fitis que M. Brehm a envoyé à M. Temminck.

Bec-Fin véloce (Temm.); Fauvette collybite (Vieill., pl. 97, f. 1. Roux, pl. 223); Petite Fauvette rousse (Buff.); Pouillot collybite (Vieill., 2e édit. du nouv. dict. d'hist. nat.).

Sylvia rufa (Lath., Temm.); *Sylvia collybita* (Vieill.); *Curruca rufa* (Briss.); *Motacilla rufa* (Gmel.); *Phyllopneuste rufa* (Bonap.).

Lui piccolo (Savi).

N. v. s. — *Inbucca muschi.*

Le bec-fin véloce, répandu en France, en Egypte, en Suisse, en Allemagne et en Italie, est assez commun en Sicile où il est sédentaire. L'été, ce bec-fin habite

· les montagnes ; l'hiver, il descend en plaine avec plu-
urs autres espèces ; les véloces viennent alors se réfugier
ns les villages et jusque dans les maisons où ils se réu-
sent au nombre de sept ou huit pour passer la nuit dans
même trou.

Le plumage du véloce varie beaucoup, quant à la cou-
ur des parties inférieures. M. de Selys-Longchamps dit
e le *trochilus* a les pieds jaunâtres tandis que le *rufa*
a noirâtres, et que ce caractère est distinctif des deux
pèces ; généralement cela est exact. Toutefois, M. Ho-
ıdre a reconnu avec moi, dans ma collection, des
lvia rufa non douteux et assez frais, ayant les pieds de
couleur des *trochilus*.

Bec-Fin natterer (Temm., pl. col. 24, f. 3) ; Fauvette
nelli (Vieill., pl. 97, f. 3) ; Roux, pl. 226).

Sylvia Nattereri (Temm.) ; *Sylvia Bonellii* (Vieill.) ;
hyllopneuste Bonelli (Bonap.).

Lui bianco (Savi).

N. v. s. — *'nbucca muschi jancu.*

Cette espèce, distinguée de ses congénères depuis 1815,
t commune dans le Piémont, notamment aux environs
: Gênes, en Suisse et en Provence, et se trouve aussi
ı Anjou ainsi qu'en Bretagne et en Lorraine. Elle est
ıs rare en Sicile et je ne puis affirmer si elle passe
iver dans cette île, car on ne l'a jamais observée que
puis le mois d'avril jusqu'au mois d'octobre.

Le bec-fin Natterer se tient habituellement dans les bois
ı il niche, et quelquefois en plaine sur des peupliers ou
r des arbres touffus. Il habite aussi en Egypte, en
ynsinie et en Arabie.

Genre ACCENTEUR (Temm.); *Accentor* (Bechst); Fam. des Sylviadées; s. f. des Parianées (Sw.).

Accenteur mouchet (Temm.); Mouchet traine-buisson ou Fauvette d'hiver (Buff., pl. enl. 615, f. 1); Fauvette de bois ou Roussette (Buff.); Traine-Buisson (Cuv.); Pegot mouchet (Vieill., pl. 89, f. 2, adulte, et f. 3, tête du jeune. Roux, pl. 205).

Accentor modularis (Cuv., Temm., Swains., Naum., pl. 92, f. 3 et 4); *Sylvia modularis* (Vieill., Lath.); *Motacilla modularis* (Gmel.).

Passera scopajola (Savi).

N. v. s. — *Ghiummaloru* (Palerme); *Carbunaru* (Messine).

Cet accenteur, qui habite même fort avant dans le nord, est également répandu en Sicile. Comme beaucoup d'autres espèces, pendant l'été, il se retire sur les montagnes et dans les bois pour y nicher, tandis que l'hiver il descend dans les plaines et se tient dans les haies et les taillis.

MM. de Lamotte et de Selys-Longchamps annoncent que c'est toujours dans le nid de cet accenteur que le coucou dépose ses œufs.

Genre ROITELET (Cuv., Temm.); Fam. des Sylviadées; s. f. des Sylvianées (Swains.).

Roitelet ordinaire (Temm.); Roitelet commun (Vieill., Faune fr., p. 229 et pl. 102, f. 2); Roitelet (Cuv., Vieill., Nouv. dict. d'hist. nat., 1re édit., p. 435).

Regulus cristatus (Temm., Manuel, t. 3. Roux, pl. 254, f. 1, le mâle; f. 2, tête de la femelle. Vieill.); *Sylvia regulus* (Lath., Temm., Manuel, t. 1); *Motacilla regulus* (Linn., Cuv.).

Regolo (Savi).

N. v. s. — *Rüddu.*

Le roitelet, si commun et le plus petit oiseau d'Europe, st sédentaire en Sicile. Pendant l'hiver, il habite les laines, les buissons, les haies des jardins, et l'été il se end sur les montagnes boisées. On le voit quelquefois e suspendre aux rameaux flexibles des arbres, à l'exrémité desquels il attache son nid construit avec beauoup d'art et d'élégance.

Roitelet triple bandeau (Temm.); Roitelet à mousaches (Vieill., Faune fr., p. 102, t. 5); Roitelet huppé moustaches (Vieill., 2e édit. du nouv. dict. d'hist. natur. t Roitelet huppé, ois. d'Amér. sept., t. 2, pl. 106. Buff., l. enl. 651, f. 3, sous le nom de Roitelet).

Regulus ignicapillus (Temm., Manuel, t. 3. Naum., l. 93, f. 4, 5 et 6. Cuv.); *Sylvia ignicapilla* (Brehm, Temm., Manuel, t. 1); *Regulus mystaceus* (Vieill., pl. 02, f. 3. Roux, pl. 235, le mâle).

Fiorrancino (Savi).

N. v. s. — *Rüddu tupputu.*

Cette espèce, sédentaire en Sicile, a les mêmes habiudes que l'espèce précédente avec laquelle elle a été onfondue pendant fort long-temps.

Elle est commune en Europe, notamment en Allemagne t à l'automne dans l'est de la France. Je l'ai aussi reçue le l'Algérie.

Genre TROGLODYTE (Cuv., Temm.); *Troglodytes* Linn.); Tribu III, *Scansores;* Fam. des Certhiadées; . f. des Troglodytinées (Swains.).

Troglodyte ordinaire (Temm.); Troglodyte (Buff.,

pl. enl. 631, f. 2); Troglodyte d'Europe (Cuv., Vieill., pl. 103, f. 1. Roux, pl. 236).

Troglodytes vulgaris (Temm., manuel, t. 3); *Sylvia troglodytes* (Lath., Temm., t. 1); *Troglodytes europea* (Vieill., Roux); *Motacilla troglodytes* (Linn.); *Passer troglodytes* (Cupani); *Troglodytes europœus* (Swains.).

Scricciolo (Savi).

N. v. s. — *Pulicicchiu* (Messine); *Rüddu* (Catane, Syracuse); *Perchia-Gazzia* (Castrogiovanni); *Rüddu di rocca* (Cupani).

Ce petit oiseau est aussi commun en Sicile qu'en France; il habite, l'été, sur les montagnes boisées, et l'hiver, dans les plaines et dans les jardins.

Genre BERGERONNETTE (Temm.); *Hochequeue* et *Bergeronnette* (Cuv.); *Motacilla* (Lath., Temm.); *Motacilla* et *Budytes* (Cuv.); Fam. des Sylviadées; s. f. des Motacillinées (Swains.); Fam. de Alaudidées; s. f. des Anthusinées (de Lafresn.).

Bergeronnette grise (Temm., Buff., pl. enl. 674, jeune); Lavandière (Buff., pl. enl. 652, mâle en été); Hochequeue lavandière (Vieill., pl. 79, f. 3, adulte, et pl. 80, f. 1, jeune. Roux, pl. 193).

Motacilla alba (Linn., Lath., Temm., Cuv.); *Motacilla cinerea* (Gmel.); *Sylvia cinerea* (Lath.).

Ballerina (Savi).

N. v. s. — *Pispisa janca* (Palerme); *Pispisa* (Catane, Messine, Syracuse).

Cette espèce est très-commune en Sicile, surtout lors du passage d'automne; quelques couples passent l'hiver

ans cette île, et y ont les mêmes habitudes qu'en France dans le reste de l'Europe.

Nota. Je ne sais si la bergeronnette lugubre, observée a Italie, paraît aussi en Sicile, mais il ne serait pas tonnant qu'elle y eût été confondue avec la bergeronnette rise en robe d'été, quoiqu'elle en diffère essentiellement.

Bergeronnette jaune (Buff., pl. enl. 674, f. 2, sous e nom de Bergeronnette de printemps; Boarule, en mue e print., pl. enl. 28, f. 1, en hiver); Bergeronnette jaune u Boarule (Temm.); Hochequeue jaune (Vieill., pl. 81, . 1, mâle en été; f. 2, femelle. Roux, f. 195, mâle en té et en hiver).

Motacilla boarula (Linn., Vieill., Temm., Edw., vieux nâle en robe de noces); *Motacilla sulphurea* (Bechst); *Motacilla flava* (Briss., Jonston, Cupani).

Cutrettola (Savi).

N. v. s. — *Giallinedda* (Messine); *Pispisa giarna* (Palerme, Catane, Syracuse).

Cette espèce, qui est peu commune dans l'est et le nord de la France, est la seule bergeronnette sédentaire en Sicile. Elle y niche en grand nombre au bord des eaux limpides sur les rives des fleuves, et dans les localités éloignées des habitations. L'hiver, elle devient plus sociable et on la voit voltiger de toit en toit dans les villes et dans les villages, et ne pas craindre quelquefois de chercher sa nourriture dans les rues fréquentées.

Bergeronnette printanière (Temm.); Bergeronnette de printemps (Buff., pl. enl. 674, f. 2. Cuv.); Hochequeue de printemps (Vieill., pl. 82, f. 1, mâle; f. 2, tête de la

femelle; f. 3, jeune. Roux, pl. 196, f. 1, vieux mâle; f. 2, jeune).

Motacilla flava (Linn., Temm., Lath., Rüpp., Vieill.); *Budytes flava* (Cuv., Swains.); *Motacilla neglecta* (Gould); *Motacilla chrysogastra* (Bechst).

Cutti commune (Bonap.); *Cutrettola di primavera.*

N. v. s. — *Giallinedda.*

Cette bergeronnette, assez commune en Sicile, y arrive une des premières, dès la fin de mars ou au commencement d'avril, et par bandes de huit à dix individus.

On la trouve en Egypte, en Nubie et en Algérie.

Nota. On a confondu long-temps, avec cette espèce, la bergeronnette flavéole, qui se trouve non-seulement en Angleterre mais encore dans toute la France, notamment dans les Pyrénées, en Picardie et en Bretagne selon MM. Darracq, Degland et Sganzin. C'est par erreur que M. de Lafresnaye annonce, dans le Dictionnaire universel d'histoire naturelle (v. bergeronnette), que cette dernière espèce n'a encore été observée qu'en Angleterre.

BERGERONNETTE A TÊTE GRISE.

Motacilla cinereo-capilla (Savi); *Budytes cinereo-capilla* (Bonap.).

Cutti capo-cerino (Bonap.); *Strisciajola* (Savi).

N. v. s. — *Saittuni; Giallinedda masculu.*

Cette bergeronnette, si commune en Italie et dans le midi de la France, et qui est de passage très-accidentel dans le nord de la France, arrive en Sicile postérieurement à la bergeronnette printanière et se tient dans les mêmes localités. Elle niche aux environs de Catane et de Syracuse et affectionne les plaines humides et marécageuses.

L'absence de bande sourcilière blanche dans cette bergeronnette et sa gorge blanche sont les caractères qui la distinguent de la bergeronnette printanière, dont elle peut n'être qu'une race propre aux climats méridionaux ; d'autant plus que le premier des caractères ci-dessus indiqués manque quelquefois, comme j'ai pu m'en convaincre par plusieurs sujets que j'ai recueillis en Sicile.

Cette bergeronnette est très-commune en Algérie.

BERGERONNETTE MÉLANOCÉPHALE.

Motacilla melanocephala (Savi, Licht., Rüpp., atlas, pl. 33 *bis*) ; *Budytes melanocephala* (Bonap.).

Cutti capo-nero (Savi, Bonap.).

N. v. s. — *Giallinedda testa niura.*

La bergeronnette mélanocéphale paraît être une espèce distincte de la *flava* et de la *cinereo-capilla*. Elle arrive en Sicile avec les bandes de cette dernière espèce. Toutefois, elle est assez rare, car sur une douzaine de *cinereo-capilla* on trouve à peine une *melanocephala*. Quoique la *flava* et la *cinereo-capilla* nichent en Toscane, on n'y voit jamais alors la *melanocephala*, selon M. Savi et M. le prince de Musignano. Cette espèce, que M. Rüppell a trouvée en Nubie et qui est commune en Grèce, est de passage très-accidentel dans le nord de la France et en Belgique. Une troupe nombreuse, dit M. de Selys, a été observée à la fin de l'été, aux environs de Louvain, par M. le vicomte de Spoelbergh.

Voici la description des sujets divers que j'ai recueillis en Sicile.

Le *mâle adulte* de cette espèce a toute la tête, les joues et la nuque d'un *noir foncé* et brillant. Gorge et toutes les parties inférieures d'un beau jaune, *pas de*

bande blanche sourcilière. Le dos, le croupion et les petites couvertures des ailes d'un vert olivâtre, plus vif que chez la *motacilla flava.*

La *femelle* et les *jeunes* ont la tête d'un noirâtre qui devient foncé, sur le front, sur la région de l'œil et du méat auditif; nuque d'un cendré foncé; manteau d'un olivâtre moins pur.

M. Mossel m'annonce que cette bergeronnette arrive dans le département de la Drôme dans le courant d'avril, en compagnie de la *motacilla flava;* que leur direction est alors du sud au nord, et que cette dernière seule s'arrête pour nicher dans le département, tandis que la *melanocephala* ne s'y arrête pas; qu'au passage d'automne, lorsque les *flava* émigrent vers le midi, il est rare de trouver parmi elles quelques mélanocéphales, ce qui fait supposer qu'à cette époque ces dernières suivent une autre direction.

Genre PIPIT (Temm., Cuv.); *Anthus* (Becht); Fam. des Sylviadées; s. f. des Motacillinées (Swains.); Fam. des Alaudidées; s. f. des Anthusinées (de Lafres.).

Pipit aux longs tarses (Marchant); Pipit Richard (Vieill., pl. 78, f. 1. Roux, pl. 189 et pl. 190, après la mue d'automne. Temm., pl. col. 101 et Atlas du manuel).

Anthus longipes (Holandre); *Anthus richardi* (Vieill., Temm., Roux).

Ce pipit, qui habite l'Afrique, l'Espagne, le midi de la France et de l'Allemagne, est de passage irrégulier dans toute la France, et paraît même très-accidentellement en Angleterre. On m'a fait voir un sujet que l'on m'a assuré provenir de la Sicile, et je suis porté à croire que cette espèce effectue également son passage dans cette île. Les sujets provenant de l'Afrique sont presque tous colorés

le roux sur les parties inférieures, tandis que ceux que
e me suis procurés dans le Piémont et la Lombardie ont
e fond du plumage blanc.

Ce pipit a été tué et décrit pour la première fois, en 1805, ans le département de la Moselle, par feu M. le baron Marchant, ce savant si distingué, qui lui donna le nom que ai cru devoir lui conserver comme le premier en date, t parce qu'il fait bien connaître le caractère distinctif de ette espèce. C'est aussi de la Lorraine que M. Vieillot l'a eçu postérieurement de M. Richard, et cet oiseau a été ès-récemment tué près de Metz.

Nota. Je dois faire observer à cette occasion que c'est ncore M. Marchant qui, le premier, a observé la *grive orée,* tuée en septembre 1788, près de Metz, et que l'on oit dans la collection de cette ville.

Cette grive, ainsi nommée en 1825, dans la Faune de ı Moselle, par M. Holandre, ancien conservateur du ıuséum, a, depuis 1840 seulement, été indiquée au ombre des espèces observées en Europe, par M. Tem- ıinck (t. 4, Manuel d'ornith.), sous les noms du *turdus arius seu withei*, empruntés à MM. Gould et Horsfield. l est vivement à regretter que le savant directeur du ıuséum de Leyde n'ait pas conservé à cette belle espèce on premier nom de *turdus aureus,* qui peint bien mieux e sujet que ceux qu'il lui a substitués.

Pipit spioncelle (Temm., atlas du manuel, pl. lith., e jeune); Pipi spipolette (Vieill., pl. 79, f. 1, en été; 2., tête, en hiver. Buff., pl. enl. 661, f. 2, sous le faux om d'alouette pipi; Roux, pl. 192, en automne.

Anthus aquaticus (Bechst., Temm., Vieill., Meyer, aum., pl. 85, f. 3, en habit d'hiver; f. 4, jeune de nnée et f. 2, mâle en habit de noces); *Alauda cam-*

pestris spinoletta (Gmel., Lath.); *Anthus montanus* (Koch, livrée d'été); *Anthus spinoletta* (Bonap.); *Anthus rupestris* (Nils.).

Spioncello (Savi); *Pispolada spioncella*

N. v. s. — *Zivedda di pantanu*

Cette espèce est de passage en Sicile à l'automne et on la trouve quelquefois au bord des petits lacs du Phare de Messine. Elle est plus abondante près du lac de Lentini, et du côté de Syracuse. Parmi les individus que j'ai été à même d'examiner, je n'ai pas observé l'*Anthus obscurus* qui paraît fort rare dans les parties méridionales de l'Europe.

Pipit rousseline (Temm.); Rousseline et alouette de marais (Buff. pl. enl. 661, f. 1; et pl. enl. 654, f. 1, un jeune sous le nom de Fist de Provence); Pipi rousseline (Vieill., pl. 78, f. 2, en été; f. 3, tête en hiver; Roux, pl. 191, f. 1, l'adulte; f. 2, tête du jeune), Pipi fist (Vieill.).

Anthus rufescens (Temm.); *Anthus rufus et anthus massiliensis* (Vieill.); *Anthus campestris* (Bechst., Cuv., Meyer, Naum., pl. 84, f. 1); *Motacilla masciliensis* (Gmel.); *Sylvia masciliensis* (Lath.).

Calandro (Savi).

N. v. s. — *Currintuni* (Palerme).

Cette espèce, de passage à l'automne dans plusieurs parties de la France, est assez commune en Sicile où elle niche sur les montagnes, dans les crevasses des rochers ou au pied des buissons. La rousseline n'est pas aussi répandue aux environs de Messine que dans le reste de l'île.

Je l'ai reçue de l'Algérie où elle avait été tuée en octobre.

Pipit des prés ; Pipit farlouse (Temm., atlas du manuel, dulte) ; Farlouse ou alouette de pré (Cuv.) ; Cujelier uff. pl. enl. 660, f. 2, la femelle) ; Pipi des buissons ieill., pl. 77, f. 2, en hiver ; f. 3, tête en été).

Anthus pratensis (Bechst., Temm., Naum., pl. 84, f. , le mâle) ; *Anthus sepiarius* (Vieill., Roux, pl. 188) ; *'lauda sepiaria* (Briss.) ; *Alauda pratensis et alauda osellana* (Gmel., Lath.) ; *Anthus tristis* (Baillon) ?

Pispola (Savi).

N. v. s. — *Zivedda* (Messine) ; *Linguinedda* (Palerme).

Ce pipit est très-commun en Sicile pendant tout iver, mais on le voit émigrer au printemps vers des ntrées plus septentrionales où il niche. Cette espèce est ı reste commune dans toute l'Europe.

Nota. J'ai évité de me servir du nom de pipit farlouse *nthus pratensis* de M. Temminck, parce que cette ıcienne dénomination de Buffon indique le Pipit des ıissons *Anthus arboreus* de M. Temminck et le Pipit es arbres *Anthus arboreus* de Vieillot. Je me suis bien ırdé également de me servir du nom de Pipit des ıissons de Vieillot parce que c'est ainsi que M. Temminck ésigne le Pipit des arbres de Vieillot. C'est pour éviter ette confusion et pour traduire littéralement le nom tin *pratensis* que j'ai pris la liberté de me servir du om de Pipit des prés.

Pipit a gorge rousse (Temm.) ; Pipi de Cécile (Savig., las d'Egypte, pl. col. 5, f. 6).

Anthus rufogularis (Brehm., Temm., Naum., pl. 8, 16) ; *Anthus Cecilii* (Savig.).

N. v. s. — *Zivedda coddu russu.*

Ce pipit très-commun en Syrie, en Egypte, en Tur-

quie et en Barbarie, est de passage accidentel en Sicile, en Dalmatie, en Sardaigne ainsi qu'en Allemagne et en France. Il est assez probable que jusqu'ici on l'aura confondu en Sicile avec l'*Anthus pratensis*.

Un jeune de cette espèce a été tué au mois de septembre par M. Ray dans le département de l'Aube et deux autres sujets ont été pris au filet à l'automne aux environs de Paris.

Pipit des arbres (Savig., pl. 13, f. 5, Vieill., pl. 77, f. 1; Roux, pl. 187); Pipit des buissons (Temm.); Pivote ortolane (Buff., pl. enl. 654, f. 2, le jeune); Pipi pivote (Vieill., Buff., pl. enl. 660, f. 1, le mâle, sous le faux nom de farlouse); Pipi (Cuv.).

Anthus arboreus (Bechst., Temm., Vieill., Naum., pl. 84, f. 2, le mâle); *Motacilla maculata* (Gmel.); *Sylvia maculata* (Lath.); *Alauda trivialis* (Linn., Lath.).

Prispolone (Savi).

N. v. s. — *Zividduni* (Messine); *Lodona cantatura* (Palerme).

Un grand nombre de ces pipits qui sont communs l'hiver en Algérie, passe en Sicile dans le mois d'avril, et il paraît qu'il en reste quelques-uns sur les montagnes de l'île pendant l'été. L'hiver on voit cet oiseau dans les champs et dans les jardins.

Nota. Je n'ai pas cru devoir me servir de la dénomination de Pipit des buissons adoptée pour cette espèce par M. Temminck, d'abord parce que ce nom désigne dans la faune française de Vieillot, le pipit farlouse ou des prés de M. Temminck, ce qui peut occasionner des erreurs et compliquer la synonymie sans nécessité; ensuite parce que je crois que l'on traduit mieux *Anthus arboreus* par Pipit des arbres que par Pipit des buissons. Il est

léjà très-regrettable, je ne saurais trop le répéter, que le savant auteur du manuel d'ornithologie qui a tant fait pour simplifier la science, ait cru devoir appeler du nom de Pipit farlouse l'*Anthus pratensis*, lorsque la farlouse de Buffon, pl. enl. 660, f. 1, désignait non l'*Anthus pratensis*, mais bien l'*Anthus arboreus*.

Tribu II. — FISSIROSTRES (Cuv.); CHÉLIDONS (Temm.).

Tribu V, Fissirostres (Swains.) qui réunit en outre les syndactyles de Cuvier.

Genre MARTINET (Temm., Cuv.); *Cypselus* (Illiger, Cuv., Temm., Swains.); Famille des Hirundinidées (Swains.).

Martinet a ventre blanc (Temm. Vieill., pl. 61, f. 1); Grand martinet à ventre blanc (Buff.).

Cypselus alpinus (Temm.); *Cypselus melba* (Vieill., Roux, pl. 146); *Hirundo melba* (Linn., Lath.); *Hirundo alpina* (Scop.); *Micropus alpinus* (Meyer).

Rondone di mare (Savi); *Rondine maggiore*.

N. v. s. — *Rinninuni di livanti* (Messine); *Rinninuni di rocca* (Castrogiovanni); *Rinninuni pettu jancu* (Catane); *Rinninuni impiriali* (Syracuse).

Ce martinet, répandu en Suisse, en Sardaigne et à Malte, arrive en Sicile avant le martinet noir et ne reste que peu de temps dans les environs de Messine. Lors du passage on en tue beaucoup autour des petits lacs près du Phare. Cette espèce niche avec l'espèce suivante et le pigeon colombin dans les grottes du cap de Taormina, dans l'île des Cyclopes et à Syracuse. J'en

ai observé un couple nichant sur la digue de lave qui forme la partie nord du port de Catane.

MARTINET NOIR (Vieill., pl. 60, f. 3); Martinet noir ou grand martinet (Buff. pl. enl. 542, f. 2); Martinet (Less.); Martinet de murailles (Temm.).

Cypselus apus (Illig., Vieill., Briss., Roux, pl. 145); *Cypselus murarius* (Temm.); *Hirundo apus* (Linn., Lath.); *Micropus murarius* (Meyer); *Apus niger* (Cupani).

Rondone (Savi); *Rondine maggiore volgare.*

N. v. s. — *Rinninuni.*

C'est de tous les oiseaux, celui dont le passage s'effectue le plus tardivement en Sicile. De grandes bandes de martinets passent l'hiver dans l'île et cette espèce y niche soit dans les villes soit sur les rochers peu éloignés du littoral, notamment au cap de Taormina, à l'île des Cyclopes et autour des fortifications de Syracuse.

Genre HIRONDELLE (Temm., Cuv.); *HIRUNDO* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Fam. des HIRUNDINIDÉES (Swains.).

HIRONDELLE DE CHEMINÉE (Temm., Cuv., Vieill., pl. 58, f. 2); Hirondelle de cheminée ou domestique (Buff., pl. enl. 545, f. 1).

Hirundo rustica (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Roux, pl. 141); *Hirundo domestica* (Briss.).

Rondine (Savi); *Rondine domestica.*

N. v. s. — *Rinnina* (Palerme, Messine); *Rinnina di casa* (Castrogiovanni).

Les hirondelles de cheminée, que l'on voit l'été en Europe, émigrent avant l'hiver en Afrique et en Asie, et

'est vers la fin du mois de mars que leur passage s'effectue n grand nombre sur la plage du détroit de Messine. Les abitants du littoral de la Sicile font une guerre à outrance à ces intéressants fissirostres, et cette chasse a lieu ant à coups de fusil qu'à l'aide de filets que l'on tend le ong du rivage. L'arrivée seule des cailles opère une diersion en faveur des hirondelles.

L'hirondelle de cheminée niche en Sicile, comme dans e reste de l'Europe, de préférence dans les lieux habités: nssi, la voit-on dans les villages notamment, construire on nid, soit dans les greniers, soit sous les toits et dans es trous de murs, et choisir dans les villes les cheminées lont on ne se sert pas l'été ainsi que les cheneaux.

Hirondelle rousseline (Temm., Levaill., ois. d'Afr., l. 245, f. 1, le mâle); Hirondelle à tête rousse (Buff., l. enl. 723, f. 2, la femelle).

Hirundo rufula (Levaill., Temm.); *Hirundo capensis* Gmel., Lath.), par erreur sous le nom de *Hirundo laurica* (Savi).

Sous le faux nom de *Rondine di Siberia* (Savi). Mais ce nom est la conséquence de l'erreur commise par ce savant naturaliste, qui a pris l'*hirundo rufula*, qui ne se trouve jamais en Sibérie, pour l'*hirundo daurica*, sans quoi il l'eut plutôt appelée *rondine di Barbaria*.

N. v. s. — *Rinnina di Barbaria.*

Cette espèce, originaire d'Afrique, se montre accidentellement en Sicile, en Italie et en France. Lors de mon passage à Gênes, le préparateur du muséum de l'Université royale m'a cédé un exemplaire mâle de cette espèce, qui avait été tué récemment près de cette ville. Deux autres sujets mâle et femelle, tués dans la même localité,

avaient déjà été déposés dans la collection de M. le marquis Durazzo.

Au printemps de 1832, il y eut en Sicile, notamment près de Messine, un passage considérable d'hirondelles rousselines mêlées à des hirondelles de cheminée ; mais depuis lors on n'en a plus observé dans cette partie de l'île. Antérieurement et postérieurement à cette époque, on en a tué quelques exemplaires aux environs de Palerme. Les sujets provenant de l'Egypte et du cap de Bonne-Espérance ne diffèrent point de ceux du Japon et de la Sicile.

En 1840, j'ai obtenu une hirondelle rousseline qui avait été apportée au marché de Montpellier, et on voit chaque année cette espèce aux environs de cette ville ainsi qu'auprès de Nismes ; elle se montre accidentellement aussi dans le département de la Drôme et de la Côte-d'Or.

Hirondelle de fenêtre (Temm., Cuv., Vieill., pl. 60, f. 1, l'adulte, et f. 2, tête du jeune) ; Hirondelle à cul-blanc ou de fenêtre (Buff., pl. enl. 542, f. 2, sous le faux nom de petit martinet).

Hirundo urbica (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Lath., Roux, pl. 144. Less., atlas, pl. 34, f. 2).

Balestruccio (Savi) ; *Rondine commune.*

N. v. s. — *Barbottula* (Messine) ; *Curidda janca* (Syracuse) ; *Martidduzzu* (Palerme, Catane, Castrogiovanni).

Cette hirondelle arrive en Sicile et en repart à la même époque que l'hirondelle de cheminée. On n'y a jamais observé un seul sujet de cette dernière espèce pendant l'hiver, tandis que l'on voit dans cette saison, notamment à Catane, un assez grand nombre d'hirondelles de fenêtre. Du reste, les mœurs des deux espèces sont identiquement les mêmes.

HIRONDELLE DE RIVAGE (Buff., pl. enl. 543, f. 2, le mâle. Temm., Cuv., Vieill., pl. 59 et non 39, f. 2).

Hirundo riparia (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Roux, pl. 143).

Topino (Savi); *Rondine riparia.*

N. v. s. — *Munaceddu* (Messine); *Mortarella* (Cupani).

C'est au mois d'avril que s'effectue le passage de cette espèce dont un grand nombre de sujets hivernent en Sicile. On ne la voit guères qu'à cette époque aux environs de Messine; mais elle niche en grandes troupes dans les marais de Catane et de Syracuse.

HIRONDELLE DE ROCHER (Temm., Vieill., pl. 39 et non 39, f. 1); Hirondelle grise des rochers (Buff., Roux, pl. 142, l'adulte).

Hirundo rupestris (Linn., Temm., Naum.); *Hirundo montana* (Vieill.).

Rondine montana (Savi).

N. v. s. — *Rinnina di rocca.*

Cette espèce, assez commune en Suisse, sur la Gemmi, en Sardaigne, en Savoie, dans les Pyrénées et dans le nord de l'Afrique, paraît assez rare en Sicile où elle niche néanmoins. M. Luighi Benoit la dit *fort rare* et n'avoir jamais pu s'en procurer qu'un seul exemplaire, il y a plusieurs années; mais je suis porté à penser que si elle est rare du côté de Messine elle l'est beaucoup moins dans le centre de la Sicile.

M. Ledoux a trouvé l'hirondelle de rocher au mois de décembre, sur les bords de la mer, et à l'époque du passage; on la voit souvent sur les murs de l'hôpital de Bône.

Genre ENGOULEVENT (Cuv., Temm.); *Caprimulgus* (Linn., Cuv., Tem., Swains.); Fam. des Caprimulgidés (Swains.).

Engoulevent ordinaire (Temm.); Engoulevent (Buff., pl. enl. 193, sous le nom de Crapaud volant); Engoulevent commun (Vieill., pl. 61, f. 2. Roux, pl. 147, le mâle).

Caprimulgus europœus (Linn., Temm., Swains., Cuv., Less.); *Caprimulgus vulgaris* (Vieill.).

Nottolone (Savi); *Succhia capare ó nottola.*

N. v. s. — *Curdaru* (Messine, Catane); *Inganna fuoddi* (Palerme, Syracuse).

On a remarqué, à Messine, que les engoulevents précèdent les cailles d'un jour lors de leur arrivée en Sicile au mois d'avril.

L'engoulevent se tient caché, pendant le jour, dans les arbres les plus touffus, attendant le crépuscule pour chercher sa nourriture. Ils ne construit pas de nid et dépose ses œufs sur terre au pied de quelque arbre ou sous un buisson.

Tribu III. — CONIROSTRES (Cuv.); GRANIVORES (Temm.);

A l'exception des genres *Sturnus*, *Corvus*, *Garrulus*, *Nucifraga* et *Coracias* qui font partie de l'ordre des Omnivores de M. Temminck.

CONIROSTRES (Swains.);

A l'exception du genre *Parus* qui fait partie des Dentirostres de Swainson.

Genre ALOUETTE (Temm., Cuv.); *Alauda* (Linn.); Fam. des Fringillidés; s. f. des Alaudinés (Swains.).

Ire *SECTION* (Temm.).

Alouette dupont (Vieill., pl. 76, f. 2. Temm., Roux, pl. 186).

Alauda duponti (Vieill., Temm., Roux); *Certhilauda duponti* (Sw.).

Cette espèce, qui habite la Syrie et l'Algérie, et qui est de passage accidentel sur les côtes de Provence et dans les îles d'Hyères, a été tuée en Sicile, assure-t-on. Je n'ai vu néanmoins aucun exemplaire provenant de cette île.

Alouette bifasciée (Temm., pl. col. 393, l'adulte).

Alauda bifasciata (Licht., Temm., Rüpp., Fauna abyss., pl. 5); *Certhilauda bifasciata* (Swains., Gould).

N. v. s. — *Lodona africana* (L. B.).

Cette espèce, assez commune dans le nord de l'Afrique et dans l'île de Candie, se trouve aussi dans le midi de l'Espagne, et elle est de passage accidentel en Sicile et en Provence.

IIe SECTION (Temm.).

Alouette des champs (Temm., Cuv.); Alouette ordinaire Buff., pl. enl. 363, f. 1); Alouette commune (Vieill., pl. 73, f. 2, l'adulte; f. 3, tête du jeune. Roux, pl. 180 et 181, une variété noire et Isabelle sans taches).

Alauda arvensis (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Naum., pl. 100, f. 1); *Alauda vulgaris* (Cupani).

Panterana (Savi).

Lodona (Palerme); *Calandruni* (Messine).

Quoique un très-grand nombre d'alouettes des champs reste l'hiver en Sicile, on en voit passer des bandes considérables dès le printemps. Cette espèce, dont le chant est si doux et si mélodieux, niche autant en plaine que sur les montagnes.

Le musée de Metz en possède une nombreuse série de variétés blanches et blondes, ainsi qu'une variété en-

tièrement noire, et une seconde d'un blanc lavé de jaune serin avec une moustache et un collier derrière le cou d'un brun noirâtre.

Alouette lulu (Temm., Vieill., pl. 74, f. 3, adulte; pl. 75, f. 1, jeune. Roux, pl. 183); Lulu, alouette des bois ou cujelier (Buff., pl. enl. 503. Cuv.).

Alauda arborea (Linn., Temm., Lath., Naum., pl. 100, f. 2); *Alauda nemorosa* (Gmel., Vieill.); *Alauda cristatella* (Lath.); *Galerida arborea* (Boie, Brehm).

Tottavilla (Savi).

N. v. s. — *Passaruneddu di boscu; Calandredda.*

Cet oiseau habite en Sicile les localités incultes et à proximité des forêts. Il se tient souvent perché sur les arbres et niche dans les buissons.

Alouette cochevis (Buff. pl. enl. 503, f. 1, et pl 662, jeune, sous le nom de coquillade; Temm. Vieill. pl. 75, f. 2, l'adulte; f. 3, tête du jeune; Roux, pl. 184); Cochevis ou alouette huppée (Cuv.).

Alauda cristata (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Lath., Briss., Naum., pl. 99, f. 1, le mâle); *Alauda undata* (Gmel., le jeune); *Galerida cristata* (Boie.).

Cappellaccia (Savi).

N. v. s. — *Cucugghiata* (Messine); *Cappiddina* (Catane); *Cucucciuta* (Palerme, Syracuse); *Scurriviola* (Castrogiovanni).

Le cochevis, répandu dans beaucoup de parties de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, est aussi commun que la calandre en Espagne, en Italie, en Sicile et en Grèce. Il est également sédentaire et peu farouche dans les localités où il n'est pas chassé comme dans le centre

le la Sicile. On en voit beaucoup le long des routes qui traversent la plaine de Catane et le bruit que fait un cheval ou une voiture ne les effraie pas.

Calandrelle (Bonelli); Alouette calandrelle (Temm., manuel 3e vol.; Vieill., pl. 74 f. 1, le mâle; f. 2, tête du jeune, Roux, pl. 182); Alouette à doigts courts ou calandrelle (Temm., manuel, t. 1).

Alauda brachydactyla (Temm., Leisler); *Alauda arenaria* (Vieill.); *Melanocorypha itala et brachydactyla* (Brehm.); *Melanocorypha arenaria* (Bonap.).

Calandrino (Savi).

N. v. s. — *Quaggliarina* (Messine); *Cicireddа* (Castrogiovanni).

La calandrelle, si répandue en Grèce, est moins commune en Sicile que l'alouette lulu, et aux approches de l'hiver, elle émigre vers des contrées plus méridionales dont elle ne revient qu'au printemps. Elle se tient habituellement assez loin du littoral.

Je n'ai pu encore vérifier si l'alouette isabelline, (Temm., pl. col. 244, f. 2) qui habite la Grèce et l'Espagne, se trouve également en Sicile. Cette espèce, qui ressemble beaucoup à la calandrelle, quoique celle-ci soit moins forte, a pu être confondue jusqu'ici avec elle.

La calandrelle se montre quelquefois dans le nord de la France, ainsi elle a été tuée aux environs de Bayeux et de Metz.

IIIe *SECTION* (Temm.).

Calandre (Buff. pl. enl. 363, f. 2; Cuv.); Alouette calandre (Temm. Vieill.; pl. 76, f. 1; Roux, pl. 185, f. 1; l'adulte; f. 2, jeune au sortir du nid); Grosse alouette (Buff.); Calandre de Sibérie (Sonnini édit., Buff.).

Alauda calandra (Linn., Temm., Vieill., Naum.; pl. 98, f. 1); *Alauda Sibirica* (Pallas, Gmel.); *Melanocorypha calandra* (Boie.).

Calandra (Savi).

N. v. s. — *Calandra.*

La calandre est très-commune dans les vastes plaines de la Sicile, surtout près de Catane où l'on en prend beaucoup aux filets. Néanmoins elle est assez rare aux environs de Messine. Cette espèce si commune en Italie et répandue en Espagne, en Sardaigne, en Grèce, en Algérie et dans le midi de la France, ne quitte presque jamais son lieu natal. Je possède de très-vieux mâles pris aux environs de Civita-Vecchia, pendant l'été, et qui portent sur le haut de la poitrine un hausse-col noir excessivement large qui n'est interrompu au milieu que par un espace blanc d'un centimètre. La calandre paraît accidentellement jusque dans le nord de la France, c'est ainsi qu'un sujet tué près de Bayeux, figure dans la collection de M. Chesnon.

Genre MÉSANGE (Cuv., Temm.); *Parus* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Famille des Sylviadées, s. f. des Parianées (Swains.).

1re *SECTION.* — SYLVAINS (Temm.).

Charbonnière (Cuv.); Mésange charbonnière (Temm., atlas du manuel pl. lith. le mâle; Vieill., pl. 47, f. 1; Roux, pl. 118, le mâle et pl. 117 un jeune); Grosse mésange ou charbonnière (Buff. pl. enl. 3, f. 1).

Parus major (Linn., Cuv., Temm., Swains. Vieill., Naum; pl. 94, f. 1; Lath.).

Cinciallegra (Savi); *Cinciallegra maggiore.*

N. v. s. — *Monachella* (Cupani); *Vicinzedda* (Mes-

ie); *Primavera* (Catane, Syracuse); *Carrubbedda* astrogiovanni).

Cette mésange si commune en Europe, se trouve en cile toute l'année soit sur les montagnes boisées, soit ns les vallons et les jardins. Elle est toujours en ouvement, sautillant d'un arbre à l'autre, se sus- ndant quelquefois à une branche, et recherchant tivement les chenilles, les insectes et leurs œufs, dont le fait sa nourriture.

Petite charbonnière (Buff., Cuv.); Mésange petite arbonnière (Temm., Vieill., pl. 47, f. 2. Roux, pl. 119).

Parus ater (Linn., Cuv., Temm., Vieill., Lath., Naum., l. 94, f. 2).

Cincia romagnola (Savi); *Cinciallegra minore.*

N. v. s. *Oculimenchi* (Cupani); *Munacedda.*

Cette mésange est moins commune en Sicile que l'espèce récédente; on la trouve rarement l'été dans les plaines, noiqu'elle soit très-répandue dans les bois où elle niche ur les branches les plus élevées des chênes et de quelques utres essences.

Cette petite mésange niche dans l'Algérie dès le mois 'avril, et les exemplaires que j'ai reçus de ce pays dif- èrent de la mésange d'Europe au point d'en pouvoir former ne espèce nouvelle.

Mésange bleue (Buff., pl. enl. 3, f. 2. Temm., Vieill., l. 48, f. 1, adulte; f. 2, jeune. Roux, pl. 120 *bis*); Mé- ange à tête bleue (Cuv.)

Parus Cœruleus (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Lath., esson., Naum., pl. 95, f. 1 et 2).

Cinciarella (Savi); *Cinciallegra picola.*

N. v. s. *Pirnizzola* (Messine); *Sagnacavaddu* (Palermo); *Susuddiu* (Catane, Syracuse).

Cette espèce, si répandue en Europe, et que l'on trouve en Asie comme en Amérique, est également commune en Sicile où j'ai eu occasion de l'observer dans le bois de Palermo, à la limite de la troisième région de l'Etna.

Les individus que j'ai reçus de l'Algérie ont la tête d'un bleu noirâtre et diffèrent de notre espèce d'Europe. Je crois qu'on en peut former une espèce nouvelle.

Mésange nonnette (Temm., Vieill., pl. 47, f. 3. Roux, pl. 120); Nonnette cendrée (Buff., pl. enl. 3, f. 3); Mésange à tête noire, du Canada (Buff., Briss.).

Parus palustris (Linn., Temm., Vieill., Lath., Roux, pl. 94, f. 1).

[illegible] (Savi); [illegible].

N. v. s. — [illegible].

[illegible] en Europe et en Amérique, n'est [illegible] de Palerme, [illegible] Messine. Elle est plus commune aux environs de Catane et de Syracuse.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

t en Asie, se trouve dans les diverses parties de la Sicile, xcepté aux environs de Messine. Elle habite les bois, ıotamment près de Palerme.

II^e *SECTION.* — RIVERAINS (Temm.).

Mésange moustache (Temm. atlas du manuel, le mâle; Vieill., pl. 49, f. 3, le mâle; pl. 50, f. 1, femelle. Roux, ıl. 123, mâle; pl. 123 bis, femelle); Moustache (Cuv.); Mésange barbue ou moustache (Buff. pl. enl. 618, f. 1, nâle, f. 2, femelle.

Parus biarmicus (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Naum., ıl. 96; Lath., Gmel.); *Parus russicus* (Gmel.); *Calamophilus biarmicus* (Leach, Gould, pl. part. 4, mâle et emelle).

Basettino (Savi).

N. v. s. — *Pispise.*

Cette jolie espèce, également répandue en Europe et en Asie, habite la Sicile toute l'année, et se trouve notamment dans les marais de Catane, sur le lac de Lentini, sur les bords de l'Anapus et de la rivière de Cyane, où on la voit voltiger sur les roseaux et les cyperus papyrus: elle construit son nid parmi les joncs et les herbes touffues. On la trouve en Lorraine dans les saussaies qui bordent la Moselle.

III^e *SECTION.* — PENDULINES (Temm.).

Mésange rémiz (Temm., atlas du manuel, le mâle. Vieill., pl. 50, f. 2, le mâle; f. 3, le jeune. Roux, pl. 124, f. 1, mâle adulte; f. 2, tête du jeune); Rémiz ou Mésange de Pologne (Buff., pl. enl. 618, f. 3; Mésange de Languedoc et la Penduline (Buff., pl. enl. 708, f. 1, le jeune); Rémiz (Cuv.).

Parus pendulinus (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Naum.,

pl. 97. Lath.); *Parus narbonensis* (Gmel., Lath.); *Œgithalus pendulinus* (Vigors).

Fiaschettone (Savi).

N. v. s. — *Carrubeddu* (Cupani).

Cette mésange à bec droit, effilé et aigu, qui habite les bords du Danube, du Pô et de l'Arno, se trouve aussi dans le midi de la France et accidentellement dans le nord et l'est. Elle demeure toute l'année en Sicile où elle niche dans les marais des environs de Catane et sur les bords de l'Anapus et de la rivière de Cyane. Son nid, qui a la forme d'une bourse étranglée, est tissé avec beaucoup d'art et composé du duvet de plusieurs plantes, telles que le saule, le cotonnier, etc.; et pour le mettre à l'abri des eaux, surtout des petits mammifères, elle le suspend à l'extrémité d'un rameau flexible de quelque arbuste aquatique. J'ai recueilli plusieurs de ces nids pendant mon séjour dans les légations romaines où la mésange rémiz est assez commune.

Genre BRUANT (Temm., Cuv.); *Emberiza* (Linn.); Fam. des FRINGILLIDÉES; s. f. des FRINGILLINÉES (Swains.).

BRUANT JAUNE (Temm., Vieill., pl. 43, f. 1, le mâle; f. 2, tête de la femelle; f. 3, le jeune. Roux, pl. 104, f. 1, le mâle; f. 2, tête de la femelle); Bruant (Buff., pl. enl. 30, f. 1); Bruant commun (Cuv.).

Emberiza citrinella (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Lath.; Naum., pl. 102, f. 1, mâle; f. 2, femelle).

Zigolo giallo (Savi).

N. v. s. — *Ziulu giarnu.*

Ce bruant, qui porte en France le nom de *verdière* dans nos campagnes, et qui est très-commun en Europe, est peu répandu en Sicile du côté de Messine et le long

u littoral. Je l'ai observé néanmoins sur les collines de
l Bagharia, aux environs de Palerme et non loin de
Iontréal.

Proyer (Buff., pl. enl. 233. Cuv.); Bruant proyer
Temm., Vieill., pl. 44, f. 3. Roux, pl. 108, f. 1, adulte;
2, le jeune au sortir du nid.

Emberiza miliaria (Linn., Temm., Vieill., Cuv.,
laum., pl. 101, f. 1. Lath.); *Cynchramus miliaria*
Bonap.).

Strillozzo (Savi).

N. v. s. — *Ciciruni*.

Cette espèce est sédentaire et très-commune en Sicile,
à l'on distingue deux races comme dans le bouvreuil.
J'ai trouvé des exemplaires de ces deux races dans le
iémont et à Gênes; elles ne diffèrent entre elles que par
ne taille d'un cinquième plus forte.

Bruant de roseaux (Temm., atlas du manuel, pl. lith.,
mâle au printemps. Vieill., pl. 46, f. 1, mâle en été;
2, tête du mâle en hiver. Roux, pl. 113, f. 2, femelle
vant la mue d'automne, et pl. 114, femelle adulte. Cuv.);
Ortolan de roseaux (Buff., pl. enl. 247, f. 2, le mâle, et
. 477, f. 2, la femelle); Coqueluche (Buff.).

Emberiza schœniclus (Linn., Temm., Cuv., Vieill.,
laum., pl. 105. Lath.); *Emberiza arundinacea* (Gmel.,
ath.).

Migliarino di palude (Savi); *Monachino di palude*.

N. v. s. — *Ziudu di pantanu*.

Ce bruant est commun, l'hiver, en Sicile, dans tous
s jardins et dans les champs. L'été, il se tient dans les
eux marécageux où il niche au milieu des roseaux;

aussi est-il abondant aux environs de Catane, de Lentini et de Syracuse.

Bruant de marais (Temm.).

Emberiza palustris (Savi, Temm., Roux, pl. 114 bis, f. 1, mâle après la mue d'été; f. 2, tête de la femelle).

Ortolano di palude (Bonap., pl. col., le mâle, la femelle et le jeune.

Cette espèce, qui, suivant M. Temminck, pourrait bien n'être qu'une variété de l'*Emberiza schœniclus*, est sédentaire en Sicile, où elle a toujours été confondue avec ce dernier bruant. Elle diffère du bruant de roseaux, par sa taille, qui est un peu plus forte, et principalement par son bec, qui est plus gros, fort, très-courbé, court, comprimé, obtus à sa pointe et sans tubercule osseux à la face interne de la mandibule supérieure. Aussi ce bruant se rapproche-t-il un peu, par le bec, des fringilles et surtout des bouvreuils, ainsi que le fait observer judicieusement M. Degland.

J'ai recueilli quelques sujets de cette espèce lors de mon passage à Nîmes, et on la trouve dans tout le midi de la France ainsi qu'en Italie. Elle habite en Sicile les mêmes localités que le bruant de roseaux auquel, il faut l'avouer, elle ressemble entièrement par le plumage dans tous les âges.

Ortolan (Buff. pl. enl. 247, f. 1, mâle, Cuv.); Bruant ortolan (Temm. Vieill., pl. 46, f. 3, mâle en été. Roux, pl. 115, f. 1, mâle; f. 2, femelle; pl. 116 une variété).

Emberiza hortulana (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Naum., pl. 103, mâle, femelle et variété. Lath.).

Ortolano (Savi).

N. v. s. — *Ortulanu.*

L'ortolan est très-commun en Italie et en Sicile, quoique rare dans certaines parties avoisinant le littoral, à Messine notamment.

Cette espèce si recherchée des gourmets, niche dans le midi de la France, et même dans le département du Nord suivant M. Degland. Elle n'est que de passage en Lorraine et on l'a tuée jusqu'en Angleterre.

Bruant cendrillard (Temm.); Bruant fou, mâle variété (Roux, pl. 112 bis, le mâle).

Emberiza cœsia (Atlas du voy. de Rüppell, pl. 10, f. 6, le mâle au printemps); *Emberiza rufibarbata* (Hemprich et Ehrenberg).

Cet oiseau originaire de la Syrie, de la Nubie et de l'Egypte et qui habite aussi la Grèce, a été trouvé plusieurs fois dans le midi de la France où on l'a pris pour une variété du bruant fou mâle ou de l'ortolan.

Un seul exemplaire du bruant cendrillard a été tué, dans le midi de la Sicile, mais je suis porté à croire que des observations plus exactes le feront retrouver plus fréquemment dans cette île.

Un individu de cette espèce a aussi été tué près de Vienne en Autriche, selon M. Temminck.

Bruant zizi ou de haie (Temm., Buff., pl. enl. 653, f. 1, le vieux mâle, et f. 2, le jeune sous le faux titre de femelle); Bruant zizi (Vieill., pl. 44, f. 1, mâle, f. 2, tête de la femelle; Roux, pl. 105, mâle en été, pl. 106, femelle en été); Bruant des haies (Cuv.).

Emberiza cirlus (Linn., Lath., Cuv., Temm., Vieill., Naum., pl. 102, f. 3 et 4); *Emberiza elcathorax* (Bechst.).

Zigolo nero (Savi).

N. v. s. — *Ziulu* (Messine, *Zizicula giarna* (Catane, Syracuse), *Zizi* (Castrogiovani).

Ce bruant, si abondant en Italie, en Suisse et dans le midi de la France, est commun en Sicile, pendant l'hiver dans les jardins et sur les collines des environs de Palerme et de Messine. Il se retire au printemps dans les bois pour y nicher. Je l'ai reçu de l'Algérie.

Bruant fou ou de pré (Buff., pl. enl., 30, f. 2, le mâle; pl. 511, le jeune mâle sous le nom d'ortolan de Lorraine); Bruant fou (Cuv., Vieill., pl. 45, f. 2, mâle en été; f. 3, tête du même en hiver; Roux, pl. 111, le mâle; pl. 112, la femelle.

Emberiza cia (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Lath., Naum., pl. 104, f. 1 et 2); *Emberiza lotharingica* (Gmel., Lath.).

Zigolo muciatto (Savi).

N. v. s. — *Viziola* (Messine); *Zivulu* (Palerme); *Zingicula* (Catane, Syracuse).

Le bruant fou est assez commun l'hiver dans les plaines de la Sicile, et se tient de préférence dans les jardins et près des lieux habités. Quoiqu'il émigre au printemps vers le Nord, il en reste beaucoup qui nichent dans les forêts, surtout le long des torrents. Ce bruant se trouve aussi en Algérie.

Bruant mitilène (Temm., atlas du manuel le mâle, Vieill., Roux; pl. 109, f. 2 et le jeune, f. 1); Mitilène de Provence (Buff. pl. enl. 656, f. 2).

Emberiza lesbia (Gmel., Temm., Vieill., Lath., Roux);

Zia di tordi (Calvi.).

Quoique je n'aie pas encore appris que le mitilène ait été observé en Sicile, néanmoins je crois devoir le signaler à l'attention des naturalistes. En effet cette espèce qui est commune en Grèce, se trouve, dit-on, en Algérie d'où elle paraît effectuer accidentellement son passage dans toute l'Italie. J'ai obtenu, à Milan, un individu tué en 1839 près de cette ville.

Genre GROS-BEC (Temm.); *Fringilla* (Illiger); *Fringilla*, *Pyrgita*, *Carduelis* et *Coccothraustes* (Cuv.); Fam. des Fringillidées; s. f. des Fringillinées, et s. f. des Coccothraustinées (Swains.).

Ire *SECTION.* — LATICONES (Temm.).

Gros-Bec vulgaire (Temm.); Gros-bec (Buff., pl. enl. 99 et 100); Gros-Bec commun (Cuv.); Gros-Bec d'Europe (Vieill., pl. 33, f. 1, mâle; f. 2, jeune. Roux, pl. 75, mâle; pl. 76, femelle).

Fringilla coccothraustes (Temm.); *Loxia coccothraustes* (Linn., Lath.); *Coccothraustes vulgaris* (Vieill., Briss.); *Coccothraustes œuropeus* (Swains., Selby, pl. 55, f. 1).

Frusone (Savi).

N. v. s. — *Scacciamennuli.*

Le gros-bec, qui est très-rare dans les environs de Messine, est abondant dans le reste de la Sicile, lors du passage du printemps. Cet oiseau, qui se trouve en Sibérie et en Asie, niche dans plusieurs parties de la France, de l'Italie et de la Sicile.

Verdier (Buff., pl. enl. 267, f. 2, mâle. Cuv.); Gros-Bec verdier (Temm.); Fringille verdier (Vieill., pl. 34,

f. 1, mâle; f. 2, jeune; f. 3, tête de la femelle. Roux, pl. 77, mâle; pl. 78, femelle).

Fringilla chloris (Temm., Vieill.); *Loxia chloris* (Linn., Lath.); *Chlorospiza chloris* (Bonap.); *Chloris flavigaster* (Swains.).

Verdone (Savi).

N. v. s. — *Virduni; Viridaceola* (Cupani).

Cette espèce, très-commune dans presque toute l'Europe, arrive à l'automne en Sicile par bandes nombreuses, dont la majeure partie passe l'hiver dans les plaines et dans les forêts de cette île.

Gros-Bec incertain (Temm.); Fringille incertaine (Roux, pl 72 *bis*, femelle).

Fringilla incerta (la femelle, Risso. Temm., Roux); *Fringilla olivacea* (Raffin.); *Erythrospiza incerta* (Bonap.).

Un mâle de cette espèce rare a été observé, par Raffinesque, aux environs de Palerme, et elle est de passage en Provence et en Espagne.

En 1839, on en a tué, dans les Pyrénées, un sujet jeune, rayé de mèches brunes longitudinales sur les parties inférieures. Risso annonce aussi que ce gros-bec, qui est de passage dans presque toute l'Italie, se voit aux environs de Nice pendant les mois d'octobre et de novembre.

Soulcie (Cuv.); Moineau des bois ou Soulcie (Buff., pl. enl. 225); Gros-Bec soulcie (Temm.); Fringille soulcie (Vieill., pl. 35, f. 1. Roux, pl. 79); Moineau fou et Moineau de Bologne (Briss.).

Fringilla petronia (Linn., Lath., Temm., Vieill., Naum., pl. 116, f. 3 et 4); *Fringilla stulta* et *Bolonien*sis

Gmel., Lath.); *Petronia rupestris* (Bonap.); *Coccothraustes petronia* (Cuv.).

Passera lagia (Savi).

N. v. s. — *Passarastra.*

La soulcie est commune en Sicile, quoique peu répandue aux environs de Messine. On la voit au printemps mêlée aux bandes de pinsons et de verdiers. M. Luighi Benoit a trouvé un grand nombre de nids de soulcies tapissant l'intérieur d'un puits desséché.

Moineau cisalpin (Cuv.); Gros-Bec cisalpin (Temm., atlas du manuel, le mâle); Moineau à tête marron (Vieill., l. 168, f. 2); Fringille à tête marron (Vieill., galerie des ois., pl. 63. Roux, pl. 82 *bis*, mâle adulte.

Fringilla cisalpina (Temm.); *Fringilla Italiæ* (Vieill.); *Pyrgita cisalpina* (Cuv., Swains.).

Passera reale (Savi).

N. v. s. — *Passareddu.*

Cet oiseau, si commun en Italie et en Sicile, a les mêmes mœurs que le moineau domestique qu'il remplace dans ces contrées. Les jeunes mâles ont le noir de la poitrine moins étendu. A l'automne de 1835, on a pris, aux filets, près de Catane, une jolie variété albine de cette espèce, d'un blanchâtre uniforme, avec deux taches noires de chaque côté du bec. J'en ai recueilli plusieurs autres variétés, dans les légations, près Bologne.

Moineau espagnol; Gros-Bec espagnol (Temm.); Fringille mouchetée ou des saules (Vieill., pl. 168, f. 1); Fringille espagnole (Roux, pl. 84, vieux mâle) sous le nom de Moineau cisalpin (Audouin, atlas d'Egypte, pl. 5, f. 7, un mâle).

Fringilla hispaniolensis (Temm., Meyer, Roux); *Fringilla saliciçola* (Vieill.); *Pyrgita hispaniolensis* (Cuv., Swains.).

Passera sarda (Savi).

N. v. s. — *Passaru sbirru.*

Cette espèce, très-commune en Sicile, en Espagne et en Egypte, quoique vivant avec le moineau cisalpin, ne s'allie pas avec cette dernière espèce dont il a les habitudes. C'est fort à tort que M. Audouin, rédacteur de l'explication des planches de l'atlas du grand ouvrage sur l'Egypte, critique M. Temminck d'avoir créé une espèce distincte du moineau espagnol d'avec le moineau cisalpin. Il suffit d'avoir observé ces deux espèces, en Sicile, pour être convaincu que c'est M. Audouin lui-même qui opérait la confusion, en appelant *fringilla cisalpina* la *fring. hispaniolensis*, dont la pl. 5 de l'atlas d'Egypte donne une assez bonne figure.

J'ai obtenu des variétés albines du moineau espagnol qui ne diffèrent de semblables variétés du moineau domestique que par un bec un peu plus fort et un peu plus long.

M. Ledoux m'écrit, de la province de Bône, qu'il n'a encore vu, en Algérie, que le moineau espagnol, et qu'il est dès-lors probable que le moineau cisalpin, pas plus que notre moineau ne s'y trouvent.

Friquet (Buff. pl. enl. 267, f. 1); Gros bec friquet (Temm.); Friquet ou moineau de bois (Cuv.); Fringille friquet (Vieill. pl. 36, f. 1; Roux, pl. 83, mâle); Hambouvreux (Buff.).

Fringilla montana (Linn., Temm. Vieill., Roux, Naum., pl. 116, f. 1 et 2; Lath.); *Pyrgita montana* (Cuv., Less., Swains.).

Passera mattugia (Savi).

N. v. s. — *Passaru di campagna.*

Cette espèce, qui est répandue depuis la Sibérie et la Laponie jusqu'en Afrique et au Japon, est sédentaire en Sicile et habite toujours dans les campagnes, tandis que les autres espèces de moineaux se trouvent principalement dans les villes et les bourgs. Le friquet est peu commun aux environs de Messine, mais on en voit des bandes nombreuses du côté de Lentini où le riz et d'autres céréales abondent.

Cini (Cuv.); Serin ou Cini (Buff., pl. enl. 658, f. 1); Gros bec serin ou Cini (Temm.); Fringille cini (Vieill., pl. 38, f. 1, et galerie des ois., pl. 62, sous le faux nom de venturon; Roux, pl. 94, f. 1, vieux mâle; f. 2, femelle adulte.

Fringilla serinus (Linn., Temm., Cuv., Lath., Vieill., Naum., pl. 123); *Loxia serinus* (Meyer), *Serinus meridionalis* (Brehm).

Verzellino (Savi).

N. v. s. — *Rappareddu.*

Le cini est très-commun en Sicile pendant l'hiver dans tous les jardins, les champs et les haies; mais au printemps, il émigre vers les contrées plus tempérées et devient excessivement rare dans l'île. Il niche quelquefois en Lorraine sur les arbres fruitiers.

IIe *SECTION.* — BRÉVICONES (Temm.).

Pinson (Buff., pl. 54, f. 1, mâle en automne); Gros bec pinson (Temm.); Pinson ordinaire (Cuv.); Fringille pinson (Vieill. pl. 36, f. 2, mâle; f. 3, tête de la femelle; Roux, pl. 85, mâle en automne; pl. 86, f. 1, femelle; f. 2, tête du mâle au printemps.

Fringilla cœlebs (Linn., Lath., Temm., Vieill., Roux — Cuv., Naum., pl. 118; Swains., Selby, pl. 54, f. 6 et 7).

Fringuello (Savi).

N. v. s. — *Spunzuni.*

Beaucoup de pinsons séjournent l'hiver en Sicile, ainsi qu'aux deux époques du passage, c'est-à-dire au printemps et au milieu de l'automne. On en voit des bandes nombreuses se diriger vers les contrées septentrionales. L'été ils nichent dans les forêts, et sur les montagnes de la Sicile, tandis que l'hiver ils descendent en plaine et recherchent leur nourriture dans les champs, dans les jardins et sur les chemins fréquentés.

Cet oiseau habite aussi en Algérie, mais les sujets de cette contrée diffèrent tellement, pour les couleurs, de ceux d'Europe, que l'on doit en former une espèce distincte; ils sont en outre plus petits, comme au reste la plupart des espèces de l'Algérie, comparées à celles d'Europe.

Pinson d'Ardennes (Buff., pl. enl. 54, f. 2, le mâle); Gros-Bec d'Ardennes (Temm., atlas du manuel, mâle au print.); Fringille d'Ardennes (Vieill., pl. 37, f. 1, mâle; f. 2, tête de la femelle. Roux, pl. 87, f. 1, le mâle en automne; f. 2, vieux mâle en automne; pl. 28, femelle); Chardonneret à quatre raies (Buff., jeune femelle); Pinçon de montagne (Cuv.).

Fringilla Montifringilla (Linn., Temm., Cuv., Lath., Vieill., Roux, Naum., pl. 119, f. 1 et 2, mâles en été et en hiver; f. 3, femelle. Swains., Selby, pl. 54, f. 8 et 9).

Peppola (Savi); *Fringillo montanino.*

N. v. s. — *Spunzuni varvariscu.*

Ce pinson, si commun dans les forêts de pins et de

apins du nord et qui habite au Japon, est assez rare en icile. On en prend quelquefois aux filets lors du passage le printemps.

Linotte ordinaire (Buff., pl. enl. 151, f. 1); Grande inotte de vignes (Buff., pl. enl. 485, f. 1, le mâle prenant sa robe d'été; et pl. enl. 151, f. 2, le vieux mâle n mue, sous le nom de Petite Linotte de vignes); Grande inotte (Cuv.); Fringille linotte (Vieill., pl. 38, f. 2, mâle; . 3, tête de la femelle. Roux, pl. 91, vieux mâle en robe le printemps; pl. 92, mâle en automne); Gentyl de trasbourg, une variété de la linotte (Buff.),

Fringilla cannabina (Linn., Temm., Cuv., Naum., pl. 21. Lath.); *Fringilla linota* (Vieill.); *Linota cannabina* Bonap.); *Linaria canabina* (Swains., Selby, pl. 55, f. 3 t 4).

Montanello (Savi); *Montanello maggiore.*

N. v. s. — *Zuinu.*

On voit, à la fin de l'automne, des bandes fort nombreuses de linottes émigrer des contrées septentrionales, raverser la Sicile et se diriger eusuite vers l'Orient. Un rand nombre passe l'hiver en Sicile, mais au printemps es linottes retournent presque toutes vers le nord, et uelques couples seulement restent l'été dans l'île.

J'ai reçu la linotte de la province de Bone où elle est ommune au printemps.

IIIe *SECTION.* — LONGICONES.

Venturon (Cuv.); Venturon de Provence (Buff., pl. enl. 38, f. 2); Gros-Bec venturon (Temm.); Fringille venturon (Vieill, pl. 40, f. 1, sous le faux nom de Fringille ini. Roux, pl. 90, le mâle); Bruant du Tyrol (Buff., dit. Sonnini).

Fringilla citrinella (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Naum., pl. 124, f. 3 et 4. Lath.); *Emberiza brumalis* (Gmel., Lath.); *Fringilla brumalis* (Bechst.).

Citrinella (Cupani).

Cette espèce, très-commune en Italie et dans tout le midi de l'Europe, a été confondue long-temps en Sicile avec le cini dont elle diffère beaucoup néanmoins. Le venturon est plus rare en Sicile que le cini, car on ne le trouve point dans les environs de Messine, quoiqu'il habite l'hiver aux environs de Palerme. Il émigre au printemps, ainsi que le cini et dans les mêmes localités.

Tarin (Buff., pl. enl. 485, f. 3, mâle); Tarin commun (Cuv.); Gros-Bec tarin (Temm.); Fringille tarin (Vieill., pl. 39, f. 2, mâle; f. 3, tête de la femelle. Roux, pl. 95, mâle; pl. 96, femelle).

Fringilla spinus (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Lath., Naum., pl. 125. Meyer); *Chrysomistris spinus* (Boié).

Lucarino (Savi).

N. v. s. — *Lucaru.*

Le passage du tarin, en Sicile, n'a guères lieu que tous les deux ou trois ans environ, et il est plus que probable que jamais il ne niche dans cette île. Dans le mois de juillet, faisant quelques excursions aux glaciers de la vallée de Chamouny, je trouvai le tarin nichant à la lisière d'un bois de sapin, sur le Montanvert.

Sizerin (Buff.); Gros-Bec sizerin (Temm.); Cabaret (Buff., pl. enl. 485, f. 2, le mâle); Petite Linotte ou Cabaret (Briss.); Fringille cabaret (Vieill., pl. 41, f. 1) et non son Fringille Sizerin qui est un *Fringilla borealis* Roux, pl. 99, vieux mâle en été; pl. 100, f. 1; femelle,

et f. 2, tête du mâle en automne); Sizerin, Cabaret ou Petite Linotte (Cuv.).

Fringilla linaria (Linn., Temm., Cuv., Naum., pl. 126); *Fringilla rufescens* (Vieill., Roux).

Montanello minore.

Cette espèce se mêle quelquefois aux bandes de linottes et est de passage accidentel en Italie et en Sicile.

Chardonneret (Buff., pl. enl. 4, f. 1, le mâle); Chardonneret ordinaire (Cuv.); Gros-Bec chardonneret (Temm.); Fringille chardonneret (Vieill., pl. 40, f. 2, le mâle; f. 3, tête du jeune. Roux, pl, 97, mâle; pl. 98, jeune au sortir du nid).

Fringilla carduelis (Linn., Lath., Temm., Vieill., Cuv., Naum., pl. 124, f. 1, mâle; f. 2, femelle); *Carduelis europeus* (Swains.).

Cardellino (Savi).

N. v. s. — *Cardùldu; Cardu giaculuni* (Cupani).

Ce joli oiseau, répandu jusqu'en Sibérie, est commun en Sicile dans toutes les saisons, et y niche principalement sur les arbres fruitiers et sur les cyprès.

Genre BOUVREUIL (Cuv., Temm.); *Pyrrhula* (Briss., Temm., Cuv., Sw.); Fam. des Fringillidées; s. f. des Pyrrhulinées (Sw.).

Bouvreuil commun (Temm.); Bouvreuil (Buff., pl. enl. 145, f. 1, mâle, et f. 2, femelle. Encycl., pl. 149, f. 4); Bouvreuil d'Europe (Vieill., pl. 32, f. 1, mâle; f. 2, jeune; f. 3, tête de la femelle; *Idem*, galer. des ois., pl. 56, mâle. Roux, pl. 73, mâle; pl. 74, femelle, variété de petite race); Bouvreuil ordinaire (Cuv.); Bruant écarlate (Sonnini, édit. de Buff., le vieux mâle).

Pyrrhula vulgaris (Briss., Temm., Swains., Selby, pl. 54, f. 1 et 2); *Loxia pyrrhula* (Linn., Cuv., Naum., pl. 111); *Pyrrhula europœa* (Vieill., Roux).

Ciuffolotto (Savi).

N. v. s. — *Passaru americanu.*

Cet oiseau, qui affectionne les contrés septentrionales, est de passage accidentel en Sicile; ainsi, en avril 1835, un mâle adulte fut tué aux environs de Messine; le mois suivant on tua la femelle, et dans l'hiver de 1837 une autre femelle fut prise aux filets.

Le bouvreuil niche en France, notamment dans les Pyrénées et dans les Ardennes, et j'en ai souvent vu des nids près du château de Bouillon. Vieillot prétend que le grand et le petit Bouvreuil, observés par les oiseleurs et les naturalistes, forment deux races distinctes, qui font bandes à part, quoique demeurant habituellement dans les mêmes localités, tandis que M. Temminck pense que cette différence de grosseur n'est que purement accidentelle et n'est occasionnée que par la plus grande abondance de nourriture que les sujets dits de la grosse race ont trouvée dans certaines localités.

On a observé, près de Lille, suivant M. Degland, des passages entiers de bouvreuil de grosse race, ne se mêlant point aux bouvreuils communs. Les sujets de la grosse race sont les plus recherchés et les plus rares. Nous en voyons aussi chaque année quelques sujets passer à l'automne dans l'est de la France.

Bouvreuil githagine (Temm., pl. col. 400, f. 1 et 2. Roux, pl. 74 bis, mâle en automne); Bouvreuil de Payraudeau (Audouin, atlas d'Égypte, pl. 5, f. 8.

Pyrrhula githaginea (Temm., Roux); *Pyrrhula Payraudœi* (Audouin).

Ce bouvreuil, originaire de la Nubie et de la Syrie, est de passage accidentel dans les îles de l'Archipel et en Provence. On m'assure qu'il se montre également en Sicile; mais je n'ai vu aucun exemplaire provenant de cette dernière localité.

Genre BEC-CROISÉ (Temm., Cuv.); *Loxia* (Briss., Temm., Cuv., Swains.); famille des FRINGILLIDÉES, s. f. des PYRRHULINÉES (Swains.).

BEC CROISÉ COMMUN (Temm., manuel t. 1); Bec croisé des pins (T. 3, Vieill., pl. 30, f. 1, mâle; f. 2, tête de la femelle; f. 3, le jeune. Roux, pl. 69, mâle varié; pl. 70, mâle moyen âge; pl. 71, femelle); Bec croisé (Buff., pl. enl. 218, mâle d'un an).

Loxia curvirostra (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Naum., pl. 110 les diverses livrées, Lath.); *Loxia pinetorum* (Meyer, Swains., Selby, pl. 53, f. 1); *Curvirostra pinetorum* (Brehm).

Crosicro.

Cet oiseau occasionne de grands dégâts en Bretagne et en Normandie lorsqu'il y passe en grand nombre; car il sait ouvrir et déchiqueter les pommes à cidre pour en manger seulement les pépins dont il est très-friand. Son passage est aussi quelquefois très-abondant en Provence, en Sardaigne et en Lombardie; mais il émigre rarement par bandes dans les parties méridionales de l'Italie et de la Sicile. Néanmoins on en voit de temps à autre quelques sujets aux environs de Palerme; et à la suite d'un violent ouragan, qui éclata en juillet 1838, grand nombre de bec-croisés parurent sur la plage de Messine et s'y laissèrent tuer sans même chercher à fuir les chasseurs.

Cette espèce forme avec les trois autres espèces de becs-croisés et quelques genres, tels que le dur-bec et

le psittarin, le petit groupe des gros becs suspenseurs dont M. de la Fresnaye compose sa sous-famille des *Loxianées* dans la famille des *Fringillidées*.

Suivant M. Brehm, et d'après les observations que je dois à l'obligeance de M. Sundevall, directeur du muséum royal de Stockholm, et qui a fait partie de l'expédition scientifique française du nord, cette espèce niche dans les forêts de pins et de sapins les plus sombres et les plus septentrionales ; ce qui est digne de remarque, c'est que la nidification et la ponte ont lieu dans toutes les saisons.

Le bec-croisé niche aussi quelquefois dans les Hautes-Pyrénées, dans le département du Calvados et en Suisse. M. Necker (1^er^ vol. du mém. de la soc. d'hist. nat. de Genève) en a trouvé à la fin de mars un nid contenant 3 petits couverts de plumes d'un vert foncé avec des raies longitudinales noirâtres. Ce nid composé de mousse, d'herbe et de feuilles de sapin était situé sur un sapin, et l'on doit se rappeler que c'est encore sur un sapin qu'a été trouvé, près de Paris, le nid mentionné par Vieillot (Faune franç., p. 62). On en peut donc conclure que le bec-croisé dit des pins, habite indifféremment au moins dans nos contrées les bois de pins et de sapins.

Les jeunes becs-croisés observés par M. Necker, n'avaient pas encore les mandibules croisées et leur bec ressemblait à celui du verdier. La femelle avait le plumage vert tandis que le mâle était rouge.

Autant cette espèce est commune parfois en France, autant le bec-croisé perroquet y est rare quoiqu'on l'ait tué sur les bords du Rhin.

Quant au bec-croisé Leucoptère qui est de passage très-accidentel en Suède, dans le nord de l'Angleterre, en Belgique et en Allemagne je ne connais d'exemple de son apparition en France que la capture qui a été faite dans le département du Calvados en 1835.

Le changement de coloration des diverses livrées du mâle du bec-croisé commun est extraordinaire. Voici au reste les principales livrées que j'ai été à même de réunir dans ma collection.

1° Un sujet jeune, parties inférieures gris blanchâtre, avec des raies longitudinales brun foncé.

2° Gris, tapiré de rouge et de jaunâtre.

3° Rouge tapiré de jaune.

4° Parties inférieures, tête et croupion d'un beau jaune orangé; tué près de Milan.

5° Parties inférieures, tête et croupion d'un jaune citron vif; tué près de Gênes en 1839.

6° Rouge brique pur.

7° Rouge laque uniforme; tué près de Gênes en 1839.

Nota. M. de Selys-Longchamps pense que les becs-croisés Leucoptères tués en Europe forment une espèce différente de celle d'Amérique; cette dernière espèce serait *Loxia leucoptera* (Gmel.) ou *Loxia falcirostra* (Lath.) de l'Amérique du nord, tandis que l'espèce observée en Europe et nommée *Loxia leucoptera* par M. Temminck, serait le *Loxia bifasciata* signalé par MM. Nilsson et Brehm, comme espèce distincte.

Genre ÉTOURNEAU (Cuv., Temm.), *Sturnus* (Linn., Temm., Cuv., Swains.); Famille des Sturnidées; Sous famille des Sturninées (Swains.).

Étourneau vulgaire (Temm.); Étourneau ou sansonnet (Buff. pl. enl. 75); Étourneau commun (Cuv., Vieill., pl. 52, f. 1, mâle en été; f. 2, femelle, f. 3, tête du jeune).

Sturnus vulgaris (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Lath., Naum., Roux, pl. 128, mâle après la première mue); *Sturnus varius* (Meyer).

Storno (Savi).

N. v. s. — *Sturnu.*

C'est dans les journées froides et humides du mois de mars que les étourneaux commencent à effectuer leur passage en Sicile, soit par petites bandes, soit en volées nombreuses.

Ils ne séjournent pas aux environs de Messine, quoiqu'un grand nombre aille habiter l'intérieur de l'île et les côtes de Syracuse.

Les étourneaux affectionnent les plaines humides ou voisines des marais, celles surtout dans lesquelles les bestiaux vont à la pâture. Ils nichent dans des trous d'arbres ou sous les toits de maisons habitées, ainsi que dans les grottes de Taormina et les ruines des environs de Syracuse.

M. Luighi Benoit raconte que l'habitude qu'ont les étourneaux de passer la nuit en se rangeant les uns près des autres sur les branches des arbres, a donné l'idée aux habitans de l'intérieur de la Sicile de leur faire la chasse à l'aide de baguettes enduites de glu et placées horizontalement dans des buissons épais ou parmi des joncs.

Un autre mode de chasse est encore en usage en Sicile et s'applique non-seulement aux étourneaux, mais aussi aux rouges-gorges et à un grand nombre de passereaux. Lorsqu'un vent frais vient à souffler pendant la nuit, les chasseurs armés de torches se rendent dans les lieux où l'on a observé précédemment des étourneaux. La vive clarté que projettent ces torches rend les étourneaux immobiles de telle sorte qu'on peut facilement les assommer à coups de bâton et même les prendre à la main. La même méthode est employée dans la Pouille pour chasser les grives.

Etourneau unicolore (Temm., pl. col. 111); Etourneau noir (Vieill., pl. 53, f. 1).

Sturnus unicolor (de la Marmora, Temm., Vieill., Roux, pl. 128).

Storno nero (Savi).

N. v. s. — *Sturneddu.*

Cette espèce habite les localités montueuses de l'intérieur de la Sicile, et elle est commune à Lentini, à Caltagirone, à Troina, etc. Elle ne quitte jamais les lieux qui ont vue naître et se trouve aussi dans les villes ci-dessus en compagnie de l'étourneau vulgaire.

Au point du jour, cet oiseau sort du trou où il a passé la nuit et va se percher sur les clochers ou sur les toits élevés. Il salue le lever du soleil par un sifflement assez agréable, puis se réunissant en bandes, ces étourneaux se répandent dans les campagnes où paissent les bestiaux. On les voit, vers le coucher du soleil, prendre leur vol vers la ville. C'est ordinairement dans les trous des clochers et des vieux édifices que l'étourneau unicolore construit son nid, composé de paille et de petites racines. La ponte est de cinq ou six œufs gris avec des taches vertes.

Cette espèce, que j'ai reçue de Ghelma et d'Oran où elle avait été tuée au mois de décembre, est aussi commune en Algérie que l'espèce ordinaire d'Europe, avec laquelle elle se réunit en bandes nombreuses.

Genre CORBEAU (Temm., Cuv.); *Corvus* (Linn., Temm., Cuv., Sw.); Fam. des CORVIDÉES; s. f. des CORVINÉES (Swains.).

CORBEAU (Buff., pl. enl. 495. Cuv.); Corbeau proprement dit (Vieill., Roux, pl. 129).

Corvus corax (Linn., Temm., Cuv., Naum., Vieill., Lath.).

Corvo imperiale (Savi).

N. v. s. — *Corvu.*

Les corbeaux vivent en Sicile quelquefois solitaires et le plus souvent par couples sur les montagnes d'où ils ne descendent que pour chercher quelque nourriture. Ils y nichent dans les trous des rochers ainsi que j'avais également eu lieu de l'observer, en Suisse, sur le St-Gothard, aux environs de la vallée d'Ursern, où le corbeau est assez commun.

Corneille noire ou Corbine (Buff., pl. enl. 483. Temm.); Corbeau corbine (Vieill., Roux, pl. 130); Corneille (Cuv.).

Corvus corone (Linn., Cuv., Temm., Vieill., Lath., Swains., Selby, pl. 28).

Cornacchia nera (Savi).

N. v. s. — *Curnacchia* (Catane).

La corneille noire, qui est si abondante en France, en Grèce et en Allemagne, est très-rare en Carinthie, en Carniole et en Italie, et n'existerait même pas en Suède ni en Norwège, suivant M. Temminck. Mais je dois faire observer que cette corneille est indiquée comme commune dans l'île de Gottland, sur le catalogue des oiseaux de cette île, publié en 1841 par M. Andrée (Mémoires de l'Académie des sciences de Stockholm). Elle ne paraît pas aussi commune en Sicile, car M. Luighi Benoît ne l'a pas fait figurer dans son catalogue; toutefois, elle a été observée aux environs de Catane, puisque M. le docteur Calvagni l'indique dans sa Faune Etnéenne.

Corneille mantelée (Buff., pl. enl. 76. Temm., Cuv.); Corbeau mantelé (Vieill., pl. 53, f. 2).

Corvus cornix (Linn., Temm., Cuv., Lath., Naum., Vieill., Roux, pl. 131); *Cornix cinerea* (Briss.).

Cornacchia bigia (Savi); *Cornacchia mubachia nera.*

N. v. s. — *Cornu jancu* (Messine); *Curvacchiu* (Cupani).

Cette espèce, assez rare aux environs de Messine, est abondante dans le reste de la Sicile. Elle se trouve par couples ou en grandes bandes. Ses mœurs sont semblables à celles du corbeau.

Freux (Temm., manuel, t. 1. Cuv.); Corbeau freux (Temm., t. 3. Vieill., pl. 54, f. 1, adulte; f. 2, tête du jeune); Freux ou frayonne (Buff., pl. enl. 484, un vieux).

Corvus frugilegus (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Naum., Roux, pl. 132, f. 1, le jeune; f. 2, tête de l'adulte).

Corvo nero (Savi).

N. v. s. — *Corvu di passa; Corvu di sinteri* (Messine).

C'est la seule espèce des corbeaux de Sicile qui n'y réside pas toute l'année. Le freux y arrive au commencement de l'hiver et repart dans les premiers jours du printemps en bandes nombreuses.

Choucas (Buff., pl. enl. 523. Temm., Cuv.); Corbeau choucas (Vieill., pl. 54, f. 3); Petite Corneille des clochers (Cuv.).

Corvus monedula (Linn., Cuv., Temm., Vieill., Naum., Roux, pl. 133).

Teccola.

N. v. s. — *Ciaula.*

Le choucas est très-commun en Sicile et se trouve en

bandes nombreuses, dans les campagnes et dans les villes; sur les grands édifices et les clochers des églises.

Genre GARRULE (Temm.); *Pie* (Cuv.); *Pica* (Cuv.); *Garrulus* (Temm.); Fam. des Corvidées; s. f. des Corvinées (Swains.).

I^re^ *DIVISION.* — PIE (Temm.).

Pie (Buff., pl. enl. 488. Temm.); Pie d'Europe (Cuv.); Pie à ventre blanc (Vieill., pl. 55, f. 1. Roux, pl. 134).

Garrulus picus (Temm., manuel, t. 3); *Corvus pica* (Linn., Temm., t. 1. Cuv., Lath., Less.); *Pica albiventris* (Vieill., Roux).

Gazzera (Savi); *Gazzera commune.*

N. v. s. — *Carcarazza.*

Cet oiseau, si commun dans toute l'Europe, de la Laponie en Grèce, ne l'est pas moins en Sicile, dans les plaines et dans les bois. On en élève beaucoup en captivité pour leur apprendre à parler. Les pies que j'ai reçues d'Oran forment une espèce différente de celle d'Europe.

II^e^ *DIVISION.* — GEAI (Temm.); Fam. des Corvidées; s. f. des Garrulinées (Swains.).

Geai (Buff., pl. enl. 481. Temm., manuel, t. 1. Less.); Geai glandivore (Temm., t. 3. Vieill., pl. 55, f. 2); Geai d'Europe (Cuv.).

Galurus glandarius (Vieill., Temm., manuel, t. 3. Gmel., Naum., Roux, pl. 135); *Corvus glandarius* (Linn., Lath., Cuv., Meyer, Temm., manuel, t. 1); *Pica glandaria* (Cupani).

Ghiandaja (Savi); *Ghiandaja commune.*

N. v. s. — *Tiruni* (Messine); *Giaju.*

Le geai habite toute l'année en Sicile dans les bois et sur les montagnes. On en élève beaucoup auxquels on apprend à parler et à siffler. Le geai de l'Algérie est une espèce différente de l'espèce commune d'Europe.

Genre ROLLIER (Cuv., Temm.); *Coracias* (Linn., Temm., Cuv.).

Rollier d'Europe (Buff., pl. enl. 486. Vieill., pl. 57, f. 2); Rollier vulgaire (Temm.); Rollier commun (Cuv.).

Coracias garrula (Linn., Temm., Lath., Cuv.); *Galgulus garrula* (Briss., Vieill., Roux, pl. 139); *Pica marina* (Cupani).

Ghiandaja marina (Savi).

N. v. s. — *Carragia*.

Ce bel oiseau arrive en Sicile au commencement d'avril et émigre en septembre, vers les parties plus méridionales, pour éviter les rigueurs de l'hiver et la saison des pluies. On voit en été un très-grand nombre de rolliers, surtout dans les localités boisées et montueuses; mais ils sont très-défiants et difficiles à approcher. Sont-ils chassés, ils s'élèvent à une très-grande hauteur et vont toujours se percher sur des arbres isolés ou bien sur la cime de quelque rocher, d'où ils peuvent voir facilement tout ce qui les environne. Ils nichent dans les trous des rochers les plus escarpés et composent leur nid d'herbes sèches. La ponte paraît n'être habituellement que de quatre œufs d'un blanc lustré, car un grand nombre de nids trouvés en Sicile ne contenaient que ce nombre d'œufs.

Le caractère du rollier est sauvage et il est impossible de l'apprivoiser; ceux que l'on a pris au nid et que l'on a tenté d'élever, en leur donnant à la main des chenilles diverses et du pain trempé, sont devenus sauvages dès

qu'ils ont pu voler, au point de ne pouvoir plus les approcher sans les épouvanter.

Le rollier a la voix forte et rauque. C'est un oiseau très-commun en Algérie, au mois d'août, notamment dans la forêt de Lacalle.

Tribu IV. — TENUIROSTRES (Cuv.); ANISODACTYLES (Temm.).

Tenuirostres et partie des *Scansores* de Swainson.

Genre SITTELLE (Cuv., Temm.); *Sitta* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Tribu III, Scansores; Famille des Certhiadées; s. f. des Sittinées (Swains.).

Sitelle torchepot (Temm.); Sittelle ou torchepot (Buff., pl. enl. 623, f. 1); Torchepot commun (Cuv.); Sittelle d'Europe (Vieill., pl. 104, f. 1).

Sitta Europœa (Linn., Vieill., Temm., Cuv., Roux, pl. 237); *Sitta cœsia* (Meyer).

Muratore (Savi); *Picchio grigio.*

N. v. s. — *Brancicaloru.*

Cette sittelle répandue dans toute l'Europe se trouve sédentaire dans les forêts de la Sicile, on la voit s'agiter sans cesse autour des troncs d'arbres pour rechercher les larves et les insectes qui se trouvent sous l'écorce.

M. Luighi Benoît annonçant que c'est la seule espèce Européenne, ne connaissait pas évidemment la sittelle syriaque ou des rochers (*Sitta syriaca*, Ehremb.) que j'ai été à même d'observer en Dalmatie et la sittelle soyeuse (*Sitta sericea*, Temm.), décrite par M. Temminck, dans le Manuel d'Ornithologie, t. 4 et représentée par Gould dans son grand ouvrage, Birds of Europe).

Il serait possible que la sittelle syriaque qui est répandue dans tout le levant, dans toute l'Algérie, en Grèce et en Dalmatie, se trouvât également en Sicile et eût été confondue jusqu'à ce jour avec la sittelle torchepot.

M. de Lamotte annonce en outre que la sittelle à tête noire (*Sitta melanocephala*, Vieill.) que l'on croyait confinée dans l'Amérique septentrionale est de passage dans le nord de l'Europe.

Genre GRIMPEREAU (Cuv., Temm.); *Certhia* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Scansores; Famille des Certhiadées; s. f. des Certhianées (Swains.).

Grimpereau familier (Vieill., pl. 104, f. 2, Temm., manuel, t. 3); Grimpereau (Buff., pl. enl. 681, f. 1. Temm., manuel, t. 1); Grimpereau d'Europe (Cuv.).

Certhia familiaris (Linn., Vieill., Temm., Cuv., Less., Lath., Roux, pl. 239).

Rampichino (Savi); *Picchio passerino.*

N. v. s. — *Brancicaloru beccu tortu.*

Cet oiseau est répandu l'été en Sicile, dans toutes es collines boisées et les forêts, où il niche dans des rous d'arbres ou dans des crevasses de rocher. Pendant 'hiver, le grimpereau paraît fréquemment en plaine. Il abite également l'Algérie et ne diffère pas de celui l'Europe.

Genre HUPPE (Cuv., Temm.); *Upupa* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Tribu IV, Tenuirostres; Famille des Prochilidées; s. f. des Promeropidées (Swains.).

Huppe (Buff., pl. enl. 52; Temm., manuel, t. 1; id. Huppe puput, t. 3); Huppe commune (Cuv.); Puput l'Europe (Vieill., pl. 105, f. 1).

Upupa epops (Linn., Temm., Cuv., Lath., Vieill., Roux, pl. 240).

Bubbola (Savi); *Upupa bubbola.*

N. v. s. — *Pipituni.*

Cette espèce originaire de l'Afrique arrive en Sicile au mois de mars et se répand en assez grand nombre dans toutes les campagnes. Dans le mois de mai, la huppe se retire dans les bois où elle établit son nid dans des trous d'arbres.

La huppe est très-commune en Algérie, lors du passage qui s'effectue au mois d'octobre, et elle ne diffère pas de celle d'Europe.

Tribu V. — SYNDACTYLES (Cuv.); ALCYONS (Temm.).

Partie de la Cinquième Tribu des *Fissirostres* (Sw.).

Genre GUÊPIER (Cuv., Temm.); *Merops* (Linn., Cuv., Temm., Sw.); Fam. des Meropidées (Sw.).

Guêpier vulgaire (Temm.); Guêpier (Buff., pl. enl. 938); Guêpier d'Europe (Vieill., pl. 105, f. 2); Guêpier commun (Cuv.).

Merops apiaster (Linn., Cuv., Temm., Vieill., Lath., Roux, pl. 241).

Gruccione (Savi).

N. v. s. — *Appizza ferru* ou *Pizza ferru*; *Rotiquagghiu.*

Le passage des guêpiers commence, du côté de Messine, à la fin d'avril, et on en voit chaque jour grand

ombre auxquels on fait une chasse active, jusqu'au milieu lu mois de mai.

On assure que cet oiseau niche en Sicile, aux environs le Girgenti (Agrigente) et de Syracuse.

Suivant M. Savi, c'est à l'aide de ses pieds que le guêpier creuse dans le sable un trou assez profond dans equel il dépose six ou sept œufs d'un blanc lustré et de orme presque sphérique.

A l'automne, les guêpiers ne sont plus aussi abondants lans le nord de la Sicile, et les petites bandes que l'on bserve à cette époque de l'année effectuent leur passage une hauteur considérable.

Le guêpier, commun en Algérie, est de passage dans e midi de la France; tous les trois ou quatre ans, au printemps, on en tue quelques-uns jusque dans les Pyrénées et le département des Landes, et chaque année lans le Languedoc ou la Provence.

Guêpier Savigny (Vieill., pl. 6 et 6 *bis*. Temm., Audouin, atlas d'Egypte, pl. 4, f. 3. Vieill.).

Merops Savigny (Vieill., Audouin, Temm.); *Merops persicus* (Pallas, pl. 708).

Meropa Egiziano (Bonap.).

Cette jolie espèce, dont j'ai vu dans la collection de M. le marquis Durazzo deux exemplaires, mâle et femelle, tués près Gênes, est aussi de passage très-accidentel en Sicile. J'ai vu une femelle tuée aux environs de Palerme et que l'on avait confondue avec le guêpier ordinaire.

Cette espèce est répandue sur toute la côte barbaresque, en Egypte, au Sénégal et en Perse.

Genre MARTIN-PÊCHEUR (Cuv., Temm.); *Alcedo*

(Linn., Cuv., Temm., Sw.); Fam. des HALCYONIDÉES (Swains.).

MARTIN-PÊCHEUR ALCYON (Temm.); Martin-Pêcheur (Buff., et pl. enl. 77, sous le nom de Baboucard. Vieill., pl. 106, f. 1).

Alcedo ispida (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Lath., Roux, pl. 242).

Uccello santa Maria (Savi).

N. v. s. — *Martineddu* (Messine); *Sammartinù* (Catane, Syracuse).

Ce bel oiseau habite toute la Sicile, mais principalement les bords des fleuves, des lacs et des marais de la Sicile, où il trouve une nourriture abondante. On en voit souvent même dans des bourgs populeux, le long des ruisseaux. Le martin-pêcheur est commun en Algérie et ne diffère pas des nôtres. Quelques sujets, très-vieux sans doute, m'ont offert un bec beaucoup plus long et plus effilé.

MARTIN-PÊCHEUR PIE (Buff., pl. enl. 62, le jeune. Temm.); Martin-Pêcheur du cap (Buff., pl. enl. 716, vieux mâle).

Alcedo rudis (Linn., Briss., Lath.).

Cette espèce, répandue dans toute l'Afrique, en Egypte et en Syrie, habite aussi l'Espagne, selon M. Degland (Mémoires de la Société royale des sciences de Lille, 1840, p. 279), et se montre très-accidentellement dans les îles de l'Archipel. J'en ai vu un exemplaire qu'on m'a assuré avoir été tué en Sicile.

ORDRE III.

GRIMPEURS (Cuv.); ZYGODACTYLES (Temm.); Partie des SCANSORES (Sw.).

Genre PIC (Cuv., Temm.); *Picus* (Linn., Cuv., Temm.); Fam. des PICIDÉES; s. f. des PICIANÉES (Sw.).

PIC NOIR (Buff., pl. enl. 596, le vieux mâle. Temm., Vieill., pl. 25, f. 2); Grand Pic noir (Cuv.).

Picus martius (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Roux, pl. 56, mâle adulte. Swains.).

Picchio nero (Savi); *Picchio corvo.*

N. v. s. — *Pizzica-ferru niuru.*

Ce pic, qui est abondant dans le nord de l'Europe et en Suisse, est rare aux environs de Messine. Néanmoins il se trouve toute l'année dans les forêts de la Sicile, notamment dans le centre de l'île.

Le pic noir habite, en France, dans les Pyrénées et dans le Jura, et l'on assure même qu'il niche quelquefois dans le département du Calvados.

DIVISION. — MALACOLOPHUS. Genre BRACHYLOPHUS (Sw.).

PIC VERT (Buff., pl. enl. 371, et pl. 879, le vieux mâle. Temm., Cuv., Vieill., pl. 24, f. 1, le mâle; f. 2, le jeune; f. 3, tête de la femelle).

Picus viridis (Linn., Cuv., Vieill., Less., Roux, pl. 57, f. 1, mâle; f. 2, tête de la femelle; pl. 58, le jeune); *Brachylophus viridis* (Sw.).

Picchio verde (Savi).

N. v. s. — *Pizzica ferru virdi.*

Ce pic est commun dans toutes les forêts de l'intérieur de la Sicile. Il est assez rare dans les bois peu éloignés du littoral et notamment aux environs de Messine.

Le pic vert est commun dans les forêts de l'Algérie.

DIVISION PICUS. Genre APTERNUS (Sw).

Pic épeiche (Temm., Vieill., pl. 26, f. 2, mâle; f. 3, tête du jeune. Roux, pl. 60, mâle, femelle et jeune); Epeiche ou Grand Pic varié (Cuv.); Pic varié ou épeiche (Buff., pl. enl. 196, mâle; pl. 195, femelle).

Picus major (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Less.); *Apternus major* (Sw.).

Picco rosso maggiore (Savi); *Picco vario maggiore.*

N. v. s. — *Pizzicd ferru* (Messine); *Lingua grossa* (Palerme); *Carpinteri.*

Cette espèce est commune dans les forêts de la Sicile où elle niche dans les trous naturels des arbres, et creuse quelquefois, à l'aide de son puissant bec, les troncs des vieux arbres. Lorsque ces oiseaux sont en captivité, on remarque souvent qu'ils dorment accrochés aux parois de leur cage et dans une position perpendiculaire.

J'ai reçu de l'Algérie un épeiche un peu plus petit que notre *picus major* et ayant sur la poitrine un hausse-col noir, plus large chez le mâle que chez la femelle, et entièrement recouvert de plumes d'un rouge vif dans les deux sexes. Cet épeiche, qui diffère du nôtre sous plusieurs autres rapports, constitue une espèce distincte que ne me semble pas avoir encore été décrite et que j'ai nommée pic numide (*picus numidus*). On reçoit aussi souvent, de l'Algérie, des pics ayant les parties blanches

plumage d'un brun noirâtre; mais cette couleur pro- nt de l'habitude qu'ont les pics de grimper le long des ènes lièges, dont l'écorce est charbonnée lorsque, à atomne, les arabes mettent le feu aux broussailles.

Pic mar (Temm.); Pic varié à tête rouge (Buff., pl. l. 611, le mâle. Vieill., pl. 26, f. 1, Roux, pl. 61, le ile adulte); Moyen épeiche (Cuv.).

Picus medius (Linn., Cuv., Vieill., Less., Temm., th.); *Apternus medius* (Sw.).

Picchio vario sarto; Picchio rosso maggiore (Savi).

Cette espèce, qui n'est pas très-rare dans quelques rties de la France, notamment en Lorraine où elle :he, est peu commune en Sicile et y a toujours été is doute confondue avec le pic épeiche.

Pic épeichette (Temm.); Petit épeiche (Buff., pl. enl. 8, f. 1, le mâle; f. 2, la femelle. Cuv.); Petit Pic ieill., pl. 27, f. 1, mâle. Roux, pl. 62, le mâle).

Picus minor (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Naum., th., Less.); *Picus varius minor* (Briss., Cupani); *Apernus minor* (Sw.).

Picchio piccolo (Savi); *Picchio sarto minore.*

N. v. s. — *Pizzica-ferru nicu.*

Ce petit pic est plus rare, en Sicile, que l'épeiche ainsi ue cela a lieu dans les diverses parties de l'Europe. éanmoins il se trouve dans toutes les forêts de cette île usi qu'en Algérie.

Genre TORCOL (Cuv., Temm.); *Yunx* (Linn., Cuv.,

Temm., Swains.); Fam. des PICIDÉES; s. f. des BUCCONÉES (Swains.).

TORCOL (Buff., pl. enl. 698. Less.); Torcol d'Europe (Vieill., pl. 28, f. 1. Roux, pl. 63); Torcol ordinaire (Temm.).

Yunx torquilla (Linn., Temm., Cuv., Swains., Vieill., Less., Lath.); *Linx cinereo-fusco* (Cupani).

Torcicollo (Savi).

N. v. s. — *Lingua longa di turdi* (Cupani); *Capu tortu* (Palerme); *Mancia furmiculi* (Catane, Syracuse); *Furmicularu* (Messine).

Le torcol paraît en Sicile au commencement d'avril, et l'on dit qu'il quitte l'île aux approches de l'hiver, ce qui paraît néanmoins peu probable. Il vit solitaire dans les forêts où il niche dans les trous d'arbres. Son nom sicilien lui provient de ce qu'il se nourrit de fourmis notamment et de larves d'insectes.

Genre COUCOU (Temm.); *CUCULUS* (Linn.); Fam. des CUCULIDÉES; s. f. des CUCULINÉES (Sw.).

COUCOU GRIS (Temm.); Coucou (Buff., pl. enl. 811, le mâle); Coucou cendré (Vieill., pl. 28, f. 2, mâle; f. 3, tête du jeune. Roux, pl. 64, mâle en automne; pl. 65, jeune; pl. 66, jeune d'un an).

Cuculus canorus (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Lath.); *Cuculus canorus rufus,* le jeune (Gmel.), *Cuculus hepaticus,* le jeune (Lath.); *Cuculus rufus,* le jeune (Nilss.).

Cuculo (Savi); *Cucule rossicio.*

N. v. s. — *Turturaru; Cucu; Coupparou* (Messine); *Cucca di passa* (Palerme, Catane, Syracuse).

Le passage du coucou s'effectue au printemps, en Si-

cile, et on en voit un assez grand nombre se diriger vers le nord. Néanmoins, il en reste beaucoup dans l'île qui vont s'établir dans les localités montueuses et boisées. M. Luighi Benoit a remarqué que les coucous précèdent les bandes de tourterelles, et que parmi celles-ci, lors de leur migration en Sicile, il existe toujours un ou deux coucous qui semblent leur servir de guide. On voit chaque année des coucous dans la forêt de Fiumedinisi, près Messine, dans laquelle ils nichent, ou plutôt dans laquelle la femelle va déposer ses œufs dans les nids de petits oiseaux auxquels elle en confie l'incubation. Il est certain que le coucou dépose d'abord ses œufs à terre et les transporte ensuite successivement, dans sa gorge, dans les nids de quelque bec-fin ou de quelque alouette. Prévoyant ensuite que ces derniers oiseaux, préférant leur propre progéniture, pourraient bien négliger les jeunes parasites, le coucou répartit ses cinq ou six œufs dans autant de nids différents.

Cet oiseau est commun dans l'Algérie. MM. de Lamotte et de Selys-Longchamps n'ont jamais trouvé les œufs du coucou que dans le nid de l'accenteur mouchet; toutefois, il est certain qu'en Sicile au moins, le coucou dépose aussi ses œufs dans les nids d'autres espèces.

M. de Selys annonce aussi, dans la Faune belge, qu'il a élevé, en captivité, un jeune coucou qui a pris, avant l'âge d'un an, la livrée définitive du coucou gris, sans passer par le plumage roux indiqué par M. Temminck.

Fam. des Cuculidées; s. f. des Coccyzinées (Swains.).

Coucou geai ou tacheté (Temm., pl. col. 414, femelle adulte); Coucou huppé noir et blanc et Grand Coucou tacheté (Buff., t. 6); Coua noir et blanc (Savig., atlas d'Egypte, t. 1, pl. col. 4); Coulicou noir et blanc (Vieill.,

pl. 29. Roux, pl. 67, le mâle moyen-âge, et pl. 68, le jeune).

Cuculus glandarius (Linn., Temm.); *Cuculus glandarius* et *Pisanus* (Linn., Lath., Gmel.); *Cuculus andalusiæ* (Briss.); *Cuculus macrourus* (Br.); *Oxilophos glandarius* (Bonap.); *Coccyzus pisanus* (Savig., Vieill., Roux).

Cuculo col ciuffo (Savi); *Cuculo nero e bianco col ciuffo.*

N. v. s. — *Cucù tupputu.*

Cet oiseau, que j'ai souvent reçu de l'Espagne, se montre accidentellement dans le midi de la France, en Italie et en Sicile, ainsi que l'annonce M. Temminck. Mais je n'ai pas eu l'occasion de l'y observer, quoiqu'on en ait tué plusieurs individus, notamment dans la partie occidentale de la Sicile.

Le coucou geai est assez commun sur la côte barbaresque, notamment à Oran ainsi qu'en Egypte et s'avance même quelquefois en Allemagne.

ORDRE IV.

LLINACÉS (Cuv.); Gallinacés et Pigeons (T.); Gallinæ (Linn.); Rasores (Swains.).

Genre DINDON (Cuv., Temm.); *Meleagris* (Linn., iv., Temm., Sw.); Fam. des Pavonidées (Swains.).

Dindon sauvage (Temm.); Dindon commun (Cuv., iff., pl. enl. 97).

Meleagris gallopavo (Linn., Vieill., galer., pl. 201, r.).

M. Temminck, dans le quatrième volume de son Ma- iel d'Ornithologie, annonce, d'après M. Cantraine, que dindon sauvage a été plusieurs fois observé en Sicile et ême tué près du phare de Messine; je dois me hâter ajouter que le savant auteur émet, avec raison, des outes sur l'exactitude des rapports qui avaient été faits M. Cantraine. Au mois d'octobre 1841, ayant eu l'hon- ur d'entretenir, à l'université de Gand, ce professeur stingué, il m'a formellement déclaré qu'il y avait eu reur dans l'énonciation des observations relatives à cette pèce, en tant qu'elle s'appliquait à la Sicile où jamais on n'a vu ni tué un dindon *sauvage*. Les renseignements ue j'ai pris à Messine, lors de mon récent voyage, doi- nt faire disparaître cette espèce d'Amérique du cata- gue des oiseaux de la Sicile.

M. Cantraine m'a ajouté qu'il lui avait été assuré, par es personnes dignes de foi, que des dindons sauvages

avaient été tués en Dalmatie, entre Sebenico et Scardona, mais je dois ajouter qu'il a partagé l'opinion émise par moi à l'égard de l'origine de ces oiseaux, échappés probablement de quelque navire naviguant sur les côtes de Dalmatie, et pris pour des dindons sauvages par quelques dalmates, de bonne foi sans doute, mais fort ineptes en ornithologie.

Genre GANGA (Temm., Cuv.); *Pterocles* (Temm., Cuv., Swains.); Famille des Pavonidées; s. f. des Tétraonidées (Swains.).

Ganga cata (Temm., Vieill., pl. 115, f. 1, Roux, pl. 248, f. 1, mâle; f. 2, tête de la femelle; pl. 249, f. 1, jeune de l'année, f. 2, tête du mâle en mue); Ganga (Buff., pl. enl. 105 et 106); Ganga ou gelinotte des Pyrénées (Cuv.).

Pterocles setarius (Temm.); *OEnas cata* (Vieill., Roux); *Tetrao alchata* (Linn., Lath.); *Tetrao caudacutus* (Gmel.).

N. v. s. — *Pernici pettu russu.*

Selon M. Temminck, le ganga cata serait très-commun en Sicile; mais je puis assurer à l'honorable et savant naturaliste précité qu'il a été induit en erreur à ce sujet. Le ganga cata ne se trouve que sur les plages les moins fréquentées des parties méridionales de la Sicile et encore en très-petit nombre. En Provence et quelquefois dans les Pyrénées, on tue des gangas qui ne sont communs qu'en Espagne.

Ganga unibande (Temm. pl. col. 52).

Pterocles arenarius (Temm., Swains.); *Tetrao arenarius* (Pallas, Gmel., Lath.); *Perdrix aragonica* (Lath.).

Ganga (Savi).

N. v. s. — *Pernici pettu cinnirusu* (Luighi Benoît).

Cette espèce que l'on a trouvée dans les Pyrénées et qui est assez commune en Espagne, est rare en Sicile où elle habiterait selon M. Temminck. Je ne l'y ai jamais vue et M. Luighi Benoît n'avait point appris également qu'on l'eut tuée dans l'île. Mais je soupçonne qu'elle habite les mêmes localités que le ganga cata.

Genre **PERDRIX** (Temm.); *Perdix* (Briss.).

1re *SECTION* (Temm.). — **FRANCOLINS**; Fam. des Pavonidées; s. f. des Tetraonidées (Swains.).

Francolin a collier roux (Temm.); Francolin (Buff., pl. enl. 147 et 148); Perdrix francolin (Vieill., pl. 110, f. 2, mâle; pl. 111, f. 1, femelle).

Perdix francolinus (Lath. Temm.); *Tetrao fracolinus* (Gmel.); *Chœtopus* (Swains.); *Francolinus vulgaris* (Briss.).

Francolino (Savi).

N. v. s. — *Franculinu*

Le francolin que l'on ne trouve en Europe qu'en Sicile et dans l'île de Chypre, habite, dans la première de ces îles, les plaines qui s'étendent entre Caltagirone et Terranova. C'est un gibier exquis et tellement chassé dans toutes les saisons que l'espèce devient de plus en plus rare ainsi que déjà cela a lieu dans l'île de Chypre.

Les francolins vivent solitairement dans les plaines humides ou près d'un ruisseau et au milieu des joncs. Ce n'est qu'au printemps que l'accouplement a lieu. Lorsqu'ils sont chassés, les francolins prennent un assez long vol, mais la pesanteur de leur corps les obligeant bientôt à ne plus quitter le sol, il devient facile, avec de la persévérance, de les prendre en vie, assure M. Luighi

Benoît. Le naturel sauvage de ces oiseaux les rend très-difficiles à apprivoiser lorsqu'ils sont en captivité. Le chant *tre, tre, tre,* que le mâle fait entendre au point du jour et le soir dans le temps des amours, est assez sonore, et un adage vulgaire en Sicile prétend que cet oiseau indique lui-même, par son cri *tre,* sa valeur de *tre* ou trois taris (monnaie sicilienne équivalant à un franc vingt-cinq centimes).

Le francolin niche au pied des bouleaux ou dans des buissons en creusant à terre un petit trou qu'il tapisse de feuilles sèches, de foin et de paille. La ponte, qui jusqu'alors n'avait pas été indiquée par les auteurs, est de dix à quatorze œufs de la grosseur de ceux de la perdrix ordinaire et de couleur blanche avec des taches brunes.

Les jeunes mâles ont déjà acquis à la fin d'octobre la belle livrée des adultes. C'est par erreur que Vieillot annonce, dans la faune française, p. 255, que le francolin se trouve en Corse, en Italie, en Espagne et en Grèce, et qu'il ajoute que cet oiseau se perche souvent sur les arbres pendant le jour et y passe toujours la nuit.

IIme *SECTION.* — PERDRIX proprement dites (Temm.); Famille des PAVONIDÉES; s. f. des TETRAONIDÉES (Swains.).

BARTAVELLE (Buff., pl. enl. 231); Perdrix bartavelle (Temm., Vieill.); pl. 109, f. 3; Roux, pl. 259); Bartavelle ou perdrix grecque (Cuv.).

Perdix saxatilis (Meyer, Temm., Vieill., Roux); *Perdix græca* (Briss.).

Pernice maggiore; *Coturnice* (Savi, Bonap.).

N. v. s. — *Pernice.*

C'est l'espèce la plus commune dans toute la Sicile,

soit sur les montagnes entre les rochers escarpés, soit dans les plaines. Elle est tellement abondante, dans quelques parties de l'île, qu'elle se vend à vil prix sur les marchés. Néanmoins l'espèce est toujours aussi nombreuse quoique l'on en détruise beaucoup toute l'année, soit à l'aide d'armes à feu, soit au moyen de filets, surtout à l'époque de l'incubation, grâce à l'inexécution générale en Sicile des réglements relatifs à la chasse.

La Bartavelle s'apprivoise facilement et habite volontiers avec la volaille, soit en cage soit dans les basses-cours.

Elle construit son nid à terre parmi les herbes touffues ou sous des rochers, et le tapisse sans beaucoup de soin, de foin, de paille ou d'objets semblables. La ponte est de dix à vingt œufs blanchâtres avec des taches d'un jaune pâle. La couvée ne s'éloigne guère du lieu qui l'a vue naître et elle y retourne toujours lorsqu'elle a été dispersée par une cause quelconque.

Perdrix rouge (Buff. pl. enl. 150, Temm. Vieill. pl. 109, f. 1, adulte; f. 2, tête du jeune; Roux, pl. 257 et 258; Cuv.).

Perdix rubra (Briss. Temm.); *Perdix rufa* (Vieill.); *Tetrao rufus* (Linn.).

Pernice (Savi).

Cette perdrix si commune en Italie, habite également la Sicile; suivant M. le docteur Galvagni, elle se trouve dans la province de Catane et probablement dans d'autres parties de l'île. M. Luighi Benoît paraît n'avoir jamais observé cette espèce, car elle ne figure pas dans son catalogue.

Perdrix gambra (Temm.); Perdrix de roche ou gambra

(Buff.); Perdrix rouge de Barbarie (Buff., Cuv.); Perdrix de roche (Vieill., pl. 110 f. 1; Roux, pl. 260).

Perdix petrosa (Lath., Temm., Vieill., Roux); *Perdix rubra barbarica* (Briss.); *Tetrao petrosus* (Gmel.).

Pernice turchesca (Savi).

N. v. s. — *Pernici turnisina.*

Cette belle espèce qui est très-répandue en Espagne, est très-rare en Sicile contrairement à l'opinion émise par M. Temminck, au reste elle est assez rare en Sardaigne et encore plus dans le midi de la France.

M. Temminck, annonce que la variété constante qui habite les côtes de Barbarie est moins grande que les sujets d'Europe; j'ai observé le même résultat contraire sur des sujets provenant des provinces de Bône et d'Oran.

M. Ledoux, officier du génie dans la province de Bône, m'écrit que cette belle perdrix est très-commune en Algérie, et qu'il en a tué un grand nombre au sommet des montagnes de Ledong.

Perdrix grise (Buff. pl. enl. 27, la femelle; Temm., Cuv., Vieill., pl. 108, f. 1; Roux, pl. 256).

Perdix cinerea (Lath. Temm., Vieill., Swains. Cuv.); *Tetrao cinereus* (Linn.); *Tetrao perdix* (Gmel.).

Starna (Savi).

Cette perdrix si commune en France paraît n'être que de passage en Sicile ainsi qu'en Egypte et sur les côtes de Barbarie. Elle a été observée aux environs de Catane par M. le docteur Galvagni et figure dans sa faune Etnéenne.

III^e *SECTION* — CAILLES (Temm.); Famille des PAVONIDÉES; s. f. des TETRAONIDÉES (Swains.).

CAILLE (Buff. pl. enl. 170. Temm.); Caille commune (Cuv.); Perdrix caille (Vieill., pl. 111, f. 2, mâle; f. 3, tête de la femelle; Roux, pl. 261).

Perdix coturnix (Lath. Temm., Vieill.), *Tetrao coturnix* (Linn.); *Coturnix major* (Briss.); *Coturnix dactylisonans* (Meyer); *Coturnix Europeus* (Swains., Selby, pl. 62).

Çoturnice; Quaglia (Savi).

N. v. s. — *Quagghia.*

Beaucoup de cailles habitent en Sicile toute l'année et il en arrive un grand nombre de l'Afrique lors du passage de printemps. Aussi leur fait-on une chasse ardente et chacun soupire après l'époque du passage; mais que de fois les projets des chasseurs ont été déçus. Lorsque le vent d'ouest vient à souffler avec quelque constance, ce qui n'arrive toutefois qu'assez rarement à cette époque, le passage s'effectue lentement et heureusemet pour les chasseurs. Beaucoup de cailles nichent dans les prairies humides et assez loin du littoral.

La caille est très-commune en Algérie, notamment en mars et avril.

Genre TURNIX (Cuv., Temm., Bonnat); *HEMIPODIUS* Temm., Cuv.); *ORTYGIS* (Illig., Sw.); Fam. des PAVONIDÉES; s. f. des TETRAONIDÉES (Sw.).

TURNIX TACHYDROME (Temm., Roux, pl. 263 *bis*, le jeune); Turnix à croissants (Temm., manuel, t. 2); Caille de Gibraltar (Sonnini, édit. de Buff.).

Hemipodius tachydromus (Temm., manuel, t. 4, et atlas, pl. lith.); *Ortygis tachydromus* et *Ortygis Gibral-*

tarica (Illig., Swains.); *Hemipodius lunatus* (Temm., manuel, t. 2); *Tetrao andalusicus* et *Gibraltaricus* (Gmel.); *Perdix andalusicus* et *Gibraltarica* (Lath.).

Quaglia tridattila di Andalussia, e di Gibilterra (Savi).

N. v. s. — *Triugne.*

Quoique M. Savi et M. Luighi Benoit fassent deux espèces distinctes du turnix que l'on trouve en Sicile, je persiste à penser que l'on doit considérer le turnix tachydrome et le turnix à croissants, cités par ces naturalistes, d'après M. Temminck (manuel, t. 2, p. 494, 495), comme une seule et même espèce. Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir étayer mon opinion de celle qu'a émise M. Temminck, dans le quatrième volume de son manuel, p. 339, 340. Au reste, les nombreux sujets que j'ai été à même d'observer et de comparer m'ont démontré le passage graduel du plumage de la première de ces deux prétendues espèces à la seconde. Je dois penser que M. Luighi Benoit n'a admis ces deux espèces que d'après l'autorité de M. Temminck et sans les avoir distinguées lui-même.

Ce petit oiseau habite les parties méridionales de la Sicile, et c'est avec raison que M. Temminck, revenant sur l'assertion émise dans le t. 2 de son manuel, annonce que le turnix n'émigre point: en effet, les chasseurs du nord, de l'est et de l'ouest de la Sicile n'ont jamais vu cette espèce, qui se trouve dans toutes les saisons au centre et au midi de l'île, dans les environs de Terranova, notamment. Le turnix se blottit au milieu des hautes herbes, et lorsqu'il est chassé ne les quitte que très-difficilement et pour y revenir presque aussitôt, son vol étant très-court et très-bas. Le mois d'octobre est le moment favorable pour la chasse du turnix qui se trouve

dans les localités voisines de celles qu'habite le francolin.

Cet oiseau, connu sous le nom de *triugne*, est devenu très-rare aux environs de Catane, suivant ce que j'ai appris dans cette ville.

Le turnix est beaucoup plus commun en Algérie, notamment dans la province d'Oran, où il se tient dans les lieux arides au pied des palmiers nains. Il n'émigre point, et c'est surtout au mois de septembre qu'on le chasse avec le plus de succès. Tous les turnix que vendent les marchands naturalistes proviennent de l'Algérie, et les sujets que j'ai reçus de cette dernière contrée m'ont paru plus petits que ceux de Sicile.

Genre PIGEON (Cuv.); Ordre 9e, *Pigeons* (Temm.); *Columba* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Fam. des Columbidées; s. f. des Columbinées (Swains.).

Pigeon ramier (Buff., pl. enl. 316. Vieill., pl. 107, f. 1. Roux, pl. 243); Colombe ramier (Temm., atlas du manuel); Ramier (Cuv.).

Columba palumbus (Linn., Temm., Vieill., Roux, Cuv., Lath., Selby, pl. 56, f. 1. Swains.).

Colombaccio (Savi).

N. v. s. — *Fassa* (Messine); *Tuduni* (Palerme, Catane, Caltagirone, Syracuse).

Le pigeon ramier est très-commun dans les forêts de la Sicile, où il niche, et au passage d'automne, on en voit beaucoup arrivant du nord et se dirigeant vers le midi, après avoir stationné quelque temps dans cette île. C'est un gibier exquis et fort recherché et qui, pendant l'été, émigre jusqu'en Suède, en Sibérie et en Russie.

Pigeon colombin; Colombe colombin (Temm.); Pigeon

sauvage (Vieill., pl. 106, f. 2. Roux, pl. 244); Colombin ou Petit Ramier (Cuv.).

Columba œnas (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Lath., Briss.).

Colombella (Savi).

N. v. s. — *Palummu ruccaloru* (Messine); *Palumma sarvaggia.*

Cette espèce est aussi de passage à l'automne, en Sicile, comme ses congénères; mais un grand nombre habite toute l'année les forêts de cette île et y niche. On trouve, chaque année le colombin en Allemagne et en France, et il est notamment de passage habituel dans le département des Landes, où il paraît affectionner le *panicum italicum* (Linn.), et le *panicum miliaceum* (Linn.).

Le colombin est commun dans toute l'Algérie.

Pigeon biset (Vieill.); Colombe biset (Buff., pl. enl. 510. Temm.); Biset ou Pigeon de roche (Cuv.).

Columba livia (Briss., Temm., Vieill., Lath.); *Amalia* (Brehm).

Piccion terrazolo (Savi).

N. v. s. — *Marinedda.*

Cette espèce, rarement à l'état sauvage en Europe, est sédentaire en Sicile, et on en trouve un grand nombre dans les grottes qui existent tout le long du littoral de la Sicile, où il habite près du choucas. On en voit également beaucoup sur les rochers sauvages du centre de l'île, sur les clochers et sur les édifices élevés, vivant en fort bonne intelligence avec les cresserelles.

Le biset est commun dans tout le nord de l'Afrique, en Grèce, aux îles Féroë et en Asie.

Tourterelle (Buff., pl. enl. 394. Cuv.); Colombe tourterelle (Temm.); Pigeon tourterelle (Vieill., pl. 107, f. 2. Roux, pl. 246).

Columba turtur (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Lath.).

Tortora commune.

N. v. s. — *Turtura.*

Cette espèce, si répandue en Europe, arrive en grand nombre en Sicile au mois d'avril, et quelques couples séjournent dans l'île et s'établissent, pour nicher, dans les bois arrosés de ruisseaux limpides.

ORDRE V.

ECHASSIERS (Cuv.);

GRALLES, ordre XIII^e^ (Temm.), moins 1° les genres *Otis* et *Cursorius*, ordre XII^e^ des Coureurs (Temm.); 2° le genre *Glareola*, ordre XI^e^ des Alectorides (Temm.); 3° le genre *Fulica*, ordre XIV^e^ des Pinnatipèdes (Temm.);

GRALLATORES (Swains.), moins les genres 1° *Phœnicopterus*, ordre des Natatores (Sw.), correspondant aux Palmipèdes (Cuv.), et 2° *Otis*, ordre des Rasores (Sw.), correspondant aux Gallinacés (Cuv.).

PRESSIROSTRES (Cuv.).

Genre OUTARDE (Cuv., Temm.); *Otis* (Linn., Temm., Cuv., Sw.); Fam. des Struthionidées (Sw.); ordre des Coureurs (Temm.).

Outarde canepetière (Temm., Vieill., pl. 116, f. 1, mâle; f. 2, mâle en été. Roux, pl. 265); La petite Outarde ou Canepetière (Cuv., Buff., pl. enl. 25, vieux mâle; pl. 10, femelle).

Otis tetrax (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Lath., Swains.).

Gallina prataiola (Savi).

N. v. s. — *Pitarra.*

Cette espèce, commune en Sardaigne, en Espagne, et que l'on trouve également en Algérie, en Italie et dans le midi de la France, habite les parties méridionales et le centre de la Sicile. On en a tué néanmoins une femelle près de Messine.

Elle se tient de préférence dans les localités découvertes et ensemencées. Extrêmement défiante, la canepetière ne se laisse surprendre que bien rarement par les chasseurs, et ce n'est que dans les fortes chaleurs du mois d'août qu'on en peut tuer quelques-unes, parce que, à cette époque, elle se cache habituellement dans des buissons épais pour éviter la trop grande ardeur du soleil. Elle est très-véloce à la course, en s'aidant de ses ailes, et ne s'envole qu'avec peine. Elle n'émigre point, selon toute apparence, car on la trouve toute l'année en Sicile dans les mêmes localités. On a assuré à M. Luighi Benoit que, dans quelques cantons de la Sicile, cette espèce se réunissait en bandes et paissait au milieu même des troupeaux de bestiaux. Elle se nourrit de grains et, à défaut, d'herbe et d'insectes. La femelle pond à terre trois à cinq œufs d'un vert pâle et lustré, dans un petit trou qu'elle se creuse à l'aide de ses pattes. Ces oiseaux abondent dans les campagnes de Caltagirone, Terranova, Vizzini, assez près de Palerme, etc. La chair de la canepetière a une saveur désagréable qui la rend peu recherchée.

La canepetière se montre quelquefois dans le nord de la France, on en a tué plusieurs à l'automne de 1834, dans le département du Calvados, ainsi qu'en Bretagne à d'autres époques, et M. de Selys la signale comme de passage accidentel dans les bruyères de la Campine et en Brabant. Elle est de passage régulier et périodique dans le département des Landes, au printemps et à l'automne.

Genre ŒDICNÈME (Temm., Cuv.); *Œdicnemus* (Temm.); Famille des CHARADRIADÉES (Swains.).

ŒDICNÈME CRIARD (Temm.); Œdicnème d'Europe (Vieill., pl. 117, f. 1; Roux, pl. 266); Œdicnème ordinaire vulgairement courlis de terre (Cuv.); Grand pluvier ou courlis de terre (Buff., pl. enl. 919).

Œdicnemus crepitans (Temm., Cuv., Swains.); *Œdicnemus Europœus* (Vieill.); *Charadrius œdicnemus* (Linn., Wag.).

Occhione (Savi).

N. v. s. — *Librazzinu* (Catane, Syracuse); *Rivirsinu* (Messine); *Ciurro*, *Ciurruviù* (Caltagirone, Palerme, Castrogiovanni).

Cet oiseau se trouve au mois de février près des plages de Messine au milieu des petits buissons et il y est de passage périodique. Mais il habite toute l'année dans quelques parties de la Sicile, affectionnant autant les prairies humides que les plaines arides et sablonneuses. Aussi est-il également commun dans les marais des environs de Catane et dans les lieux stériles du midi et du centre de l'île. Il se tient caché tout le jour dans des buissons et n'en sort qu'après le coucher du soleil. Lorsque la nuit arrive, il fait entendre son cri d'appel. Sa course est rapide et les chiens ne l'approchent que difficilement, car c'est un oiseau timide, défiant et sauvage. Je l'ai reçu de l'Algérie où il a été tué en octobre, près de Ghelma.

Genre PLUVIER (Temm., Cuv.); *Charadrius* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Famille des CHARADRIADÉES (Swains.).

PLUVIER DORÉ (Buff., pl. enl. 904; Temm., Cuv., Vieill., pl. 119, f. 1, en été; Roux, pl. 271 en plumage parfait

d'été; pl. 272, le jeune de l'année); Pluvier doré à gorge noire (Buff.)

Charadrius pluvialis (Linn., Temm., Vieill., Cuv.); *Charadrius auratus* (Naum., pl. 173).

Piviere (Savi).

N. v. s. — *Olivedda*, *Marteddu riali* (Messine); *Sbriveri* (Catane, Syracuse); *Vuarottu* (Castrogiovanni).

Ce pluvier répandu dans presque toutes les parties du monde, et qui niche dans les régions tempérées du nord, passe l'hiver en Sicile et sur la côte d'Afrique; il émigre au printemps et il est très-rare d'en voir en Sicile ayant déjà revêtu la livrée d'été.

Pluvier armé (Temm.); Pluvier armé du Sénégal (Briss., Buff., pl. enl. 801); Pluvier à aigrette (Buff., Audouin, atlas d'Egypte, pl. 6, f. 3); Pluvier huppé de Perse (Buff.).

Charadrius spinosus (Linn., Temm., Audouin, Lath.); *Pluvialis senegalensis armata* (Briss.); *Charadrius persicus* (Vieill.).

Ce pluvier qui habite la Turquie d'Asie, la Perse, l'Arabie, l'Egypte, la Barbarie, le Sénégal et la Grèce, a été récemment trouvé en Russie par M. Nordmann. Il se montre aussi accidentellement dans le midi de l'Italie et, selon M. Temminck, un sujet femelle en robe d'été, a été tué au mois d'octobre en Sicile. (Manuel, t. 4, p. 354).

Pluvier guignard (Buff., pl. enl. 832, mâle au printemps; Temm., Vieill., pl. 119, f. 2, en été; f. 3, tête en hiver; Roux, pl. 273, livrée d'hiver, pl. 274, livrée d'été); Le Guignard (Cuv.); Pluvier solitaire (Sonnini, édit., Buff.).

Charadrius morinellus (Linn., Cuv., Temm., Vieill., Naum., pl. 174, Lath., Swains.; Selby, pl. 39, f. 1 et 2); *Charadrius asiaticus et tartaricus* (Pallas, Lath.); *Eudromias morinella, montana et stolida* (Brehm).

Piviere tortolino (Savi); *Piviere de corrione*

N. v. s. — *Mateddu* (Messine); *Sbriveri di maisi* (Catane, Syracuse).

Cette espèce abondante en Asie, et qui niche en Europe, en Norvège notamment, est assez répandue l'hiver en Italie, en Sicile et dans le Levant. Elle est rare aux environs de Messine quoique assez commune le long du rivage de Milazzo.

Grand Pluvier a collier (Temm.); Pluvier à collier (Buff., pl. enl. 920. Cuv.); Pluvier rebaudet (Vieill., pl. 120, f. 1, adulte; f. 2, tête du jeune. Audouin, atlas d'Egypte, pl. 14, f. 1).

Charadrius hiaticula (Linn., Cuv., Temm., Audouin, Vieill., Roux, pl. 275. Lath.); *OEgialitis septentrionalis* et *hiaticula* (Brehm).

Corriere grosso (Savi).

N. v. s. — *Jadduzzeddu d'acqua* (Messine); *Sbriveddu* (Catane, Syracuse); *Occhialuni* (Palerme).

Ce pluvier, répandu partout, est très-commun en Sicile où on le trouve toute l'année, soit le long du littoral, soit le long des fleuves et des torrents. Il niche sur le sable parmi les coquillages et les petites pierres qui couvrent le rivage.

Petit Pluvier a collier (Buff., pl. enl. 921, le mâle. Temm.); Pluvier gravelote (Vieill., pl. 120, f. 3).

Charadrius minor (Meyer, Temm., Vieill., Roux, pl.

276. Naum., pl. 177); *Charadrius fluviatilis* (Bechst.); *Charadrius curonicus* (Lath., Gmel.); *Œgialitis minor* (Bonap.).

Corriere piccolo (Savi).

N. v. s. — *Cirrivi* (Messine); *Marinareddu* (Syracuse).

Ce petit pluvier à collier, que l'on trouve plutôt au bord des fleuves que sur le rivage de la mer, habite également en Sicile ; mais il y est plus rare que le grand pluvier et émigre chaque année.

Pluvier a collier interrompu (Temm.); Pluvier à demi-collier (Vieill., pl. 121, f. 1, adulte; f. 2, tête du jeune); Pluvier à poitrine blanche (Vieill., 2e édit. du nouv. dict. d'hist. nat.).

Charadrius cantianus (Lath., Temm., Vieill., Roux, pl. 277. Naum., pl. 176, les deux livrées); *Charadrius albifrons* (Meyer, Wag.); *Charadrius littoralis* (Bechst.).

Fratino (Savi).

Cette espèce, très-abondante en Asie, l'est aussi en Hollande, en Angleterre et sur les bords de la Méditerranée. Elle est de passage accidentel sur le littoral de la Sicile et de l'Italie.

Genre VANNEAU (Temm.); *Vanellus* (Briss., Bechst.); *Tringa* (Linn.); Fam. des Charadriadées (Sw.)

1re *SECTION* (Temm.). — SQUATAROLA (Cuv., Sw.).

Vanneau pluvier (Buff., Temm.); Vanneau gris (Buff., pl. enl. 854, jeune); Vanneau suisse (Buff., pl. enl. 853, robe d'été. Vieill., pl. 122, f. 1, mâle en été; f. 2, tête du mâle en hiver. Roux, pl. 279); Vanneau varié (Buff., pl. enl. 923, robe d'hiver).

Vanellus melanogaster (Bechst., Temm.); *Vanellus helveticus* (Vieill.); *Tringa squatarola* (Gmel., Lath.); *Squatarola melanogaster* (Swains.); *Tringa helvetica* (Gmel., Lath.); *Squatarola varia* et *helvetica* (Brehm).

Pivieressa (Savi).

N. v. s. — *Olivedda di margi.*

Cette espèce, qui est très-commune l'été dans les régions arctiques, où elle niche, et dans les contrées orientales, est de passage en Sicile. On en tue chaque année quelques individus aux environs de Messine, pendant les mois d'avril ou de mai, mais l'espèce est toutefois assez rare dans l'île.

IIe *SECTION* (Temm.). — VANELLUS (Cuv., Temm., Sw.).

Vanneau huppé (Temm., Vieill., pl. 121, f. 3. Roux, pl. 278); Vanneau (Buff., pl. enl. 242).

Vanellus cristatus (Meyer, Temm., Vieill., Swains., Selby, pl. 34); *Tringa vanellus* (Linn., Lath.).

Fifa (Savi); *Paoncella commune.*

N. v. s. — *Nivarola.*

Le vanneau, si répandu en Europe et en Asie, passe l'hiver en Sicile et se tient dans toutes les localités humides. A l'approche du printemps, on en voit des bandes nombreuses émigrer vers le nord. Cet oiseau, qui arrive en Sicile au commencement de l'hiver, est regardé vulgairement comme un avant-coureur de la neige, et c'est ce qui lui a fait donner, par les Siciliens, le nom de *nivarola.*

Genre HUITRIER (Cuv., Temm.); *Hoematopus* (Linn.); Fam. des Ardeadées (Swains.).

Huitrier pie (Temm.); L'Huitrier (Buff., pl. enl. 929);

Huitrier commun (Vieill., pl. 118, f. 1); Huitrier ou Pie de mer (Cuv.).

Hæmatopus ostralegus (Linn., Temm., Cuv., Lath., Vieill., Roux, Naum., pl. 181. Swains. Selby, pl. 33, f. 1 et 2).

Beccaccia di mare (Savi).

N. v. s. — *Munaceddu d'acqua.*

L'huitrier, dont on voit des bandes si nombreuses à l'automne, sur les îles et les rives du Rhin et de l'Escaut, depuis Dusseldorf et Anvers jusqu'à la mer, et qui habite aussi l'été les côtes d'Angleterre et de Hollande ainsi que plusieurs parties de l'Asie, est de passage régulier en Sicile et en Algérie dans le courant du mois de mars. Dès cette époque, tous ceux qu'on y trouve ont déjà la livrée d'été. Cet oiseau, peu commun aux environs de Messine, est aussi de passage accidentel dans le centre de la France, où il s'égare en remontant quelques fleuves et rivières. Ainsi, j'en ai signalé récemment un exemplaire tué à quelques lieues de Metz, et un autre sujet a été tué dans le département de l'Aube.

Genre COURE-VITE (Cuv., Temm.); *Cursorius* (Lacép., Temm.); *Tachydromus* (Illig., Cuv., Sw.); De l'ordre des Coureurs de M. Temminck; Famille des Charadriadées (Swains.).

Coure-Vite Isabelle (Temm.); Coure-Vite d'Europe (Vieill., pl. 112, f. 2. Roux, pl. 269); Court-Vite (Buff., pl. enl. 795).

Cursorius isabellinus (Meyer, Temm., Rüpp.); *Tachydromus isabellinus* (Illig., Swains.); *Tachydromus gallicus* (Vieill.); *Cursorius europæus* (Lath.); *Charadrius gallicus* (Gmel.)

Currione biondo (Savi).

N. v. s. — *Gentilomu.*

L'Abyssinie, la Nubie, l'Egypte, ainsi que diverses autres parties de l'Afrique et de l'Asie, sont la patrie du coure-vite qui habite les plaines stériles peu éloignées du littoral.

Il est de passage accidentel en Europe; j'en ai vu à Metz un exemplaire adulte, pris au filet, près de cette ville, le 1er septembre 1822; et un coure-vite a été tué, il y a peu d'années, près d'Arles. Je possède en outre un individu jeune tué aux environs de Milan; mais on en voit assez rarement en Sicile, quoique beaucoup de chasseurs assurent connaître cette espèce. M. le docteur Scudieri possède un sujet tué aux environs de Messine.

CULTRIROSTRES (Cuv.).

Genre GRUE (Cuv., Temm.); *Grus* (Pallas., Cuv., Temm.); Fam. des ARDEADÉES (Swains.).

GRUE COURONNÉE ou OISEAU ROYAL (Cuv., Lafresn., dict. univ. d'hist. nat., pl. 9, f. 1); Grue des Baléares (Briss., Less.); Oiseau royal (Buff., pl. enl. 265).

Grus pavonina (Licht., Dum.); *Ardea pavonina* (Linn., Gmel., Biss.); *Ardea pavonia* (Linn., Cuv.); *Anthropoïdes pavoninus* (Vieill., gal. des ois., pl. sans numéro, l'adulte, et pl. 257, le jeune); *Grus balcarica* (Briss., Less.).

Cet oiseau, commun dans tout le nord de l'Afrique et qui fréquentait souvent les îles Mayorque et Minorque (les îles Baléares) comme l'indique le nom que les anciens

ui avaient donné, est de passage très-accidentel sur les côtes méridionales et occidentales de la Sicile.

M. Swainson (*Classification of birds*, t. 2, p. 173) annonce que la grue couronnée n'est point rare dans ces parages, notamment sur la petite île de Lampedosa, près Malte.

Demoiselle de Numidie (Cuv.); Grue de Numidie ou demoiselle (Buff. pl. enl. 241); Grue demoiselle (Temm.).

Grus virgo (Briss., Temm., Pallas); *Ardea virgo* (Linn., Vieill., Lath.); *Grus numidica* (Briss.).

On assure que cette espèce, originaire du nord de l'Afrique, paraît accidentellement à Malte et sur les côtes occidentales et méridionales de la Sicile. Quoique cette assertion ne puisse pas étonner, puisque la demoiselle de Numidie visite accidentellement la Dalmatie, les côtes de la Méditerranée et qu'elle a même été tuée dans le Piémont et en Suisse, suivant M. Temminck, je ne l'indique ici que pour la signaler à l'attention des observateurs siciliens.

Grue cendrée (Temm., Vieill., pl. 139, f. 1; Roux, pl. 326); Grue (Buff. pl. enl. 769, vieux mâle); Grue commune (Cuv.).

Grus cinerea (Bechst., Temm., Vieill.); *Ardea grus* (Linn., Lath.).

Grue (Savi).

N. v. s. — *Groi.*

Dans les premiers beaux jours du printemps on voit les grues effectuer leur passage en Sicile et se diriger vers le nord par bandes nombreuses. Elles se tiennent presque toujours à une assez grande élévation et ne séjournent que fort peu de temps dans l'île. On a remarqué qu'elles

affectionnaient habituellement les hauteurs qui couronnent la côte de Calabre et notamment le rocher sur lequel est bâti le château de Scylla, vis-à-vis Messine.

La grue est de passage régulier en Algérie.

Genre HÉRON (Temm., Cuv.); *Ardea* (Linn.).

1re *SECTION* (Temm.). — HÉRON proprement dit; Fam. des Ardéidées (Swains.).

Héron cendré (Temm.); Héron huppé (Buff. pl. enl. 755); Héron (Buff., pl. enl. 787, un jeune); Héron commun (Vieill. pl. 135, f. 3; Roux, pl. 311, Cuv.).

Ardea cinerea (Lath., Gmel., Temm., Swains, Selby, pl. 2); *Ardea major* (Vieill.).

Nonna (Savi); *Sgarza cenerino* (mâle); *Sgarza marina* (femelle).

N. v. s. — *Aruni* (Messine); *Jannazzu* (Catane, Syracuse); *Buturnu di gaddazzi* (Palerme).

Ce héron est assez commun dans les marais de Catane où il niche, tandis que dans le nord et dans le centre de la Sicile il n'est que de passage; ainsi, il ne séjourne guère qu'une nuit sur les lacs qui sont à la pointe du phare de Messine, et il se retire souvent pour prendre du repos dans les basses-cours des campagnes situées sur les collines voisines où l'on en tue quelques-uns.

Héron pourpré (Buff., Temm., Vieill., pl. enl. 136, f. 1; Roux, pl. 312, très-vieux sujet, et 313, jeune de l'année); Héron pourpré huppé (Buff., pl. enl. 788, l'adulte); Grand butor (Buff.).

Ardea purpurea (Linn., Temm., Vieill., Lath., Gould, Naum., pl. 221, jeune et adulte).

Ranocchiaja (Savi); *Sgarza granocchia.*

N. v. s. — *Russeddu.*

C'est dans les mois de mars et avril que l'on voit cette espèce effectuer, en Sicile, son passage par bandes de huit à quinze et même plus. Ce héron pourpré ne séjourne guère qu'une nuit près de Messine, perché sur les arbres situés non loin du rivage, et il se dirige ensuite vers les marais de Catane où il niche l'été sur quelque arbuste, ou dans les roseaux. Pendant l'hiver, on observe encore quelques hérons pourprés dans les marais précités.

Cette espèce est de passage accidentel dans les diverses parties de la France, et quelques sujets ont été tués dans les départements du Morbihan, de la Moselle et des Landes. M. Lesauvage annonce que douze à quinze hérons pourprés ont été tués à l'automne de 1834, dans les environs de Caen.

Héron aigrette (Temm., Vieill., Roux, pl. 314, un sujet moyen âge); Grande aigrette (Cuv., Buff., pl. enl. 925 et pl. 886, un jeune ou un adulte en mue, sous le nom de Héron blanc).

Ardea egretta (Linn., Temm., Vieill., Lath.); *Egretta alba* (Swains., Bonap.); *Ardea alba* (Linn., Cuv., Lath.).

Airone maggiore (Savi); *Sgarza bianca.*

N. v. s. — *Aroi jancu.*

Notre aigrette d'Europe, qui est répandue en Afrique et jusqu'en Asie, diffère de l'aigrette d'Amérique avec laquelle néanmoins elle a une très-grande ressemblance. C'est un oiseau qui n'est très-commun dans aucune contrée d'Europe, pas même dans les parties orientales et méridionales où on le rencontre plus fréquemment,

toutefois on en voit souvent des bandes nombreuses dans l'intérieur de la Sicile, lors du passage de printemps, et en janvier 1836, plusieurs individus furent tués dans les marais de Catane. Ce héron est très-rare aux environs de Messine et l'on ne cite que deux ou trois captures opérées près de cette ville depuis six ou sept ans.

Héron aigrettoïde (Temm.).

Ardea egrettoides (Temm.); *Ardea xanthodactyla* (Raffin.)?

Cette espèce, répandue dans le midi de l'Europe et en Asie, est encore assez rare, et je pense qu'elle a été confondue avec l'aigrette, quoiqu'elle en diffère par sa taille, qui est moindre, et par la couleur du bec et des pattes. C'est à tort que Raffinesque dit que le bec est noir, car les deux tiers du bec sont jaunes, dans l'oiseau vivant, et l'autre tiers seulement ou la pointe est noir; mais, toutefois, le bec paraît entièrement de cette dernière couleur dans les dépouilles sèches.

M. Temminck a annoncé, en 1840, que ce héron, que l'on trouve en Dalmatie et en Turquie, avait été tué plusieurs fois en Sicile et qu'il avait reçu deux exemplaires provenant de cette île. Je ne connais point d'autre capture récente opérée en Sicile.

Garzette; Héron garzette (Temm., Vieill., pl. 136, f. 2. Roux, pl. 315); Aigrette et Garzette blanche (Buff.); Petite Aigrette (Cuv.).

Ardea garzetta (Linn., Lath., Temm., Cuv., Vieill.); *Egretta garzetta* (Bonap., Swains.); *Ardea candidissima, Nivea* (Gmel.).

Airone minore (Savi).

N. v. s. — *Aretta* (Messine); *Garzetta* (Catane, Syracuse).

La garzette, répandue en Asie, en Afrique et dans le midi de l'Europe, est assez commune en Sicile. On en voit au printemps des passages, nombreux aux environs de Messine, de Syracuse et de Catane; mais c'est surtout aux environs de ces deux dernières localités que la garzette habite pendant une grande partie de l'année. Il est probable qu'elle niche dans les marais de Catane, puisqu'on l'y trouve tout l'été, et ce n'est que vers l'automne qu'elle devient assez rare.

La garzette est de passage accidentel dans le nord de la France.

Héron aigrette dorée (Temm.); Crabier de Coromandel (Buff., pl. enl. 912).

Ardea russata (Temm., Gould).

J'ai vu, à Marseille, une dépouille de ce héron qu'on m'a dit provenir de la Sicile, mais je ne puis rien affirmer quant à cette origine qui, je dois l'avouer, m'a paru suspecte. Néanmoins, ce héron, suivant M. Temminck, se trouve en Dalmatie, en Turquie, et on en a même tué un jeune en Crimée et un vieux en Angleterre. Il se pourrait donc que l'espèce visitât accidentellement la Sicile, et je la signale aux naturalistes qui sont ou seront à même d'explorer cette île.

Héron vérany (Roux, pl. 316, l'adulte en plumage parfait. Temm.); Héron garde-bœuf (Savig., atlas d'Egypte, pl. 8, f. 1).

Ardea Verany (Roux, Temm.); *Ardea candida minor* (Briss.); *Ardea bubulcus* (Savig., atlas d'Egypte).

Ce héron, qui habite l'Egypte et le Sénégal et qui a

été tué dans le midi de la France, se montre accidentellement en Sicile, où plusieurs exemplaires ont été tués, suivant M. Temminck.

Je l'ai également reçu de l'Algérie, où plusieurs jeunes sujets ont été tués au mois de décembre dans la province de Bône.

II^e *SECTION* (Temm.). — BUTOR; Fam. des ARDÉIDÉS (Sw.)

BUTOR (Buff., pl. enl. 789); Héron grand butor (Temm.); Butor d'Europe (Cuv.); Héron butor (Vieill., Roux, pl. 319).

Ardea stellaris (Linn., Lath., Temm., Cuv., Vieill.); *Butor stellaris* (Swains.).

Tarabuso (Savi); *Sgarza stellare.*

N. v. s. — *Capuni di margi.*

Le butor, répandu dans toute l'Europe, en Afrique et en Asie, est très-commun toute l'année en Sicile, dans les marais de Catane, où il niche au milieu des roseaux ou dans des buissons à proximité des eaux.

Il ne se montre du côté de Palerme et de Messine que lors du passage de printemps.

CRABIER; Héron crabier (Temm.); Crabier de Mahon (Cuv., Buff.); Crabier caiot (Buff., pl. enl. 348, le vieux, et le jeune sous le nom de Petit Butor); Héron caiet (Vieill., pl. 137, f. 1. Roux, pl. 320, l'adulte, et pl. 321, jeune d'un an).

Ardea ralloïdes (Scopoli, Temm.); *Ardea comata* (Pallas, Linn., Lath., Vieill.); *Egretta comata* (Swains.); *Buphus ralloïdes* (Bonap.).

Sgarza ciuffetto (Savi).

N. v. s. — *Cicugnetta* (Messine); *Russiddottu* (Palerme); *Martineddu* (Catane, Syracuse).

Le crabier est répandu en Asie, en Afrique et dans le idi de l'Europe ; il s'égare de temps à autre jusque dans nord de l'Allemagne, et j'en ai vu plusieurs exem- aires tués, en France, dans la Normandie, dans les dennes et en Lorraine. Dans certaines années, le crabier t très-commun en Sicile, même dans le nord, lors du ssage de printemps. On en voit toujours du côté de ıtane et de Lentini, mais on ne croit pas qu'il niche ns l'île.

Blongios (Cuv.); Blongios de Suisse (Buff., pl. enl. 23); Butor brun rayé et le Butor roux (Buff.); Héron ongios (Temm., Vieill., pl. 138, f. 1, adulte; f. 2, tête ı jeune. Roux, pl. 322 et 323).

Ardea minuta (Linn., Temm., Vieill., Lath.).

Nonnoto (Savi).

N. v. s. — *Sciorbocchi* (Messine); *Ruseddu di cannitu* Palerme); *Inganna cacciaturi* (Catane et Syracuse).

Le blongios est commun en Sicile, comme dans tout le idi de l'Europe, et il niche dans les marais de Catane. établit son nid sur des arbustes peu élevés, ou parmi des seaux, au milieu des eaux, et le compose de paille gros- ère et de joncs desséchés. Toutefois, on ne trouve le longios du côté de Messine que pendant le mois de mai, poque à laquelle il se tient dans des prairies humides et ouvertes de joncs.

Il est de passage dans presque toute la France.

Genre BIHOREAU (Cuv.); *Nycticorax* (Temm.); *Nycticardea* (Swains.); Fam. des Ardeadées (Sw.).

Bihoreau (Buff., pl. enl. 758 et 759, et le jeune sous ı nom de Crabier roux, de Pouacre et de Pouacre de

Cayenne); Bihoreau à manteau (Temm., manuel; t. 4, et Bihoreau à manteau noir, t. 2); Bihoreau d'Europe (Cuv.); Héron bihoreau (Vieill., pl. 137, f. 2, adulte; f. 3, tête du jeune. Roux, pl. 317, l'adulte, et pl. 318, le jeune).

Nycticorax ardeola (Temm., manuel, t. 4); *Ardea nycticorax* (Linn., Vieill., Temm., manuel, t. 2. Lath.); *Nyctiardea europea* (Swains.).

Nitticora (Savi); *Sgarza cenerino; Sgarza nitticora.*

N. v. s. — *Grassotta* (Messine); *Ingarali* (Catane, Syracuse); *Grassotta imperiali* (Palerme).

Les bihoreaux, que l'on trouve dans toutes les contrées du globe, sont assez communs en Sicile, et on les voit passer dans les mois de mars, avril et mai, par bandes de huit à dix individus. A l'automne, on ne voit guères que des jeunes. Dans certaines années, cette espèce est très-commune aux environs de Messine, et elle a coutume de s'arrêter dans des lieux humides, ou de se percher sur des arbres à proximité de la mer.

Genre CIGOGNE (Cuv., Temm.); *Ciconia* (Briss., Cuv., Temm., Swains.); Famille des Ardéadées (Swains.).

Cigogne blanche (Buff., pl., enl., 866; Cuv., Temm., Vieill., Roux, pl. 324).

Ciconia alba (Bellon, Temm., Vieill., Briss., Bechst., Swains.); *Ardea ciconia* (Linn., Lath.).

Cicogna bianca (Savi).

N. v. s. — *Cicogna.*

La cigogne, pour laquelle on professe une sorte de culte dans plusieurs contrées de l'Europe et dont on aperçoit les nids en France au sommet des édifices de

l'Alsace, ne se montre que de passage périodique en Sicile et rarement séjourne-t-elle quelque temps dans cette île.

Cigogne noire (Buff. pl. enl. 399, Temm., Vieill., pl. 138, f. 3. Cuv., Roux, 325).

Ciconia nigra (Bellon, Temm., Vieill., Bechst.); *Ardea ciconia* (Linn.); *Ardea nigra* (Gmel., Lath.); *Ciconia fusca* (Briss.).

Cicogna nera (Savi).

N. v. s. — *Cicogna niura.*

Cette espèce, qui habite la Hongrie, la Pologne et la Turquie, est de passage en Suisse, dans toute la France et en Italie où de fréquentes captures ont lieu. On en voit aussi chaque année quelques individus dans les environs de Lentini et dans d'autres parties de la Sicile, quoique l'espèce soit généralement rare dans l'île. On ne cite aux environs de Messine, qu'une capture opérée au mois de février 1834.

Genre SPATULE (Cuv., Temm.); *Platalea* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Famille des Ardeadées (Swains.).

Spatule blanche (Temm., Vieill., pl. 135, f. 1, adulte; f. 2, tête du jeune. Roux, pl. 310); Spatule (Buff. pl. enl. 405); Spatule blanche huppée (Cuv.).

Platalea leucorodia (Linn., Temm., Cuv., Vieill., Lath., Swains., Selby, pl. 10).

Spatola (Savi).

N. v. s. — *Palitta* (Messine); *Modda et Paledda* (Catane, Syracuse).

Quoique la spatule passe l'hiver en Italie et soit alors

très-commune sur les côtes et dans les marais de la Sardaigne, elle ne laisse pas que d'être très-rare en Sicile où elle ne se montre qu'accidentellement et ordinairement à l'automne. Toutefois au mois d'avril 1839 on en a tué un individu très-adulte, près du phare de Messine, et quelques autres captures ont eu lieu soit sur le lac de Lentini, soit dans d'autres parties de l'île.

La spatule est assez commune dans quelques parties de la France, notamment en Bretagne selon M. Sganzin, et se montre fréquemment sur les côtes de Normandie.

LONGIROSTRES (Cuv.).

Genre IBIS (Cuv., Temm.); *Ibis* (Lacép., Cuv., Temm., Swains.); Famille des TANTALIDÉES (Swains.).

IBIS FALCINELLE (Temm.); Ibis vert (Cuv., Vieill., pl. 134, f. 3. Roux, pl. 309); Courlis vert et courlis d'Italie (Buff., pl. enl. 819); Courlis marron et courlis vert (Briss.); Ibis noir (Savig.); Courlis brillant (Sonnini, édit. de Buff.).

Ibis falcinellus (Temm.); *Ibis viridis* (Vieill.); *Scolopax falcinellus*, *tantalus viridis*, *numenius viridis* et *tantalus igneus* (Linn., Gmel., Lath.).

Mignattaio (Savi).

N. v. s. — *Gaddaranu.*

Les ibis se montrent en Sicile, lors du double passage, c'est-à-dire au mois de mars ou avril et en octobre, époque à laquelle ils sont plus rares. Dans certaines années, ils arrivent par bandes nombreuses au printemps, tandis qu'on n'en voit qu'un petit nombre dans d'autres

années. L'ibis se trouve assez souvent en Italie et j'en ai vu dans les légations romaines de jeunes sujets de l'année, ayant le plumage d'un gris noirâtre varié de blanc.

Cet oiseau répandu en Asie, que l'on trouve assez fréquemment dans les parties méridionales et orientales de l'Europe, s'égare quelquefois jusque dans le nord : ainsi, non-seulement on en a tué dans la Lorraine et la Normandie, mais M. Temminck cite des captures opérées dans le Holstein, en Hollande et même en Islande.

Genre COURLIS (Temm.); *Numenius* (Briss. Cuv., Temm., Swains.); Famille des Scolopacidées (Swains.).

Courlis (Buff. pl. enl. 818); Courlis d'Europe (Cuv.); Courlis cendré (Temm., manuel, t. 4, et grand courlis cendré, t. 2); Courlis commun (Vieill., pl. 172, f. 2. Roux, pl. 306).

Numenius arquatus (Temm., Vieill.); *Numenius arquata* (Lath., Temm., manuel, t. 2, Swains; Selby, pl. 13); *Scolopax arquata* (Linn.).

Chiurlo maggiore (Savi).

N. v. s. — *Turriazzu*.

Le courlis répandu dans toute l'Europe, l'Asie et l'Afrique, est commun en Sicile où il arrive à l'automne pour y passer tout l'hiver. Ce n'est qu'au mois d'avril, lorsqu'il émigre vers le nord, qu'il devient assez commun aux environs de Messine quoiqu'il abonde tout l'hiver dans la province limitrophe de Catane, dans les prairies humides, près des lacs ou des fleuves. On ne le voit jamais qu'isolé ou par petites bandes de 4 ou 5 individus au plus.

Corlieu (Buff., pl. enl. 842, ou Petit Courlis); Courlis Corlieu (Temm., Vieill., pl. 134, f. 2. Roux, pl. 307); Corlieu d'Europe (Cuv.).

Numenius phæopus (Lath., Temm., Vieill., Swains., Selby, pl. 14); *Scolopax phæopus* (Linn.).

Chiurlo piccolo (Savi).

N. v. s. — *Turriazzolu di jaddazzi.*

Cette espèce, qui est plus rare que le courlis cendré en Sicile comme dans les autres parties de l'Europe où l'on trouve les deux espèces, arrive à l'automne et quitte l'île au mois d'avril.

M. Temminck annonce que le corlieu est aussi commun que le courlis cendré, au Japon et dans toute l'Inde.

Courlis a bec grêle (Temm., Roux, pl. 308).

Numenius tenuirostris (Vieill., dict. d'hist. nat. Temm., Roux, Gould, Bonap.).

Chiurlottello (Savi); *Ticchione terrasolo.*

N. v. s. — *Turriazzolu.*

Cette espèce, originaire d'Egypte, avait long-temps été confondue avec le corlieu, et depuis que les observations ont été plus exactes et les observateurs plus multipliés, on a reconnu, en Sicile, que ce courlis est le plus commun des trois espèces qui fréquentent l'île. On en voit beaucoup au printemps du côté de Messine et de Palerme, et il est répandu tout l'hiver dans les diverses parties de la Sicile, notamment aux environs de Catane et de Syracuse. Ce courlis est de passage, non-seulement en Italie, en Dalmatie, en Grèce, mais aussi dans tout le midi de la France, car j'en ai vu à Montpellier, à Nismes et à Marseille des sujets provenant de ces localités, et M. Temminck cite une capture opérée sur la Saône.

Genre BÉCASSE (Cuv., Temm.); *Scolopax* (Illig., Cuv., Temm., Sw.).

* *SECTION.* — BÉCASSE proprement dite (Temm.); Fam. des Scolopacidées (Swains.).

Bécasse (Buff., pl. enl. 885. Cuv.); Bécasse ordinaire (Temm.); Bécasse commune (Vieill.).

Scolopax rusticola (Linn., Temm., Roux, pl. 299); *Rusticola vulgaris* (Vieill., Lafresn., Savi).

Beccacia (Savi).

N. v. s. — *Jaddazzu.*

Cet oiseau, qui affectionne les climats froids, se trouve cependant dans le midi de l'Italie et en Sicile, où il est de passage régulier. C'est avec les premiers froids qu'on le voit arriver dans cette île, et alors il habite les parties humides des sommités boisées qu'il ne quitte, pour descendre en plaine, que lorsque la neige vient à tomber.

La bécasse recherche la solitude et se tient tout le jour cachée dans d'épais buissons, d'où elle ne sort le soir qu'au crépuscule pour aller chercher sa nourriture dans les champs et les prairies humides des diverses parties de l'île.

Quelques couples de bécasses nichent, chaque année, dans les forêts des diverses parties de la France, comme dans le Dauphiné, la Champagne et les Ardennes; quelquefois aussi dans la Lorraine.

II^e^ *SECTION.* — BÉCASSINE (Temm.).

Bécassine double (Temm., manuel, t. 1. Vieill., pl. 132, f. 2. Roux, pl. 300); Double bécassine (Cuv., Buff.); Grande ou Double Bécassine (Temm., manuel, t. 2).

Scolopax major (Linn., Lath., Temm., Cuv., Naum.,

pl. 208. Swains., Selby, pl. 23, f. 2); *Scolopax media* (Vieill.); *Gallinago major* (Bonap.).

Croccolone (Savi); *Beccaccino maggiore.*

N. v. s. — *Arciruttuni di becca-ficu.*

Cette bécassine, qui niche dans les contrées du nord de l'Europe et qui ne se montre qu'en très-petit nombre en France, est commune en Sicile, près de Syracuse, de Lentini et de Catane, ainsi que dans toutes les plaines marécageuses. Elle est rare aux environs de Messine et de Palerme.

Bécassine ordinaire (Temm.); Bécassine (Buff., pl. enl. 883. Cuv.); Bécassine commune (Vieill., Roux, pl. 301).

Scolopax gallinago (Linn., Temm., Cuv., Lath., Vieill., Naum., pl. 209. Gould); *Gallinago scolopacinus* (Bonap.).

Beccaccino reale (Savi).

N. v. s. — *Beccaccinu riali* (Messine); *Arcirittuni* (Palerme).

Cette bécassine arrive en Sicile lors des premières pluies d'automne et se tient en grand nombre dans les herbages et les buissons qui bordent les fleuves et les lacs; puis émigre au printemps vers les contrées septentrionales.

On ne la trouve aux environs de Messine et de Palerme qu'aux époques du double passage, quoiqu'elle soit très-commune, depuis le mois de septembre jusqu'en avril, aux environs de Catane, de Lentini, de Syracuse, etc.

Bécassine sourde (Temm., Vieill., pl. 132, f. 1. Roux, pl. 302); Petite Bécassine ou Sourde (Cuv., Buff., pl. enl. 884).

Scolopax gallinula (Linn., Lath., Temm., Vieill., Cuv., Naum., pl. 216); *Gallinago gallinula* (Bonap.)

Frullino (Savi); *Beccaccino minore.*

N. v. s. — *Beccaccinu di li picciuli.*

Cette bécassine arrive en Sicile et en repart avec la bécassine ordinaire. Ce n'est qu'au passage du printemps qu'on la trouve aux environs de Messine, quoiqu'elle soit commune tout l'hiver du côté de Catane, de Lentini et de Syracuse.

Genre BARGE (Cuv., Temm.); *Limosa* (Bechst., Cuv., Temm., Swains.); Fam. des Scolopacidées (Sw.).

Barge a queue noire (Temm.); Barge ou Barge commune (Buff., pl. enl. 874); Grande Barge rousse, robe d'été (Buff., pl. enl. 916).

Limosa melanura (Temm., Leisler, Swains., Bechst.); *Scolopax limosa* (Linn.).

Pantana pittima.

L'apparition de cette espèce, en Sicile, paraît fort rare, et l'on n'en peut citer qu'un exemple: néanmoins, je soupçonne qu'elle se trouve, à l'époque du passage, sur le lac de Lentini et aux environs de Syracuse.

Genre SANDERLING (Temm., Cuv.); *Calidris* (Illig., Temm.); *Arenaria* (Bechst., Cuv.); *Tringa* (Linn.); Fam. des Scolopacidées (Swains.).

Sanderling (Buff.); Sanderling variable (Temm.); Sanderling rougeâtre (Vieill., pl. 118, f. 2, en été; f. 3, tête en hiver. Roux, pl. 270, robe de noces); Sanderling courvilette (Vieill., galerie des ois., pl. 234, robe d'été).

Calidris arenaria (Illig., Temm.); *Calidris rubidus*

(Vieill.); *Charadrius calidris* (Gmel., Wilson); *Tringa arenaria* (Swains., Linn.).

Calidra (Savi).

N. v. s. — *Beccaccinu tri-ungni.*

Cette espèce, très-répandue en Europe et en Asie et qui paraît nicher dans les régions arctiques de l'Europe et de l'Amérique, est de passage irrégulier en Sicile. Dans certaines années, notamment au mois d'avril 1836, des bandes nombreuses de sanderlings arrivent en Sicile, et ils s'y montrent toujours dans la livrée des noces.

Genre BÉCASSEAU (Temm.); *Tringa* (Briss., Temm.); *Maubèches* et *Alouette de mer* (Cuv.); *Calidris; Pelidna* (Cuv.); Fam. des Scolopacidées (Sw.).

Bécasseau cocorli (Temm., Vieill., pl. 125, f. 1, en été; f. 2, tête en hiver. Roux, pl. 285, en été; pl. 286, en hiver); Alouette de mer (Buff., pl. enl. 851).

Tringa subarcuata (Temm., Vieill.); *Scolopax subarcuata* et *africana* (Gmel.); *Numenius pygmæus* et *subarquata* (Bechst.).

Piovanello pancia rossa (Savi).

N. v. s. — *Papiola beccu tortu.*

Ce bécasseau, répandu dans toutes les parties du monde, se trouve en Sicile dans toutes les livrées et y est plus commun que le bécasseau variable. Cette espèce abonde en Sardaigne depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin d'avril.

Bécasseau variable (Temm., manuel, t. 4, et Bécasseau brunette ou variable, t. 2); Tringa à collier (Vieill., pl. 125, f. 3. Roux, pl. 287 et 288); Alouette de mer ou

Petite Maubèche (Cuv.); La Brunette (Buff.); Le Cincle (Buff., pl. enl. 852); Cincle à collier roux; Alouette de mer et Cincle (Sonnini, édit. de Buff.).

Tringa variabilis (Meyer, Temm.); *Tringa cuclus* (Vieill.); *Tringa cinclus* et *alpina* (Linn., Lath.); *Numenius variabilis* (Bechst.); *Pelidna cinclus* (Cuv.).

Piovanello pancia-nera (Savi).

N. v. s. — *Papioledda* (Messine); *Papiola* (Catane, Syracuse); *Spiriticchiu* (Palerme).

Cette espèce, répandue dans toute l'Europe et jusqu'en Asie, n'est pas aussi commune en Sicile qu'en Italie. Elle est même assez rare aux environs de Messine. On trouve, en Sicile, des sujets en livrée d'hiver et en robe de noces.

Bécasseau platyrhinque (Temm.); Tringa éloriode (Vieill., pl. 126, f. 1); Le plus petit des Courlis (Sonnini, édit. de Buff.).

Tringa platyrhincha (Temm.); *Tringa eloriodes* (Vieill.); *Numenius pygmeus* (Naum., pl. 207, Meyer, Lath.).

Gambecchio frullino (Savi).

Cette espèce, répandue sur presque toute la surface du globe, a souvent été confondue avec le bécasseau variable en plumage d'hiver, et comme elle se montre sur la côte de Calabre, je suis très-porté à croire qu'elle paraît, accidentellement au moins, en Sicile. Néanmoins, je ne connais aucun exemple de capture de ce bécasseau dans cette île.

Becasseau échasses (Temm.); Tringa minulle (Vieill., pl. 126, f. 2. Roux, mais non la pl. 289).

Tringa minuta (Leisler, Temm., Naum., pl. 184. Gould); *Tringa pusilla* (Vieill., Roux, Linn.).

Gambecchio (Savi); *Culetto.*

N. v. s. — *Lodona di mari.*

Ce bécasseau, très-commun en Dalmatie, sur les lacs de la Suisse ainsi qu'en Asie, se trouve en grand nombre en Sicile lors du passage de printemps, c'est-à-dire au mois d'avril et de mai. On l'y voit dans les diverses livrées.

Bécasseau maubèche (Temm., manuel, t. 4, et Bécasseau canut ou maubèche (Temm., t. 2); Maubèche grise (Buff., pl. enl. 366; Canut; Maubèche tachetée, pl. enl. 365); Maubèche (Buff., Cuv., Briss., pl. 20, f. 1, et pl. 21, f. 1 et 2); Tringa maubèche (Vieill., pl. 123, f. 2, en été; f. 3, tête en hiver. Roux, pl. 282, livrée de noces, et pl. 283, le jeune).

Tringa cinerea (Linn., Lath., Temm., Schints); *Tringa ferruginea* (Meyer, Vieill.); *Calidris canutus* (Gould); *Tringa canutus* (Selby, pl. 27, f. 1 et 3. Swains.).

Piovanello maggiore (Savi).

Cette espèce n'est que de passage accidentel dans les parties méridionales de l'Italie et de la Sicile. Elle n'a jamais été observée dans le nord de cette dernière contrée.

Genre COMBATTANT (Cuv., Temm.); *Machetes* (Cuv., Temm., Sw.); Famille des Scolopacidées (Sw.).

Combattant (Buff., pl. enl. 305 et 306; pl. 300, un jeune, sous le nom de Chevalier varié; pl. 844, la femelle sous le nom de Chevalier commun); Combattant variable (Temm., manuel, t. 4, et Bécasseau combattant, t. 2);

ga combattant (Vieill., pl. 127, f. 1, mâle en été; f. emelle); Paon de mer (Buff., t. 7).

achetes pugnax (Cuv., Temm., Swains., Selby, pl. *Tringa pugnax* (Linn., Vieill., Roux, pl. 290, s en livrée de noces; 291 femelle, 292 mâle au nencement du printemps, Lath.).

ambetta (Savi); *Gambetta scherzosa*, *Combattente.*

v. s. — *Gambini* (Messine); *Pirucchiusa* (Catane, cuse).

combattant qui est si abondant en Hollande et en eterre à l'époque où le mâle est revêtu de sa parure nale d'été, ne se trouve dans le midi de l'Europe qu'en . Ce n'est que pendant les mois de février et de mars demeure en Sicile pour émigrer bientôt vers des ées plus septentrionales. Dans l'est et le nord de la ce, dans les Ardennes notamment, où le combattant sez commun à la fin de l'hiver, on obtient souvent nâles en mue de printemps et très-rarement dans livrée complète.

---

nre TOURNE-PIERRE (Cuv., Temm.); *Strepsilas*., Temm., Cuv., Swains.); Famille des Scolopas (Swains.).

URNE-PIERRE (Buff., et pl. enl. 856, 340 et 857, les noms de Coulond-Chaud, Coulond-Chaud gris Cayenne; Vieill., pl. 122, f. 3, en été; pl. 123, f. 1 hiver. Roux, pl. 280 et 281); Tourne-pierre à r (Temm.).

repsilas interpres (Illig., Swains., Selby, pl. 33, f. et 3); *Strepsilas collaris* (Temm.); *Arenaria inter-* (Vieill.); *Tringa interpres* (Linn., Lath., Wilson.); *inella collaris* (Meyer).

Voltapietre (Savi).

N. v. s. — *Papunceddu.*

Le tourne-pierre, répandu dans les diverses parties du monde et très-commun dans le nord de l'Europe et de l'Amérique, est de passage régulier en Sicile au mois d'avril et de mai. Quoique cet oiseau ne se montre jamais qu'en petit nombre dans cette île, on en tue chaque année quelques sujets aux environs de Messine.

Genre CHEVALIER (Temm. Cuv.); *Totanus* (Bechst., Temm., Cuv., Sw.); Famille des SCOLOPACIDÉES (Sw.).

1re *SECTION.* — CHEVALIERS proprement dits (Temm.).

CHEVALIER ARLEQUIN (Temm.); Chevalier noir (Cuv.); Chevalier brun (Vieill., pl. 128, f. 1, en été; f. 2, tête en hiver. Roux, pl. 293); Barge brune (Buff. pl. enl. 875); Chevalier de Courlande (Sonnini, Buff.).

Totanus fuscus (Leisler, Temm., Vieill., Bechst., Gould, Selby, pl. 15, f. 1 et 2; Swains., Meyer); *Scolopax fusca, tringa fusca, scolopax tatanus, tringa atra* (Linn., Gmel., Lath.).

Chio-chio (Savi).

N. v. s. — *Papiola.*

Un grand nombre de chevaliers arlequins passe en Sicile à l'époque du printemps, néanmoins il est fort rare d'en trouver qui aient déjà revêtu la livrée complète d'été. Cet oiseau qui va nicher dans les contrées septentrionales ne séjourne que peu de temps en Sicile. J'en ai obtenu plusieurs sujets tués en Suisse dans leur robe d'été.

CHEVALIER GAMBETTE (Temm., Vieill., pl. 129, f. 1, en été; f. 2, tête, en hiver. Roux, pl. 294); Chevalier

aux pieds rouges ou gambette (Buff., pl. enl. 845, Cuv.); Chevalier rayé (Buff., pl., enl., 827, jeune à l'automne).

Totanus calidris (Bechst., Temm., Vieill., Gould); *Tringa gambetta, tringa striata, scolopax calidris, tringa gambetta* (Linn., Gmel., Lath.).

Pettegola (Savi); *Gambetta.*

N. v. s. — *Papiola impiriali.*

Cette espèce répandue en Europe, en Asie et en Afrique n'est guère plus commune en Sicile que le chevalier arlequin. Elle commence à effectuer son passage dans l'île en mars ou en avril et il est également fort rare de la tuer en livrée de noces. Elle niche au nord de l'Italie, en France, en Allemagne et dans plusieurs autres contrées.

Chevalier stagnatile (Temm.); Chevalier des étangs (Vieill., pl. 129, f. 3; Roux, pl. 295, le mâle en plumage des noces); Chevalier à longs pieds (Bonelli, Cuv.); Petit chevalier aux pieds verts (Cuv., édit. de 1817); Barge grise (Buff., pl. enl. 876).

Totanus stagnatilis (Bechst., Temm., Leisler, Vieill., Roux, Cuv., Naum., pl. 202, Gould); *Scolopax totanus* (Linn.).

Pirro-Pirro gambe lunghe (Savi); *Albastrella cenerina.*

N. v. s. — *Beccaccinu jammi longhi.*

Le chevalier stagnatile qui habite les parties orientales de l'Europe est rare en Sicile, toutefois chaque année, au mois d'avril, on en voit quelques individus qui fréquentent les lacs du Phare de Messine.

Chevalier cul-blanc (Temm.); Chevalier bécasseau

(Vieill., pl. 130, f. 2); Bécasseau ou Cul-Blanc de rivière (Cuv.); Bécasseau ou Cul-Blanc (Buff., pl. enl. 843, un jeune).

Totanus ochropus (Temm., Vieill., Roux, pl. 296, un jeune de l'année. Gould, Selby); *Tringa ochropus* (Linn., Lath., Briss.).

Pirro-Pirro cul bianco (Savi).

N. v. s. — *Stagnotta* (Catane, Syracuse); *Gadazzu di li grossi* (Palerme).

Cette espèce, répandue dans presque toute l'Europe, est aussi très-commune en Sicile aux deux époques du passage, principalement au mois d'avril. Un grand nombre séjourne l'été en Sicile et y niche sur les plages ou dans les herbages des marais.

Chevalier sylvain (Temm.); Chevalier des bois (Vieill., pl. 130, f. 1); Bécasseau des bois (Cuv.).

Totanus glareola (Temm.); *Totanus glareolus* (Vieill., Roux, pl. 297); *Totanus affinis* (Horsf.); *Tringa glareola* (Linn., Lath.).

Pirro-Pirro boschereccio (Savi).

N. v. s. — *Beccaccinu di fiumara.*

Ce chevalier, qui niche dans les contrées tempérées et surtout dans les régions septentrionales de l'Europe et que l'on trouve aussi en Asie, est de passage en Sicile pendant les mois de mars et d'avril. On le voit alors en grand nombre dans les prairies humides, où il ne séjourne néanmoins que peu de jours, pour émigrer ensuite vers le nord sans qu'il en reste un seul individu dans l'île.

Chevalier guignette (Temm., Vieill., pl. 131, f. 1. Roux, pl. 297, livrée de printemps); Guignette (Cuv.,

Buff.); Petite Alouette de mer (Buff., pl. enl. 850, en robe d'été).

Totanus hypoleucos (Temm., Vieill., Gould, Naum., pl. 194); *Tringa hypoleucos* (Linn., Lath.); *Actitis hypoleucos* (Boié).

Pirro-Pirro piccolo (Savi); *Piovanello.*

N. v. s. — *Quagghia di mari* (Messine); *Gaddazzu di li picciuli* (Palerme).

Cet oiseau habite la Sicile, été comme hiver; toutefois, il y est plus commun dans cette dernière saison; on le voit ordinairement, par bandes de huit à dix, au bord des lacs et des fleuves.

Au printemps, il quitte les localités habitées pour se retirer au milieu des montagnes et près de quelque torrent sur les bords duquel il dépose, au milieu d'herbages, quatre ou cinq œufs blanchâtres avec des taches brunes et cendrées.

IIe *SECTION.* — CHEVALIER A BEC RETROUSSÉ (Temm.).

CHEVALIER ABOYEUR (Temm.); Barge variée et Barge aboyeuse (Buff.); Chevalier aux pieds verts (Vieill., pl. 128, f. 3. Cuv., Roux, pl. 298).

Totanus glottis (Bechst., Temm., Vieill., Cuv., Sw., Leisler); *Scolopax glottis* (Linn.); *Glottis chloropus* (Nils.), *Totanus fistulans, griseus* (Bechst.).

Pantana.

N. v. s. — *Gammina riali.*

Cette espèce, qui est de passage en France et assez commune dans la Nord-Hollande, arrive en Sicile à la même époque que le combattant. C'est un oiseau qui ne voyage qu'isolément, aussi est-il plus rare que l'espèce

précitée. Ce chevalier niche dans les régions arctiques et il est de passage en Algérie.

Genre ÉCHASSE (Cuv., Temm.); *Himantopus* (Briss., Cuv., Temm., Sw.); Fam. des Scolopacidées (Swains.).

Échasse a manteau noir (Temm.); Échasse à cou blanc (Vieill., pl. 117, f. 2. Roux, pl. 267); L'Échasse (Buff., pl. enl. 878, mâle).

Himantopus melanopterus (Meyer, Temm., Swains); *Himantopus albicollis* (Vieill.); *Charadrius himantopus* (Linn., Lath.); *Himantopus rufipes* (Bechst.); *Himantopus longipes* (Brehm); *hyperbates himantopus* (Naum., pl. 203).

Cavaliere d'Italia (Savi).

N. v. s. — *Aceddu cavaleri* (Messine); *Pedi longhi* (Catane, Syracuse); *Francisottu* (Terranova).

Cette espèce, répandue dans presque toutes les parties du monde et qui niche, en Europe, dans l'île de Sardaigne et en Hongrie, est de passage périodique en Sicile. C'est au mois de mars, lorsque le vent souffle avec force et pendant les mauvais temps, que les échasses effectuent leur passage sur la plage de Messine. Elles s'arrêtent sur les petits lacs qui existent derrière le lazaret ou sur ceux situés à la pointe du phare, mais pendant quelques heures seulement et par petites bandes de cinq ou six individus. L'échasse est aussi de passage accidentel dans les diverses provinces de la France.

Genre AVOCETTE (Cuv., Temm.); *Recurvirostra* (Linn., Cuv., Temm., Sw.); Fam. des Scolopacidées (Swains.).

Avocette a nuque noire (Temm.); Avocette (Buff.,

pl. enl. 553); Avocette à tête noire (Vieill., pl. 112, f. 1. Roux, pl. 338).

Recurvirostra avocetta (Linn., Lath., Cuv., Temm., Vieill., Naum., pl. 204. Gould, Swains., Selby, pl. 20).

Monachina (Savi).

N. v. s. — *Lesina.*

Cette espèce, répandue en Europe et en Afrique, est de passage en Sicile comme en Italie. Elle séjourne principalement aux environs de Catane et de Lentini, ne se trouvant que rarement sur les côtes du nord de la Sicile. L'avocette est très-commune dans la Nord-Hollande.

MACRODACTYLES (Cuv.).

Genre RALE (Temm.); *Rallus* (Linn., Temm.); Fam. des Rallidées (Swains.).

Rale d'eau (Buff., pl. enl. 749. Vieill., pl. 140, f. 1. Roux, pl. 329. Temm., manuel, t. 2); Râle d'eau vulgaire (Temm., t. 4); Râle d'eau d'Europe (Cuv.).

Rallus aquaticus (Linn., Cuv., Temm., Vieill., Lath.).

Gallinella (Savi); *Gallinella palustre.*

N. v. s. — *Marransanu* (Catane, Syracuse); *Gaddinedda d'acqua* (Palerme, Messine); *Percia-Sciari* (Castrogiovanni).

Le râle d'eau habite toute l'année dans les marais et les étangs de Catane et des autres parties de la Sicile, mais on ne le trouve aux environs de Messine qu'aux époques du double passage.

Genre **POULE D'EAU** (Temm.); *Gallinula* (Lath., Temm.); Famille des **Rallidées** (Swains.).

1re *SECTION* — (Temm.).

Poule d'eau de genêt (Temm.); Râle de genêt ou roi des cailles (Buff., pl. enl. 750); Râle de genêt (Cuv., Vieill., pl. 140, f. 2, Roux, pl. 328).

Gallinula crex (Lath., Temm.); *Rallus crex* (Linn., Cuv., Vieill.); *Crex pratensis* (Bechst., Meyer).

Re di quaglie (Savi).

N. v. s. — *Re di quacchi veru.*

Cet oiseau arrive en Sicile au printemps, et pendant le séjour qu'il y fait, il vit solitaire, au milieu des herbages touffus et près des eaux. On ne croit pas qu'il niche dans cette île où il est beaucoup plus rare lors du passage d'automne.

Marouette (Buff., pl. enl. 751, vieux mâle, Cuv.); Petit râle d'eau (Buff.); Petit râle tacheté (Cuv.); Poule d'eau marouette (Temm.); Râle marouette (Vieill., pl. 141, f. 1. Roux, pl. 330).

Gallinula porzana (Lath., Temm.); *Rallus porzana* (Linn., Cuv., Vieill.).

Voltolino (Savi).

N. v. s. — *Jaddinedda d'acqua.*

La marouette habite au bord des lacs et des marais de la Sicile, et au milieu des joncs et des plantes aquatiques. On la voit en grand nombre dans toute l'île pendant les mois de février et de mars, mais aux environs de Catane et de Syracuse elle y séjourne également l'été et y niche sur les eaux, composant son nid d'herbages entrelacés et flottants.

POULE D'EAU POUSSIN (Temm.); Râle, râllo-marouet (Vieill., pl. 141, f. 2, mâle; f. 3, tête de la femelle. Roux, pl. 331. Sonnini, édit. de Buff.).

Gallinula pusilla (Bechst., Temm.); *Rallus Peyrousei* (Vieill.); *Rallus pusillus* (Pallas, Linn., Lath.); *Ortygometra pusilla* (Bonap.).

Schiribilla (Savi).

N. v. s. — *Jaddinedda d'acqua surcera.*

On trouve la poule d'eau poussin en Sicile dans les mêmes localités que l'espèce précédente, mais elle est plus rare.

Selon M. Temminck, cette espèce qui est assez répandue en Italie, en Allemagne et en Dalmatie, se retrouve dans plusieurs contrées de l'Asie.

POULE D'EAU BAILLON (Temm.); Râle Baillon (Vieill., pl. 142, f. 1, adulte, f. 2, tête du jeune, Roux, pl. 332).

Gallinula Bailloni (Temm.); *Rallus Bailloni* (Vieill.); *Ortygometra Bailloni* (Stephen); *Crex Bailloni* (Selby); *Zaporina Baillonii* (Gould).

Schiribilla grigiata (Savi).

Cette espèce encore plus petite que la poule d'eau poussin se trouve en Sicile dans les mêmes localités et y a été long-temps confondue avec elle.

II^e *SECTION.* — (Temm.).

POULE D'EAU ORDINAIRE (Temm.); Poule d'eau (Buff., pl. enl. 877, le mâle); Poule d'eau commune (Cuv.); Gallinule commune (Vieill., pl. 142, f. 3, Roux, pl. 334, adulte; pl. 335 le jeune); Poulette d'eau (Buff.).

Gallinula chloropus (Lath., Temm., Vieill.); *Fulica chloropus* (Linn., Swains., Selby, pl. 31).

Sciabica (Savi).

N. v. s. — *Jadduzzu impiriali.*

La poule d'eau est commune en Sicile comme dans presque toute l'Europe. Quoiqu'elle niche dans tous les lacs, au bord de l'Anapus et de la rivière de Cyane, près Syracuse et dans les marais de Catane, où elle est sédentaire, on ne la voit que de passage aux environs de Messine.

Genre TALÈVE (Temm.); TALÈVE ou POULE SULTANE (Cuv.); *Porphyrio* (Briss., Temm., Cuv., Sw.); Famille des Rallidées (Swains.).

Porphyrion (Buff.); ou Poule sultane, talève porphyrion (Temm.); Poule sultane ordinaire (Cuv.).

Porphyrio hyacinthinus (Temm., Roux, pl. 333, Gould); *Fulica porphyrio* (Linn.); *Porphyrion antiquorum* (Bonap.).

Pollo sultano (Savi).

N. v. s. — *Gaddu facianu, Gallo-fagiano.*

Le porphyrion que l'on a observé quelquefois en France, dans la Provence et dans le Dauphiné, se trouve en Sardaigne d'où je l'ai reçu plusieurs fois et est très-commun en Sicile ainsi qu'en Algérie, notamment dans la province de Bône, sur le lac Fetzara. Les sujets que j'ai reçus de cette dernière contrée et que je dois à l'obligeance de M. Ledoux, officier du génie, sont semblables à ceux d'Europe.

M. Luighi Benoit a observé en octobre quelques porphyrions qui paraissaient très-vieux et qui avaient, dit-il, sur la poitrine deux plumes beaucoup plus longues que les autres, saillantes, très-raides, à barbes courtes et à tige dure à la pointe, semblables enfin sous plusieurs

rapports aux plumes que le *méleagris gallo-pavo* porte à la même place. N'ayant pas vu ces sujets je me borne à traduire ce qu'en a dit M. Luighi Benoît.

M. Savi, croit que le porphyrion n'est que de passage en Sicile, mais je suis convaincu avec M. le prince de Musignano, que cet oiseau n'émigre point. On le trouve toute l'année dans les mêmes lieux dont il ne s'écarte jamais. Aussi, quoique commun dans la province de Catane, le porphyrion ne se trouve t-il point dans celle de Messine qui en est limitrophe. Il a d'ailleurs le vol si lourd, qu'il ne pourrait traverser la mer qu'avec beaucoup de peine.

Le porphyrion est très-commun sur le lac de Lentini, dans les marais de Catane, dans l'Anapus et la rivière de Cyane, près Syracuse, ainsi que dans quelques autres localités de la Sicile. Né au milieu des joncs, il n'en sort que rarement et lorsqu'il est pressé par la faim; à l'état sauvage, il se nourrit de racines, d'herbages aquatiques et de céréales, tandis qu'en captivité il mange tout ce qu'on lui offre.

Sa voix est forte et sonore. Quoique habitant des eaux, le porphyrion ne s'y tient pas plongé habituellement. S'il vient à être chassé et obligé de s'éloigner des eaux, il paraît embarrassé et se débat, ou bien il plonge sans quitter le même endroit; aussi les bateliers qui connaissent les mœurs stupides de cet oiseau, dirigent-ils leur nacelle sur le point où ils l'ont vu disparaître et le prennent-ils ordinairement en vie; ce qui fait croire que cet oiseau n'est pas bon nageur, comme on le pense généralement faute de l'avoir suffisamment observé. Il ne vole que rarement, et seulement pour aller d'un marais à l'autre, ou bien, lorsqu'il n'a pas d'autre ressource pour échapper au chasseur, quoique le plus souvent il se cache sous l'eau ou parmi les joncs touffus.

Le porphyrion aime la solitude et il est d'un naturel

doux et timide ; il s'apprivoise facilement dans les basses-cours où l'on élève des volailles, se nourrit des mêmes céréales, et lorsqu'on lui présente un objet un peu trop gros pour pouvoir être avalé de suite, il le saisit avec les ongles et le porte à son bec.

M. Luighi Benoît a nourri en captivité plusieurs porphyrions qui marchaient en levant très-haut leurs pattes dont la longueur semblait les gêner.

Cet oiseau dépose ses œufs, au nombre de deux à quatre, soit sur la terre, sans construire de nid, soit parmi les herbes touffues au milieu et à proximité des marais. L'incubation a lieu dans le mois de février ou de mars. Les poussins sont nés en avril et ils sont alors couverts d'un duvet d'un noir bleuâtre, ayant le bec, la plaque frontale et les pieds blancs. A peine nés, ils courent autour du nid, et l'on assure qu'ils prennent leur nourriture sans le secours de la mère. Ils font entendre parfois un cri flexible et non interrompu comme les petits poulets. En septembre et en octobre on prend aux environs de Catane beaucoup de porphyrions, jeunes pour la plupart, au moyen de copes ou filets dans lesquels on les attire en y plaçant du maïs ou tout autre appât. On se sert des mêmes filets pour prendre beaucoup de canards, de bécassines et d'autres espèces aquatiques.

Genre FOULQUE (Temm.); Foulque ou Morelle (Cuv.); *Fulica* (Briss., Cuv., Temm., Sw.); Fam. des Rallidées (Swains.).

Foulque a crête; Grande Foulque à Crête (Buff., pl. enl. 797); Foulque de Madagascar (Vieill., gal. des ois. 269).

Fulica cristata (Gmel.).

Je suis étonné que cette foulque n'ait pas encore pris

place parmi les oiseaux d'Europe, car, non-seulement elle a été tuée en Provence, mais plusieurs fois en Sardaigne et récemment en Sicile, dans l'Anapus. Je soupçonne qu'on l'aura toujours confondue avec la foulque macroule, quoique sa tête et ses pieds la fassent reconnaître de suite. Buffon se trompait évidemment lorsqu'il disait, en parlant de cette foulque : « Cette espèce ne serait-elle » au fond que la même que celle d'Europe, agrandie et » développée par l'influence d'un climat plus actif et plus » chaud. »

La foulque à crête est commune en Algérie et l'on pourrait s'en procurer un grand nombre sur les marchés, sans l'usage qu'ont les Arabes de couper de suite la tête à toutes les pièces de gibier.

Foulque morelle (Vieill., pl. 143, f. 1. Roux, pl. 336); Foulque ou Morelle d'Europe (Cuv.); Foulque ou Morelle (Buff., pl. enl. 197); Grande Foulque ou Macroule (Buff.); Foulque macroule (Temm.).

Fulica atra (Linn., Cuv., Temm., Vieill., Swains., Selby, pl. 32); *Fulica aterrima* (Gmel., Lath.).

Folaga (Savi).

N. v. s. — *Foggia* (Messine); *Jaddinazza niura* (Catane).

Les foulques morelles sont on ne peut plus communes, toute l'année, dans le lac de Lentini, dans les marais de Catane, dans l'Anapus et la rivière de Cyane, près Syracuse, ainsi que dans tous les étangs et les fleuves de la Sicile. Pendant l'hiver, elles se réunissent en troupes nombreuses et ne se séparent qu'à l'époque de l'incubation.

Cet oiseau n'est que de passage aux environs de Messine et seulement au printemps.

Genre GLARÉOLE (Temm.); *Glareole* ou *Perdrix de mer* (Cuv.); *Glareola* (Briss., Cuv., Temm., Sw.);

Faisant partie des *Alectorides* (XI^e^ ordre) de M. Temminck; Fam. des Charadriadées (Swains.).

Glaréole a collier (Temm., atlas du manuel); Glaréole dite Perdrix de mer (Vieill., pl. 139, f. 2. Roux, pl. 327); Giarole ou Perdrix de mer (Cuv.); Perdrix de mer (Briss., Buff., pl. enl. 882); Perdrix de mer à collier, la grise, la brune et la giarole (Sonn., édit. de Buff.).

Glareola torquata (Meyer, Temm., Swains., Briss., Selby, pl. 63); *Glareola austriaca* (Vieill., Lath., Gmel., Cuv.), *Glareola pratincola* (Leach., Bonap.); *Hirundo patrincola* (Linn.).

Pernice di mare (Savi).

N. v. s. — *Rinninuni americanu; Buccuzza russa* (Messine); *Tirriciacchiti* (Catane, Syracuse).

Cette espèce, qui est très-abondante en Dalmatie et en Sardaigne, habite également la Sicile. On en voit arriver chaque année des bandes peu nombreuses, qui se tiennent auprès des petits lacs du phare de Messine ou sous les murs de la citadelle.

La glaréole est fort rare aux environs de Palerme, mais on la trouve fréquemment dans les localités marécageuses près de Catane et de Syracuse.

Elle est extrêmement commune en Algérie, notamment au mois d'août, aux environs de Bône.

Genre FLAMMANT (Cuv., Temm.); *Phoenicopterus* (Linn., Cuv., Temm., Sw.).

V^e^ ordre des *Natatores*; Fam. des Anatidées; s. f. des Phoenicoptéridi (Swains.).

Flammant rose (Temm., manuel, t. 4); Flammant

(Buff., pl. enl. 63); Flammant rouge (Temm., manuel, t. 2); Phénicoptère d'Europe (Vieill., Roux, pl. 339, mâle adulte; pl. 340, le jeune).

Phœnicopterus antiquorum (Temm., manuel, t. 4); *Phœnicopterus europœus* (Vieill., Swains.); *Phœnicopterus ruber* (Linn., Lath., Cuv., Temm., manuel, t. 2).

Fenicottero (Savi).

N. v. s. — *Fiammingu.*

Il y a des années où cet oiseau est très-commun en Sardaigne, tandis qu'il y est très-rare dans d'autres; mais jamais on ne le voit en grand nombre en Sicile, quoiqu'il se montre dans toutes les parties de l'île et à intervalles irréguliers. Ainsi, en mai 1833 et en octobre 1836, on en tua deux sujets aux environs de Messine.

Le flammant est de passage, l'hiver, dans le midi de la France, et l'on en voit souvent aux environs de Cette, d'Arles et de Martigues. Il a été observé aussi très-accidentellement aux bords du Rhin, et M. Degland annonce qu'un individu a été tué près Dunkerque.

ORDRE VI.

PALMIPÈDES (Cuv.).

Nota. J'ai pris la liberté d'intervertir les quatre divisions établies par Cuvier dans cet ordre, pensant, avec M. Temminck, que les brachyptères, qui n'ont pour ainsi dire que des membranes cartilagineuses au lieu d'ailes (comme par exemple l'*alca impennis* en Europe et les *aptenodytes* des mers du sud), doivent terminer la série des oiseaux.

PALMIPÈDES (Temm.), moins le genre *Podiceps* qui fait partie de l'ordre des Pinnatipèdes (Temm.).

NATATORES (Swains.), plus le genre *Phœnicopterus* qui fait partie de l'ordre des Echassiers (Cuv.).

LONGIPENNES ou GRANDS VOILIERS (Cuv.).

Genre PUFFIN (Temm., Cuv.); *Puffinus* (Ray, Temm., Cuv.); *Thalassidroma* (Sw.); Fam. des Alcadées; s. f. des Laridées (Sw.).

Puffin cendré (Temm., manuel, t. 4. Cuv.); Petrel puffin commun (Vieill.); Petrel puffin (Temm., manuel, t. 2); Puffin (Buff., pl. enl. 962).

Puffinus cinereus (Temm.); *Procellaria puffinus*

(Linn., Temm., Cuv., Vieill.); *Procellaria cinerea* (Gmel, Lath.); *Thalassidroma cinerea* (Swains.).

Berta maggiore (Savi).

N. v. s. — *Aipa beccu tortu.*

Le puffin cendré se montre quelquefois en hiver sur les côtes de la Sicile et assez rarement au printemps. Au mois de mars 1839, une troupe nombreuse de puffins parut dans le port de Messine, où les bateliers en prirent beaucoup à l'aide d'hameçons flottants. Cet oiseau est très-commun dans le golfe de Gênes et sur les côtes de la Corse où il niche.

Puffin manks (Temm., manuel, t. 4, et Petrel manks, t. 2).

Puffinus anglorum (Ray, Temm., t. 4, et *Procellaria anglorum*, t. 2); *Procellaria puffinus* (Brünnich); *Thalassidroma anglorum* (Swains.).

Berta minore (Savi).

N. v. s. — *Aipa cinnirusa.*

Cette espèce, qui est commune à Terre-Neuve et aux îles Féroë, est de passage dans la Méditerranée. Chaque année, pendant l'hiver, on en prend, sur les côtes de Sicile, notamment dans le port de Messine, quelques individus qui se mêlent à des bandes de goélands.

Genre THALASSIDROME (Temm.); *Thalassidroma* (Vigors, Temm., Swains.); Fam. des Alcadées; s. f. des Labidées (Sw.).

Thalassidrome tempête (Temm., manuel, t. 4, et Petrel tempête, t. 2); Petrel de tempête (Vieill.); Oiseau de tempête (Buff., v. 9, p. 327); Petrel (Briss., pl. 13, f. 1).

Thalassidroma pelagica (Vigors, Swains., Temm., t. 4. Selby, pl. 103, f. 2); *Procellaria pelagica* (Linn., Temm., Vieill.); *Hydrobates fœroensis*, une variété (Brehm).

Uccello delle tempeste (Savi).

N. v. s. — *Rinninuni di mari.*

Cette espèce est commune à Malte où elle est connue sous le nom de *Can-gu-ta filfla*, parce qu'elle habite surtout une petite île nommée Filfola, dont elle ne s'éloigne que lorsque la mer devient orageuse. Aussi les marins regardent-ils cet oiseau comme le précurseur de la tempête. Il paraît quelquefois dans le grand port de Syracuse, et on en prend à Messine dans les soirées d'été un peu sombres, parce que alors il vient voltiger autour des feux que les pêcheurs allument à l'extrémité de leurs barques et se prend dans leurs filets. Ce thalassidrome, très-commun dans le nord, a été tué plusieurs fois dans le centre de la France, et on assure qu'il niche dans le golfe de Gascogne.

Genre MOUETTE (Temm.); *Larus* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); *Goelands*, *Mauves*, *Mouettes* (Cuv.); Fam. des Alcadées; s. f. des Laridées (Sw.).

Mouette a manteau bleu (Temm., manuel, t. 4, et Goéland à manteau bleu, t. 2. Vieill.); Goéland à manteau gris et blanc (Buff., un jeune en mue à la troisième année); Goéland à manteau gris ou cendré (Buff., pl. enl. 253).

Larus argentatus (Brunn., Temm., Vieill., Gmel.).

Marino pescatore (Savi); *Gabbiano reale.*

N. v. s. — *Buarazza.*

Les jeunes sujets de cette espèce sont très-communs en hiver sur les côtes de Sicile, à Syracuse et à Messine,

surtout aux approches des orages, ou lorsque le vent du midi vient à souffler. On en voit aussi l'été quelques couples dans le détroit, et il est probable que cette espèce niche sur les plages désertes de la Calabre.

Je n'ai pu encore me procurer de sujets du *larus argentatoïdes*, que le prince de Musignano annonce être une nouvelle espèce fréquentant les côtes d'Italie, et j'ignore si cet oiseau visite les côtes de la Sicile, mais il paraît, d'après ce qu'annonce M. Temminck, que ce n'est qu'une variété du *larus argentatus*.

Mouette a manteau noir (Temm., manuel, t. 4); Goéland à manteau noir (Temm., t. 2. Vieill., pl. 159, f. 2; tête du jeune, f. 3. Cuv.), Goéland varié ou Grisard (Buff., le jeune, pl. enl. 266).

Larus marinus (Linn., Lath., Temm., Vieill.); *Larus nœvius* (Gmel.), le jeune.

Mugnajaccio (Savi).

Des jeunes individus de cette espèce ont été tués dans le port de Syracuse, et sur les côtes d'Italie. Néanmoins on en voit assez rarement.

Mouette a pieds jaunes (Cuv., Temm., manuel, t. 4); Goéland à pieds jaunes (Temm., t. 2. Vieill.); Goéland noir manteau (Buff., 31, surtout la pl. enl. 990).

Larus flavipes (Meyer, Vieill., Temm., t. 4); *Larus fuscus* (Linn., Temm., t. 2. Lath.).

Zafferano mezzomoro (Savi); *Gabbiano zafferano mezzomoro; Gabbiano guairo.*

N. v. s. — *Buarazza a pedi biunni* (Messine); *Aipa a pettu, e piedi biunni* (Palerme).

Cette mouette, qui est très-commune sur les côtes de

la Méditerranée, n'a encore été observée qu'une seule fois à Messine, quoiqu'elle se montre assez fréquemment à Palerme. Mais elle est probablement plus commune sur d'autres parties du littoral.

MOUETTE A PIEDS BLEUS (Buff., ou Grande Mouette cendrée, pl. enl. 977. Cuv., Temm., Vieill.); Mouette d'hiver (Buff.).

Larus canus (Linn., Temm., Vieill.); *Larus hyberna*, le jeune (Gmel.); *Larus procellosus*, le jeune (Bechst.); *Larus cyanorhynchus*, la livrée d'hiver (Meyer).

Gavina (Savi).

N. v. s. — *Aipa a pedi niuri.*

Cette mouette, qui est très-répandue sur toutes les côtes de France, ne l'est pas moins pendant l'hiver sur celles de la Sicile. Elle ne niche que dans les régions arctiques.

MOUETTE AUDOUIN (Payraudeau, Temm., pl. col. 480, adulte en robe d'été); Goéland Payraudeau (Vieill.).

Larus Audouini (Payr., Temm.); *Larus Payraudi* (Vieill.).

Gabbiano corso (Savi).

Cette espèce, découverte en Corse, se montre en Sardaigne et dans toute la Méditerranée. Néanmoins, suivant M. Temminck, elle est plus rare en Sicile où je ne l'ai jamais vue.

MOUETTE A BEC GRÊLE (Temm.).

Larus tenuirostris (Temm.).

M. Cantraine, n'a vu cette mouette que deux fois pendant son séjour en Sicile. L'individu qu'il a rapporté en

Hollande, a été tué près de Messine et paraît être, comme le second exemplaire, dans la livrée d'été.

M. Temminck, pense que cette espèce nouvelle a toujours été confondue avec ses congénères et qu'elle est plus commune sur la Méditerranée qu'on ne le présume.

MOUETTE A CAPUCHON NOIR (Temm.).

Larus melanocephalus (Natt., Temm.).

Gabbiano corallino (Savi).

N. v. s. — *Oca marina testa niura* ou *marzola.*

Cette espèce très-commune en Grèce et sur l'Adriatique, est assez abondante l'hiver en Sicile, ainsi que sur quelques parties du littoral de la Méditerranée. Elle ne quitte la Sicile qu'au mois de mai, de sorte qu'on y trouve dans les deux livrées.

On en a tué un exemplaire sur le Rhin et dans le golfe de Lyon.

MOUETTE A CAPUCHON PLOMBÉ (Temm.).

Larus atricilla (Linn., Lath., Temm., Pallas, Gould); *Xema atricilla* (Bonap.).

N. v. s. — *Aipa testa cinnirusa.*

Cette espèce que l'on trouve sur les côtes méridionales d'Espagne et dans diverses parties de la Méditerranée se montre également sur les côtes de la Sicile où quelques sujets sont tués de temps en temps, dans la livrée d'hiver; toutefois cette mouette est loin d'être très-commune en Sicile, ainsi que le dit le célèbre auteur du manuel d'ornithologie, t. 2, p. 780.

Cette mouette est de passage accidentel sur les côtes de Normandie; un sujet a été tué dans le département du Calvados.

MOUETTE RIEUSE (Buff., pl. enl. 970, mue d'été); Petite mouette cendrée (Buff., pl. enl. 969, robe d'hiver. Temm., Vieill.); Mouette à pieds rouges (Cuv.).

Larus ridibundus (Leisler, Temm., Vieill., Swains., Selby, pl., 92, Lath., Gmel.).

Gabbiano comune (Savi); *Gabbiano cenerino; Gabbiano moretta.*

N. v. s. — *Oco marina* (Messine); *Aipa* (Syracuse); *Aipa scirru* (Palerme).

Cette mouette si abondante sur les côtes de France et de Hollande où elle se voit toute l'année, ne se montre point pendant l'été sur les côtes de Sicile, quoiqu'elle y soit très-commune pendant l'hiver.

Je dois rappeler, au sujet de cet oiseau, qu'une dame de Caen a nourri en captivité pendant plus de trente ans, une mouette rieuse, et que depuis deux ans cette mouette a cessé de perdre en hiver sa livrée de printemps. (Mém. de la soc. Linn. du Calvados).

MOUETTE A MASQUE BRUN (Temm.).

Larus capistratus (Temm.).

Gabbiano mazzano (Savi).

N. v. s. — *Aipa mezzana* (B.).

Cette mouette, que M. Temminck indique comme propre à l'extrême nord de l'Europe et de l'Amérique, est de passage au moins accidentel dans les mers du midi de l'Europe. Ainsi, j'ai vu chez M. Benoit, à Messine, un exemplaire tué aux environs de cette ville, et un second exemplaire, tué dans le golfe de Gênes, figure dans la collection de M. le marquis Durazzo. Plusieurs individus de cette espèce rare ont été tués près de Dunkerque, en

automne et en hiver, ainsi que dans le département du Calvados.

Mouette a iris blanc (Temm., pl. col. 366).

Larus leucophthalmus (Licht.).

On assure que cette mouette, qui est très-répandue dans les parages de la Grèce, se montre accidentellement sur les côtes de Sicile et dans la Méditerranée, suivant M. Temminck. Je ne connais aucun exemple de capture opérée sur le littoral de la Sicile.

Mouette pygmée (Temm.); la plus petite des Mouettes et Mouette rieuse de Sibérie (Sonnini, édit. de Buff.).

Larus minutus (Pallas, Temm., Gmel., Lath.); *Larus atricilloïdes*, robe d'été (Falk, Gmel., Lath.); *Xema minutum* (Boié).

Gabbianello (Savi).

N. v. s. — *Aipa nicu.*

Cette mouette, qui se montre souvent dans le nord de l'Europe, est assez répandue dans les mers du midi, et surtout sur les côtes de la Sicile. Elle paraît sur le littoral de cette île dans le courant de septembre et le quitte au milieu de l'hiver pour se rendre sur les lacs et étangs de l'intérieur. Aussi, en tue-t-on fréquemment auprès de Lentini. Au mois d'avril, elle se rapproche des côtes et part définitivement au mois de mai. Le peu de timidité de cette espèce approche de la stupidité. On la tue quelquefois sur les côtes de France.

Genre HIRONDELLE DE MER (Temm., Cuv.); *Sterne* (Vieill.); *Sterna* (Linn., Cuv., Temm., Sw.); Fam. des Alcadées; s. f. des Laridées (Sw.).

HIRONDELLE DE MER TSCHEGRAVA (Sonnini, édit. de Buff., Temm.).

Sterna caspia (Pallas, Gmel., Lath., Temm.); *Sterna megarhynchos* (Meyer).

Rondine di mare maggiore (Savi).

Cette espèce, assez rare, est de passage très-accidentel dans les diverses parties de l'Europe. Ainsi, on a tué des individus en France, à Nismes et dans le département du Calvados, en Belgique, en Angleterre et en Hollande. M. Cantraine l'a même observée nichant dans la Méditerranée, et j'en ai vu enfin un sujet tué sur les côtes de Sicile, aux environs de Syracuse.

HIRONDELLE DE MER CAUGEK (Temm.); Sterne Boys (Vieill., pl. 160, f. 1); Hirondelle de mer à bec noir (Cuv.).

Sterna cantiaca (Gmel., Temm., Cuv.); *Sterna Boysii* (Vieill., Lath.).

Beccapecci (Savi).

N. v. s. — *Ala longa tupputa.*

Cette hirondelle, très-répandue sur toutes les côtes, est rare sur le littoral nord de la Sicile; néanmoins elle se montre plus souvent dans le grand port de Syracuse. Au mois de février 1837, une bande de *sterna cantiaca* s'est montrée sur les petits lacs du phare de Messine.

HIRONDELLE DE MER VOYAGEUSE (Temm.).

Sterna affinis (Rüppell, Temm.); *Sterna media* (Horsf.); *Sterna arabica* (Ehremberg.).

Cette espèce, observée et décrite pour la première fois par M. le docteur Rüppell, est répandue, non-seulement

sur les bords de la mer Rouge, mais dans tout l'Archipel et dans la Méditerranée. Un exemplaire a été tué près du port de Syracuse, et, il y a environ trois ans, j'en ai reçu de l'Algérie un autre sujet en plumage d'été.

Il est probable qu'on aura souvent confondu cette espèce avec le sterne caugeck, quoique la couleur du bec, noir dans ce dernier oiseau tandis qu'il est jaune dans le premier, soit un caractère suffisant pour les distinguer de prime-abord.

Hirondelle de mer Pierre-Garin (Buff., pl. enl. 987. Temm.); Sterne Pierre-Garin (Vieill.); Le Pierre-Garin ou Hirondelle de mer à bec rouge (Cuv.)

Sterna hirundo (Linn., Lath., Temm., Vieill.).

Rondine di mare (Savi).

N. v. s. — *Ala longa.*

Cette hirondelle est aussi commune en Sicile au passage de mai qu'elle l'est sur les côtes de Hollande. Néanmoins elle paraît rare du côté de Messine.

Hirondelle de mer hansel (Temm., Savig., Egypte, pl. 9, f. 2); Sterne des marais (Vieill., pl. 161, f. 1).

Sterna anglica (Montagu, Temm.); *Sterna aranea* (Savig., Vieill.); M. Temminck pense que *sterna aranea* d'Amérique (Wilson) constitue une espèce différente de *sterna anglica.*

Rondine di mare zampe-nere (Savi).

N. v. s. — *Ala longa beccu rossu.*

Cette espèce est très-rare dans la Méditerranée. Un sujet, en livrée de noces, a été tué à Messine au mois d'avril 1839 et se trouve dans le cabinet de M. Benoit.

M. de Selys annonce que cette hirondelle est de passage très-accidentel sur l'Escaut.

Hirondelle de mer moustac (Temm.); Sterne de Lamotte (Vieill.).

Sterna leucopareia (Natt., Temm.); *Sterna de Lamotte.*

Rondine di mare piombata (Savi).

Cette espèce, répandue en Dalmatie, en Hongrie, sur les côtes d'Italie, de Syrie, d'Egypte et d'Asie, se montre quelquefois en Sicile où un sujet, en livrée d'été, a été tué en 1839 dans le grand port de Syracuse.

M. Jules de Lamotte l'a trouvée sur les côtes de la Picardie.

Hirondelle de mer leucoptère (Temm.); Sterne leucoptère (Vieill., pl. 160, f. 2).

Sterna leucoptera (Temm., Vieill.).

Mignattino zampe-bosse (Savi).

N. v. s. — *Ala longa pedi russi.*

Cette espèce, qui ne paraît que très-accidentellement dans les contrées tempérées de l'Europe, habite toute l'année les côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique. Elle se montre, en Sicile, au printemps et se répand alors sur le lac de Lentini, aux environs de Catane et de Syracuse. Elle est plus rare dans le nord de l'île.

Hirondelle de mer épouvantail (Temm.); Sterne épouvantail (Vieill.); Hirondelle de mer à tête noire ou gachet (Buff.); Guifette noire ou épouvantail (Buff., pl. enl. 333 et pl. 924, sous le nom de guifette); Hirondelle de mer noire (Cuv.).

Sterna nigra (Linn., Temm., Vieill., Lath.).

Mignattino (Savi).

N. v. s. *Ala longa niura*

Cette hirondelle de mer est commune au mois de mai sur les lacs de la Sicile et se trouve alors en livrée de noces ; il n'y reste l'été qu'un petit nombre d'individus. Elle devient plus rare lors du passage d'automne.

PETITE HIRONDELLE DE MER (Buff., pl. enl. 996, Temm., Cuv.) ; Petit sterne (Vieill.).

Sterna minuta (Linn., Lath., Temm., Vieill., Cuv.).

Fraticello (Savi).

N. v. s. — *Ala longa nica.*

Cette espèce qui est très-répandue surtout dans le nord, niche sur les côtes de Sicile quoiqu'elle n'y soit pas très-commune.

LAMELLIROSTRES (Cuv.).

Genre CYGNE (Temm., Cuv.) ; *CYGNUS* (Meyer. Cuv., Temm., Swains.) ; Famille des ANATIDÉES ; s. f. des ANSERINÉES (Swains.).

CYGNE SAUVAGE (Buff., Vieill., Roux, pl. 365, Temm., manuel, t. 4) ; Cygne à bec jaune ou sauvage (Temm., t. 2) Cygne à bec noir (Cuv.).

Cygnus musicus (Bechst., Temm.) ; *Anas cygnus* (Linn., Temm., t. 2, Lath.) ; *Cygnus ferus* (Vieill., Selby).

Cigno selvatico (Savi).

N. v. s. — *Cinnu*, *Ciciruni*.

Ce bel oiseau des contrées septentrionales de l'Europe est de passage accidentel en Sicile et sur les côtes d'Italie, principalement dans les hivers rigoureux. Ainsi en 1838 où tant de cygnes parurent dans toute la France, un jeune sujet fut tué en Sicile, près de Milazzo, d'autres individus ont été observés, à diverses époques, soit sur le lac de Lentini, soit sur ceux du Phare de Messine.

Cygne de Bewick (Temm.).

Cygnus Bewickii (Yarrel, Gould, Swains., Selby, pl. 47); *Cygnus islandicus* (Brehm).

Cette espèce que l'on a observée en France et en Belgique à diverses époques ayant toujours été confondue avec le *cygnus musicus*, il est possible qu'elle soit comme cette dernière espèce de passage en Sicile. Je crois donc devoir la signaler pour que l'attention des observateurs Siciliens soit éveillée sur ce point. Le cygne de Bewick, a été tué récemment dans le département des Landes suivant M. Darracq.

Genre OIE (Cuv., Temm.); *Anser* (Briss., Cuv., Temm., Swains.); Famille des Anatidées; s. f. des Anserinées (Swains.).

Oie vulgaire ou sauvage (Temm.); Oie sauvage (Buff., pl. enl. 985); Oie des moissons (Sonnini, édit. de Buff., Vieill., pl. 149, f. 3, Roux, pl. 360).

Anser segetum (Meyer, Savi, Vieill., Swains., Temm.); *Anas segetum* (Gmel., Lath., Temm., manuel, t. 2).

Oca granajola (Savi).

N. v. s. — *Oca sarvaggiu*.

L'oie sauvage que nous voyons l'automne effectuer en

si grand nombre sa migration du nord au sud, est pendant l'hiver très-commune sur le lac de Lentini et dans tous les marais voisins. Pendant le jour cet oiseau très-défiant se tient sur le lac d'où il découvre de loin les chasseurs, et il va passer la nuit dans les marécages où il trouve une nourriture abondante. L'oie sauvage quoique commune dans les provinces de Syracuse et de Catane, n'est que de passage aux environs de Messine depuis le commencement de l'automne jusqu'au mois d'avril.

Oie d'Egypte (Buff., pl. enl. 379 et oie du cap de Bonne-Espérance); Oie égyptienne (Temm.).

Anser Ægyptiacus (Linn., Meyer, Temm.); *Anas ægyptiaca* (Gmel, Briss.); *Chenalopex ægyptiacus* (Gould, Lesson).

Cette espèce originaire d'Afrique a été tuée en Sicile, selon M. Temminck, mais je n'ai point connaissance d'autre capture opérée dans cette île.

L'oie d'Egypte se montre très-accidentellement dans diverses parties de l'Europe, ainsi elle a été tuée dans plusieurs parties de l'Allemagne et M. de Selys Longchamps annonce qu'un individu a été tué près Namur, en mars 1835, et un autre près de Liège en novembre 1837. Je dois encore ajouter que le musée de la ville de Metz possède un des trois individus qui ont été tués près de cette ville en décembre 1833.

Genre CANARD (Temm.); *Anas* (Meyer, Temm.).

C'est surtout dans ce genre que le luxe des coupes a été porté à un haut degré. Il est vivement à regretter, dans l'intérêt de la science, que quelques méthodistes modernes si distingués, aient cru devoir multiplier autant les sous-familles, les genres, les sections, etc. et créer autant de dénominations nouvelles.

Cette marche, loin de simplifier l'étude de la science et de la rendre populaire, amènera infailliblement un chaos tel, que ceux qui voudront aborder l'ornithologie seront rebutés dès le principe, et cette branche si intéressante de l'histoire naturelle deviendra une véritable Babel, chaque naturaliste parlant un langage différent, pour exprimer la même idée.

SECTION A. — Doigt postérieur sans membrane (Temm.); 2.e division Soucrets et Tadornes (Cuv.); *Chauliodus*, *Anas*, *Boschas*, *Dafila* et *Tadorna* (Swains.); Famille des Anatidés; s. f. des Anatinées (Swains.).

Tadorne (Buff. pl. enl. 53, le mâle); Canard tadorne (Temm., Vieill., pl., 151, f. 1); Tadorne commun (Cuv.).

Anas tadorna (Linn., Lath., Temm., Vieill.); *Tadorna vulpanser* (Selby, pl. 48); *Tadorna Bellonii* (Swains.).

Volpoca (Savi).

N. v. s. — *Cruciata* (Syracuse, Catane); *Anitra rara* (Palerme).

Le tadorne est rare en Sicile et ne se montre jamais qu'en petit nombre. On en tue quelquefois pendant l'hiver dans les environs de Catane et de Syracuse.

Canard sauvage (Buff., pl. enl. 776 et 777. Temm., Vieill.); Canard ordinaire (Cuv.).

Anas boschas (Linn., Lath., Temm., Vieill.); *Boschas domestica* (Swains.).

Germanreale (Savi).

N. v. s. — *Coddu virdi*, le mâle; *Maddarda*, la femelle.

Cette espèce, répandue dans toute l'Europe, est de passage en Sicile dans les journées les plus froides de

l'hiver et au printemps. On en trouve néanmoins toute l'année, dans les marais voisins du lac de Lentini, des bandes de douze à vingt individus, qui habitent dans les joncs et les roseaux, et y nichent, selon M. Luighi Benoit.

M. Schinz et M. de Selys signalent plusieurs captures opérées en Europe, de l'*anas purpureoviridis* (Schinz), qui paraît être un métis de l'espèce sauvage et non une espèce franche.

Chipeau (Temm., manuel, t. 4); Chipeau ou Ridenne (Buff., pl. enl. 958, le mâle. Cuv.); Canard chipeau ou Ridenne (Temm., manuel, t. 2); Canard ridenne (Vieill., pl. 157, f. 2; tête de la femelle, f. 3).

Anas strepera (Linn., Lath., Temm., Vieill.); *Chaulio-dus strepera* (Swains.).

Canapiglia (Savi).

N. v. s. — *Ervalöra.*

Le chipeau, qui habite les contrées septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, ainsi qu'en Asie, se trouve pendant l'hiver, en Sicile, dans les marais et sur le lac de Lentini ainsi qu'aux environs de Syracuse. Il se tient caché tout le jour parmi les joncs et les herbes touffues. On le chasse surtout aux filets.

Pilet (Cuv.); Canard à longue queue (Buff., pl. enl. 954, le mâle; Temm., manuel, t. 4); Canard à longue queue ou Pilet (Temm., t. 2); Canard pilet (Vieill.).

Anas acuta (Linn., Lath., Wils., Temm., Vieill.); *Dafila acuta* (Leach., Bonap.); *Dafila caudacuta* (Sw.).

Codone (Savi).

N. v. s. — *Carrabaru* (Lentini); *Cuda longa* (Catane, Syracuse).

Le pilet est de passage en Sicile en hiver et habite comme ses congénères les marais et le lac de Lentini et les environs de Syracuse.

Siffleur (Cuv.); Canard siffleur (Buff., pl. enl. 825, le mâle. Temm., Vieill.).

Anas penelope (Linn., Lath., Vieill., Temm.); *Mareca penelope* (Steph., Bonap.).

Fischione (Savi); *Anatra marigiana.*

N. v. s. — *Fischiuni* (Messine, Lentini); *Anfia* (Catane, Syracuse); *Anitra di fischiu* (Castrogiovanni).

Ce canard est très-commun en Sicile pendant l'hiver et habite les mêmes localités marécageuses que ses congénères. Il est de passage aux environs de Messine, et au printemps on en tue quelques individus près des lacs du Phare.

Sarcelle d'été (Buff., pl. enl. 946, et Sarcelle commune); Canard sarcelle d'été (Temm.); Sarcelle ordinaire (Cuv.); Canard criquart (Vieill., pl. 158, f. 3).

Anas querquedula (Linn., Temm., Vieill.); *Anas circia* (Gmel.); *Cyanopterus circia* (Eyton).

Marzajola (Savi); *Anatra cercedula.*

N. v. s. — *Mascaruneddu* (Lentini); *Marzajola* (Catane, Messine).

Les sarcelles d'été habitent toute l'année dans les marais de Lentini ainsi qu'aux environs de Catane et de Syracuse, sur les rivières de Cyane et de l'Anapus. Elles volent par troupes nombreuses et se tiennent indistinctement sur les eaux salées comme sur les eaux douces.

Cette espèce niche parmi les herbes touffues, dans les lieux précités, et compose son nid de joncs et de plumes.

Au mois de mars, cette sarcelle paraît aux environs de Messine où elle séjourne peu de temps.

Sarcelle d'hiver; Canard sarcelle d'hiver (Temm.); Petite sarcelle (Buff., pl. enl. 947, le mâle. Cuv.); Canard sarcelle (Vieill.).

Anas crecca (Linn., Lath., Temm., Vieill.); *Boschas crecca* (Swains.); *Querquedula crecca* (Steph.).

Alzavola (Savi); *Anatra querquedula minore.*

N. v. s. — *Trizzutedda.*

Cette sarcelle se montre en hiver, par bandes nombreuses, dans le port de Syracuse, et on assure qu'elle reste l'été en Sicile et niche dans les environs de Syracuse et de Catane, au milieu des grandes touffes d'herbes des étangs. Cet oiseau est de passage aux environs de Messine, lorsqu'il émigre du midi au nord, dans le courant du mois d'avril.

Souchet commun (Cuv.); Canard souchet (Temm., Vieill., pl. 15, f. 1; tête de la femelle, f. 2); Canard souchet ou le rouge (Buff., pl. enl. 971, le mâle, et 972, la femelle).

Anas clypeata (Linn., Lath., Vieill., Temm., Wils., Swains.); *Rhynchaspis clypeata* (Leach.).

Mestolone (Savi).

N. v. s. — *Anatredda* (Palerme); *Favajana* (Castrogiovanni); *Cucchiaruni* (Messine, et la femelle à Syracuse); *Cucchiaruni monacu* (le mâle à Catane).

Le souchet habite tout l'hiver dans les marais de Lentini, et depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril on en voit des bandes fort nombreuses. Quelques couples

restent l'été, dit-on, dans les marais de Lentini et y nichent. Au printemps, cette espèce est de passage aux environs de Messine.

SECTION B. — Au doigt postérieur une membrane rudimentaire (Temm.); 1re division, *Garrots, Millouins* (Cuv.); *Fuligul*, *Clangul* (Swains.); Fam. des Anatidées; s. f. des Fuligulinés (Sw.).

Siffleur huppé (Buff., pl. enl. 928, mâle); Canard siffleur huppé (Temm., Vieill., pl. 156, f. 3. Roux, pl. 379, le vieux mâle); Millouin huppé (Cuv.).

Anas rufina (Pallas., Temm., Vieill., Roux, Linn., Gmel., Lath.); *Fuligula rufina* (Savi, Swains., Bonap.); *Callichen rufinus* (Brehm).

Fistione turco (Savi).

N. v. s. — *Anitra turca; Anitra imperiali.*

Le siffleur huppé, qui n'est que de passage très-accidentel en France, est commun en Sicile sur les lacs et étangs aux environs de Syracuse, de Catane et de Lentini. On l'y trouve toute l'année et il y niche au milieu des herbes et des roseaux. La ponte est de six à huit œufs d'un blanc verdâtre. Des habitants de Lentini ayant trouvé des nids du siffleur huppé contenant plusieurs œufs, ont essayé de les faire couver par une femelle de l'*Anas boschas* en état de domesticité. Mais les petits n'ont vécu que peu de jours après leur éclosion et l'on n'a pu encore parvenir à élever les siffleurs huppés en domesticité. Pendant l'hiver, ce canard est très-abondant, et au printemps, on en voit beaucoup arriver de l'Orient.

Millouinan (Buff., pl. enl. 1002, le vieux. Cuv.); Canard millouinan (Temm., Vieill., pl. 153, f. 3).

Anas marila (Linn., Lath., Temm., Vieill,); *Anas*

frœnata (la femelle, Sparm.); *Fuligula ferina* (Steph., Ray, Swains.); *Aythia ferina* (Boié).

Moriglione; Moretta grigia (Savi).

N. v. s. — *Scavuni* (Syracuse); *Moju* (Catane, Lentini).

Le millouinan se trouve, l'hiver, en bandes très-nombreuses dans les marais et sur le lac de Lentini. Soir et matin, on lui fait une chasse meurtrière lorsqu'il émigre du lac à la mer et du littoral au lac. Ce canard niche dans les contrées septentrionales.

Canard nyroca ou à iris blanc (Temm.); Canard nyroca (Vieill., pl. 155, f. 3); Sarcelle d'Egypte (Buff., pl. enl. 100); Nyroca (Sonnini, édit. de Buff.); Petit Millouin (Cuv.).

Anas leucophthalmos (Bechst., Temm.); *Anas nyroca* (Roux, pl. 377, le mâle; pl. 378, la femelle. Linn., Lath., Vieill.); *Anas africana* (Gmel.); *Nyroca leucopthalma* (Flem.); *Fuligula nyroca* (Ray, Swains.).

Moretta tabaccata (Savi).

N. v. s. — *Russulidda.*

Ce canard est très-commun aux environs de Syracuse, sur le lac de Lentini et dans les marais de Catane, où il niche et habite toute l'année.

Il se montre quelquefois au mois d'avril sur les lacs près du phare de Messine.

Morillon (Cuv., Buff., pl. enl. 1001, vieux mâle, et pl. enl. 1007, le jeune sous le nom de Canard brun, le Petit Morillon); Canard morillon (Temm., Vieill., pl. 155, f. 1, mâle; f. 2, tête de la femelle. Roux, pl. 375, mâle, et 376, femelle).

Anas fuligula (Linn., Lath., Temm., Vieill.); *Fuligula cristata* (Steph.).

Moretta turca (Savi).

N. v. s. — *Scavuzza* (Syracuse); *Tupputu; Occhiulucenti* (Catane, Lentini).

Le morillon est très-commun, l'hiver, dans les marais de Catane et de Lentini, où il se retire habituellement au coucher du soleil après avoir passé la journée sur les bords de la mer. On n'est pas certain s'il niche en Sicile, quoique cela semble probable. Ce canard est rare dans le nord de l'île.

Garrot (Buff., pl. enl. 802, le mâle. Cuv.); Canard garrot (Temm., Vieill., pl. 154, f. 2, mâle; f. 3, tête de la femelle. Roux, pl. 373, mâle, et 374, femelle).

Anas clangula (Linn., Lath., Temm., Vieill., Roux); *Clangula glaucion* (Boié); *Fuligula clangula* (Bonap.); *Clangula vulgaris* (Flem., Swains.).

Quattr'occhi (Savi); *Anatra canone domenicano.*

N. v. s. — *Scavuzzuni.*

Le garrot est commun, en Sicile, pendant l'hiver et habite les marais et étangs des environs de Catane, de Lentini et de Syracuse. On ne le voit jamais du côté de Messine et on assure qu'il ne niche point en Sicile.

Canard couronné (Temm.).

Anas leucocephala (Lath., Linn., Temm.); *Erismatura mersa; Fuligula leucocephala* (Bonap.); *Anas mersa* (Pallas.).

Gobbo ruggiuoso (Savi).

N. v. s. — *Tistuni* (Catane).

Cette espèce, qui est abondante en Russie et de passage en Sardaigne, selon M. Cantraine, se montre aussi de passage accidentel en Sicile, dans les environs de Lentini et de Syracuse.

Genre HARLE (Cuv., Temm.); *Mergus* (Linn., Cuv., Temm., Swains.); Famille des ANATIDÉES; s. f. des MERGANIDÉES (Swains.).

GRAND HARLE (Temm.); Harle (Buff., pl. enl. 951); Harle vulgaire (Cuv.); Harle gerle (Vieill., pl. 148, f. 1, mâle; f. 2, tête de la femelle).

Mergus merganser (Linn., Lath., Temm., Cuv., Vieill., Roux, pl. 352 et 353, Swains., Selby, pl. 57, Gould).

Smergo maggiore (Savi).

N. v. s. — *Anitra serra* (Catane).

Cette espèce se montre de passage accidentel en Italie et en Sicile dans les hivers rigoureux. M. le docteur Galvagni annonce que cet oiseau du nord a été observé dans les marais de Lentini.

HARLE HUPPÉ (Buff., pl. enl. 207, Temm., Vieill., pl. 148, f. 3, Cuv.); Harle à manteau noir (Buff.); Harle noir (Briss.).

Mergus serrator (Linn., Lath., Temm., Vieill.).

Smergo minore (Savi).

N. v. s. — *Lavuraturi* (Messine); *Anitra serra* (Catane, Syracuse).

Ce harle qui est répandu dans toute l'Europe et en Asie, est de passage en Sicile pendant l'hiver. On ne voit habituellement que des jeunes individus sur les côtes de cette île ainsi qu'en Italie.

Harle piette (Temm., Vieill., pl. 149, f. 1, mâle; f. 2, tête de la femelle, Roux, pl. 355 et 356); Petit harle huppé ou la piette (Buff., pl. enl. 449); Piette, nonnette, petit harle (Cuv.); Piette femelle (Buff., pl. enl. 450, et harle étoilé, le jeune mâle).

Mergus albellus (Linn. Lath., Temm., Vieill.).

Pesciajola (Savi); *Mergo oca minore.*

N. v. s. — *Sirretta.*

Les jeunes seuls de cette espèce se montrent chaque année en Sicile, mais surtout dans les hivers rigoureux et jamais en grand nombre. Le harle piette est également de passage sur les côtes de l'Italie et ne se trouve l'été que dans les contrées du cercle arctique.

TOTIPALMES (Cuv.).

Famille des Alcadées; s. f. des Pélicanidées (Swains.).

Genre PÉLICAN (Cuv., Temm.); *Pelecanus* (Linn., Swains., Illig., Cuv., Temm.); Onocrotalus (Briss.).

Pélican blanc (Temm., Vieill.); Pélican (Buff. pl. enl. 87); Pélican ordinaire (Cuv.); Pélican des Philippines (Buff., pl. enl. 965 un jeune).

Pelecanus onocrotalus (Linn., Lath., Temm., Vieill., Cuv., Roux, pl. 342, le jeune).

Pellicano (Savi).

N. v. s. — *Pellicanu.*

Le pélican blanc se trouve non-seulement en Hongrie, en Russie et en Dalmatie, mais accidentellement en Sicile et en Italie. A l'automne de 1831, on en tua sur les lacs

du phare de Messine, un jeune individu qui fait partie de la collection de M. Luighi Benoît, et, en mai 1834, cinq autres sujets adultes, faisant partie d'une bande nombreuse, furent encore tués dans la même localité.

Le cabinet de la ville de Metz possède un jeune sujet d'un an de cette espèce, tué aux environs de cette ville, le 4 octobre 1835.

Genre CORMORAN (Cuv., Temm.); *Carbo* (Meyer, Temm., Swains.); *Phalacrorax* (Briss.); *Halieus* (Illig.).

Grand cormoran (Temm.); Cormoran (Buff., pl. enl. 927, Cuv.); Cormoran commun (Vieill., Roux).

Carbo cormoranus (Meyer, Temm., Swains.); *Hydrocorax carbo* (Vieill.); *Pelecanus carbo* (Linn., Lath.); *Phalacrocorax carbo* (Selby, pl. 84, Savi).

Marangone (Savi).

N. v. s. — *Marguni.*

Cet oiseau qui vit également au bord des eaux de la mer et des eaux douces, est commun en Sicile dans les marais de Lentini et sur le lac de ce nom. Il niche sur les arbres qui croissent au milieu des marais et construit avec des bûchettes et des roseaux un nid assez grossier, tapissé de quelques plumes.

Le cormoran est de passage seulement accidentel aux environs de Messine.

Cormoran largup (Temm., pl. col. 322); Cormoran tingmick (Vieill., pl. 145, f. 1); Cormoran Desmarest (Payraudeau).

Carbo cristatus (Temm.); *Hydrocorax cristatus* (Vieill.); *Carbo Desmarestii* (Payr.).

Marangone largup (Savi).

Le cormoran Desmarest de la Méditerranée, que je regarde avec M. Temminck comme identique avec le cormoran largup du nord, est de passage sur les côtes d'Italie et de Sicile. M. Cantraine l'a trouvé également sur les côtes de la Corse et de la Sardaigne.

PLONGEURS ou BRACHYPTÈRES (Cuv.).

Genre GRÈBE (Cuv., Temm.); *Podiceps* (Lath., Temm., Swains.); *Colymbus* (Briss., Illig., Cuv.); Famille des Colymbidées (Swains.).

Grèbe huppé (Cuv., Vieill., Roux, pl. 344, l'adulte, et pl. 345 un jeune, Temm., Buff., pl. enl. 944, jeune; pl. enl. 941, sous le nom de grèbe; et pl. enl. 400, un vieux sous le nom de grèbe cornu).

Podiceps cristatus (Lath., Temm., Swains.; Selby, pl. 53, Vieill.); *Colymbus cristatus et colymbus urinator* (Gmel.); *Colymbus cornutus et cristatus* (Briss.).

Svasso comune (Savi); *Colimbo crestato.*

N. v. s. — *Acceddu parrinu.*

Le grèbe huppé répandu en Europe et en Asie, est commun toute l'année sur les lacs et étangs de la Sicile; néanmoins il n'est que de passage dans certaines localités. Il construit un nid flottant sur lequel il pond quatre œufs verdâtres, maculés de brun.

Grèbe cornu (Temm., manuel, t. 4. Vieill., pl. 146, f. 3. Roux, pl. 348, un très-vieux mâle. Cuv.); Grèbe cornu ou esclavon (Temm., t. 2); Grèbe d'Esclavonie (Buff., pl. enl. 404, f. 2, un vieux, et pl. enl. 942, un

jeune sous le nom de Petit Grèbe); Petit Grèbe cornu, Petit Grèbe huppé (Buff.).

Podiceps cornutus (Lath., Temm., Vieill.); *Colymbus cornutus, obscurus* et *caspicus* (Gmel.).

Svasso forestiero (Savi).

N. v. s. — *Tummaloru riali.*

Ce grèbe, qui habite les parties orientales et septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, est excessivement rare en Sicile, où néanmoins il est de passage très-accidentel, ainsi que l'indique l'ouvrage de Cupani. On ne cite aucune capture récente.

Grèbe oreillard (Temm.); Grèbe à oreilles (Vieill., Roux, pl. 349).

Podiceps auritus (Lath., Temm., Vieill.); *Colymbus auritus* (Briss., Gmel.).

Svasso piccolo (Savi).

N. v. s. — *Tummalora; Smuzzaloru riali* (Castrogiovanni).

Ce grèbe est très-commun en Sicile et habite toute l'année sur les côtes et aux environs de Catane et de Syracuse. Mais il est rare dans le nord de la Sicile, notamment du côté de Messine où l'on ne voit que des jeunes. Il niche parmi les herbages et les joncs les plus touffus et pond trois ou quatre œufs d'un vert blanchâtre.

Grèbe castagneux (Temm., Vieill., Roux, pl. 346); Petit Grèbe ou Castagneux (Cuv.); Grèbe de rivière ou Castagneux (Buff., pl. enl. 905, jeune de l'année); Grèbe montagnard (Sonnini, édit. de Buff.); Grèbe de rivière noirâtre (Briss.).

Podiceps minor (Lath., Temm., Vieill.); *Colymbus minor* et *Colymbus hebridicus* (Gmel.); *Sylbeocyclus minor* (Bonap.).

Tuffetto (Savi); *Colimbo minore ; Juffetto rosso.*

N. v. s. — *Pitirru* (Lentini); *Smuzzaloru pamparinieri* (Castrogiovanni); *Aceddu nanu* (Palerme).

Le castagneux est très-commun, toute l'année, dans le lac de Lentini et dans la plaine de Catane où les eaux pluviales forment, l'hiver, beaucoup de petits étangs. On le trouve dans toute la Sicile et près de Messine à l'époque du printemps. On assure qu'il construit un nid flottant de forme conique, et que lorsqu'il se voit menacé de quelque danger il se place sur ce nid et l'entraîne avec lui sous l'eau.

Genre PLONGEON (Temm., Cuv.); *Colymbus* (Linn., Temm., Cuv., Sw.); Fam. des Colymbidées (Sw.).

Plongeon cat-marin (Buff., Vieill., Roux, pl. 351. Temm., manuel, t. 4); Plongeon cat-marin ou à gorge rouge (Temm., manuel, t. 2); Petit Plongeon (Cuv.); Plongeon à gorge rouge (Buff., pl. enl. 308, le vieux, et pl. enl. 992, le jeune, sous le nom de Petit Plongeon).

Colymbus septentrionalis (Linn., Temm., Vieill., Cuv., Lath.); *Colymbus stellatus* et *striatus* (Gmel., Lath.); *Colymbus rufogularis* (Faber).

Strolaga piccola (Savi).

N. v. s. — *Tummaloru di li grossi.*

Ce plongeon, qui habite le nord de l'Europe et l'Asie, est le seul parmi ses congénères qui visite quelquefois les rivages de la Sicile. Mais on ne voit que des jeunes sujets dans tout le midi de l'Europe.

Genre **MACAREUX** (Cuv., Temm.); *Mormon* (Illig., Temm., Sw.); *Fratercula* (Briss.); Fam. des Alcadées (Swains.).

Macareux moine (Temm.); Macareux (Buff., pl. enl. 275); Macareux arctique (Vieill., pl. 164, f. 2, adulte; pl. 165, f. 1, jeune).

Mormon fratercula (Temm.); *Fratercula arctica* Vieill., Selby, pl. 83); *Mormon arctica* (Swains.); *Alca arctica* et *labradora* (Gmel., Linn., Lath.).

Pulcinella di mare (Savi).

N. v. s. — *Punnicinedda di mari.*

Cette espèce, des régions polaires de l'Europe et de l'Amérique, s'égare accidentellement jusque sur le littoral de la Sicile et de l'Italie. Ainsi, en 1838, une bande de huit à dix macareux s'est montrée dans le détroit de Messine.

Genre **PINGOUIN** (Cuv., Temm.); *Alca* (Cuv., Temm., Swains.); Famille des Alcadées (Swains.).

Pingouin macroptère (Temm.); Pingouin commun (Cuv.); Petit pingouin (Buff.); Pingouin (Buff., pl. enl. 1003 en robe d'été, et pl. enl. 1004 en robe d'hiver); Alque pingouin (Vieill., pl. 165, f. 2).

Alca torda (Linn., Cuv., Temm., Vieill., Lath.); *Mormon torda* (Swains.).

Gazza marina (Savi).

N. v. s. — *Carcarazza di mari.*

Cette espèce qui habite les régions septentrionales est de passage pendant l'hiver dans les contrées tempérées et quelques individus se montrent sur les côtes d'Italie et de Sicile. En 1835 un individu a été tué près du littoral de Messine.

ADDITIONS ET ERRATA.

Pag.	Lig.	
8	21	Ajouter : Le succin, ce produit imparfaitement connu sous le nom d'ambre jaune, et dont l'origine réelle est encore l'objet d'opinions diverses, se recueille sur le rivage de Catane ainsi que dans les terrains meubles des côtes de Girgenti, d'Alicata et de Terra-Nuova, et sert à façonner beaucoup de petits bijoux, principalement des colliers, des boucles d'oreilles, des pommes de canne, des embouchures de pipe, etc. De fort beaux échantillons jaunes, rougeâtres, verdâtres, ou d'un brun jaunâtre, et renfermant des insectes, m'ont rappelé l'épigramme de Martial : *De ape electro inclusa.*
9	24	Ajouter : Le zoologiste sera aussi curieux d'étudier, sur les côtes de la Sicile, notamment dans le détroit de Messine, le corail qui s'y multiplie beaucoup et qui forme l'objet d'une industrie assez importante. Il visitera, à Trapani, les ateliers où le *murex tritonius* sert à fabriquer ces camées de coquille qui imitent si bien parfois les plus beaux camées de pierre dure.
66	25	Avant (Swains.) ajoutez : *curruca turdoïdes.*
67	12	Avant (Swains.) ajoutez : *curruca locustella.*
68	9	Avant (Swains.) ajoutez : *curruca aquatica.*
»	29	Avant (Swains.) ajoutez : *curruca phragmitis.*
69	19	Avant (Swains.) ajoutez : *curruca arundinacea.*
70	4	Avant (Swains.) ajoutez : *curruca palustris.*
»	26	Effacez : (Swains.).
73	5	Effacez : (Swains.).
»	22	Effacez : (Swains.).

74 29 Avant (Swains.) ajoutez : *philomela luscinia.*
75 7 Avant (Swains.) ajoutez : *philomela sericea.*
» 22 Avant (Swains.) ajoutez : *philomela orphea.*
76 4 Avant (Swains.) ajoutez : *philomela nisoria.*
» 19 Avant (Swains.) ajoutez : *philomela atricapilla.*
77 6 Ajoutez : *philomela melanocephala* (Swains.).
84 3 Au lieu de *tithys*, lisez *atrata.*
» 27, 28 Supprimez : *Curruca phœnicurus* (Swains.).

TABLE MÉTHODIQUE.

ORDRE I. — RAPACES.

Pages.

Vautour arrian. — *Vultur cinereus* 19
Néophron (catharte) percnoptère. — *Neophron percnopterus* 20
Gypaëte barbu. — *Gypaetus (phene) barbatus* 21
Faucon pelerin. — *Falco peregrinus* 23
— hobereau. — *Falco subbuteo* 24
— émérillon. — *Falco œsalon* 25
— cresserelle. — *Falco tinnunculus* 25
— cresserellette. — *Falco tinnunculoïdes* 26
— kobez. — *Falco rufipes* 27
Aigle royal. — *Falco (aquila) fulvus* 28
— criard. — *Falco (aquila) nævius* 29
— Bonelli. — *Falco (aquila) Bonelli* 30
— pygargue. — *Falco (haliœtos) albicilla* 30
Balbuzard. — *Falcon (pandion) haliœtus* 31
Jean-le-Blanc. — *Falco (circaëtus) brachydactylus* . . . 32
Autour. — *Falco (astur) palumbarius* 32
Epervier. — *Falco (accipiter) nisus* 33
Milan royal. — *Falco (milvus) milvus* 34
— noir ou étolien. — *Falco ater* 35
Elanion blac. — *Falco (elanus) melanopterus* 35
Buse commune. — *Falco (buteo) buteo* 36
Bondrée. — *Falco (pernis) apivorus* 37
Busard Saint-Martin. — *Falco (circus) cyaneus* 38
— Montagu. — *Falco (circus) cineraceus* 39
— blafard. — *Falco (circus) pallidus* 40
— harpaye ou de marais. — *Falco (circus) rufus* . 40

Chouette effraie. — *Strix flammea* 42
— hulotte (chat-huant). — *Strix* (*syrnium*) *aluço* . . 42
— chevêche. — *Strix* (*noctua*) *passerina* 43
Hibou brachyote. — *Strix* (*otus*) *brachyotos*. 44
— moyen-duc. — *Strix* (*otus*) *otus*. 44
— ascalaphe. — *Strix* (*otus*) *ascalaphus* 45
Grand-Duc. — *Strix* (*asio*) *bubo* 45
Scops. — *Strix* (*scops*) *scops*. 46

ORDRE II. — PASSEREAUX.

Pie-Grièche grise. — *Lanius excubitor*. 48
— méridionale. — *Lanius meridionalis* 49
— à poitrine rose. — *Lanius minor* 49
— rousse. — *Lanius rufus*. 50
— écorcheur. — *Lanius collurio* 51
Gobe-Mouche gris. — *Muscicapa grisola* 51
— à collier. — *Muscicapa albicollis* 52
— bec-figue. — *Muscicapa luctuosa* 52
Merle draine. — *Turdus viscivorus* 53
— litorne. — *Turdus pilaris* 54
— Grive. — *Turdus musicus*. 54
— mauvis. — *Turdus iliacus*. 55
— à plastron. — *Turdus torquatus*. 55
— noir. — *Turdus merula*. 56
— de roche. — *Turdus* (*petrocincla*) *saxatilis*. . . 56
— bleu. — *Turdus cyaneus*. 57
Cincle plongeur. — *Cinclus aquaticus*. 58
Martin roselin. — *Pastor roseus* 59
Chocard des Alpes. — *Pyrrhocorax alpinus* 61
Loriot. — *Oriolus galbula*. 61
Traquet rieur. — *Saxicola cachinnans* 62
— moteux. — *Saxicola œnanthe*. 63
— stapazin. — *Saxicola stapazina* 63
— oreillard. — *Saxicola aurita* 64
— tarier. — *Saxicola rubetra*. 64
— rubicole. — *Saxicola rubicola*. 65

Bec-Fin rousserolle. — *Sylvia (salicaria) turdoïdes* . . . 66
— locustelle. — *Sylvia (salicaria) locustella* 67
— aquatique. — *Sylvia (salicaria) aquatica* 68
— phragmite. — *Sylvia (salicaria) phragmitis* . . . 68
— des roseaux ou Effarvatte. — *Sylvia (salicaria) arundinacea* 69
— verderolle. — *Sylvia (salicaria) palustris* 70
— bouscarle ou Cetti. — *Sylvia (salicaria) cetti* . . 70
— des saules. — *Sylvia (salicaria) luscinoïdes* . . . 73
— à moustaches noires. — *Sylvia (salicaria) melanopogon* 73
— cisticole. — *Sylvia (drymoica) cisticola* 73
— rossignol. — *Sylvia (philomela) luscinia* 74
— soyeux. — *Sylvia (philomela) sericea* 75
— orphée. — *Sylvia (philomela) orphea* 75
— rayé. — *Sylvia (philomela) nisoria* 76
— à tête noire. — *Sylvia (philomela) atricapilla* . 76
— mélanocéphale. — *Sylvia (philomela) melanocephala* 77
— sarde. — *Sylvia (curruca) sarda* 78
— fauvette. — *Sylvia (curruca) hortensis* 78
— grisette. — *Sylvia (curruca) cinerea* 79
— babillard. — *Sylvia (curruca) curruca* 79
— à lunettes. — *Sylvia (curruca) conspicillata* . . . 80
— pitchou. — *Sylvia (melizophilus) provincialis* . . 80
— passerinette. — *Sylvia (curruca) passerina* 81
— rouge-gorge. — *Sylvia rubecula* 82
— gorge-bleue. — *Sylvia (phœnicura) cyanecula* . 82
— rouge-queue. — *Sylvia (phœnicura) tithys* . . . 83
— de murailles. — *Sylvia (phœnicura) phœnicurus* . 84
— à poitrine jaune. — *Sylvia hyppolaïs* 85
— siffleur. — *Sylvia (ficedula) sibilatrix* 85
— ictérine. — *Sylvia icterina* 86
— pouillot. — *Sylvia trochilus* 87
— pouillot à queue étroite. — *Sylvia angusticauda* 87
— véloce. — *Sylvia rufa* 88
— Natterer. — *Sylvia Nattereri* 89

Accenteur mouchet. — *Accentor modularis* 90
Roitelet ordinaire. — *Regulus cristatus* 90
— triple bandeau. — *Regulus ignicapillus* 91
Troglodyte ordinaire. — *Troglodytes vulgaris* 91
Bergeronnette grise. — *Motacilla alba* 92
— jaune. — *Motacilla boarula* 93
— printannière. — *Motacilla (budytes) flava* 93
— à tête grise. — *Motacilla cinereo-capilla* 94
— melanocéphale. — *Motacilla melanocephala* 95
Pipit aux longs tarses. — *Anthus longipes* 96
— spioncelle. — *Anthus aquaticus* 97
— rousseline. — *Anthus rufescens* 98
— des prés. — *Anthus pratensis* 99
— à gorge rousse. — *Anthus rufogularis* 99
— des arbres. — *Anthus arboreus* 100
Martinet à ventre blanc. — *Cypselus alpinus* 101
— noir. — *Cypselus apus* 102
Hirondelle de cheminée. — *Hirundo rustica* 102
— rousseline. — *Hirundo rufula* 103
— de fenêtre. — *Hirundo urbica* 104
— de rivage. — *Hirundo riparia* 105
— de rocher. — *Hirundo rupestris* 105
Engoulevent ordinaire. — *Caprimulgus europeus* 106
Alouette Dupont. — *Alauda (certhilauda) Duponti* . . . 106
— bifasciée. — *Alauda (certhilauda) bifasciata* . . . 107
— des champs. — *Alauda arvensis* 107
— lulu. — *Alauda (galerida) arborea* 108
— cochevis. — *Alauda cristata* 108
— calandrelle. — *Alauda (melanocorypha) brachydactyla* 109
— calandre. — *Alauda calandra* 109
Mésange charbonnière. — *Parus major* 110
— petite charbonnière. — *Parus ater* 111
— bleue. — *Parus cæruleus* 111
— nonnette. — *Parus palustris* 112
— à longue queue. — *Parus (mecistura) caudata* . . 112
— moustache. — *Parus (calamophilus) biarmicus* . . 113

Mésange rémiz. — *Parus (ægithalus) pendulinus* 114
Bruant jaune. — *Emberiza citrinella*. 114
— proyer. — *Emberiza miliaria*. 115
— de roseaux. — *Emberiza schœniclus*. 115
— de marais. — *Emberiza palustris* 116
— ortolan. — *Emberiza hortulana* 116
— cendrillard. — *Emberiza cœsia* 117
— zizi ou de haie. — *Emberiza cirlus* 117
— fou ou de pré. — *Emberiza cia* 118
— mitilène. — *Emberiza lesbia*. 118
Gros-Bec vulgaire. — *Fringilla coccothraustes* 119
— verdier. — *Fringilla chloris* 119
— incertain. — *Fringilla incerta*. 120
— soulcie. — *Fringilla petronia* 120
Moineau cisalpin. — *Fringilla (pyrgita) cisalpina* . . . 121
— espagnol. — *Fringilla (pyrgyta) hispaniolensis* . 121
— friquet. — *Fringilla (pyrgita) montana*. 122
Gros-Bec cini. — *Fringilla serinus*. 123
— pinson. — *Fringilla cœlebs* 123
— pinson d'Ardennes. — *Fringilla montifringilla*. . 124
— linotte ordinaire. — *Fringilla canabina* 125
— venturon. — *Fringilla citrinella* 125
— tarin. — *Fringilla spinus* 126
— sizerin. — *Fringilla linaria* 126
— chardonneret. — *Fringilla carduelis*. 127
Bouvreuil commun. — *Pyrrhula vulgaris*. 127
— githagine. — *Pyrrhula githaginea*. 128
Bec-Croisé commun. — *Loxia curvirostra*. 129
Etourneau vulgaire. — *Sturnus vulgaris*. 131
— unicolore. — *Sturnus unicolor*. 132
Corbeau. — *Corvus corax* 133
Corneille noire ou corbine. — *Corvus corone* 134
— mantelée. — *Corvus cornix* 134
Freux. — *Corvus frugilegus* 135
Choucas. — *Corvus monedula*. 135
Pie. — *Garrulus picus*. 136
Geai. — *Garrulus glandarius* 136

lier d'Europe. — *Coracias garrula* 137
elle torchepot. — *Sitta europæa* 138
mpereau familier. — *Certhia familiaris* 139
ppe. — *Upupa epops* 139
épier vulgaire. — *Merops apiaster* 140
— Savigny. — *Merops Savigny* 141
rtin-Pêcheur alcyon. — *Alcedo ispida* 141
— pie. — *Alcedo rudis* 142

ORDRE III. — GRIMPEURS.

: noir. — *Picus martius* 143
— vert. — *Picus* (*brachylophus*) *viridis* 143
— épeiche. — *Picus* (*apternus*) *major* 144
— mar. — *Picus* (*apternus*) *medius* 145
— épeichette. — *Picus* (*apternus*) *minor* 144
rcol. — *Yunx torquilla* 146
ucou gris. — *Cuculus canorus* 146
— Geai ou tacheté. — *Cuculus glandarius* 147

ORDRE IV. — GALLINACÉES.

ndon sauvage. — *Meleagris gallopavo* 149
nga cata. — *Pterocles setarius* 150
— unibande. — *Pterocles arenarius* 150
ancolin à collier roux. — *Perdix* (*chœtopus*) *francolinus* 151
rtavelle. — *Perdix saxatilis* 152
rdrix rouge. — *Perdix rubra* 153
— gambra. — *Perdix petrosa* 153
— grise. — *Perdix cinerea* 154
ille. — *Perdix coturnix* 155
rnix tachydrome. — *Hemipodius* (*ortygis*) *tachydromus* 155
geon ramier. — *Columba palumbus* 157
— colombin. — *Columba œnas* 157
— biset. — *Columba livia* 158
ourterelle. — *Columba turtur* 158

ORDRE V. — ÉCHASSIERS.

Outarde canepetière. — *Otis tetrax* 160
OEdicnème criard. — *OEdicnemus crepitans*. 162
Pluvier doré. — *Charadrius pluvialis*. 162
— armé. — *Charadrius spinosus* 163
— Guignard. — *Charadrius morinellus* 163
Grand Pluvier à collier. — *Charadrius hiaticula* 164
Petit Pluvier à collier. — *Charadrius minor* 164
Pluvier à collier interrompu. — *Charadrius cantianus* . . 165
Vanneau pluvier. — *Vanellus (squatarola) melanogaster*. 165
— huppé. — *Vanellus cristatus*. 166
Huitrier pie. — *Hæmatopus ostralegus* 166
Coure-Vite Isabelle. — *Cursorius (tachydromus) isabellinus* 167
Grue couronnée ou Oiseau royal. — *Grus pavonina*. . . 168
Demoiselle de Numidie. — *Grus virgo* 169
Grue cendrée. — *Grus cinerea* 169
Héron cendré. — *Ardea cinerea* 170
— pourpré. — *Ardea purpurea* 170
— aigrette. — *Ardea egretta*. 171
— aigrettoïde. — *Ardea egrettoïdes*. 172
— garzette. — *Ardea garzetta* 172
— aigrette dorée. — *Ardea russata* 173
— Vérany. — *Ardea Verany*. 173
— butor. — *Ardea stellaris* 174
— crabier. — *Ardea ralloïdes*. 174
— blongios. — *Ardea minuta*. 175
Bihoreau. — *Nycticorax ardeola* 175
Cigogne blanche. — *Ciconia alba*. 176
— noire. — *Ciconia nigra* 177
Spatule blanche. — *Platalea leucorodia*. 177
Ibis falcinelle. — *Ibis falcinellus* 178
Courlis. — *Numenius arquatus* 179
— corlieu. — *Numenius phœopus* 180
— à bec grêle. — *Numenius tenuirostris* 180
Bécasse. — *Scolopax rusticola* 181

assine double. — *Scolopax major*. 181
– ordinaire. — *Scolopax gallinago* 182
– sourde. — *Scolopax gallinula* 182
ge à queue noire. — *Limosa melanura* 183
derling. — *Calidris arenaria*. 183
sseau cocorli. — *Tringa subarcuata*. 184
– variable. — *Tringa variabilis*. 184
sseau platyrhinque. — *Tringa platyrhincha*. 185
– échasses. — *Tringa minuta*. 185
– maubèche. — *Tringa cinerea*. 186
battant. — *Machetes pugnax*. 186
rne-Pierre. — *Stepsilas interpres* 187
valier arlequin. — *Totanus fuscus*. 188
– gambette. — *Totanus calidris*. 188
– stagnatile. — *Totanus stagnatilis*. 189
– cul-blanc. — *Totanus ochropus* 189
– sylvain. — *Totanus glareola* 190
– guignette. — *Totanus hypoleucos* 190
– aboyeur. — *Totanus glottis*. 191
sse à manteau noir. — *Himantopus melanopterus*. . 192
cette à nuque noire. — *Recurvirostra avocetta* 192
d'eau. — *Rallus aquaticus* 193
e d'eau de genet. — *Gallinula* (*rallus*) *crex* 194
– marouette. — *Gallinula* (*rallus*) *porzana* 194
– poussin. — *Gallinula* (*rallus ortygometra*) *pusilla* 195
– Baillon. — *Gallinula* (*rallus; ortygometra*) *Baillonii* 195
– ordinaire. — *Gallinula* (*fulica*) *chloropus*. . . . 195
ve porphyrion. — *Porphyrio hyacinthinus*. 196
que à crête. — *Fulica cristata*. 198
– morelle. — *Fulica atra*. 199
éole à collier. — *Glareola torquata* 200
mant rose. — *Phœnicopterus antiquorum*. 200

ORDRE VI. — PALMIPÈDES.

n cendré. — *Puffinus* (*procellaria; thalassidroma*) *cinereus* 202

Puffin manks. — *Puffinus* (*procellaria; thalassidroma*) *anglorum*. 203
Thalassidrome tempête. — *Thalassidroma pelagica* . . . 203
Mouette à manteau bleu. — *Larus argentatus*. 204
— à manteau noir. — *Larus marinus* 205
— à pieds jaunes. — *Larus flavipes* 205
— à pieds bleus. — *Larus canus* 206
— Audouin. — *Larus Audouini* 206
— à bec grêle. — *Larus tenuirostris* 206
— à capuchon noir. — *Larus melanocephalus* . . . 207
— à capuchon plombé. — *Larus atricilla* 207
— rieuse. — *Larus ridibundus*. 208
— à masque brun. — *Larus capistratus* 208
— à iris blanc. — *Larus leucophthalmus*. 209
— pygmée. — *Larus minutus* 209
Hirondelle de mer (sterne) tschegrava. — *Sterna caspia*. . 210
— — caugek. — *Sterna cantiaca*. . . 210
— — voyageuse. — *Sterna affinis*. . 210
— — Pierre-Garin. — *Sterna hirundo* 211
— — hansel. — *Sterna anglica* . . . 211
— — moustac. — *Sterna leucopareia* 212
— — leucoptère. — *Sterna leucoptera* 212
— — épouvantail. — *Sterna nigra*. . 212
Petite hirondelle de mer (sterne). — *Sterna minuta*. . . 213
Cygne sauvage. — *Cygnus musicus* 213
— de Bewick. — *Cygnus Bewickii* 214
Oie vulgaire ou sauvage. — *Anser segetum* 214
Oie d'Egypte. — *Anser Ægyptiacus* 215
Canard tadorne. — *Anas tadorna*. 216
— sauvage. — *Anas boschas*. 216
— chipeau. — *Anas* (*chauliodus*) *strepera* 217
— pilet. — *Anas* (*dafila*) *acuta*. 217
— siffleur. — *Anas* (*mareca*) *penelope* 218
— sarcelle d'été. — *Anas querquedula* 218
— sarcelle d'hiver. — *Anas crecca*. 219
— souchet commun. — *Anas clypeata* 219
— siffleur huppé. — *Anas* (*fuligula*) *rufina*. . . . 220

Canard millouinan — *Anas marila* 220
— nyroca ou à iris blanc. — *Anas leucopthalmos* 221
— Morillon. — *Anas fuligula* 221
— garrot. — *Anas clangula* 222
— couronné. — *Anas leucocephala*. 222
Grand Harle. — *Mergus Merganser*. 223
Harle huppé. — *Mergus serrator* 223
— piette. — *Mergus albellus*. 224
Pélican blanc. — *Pelecanus onocrotalus* 224
Grand Cormoran. — *Carbo* (*phalacrocorax*) *cormoranus* 225
Cormoran largup. — *Carbo cristatus* 225
Grèbe huppé. — *Podiceps cristatus*. 226
— cornu. — *Podiceps cornutus*. 226
— oreillard. — *Podiceps auritus* 227
— castagneux. — *Podiceps minor* 227
Plongeon cat-marin. — *Colymbus septentrionalis*. 228
Macareux moine. — *Mormon fratercula*. 229
Pingouin macroptère. — *Alca torda* 229

DESCRIPTION

d'une

NOUVELLE ESPÈCE DU GENRE PIC, DE L'ALGÉRIE,

PICUS (Linn.); APTERNUS (Swains.);

Le PIC NUMIDE; PICUS NUMIDUS (Mihi);

PAR M. ALFRED MALHERBE.

Le pic numide remplace, dans le nord de l'Afrique, notre *picus major* avec lequel il a beaucoup de rapports, et tous les sujets que je possède, dans ma collection, m'ont été envoyés de la province de Bône, où ils sont assez communs dans les forêts.

Voici la description de ce pic dont je me propose de donner un dessin colorié dans l'histoire générale des pics à laquelle je travaille en ce moment:

Le bec est généralement plus long que celui du *picus major*.

Le mâle a, comme notre *picus major*, une bande rouge à l'occiput, et un individu avait même deux petites plumes d'un rouge vif sur le sommet de la tête; toutes ces plumes rouges semblent plus effilées et plus raides que celles qu'on observe à l'occiput de notre épeiche.

La tache blanche qui existe sur la partie latérale du cou est beaucoup plus petite que celle que porte notre *picus major* au même endroit. Le blanc des scapulaires, des moyennes couvertures, et les taches blanches des pennes alaires ont aussi moins d'étendue.

La bande noire qui part du bec et s'avance de chaque

côté de la poitrine, sans se réunir chez le *picus major*, forme, chez le pic numide mâle, un large hausse-col noir non interrompu, ayant environ vingt-cinq millimètres de hauteur sur la poitrine. Ce noir est recouvert d'un hausse-col cramoisi ayant un peu moins d'étendue, quelques plumes noires descendant plus bas que le rouge.

Chez la femelle, la bande noire qui ceint la poitrine n'a pas plus de quatre millimètres de hauteur, et se trouve à peine visible, étant recouverte par la bande rouge qui l'excède un peu parfois.

L'abdomen et les couvertures de la queue sont d'un cramoisi plus vif que chez le *picus major*, mais cette couleur s'étend sur le milieu du ventre, chez les mâles surtout, et remonte jusqu'à deux centimètres du ceinturon rouge de la poitrine.

Les pennes latérales de la queue, y compris leur extrémité, étaient, dans un mâle, d'un cendré brun avec de légères bandes transversales d'un brun pâle, et dans d'autres sujets des deux sexes d'un blanc roussâtre avec des bandes noirâtres, comme cela arrive souvent, au reste, chez le *picus major*.

Les pics numides mâles m'ont présenté quatorze millimètres de moins, en longueur, que le *picus major;* sur des sujets femelles, cette différence s'élevait jusqu'à trente-cinq millimètres; mais je doute qu'elle soit toujours aussi grande, parce que les deux sexes, dans les pics et dans le *picus major* surtout, sont ordinairement de même dimension.

On reçoit quelquefois de l'Algérie des pics ayant les parties inférieures d'un brun noirâtre; mais cette couleur provient de l'habitude qu'ont les pics de grimper le long des troncs de chênes lièges dont l'écorce est charbonnée lorsque, à l'automne, les arabes mettent le feu aux broussailles.

RAPPORT

DE M. LUCY *,

SUR LES PROCÉDÉS DE PEINTURE

INVENTÉS PAR M HUSSENOT.

MESSIEURS,

Nous venons vous rendre compte de l'examen que votre commission a fait des procédés de peinture dont M. Hussenot est l'inventeur. Au degré de développement où sont parvenues toutes les industries humaines, une invention neuve, dans toute l'acception de ce mot, est un fait rare et qui fait époque. L'invention qui a pour objet l'obtention d'un brevet, et se met ainsi sous la protection de la loi, n'est, le plus souvent, qu'un procédé nouveau dans un art préexistant, ou bien une modification capitale, essentielle, des procédés employés jusque-là. Mais pour n'être qu'un perfectionnement d'un art usuel, cette invention ne mérite pas moins l'approbation et l'encouragement des hommes éclairés, surtout lorsqu'elle a pour résultats premiers de faciliter le travail, d'économiser le temps et de diminuer les effets pernicieux des procédés en usage. Ces

* Les autres membres de la commission étaient MM. Blanc, Bégin, Soleirol, Livet, Lucy, membres de l'Académie; Desnoyers, Mennessier (Auguste), commissaires adjoints.

avantages, Messieurs, sont ceux que présente l'invention de M. Hussenot. Cet artiste distingué a pensé que les peintures qui s'exécutent en couleurs à l'huile ou à la cire, et à plusieurs couches, pouvaient être préparées à l'avance, dans les ateliers, et appliquées ensuite partout où besoin serait. Ses recherches, ses essais l'occupèrent long-temps; enfin, ses efforts ont été couronnés d'un plein succès, et c'est avec confiance qu'il est venu solliciter votre examen et provoquer votre jugement.

Le procédé de M. Hussenot est appelé par lui *peinture en feuilles*. L'auteur ne juge pas à propos de faire connaître ses moyens d'exécution; mais ce que nous pouvons lire, c'est qu'il lui est facile d'enlever, en un large feuillet, une couche de peinture et de la rouler comme une étoffe; que les feuillets sont exclusivement composés de peinture à l'huile ou à la cire, d'une épaisseur régulière et d'une surface unie comme le papier obtenu par les mécaniques à cylindres. De plus, ces feuillets sont d'une substance homogène, flexible, souple comme la peau de gant dont elle a l'apparence, et susceptible, par conséquent, de s'appliquer, de se mouler dans des cannelures, bas-reliefs, ornements saillants, et de prendre ainsi les formes les plus délicates du mur ou de la boiserie qu'on devra revêtir.

Notre première investigation a dû porter sur le degré de solidité que cette peinture ainsi réappliquée devait offrir, soit en elle-même, soit comparativement à celle qui serait faite directement, par couches superposées, sur le bois ou la pierre. Nous avons été pleinement édifiés à cet égard par des raisons et par des preuves que M. Hussenot nous a soumises. D'abord, ce serait se servir d'un terme impropre et donner une idée fausse du procédé que de dire que la feuille de peinture est *collée* sur le mur ou le bois : la feuille est, à proprement parler, fixée par une substance analogue à sa composition même, c'est-à-dire par

un mordant à l'huile. Ce mordant est employé à froid avec succès, ainsi que nous en avons été témoins, mais il peut, par surcroît de précaution, être appliqué à chaud; alors il s'incorpore avec le bois, le plâtre, la pierre; y pénètre profondément, et adhère ensuite à la feuille de peinture avec autant de ténacité qu'une couche, mise d'après les procédés ordinaires, sur une autre couche déjà séchée, pourrait le faire. Si le champ, par sa situation ou sa nature, pouvait faire craindre les ravages de l'humidité, c'est un des avantages du procédé de combattre ce principe de destruction; et même rien ne serait plus facile que de faire préalablement usage de l'hydrofuge de MM. Darcet et Thénard; alors on pourrait être certain qu'aucune peinture analogue n'offrirait les mêmes éléments de durée et de conservation.

Nous avons vu une défense de police appliquée à l'angle de la rue du Moyen-Pont, par le simple mordant à l'huile; depuis plus de trois années, cette peinture est exposée à la pluie, à la neige, à toutes les variations de l'atmosphère, et cependant elle n'a subi aucune altération quelconque.

Eclairés quant à la solidité, nous avons recherché quels avantages offrait le procédé, quant à la facilité de son emploi.

D'abord, nous avons vu M. Hussenot appliquer, en peu d'instants, des feuilles de peinture sur des panneaux; un paysage qu'il avait exécuté sur une de ses feuilles, a été transporté sur bois avec un égal succès; mais ce qui a dû surtout provoquer notre attention, ce sont deux magasins de la ville, dont les devantures ont été entièrement recouvertes en quelques heures. Le premier que nous visitâmes fut celui de M. Caye, marchand de musique, place d'Austerlitz. Ce magasin est décoré dans le style de la renaissance, avec arabesques, grisailles, ornements rehaussés d'or et figures; le tout dessiné et peint avec un

goût parfait. Ce magasin, de vieux et délabré qu'il était, a été revêtu de sa peinture tout entière dans une matinée. Le second specimen que nous eûmes à apprécier était le magasin de M. Lallemand, marchand cordonnier, rue de la Tête-d'Or. Hier mardi, 22 novembre (1842), à onze heures du soir, le travail de décoration n'était pas commencé, et ce matin à quatre heures, avant que le jour ne parût, tout était terminé. Les voisins s'étonnaient de cette transformation survenue comme par enchantement pendant une seule nuit, et par un temps de neige et de pluie qui eût rendu toute autre entreprise de peinture impossible. Ce magasin est aussi décoré dans le style de la renaissance, mais en imitation de bois naturel sculpté qui produit un effet tout-à-fait satisfaisant.

De ce que nous venons de dire, découle ce fait important, c'est que la peinture appliquée en quelques heures supprime le chômage obligé du magasin et la perte qui en résulte, laquelle fait un accroissement notable au prix de l'ouvrage. En second lieu, ces faits démontrent la possibilité de décorer rapidement, par toutes saisons, l'extérieur des habitations.

Enfin, Messieurs, vous savez le danger qu'il y a d'habiter des appartements fraîchement peints à l'huile; cette raison fait que le plus souvent on préfère s'en tenir à la détrempe, malgré son peu de durée : avec le nouveau procédé, au contraire, tout peut être préparé et séché à l'atelier, et la seule couche de mordant, qui devra être apposée au moment de la fixation des feuilles, sera bientôt évaporée, en ne laissant que peu ou point d'odeur; l'habitant, au lieu d'être contraint à déloger pendant trois ou quatre semaines, pourra rentrer presque immédiatement dans son appartement et sans danger.

Après ce que nous venons de vous exposer, Messieurs, vous aurez été frappés d'une considération importante.

Vous n'ignorez pas que les travaux de peinture en bâtiments sont à peu près nuls en hiver; c'est une morte saison où l'ouvrier consomme rapidement ses économies de l'été. Hé bien! chez M. Hussenot, l'atelier ne chôme jamais; c'est l'hiver que se préparent les travaux du printemps, comme dans les fabriques, où l'industrie tient ses produits tous prêts pour l'instant où s'ouvrira la vente. C'est donc un service véritable que M. Hussenot aura rendu à une classe nombreuse de travailleurs.

Nous n'avons encore considéré cette invention que dans son application à la peinture intérieure ou extérieure des bâtiments. Vous allez voir qu'elle est féconde en développements. Nous avons tenu des feuilles de peinture portant des impressions faites par la presse d'imprimeur, d'autres sur lesquelles la pierre lithographique avait reproduit des paysages, des cartes de géographie, avec une pureté parfaite; vous voyez de suite quel immense avantage, dans une foule de circonstances, que de faire imprimer ce qu'il faudrait peindre à la main. Ainsi, pour la voie publique, des avis, des indications, des affiches; pour les écoles, des modèles d'écriture, des réglements, des cartes de géographie; pour les casernes, des consignes, des numéros de chambrées, tout, enfin, ce qui demande des lettres ou des chiffres; et puis ces imprimés une fois fixés à leur place, offrant des garanties de durée, avec une exécution aussi rapide qu'économique.

Ces avantages se démontrent d'eux-mêmes.

Sous un autre rapport, Messieurs, nous devons vous entretenir des résultats importants que peut obtenir l'invention de M. Hussenot, appliquée à la réalisation des œuvres les plus élevées de la peinture sérieuse. Quelles peines, quelles fatigues pour nos premiers artistes, lorsqu'ils ont à exécuter ces vastes travaux de nos monuments publics, ces larges panneaux, ces magnifiques plafonds, ces

ces immenses coupoles! Qui ne sait que, pendant neuf années, Gros, l'une des gloires de l'école française, dut gravir péniblement jusqu'à la coupole du Panthéon, tandis que Gérard se hissait aux tympans du même monument. Supputez ce que ces artistes ont dû supporter de fatigue et perdre de temps dans ces ascensions si souvent répétées, et demandez-vous si, pendant la perte de ce temps si précieux, ils n'auraient pas enrichi la patrie d'un chef-d'œuvre de plus? Et puis, songez à la position du peintre peignant en l'air, courbé à la renverse, mal éclairé, gêné dans son travail.....

Assurément si Gros, si Gérard, si tant d'autres eussent tenu les feuilles habilement préparées par le procédé Hussenot, c'est dans l'atelier, bien à leur aise, sans perte de temps et le modèle sous la main qu'ils eussent peint leurs œuvres gigantesques, et au jour dit, l'œuvre tout entière fût venue se développer sur la vaste muraille, comme si l'artiste l'eût créée là, sur place.

Il ne faut pas confondre cette application avec ce qui arrive lorsque de grands tableaux ont été exécutés dans l'atelier et suspendus ensuite, la face en bas, comme l'est le tableau de l'entrée d'Henry IV à Paris, de Gérard, dans un salon des Tuileries, comme le sont d'autres tableaux récemment exécutés pour la chambre des pairs. Cette méthode est défectueuse par plusieurs raisons: d'abord il est impossible de donner à la toile une tension assez absolue pour qu'elle ne voile pas sous son propre poids; si l'on mettait des attaches de suspension, il en résulterait autant de fautes contre la rectitude du plan; ensuite la susceptibilité hygrométrique du tissu l'expose à produire dans le temps sec des ondes qui nuisent à l'effet, tandis qu'un excès d'humidité pourrait tendre la toile jusqu'à la faire rompre. Au contraire, la peinture Hussenot, appliquée sur les plafonds solides et bien préparés, n'a à craindre

d'autres détériorations ou accidents que ceux auxquels serait exposé le monument lui-même. On ne peut demander plus.

On sait que la peinture à fresque a été jugée la plus monumentale, moins à cause de son éclat qui n'approche pas de celui d'un tableau à l'huile, que parce qu'elle adhère à la muraille et fait corps avec elle; mais la fresque a son côté fâcheux : pour exécuter ce genre de peinture, l'artiste et le manœuvre sont inévitablement accouplés l'un à l'autre ; le premier ne peut avancer qu'au fur et à mesure que le second bâtit la surface à peindre.

Retoucher n'est possible qu'en démolissant. Raphaël, dans ses fresques immortelles, a marqué ses journées de travail par les différences d'exécution, d'inspiration d'un jour à l'autre, et l'observateur peut compter les journées du peintre comme le botaniste compte les années d'un arbre sur les couches concentriques de la croissance. Et cependant ces inconvénients n'ont point empêché que la peinture à fresque ne restât la première de toutes pour la décoration des grands édifices. Il en sera sans doute ainsi jusqu'à ce que l'ornementation monumentale ait adopté la peinture sur lave émaillée. Celle-là est à la fois riche comme la peinture à l'huile et inaltérable comme la mosaïque; c'est à M. Hitorff, l'un des architectes de la ville de Paris, que la France est redevable de cette belle invention. Mais après ces deux genres de peinture qui sont rarement mis en pratique, et tant que celle à l'huile ou à la cire sera adoptée pour les monuments, nous n'hésitons pas à dire que le procédé de M. Hussenot présente une utilité incontestable, et vous le signalerez sans doute aux hommes qui sont à la tête des grands travaux nationaux, comme aux artistes chargés de ces travaux.

Si, par délassement, ou lorsque manquent les travaux sérieux, l'artiste en renom veut utiliser ses loisirs, il peut,

sans déroger, consacrer ses pinceaux à la décoration des habitations particulières, et cette décoration de luxe acquerra bientôt un degré d'élévation et de supériorité que l'opulence de bon goût recherchera avec empressement. Nous avons vu d'admirables panneaux de boiserie peints par Prud'hon, qui eussent certainement été abandonnés à des mains vulgaires, si l'auteur de la *Justice divine et humaine*, du *Zéphire* et de tant de chefs-d'œuvre eût été contraint de quitter son atelier pour aller les exécuter, comme disent les ouvriers, « au bâtiment. » Mais on avait porté les boiseries chez le peintre. A présent, grâce à M. Hussenot, de semblables travaux seront entrepris sans qu'il faille rien déplacer et sans que la dignité de l'artiste soit en rien compromise. Horace Vernet a fait la fortune d'un traiteur de village avec une enseigne peinte dans un moment de gaîté..... pourquoi de riches magasins ne chercheraient-ils pas aussi à s'attirer la vogue en donnant une preuve de bon goût dans le choix élevé de l'artiste qui les décorerait? Et pourquoi aussi l'artiste répugnerait-il à un travail honorable et productif, qui lui offrirait l'occasion de mettre au jour toutes les élégantes fantaisies de son imagination? M. Hussenot lui en offre le moyen facile et sans qu'il ait à sortir de son atelier.

Un de nos collègues a pensé que ce serait un avantage très-grand que d'appliquer aussi ce procédé pour la décoration des salles de spectacle. Il fait observer, avec raison, que l'enveloppe de toile, peinte en détrempe, dont tout l'intérieur de ces salles est revêtu, en amoindrit considérablement la sonorité, fatigue les acteurs et assourdit le son des instruments. Ajoutons que la solidité de la peinture Hussenot et la facilité de son emploi, qui rendrait le chômage presque nul, seraient des causes suffisantes pour lui faire accorder la préférence si déjà la raison d'art mise en avant par notre collègue ne paraissait déterminante.

En résumé, Messieurs, votre commission, à l'unanimité, vous propose de donner, aux procédés de M. Hussenot, toute votre approbation, et de seconder par votre appui le développement d'une industrie qui n'oubliera pas que Metz fut son berceau.

RAPPORT

SUR

LES CILOS CÉRAMIQUES DE M. BOUVERT,

PAR M. EMILE BOUCHOTTE.

MESSIEURS,

Monsieur Bouvert, fabricant de produits en terre cuite, demeurant aux Trois-Couronnes, commune de Plantières, vous a présenté un projet de silos céramiques et vous m'avez chargé d'examiner ce projet.

Les considérations sur lesquelles l'auteur s'est appuyé pour adopter ce genre de construction, sont :

1° Que jusqu'à ce jour on n'est pas encore parvenu à conserver le blé d'une manière commode et économique ;

2° Que l'absence de moyens convenables de conservation détermine les propriétaires ou cultivateurs à se débarrasser trop promptement de leurs grains ;

3° Que pour conserver les céréales il faut les soustraire à l'influence de la chaleur et de l'humidité ;

4° Qu'il faut, en outre, les mettre à l'abri du ravage des insectes ;

5° Que l'air recueilli dans un silo et analysé par Vauquelin n'a présenté aucun excès d'acide carbonique,

excès qui aurait dû se trouver s'il n'avait été absorbé par la chaux, vu que l'acide carbonique se produit par la fermentation du grain, d'où il résulte que la chaux dont on enduit la plupart des silos contribue à rendre l'air enfermé respirable pour les insectes.

L'auteur conclut de ces données que l'acide carbonique étant un moyen aussi économique que commode pour se débarrasser des insectes nuisibles aux céréales, il faut renfermer ce gaz, non dans des cilos construits en maçonnerie, puisque la maçonnerie par la chaux qu'elle contient et de plus par sa porosité absorbe l'acide carbonique, mais dans un réservoir qui s'oppose, par la construction de ses parois, à l'introduction de la chaleur, de l'humidité, à l'absorption de l'acide carbonique et à toute fuite de ce gaz.

Que des parois en pâte céramique émaillée seraient, pour remplir ces conditions, bien supérieures aux métaux d'ailleurs trop chers.

L'auteur propose, en conséquence, de construire un silo au-dessus du sol, en biscuit sous forme de *traversins* creux, émaillés sur deux faces, l'une externe et l'autre interne et opposée à la première.

Les traversins doivent être creux afin, 1° d'économiser la matière ; 2° d'obtenir une bonne cuisson ; 3° d'entourer le grain d'une couche d'air qui le préserve des variations de température. Ils doivent être vernissés afin de préserver l'intérieur du silo de l'action de l'humidité et de le rendre capable de contenir de l'acide carbonique.

Dans la construction les traversins se superposent par lits de largeurs différentes. Ils se soudent au moyen du bitume employé à chaud ; la construction terminée présente à l'intérieur une sorte de vase ressemblant assez à un cruchon à bierre.

Avant de jeter le grain dans ce silo, on aurait soin de

le remplir, au deux tiers, d'acide carbonique au moyen d'un chaudron contenant de la braise allumée et suspendu dans l'intérieur du silo à une hauteur convenable.

Nous admettons volontiers que les moyens que propose M. Bouvert présentent toutes les garanties désirables pour la conservation du blé. Aux systèmes de Duhamel, de M. Dartigues, du général Dejean, du général Dumarçay, de M. Vallery, nous ajouterons le système de M. Bouvert qui remplacera les silos des anciens.

Aurons-nous pour cela ajouté un moyen qui viendra détrôner les greniers dont l'usage remonte à un temps immémorial et menace de se soutenir en dépit de tous les autres procédés de conservation. Nous ne savons. Nous dirons même que nous pensons que les greniers sont plus que jamais sur le point d'être exclusivement adoptés.

Mais revenons au procédé de M. Bouvert et disons que si nous n'apercevons aucune raison de penser que ce moyen n'offre pas toutes les garanties de conservation désirables, avant cependant de donner une opinion sans réserve, nous croyons qu'une expérience de quelques années est nécessaire pour que le mérite de cette invention soit établi. Toutefois calculons-en les résultats économiques.

M. Bouvert offre de se charger de la construction de son silo moyennant le prix de 4 fr. par hectolitre, pour les petites capacités, et 3 fr. pour les plus grandes dimensions ; son prix moyen serait de 3 fr. 50 cent., par exemple, pour une capacité de 250 hectolitres. Cependant, malgré ces indications, il se fait fort de construire, à meilleur marché encore des réservoirs de très-grande capacité.

Nous devons dire, à l'avantage de M. Bouvert, que ce prix est d'environ un quart inférieur à celui de l'appareil de M. Vallery, et que, de plus, il présente l'avantage de dispenser de toute manutention d'entretien.

En comptant sur le prix de. . . . . 5 f. 50 c.

En y ajoutant la valeur d'un hectolitre de blé au moment où commence la spéculation 13 »

moyenne du bas prix de notre pays.

Il en résulte une valeur de. 16 50

dont il s'agit d'apprécier les résultats.

Prenant une durée de sept années ainsi que nous l'avons fait pour l'appareil Vallery, nous trouvons que les intérêts composés, à 5 pour cent, donneraient, y compris le capital. . . . . 23 f. 21 c.

Mais il faudrait déduire de cette somme la valeur du silo qui resterait entière 3 50

Le prix du blé se serait donc, après sept années, élevé à. 19 71

Mais dans les dernières années il est, en effet, arrivé que le prix du blé a été porté de 13 fr. l'hect. à 23 fr. et même 24 fr.

Sous le rapport de la spéculation, le procédé Bouvert offrirait donc un avantage marqué sur celui de M. Vallery. En effet, d'après ce dernier, son appareil coûterait, par hectolitre. . . . . 6 f. » c.

En y ajoutant le prix du blé. . . . . 13 »

La mise première serait de. . . . . 19 »

Au bout de sept ans elle se monterait à. 26 60

Mais si l'on a pu conserver, après sept années, à cause de la solidité de sa construction, au silo Bouvert, toute sa valeur, qui est de 3 fr. 50 cent. par hect., il ne peut en être de même pour l'appareil Vallery, qui est une machine sujette à entretien, à une dépense de mouvement, à une dépréciation pour cause d'altération.

A reporter. 26 60

Report	26 f. 60 c.
Il faudrait, estimant son prix réduit d'un tiers, ne le compter que pour.	4 »
Et le prix du blé conservé reviendra à . .	22 60
sans compter la dépense de force motrice.	
Par l'appareil Bouvert le prix ne revient qu'à.	19 70
	2 90

Il y a donc environ 3 fr. par hect., ou 23 pour cent sur 13 francs, en faveur de la spéculation, au moyen du silo Bouvert.

Nous devons le répéter, l'appareil Vallery avait été jugé aussi satisfaisant que possible comme moyen de conservation, mais on s'était abstenu de se prononcer, quant à l'avantage pécuniaire.

Ici nous pouvons aller plus loin et dire que tout fait penser que le silo Bouvert sera un bon moyen de conservation des grains, et que si l'expérience confirme ce qu'il est permis d'en augurer, il présente un avantage certain sur tous les autres moyens, sous le rapport pécuniaire

Parce que 1° il coûte moins cher ; 2° il est à peu près inaltérable ; 3° il dispense de tous frais de main-d'œuvre une fois que le grain y est enfermé.

Mais ce silo, malgré l'avantage qu'il présente, sera-t-il adopté ? Nous ne le pensons point, ainsi que nous l'avons dit plus haut, parce que les greniers existant partout, ce sont des établissements tout faits qui ne se comptent point dans les frais de conservation à la campagne, et ne se comptent que pour peu de chose dans les villes.

Parce que d'ailleurs la main-d'œuvre qu'on épargnerait, au moyen du silo, ne se compte pas davantage, par la raison qu'elle est prise sur le temps mort des ouvriers.

Enfin parce que s'il y a une économie réelle sous le rapport du déchet qui s'opère sur les greniers, et de l'altération que les grains subissent par l'envahissement des charançons, le spéculateur espérant toujours une prompte réalisation de son opération, il hésitera toujours à faire une première mise qui équivaudra au moins au bénéfice qu'il se propose de retirer.

Ces réflexions nous sont inspirées par cette remarque que d'excellents moyens de conservation des grains ont été offerts depuis long-temps, et que le public ne les a jamais adoptés et s'en est tenu à l'usage des greniers ; que si les choses se sont passées ainsi à une époque où un commerce moins actif permettait d'espérer des différences plus considérables sur le prix des grains, il y a probabilité qu'on se tiendra au système des greniers, à une époque où les nivellements de prix, par l'effet de la concurrence commerciale et une circulation plus active, laissent moins à faire à la spéculation pour rétablir l'équilibre dans les prix.

Toutefois, nous devons le dire, nous croyons qu'un moyen de conservation constaté par l'expérience, serait une chose précieuse, utile pour le moins à quelques intérêts particuliers, et probablement favorable aux magasins militaires, et nous croyons que le silo Bouvert présente des conditions telles qu'une expérience prolongée aurait pour elle de grandes probabilités de succès.

RAPPORT

SUR

LE GIGONOMÈTRE,

PAR M. EMILE BOUCHOTTE.

MESSIEURS,

L'instrument qui vous a été présenté sous le nom de gigonomètre est de l'invention de M. Gigon, négociant en cette ville.

Cet instrument a pour objet de mesurer les toiles de coton, il peut s'appliquer à la plupart des étoffes.

Le but que M. Gigon s'est proposé d'atteindre, par son invention, c'est d'éviter les trous qui se font à la lisière des étoffes, lorsqu'on les plie et les mesure au blanchissage ; il se propose encore d'obtenir une mesure plus exacte.

Pour comprendre l'utilité de l'invention de M. Gigon, il faut savoir que jusqu'aujourd'hui le mesurage des calicots s'est fait au moyen de clous placés sur une aune ou sur un mètre et qu'à chaque longueur mesurée la lisière de l'étoffe était percée d'un trou qui laissait une marque ineffaçable et déparait ainsi l'étoffe en l'altérant.

Le système décimal devenu obligatoire avait augmenté le mal d'un cinquième. De plus, les clous sur lesquels

la pièce se mesurait et se pliait étant de plus en plus tirés par le retrait de l'étoffe, tendaient à se rapprocher par leur extrémité à mesure que les plis se multipliaient et s'éloignaient de la base des clous, de sorte que les derniers aunages n'avaient point la même longueur que les premiers.

Pour remédier à ces inconvénients assez graves pour avoir depuis long-temps provoqué des recherches et les encouragements de plusieurs sociétés savantes et industrielles, et notamment de la part de celle de Mulhouse qui a proposé un prix de 1,500 fr., non décerné jusqu'à présent, M. Gigon a imaginé un instrument qui mesure les étoffes avec précision, sans clous, ni aucune autre cause d'altération et même empêche les erreurs ou la fraude en servant de compteur.

Sur une règle on place deux compteurs de M. Gigon à la distance nécessaire pour obtenir l'aunage que l'on désire, on y arrive facilement au moyen de divisions tracées sur la règle, et en faisant glisser sur cette règle un des compteurs jusqu'à ce qu'on soit au point voulu.

Les compteurs étant fixés, une des extrémités de l'étoffe s'accroche à l'un d'eux au moyen d'une espèce de cheville en fer.

Supposant que cette cheville dépende du compteur de gauche, la main droite conduit l'étoffe au compteur de droite et en l'atteignant presse une touche dont l'action fait tomber un crochet dans une position telle que la queue, qui était verticale, devient parallèle à l'horizon et que la tête se trouve dirigée vers la terre. L'étoffe est passée dans le crochet et revient vers le compteur de gauche, la main qui la conduit, en atteignant le compteur, en presse la touche, fait tomber un crochet, y passe l'étoffe et revient vers la droite, ainsi de suite.

Comme les crochets sont faits de lames de tôle assez

mince, le pli n'a qu'une épaisseur insensible et qui n'altère point l'exactitude du mesurage ; comme ces crochets sont assez longs et comme ils sont dentés du côté de la lame où se forme le pli, il en résulte que l'étoffe une fois appliquée au crochet ne peut glisser et que toute la pièce mesurée est facilement supportée ; comme chacun des crochets est numéroté, la mesure de la pièce est donnée par le nombre des crochets employés.

Mais ce qu'il y a de plus ingénieux, c'est que chaque fois que le ressort poussé fait tomber le crochet nécessaire pour former et soutenir le pli, il détermine en même temps le mouvement d'un aiguille qui marque, sur un cadran placé sous les yeux de la personne, le numéro du crochet qui tombe et par conséquent le contrôle, en indiquant avec précision l'aunage de la pièce pli par pli.

Le mécanisme du gigonomètre est des plus simples et c'est ce qui en augmente le mérite, car cet instrument peut se construire à peu de frais et n'est point susceptible de dérangements.

L'instrument que nous avons sous les yeux représente une boite en fonte de huit à neuf centimètres de côté.

L'un de ses fonds porte un cadran marquant 70 divisions ; le fond opposé porte une coulisse destinée à attacher le compteur à la règle.

On remarque, sur un des côtés, une touche destinée à recevoir la pression de la main ; cette touche forme l'extrémité d'un levier, lequel, s'appuyant sur l'axe du système, agit à l'autre extrémité sur un *encliquetage ;* chaque pression de la main sur la touche fait appuyer un pied de biche sur une roue à rochet, cette action détermine la rotation d'un cylindre ; ce cylindre, qui forme l'axe du compteur porte 70 cames placées en *hélice* dans toute sa longueur ; les *cames en progressant* agissent successivement sur la queue des crochets et en déterminent la chute

dans la position voulue pour qu'ils puissent servir à soutenir l'étoffe.

Il est facile de comprendre comment chaque mouvement du cylindre détermine le progrès de l'aiguille sur le cadran du compteur.

Votre commission, qui s'est transportée chez M. Gigon pour y voir fonctionner son compteur, n'a que des éloges à donner, dans son opinion unanime, à cette invention.

M. Gigon a rendu un service réel à l'industrie et au commerce, en mettant à leur portée un nouveau *mètre-compteur*, d'une construction simple et peu coûteuse, d'un emploi facile et sûr, fonctionnant de manière à éviter l'inconvénient des trous dans le mesurage des étoffes. Cette invention a été l'objet d'un brevet.

M. Gigon, déjà connu sous des rapports honorables dans le commerce, mérite d'être cité avec distinction comme inventeur. Votre commission espère que vous confirmerez son jugement.

L'Académie royale de Metz, dans sa séance du 25 septembre 1842, a adopté, à l'unanimité, les conclusions du rapport relatif à l'invention de M. Gigon.

RAPPORT

SUR

LA MALADIE DES COCHONS,

NOMMÉE

FEU SAINT-ANTOINE,

PAR M. BOURNIER.

MESSIEURS,

L'année dernière j'eus l'honneur de vous faire un rapport sur des expériences faites par M. Antoine, propriétaire en cette ville, ayant pour but de prévenir ou de guérir la maladie des cochons, connue sous le nom de feu Saint-Antoine. A la suite de ce rapport, l'Académie décida, en séance générale, que des expériences seraient renouvelées sur plusieurs points du département, pour s'assurer si véritablement le malte d'orge pouvait être considéré comme remède spécifique, ou pouvait atténuer seulement cette dangereuse maladie, qui depuis longues années désole nos campagnes; ou bien si l'on ne devait considérer cette alimentation que comme moyen prophylactique pour prévenir et anéantir ce funeste fléau.

L'Académie me chargea d'observer cette maladie, d'en suivre les progrès, de faire répéter autant qu'il serait possible, sous mes yeux, les moyens indiqués par M. Antoine,

et de lui rendre un compte exact des observations recueillies avec soin, soit comme remède spécifique, soit comme alimentation prophylactique.

La température chaude et variable des premiers jours du printemps de 1841 me mit bientôt à même de commencer mes observations : les premiers sujets que je vis furent ceux de Joseph Meunier, à Léovillé, annexe de Courcelles-Chaussy. Cet homme avait trois porcs, deux tombèrent malades l'un après l'autre de l'affection régnante ; le premier fut atteint le 14 mai et offrait les symptômes suivants : inquiétude, dégoût pour les aliments, nonchalence extrême à se mouvoir, presque toujours couché ; lorsqu'on le forçait à se lever, il chancelait sur ses jambes et se couchait aussitôt ; les quatre extrémités étaient froides, les oreilles brûlantes et basses, avec des alternatives de froid et de chaud ; les flancs étaient agités, sa gueule laissait échapper une odeur fétide repoussante, sa langue était rouge, enflammée, tirant déjà sur le brun, le ventre rétracté présentait une teinte pictée de violet ; il me fut impossible de m'assurer de l'état du pouls, tant cet animal était indocile.

Les moyens préconisés par M. Antoine furent immédiatement mis en usage ; mais ils n'empêchèrent pas la maladie de faire des progrès, ni les symptômes de s'aggraver. La langue, les oreilles, le ventre devinrent noirs, des plaintes, des cris, de l'anxiété annonçaient l'altération profonde des viscères gastriques les plus essentiels à la vie. Dans la nuit du 14 au 15 mai, les douleurs parurent moins vives, les cris étaient moins multipliés ; cet état de torpeur se prolongea quelques heures et le matin il était mort.

Autopsie. — Une heure après la mort, le crâne ouvert n'a présenté que peu de différence avec l'état normal, il semblait seulement que les vaisseaux rampant sur les su-

fractuosités du cerveau étaient plus noirs et plus gorgés de sang.

Poitrine. — A l'ouverture de la poitrine, les plèvres offraient une teinte rougeâtre dans toute leur étendue ; le cœur et les poumons présentaient des taches brunes d'apparence gangreneuse ; le ventricule droit du cœur paraissait ramolli, le sang qu'il contenait avait une teinte jaunâtre, la membrane interne des artères était enflammée sur différents points.

Abdomen. — Le ventre laissait apercevoir, dans tout son intérieur, une couleur noire, livide ; le péritoine avait une couleur lie de vin foncée ; ses vaisseaux étaient fortement gorgés d'un sang épais, visqueux, plastique, d'une ténacité remarquable ; le foie était plus volumineux que dans l'état normal, et plusieurs taches jaunâtres s'apercevaient sur sa face concave, la rate était fortement injectée, les intestins grêles étaient entièrement gangrenés, la muqueuse était réduite en putrilage et se détachait par lambeaux, les gros intestins avaient moins souffert, excepté la troisième portion du colon, qui portait plusieurs plaques gangreneuse sur sa convexité ; la vessie était légèrement enflammée.

Le 17 mai, un second sujet tomba malade ; il présentait à peu près les mêmes phénomènes morbides, sans cependant être aussi bleu ; des soins empressés et assidus lui furent prodigués, le malte lui fut administré en breuvages et en lavements, répétés plusieurs fois dans la journée. Deux jours après l'invasion de la maladie, il n'existait plus.

Je fus plus heureux pour le troisième porc ; avant qu'il fût malade, je le fis mettre à l'usage du malte, tel que l'a recommandé M. Antoine, ses aliments furent arrosés d'acide acéteux, le toit à porcs fut lavé, balayé, désinfecté, et la santé de l'animal ne fut point altérée.

Dans le courant de juin, mes investigations se portèrent sur un plus grand théâtre : Malroy, arrondissement de Metz, fut frappé de l'épizootie ; je visitai, dans ce village, les cochons de Michel Hennequin, au nombre de quatre ; tous furent mis au régime précité ; la queue, les oreilles furent immédiatement coupées, pour obtenir une forte déplétion sanguine et empêcher, s'il était temps encore, la gangrène de se manifester, comme elle le fit, sur les porcs traités à Léovillé ; de ses quatre cochons, trois guérirent, un mourut.

Vatier Humbert eut également quatre cochons malades ; les mêmes soins, le même traitement furent mis en usage, deux guérirent et deux moururent. Vatier Jean, Voilot Pierre, Bourc Michel, eurent chacun deux cochons malades et en perdirent chacun un.

Godart, Pierre Sarre, Bourc Jean, François Vatrin, Jean Liégeois, Stouflet Pierre, Jean Hennequin avaient chacun un cochon, tous moururent ; enfin, Berthois perdit également une vieille coche. Malgré tous les soins et les peines que ces cultivateurs se donnèrent pour guérir leurs animaux par la méthode précitée, ils ne purent, comme on peut le voir, éviter de faire de grandes pertes.

A l'époque du 22 juillet, je reçus une lettre de M. Antoine, relative aux expériences tentées par lui dans plusieurs villages ; il me disait : « Depuis que j'ai fait part » à l'Académie des résultats de mes observations sur l'é- » ducation des porcs, j'ai cherché à les étendre sur une » plus grande échelle, comme vous m'en avez manifesté » le désir ; j'ai cherché aussi des occasions, autant qu'il » m'a été possible, près des nourrisseurs ; je les ai en- » gagés à faire usage du malte, et j'ai remarqué en eux » de la répugnance d'avancer de l'argent ; pour la vaincre, » cette répugnance, j'ai cru devoir leur offrir l'échange

» du malte contre de l'orge en même quantité, je n'ai » pas rencontré une meilleure volonté ; enfin, j'ai essayé » de leur offrir le malte pour rien. Ceux-ci me deman- » dèrent si je répondais de la perte de leurs cochons. » Puis il continue et dit ; « Voyant que les nôtres ne mar- » chaient pas, je me suis adressé aux allemands, qui » m'ont paru plus curieux, car un fermier du pays de » Deux-Ponts est venu me témoigner son contentement » et m'a dit, que beaucoup de nourrisseurs de son pays » adopteraient le régime du malte pour leurs cochons, » mais qu'ils n'avaient pas encore essayé du remède. »

La lettre de M. Antoine fut accompagnée de trois certificats attestant positivement que le malte était le remède souverain pour guérir la maladie, plus encore un préservatif éprouvé pour la prévenir : le premier certificat, sans date, fut donné par François Jennot, jardinier à Sabré ; le second fut délivré, le 10 juin 1841, par Delurond, de Sabré également, et le troisième enfin, en date du 23 juin, par M. Mory, d'Altroff.

Jusque-là, Messieurs, malgré ces attestations, rien ne me prouvait l'efficacité du malte pour guérir le feu St-Antoine ; cette maladie se propageait et faisait de nouvelles victimes. Ainsi, de ce qui précède, si on en croyait les premiers qui ont administré le malte, il semblerait que cette substance est le remède par excellence pour arrêter et annihiler complètement la maladie dont il s'agit ; hé bien ! Messieurs, il n'en est rien, cette maladie une fois développée ne peut être guérie avec du malte ; il faut, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans mon premier mémoire, d'autres soins thérapeutiques donnés avec discernement et promptitude, car le moindre retard dans la médication laisse aggraver la maladie et entraîne presque toujours la perte des sujets qui en sont atteints.

Depuis des siècles on cherche un spécifique pour neu-

traliser cette maladie, qui était connue des anciens sous le nom de feu sacré, *ignis sacer*. Le poète Lucrèce, qui naquit à Rome un siècle environ avant Jésus-Christ, est le premier auteur qui ait parlé de cette maladie avec quelque clarté, et il la considère comme une des plus meurtrières que l'on connaisse.

On ne sait rien de positif sur les causes du feu St-Antoine, soit dans les bêtes à laine, soit dans les porcs; les uns disent que c'est l'humidité froide, les brouillards; d'autres (et je suis de ceux-ci) pensent qu'on doit attribuer cette maladie aux grandes chaleurs, aux longues sécheresses, surtout si les animaux sont privés d'eau salubre. Nous pensons encore que les aliments avariés sont susceptibles de donner lieu au développement de l'affection; mais la contagion paraît être une des principales causes de sa propagation.

Ainsi donc, du moment où l'on remarquera dans une porcherie un animal malade, qu'on apercevra quelques-uns des symptômes précités, il faut s'empresser de le séparer des autres, le placer dans un lieu sec, sur une bonne litière, éviter autant qu'il est possible le refroidissement de la peau, faire des scarifications sur les oreilles et la queue pour obtenir une déplétion sanguine abondante, mettre le malade à la diète, lui donner pour breuvage, quatre à cinq fois par jour, du petit-lait légèrement acidulé avec du vinaigre ou de l'acide sulfurique. On peut remplacer le petit-lait par une décoction d'orge bouillie avec de l'oseille.

Si les fonctions du ventre étaient intervertes depuis plus de deux jours, il faudrait, pour un fort cochon, débuter par administrer deux onces de sulfate de soude, dans un litre de petit-lait ou de décoction d'orge; aider cette médication par plusieurs lavements émollients mucilagineux, tels que mauve, guimauve, graine de lin, etc.;

avoir soin que l'animal les conserve; dans le cas où l'irritation de l'intestin serait trop grande, que les lavements seraient rendus immédiatement, il n'en faudrait donner que des demis ou des quarts, chaque trois heures, pour qu'ils fussent conservés.

Par cette médication simple, on obtiendra, sans aucun doute, des guérisons beaucoup plus promptes, plus nombreuses, je dirai même plus certaines que par la méthode excitante des anciens; toutefois, ce traitement cesse d'être applicable, lorsque toute douleur a cessé et que la gangrène se manifeste; on doit alors faire usage, à l'intérieur, des breuvages sudorifiques et antiseptiques connus, tels que l'infusion de fleurs de sureau simple ou camphrée, celle de camomille; on peut donner aussi la thériaque, le vin de quinquina, l'extrait de genièvre, l'acétate d'ammoniaque.

Le traitement externe, toujours dans le cas de gangrène, consiste dans l'application, sur le ventre et les membres, de décoctions et d'infusions de plantes aromatiques, telles que la tanaisie, l'armoise, l'absinthe, la sauge, la lavande, et surtout, je le répète, l'infusion de fleurs de sureau qui m'a fort souvent réussi.

Le régime des malades entrant en convalescence consistera en aliments doux et de facile digestion, tels que le lait caillé, les fécules d'orge, de froment, les navets, pommes de terre et autres légumes cuits, donnés en petite quantité à la fois.

C'est par l'emploi de ces moyens, Messieurs, que j'ai obtenu des résultats extrêmement satisfaisants sur un grand nombre d'animaux malades, en France comme en pays étrangers. Le point essentiel, je ne saurais trop le répéter, est de s'y prendre de bonne heure, au début de la maladie, si l'on veut obtenir des succès assurés.

J'aurais pu, Messieurs, prolonger ce rapport, en vous

donnant de plus amples détails sur le nombre et sur les diverses autopsies que j'ai faites ; mais comme elles n'avaient rien de bien intéressant pour la science, j'ai cru devoir me restreindre à une des premières, puisque dans celle-là se trouve, à peu de chose près, ce que j'ai observé dans les autres.

En résumé, j'ai la conviction aujourd'hui, et M. Antoine la partage avec moi, que le malte d'orge ne peut être considéré que comme moyen prophilactique pour prévenir la maladie; qu'en se bornant à la seule administration du malte il n'est pas certain qu'on puisse empêcher l'affection de se développer, qu'on ne doit considérer cette nourriture que comme agent secondaire dans le traitement ; que du moment où cet état morbide se développe sur les porcs d'une ferme, les premiers soins à mettre en usage sont ceux qui nous sont indiqués par une saine hygiène et une thérapeutique raisonnée. On ne doit point fonder d'espérance de guérison sur une foule de plantes que les habitants de la campagne emploient dans cette maladie, telles que le caille-lait jaune, le plantain, la pariétaire, la tormentille, etc. Je n'ai pas un seul fait à citer en faveur de cette médication inopportune, qui m'a toujours paru plus nuisible qu'utile.

Avant de terminer ce mémoire, je crois devoir voter des remercîments à M. Antoine, qui bien que n'ayant pas réussi dans ses essais, n'en mérite pas moins de la reconnaissance pour l'empressement qu'il a mis à chercher des moyens pour détruire une des plus graves et des plus meurtrières maladies que l'on connaisse.

EXTRAIT DU RAPPORT

DE M. LE COLONEL LAPÊNE

SUR UN PROJET DE REMONTE DE LA CAVALERIE

Et l'amélioration de la race chevaline en France,

Présenté à l'Académie royale de Metz par M. Frédéric l'Enfant.

MESSIEURS,

A toutes les époques, surtout au moment des commotions politiques, qui rendent imminente la guerre étrangère, l'amélioration de la race chevaline en France a fortement occupé les esprits et en particulier les dépositaires du pouvoir. Cette amélioration, en assurant aux éleveurs des débouchés plus sûrs, des bénéfices plus réels, devient une cause puissante de l'augmentation des produits. Dès-lors s'établit aussi une concurrence utile à l'intérêt général. L'habile éleveur y trouve la récompense de son industrie ; les particuliers, et surtout l'état, y puisent l'avantage d'un bon achat.

Les conditions voulues pour la remonte de notre cavalerie sont encore loin d'être remplies. L'éducation actuelle des chevaux en France forme une industrie très-secondaire, et le double mode de production ou d'achat adopté pour s'en procurer est un thême de controverses incessantes.

Si, du moins, de ces discussions ils ressortait quelque

avantage réel, quelque résultat utile, conséquence ordinaire du choc des opinions ; mais il n'en a pas été ainsi jusqu'à ce jour, et l'on est effrayé, Messieurs, en songeant que le 15 juillet 1840, notre cavalerie, au lieu de 54000 chevaux nécessaires à nos soixante régiments n'en comptait que 15806 capables d'un bon service.

Comment a-t-il été pourvu aux 30114 chevaux manquants ? Par des achats à l'étranger, au prix moyen de 721 f. 44 c. par cheval. C'est donc la somme de 27 millions et demi qui est sortie des coffres de l'état pour être semée outre Rhin, ensuite en Belgique et en Hollande, non compris les frais généraux et les pertes de toute espèce résultant de la jeunesse des chevaux, des fatigues, de la rigueur de l'hiver, du changement de régime et de climat, enfin de l'éducation militaire que ces animaux, trop jeunes pour la plupart, devaient recevoir. Il en avait été de même après les événements de 1830, l'imminence de la guerre étant grande, la France dut faire un puissant effort pour convaincre les états de l'Europe que s'ils refusaient d'accepter cette révolution comme un fait accompli, elle était prête à descendre dans l'arène.

M. Frédéric l'Enfant se met sur les rangs pour prouver radicalement la difficulté de remonter notre cavalerie avec les moyens existants ; son premier écrit est de janvier 1842 ; le deuxième, plus récent, sert de complément et porte la date du 10 septembre. Dans sa préoccupation du bien tel qu'il l'entrevoit, c'est au roi lui-même qu'il s'adresse ; il va jusqu'à rédiger un projet de loi ou d'ordonnance, en vingt-cinq articles, où toute l'économie de son plan est formulée.

Voici, en résumé, la doctrine de l'auteur : remonter la cavalerie au moyen de chevaux et juments pris dans le corps de la gendarmerie et dans la garde municipale de Paris ; pour les éleveurs, une première classe de poulains

(chevaux et juments) ayant atteint quatre ans au mois d'avril 1843; une deuxième classe complétant cet âge en avril 1844, ainsi de suite; examen des chevaux de la première classe au mois de septembre 1842, dans chaque département, par un jury devant statuer sur l'admission et l'application d'un tarif, lequel ne se résoudra en argent réel qu'au mois d'avril, lors de la livraison. — Même marche et même estimation pour les poulains mâles et femelles de la deuxième classe, présentés au mois de septembre 1843, pour être décidément reçus en avril 1844. Même système pour les chevaux et juments de la troisième classe, aux dates de septembre 1844 et avril 1845. — Ainsi, à compter de l'admission, certitude pour les éleveurs de vendre à l'état leurs poulains à un prix convenable et bien déterminé.

Moyennant délivrance à la gendarmerie de 5500 chevaux de la première classe, pris chez les éleveurs au 1er avril 1843, pour remonter la moitié de cette arme; abandon par celle-ci à l'armée de 5000 chevaux ou juments choisis parmi les plus âgés qu'elle possède; pareille cession en avril 1844, remplacée pour la gendarmerie par 5500 chevaux de la deuxième classe; troisième cession, en 1845, des 5500 chevaux réduits à 5000 valides de cette même première classe, que la gendarmerie a possédés deux ans, et qui alors auront atteint l'âge de six ans. — Même marche de classe en classe. — En temps de guerre, avancer l'âge de manière que la gendarmerie livre à l'armée la classe qui aura atteint cinq ans et demi après une possession réduite à dix-huit mois. — Pendant les deux premières années, 1842-1844, payer au gendarme le cheval livré à l'armée (lequel est actuellement sa propriété) au prix d'estimation fixé par le jury de la remonte. — A ce terme, pour chaque gendarme, une retenue ou formation d'une masse s'élevant à 300 fr., comme garantie

du cheval fourni par la remonte et qui serait perdu par la faute de l'homme.

Adoption d'un tarif avantageux pour les chevaux qui naîtraient, au 1er avril 1844, de juments cédées par l'état aux éleveurs ou admises et appartenant à ceux-ci, mais saillies par les étalons de l'état ou par les étalons de propriétaires autorisés par le gouvernement. — Examen et admission, par un autre jury ou conseil, des juments réunissant les qualités comme bonnes poulinières; et à défaut de sujets, délivrance directe par l'état aux éleveurs de juments poulinières âgées de quatre ans et demi à cinq ans, variant d'espèce et de qualité, suivant les produits habituels des départements. Le prix de revient, payable en quatre ans, sans intérêt et par parties égales; à ce terme de libération, droit absolu à l'éleveur de disposer de la jument qui sera devenue sa propriété. — Acquisition d'étalons de race portant le nombre total, pour la France, à 1400, soit propriété du gouvernement, soit appartenant aux particuliers. — Enfin, pour donner droit à l'éleveur au prix du tarif *maximum*, exiger la preuve que le poulain provient d'un étalon reconnu et classé.

Ainsi, Messieurs, le projet de M. l'Enfant tend à résoudre deux questions bien distinctes. Dans la première, il veut assurer la reproduction des chevaux et l'amélioration des races. L'autre question, plus délicate, est relative au mode de recrutement de la cavalerie. Les vues de l'auteur touchant la première question sont incontestablement bonnes, sauf quelques difficultés d'exécution. Quant à l'intervention de la gendarmerie, pour être démontée périodiquement au profit de l'armée, puis remontée par prêt, pendant deux ans, au moyen de jeunes chevaux pris chez les éleveurs, cette proposition a excité dans ce corps un cri général de réprobation contre le projet dont il s'agit.

Si, suivant M. l'Enfant, on crée chez les éleveurs, en huit ans, un effectif réel de 40000 chevaux, castrés d'ailleurs à deux ans, et montés par la gendarmerie de quatre à six ans, puis versés dans l'armée par 5000 à la fois, tout formés, ces animaux pourront fournir une carrière moyenne de huit ans. A ce terme, c'est-à-dire à quatorze ans, ils passeraient dans le corps d'instruction des jeunes soldats. Ainsi, constamment riche de 40000 chevaux faits et dressés, notre cavalerie serait organisée pour marcher à l'ennemi au premier signal. En cas de guerre, si l'on avançait l'âge des chevaux et qu'on les versât de la gendarmerie dans les corps à cinq ans et demi, la cavalerie compterait 55 000 chevaux pour monter avec toute sûreté 45000 cavaliers, répartis dans les 60 régiments. On ne livrerait ainsi aux exercices violents, on ne lancerait aux combats que des chevaux faits et exercés, et l'on préviendrait, dit M. l'Enfant avec raison, les pertes de la nature de celles qui ont frappé notre cavalerie pendant les années 1840 et 1841, lesquelles n'ont pas été annuellement au-dessous de 24 pour cent. Grâce à de bonnes écuries, à des soins spéciaux et à des conditions voulues d'âge, les pertes dans la garde municipale à cheval se sont bornées à 6 pour cent ; celles de la gendarmerie départementale ne dépassent point 9 pour cent.

En résumé, les idées générales de l'auteur, concernant l'amélioration de la race chevaline et son influence sur la remonte de l'armée, sont incontestablement saines. Une révolution totale est à faire dans ce qui se pratique maintenant, et le cri de détresse poussé par M. l'Enfant, en face des millions payés annuellement à l'étranger pour achat de chevaux, mérite d'être écouté et d'avoir de l'écho. Donne-t-il les meilleurs moyens d'atteindre ce but? Nous ne saurions l'affirmer. La dépense qu'il propose, pour achat d'étalons de race, est grande ; il la compense,

il est vrai, mais imparfaitement, en vendant les étalons aux particuliers. Les difficultés de détail sont nombreuses aussi. Mais l'inscription et le classement de tous les poulains et juments en France, l'accouplement par les étalons de l'état ou par les étalons reçus et classés, réservé aux belles poulinières ; l'examen des produits également classés et tarifés ; en un mot, toutes les mesures tendant à encourager la production, à la rendre meilleure, et à relever une branche d'agriculture et de commerce actuellement tombée ou à peu près ; toutes ces propositions ou systèmes sont d'un bon citoyen. Accueillis, examinés et perfectionnés, ils amèneraient indubitablement des résultats heureux. En dirons-nous autant du mode de remonte de l'armée par la gendarmerie, périodiquement chargée d'élever des chevaux de quatre ans, pour les rendre à l'armée avec la même régularité à six ans? Ce roulement, ce mouvement perpétuel, ce *tonneau des Danaïdes* d'une nouvelle espèce, est-il rationnel, convenable, possible? Malgré toutes les précautions prises par M. l'Enfant, malgré les suffrages d'officiers généraux et supérieurs de cavalerie et de gendarmerie qu'il s'est procurés, nous ne pouvons admettre ce procédé. On ne peut imposer, à un corps d'élite, le soin de surveiller les *accouplements*, d'élever, d'instruire à ses risques et périls des chevaux, la plupart vulnérables par leur âge, pour en être dépouillés après deux ans ; les voir passer en d'autres mains, et être incontinent, sans pitié, condamné à ce même travail, assujettissant, ingrat, et cela pendant trente ans de carrière militaire. N'en déplaise à MM. l'Enfant, Carretel et autres officiers recommandables, etc., etc....., le service de la gendarmerie serait gêné, tronqué, paralysé par ce mode de remonte, et le résultat en deviendrait négatif. On ne peut nier qu'il n'y ait au fond de tout cela une idée; mais je ne pense pas que la

gendarmerie puisse intervenir dans l'éducation des chevaux ainsi que l'auteur des deux mémoires l'indique. Les cavaliers vétérans formant déjà quatre compagnies, placées respectivement à Caen, Saint-Maixent, Guéret et Auch, tous lieux de dépôts de remonte, augmentées et organisées dans le sens du projet, résoudraient, selon moi, mieux, plus complètement et plus sûrement le problème proposé.

QUELQUES AVIS

AUX

PROPRIÉTAIRES DE FERMES,

Par M. l'abbé Gaetan Bagazzoni.

De tout temps l'agriculture a été considérée comme le fondement du commerce, de la richesse des empires, et la vraie source de la félicité universelle; les hommes qui cultivent la terre constituent la classe la plus laborieuse, la moins portée au vice, et la plus utile à la société. Cependant, par une singulière contradiction et par une criante injustice, cette classe est plus négligée et moins considérée que toute autre.

Parmi les causes nombreuses de cette déconsidération la plus active, selon moi, est le peu de rapports qui existent entre le fermier et son maître : le premier est rarement introduit dans la société du second, plus rarement encore celui-ci visite sa ferme, et il résulte de cet éloignement mal entendu une indifférence réciproque qui nuit également aux intérêts du propriétaire et aux progrès de l'agriculture.

L'homme, quelque sensible et charitable qu'il puisse être, ne peut pas remédier aux maux qu'il ne connaît point, ni adoucir convenablement les malheurs dont il ignore l'étendue.

Combien de fois la condition du malheureux laboureur serait adoucie, si le propriétaire qui habite la ville ne craignait pas de s'abaisser en recevant ses fermiers, en écoutant avec bonté leurs plaintes et les réclamations, en s'informant de leurs besoins domestiques et en visitant quelquefois leurs maisons.

Certes le maître trouverait son intérêt dans ces visites en prévenant par sa présence les fraudes, les dilapidations, les désordres que le défaut de surveillance autorise, et de son côté le fermier tirerait de ses entretiens avec un homme dont les lumières surpassent toujours les siennes, des idées utiles pour l'amélioration de la propriété.

Aussi est-il aisé, en visitant une ferme, de reconnaître si le maître habite la ville ou s'il veille par lui-même à son exploitation.

Les propriétaires doivent donc aller le plus fréquemment qu'il leur est possible visiter leurs possessions et s'entretenir avec leurs fermiers, sinon avec familiarité au moins avec intérêt, ceux-ci encouragés et surveillés en même temps porteront plus d'attention et des soins plus assidus à leurs travaux, et un produit plus abondant en sera le résultat.

Le propriétaire ne doit pas craindre de déroger en se mettant au niveau de l'agriculteur; s'il était tenté de regarder cette classe laborieuse d'un œil de mépris ou d'indifférence, qu'il se rappelle que l'art de cultiver la terre a toujours été considéré comme une profession honorable, les souverains du Pérou, ces fils orgueilleux du soleil, devant qui les grands de l'état n'osaient se présenter qu'avec un fardeau sur les épaules, en signe d'esclavage, labouraient eux-mêmes un champ situé près de la ville de leur résidence, dans le but d'encourager l'agriculture. Les rois de Perse, ne dédaignent pas de manger à un jour déterminé de l'année avec des labou-

reurs ; c'est dans le même esprit que l'empereur de la Chine conduit la charrue et manie la pioche.

Les anciens peuples avaient déifié ceux qui les premiers leur apprirent à semer du blé ; cette exagération que l'importance d'un pareil service rend concevable a perdu, à travers les siècles, tout son merveilleux ; il est tombé avec leurs statues et le culte qu'on leur rendait ; mais, quoique les noms de ces bienfaiteurs de l'humanité soient relégués dans les pages mythologiques, le sentiment de la reconnaissance pour les bienfaits de l'agriculture n'est pas partout éteint. En Amérique et dans d'autres contrées, où les mœurs ont conservé une simplicité patriarcale, les personnes riches ne dédaignent pas de cultiver elles-mêmes la terre et de s'asseoir à la table de leurs ouvriers.

Tel était l'esprit des premiers siècles de Rome, quand on enlevait à la charrue des consuls, des dictateurs ; et à une époque plus florissante, on retrouve les Curius-Dentalus, les Fabricius, les Attilius-Serranus, les Licinius-Stolo et une infinité d'autres qui ont tiré leur surnom de quelque branche de la vie rustique dans laquelle ils s'étaient distingués par leur industrie. C'est de là aussi, suivant l'opinion de Varron, de Pline et de Plutarque, que les familles Asinia, Vittelia, Suillea, Porcia, Avinia, ont été dénommées, en raison de l'espèce de bestiaux que leurs ancêtres élevaient avec le plus de succès. Comme aussi les Fabius, les Pison, les Cicéron s'étaient rendus fameux par la culture des légumes qui portent ces noms.

Les contrées où il y existe le moins de relations entre les possesseurs de la terre et ceux qui la cultivent sont aussi celles où l'agriculture est le plus arriérée et la misère la plus grande. En Italie, par exemple, la maladie ou la mort d'un chef de famille, avant que ses enfants ne soient en âge de le remplacer, sont les causes

fréquentes des désastres les plus déplorables ; ces familles tombent dans une misère dont elles ne peuvent plus se relever : obligés de quitter leurs fermes sans pain et sans asile, ces malheureux ont souvent recours pour vivre à des moyens coupables. Ceux qui persistent dans l'honnêteté vont chercher du travail dans les pays où abondent le riz et les prairies, au péril de leur santé et même de leur vie : d'autres s'emploient à creuser des canaux, à construire des routes ; mais, abandonnés à une société dangereuse et aux plus mauvais exemples, ils ne tardent pas à imiter leurs compagnons, qui presque tous profitent de leur position pour attaquer et détrousser les voyageurs, ou se livrer dans le voisinage aux plus coupables maraudes. Un propriétaire intelligent et ami de l'ordre peut toujours prévenir ces conséquences funestes, en se montrant humain et charitable dans les circonstances fâcheuses où les fermiers peuvent se trouver ; d'ailleurs en agissant de la sorte il s'attache des hommes qu'une conduite dure et inhumaine porte souvent, par vengeance, à dégrader ses biens et à en déprécier la valeur.

J'ajouterai encore qu'il est dans l'intérêt de toutes les classes que celle des agriculteurs ne forment pas au milieu de la société une caste méprisée de parias*. Ce n'est que quand on leur aura rendu la justice qu'ils méritent que l'on verra, en attachant les honneurs à une carrière honorable, augmenter la petite propriété et diminuer en proportion l'extrême distance du riche au pauvre qui le nourrit et la vile dépendance de l'un à l'égard de l'autre (il faut distinguer la dépendance vile de la dépendance modérée et raisonnable ; celle-ci est toujours nécessaire). Ce n'est que dans les contrées où le travail de la terre est honoré par ceux mêmes qui ne

* Il ne faut pas oublier qu'il s'agit des agriculteurs de l'Italie.

font que jouir de ses fruits, que l'on trouve des sentiments élevés de courage, de la force d'âme soutenue par la force du corps, de l'amour pour la patrie, du respect, de l'attachement pour les magistrats, pour le prince, pour l'ordre et les lois qui procurent le bien-être et l'abondance. L'ouvrier tremble moins devant son seigneur, mais il craint sa conscience, il craint aussi la perte de son petit patrimoine, de son bonheur et de son repos domestique; il vendra chèrement son travail aux riches, mais on ne verra pas le fils de l'honorable laboureur répudier le noble métier de ses pères pour aller se souiller des livrées et du mépris de l'homme opulent.

Je dois le dire, quoiqu'il en coûte à ma susceptibilité nationale, le sort des habitants de la campagne en France n'est pas à comparer à celui de la plupart des autres contrées que j'ai parcourues. J'ai vu une grande partie de l'Europe; de Turin au phare de Messine, de Milan à Amsterdam, à Athènes, de Rome à Constantinople, je n'ai pas manqué d'observer en chaque endroit les différents progrès de l'agriculture, de m'informer de l'état de ceux qui la pratiquent et de m'entretenir aussi avec eux toutes les fois que la connaissance de leur langue m'en donnait la facilité, et j'ai pu me convaincre que le campagnard français jouit en général d'une position plus aisée qui lui permet un logement plus agréable et plus sain et une nourriture plus abondante.

En Italie, si on excepte les campagnards piémontais, chez lesquels le pain et le vin abondent toujours, tous les autres sont plongés dans le dénuement le plus pitoyable. En Lombardie, sous ce ciel vivifiant, sur ce sol aussi riche que fertile, ceux qui le cultivent en retirent à peine de quoi se nourrir. Leurs aliments consistent en un potage fait avec du lard ou de l'huile, un pain qui n'a de cette substance que le nom, et de l'eau pour boisson; avec

six ou huit sous ils doivent pourvoir à leur entretien et à celui de leur famille. Dans les provinces de Venise, l'habitant des campagnes gît dans une condition plus abjecte encore. C'est là que l'on peut juger combien l'homme peut supporter de privations sans mourir. Le fermier reçoit en nature une très-minime portion des produits de la ferme, à peine ce qui serait suffisant pour lui seul, et il faut encore qu'il en fasse le partage, car le curé, le chapelain, le chirurgien, le sacristain, le sonneur, l'huissier sont tous à sa charge; de plus, des quêtes forcées qui ont lieu chez eux à certaines époques, et souvent aussi, la grêle ou les orages leur enlèvent leur dernier morceau de pain et l'espoir du lendemain. Il est vrai que le gouvernement paternel de l'Autriche *soulage* ces misères par des fêtes nombreuses dans les églises, et des processions continuelles dans les rues; il est vrai aussi que ce peuple abruti par l'ignorance, sent avec moins de vivacité le joug de la misère et de l'esclavage sous lequel il est opprimé.

En Toscane, où la ferme s'élève avec élégance dans de gracieuses campagnes, le voyageur, séduit par la beauté du bâtiment, se tromperait s'il espérait y trouver un morceau de pain : les états du pape sont encore plus négligés, puisqu'ils renferment dans leur sein une troupe de paresseux et de fainéants qui croupissent dans l'indigence, et laissent incultes de vastes étendues de terrain, préférant tendre honteusement la main aux étrangers qui visitent leurs ruines.

J'ai remarqué en Grèce que les dégâts et les ravages produits par les guerres et la mauvaise administration de son gouvernement actuel, ont aigri les esprits et ont converti un peuple actif et intelligent en une société de pirates et d'assassins; tandis que leurs frères, qui vivent encore sous la domination ottomane, se livrent avec succès à toutes

les améliorations agricoles dans la Moldavie, l'Albanie, la Servie, où j'ai demeuré en qualité de missionnaire.

Sans doute il est encore d'autres pays où la condition du cultivateur est au moins tolérable si elle n'est pas florissante. La Hollande, une grande partie de l'Allemagne, la Suisse, présentent des campagnes cultivées avec art, et une population aisée; mais il n'en est point qui, sous ces rapports, puissent le disputer à la France. Depuis que Louis XII eut encouragé l'agriculture en diminuant les impôts fonciers, ce beau pays a vu la prospérité renaître dans ses campagnes et l'abondance chez ses habitants. La fertilité de son territoire, les progrès de l'agriculture, des sciences, de la civilisation; les sentiments, de justice et de générosité qui règnent dans le cœur des grands propriétaires; l'instruction populaire, l'amour des lois qui garantissent la liberté, et l'esprit de patriotisme qui anime tout français; voilà les causes de la grandeur d'une nation qui devrait servir d'exemple à tant d'autres.

Que je suis heureux de vivre sous le ciel bienfaisant de la France!

RAPPORT

DE M. SOLEIROL

SUR LES TUILES DE NOUVELLES FORMES INVENTÉES PAR M. BOUVERT.

MESSIEURS,

Les tuiles inventées par M. Bouvert, sous le rapport des formes, donnent une idée de l'intelligence et des soins que l'auteur met dans les produits de sa manufacture. Ses tuiles sont plates et ressemblent à des carraux ou des dalles qui ont $0^{m},33$ de côté. Elles présentent du côté gauche une feuillure ouverte en dessus qu'il nomme *feuillure de gouttière*, du côté droit une seconde feuillure ouverte en dessous qu'il nomme *feuillure de recouvrement* et sur le bord inférieur une troisième feuillure ouverte en dessous, qu'il nomme *feuillure de repos*.

De ces trois feuillures, qui sont prises sur la moitié de l'épaisseur de la tuile, deux s'emboîtent par côté les unes dans les autres pour deux tuiles contiguës, et la troisième fait appuyer chaque tuile sur le rang inférieur.

L'épaisseur de ces tuiles est à peu près double de celle des tuiles plates ordinaires, circonstance qui permet de leur faire subir un degré de température très-élevé, sans avoir à craindre les déformations que les tuiles plates éprouvent quand on veut leur donner une cuisson plus forte qu'à l'ordinaire. Ainsi les tuiles de M. Bouvert, sous ce rapport, doivent offrir plus de chances pour la durée, puisque leur dureté peut se rapprocher de celle du grès.

Pour diminuer le poids qui doit résulter d'une plus forte épaisseur, la surface du dessous est évidée en forme de petits caissons, qui laissent des nervures pour assurer la conservation de la surface plane.

Suivant les calculs rapportés par l'inventeur, dans l'emploi des tuiles plates ordinaires, il en faut cinquante-deux pour couvrir un mètre carré de toiture, lesquelles coûtent, au prix de revient, 1 f. 50 c. et pèsent 81 kilog. Tandis qu'en faisant usage des nouvelles tuiles, il n'en faut que neuf pour la même surface, le prix de revient n'est que de 0 f. 90 c. et le poids 36 kilog.

Ainsi ajoutant le bénéfice du fabricant et les frais de la pose, on peut évaluer à 1 f. 30 c. environ le prix d'un mètre carré de couverture exécuté en tuiles de M. Bouvert.

En comparant ce prix à ceux de diverses couvertures employées dans le pays, on voit qu'il y aurait une économie sensible.

La commission qui a cherché à se rendre compte des circonstances qui peuvent se présenter dans l'usage des nouvelles tuiles, a reconnu que la diminution du poids doit procurer une réduction dans les dimensions des bois; que l'aspect de la matière employée dans la fabrication, dénote une terre de bonne qualité et bien cuite; cependant il faudrait une expérience de plusieurs années pour constater la supériorité de ces matériaux. Un fait qui aurait aussi besoin d'être sanctionné par l'expérience, c'est de s'assurer que dans les pluies abondantes, et qui sont fouettées par le grand vent, toute l'eau qui pénétrera dans la feuillure d'écoulement, sera dirigée par la cannelure sans pénétrer dans le grenier.

Enfin la commission a remarqué que pour poser le premier rang de tuiles, il faudrait prendre quelques précautions afin de conserver le bord des charpentes, ce qui n'est pas indiqué dans le dessin, et de plus que la

composante parallèle au toit, qui résulte de tout le poids des tuiles, n'est anéantie que par la résistance du premier rang; ce qui fait penser que M. Bouvert ferait bien de trouver moyen d'accrocher chaque tuile de manière à les rendre indépendantes les unes des autres, pour éviter la chûte de la totalité, dans les cas où, par un accident imprévu, il viendrait à se manifester un glissement.

D'après les avantages que présentent les tuiles de M. Bouvert, la commission pense que l'Académie doit le féliciter sur les efforts qu'il a faits, dans le but d'être utile à l'art des constructions, car probablement avec de nouvelles études il remédiera facilement aux dispositions qui peuvent inspirer quelques doutes sur le succès complet de son invention.

RAPPORT

SUR LA

MAGNANERIE DE M. ADAM,

Propriétaire à Moulins-lès-Metz,

PAR M. VICTOR SIMON*.

MESSIEURS,

L'industrie séricicole, l'une des plus importantes du midi de la France, a malgré les expériences auxquelles on s'est livré, fait peu de progrès dans les provinces de l'Est et l'on n'a pas moins persisté à mettre en doute si l'on pourrait jamais obtenir quelques succès dans nos départements.

Pour combattre ces opinions erronées il suffirait d'indiquer les résultats obtenus par des personnes qui n'ont pas de connaissances spéciales, de locaux organisés, et qui n'ont point de plantations de mûriers. Les progrès sont lents, surtout quand il s'agit de créer un ensemble de choses qui par sa nature demande plusieurs années d'expérience et de persévérance; quand il s'agit de substituer

* Les autres membres de la commission étaient MM. Bourcier, Simon-Louis jeune, et le Bon Emel d'Huart.

à des plantes qui donnent un produit actuel d'autres plantes qui peuvent paraître n'en devoir donner qu'un éventuel, et quand il faut enfin faire des essais par soi-même ou être dans la nécessité d'être secondé par des personnes qui se dévouent entièrement à tous les soins de détail que réclame un établissement.

Les vers-à-soie, insectes de l'ordre des lépidoptères, nommés *Bombix mori*, connus en Languedoc sous le nom de *Magniaux*, d'où vient le nom de magnanerie, sont originaires des contrées orientales de l'Asie, particulièrement de la Chine. Sous les premiers empereurs romains le prix de la soie équivalait au poids de l'or et cette matière employée à leurs vêtements était ordinairement mêlée à la laine. Il paraît que les vers-à-soie auraient été introduits à Constantinople sous le règne de Justinien ; au commencement du sixème siècle, ils passèrent de là en Grèce, en Italie, en Espagne et dans le midi de la France.

Les plantations de mûriers introduites en France sous Louis XII et Charles VIII (au quinzième siècle) continuèrent de s'étendre et de prospérer aux environs de Tours et de Lyon. Henri II ordonna par un édit de 1554 de planter des mûriers. Sous Charles IX on établit une pépinière aux portes de Nîmes ; presque toutes les provinces eurent ensuite des plantations de mûriers, plusieurs grands chemins en furent bordés et le gouvernement veilla à ce qu'il y eût des pépinières de mûriers toujours suffisantes afin d'en délivrer gratuitement aux personnes qui voudraient en élever sur leurs terres. L'on vit plusieurs états du nord, au commencement du dix-huitième siècle, notamment la Prusse et le Danemarck, planter des mûriers et élever des vers-à-soie. On en éleva aussi en Hollande et en Angleterre.

Plusieurs économistes en France unirent leurs efforts

à ceux du gouvernement qui ne cessa point de protéger cette industrie; nous citerons notamment Olivier de Serres, qui, dans son théâtre de l'agriculture, entre dans des développements très-intéressants et très-détaillés sur l'industrie sériciole qui, selon cet auteur, était à son époque encore inconnue « au restant du royaume par la non-» chalence de ses habitants et à la honte de presque toute » ses provinces, puisqu'en icelles le mûrier et ensuite le » ver-à-soie peut vivre et profiter. » Ce savant auteur qui écrivait à la fin du seizième siècle ajoute : « L'affection » que je porte au public m'a ja fait adresser le discours » particulier de cette nourriture à Messieurs de l'hôtel-» de-ville de Paris à ce que les peuples fussent incités » par là à tirer des entrailles de la terre le trésor de » soie qui y est caché; par ce moyen mettant en évi-» dence les millions d'or y croupissants. »

Le gouvernement appréciant de plus en plus toute l'importance de l'industrie sériciole continua d'en provoquer le développement; l'ancienne académie de Metz suivit l'impulsion donnée, plusieurs mémoires lui furent communiqués sur cette matière, l'on vit dans plusieurs communes des environs de Metz, des plantations de mûriers et des éducations de vers-à-soie; mais la révolution étant survenue tout fut interrompu et il ne resta que quelques mûriers pour rappeler les souvenirs des tentatives de nos devanciers. Parmi ces arbres nous citerons principalement ceux que l'on voyait encore il y a peu d'années dans les fossés de la citadelle.

Messieurs, à notre époque, malgré que les questions servant de base pour la création de magnaneries dans le nord et dans l'est de la France étaient déjà en partie résolues, le gouvernement pensa cependant devoir intervenir pour encourager la création de cette industrie dans toute la France. Il envoya en Chine, il fit traduire des

ouvrages chinois, il encouragea la création d'un établissement spécial dans les bergeries royales où toute personne peut aller puiser de l'enseignement ; il fit publier des ouvrages. La société sériciole publie des annales destinées à recueillir tous les documents qui peuvent intéresser pour la propagation des nouvelles méthodes, et depuis il paraît un journal périodique que vous recevez. On se procura les diverses espèces de mûriers et les diverses espèces de vers existant, des procédés furent créés pour tempérer les pièces occupées par les vers-à-soie ou les chauffer ; en un mot on réunit tous les éléments possibles pour imprimer une direction sûre et forte à cette belle industrie.

L'un de nos concitoyens, Messieurs, après avoir passé les plus belles années de sa vie dans le midi de la France, pensa devoir, après s'être retiré des affaires, suivre les cours professés aux bergeries royales et ensuite venir créer dans nos pays l'industrie sériciole ; M. Adam vint donc s'établir à Moulins-lès-Metz, il y a six ans, dès-lors il s'occupa de créer des plantations. Il planta des haies, des avenues, des bordures et des carreaux de mûriers des diverses espèces, afin de les comparer entre elles ; ses plantations ont été évaluées par la commission qui a visité son établissement à plus de deux hectares ; il a semé, élevé et greffé lui-même la plupart de ses mûriers qui appartiennent aux espèces suivantes : *la rose d'Italie, l'élata, le moretti, le Constantinople, le multicaule et le fleur de lys.*

La végétation de ces arbres est magnifique, des arbres âgés de trois à quatre ans lui ont donné des jets de 2m,50 ; ses plantations actuelles peuvent suffire à l'éducation de trois onces de graines et dans trois ou quatre ans il pourra élever sept onces avec ces mêmes arbres. Il est à observer que les places qu'occupent la plupart de ses

mûriers ne nuisent point à la quantité des autres produits du sol, vu les places où ils ont été établis.

M. Adam, appartenant entièrement à la nouvelle école, dut nécessairement s'attacher à introduire les nouveaux procédés ; ainsi il emploie le mode indiqué par Darcet pour la ventilation. A cet effet, il utilise le dessous de son four pour en faire un calorifère ; au moyen de gaines et de cheminées d'appel, il introduit dans sa magnanerie le courant d'air chaud ou froid ; il répand la chaleur et l'air froid à l'aide d'ouvertures inégales, espacées différemment et pratiquées dans les gaines ; il fait ses éducations d'après les procédés indiqués par Camille Bauvais ; il fait usage de tamis chinois pour donner à manger aux vers dans les trois premiers âges ; il se sert de filets en papier ou en fil pour le délitement des vers, durant toute l'éducation, le ramage fait de ramilles de bouleau est fixé sur les étagères à l'aide de tasseaux que l'on place sur les claies des étagères ; ces ramilles s'élèvent jusqu'à l'étagère supérieure et forment des arceaux dans lesquels les vers s'établissent pour filer ; ce procédé est très-prompt et très-économique.

M. Adam a élevé cette année soixante-quatre grammes de graines du midi ; la première éducation, qui était de trente-deux grammes, a été faite en trente-cinq jours ; trente-deux grammes produisent ordinairement de soixante-cinq à soixante-quinze kilogrammes de cocons valant ceux de l'espèce dite Sina, 4 francs ou 4 francs 50 centimes le kilogramme, et il faut neuf cents à mille kilogrammes de feuilles pour les élever : ces produits sont envoyés ou à Paris ou à Lyon. On a reconnu dans ces deux villes que la soie obtenue des cocons de la magnanerie de M. Adam était de très-bonne qualité.

Messieurs, l'empressement que M. Adam met à accueillir toutes les personnes qui viennent visiter son établissement,

et à leur donner tous les documents et tous les moyens désirables pour parvenir à faire des éducations, mérite les plus grands éloges ; et l'on peut dire qu'il a déjà, par sa grande complaisance, contribué beaucoup à répandre sur les magnaneries des idées pour ainsi dire étrangères à notre pays ; il a inspiré le désir de suivre son exemple et a encouragé fortement, notamment en distribuant gratuitement six à huit mille jeunes mûriers, ainsi que de la graine de vers à soie.

Loin de craindre la rivalité, M. Adam sait combien, au contraire, il importe qu'il se forme un grand nombre d'éleveurs dans un même pays. En effet, un établissement isolé a moins de chances de réussite, vu les besoins qu'il peut éprouver ; il peut manquer de graines ou de feuilles qu'il obtiendrait de ses voisins, et d'une autre part, l'expérience de l'un profite à l'autre ; il est aussi à observer que si un certain nombre de magnaneries s'élevaient, la soie du pays serait filée et utilisée dans nos contrées, au lieu de l'envoyer soit à Paris, soit à Lyon.

C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient d'encourager les efforts de M. Adam, d'appeler d'une manière plus spéciale l'attention de nos concitoyens sur cette branche importante d'industrie, qui serait une ressource si précieuse pour des familles peu aisées, et qui n'ont la plupart pour moyen d'existence que le produit éventuel de leurs vignes. Disons-leur que partout où la vigne prospère, le mûrier réussit également ; que partout où l'on peut planter des mûriers, on peut élever des vers à soie ; que l'éducation de ceux-ci offre plus de chances favorables dans le nord et dans l'est que dans le midi de la France ; qu'une magnanerie ne coûte presqu'aucuns frais de premier établissement, et qu'enfin avec des soins de peu de durée, on peut, chaque année, se procurer un revenu certain.

Messieurs, les membres de la commission d'agriculture

qui ont visité la magnanerie dont nous venons de vous entretenir, pensent qu'il convient qu'une récompense soit accordée à M. Adam, pour ses travaux et ses efforts soutenus depuis cinq ans, dans le but de propager l'industrie séricicole ; ils vous proposent, en conséquence, de lui décerner une médaille d'argent et vous le présentent aussi pour membre correspondant.

En lui accordant ce titre, ce sera rendre justice à son caractère honorable et à son zèle pour toutes les améliorations à introduire dans l'agriculture et l'industrie de notre pays.

L'Académie, en accueillant cette proposition, montrera encore par là combien elle s'empresse d'encourager et d'honorer tous les hommes dont les efforts tendent à créer dans le pays de nouvelles branches d'industrie.

Nota. L'Académie a voté à l'unanimité ces deux honorables distinctions.

RAPPORT

FAIT A L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ, PAR M. LIVET,

SUR

LES VITRAUX

Exposés par MM. MARÉCHAL et GUGNON, le 24 juin 1843.

MESSIEURS,

Chargé de vous présenter un rapport sur les vitraux exposés avec une si généreuse complaisance par leurs auteurs, MM. Maréchal et Gugnon, je n'ai pas tardé à reconnaître l'insuffisance des règles qui président d'ordinaire dans l'appréciation des autres sortes de peinture. En effet, la peinture sur verre est un genre qui en diffère essentiellement dans ses conditions d'ensemble et de détail, dans ses moyens et dans ses résultats. D'ailleurs, dans cette peinture, le goût est tellement lié à l'industrie qu'il est difficile de discerner l'un de l'autre; on sait à peine où commence l'art et où finit l'adresse; et cependant il faut être éclairé sur ces points pour juger avec exactitude, pour savoir ce qui est nécessaire, ce qui est possible, en un mot, si l'artiste a utilisé de la manière la plus complète les moyens mis à sa disposition.

Cet aperçu montre combien, dans ce genre de peinture surtout, il importe d'être renseigné sur les bases de l'art, avant d'en apprécier les productions, et c'est particulièrement ici qu'il faut être connaisseur pour être bon juge. Cette dernière observation devrait à la rigueur me faire reculer devant la tâche que vous m'aviez confiée, si, d'un autre côté, cette tâche elle-même n'était pour moi une obligation et un encouragement. J'examinerai donc avec quelques détails les vitraux de MM. Maréchal et Gugnon, afin d'appeler toute votre attention non-seulement sur leurs belles productions, mais encore sur la belle industrie qu'ils ont créée.

Leurs ateliers formés depuis trois ans à peine, comptent déjà plusieurs artistes de talent, et un grand nombre d'ouvriers. La juste réputation que M. Maréchal s'est acquise par la beauté de ses vitraux, lui a valu des demandes considérables de toutes les parties de la France et de l'étranger ; en sorte que son établissement, florissant dès sa naissance, paraît avoir les plus belles chances d'avenir. Vous éprouverez une vive satisfaction en apprenant que votre collègue, dont le talent est déjà reconnu comme peintre d'histoire et de genre, est universellement proclamé aujourd'hui par sa supériorité comme peintre sur verre ; que sa réputation et le succès de son industrie sont désormais assis sur des bases inébranlables, et qu'il a recueilli outre la gloire qui revient à son talent, celle non moins grande de fonder dans son pays une industrie aussi belle qu'utile.

Outre les garanties que présente déjà sous ce rapport le talent de M. Maréchal, une autre cause puissante conspire à favoriser son établissement : c'est la réaction actuelle des esprits vers les idées religieuses, et le goût du jour pour les arts et le style du moyen-âge. Cette double cause, qui n'en forme réellement qu'une seule, ramène à sa suite un nou-

vel ordre d'idées, de nouvelles formes dans les arts et dans toutes les manifestations de la pensée. Elle ne peut manquer de consolider l'avenir de la peinture sur verre, comme celui de plusieurs autres arts qui ont pour objet la décoration sacrée, et qui viennent de renaître depuis peu d'années.

Mais, un art qui revient à la vie n'est pas encore assis dans l'opinion, et l'on ne saurait apporter trop de soins dans l'étude de ses conditions fondamentales. Les vitraux peints, par leur destination, par leur contact avec les autres arts et comme art renaissant, méritent donc un examen attentif. Ceux qui émanent des ateliers de MM. Maréchal et Gugnon, nous intéressent à plus d'un titre; aussi, Messieurs, vous ne trouverez pas superflu que nous consacrions quelques détails aux vitraux en général, avant de parler de ceux que vous avez vus le mois dernier.

LE SECRET DE LA PEINTURE SUR VERRE A-T-IL ÉTÉ PERDU?

C'est une opinion encore très-accréditée que le secret de la peinture sur-verre est aujourd'hui perdu. Cette croyance entièrement erronée ne paraît avoir aucun motif plausible d'être aussi répandue et enracinée, dès qu'on examine d'un peu près la question. En effet, la peinture sur verre n'a jamais été un secret, et encore moins un secret perdu. Ses procédés se sont conservés intacts, pendant des siècles, dans des familles et des corporations, avec le soin religieux et l'identité routinière, qui sont les caractères distinctifs des connaissances acquises par tradition. Ils se sont cependant enrichis à diverses époques de découvertes nouvelles; et enfin Leviel, dont la famille exerçait cette industrie depuis deux cents ans, publia, en 1774, un traité complet de la peinture sur verre. En présence de cet ouvrage, où sont décrits tous les procédés de coloration, de peinture, de cuisson, d'assemblage, etc., comment ose-t-on parler du secret de

la peinture sur verre? Est-ce que la tradition s'en serait perdue dans la famille de Leviel? Ou bien, cet auteur si consciencieux n'aurait-il décrit tous les procédés de fabrication que pour mieux donner le change à l'opinion publique? Mais si ce n'est ni l'un ni l'autre, l'ouvrage de Leviel nous fait donc connaître exactement les méthodes de ses aïeux; les méthodes qu'ils suivaient dès le seizième siècle et par conséquent, il nous initie aux procédés les plus parfaits qui aient été employés aux époques où l'art a eu sa plus grande vogue et sa plus grande splendeur.

D'ailleurs, outre Leviel, une foule d'auteurs ont traité le même sujet dans des ouvrages imprimés ou manuscrits. Nous pouvons citer entre autres de Caylus, Winkelmann, Felibien, et plus récemment Langlois et Emile Thibaud qui ont écrit sur l'art et sur son histoire. Plusieurs auteurs, entre autres Brongniard et Dumas se sont attachés à réfuter l'opinion de cette prétendue perte, et ont mieux fait encore, ils ont décrit les procédés anciennement suivis. Le savant directeur de la manufacture de Sèvres, à l'appui de ses descriptions, a fait exécuter plusieurs morceaux de peintre sur verre qui imitent complètement l'effet des anciens vitraux. Enfin, M. Maréchal, notre concitoyen et collègue, par des restaurations habilement faites et des tableaux exécutés de toutes pièces, a démontré d'une manière irréfragable deux choses capitales: 1° Qu'on peut réparer les anciens vitraux de toutes les époques, quel que soit leur style, de façon qu'on puisse défier l'œil le plus subtil de discerner les restaurations; 2° Que l'art moderne, loin d'avoir rien perdu, est incomparablement supérieur à l'art ancien, non-seulement sous le rapport du dessin et de l'harmonie des couleurs, sur lesquels aujourd'hui le goût public est inexorable, mais encore sous le rapport de la nuance même des verres de couleur, dont la fabrication, intimement liée aux progrès de la chimie, ne saurait avoir

déchu de nos jours, que par un anomalie dénuée de toute possibilité.

Cependant, il est vrai que dans la peinture sur verre il existe un secret, le grand secret de tous les arts : celui de bien faire. De faire des œuvres grandes et bien senties, de comprendre son art dans son ensemble et dans ses détails, de mesurer et d'utiliser toute la portée des moyens qui sont à la disposition de tous, mais dont le véritable talent peut seul tirer un bon parti. Ce secret est d'autant plus difficile à connaître, que dans le genre qui nous occupe, il existe une manipulation chimique et manufacturière qui complique l'art en lui-même. Mais, malgré ces difficultés propres au genre, et celles qui appartiennent à tous les genres, nous croyons, après avoir vu les vitraux de MM. Maréchal et Gugnon, que si réellement le secret de la peinture sur verre a été perdu, il est aujourd'hui complètement retrouvé.

Il existe cependant un fait bien positif; c'est que le goût de la peinture sur verre décrut vers la fin du dix-septième siècle, et disparut presque entièrement au dix-huitième, laissant le champ libre à la peinture ordinaire. La peinture sensuelle détrôna la peinture sacrée, et la décadence des idées religieuses entraîna celle de l'art religieux. Les ateliers se fermèrent et l'art périt d'inanition, à ce point, que le célèbre Bernard de Palissy, forcé d'y renoncer, tourna tout son talent vers la poterie et se réduisit pour vivre à peindre sur la faïence. C'est donc l'emploi qui finit par manquer à l'art et non l'art à l'emploi.

Toutefois, un autre ordre de faits corroborait encore l'opinion de la perte de l'art; c'est que d'époque en époque plusieurs personnes prétendirent l'avoir retrouvé. Il arriva en effet, que des émailleurs s'étant avisés d'appliquer au verre, des procédés analogues à ceux de la peinture sur porcelaine, réussirent à y fixer les émaux

colorants qui sont le fondement de la peinture sur verre. Selon nous, il ne résulte pas de ces tentatives que l'art ait été perdu, mais seulement qu'il eût été plusieurs fois retrouvé dans le cas où il aurait été réellement perdu.

Sans nous étendre plus longuement sur cette discussion qui d'ailleurs paraît toucher à son terme, il ne vous semblera peut-être pas superflu, Messieurs, de retracer ici en peu de mots, d'après Brongniart, les principaux procédés de peinture sur verre.

DIFFÉRENTES SORTES DE PEINTURE SUR VERRE.

« On peut diviser en trois classes les différentes sortes » de peintures sur verre.

» La première est celle de la peinture en verre, au » moyen de verres teints, ou coloriés dans la masse.

» La seconde classe est celle de la peinture sur verre » blanc, avec des couleurs vitrifiables, appliquées au » pinceau et cuites à la moufle.

» La troisième classe est la peinture sur glace.

» Je ne puis avoir la prétention de décrire avec détail » dans cette notice, les procédés qui appartiennent à » chacune de ces classes ; mais je dois, pour faire apprécier » plus nettement leur différence, développer les procédés » essentiels qui les caractérisent et les distinguent. Je » dois donc aussi dire que les procédés étant souvent » appelés au secours les uns des autres, on pourrait » établir une quatrième classe, renfermant la peinture » sur verre et en verre qui résulte du mélange de ces » procédés.

» Première classe. — Nous l'appelons plutôt pein- » ture en verre que peinture sur verre, parce que ses » plus grands effets résultent de l'assemblage de pièces » de verres de diverses couleurs destinées à faire le » fond des teintes principales.

» On emploie donc dans cette première classe, prin-
» cipalement et presque uniquement des verres colorés
» dans leur masse, ou ce qui revient au même des
» verres de couleur. Le nombre en est assez borné.
» Ce sont des bleus de nuances différentes, mais en
» général d'autant plus beaux qu'ils sont plus intenses.
» C'est la couleur la plus facile à obtenir. Des verts
» rarement d'une couleur très-éclatante, et obtenus par
» le cuivre et le fer; des violets de divers degrés d'in-
» tensité dus au manganèse; quelquefois des jaunes dus
» à l'introduction de la fumée dans le verre, au moyen
» de la sciure de bois; et enfin des rouges. Ces verres
» rouges teints dans leur masse, sont les plus difficiles
» à obtenir. Les personnes qui ont des notions de chimie
» le concevront facilement, quand elles sauront qu'on
» n'a pu avoir jusqu'à présent des verres teints d'un
» beau rouge purpurin, ni par le fer, ni par l'or, mais
» uniquement par le protoxyde de cuivre.

» Je ne parle pas des jaunes, des gris, qui sont le
» blanc, ou le verre d'apparence dépoli, du noir,
» parce que ces couleurs ne sont presque jamais données
» à la masse du verre, mais seulement à la surface,
» au moyen des oxydes vitrifiables qui y sont appliqués
» et cuits ensuite à un feu de moufle, couleurs que
» l'on fait facilement et d'autant mieux, qu'on est plus
» instruit en chimie, plus industrieux et plus habile
» manipulateur.

» Mais les verres teints dans leur masse ne sont pas
» du domaine de la peinture sur verre proprement dite,
» telle que peuvent l'exécuter des procédés analogues
» à l'art des peintures sur porcelaine. C'est une dé-
» pendance de l'art de la verrerie; c'est aux fabriques
» de verreries qu'il faut les demander; et on répète
» qu'à l'exception des verres rouges purpurins, toutes

» les verreries de France qui s'adonnent à ce genre de » fabrication, font facilement et bien toutes les autres » couleurs, et la plupart de leurs nuances. Cette classe » de peinture sur verre est elle-même susceptible de » se diviser en deux sections, selon qu'on a pour objet » de faire de grands panneaux, en vitraux d'église, ou » de petits vitraux de cloître ou d'appartement; mais » la base du procédé est la même.

« Dans l'un et l'autre cas, le peintre en verre doit » se procurer les verres teints les plus beaux et les plus » convenables à son objet, sous le rapport du ton, de » l'épaisseur, de la dureté. Ils sont destinés à faire les » teintes plates de toutes les parties du tableau. Il les » coupe en conséquence, et y fait, avec des couleurs » vitrifiables, qui se réduisent presque uniquement à des » gris, des bruns, des noirs ou des roussâtres, les ombres » ou demi-teintes, qui doivent faire tourner les figures, » ou dessiner les plis des draperies. Il les découpe, » les réunit avec des plombs, et en fait des panneaux » plus ou moins grands. Comme les nus, ou les car- » nations, ne sont pas susceptibles d'être faits avec des » verres teints, et qu'on ne connaissait autrefois dans cet » art aucune couleur propre à donner les nuances néces- » saires, on remarquera que les têtes et les figures sont » toujours d'une couleur terne, roussâtre ou camayeux, » seules teintes que pouvaient former les couleurs que l'on » possédait alors. Il n'y a pas une carnation, pas un fruit, » pas un groupe de fleurs, tous objets qui exigent une » véritable peinture au pinceau, avec ses effets, ses » nuances, ses passages ; j'ai bien examiné tout ce qui a » été fait dans les églises de Paris et qui appartient à cette » première classe ; j'ai recueilli pour la manufacture » beaucoup de fragments de têtes et de figures, et aucune » ne m'a fait voir une véritable peinture.

» Dans cette peinture en grand, les verres teints à » deux couches, l'une incolore, et l'autre colorée, » n'étaient pas nécessaires. Aussi la plupart de ces verres » sont-ils teints en plein à l'exception des rouges qu'on » ne pouvait point faire autrement.

» Mon intention n'étant point de décrire les procédés » de la peinture sur verre, mais seulement de caractériser » ses différentes classes, pour voir dans le moment actuel » quel est l'état de chacune de ces classes, je dois borner » à ce qui précède, ce que j'ai à dire sur la première » section de la première classe.

» Mais lorsqu'il s'agit de faire de ces petits tableaux » qui doivent être vus de près, et se faire remarquer par » l'éclat de leur couleur et la finesse de leur exécution, » on a recours aux verres à deux couches, l'une teinte » l'autre incolore. On enlève avec la meule, la couche » coloriée ; on met à nu la couche limpide en lui don- » nant exactement les contours de l'objet à représenter ; » on recouvre cette place creuse et incolore de la couleur » qu'on veut donner à l'objet, et l'on obtient ainsi un or- » nement ou toute autre chose d'une couleur différente » de celle du fond sur lequel il est peint ; par exemple » des fleurs de lys d'un jaune d'or, sur un fond bleu, » une bordure d'hermine sur un fond rouge, etc.

» Dans l'une ou l'autre section de cette classe de pein- » ture, les couleurs d'ombre, ou celles qui sont néces- » saires, soit pour donner des teintes que les verres de » couleur ne fourniraient pas, soit pour peindre les objets » qu'on veut figurer, sont mises avec plus ou moins d'é- » paisseur sur l'une ou sur l'autre surface du verre, et » fondues au feu que l'on nomme de moufle. Les cou- » leurs y adhèrent avec une force au moins égale à celle » qui fait tenir les couleurs sur la porcelaine.

» Deuxième classe. — Elle renferme la véritable

» métalliques et
» porcelaine, et à fixer ces coul
» y incorporant, au moyen d'u
» qui ramollit le verre et fond l
» Le mérite de ces peintures r
» porcelaines, du concours de d
» chimiste fabricant, qui fournit
» couleurs appropriées, belles et
» à propos ces peintures ; et de c
» connaître l'effet des couleurs,
» rent, quand elles seront vues
» qu'elles présenteraient par réfle
» comme artiste, donner à ses
» nuances et les effets que dema
» présentent, et l'usage auquel
» Les couleurs doivent donc a
» sance, sans qu'on soit obligé
» car cette épaisseur leur enleve
» et les ferait paraître lourdes et
» mettre sur chaque face de verr
» concourir, par leur superposit
» En général, les peintures
être vues de près.

» qui lui arrive, soient montées à un ton élevé et » brillant. Or, il n'est pas probable qu'on y arrive » avec les seuls verres peints. Il faudra avoir recours, » comme l'ont fait les anciens, aux verres teints dans » la masse, et on obtiendra, par la réunion de ces » moyens, avec celui des peintures réelles, des car- » nations, des fleurs, moyens qui, ainsi que je l'ai dit » plus haut, étaient inconnus des anciens. On obtiendra » alors des effets plus brillants et quelquefois aussi » harmonieux que ceux des tableaux à l'huile.

» Les plombs de réunion ne doivent pas être regardés » comme un obstacle. Placés avec discernement, ils aug- » menteront l'effet, loin de lui nuire, et ils sont dans » beaucoup de cas préférables au grillage de fer qui » s'interpose entre le spectateur et le tableau.

» C'est la réunion de ces verres teints dans la masse, » avec les verres réellement peints, qui constitue cette » classe mixte dont j'ai parlé plus haut. Ce moyen n'est » pas absolument nouveau; les anciens l'ont employé, » mais avec une grande imperfection, ainsi que je viens » de le dire.

» Troisième classe. — La troisième classe est tout à » fait moderne, et, je crois, entièrement due à M. Dihl. » C'est la peinture sur glace.

» Les procédés de fabrication des couleurs et de » cuisson sont généralement les mêmes que ceux de » la peinture sur verre de la seconde classe. Les diffé- » rences, et il y en a, consistent dans la fusibilité des » couleurs, et dans la différence de cuire des glaces » ou pièces de verre de quinze à dix-huit décimètres » de côté d'un seul morceau.

» Les procédés d'application ne sont pas les mêmes. » Comme, en raison de l'épaisseur de la glace, on ne pour- » rait pas peindre des deux côtés de manière à ce que

» les couleurs se posassent toujours exactement l'une sur » l'autre, dans toutes les positions où l'on regarderait le » tableau, et qu'il faut cependant, pour donner aux » couleurs de la force sans lourdeur, les placer sur » deux surfaces de verre, on donne une partie de l'effet » du tableau sur une glace, et on complète cet effet, en » appliquant les couleurs et les tons nécessaires sur la » surface d'une autre glace. On applique ces deux sur- » faces l'une contre l'autre, de manière que la peinture » soit entre deux épaisseurs de glace. On obtient par » ce moyen des tableaux d'un effet suffisant et agréable, » parce que leur lumière est celle du soleil, mais il est » probable que cet effet ne pourrait jamais être monté » au ton nécessaire pour les vitraux d'église : d'ailleurs » le prix en est, et en doit être toujours très-élevé. Il » est inutile d'en exposer les motifs. M. Dihl, a fait, » comme je l'ai dit, les premiers tableaux de ce genre » en 1800 et 1801. La manufacture de Sèvres en a » fait un semblable, et uniquement comme imitatrice » de M. Dihl, en 1801. Depuis lors on n'a plus rien fait » dans ce genre, parce qu'il n'a pas beaucoup d'appli- » cations, et que ses produits sont très-chers. »

UN MOT SUR L'HISTORIQUE DE LA PEINTURE SUR VERRE.

Comme la plupart des productions humaines, la peinture sur verre a présenté ses phases de croissance, de splendeur et de décadence; elle a subi l'influence des différents siècles, elle s'est pliée au goût du jour, à la forme des arts avec lesquels elle s'est trouvée en contact, et par là, s'est plus ou moins éloignée de son véritable caractère. Mais aujourd'hui le goût étant généralement plus épuré et plus répandu, il y a lieu de penser que les artistes et le public envisageront cette branche de l'art

sous son véritable jour, l'accepteront avec ses conditions essentielles, et en faveur de ses qualités acquises n'exigeront pas d'elle des qualités qu'elle ne saurait avoir.

Dans l'enfance de la vitrification, on ne s'avisa pas d'épurer les matières premières; aussi ne savait-on pas fabriquer du verre entièrement blanc, alors même qu'on produisait déjà quelques verres coloriés du plus vif éclat; on ne connaissait pas encore les émaux colorants, et pour former des dessins, des personnages, il fallait employer autant de morceaux séparés qu'il y avait de couleurs différentes; ce qui multipliait les soudures à l'infini, et détruisait tout l'effet qu'on voulait produire, du moins dans les figures. Mais au douzième siècle, on formait déjà de belles marqueteries, ou mosaïques, qui appartiennent à la vérité, plutôt au métier du vitrier qu'à l'art du peintre.

Dès le douzième siècle, on connaissait le bleu, le violet, le vert, le jaune et enfin le rouge, qu'on n'employait guère à cause de son prix élevé. C'est à cette époque qu'on commença d'employer des touches de noir vitrifiable, appliqué au pinceau, pour imiter le jeu des ombres; pratique qui se conserva en s'améliorant jusqu'au seizième siècle.

Au seizième siècle, par l'effet du perfectionnement des sciences chimiques, auxquelles l'art du peintre verrier est intimement lié, les nuances se multiplièrent dans les vitraux; la palette destinée à retoucher les verres teints dans la masse s'enrichit de nouvelles couleurs, et dès-lors on put faire et l'on fit de la très-belle peinture. D'ailleurs la renaissance de l'art du dessinateur et du coloriste, l'étude et la connaissance du beau, conspirèrent puissamment à perfectionner l'œuvre des peintres.

Après avoir atteint ce degré de perfection l'art ne tarda pas à décliner. Les succès déjà obtenus donnèrent à

penser qu'on pourrait transposer dans le domaine de la peinture sur verre, tous les moyens de la peinture sur toile; et l'on tenta l'impossible. On voulut y produire des dégradations de teintes, des successions de plans, du vaporeux, des nuages, etc., toutes choses incompatibles avec le genre, incompatibles avec la nécessité de découper le tout en petits compartiments soudés en plomb et enchassés dans du fer.

Cette confusion des genres fut le résultat de la vogue que prit au dix-septième siècle la peinture à l'huile. La peinture sur verre fit effort pour imiter sa rivale et succomba à la peine, avec la honte d'avoir déchu. Pendant un siècle et demi on ne fabriqua plus ce genre de travaux; mais au commencement de celui-ci, on fit quelques tableaux à la manufacture de Sèvres, plutôt pour en démontrer la possibilité que pour satisfaire à un besoin réellement senti. En Angleterre, cette industrie devint assez florissante; mais ce n'est que depuis une dixaine d'années, qu'elle a pris un véritable essor, et qu'elle est en pleine renaissance. Nous ne croyons rien avancer de hasardé, en attribuant une grande partie de cette vogue renaissante aux belles productions de M. Maréchal, à la manière saine, savante et artistique avec laquelle ce peintre a envisagé cet art. Les causes qui lui ont donné l'essor, et qui ont fixé à Metz son foyer le plus actif, ne paraissent pas devoir s'affaiblir de longtemps, et nous pouvons considérer les productions de M. Maréchal comme étant dans le véritable caractère de ce genre et comme devant en assurer l'avenir.

CONDITIONS DE LA PEINTURE SUR VERRE.

Pour bien juger les travaux de la peinture sur verre, il faut ne pas perdre de vue que l'artiste y est constamment

enchaîné, dans ses conceptions, par la condition de possibilité. En effet, ce genre de peinture n'est pas seulement un art, c'est encore une industrie et une industrie aussi compliquée que la base en est fragile. Ce n'est pas tout de faire une belle chose, il faut encore la faire solide, et aviser aux moyens de la réaliser avec des pièces convenablement soudées avec du plomb et assemblées avec du fer. Il ne suffit pas de poser des couleurs qui produisent un bon effet, il faut encore songer à l'effet qu'elles produiront, après avoir subi la cuisson à une température de cinq ou six cents degrés. Il faut prévoir encore l'effet très-différent d'une même couleur sur des verres de diverses qualités, quoique identiques en apparence. Il faut avoir égard à la grandeur des fenêtres, au style de l'architecture, etc., etc. Il est aisé de juger par cet aperçu à combien de convenances l'artiste doit satisfaire dans la peinture transparente, tandis que dans la peinture opaque, il est maître sur tous ces points et beaucoup moins gêné dans ses combinaisons de lignes et de couleurs.

Il est vrai que, par compensation, le premier dispose d'une puissance de coloris qui éclipse entièrement les ressources du second; et que ce qu'il perd en liberté, il le regagne en richesse. Où trouver en effet, une palette qui puisse rivaliser avec l'éclat éblouissant de ces pourpres, de ces bleus, de ces verts tamisant la lumière du soleil? Toute autre peinture, sous le rapport de l'énergie, doit nécessairement céder le pas à celle-ci. Mais nous ne voulons pas dire que l'une doive, par suite, rapetisser et déprécier l'autre. Au contraire, elles doivent se faire valoir réciproquement et s'associer sans se nuire; car il est de l'essence des différents arts de s'harmoniser ensemble, de se prêter un mutuel appui; en un mot, toutes les muses sont sœurs. Par l'effet de cette confra-

ternité, les tableaux feront ressortir les vives nuances des peintures transparentes, et celles-ci tamiseront une lumière chaude et colorée qui répandra un charme de plus sur les tableaux et les sculptures.

Disons-le en passant, ce qu'il faut à la peinture sur verre, ce sont les vives nuances qui permettent les oppositions les plus hardies. Mais, à côté des oppositions, il faut des harmonies : c'est par le choix et la combinaison des couleurs et des nuances qu'on peut y parvenir. De plus, il faut dissimuler autant que possible l'inévitable réseau de plomb et de fer qui doit consolider l'ensemble ; c'est pourquoi, il faut charger de broderies et d'ornements toutes les parties du tableau, et une partie essentielle du travail de l'artiste consiste à choisir les combinaisons de lignes et d'ornements les plus propres à dissimuler le réseau consolidant.

Par une coïncidence fort remarquable, cette nécessité absolue d'ornementation, parfaitement comprise des anciens verriers, concordait avec le sentiment religieusement naïf de nos aïeux, qui admettaient sans répugnance, que de saints anachorètes, de pauvres religieux, dont la vie entière avait été une suite de privations et de macérations, étaient dans le ciel, environnés de toute la gloire et la pompe des monarques les plus fastueux. Aussi, dans leurs productions, les anciens peintres n'hésitaient pas à revêtir leurs saints des étoffes les plus riches, à les couvrir d'or et de pierreries, et à meubler le paradis d'une foule de tentures, de crépines, de brocards et de bahuts aux riches sculptures qui, dans l'opinion de notre siècle rationnel, constitueraient plutôt le confortable d'un prince de l'Asie, que l'ameublement nécessaire du séjour éthéré. Cependant puisque d'une part les riches ornements sont une nécessité impérieuse du genre, puisqu'ils se lient d'une manière naturelle à l'éclat des couleurs ; puisqu'enfin

les plus belles productions de l'art sont conçues dans cet esprit, on doit raisonnablement admettre l'ornementation la plus riche, comme une des conditions essentielles de la peinture sur verre.

Mais, nous dira-t-on : que faites-vous de la probabilité? que faites-vous du naturel?

A cela, nous répondrons que la peinture sur verre, est à la peinture ordinaire, ce que l'épopée est à la poésie. C'est une peinture surnaturelle appliquée à la reproduction d'un monde surnaturel; c'est une ode aux riches nuances, au style pompeux; c'est un hymne qui doit être chanté par le peintre à l'unisson de celui du psalmiste. Il faut du naturel, sans doute; mais un naturel élevé, sublime, un naturel qui n'ait rien de vulgaire; et dût-on l'acheter au prix de la vraisemblance, il n'y a pas lieu de sacrifier une seule des qualités de splendeur et d'élévation auxquelles on doit surtout viser dans l'art religieux..

Comment en effet s'attacherait-on à faire passer dans la peinture sur verre, toutes les qualités de la peinture ordinaire? Dans quel but? Serait-ce pour qu'elles eussent toutes deux la même apparence? Mais d'une part, on ne pourrait pas y parvenir; et d'une autre, si l'on obtenait complètement ce résultat, ce serait tout simplement un tour de force. On aurait dénaturé un art, déserté ses qualités et ses ressources propres, pour ne faire qu'un pastiche.

La religion chrétienne est essentiellement symbolique. Ses préceptes sont simples, sa loi sublime, ses dogmes mystérieux. L'acte, la parole, la pensée suivent cette gradation rapidement ascendante; et parvenu dans le temple, l'enfant de la foi, ému par les symboles du culte et par la voix du prêtre, dépouille entièrement le sentiment de la vie matérielle pour s'associer à un ordre d'idées essentiellement religieuses, essentiellement immatérielles

objets d'art destinés à décorer l'i

Dans les premiers siècles de l'art
parfaitement le vrai caractère de la
et pour ne pas sortir du sujet spé
nous ferons remarquer que, de pri
la nécessité de tempérer, par des v
de la lumière pénétrant dans les
grandes et nombreuses fenêtres dc
Une trop vive lumière eût été acc
demi-jour est essentiellement favo
Mais, comment satisfaire au besoin
par des peintures, l'intérieur des
que la divinité et le culte fussent
grande pompe? Les innombrables
les cannelures des colonnes, ne lai
tableaux, les architectes furent ob
les fenêtres.

La nécessité, en cela, les serv
le faire le calcul; et la peinture
le plus puissant de la décoration
tracèrent bientôt toutes les gran
les physionomies du drame

les bienheureux martyrs, accompagnés de leurs emblèmes, ou porteurs de la palme immortelle. Quelle vaste carrière ouverte au génie du peintre et du spectateur chrétien! A combien d'extases n'a pas dû donner naissance le spectacle splendide de ces figures célestes, harmonisant la lumière réfractée du soleil. Le pieux habitant des cloîtres, placé au fond de sa lourde stalle, en voyant les objets de sa vénération, éclairés par un jour surnaturel, animés par d'innombrables reflets, tamisant une lumière intérieure qui n'appartient pas aux objets matériels, a dû croire souvent, ravi d'une extase ascétique, que ces figures brillaient de leur gloire immortelle, et que le ciel lui-même s'entr'ouvrait pour lui offrir le tableau du bonheur des élus.

DESCRIPTION DES VITRAUX

EXPOSÉS PAR MM. MARÉCHAL ET GUGNON,

Le 24 juin 1843.

NOMENCLATURE DES VITRAUX EXPOSÉS.

N^os^ 1. Sainte Elisabeth (église Saint-Vincent de Paule, à Paris).

2. Saint François de Sales (église Saint-Vincent de Paule, à Paris).

3. Saint Charles Borromée (église Saint-Vincent de Paule, à Paris).

4 et 5. Deux vitres destinées à une chapelle particulière de Lyon (style demandé et devant se raccorder à une série d'anciennes verrières).

6. Jésus tombant sous la croix (pour la ville de Haguenau).
7. Daniel dans la fosse aux lions, d'après Ziegler (destiné au musée de Langres, ville natale de Ziegler).
8. Etude (tête de Bohémienne. Ornementation riche).
9. Imposte destiné à un des salons de M. Ad. L... (figure finie; ornementation scintillante).
10. Vitre (destinée à une salle de bains pour un château des environs de Langres).
11. La Samaritaine (vitre destinée au cabinet de M. P..., du ministère de l'intérieur, exécutée sur un carton de M. Louis Boulanger).
12. Sainte Famille d'après Raphaël (destinée à l'oratoire de Mademoiselle O...., de Nancy).
13. Masaccio chez les Médicis (vitrail destiné au salon de M. P. P..., de Luxembourg).
14. Sainte Elisabeth (vitrail destiné au salon de M. P. P..., de Luxembourg).
15 et 16. Deux vitres d'ornement (vitrail destiné au salon de M. P. P..., de Luxembourg).

Nos 1, 2 et 3.

DÉCORATION DE SAINT VINCENT DE PAULE.

Les plus importants sujets de l'exposition ouverte à la curiosité du public, par l'obligeance de MM. Maréchal et Gugnon, sont les trois premiers numéros de la série savoir : sainte Elisabeth, saint François de Sales et saint Charles Borromée. Ces trois tableaux font partie d'une suite de dix vitraux appartenant à l'église de Saint-Vincent-de-Paule, de Paris, dont toute la décoration transparente est confiée à la savante palette de notre collègue M. Maréchal.

Je suis autorisé, Messieurs, par l'auteur de cette grande composition, à vous faire connaître que son intention est de dédier à l'Académie royale de Metz, cette œuvre, la plus grande qui soit encore sortie de son pinceau. Vous accepterez avec empressement ce témoignage flatteur d'une confraternité affectueuse, qui ne peut manquer de nous honorer et de resserrer encore les liens d'estime et de sympathie qui nous rattachent à notre collègue. Cette dédicace m'impose la tâche d'examiner avec un soin d'autant plus scrupuleux son œuvre, et me fait regretter de n'avoir pas une connaissance spéciale plus étendue de l'art, et surtout de l'art mystique, afin de vous la présenter sous son véritable jour.

Pour bien juger une œuvre d'art, il faut d'abord l'envisager dans son ensemble, c'est alors seulement qu'il convient d'en étudier les parties, et de descendre dans les détails. D'ailleurs, dans les productions des arts, il ne suffit pas de juger avec impartialité, il faut encore juger avec plaisir. Pour cela, il faut voir avec les yeux de l'imagination autant que par ceux de l'esprit ; il faut chercher à pénétrer dans la pensée intime de l'artiste, à surprendre son dernier mot : car toute œuvre fortement conçue a, en quelque sorte, deux significations, l'une vulgaire, l'autre intellectuelle, et c'est cette dernière dont il faut dérober le secret. En effet, les arts nous charment moins par ce qu'ils nous montrent que par ce qu'ils nous laissent deviner.

Nous avons donc cherché à nous rendre compte de la grande œuvre qui nous occupe, sous ce double point de vue, et nous allons essayer de vous la dépeindre à la fois, sous le rapport de l'ensemble et de sa conception mystique.

L'église est éclairée par dix fenêtres dont neuf sont rectangulaires, et présentent une surface nette de peinture

transparente, de quatre mètres de hauteur sur deux mètres de largeur. La dixième, celle du portail, est un cercle ou une rosace de $3^{m},30$ de diamètre. Chaque vitrail comprend une bordure ornementée de $0^{m},40$ de largeur, dans laquelle seront jetés des figures, des emblèmes et des ornements tirés du sujet principal, placé au centre, et formant en même temps un cadre entièrement approprié au tableau.

Il était naturel de faire figurer dans la rosace du portail l'image du bienheureux saint sous l'invocation duquel l'église est placée. Aussi ce tableau doit représenter l'apothéose de saint Vincent de Paule. Nous pourrions dire qu'il la représente déjà ; car il nous a été donné de voir une esquisse colorée, suffisamment indiquée d'intention pour qu'on puisse dès à présent apprécier l'effet imposant que le tableau est destiné à produire.

Le vertueux apôtre de la charité due aux malades et aux enfants, est enlevé au ciel par deux anges adultes, et reçu dans le céleste séjour par quatre anges enfants qui étendent vers lui les bras en signe d'amour et de reconnaissance. Ce groupe de sept figures forme la partie supérieure, la partie céleste du tableau. La scène inférieure se passe sur la terre. Un malade et un enfant reçoivent les soins de deux anges agenouillés et empressés à soulager leur faiblesse ; le même linge sert à sécher les pleurs de l'enfance et ceux de la douleur. Dans ces deux figures célestes se trouve emblématisée l'institution sublime des sœurs hospitalières. Mais, malgré l'analogie des poses, l'expression des figures n'est pas la même. Dans les deux, on retrouve l'affection, la commisération, mais nuancées de tristesse dans l'ange de la douleur, et de joie douce dans celui qui se voue à l'enfance. Ces deux nuances sont prolongées dans le caractère physionomique des deux anges qui enlèvent le saint, et la source de la tendresse affec-

tueuse avec laquelle ils dirigent leurs regards vers lui est rendue palpable par les emblêmes dont ils sont porteurs. L'un tient à la main, les langes de l'enfance et l'autre les fers dont Vincent de Paule se chargea volontairement pour soustraire un prisonnier à l'esclavage. Le bienheureux, les mains jointes et les yeux élevés, quitte la terre avec confiance, en voyant la faiblesse humaine confiée aux mains de la piété divine; son œuvre étant accomplie ici-bas, il retourne au ciel en léguant sa continuation aux mandataires qu'il a créés comme l'exprime la légende: *Angelis suis mandavit eos.*

De part et d'autre de ce sujet capital commencent deux séries composées de quatre tableaux chacune; la série de droite (en regardant le chœur) est particulièrement destinée à caractériser la charité par l'acte; celle de gauche l'espérance par la foi.

Le premier tableau à droite, placé au-dessus du baptistaire, représente le Christ recevant le baptême de la main de saint Jean. Vient ensuite saint Martin présentant l'évangile ouvert à la vénération des fidèles; du doigt, il montre ces lignes : « La foi sans les œuvres est une foi » morte. »

Sainte Élisabeth.

TABLEAU N° 1., DE L'EXPOSITION. — Au-delà vient sainte Élisabeth, travaillant de ses mains pour soulager l'indigence. Elle tient d'une main le fuseau et de l'autre le peloton de fil produit de son travail.

Il est impossible de n'être pas captivé par la grâce et la douceur suaves de cette figure angélique. Dans le regard de la sainte tendrement attaché sur l'infortune, on voit briller, comme un rayon de joie céleste et contenue, qui dans la pensée de l'artiste, est sans doute la transparence

d'une âme pure, et le sentiment de la bonne action dont la sainte est doucement préoccupée.

Ornementation de ce personnage.

Sur le scapulaire, les sept actes de la charité; dans la bordure, sept médaillons donnant des sujets empruntés à la vie de la sainte.

PREMIER SUJET : (*en commençant par la droite*) Sainte Élisabeth, enfant, se récrée avec des enfants pauvres, et partage avec eux ses aliments.

DEUXIÈME SUJET : Sainte Élisabeth, à l'église, dépose sa couronne devant la tête du Christ couronné d'épines; la douairière et la princesse de Thuringe prennent, contre leur gré, le parti de l'imiter.

TROISIÈME SUJET : Sainte Élisabeth porte elle-même des secours à des pauvres.

QUATRIÈME SUJET : Le miracle des roses.

CINQUIÈME SUJET : Sainte Élisabeth, dans une année de famine, et après avoir disposé du contenu de ses magasins en faveur des pauvres, distribue au printemps des semences et des instruments de travail.

SIXIÈME SUJET : Sainte Élisabeth donne des soins à une lépreuse.

SEPTIÈME SUJET : Sainte Élisabeth va prendre part aux récréations des pauvres, qui se donnent avec les dons qu'elle leur a faits.

La séric de droite se termine par saint François de Sales.

Saint François de Sales.

TABLEAU N° 2, DE L'EXPOSITION. — Il tient une légende sur laquelle est inscrite sa réponse aux reproches qu'on lui adressait de se laisser approcher par des gens qui n'étaient pas dignes de son attention : « Demain peut-être

» ils vaudront mieux que nous ! » En prononçant ces paroles, les yeux du saint prélat sont dirigés vers le spectateur, et semblent solliciter son acquiescement. Son regard est un conseil, son geste un enseignement. Le vertueux évêque de Genève est revêtu des plus riches habits, mitre en tête, et tient à la main sa crosse.

Ornementation de ce personnage.

Sur la mitre et sur la partie supérieure de la chape, les trois personnes de la sainte Trinité;

Sur la partie moyenne de la bordure, des apôtres et des pères;

A la partie inférieure, des figures de l'ancien testament;

Dans l'encadrement, sept médaillons donnant des sujets empruntés à la vie du saint :

PREMIER MÉDAILLLON : (*en commençant par la droite*) Saint François à son entrée dans le Chablais, montre à son parent, la ville de Thonon, siége de la mission qu'ils vont accomplir.

DEUXIÈME MÉDAILLON : Saint François pardonne à des hommes qui avaient voulu attenter à sa vie, et empêche qu'ils soient punis.

TROISIÈME MÉDAILLON : Saint François rétablit le culte catholique à Thonon.

QUATRIÈME MÉDAILLON : Saint François porte des consolations dans un village qui venait d'être bouleversé par des éboulements.

CINQUIÈME MÉDAILLON : Saint François instruit un jeune sourd - muet.

SIXIÈME MÉDAILLON : Saint François va à la rencontre d'un gentilhomme qui l'avait long-temps outragé, et lui offre son amitié.

SEPTIÈME MÉDAILLON : Saint François au dépourvu,

donne à un pauvre honteux, un des vases employés au service de la messe, et sur le refus du pauvre, l'engage à accepter, en l'assurant que ce vase ne peut trouver un meilleur emploi.

En reprenant la série de gauche, à l'entrée de l'église, on rencontre la chapelle des morts. L'artiste a voulu, dans le vitrail qui l'éclaire, manifester sa destination, par ce que la mort réunit à la fois de plus terrible et de plus consolant. Ce qu'il y a de plus terrible : c'est la mort dans la jeunesse; ce qu'il y a de plus consolant : c'est la résurrection. C'est donc la résurrection ; c'est l'aurore de la vie céleste, que l'artiste a voulu caractériser dans ce sujet.

Au-dessus d'un tombeau entr'ouvert, le Christ reçoit dans son sein un adolescent récemment dépouillé des chaînes de la vie. Ces deux personnages élevés dans les airs, attestent que dans cette scène tout est immatériel, si ce n'est le tombeau, le seul objet qui rappelle la terre. D'une main l'homme Dieu attire à lui cette âme nouvellement associée aux joies éternelles; et de l'autre il tient et montre en même temps le signe de la rédemption. Le jeune homme, par ses regards baissés et son geste mélancolique, semble adresser à ceux qu'il a quittés un dernier adieu plein de commisération pour leurs douleurs et leurs misères. Une banderole, attachée à la croix, porte ces mots légendaires : « *Ego sum via, vita et salus.* »

Le vitrail suivant, qui fait pendant à celui de saint Martin, représente saint Denis, premier apôtre des Gaules et martyr de la foi. Il tient d'une main la croix, symbole de son apostolat, et de l'autre la palme du martyre. Cette figure imposante symbolise aussi, par les mêmes emblèmes, la France, peuple éminemment chrétien, peuple dévoué à tous les sacrifices religieux.

Sainte Clotilde vient ensuite former pendant à sainte Elisabeth. Les yeux levés au ciel, elle semble obéir à

la voix de Dieu même en posant la croix sur la couronne de France qu'elle tient à la main.

Saint Charles Borromée.

TABLEAU N° 3 DE L'EXPOSITION. — Le quatrième tableau représente saint Charles Borromée prêt à donner le viatique. Il tient d'une main l'hostie et de l'autre le calice sur lequel ses yeux sont fixés dans un pieux recueillement. L'expression de cette tête est celle de l'humilité la plus profonde, du dévouement le plus entier au sacré ministère dont il est le modèle et l'apôtre. Le prélat officiant est revêtu du costume épiscopal le plus somptueux, dans lequel se déploie toute la richesse de couleur et d'ornementation qui fait la puissance de la peinture sur verre. Son rochet étale le plus grand luxe de broderies, l'étole est brodée en or sur drap d'or; le pallium est l'indice de sa haute dignité, et l'éblouissante écarlate de son manteau, traversée par la lumière, ferait pâlir la pourpre elle-même, fût-elle frappée par les rayons du soleil d'Italie.

Ornementation de ce personnage.

Dans l'encadrement, sept médaillons donnant des sujets empruntés à la vie du saint :

PREMIER MÉDAILLON : (*en commençant par la droite*) Conclusion du Concile de Trente.

DEUXIÈME MÉDAILLON : Saint Charles fait accepter les statuts sinodaux à des paysans des Alpes.

TROISIÈME MÉDAILLON : Saint Charles fait dépouiller ses appartements pour donner des secours aux pestiférés.

QUATRIÈME MÉDAILLON : Saint Charles donne le viatique à des pestiférés.

CINQUIÈME MÉDAILLON : Saint Charles, pieds nuds et la corde au col, assiste à des prières publiques pour obtenir la fin de la peste.

SIXIÈME MÉDAILLON : Saint Charles plaide la cause d'une pauvre veuve accusée d'assassinat.

SEPTIÈME MÉDAILLON : Saint Charles catéchise des bandits.

Après avoir vu ces trois tableaux et les avoir rapprochés de nos souvenirs, nous sommes demeurés convaincus que sous le rapport de l'art, comme sous celui de l'industrie, ces trois vitraux sont supérieurs à tout ce que nous avions encore vu en ce genre. Nous cherchons vainement quel reproche on pourrait adresser au choix et à la composition des sujets, aux poses, à l'expression des physionomies, aux harmonies de couleur. Sur tous ces points, nous avons été complètement satisfaits. Quant à l'arrangement des armatures, elles sont si bien dissimulées à la faveur des plis des ornements et des ombres, qu'elles ajoutent à l'effet, loin de lui nuire. Nous pouvons ajouter que ces tableaux gagneront encore considérablement à être vus en place, et que nous avons hâte d'entendre le jugement qui en sera porté par l'opinion parisienne.

Enfin le dixième tableau placé au fond du chœur, en vis-à-vis de l'apothéose, représente la sainte Vierge debout portant l'enfant Jésus. Il y a dans ce tableau autre chose que dans la plupart des œuvres du même genre. Outre l'arrangement des lignes, l'attitude simple et noble de la Vierge, et en général, toutes les conditions que l'autorité des grands maîtres et la nature du sujet devaient imposer, l'artiste a voulu faire prédominer une haute pensée philosophique autant que religieuse : c'est la réhabilitation de la femme par le Christianisme, c'est l'émancipation de la mère de l'homme prononcée par le fils de Dieu. Cette intention est clairement manifestée par les bras du sauveur enfant, étendus autour de sa mère, en signe de protection, et par son regard, qui, dirigé vers le monde, appelle tous les hommes à

s'unir dans un même sentiment de respect pour l'être frêle, mais imposant qui dirige nos premiers pas dans la vie. La Vierge accepte avec modestie ce protectorat; et son ascension dans l'échelle des êtres pensants est caractérisée par son pied posé sur des degrés qui s'élèvent dans le fond du tableau.

Toutes les figures sont colossales de huit pieds de hauteur.

Nous avons déjà indiqué la symétrie de l'ensemble de la décoration verrière de saint Vincent de Paule, indiquons encore les symétries et les intentions de couleur que présente cet ouvrage.

D'abord l'artiste a été dominé par une nécessité impérieuse qui a resserré l'échelle de ses ressources colorantes entre des limites très-étroites : c'est la condition de laisser entrer dans l'église la plus grande masse de lumière, et d'en absorber pour l'effet le moins possible; car, c'est bien peu de dix fenêtres de huit mètres carrés de surface pour éclairer un si vaste édifice. Il a donc fallu arriver à l'effet par des harmonies de couleurs plutôt que par des oppositions vives.

Dans l'apothéose, l'artiste a eu la hardiesse de ne placer dans l'ombre aucune des parties de sa composition ; mais la partie inférieure du tableau, la scène du malade et de l'enfant, est accusée par une gamme de tons tristes, tandis que la partie supérieure est d'une palette plus éclatante. Les ailes étendues des anges secourables forment un encadrement verdâtre qui sépare les deux zônes du tableau et forme en quelque sorte un horizon, une auréole d'espoir et de confiance en l'avenir, autour de la scène de misère. L'auréole du saint, et la tunique des anges qui le portent, sont d'un rouge brillant disposé d'une manière symétrique aussi bien que les autres nuances, poses et groupes du tableau. Cette symétrie de couleurs

et de lignes est en effet la condition sacramentelle de la peinture verrière destinée à s'encadrer et à s'harmoniser avec l'inflexible régularité de l'architecture.

Tous ces tableaux s'enlèvent sur un fond alternativement bleu et pourpre. Ainsi l'apothéose se détache sur l'azur du ciel ; le baptême et la résurrection sur un fond rouge, ainsi de suite, et enfin la Vierge du chœur s'enlève sur un fond rouge.

Il nous paraît inutile de développer davantage les harmonies de couleur de cette œuvre qui est essentiellement une œuvre de couleur ; nous espérons cependant que les indications précédentes suffiront pour donner un aperçu du grand travail confié, non moins au pinceau qu'à l'imagination créatrice de notre habile collègue. Ce n'est pas que nous ayons épuisé l'examen des savantes combinaisons mises en œuvre par M. Maréchal, pour tirer le meilleur parti du sujet, de l'espace et des ressources de l'art lui-même. Mais chaque chose a son temps, et un examen plus détaillé viendra plus à propos, quand ces vitraux seront entièrement terminés.

Suite de la description des Vitraux exposés.

N^os^ 4 et 5. — Ces numéros représentent, l'un *la mère de douleurs*, tenant sur ses genoux le Christ mort, enveloppé d'un suaire ; et l'autre *la Vierge* tenant l'enfant Jésus.

Ces deux tableaux sont remarquables par une harmonie suave de tons pâles et par un genre de composition qui rappelle le caractère naïf du quinzième siècle. Ce caractère avait été imposé à l'artiste par l'obligation de se raccorder de style et de coloris avec des vitraux existants de cette époque. Cependant, pour faire contraster deux situations contraires, pour opposer par le coloris, comme par l'ex-

pression, la vie heureuse à la vie de douleurs, le peintre, tout en employant les mêmes nuances dans les deux tableaux, leur a donné plus de brillant, d'éclat et de gaîté, en quelque sorte, dans le premier que dans le second.

Chaque sujet est placé sur un piédestal et encadré dans une ornementation gothique, consacrée par le genre, et dans laquelle de gracieuses figures d'anges portent des emblèmes tirés du sujet. Les uns tiennent les instruments de la passion; les autres des légendes.

N° 6 (pour Haguenau). — *Jésus tombant sous la croix.*

Ce tableau fait partie d'une série qui n'est pas moindre que cent vitres et qui doit composer la décoration transparente de l'église Saint-Georges, à Haguenau. Cet ensemble est trop considérable, pour que nous puissions entreprendre d'en donner même un aperçu; mais ce que nous avons déjà dit de saint Vincent de Paule, doit vous donner à penser quel parti la puissante imagination de notre collègue saura tirer de cette vaste décoration légendaire, et quel magnifique musée religieux attend bientôt à Haguenau les voyageurs futurs. Dans cette immense collection doivent figurer les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres, toute la passion et une foule d'autres sujets, parmi lesquels seront compris ceux des empereurs d'Allemagne dont les noms et les bienfaits sont restés gravés dans la mémoire des habitants d'Haguenau. Déjà plusieurs tableaux sont terminés, mais le seul qui le fût lors de la dernière exposition, est celui qui porte le n° 6. Il est d'un style simple, correct et vigoureux, qui appartient autant au genre lui-même qu'à la manière propre de M. Maréchal.

N° 7. — *Daniel,* dans la fosse aux lions.

Ce tableau n'offre pas le même ensemble de couleurs que l'original de Ziegler, à cause de la nécessité différente des genres. L'original est dans une gamme de tons tristes

et bruns, dont l'imitation eût été un abandon insupportable des ressources de la peinture transparente. Le tableau de M. Maréchal présente au contraire les oppositions les plus décidées et les valeurs les plus éclatantes.

N' 8. — *Etude.* Ce tableau représente une tête d'étude de femme entourée d'une ornementation du goût le plus riche et le plus heureux. La tête rappelle le caractère énergiquement indépendant de la race bohémienne, dont M. Maréchal avait fait une étude approfondie avant de se livrer à celle de la nature contenue et sacrée. La transparence donne une accentuation puissante au regard et à la carnation de cette tête d'étude. Son encadrement se compose d'un amas de fleurs et de feuillages.

N° 9. — *Imposte.* Ce tableau, comme le précédent, se compose d'une tête encadrée dans une ornementation d'arabesques. C'est une tête fine, d'une expression et d'une couleur suaves. Le dessin et le choix de l'ornement, ainsi que la combinaison des couleurs amusent l'œil de la manière la plus flatteuse, en formant une sorte de kaléïdoscope dont l'effet varie avec la dose de lumière et le point de vue sous lequel on le considère.

N° 10. — *Vitre d'ornement,* destinée à une salle de bains.

Pour obéir à leur destination, ces vitraux reproduisent des oiseaux aquatiques, des hérons, des cygnes, entrelacés dans des roseaux. Les uns nagent d'un air majestueux, les autres sortis de l'eau réparent le désordre de leur toilette. Ils sont dessinés avec esprit et donnent envie d'imiter leurs exercices.

N° 11. — *La Samaritaine.* Le Christ, nimbé d'or, est assis, la main gauche élevée; il dévoile à la Samaritaine les mystères d'une foi nouvelle et d'un culte tout immatériel. Celle-ci écoute avec un étonnement mêlé d'admiration cette voix divine, avec laquelle sympathise déjà son

sentiment intime. L'expression des figures, les poses, tout en un mot est correct et de bon goût. Les étoffes dans ce tableau sont parfaitement imitées ; le jupon de la Samaritaine est bien une bure bleuâtre, verdie et fanée par le temps.

Ce tableau présentait quelques difficultés particulières à cause du paysage. Au premier plan sont des herbages, le Christ est assis au pied d'un arbre; dans le fond, à droite, on voit un rocher au pied duquel serpente une rivière dans une vaste plaine; puis, dans le fond, des montagnes et un ciel. Cette composition présentait, à cause des soudures, des difficultés qui nous ont paru résolues de la manière la plus satisfaisante.

N° 12. — *La sainte Famille,* d'après Raphaël.

Ce tableau est une copie libre et diminuée d'après l'original de Raphaël. Il est remarquable par une multiplicité de figures placées à différents plans, qui est une des grandes difficultés de ce genre de peinture.

N° 13. — *Masaccio.* Ce joli tableau a déjà été exposé à Paris et a valu à son auteur les suffrages de toute la presse parisienne. Sous tous les rapports, c'est une belle œuvre d'art, déjà jugée comme telle en dernier ressort.

N° 14. — *Sainte Elisabeth.* Ce sujet est le même que le n° 1, dans des dimensions moindres. L'artiste, sans observer la même pose, ni la même expression de physionomie, est parvenu à donner à cette figure un charme et une douceur qui ne le cèdent pas au grand tableau lui-même.

N^{os} 15 et 16. — Ces deux vitres, comme les deux précédentes, sont destinées au salon de M. Pescator, de Luxembourg ; elles présentent une élégante décoration de rinceaux sur un fond d'azur.

DURÉE, SOLIDITÉ DES VITRAUX ET DES COULEURS.

Dans l'examen qui précède, nous avons fait la part de l'art proprement dit, faisons aussi celle de la partie

tails d'exécution sont confiés à l'intelligente expérience
M. Gugnon. C'est par des armatures d'une certaine
me et par des tiges de fer d'une dimension bien pro-
rtionnée, que M. Gugnon parvient à dissimuler son
seau, tout en conservant une solidité qui peut braver
efforts du plus violent ouragan. Ajoutons que les
ciens vitraux étaient simplement reliés avec du plomb,
tal que l'oxidation détruit à la longue et souvent en
u d'années; tandis que, pour éviter cette cause de
struction, M. Gugnon a imaginé d'employer la soudure
'étain, métal beaucoup moins oxidable, et dont l'usage
antit aux verrières sorties de ses ateliers une résistance
léfinie. Nous nous sommes convaincus de l'avantage
ce mode de soudure, sous le rapport de la rigidité,
tenant à la main des paneaux soudés dans les deux
tèmes: ceux qui le sont en plomb ne peuvent se
itenir sans armatures en fer, dès que les dimensions
it un peu considérables, tandis que, soudés à l'étain,
présentent une rigidité analogue à celle d'une feuille
verre d'un seul morceau.

Nous avons encore entendu élever des doutes sur la

nts ans? Nous répondrons à cela qu'ils seront dans tat où nous voyons maintenant les vitraux du seizième cle : c'est-à-dire à très-peu près, si ce n'est identi- ement, dans l'état où ils sont aujourd'hui. En effet, verres teints ainsi que les émaux s'obtiennent de nos irs, comme autrefois avec les mêmes ingrédients, les mes oxides métalliques, la même cuisson; et par nséquent ils résisteront à l'action du temps aussi bien e les anciens vitraux. D'ailleurs, pour reconnaître à el point les émaux sont incorporés à la masse du verre, us avons frotté avec vigueur sur les deux faces de sieurs pièces prises au hasard un instrument de fer, i s'est usé sans y produire la moindre raie.

M. Gugnon a encore perfectionné plusieurs parties très- portantes de la fabrication, entre autres celle de la sson des verres. Il a imaginé des fours de forme nou- le, où la cuisson se fait plus uniformément, à un degré stant et avec la certitude de n'avoir ni casse, ni défor- tion. Sans nous étendre sur les améliorations diverses roduites par M. Gugnon, nous croyons sincèrement que par la poésie de ses compositions, la science de son loris, M. Maréchal a étendu la partie artistique de l'art peintre sur verre, son associé n'a pas introduit des éliorations moins importantes dans la partie industrielle cet art; et que dans les vitraux de MM. Maréchal et gnon, ces deux noms doivent être aussi intimement liés e le tableau l'est à son châssis de fer.

PRIX DES VITRAUX.

Il faut le dire, outre le mérite artistique des vitraux MM. Maréchal et Gugnon, il y a une autre cause aux ccès que leurs productions ont obtenus : c'est la mo- cité du prix des ouvrages. Pour vous en donner une

idée, vous saurez, Messieurs, que chacun des grands tableaux destinés à l'église de saint Vincent de Paule, n'est payé qu'au prix de 2400 fr. (300 fr. le mètre carré). Le Masaccio et la sainte Elisabeth, son pendant, valent chacun 1200 fr. Les vitres destinées à une chapelle particulière de Lyon, chacune 475 fr. Daniel, dans la fosse aux lions, 600 fr. La sainte Famille, 800 fr. Les vitres d'ornement pour salle de bains sont chacune de 180 fr Les vitres d'ornement destinées à M. Pescator sont chacune de 450 fr.

Du reste, pour faciliter les estimations, tous les ouvrages sont payés au mètre carré d'après le bordereau suivant :

Vitres d'ornement.

Le mètre carré	
à 30f.	Fonds en grisaille à teinte plate sur fond noir, relevée à de courts intervalles par des couleurs brillantes.
de 30 à 50	Fonds en grisaille à teinte plate sur fond noir, relevée à de courts intervalles par des couleurs brillantes qui se reproduisent plus souvent dans une bordure simple.
de 50 à 75	Dessins plus riches en détails et en couleurs.
de 75 à 100	Dessins ombrés pouvant, par l'imitation de la saillie, présenter toutes les formes.
de 100 à 150	Dessins ombrés, très-riches, et ornés de symboles ou attributs suivant la destination des verrières.

Vitres à sujets.

Le mètre carré	
de 150 à 300 et au dessus.	Suivant le mérite de l'œuvre, la richesse de l'ornementation et le nombre de personnages dans un espace donné.

CONCLUSIONS.

En résumé, Messieurs, il résulte de l'examen auquel nous nous sommes livré et des renseignements que nous avons pris :

1° Que l'ensemble des procédés de fabrication employés par MM. Maréchal et Gugnon est le même que ceux qui furent en usage aux plus belles époques du seizième et du dix-septième siècle et qu'ils offrent les mêmes garanties de durée ;

2° Que, toutes les conditions de couleur, de nuance, de transparence sont les mêmes aujourd'hui qu'autrefois. Mais que, par suite du progrès des arts, les modernes possèdent quelques nuances d'une pureté et d'une chaleur inconnues aux anciens ;

3° Que, par suite des connaissances et de l'entente de M. Maréchal, comme peintre, comme coloriste, comme inventeur, ses tableaux rivalisent avec un avantage marqué avec les plus belles productions du vieux temps, ainsi qu'avec toutes celles que les modernes ont produites jusqu'à ce jour ;

4° Que, pour raccorder des vitraux d'un vieux style, les ateliers de MM. Maréchal et Gugnon peuvent imiter à s'y méprendre la manière des différents siècles ;

5° Que, sous le rapport du prix, ces ateliers ne craignent aucune concurrence et peuvent fournir des vitraux peints supérieurs, sous le rapport de l'art, à des tableaux sur toile de même prix ;

6° Que, par tous ces motifs, ces ateliers déjà prospères, garantissent définitivement à ce pays la possession d'une belle industrie, destinée à se développer de jour en jour.

En conséquence, Messieurs, j'ai l'honneur de vous pro-

poser d'adhérer à ces conclusions et d'adopter les résolutions suivantes :

1° L'Académie adresse des remercîments à M. Maréchal pour la dédicace des vitraux de saint Vincent de Paule.

2° Elle adresse ses félicitations à M. Maréchal, sur la beauté de ses tableaux peints sur verre.

3° L'Académie adresse ses félicitations à MM. Maréchal et Gugnon, sur le zèle et le talent qu'ils ont apportés dans la formation de leurs ateliers, sur les succès qu'ils ont obtenus et sur la prospérité de leur industrie.

Extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie, du 30 juillet 1843.

L'Académie adopte, à l'unanimité, les conclusions de ce rapport ainsi que les résolutions proposées par le rapporteur. Elle décide en outre que ce travail sera renvoyé à la commission des impressions et lectures, pour examiner s'il y a lieu de l'imprimer de suite.

Extrait du procès-verbal de la séance du 27 août 1843.

Sur le rapport de la commission des impressions et lectures, l'Académie décide, à l'unanimité : 1° que ce rapport sera imprimé dans les mémoires de l'année expirée, actuellement sous presse ; 2° que cent exemplaires de ce rapport seront tirés séparément pour être offerts à MM. Maréchal et Gugnon, comme témoignage d'estime et de sympathie pour leur talent et leur belle industrie.

Le Secrétaire de l'académie,

LIVET.

RAPPORT

SUR

LE RECUEIL DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Saint-Pétersbourg de 1822 à 1834;

PAR M. SCHUSTER.

MESSIEURS,

Ces observations qui comprennent une période de treize années ont été faites régulièrement trois fois par jours,

à 7 heures du matin,
à 2 heures du soir,
et à 9 heures du soir,

par M. *Wisnieusky*, membre de l'académie de Saint-Pétersbourg. On a observé le thermomètre, le baromètre, la direction des vents et l'état du ciel; on a aussi noté la quantité de pluie et de neige.

M. *Kupffer*, directeur de l'institut des mines, à Saint-Pétersbourg, rend le compte le plus favorable de ces observations, c'est lui qui, après avoir calculé les moyennes, les a publiées dans tous leurs détails. Il espère qu'elles serviront de documents pour établir des liaisons avec les observations exécutées dans d'autres lieux et que la comparaison de ces expressions quotidiennes d'un climat avec un autre pourront exciter le plus haut intérêt.

:e qui s'est fait à Metz, traduire en langage décimal
)servations pour chaque instrument et ramener
les observations barométriques à ce qu'elles eussent
on les avait observées à la température de la
fondante, c'est-à-dire, à 0°; l'on conçoit alors
:es longs calculs qui ne pouvaient être faits que
les moments de loisirs ont motivé le retard qui
apporté dans la présentation de ce rapport.
)ique l'on ait traduit dans un langage uniforme et
les observations de Saint-Pétersbourg, les com-
)ns qui vont être établies ne doivent pas être
ées comme absolues, puisqu'à Saint-Pétersbourg
observé à 7 heures du matin,
à 2 heures du soir,
et à 9 heures du soir,
qu'à Metz on observe
à 9 heures du matin,
à midi,
et à 3 heures du soir*.

:rai remarquer que les jours ont été calculés d'après
veau style (calendrier), quoiqu'il ne soit pas encore

n de la température moyenne prise à deux soir à Saint-Pétersbourg, à trois heures Metz.*

A SAINT-PETERSBOURG.	A METZ.
+ 6,5 centigrades	+ 14,6 centigrades
+ 9,1	+ 14,2
+ 6,9	+ 13,2
+ 5,6	+ 13,9
+ 4,7	+ 11,3
+ 5,9	+ 12,4
+ 6,0	+ 14,3
+ 5,2	+ 13,4
+ 6,2	+ 13,5
+ 5,6	+ 14,8
ur	
s. + 6,2	+ 13,5

que la température moyenne décennale de s que le double de celle de Saint-Pétersbourg.

Température maxima.

A SAINT-PETERSBOURG.	A METZ.
+ 26,1 centigrades	+ 34,2 centigrades.
+ 30,0	+ 36,1
+ 31,0	+ 34,5
+ 28,5	+ 34,0
+ 29,1	+ 30,5
+ 30,0	+ 31,0
+ 30,0	+ 28,0

vations météorologiques n'ayant été commencées à Metz es comparaisons ne comprendront qu'une période de dix 825 à 1834.

Pétersbourg, d'un peu moins de 4°. Les années 182
1830 n'ont donné qu'un degré de différence, et pen
l'année 1831 le maximum a été supérieur à Saint-Pét
bourg, de deux degrés.

Température minima.

	A SAINT-PÉTERSBOURG.	A METZ.
	°	°
1825.	— 21,1 centigrades	— 8,0 centigrad
1826.	— 21,4	— 14,7
1827.	— 25,0	— 20,2
1828.	— 26,2	— 7,3
1829.	— 29,7	— 16,5
1830.	— 24,0	— 20,5
1831.	— 27,7	— 16,8
1832.	— 22,2	— 5,3
1833.	— 27,0	— 12,7
1834.	— 25,6	— 5,0
Moyennes	— 25,0	— 12,7

Il est à remarquer que les températures minima [illegible]

A Saint-Pétersbourg, la moyenne des minima est de ..... — 25,0
Le minima le moins considérable, est de... — 21,1

Différence (environ) ..... — 3,9

A Metz, la moyenne des minima est de... — 12,7
Le minima le moins considérable est de... — 5,0

Différence ..... — 7,7

plus du double de Saint-Pétersbourg.

A Saint-Pétersbourg, l'abaissement le plus considérable a été de ..... — 29,7
Le moins considérable de..... — 21,1

Différence ..... — 8,6

A Metz, l'abaissement le plus considérable a été de..... — 20,5
Le moins considérable de..... — 5,0

Différence ..... — 15,5

En comparant les maxima avec les minima, on a pour la plus grande amplitude thermométrique à

Saint-Pétersbourg..... 60,7
à Metz..... 56,6

Différence seulement de... 4,1

Pressions atmosphériques, moyennes pour chaque année.

	A SAINT-PETERSBOURG.	A METZ.	DIFFÉRENCE.
	mm.	mm.	mm.
1825.	758,78	746,77	12,01
1826.	760,52	746,53	13,99
1827.	756,77	745,30	11,47
1828.	758,40	745,79	12,61
1829.	759,63	744,66	14,97
1830.	758,54	745,36	13,18
1831.	759,16	744,71	14,45
1832.	759,57	747,27	12,30
1833.	757,65	744,95	12,70
1834.	757,00	748,31	8,69
Moyennes décennales.	758,60	745,97	12,63

La comparaison des moyennes décennales donne une différence de 12°,63 pour les deux villes, et en examinant les différences dans les moyennes annuelles on trouve de grandes variations qui n'existent pas d'une manière aussi sensible par la comparaison des moyennes annuelles à la moyenne décennale pour chaque localité. On doit aussi remarquer que lorsque la moyenne d'une année à l'autre augmente ou diminue à Saint-Pétersbourg, il n'en est pas toujours de même à Metz.

EXEMPLES : DE 1825 A 1826.

	mm.
A Saint-Pétersbourg la moyenne a augmenté de.	1,74
A Metz, au contraire, la moyenne a diminué de.	0,54

DE 1827 A 1828.

A Saint-Pétersbourg, augmentation de.....	1,63
A Metz, idem.....	0,49

DE 1828 A 1829.

	mm.
t-Pétersbourg, augmentation de.....	1,23
, au contraire, diminution de.....	1,13

ENFIN DE 1833 A 1834.

t-Pétersbourg, diminution de.....	0,65
, au contraire, augmentation considérable de	3,36

à des perturbations dans les pressions atmosphé-
que nous aurons encore à signaler dans les com-
ns suivantes.

Oscillations extrêmes du Baromètre.

Plus grandes Ascensions

	A SAINT-PÉTERSBOURG.		A METZ.	
	mm.		mm.	
25.	789,01	mars.	764,04	janvier.
26.	793,00	janvier.	762,89	janvier.
27.	779,56	novembre.	761,13	décembre.
28.	784,70	décembre.	759,90	janvier.
29.	787,14	janvier.	761,70	février.
30.	786,32	janvier.	760,50	mars.
31.	779,86	23 mars.	760,87	janvier.
32.	789,01	novembre.	759,47	janvier.
33.	781,45	février.	763,18	janvier.
34.	780,91	12 janvier.	762,17	mars.
nes	785,10		761,59	

comparant ces deux hauteurs avec les moyennes
ales, on voit qu'à Saint-Pétersbourg la différence

	mm.
.....	34,40
qu'à Metz elle n'est que de.....	18,07.

On remarquera aussi que, dans dix années, les plus grandes hauteurs dans les deux villes n'ont eu lieu qu'une seule fois dans le même mois (janvier 1826), et que les moyennes offrent une différence de $23^{mm},51$ en plus à Saint-Pétersbourg.

Plus petites hauteurs du Baromètre,

	A SAINT-PÉTERSBOURG.		A METZ.	
	mm.		mm.	
1825.	717,52	février.	717,77	octobre.
1826.	743,16	décembre.	725,37	novembre.
1827.	722,38	janvier.	726,95	mars.
1828.	721,57	octobre.	723,23	mars.
1829.	730,49	octobre.	723,93	avril.
1830.	726,70	février.	721,72	décembre.
1831.	734,25	août.	727,71	avril.
1832.	721,57	janvier.	729,79	avril.
1833.	726,70	novembre.	724,36	septembre.
1834.	730,75	octobre.	729,52	octobre.
Moyennes	727,51		725,04	

Comme pour les grandes hauteurs, les plus grands abaissements n'ont eu lieu qu'une seule fois à la même époque (octobre 1834), dans les deux villes. Les moyennes ne donnent qu'une différence de $2^{mm},47$ (dans les plus grandes hauteurs, cette différence est de 23,51); l'année 1825 donne le même chiffre à Saint-Pétersbourg et à Metz. — 1827, 1828 et 1832 donnent des quantités inférieures dans la première de ces deux villes.

L'amplitude d'excursion du baromètre a été

à Saint-Pétersbourg, de..... 75,78,
à Metz, seulement..... 46,27.

Pluie et Neige fondue recueillie à

	SAINT-PÉTERSBOURG.	A METZ.
	centimètres.	centimètres.
1825.	55,717	60,990
1826.	36,200	41,654
1827.	49,955	60,407
1828.	53,551	59,120
1829.	45,841	68,160
1830.	32,639	70,994
1831.	29,972	73,804
1832.	34,138	51,731
1833.	22,327	70,040
1834.	31,471	46,182
Moyennes	39,181	60,182

roit que la quantité de pluie n'est pas aussi co.. le à Saint-Pétersbourg qu'à Metz. Le minimum, première de ces villes, répond à l'année 1833 7); pendant la même année, à Metz, il a été re- 70°,040 d'eau.

i'a pu faire de comparaison sur les quantités de n vingt-quatre heures, le recueil ne donnant que ntités annuelles.

ombre de jours de pluie, neige ou grêle,

	A SAINT-PÉTERSBOURG.	A METZ.
	jours.	jours.
1825.	150	135
1826.	144	134
1827.	178	178
1828.	212	192
1829.	145	171
1830.	156	158

	A SAINT-PETERSBOURG. jours	A METZ. jours
1831.	125	165
1832.	154	117
1833.	165	136
1834.	157	105
Moyennes	158,60	149

D'où l'on conclut nécessairement que la quantité de pluie qui tombe journellement est bien moindre à Saint-Pétersbourg qu'à Metz.

Le relevé du nombre de jours de tonnerre pendant les dix années donne pour moyenne

à Saint-Pétersbourg. 9,3
à Metz..... 14,5.

Pour dernière comparaison, donnons le nombre de

Jours de gelée par hiver,

	A SAINT-PÉTERSBOURG. jours de gelée.	A METZ. jours de gelée.
Hiver de 1825 à 1826.	132	38
— de 1826 à 1827.	112	50
— de 1827 à 1828.	167	36
— de 1828 à 1829.	169	77
— de 1829 à 1830.	179	101
— de 1830 à 1831.	150	49
— de 1831 à 1832.	152	60
— de 1832 à 1833.	165	60
— de 1833 à 1834.	153	44
Moyennes	153	57,2

On aurait certes pu étendre les comparaisons à beaucoup d'autres faits, mais on comprend que, pour entreprendre

calculs qu'il conviendrait de faire, il faudrait être
ıent à soi. Cette condition me manque presque
ɔnt.

ès les comparaisons que je viens d'exposer, on
des observations soigneuses, qui exigent une assi-
ırnalière et faites en beaucoup de lieux, peuvent
par leur publicité, des résultats nombreux et in-
s, *autres que des moyennes ne se rapportant*
e seule localité.

publicité, je la demande dans les comptes rendus
lémie, non-seulement pour les résumés des ob-
s, mais encore pour le journal qui contient
éléments représentant la valeur quotidienne du
e Metz.

JOURNAL

DES

VATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

ES A METZ, EN 1841 ET 1842,

PAR M. SCHUSTER.

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	745,20	* 2,0	744,96	2,7	744,90	2,8	»	»
2	744,44	2,5	745,06	5,2	746,66	4,7	»	»
3	733,54	1,5	731,60	1,5	730,70	1,4	»	»
4	721,85	0,2	722,88	0,8	724,04	0,6	»	— 1,8
5	729,27	— 6,7	729,73	— 4,2	730,33	— 4,5	»	— 7,0
6	736,70	— 6,5	737,00	— 5,2	737,00	— 5,2	»	— 7,0
7	739,66	— 4,8	739,30	— 3,0	739,46	— 3,9	»	— 5,8
8	740,64	— 9,0	739,66	— 5,3	739,26	— 6,0	»	— 9,3
9	746,86	— 8,2	746,37	— 6,0	746,00	— 6,1	»	— 8,2
10	736,80	— 7,5	735,13	— 2,0	734,62	0,0	— 2,5 9 h. du s.	—12,5 6 h. du m
11	726,30	4,0	727,40	5,0	729,10	5,2		
12	735,75	3,0	737,50	3,8	739,13	4,0	»	»
13	743,56	2,0	741,90	5,0	739,60	5,0	»	»
14	735,20	6,2	734,40	7,3	733,90	7,0	»	»
15	736,80	6,0	738,00	5,3	738,50	4,3	»	»
16	744,60	3,0	745,33	8,0	745,72	9,5	»	»
17	746,70	11,0	746,60	12,5	746,60	13,0	13,0	»
18	745,46	7,7	744,20	9,2	742,00	11,0	»	»
19	740,86	6,0	739,80	7,3	738,80	6,1	»	»
20	744,26	1,0	744,40	1,5	744,40	2,5	»	»
21	753,73	— 3,5	754,40	0,0	754,60	0,2	»	— 5,0
22	758,34	0,0	758,14	2,0	757,80	2,3	»	— 1,!
23	750,36	1,0	748,00	2,3	747,36	2,2	»	— 2,
24	738,87	— 1,2	738,44	0,8	736,54	1,0	»	— 2,
25	750,45	0,0	751,20	1,0	752,48	1,3	»	— 2
26	754,20	— 0,8	752,84	0,4	751,22	0,0	»	— 2
27	750,53	3,0	750,40	4,8	750,20	5,0	»	
28	753,10	3,8	752,80	4,7	752,30	4,5	»	
29	746,73	2,6	747,00	2,5	747,54	3,0	»	
30	755,00	— 2,3	754,52	— 1,0	754,13	0,0	»	
31	753,70	— 3,0	753,22	— 0,8	752,65	— 1,5	»	
Moyenne	743,21	0,4	742,97	2,1	742,82	2,2	13,0	—

* Le signe + est sous entendu devant tous les nombres qui ne sont pas précédés du signe —.

Plus grande hauteur du baromètre... 7
Plus petite id. ... 7
Moyenne id. ... 7
Période.....

L	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	O.	
	O. N. O.	
le.	S. O. t. f.	
	O.	
	N. O.	
	N.	
	E.	
	O. N. O.	
	S. O.	
	S. S. E.	
	S. O.	
	S. O.	
	S. E.	Pluie le soir.
	S.	Débacle. L'eau couvre le pré S^{t}-Symphorien. Le vent est devenu violent, surtout vers 10 h. moins 1/4.
	O. t. f.	
	S. O.	
	O. S. O. m.	
	S.	
	S. O.	
	O.	
	N.	
	S.	
	S. O.	
	S. O.	
	N. O.	
	S. S. O.	
	S.	
	O.	
	O. N. O.	
	N.	
	E. N. E.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
pluie. . .	12	Septentrionaux	10	00,00
tonnerre	»	Méridionaux . .	21	59,47
gelée. . .	15			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPERATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	751,82	– 6,8	750,77	– 2,8	749,45	– 1,7	»	– 7,8
2	745,45	– 7,5	745,05	– 4,2	744,93	– 4,0	»	– 8,8
3	748,00	–10,0	748,10	– 7,0	747,54	– 4,5	»	–10,6
4	741,40	– 8,5	739,40	– 4,2	737,65	– 2,5	»	–10,5
5	737,36	– 3,3	737,50	– 4,5	737,80	– 1,2	»	– 4,5
6	738,25	– 7,5	737,60	– 4,5	736,93	– 5,0	»	– 8,4
7	735,45	– 7,3	734,86	– 4,2	733,80	– 3,2	»	– 8,8
8	733,00	– 2,3	733,00	0,5	733,18	0,7	»	– 3,8
9	737,33	5,0	737,82	7,2	738,24	7,5	»	»
10	747,52	1,3	747,92	2,0	748,19	1,8	»	»
11	748,46	3,0	747,62	6,0	746,80	7,1	»	»
12	746,16	1,5	743,20	4,0	743,10	5,1	»	»
13	746,34	4,5	745,40	6,5	743,16	8,9	»	»
14	737,64	6,3	736,85	9,0	736,10	9,8	»	»
15	735,84	5,3	734,40	8,0	733,00	11,4	»	»
16	729,15	4,2	728,60	6,3	727,40	8,7	»	»
17	736,48	7,2	737,27	10,3	738,02	10,4	»	»
18	742,46	4,0	741,16	6,2	741,60	8,0	»	»
19	743,64	7,2	744,15	10,8	743,77	13,1	»	»
20	748,50	5,8	747,00	10,0	745,50	13,7	13,7	3,4
21	749,75	7,0	749,70	11,0	750,50	13,0	»	»
22	752,33	4,3	751,82	9,7	751,47	10,3	»	»
23	753,50	2,2	752,30	2,3	751,62	1,5	»	– 1,4
24	751,30	– 0,5	751,03	0,5	750,35	0,7	»	– 1,3
25	750,70	– 1,3	750,08	– 0,3	749,20	0,7	»	»
26	741,24	0,6	735,14	1,0	738,87	3,0	»	»
27	734,85	– 0,8	739,73	2,5	735,52	3,2	»	– 1,7
28	741,65	– 1,8	740,98	3,0	740,36	1,0	»	– 3,7
Moyenn.	742,94	0,4	742,45	3,0	741,93	4,2	13,7	–10,6

Plus grande hauteur du baromètre		753,50
Plus petite	**id.** ...	727,40
Moyenne	**id.** ...	742,47
Période.....		1,01

CIEL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	N. E.	Un peu de neige le soir.
	E.	
	O. N. O.	
	E. N. E.	Neige le soir.
	N. N. E.	
	E. N. E.	
alle.	E.	Grésil le matin et le soir.
	E.	Un peu de pluie le soir.
	S. O.	
ès-fine.	N. N. O.	
	E. N. E.	
	E.	
	S.	
interv.	S.	
bandes	S.	
l'horiz.	E.	
	S.	
	N.	
	S.	
	S. E.	Brouillard le matin.
	N.	
	N.	
	E. N. E.	
	N. E.	
	N.	
	S. O.	
	O. N. O.	
	S. O.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
de pluie...	10	Septentrionaux	17	11,65
de tonnerre	»	Méridionaux..	11	1,85
de gelée...	12			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATU	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mi mu
1	738,75	– 3,1	739,93	1,3	739,67	3,3	»	– 5
2	741,90	– 1,5	741,04	3,0	740,63	2,6	»	– 4
3	730,40	3,0	730,79	7,0	730,59	6,3	»	
4	741,01	3,6	742,40	5,0	743,32	4,4	»	
5	747,32	2,0	746,80	7,0	745,98	6,8	»	– 1
6	738,28	9,2	740,66	10,0	743,40	10,2	»	
7	751,78	3,2	751,90	8,2	751,90	8,0	»	0
8	757,20	8,0	757,31	9,1	757,00	10,0	»	
9	757,42	3,2	757,56	8,8	756,83	13,7	»	0
10	758,83	5,2	758,54	10,2	758,00	12,2	»	1
11	760,30	5,3	760,08	11,2	759,40	13,0	»	1
12	760,00	4,8	758,75	12,0	756,73	15,5	»	0
13	755,11	9,0	755,00	11,2	754,34	13,2	»	0
14	756,06	5,1	755,35	8,0	754,60	12,3	»	0
15	752,00	4,2	750,43	11,5	749,28	15,8	»	0
16	747,95	6,2	746,70	14,0	745,40	15,7	»	1
17	743,28	8,7	742,17	15,0	740,80	18,0	»	1
18	742,56	10,8	741,00	16,7	740,60	18,5	»	1
19	744,93	10,0	744,66	13,2	744,58	12,5	»	1
20	745,45	9,5	744,21	14,5	743,90	16,0	»	1
21	745,00	9,5	745,05	14,2	744,75	15,5	»	1
22	742,88	11,3	742,05	17,0	741,26	18,2	»	1
23	748,90	9,0	750,00	11,2	750,62	14,2	»	1
24	756,06	9,5	755,43	13,2	754,80	14,5	»	5
25	754,28	8,2	752,84	14,8	752,60	16,1	»	4
26	745,95	10,0	744,06	18,0	742,12	20,5	20,5	1
27	742,12	12,2	742,72	13,2	743,20	11,2	»	1
28	747,07	9,0	746,57	15,3	746,08	16,9	»	1
29	747,00	10,1	746,55	13,8	746,08	14,0	»	1
30	745,48	9,2	745,54	10,5	746,03	11,0	»	1
31	745,00	8,1	743,05	10,6	741,30	8,2	»	3,
Moyenn[s]	748,07	6,9	747,71	11,2	747,26	12,5	20,5	– 5,

Plus grande hauteur du baromètre		**760,30**
Plus petite id.	...	**730,40**
Moyenne id.	...	**747,26**
Période	.....	**0,81**

CIEL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	N.	
: par int.	S.	
	O.	
)rizon.	N. O.	
	S.	
	N. O.	
	S. O.	Gelée blanche, pluie fine le soir.
'horizon.	N. O.	
	N.	Gelée blanche.
	E. N. E.	Id.
	E.	Id.
	E.	Id.
ar bande	N.	Id.
	N.	Id.
	N.	Id.
	S.	Id. pluie le soir.
:on.	S.	Un peu de pluie.
	S.	Id. le soir.
	O. S. O.	
:on.	S. E.	
	S. O.	
	S.	
	O. S. O. a. f.	
lancs.	O.	
ilé.	S. O.	
	S. E.	
	O. N. O.	
	N.	
	N.	
	S. O.	Un coup de vent à 2 h., pluie et gr.
	S. S. O.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre
s de pluie....	13	Septentrionaux	14	3,35
de tonnerre.	0	Méridionaux..	17	19,73
de gelée....	3			

DATES	A 9H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	739,45	5,0	739,60	7,5	739,83	8,9	»	3,0
2	739,14	6,3	737,11	8,5	736,35	9,0	»	3,7
3	741,66	6,0	740,54	10,1	739,50	11,3	»	1,2
4	737,56	7,1	737,97	9,5	738,32	10,7	»	»
5	736,00	5,2	736,23	10,1	734,63	12,2	»	1,3
6	734,50	7,1	735,34	10,0	736,40	11,1	»	»
7	739,86	3,0	740,03	6,0	740,40	9,2	»	»
8	742,75	5,2	742,55	10,7	742,12	10,9	»	»
9	743,80	7,2	742,80	8,0	741,92	5,3	»	»
10	744,25	7,0	744,44	8,5	744,54	10,0	»	»
11	742,60	5,8	741,44	7,5	742,00	8,5	»	»
12	740,10	5,3	740,15	6,1	740,30	7,3	»	»
13	748,48	5,8	748,70	10,2	749,10	11,3	»	1,3
14	751,44	8,9	750,70	14,0	750,12	14,0	»	»
15	746,37	9,0	744,43	14,0	743,44	13,2	»	»
16	740,30	8,3	739,56	12,1	739,20	12,9	»	»
17	740,62	8,0	740,95	10,8	740,96	11,5	»	»
18	747,30	12,2	747,70	12,7	747,43	15,0	»	»
19	745,60	9,5	744,92	11,8	744,00	9,1	»	»
20	743,19	8,8	741,50	13,8	739,70	13,5	»	»
21	737,76	12,7	737,63	17,2	737,42	18,3	»	»
22	740,03	14,0	739,52	17,3	739,42	15,8	»	»
23	738,77	13,2	738,60	15,8	738,41	15,2	»	»
24	742,63	12,1	742,70	18,1	741,83	17,7	»	»
25	745,33	15,7	745,75	18,2	746,26	17,8	»	»
26	753,30	15,9	752,96	18,8	752,31	21,0	»	»
27	751,83	19,0	750,93	21,3	749,50	24,2	»	»
28	750,33	18,8	749,46	22,7	748,32	25,5	35,0	»
29	748,60	17,5	748,10	22,0	747,88	25,0	au soleil à 3 heures.	»
30	747,28	19,5	746,55	24,7	746,20	26,3	»	»
Moyenn[e]	743,36	10,0	742,96	13,3	742,59	14,1	26,3	1,2

Plus grande hauteur du baromètre	753,30
Plus petite id	734,50
Moyenne id	742,97
Période.....	0,77

L	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	O. S. O.	
	S.	
	S. O.	Petite gelée blanche.
	E.	Pluie le soir.
	S. E.	Gelée blanche.
	N.	Pluie le soir.
erv.	N.	
	O.	
	O.	
	N.	Pluie à 4 heures.
	N.	
	N.	
	N. E.	Gelée blanche.
	E.	
	S. O.	
	N.	
	N. N. O.	
	O. S. O.	
	S. S. O.	
	S.	
	S. E.	Pluie le soir.
	S. O.	
	S.	
	S.	
	O. S. O.	
	S.	
	E.	
	N.	
	N. O.	
ton.	E.	Tonnerre de 1 à 2 h., vent nord.

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
pluie....	12	Septentrionaux	14	20,00
tonnerre.	1	Méridionaux..	16	20,22
gelée....	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	746,63	17,2	745,54	22,5	744,66	25,5	»	»
2	743,03	19,5	742,35	24,7	741,10	24,7	»	»
3	743,47	17,3	741,66	22,4	740,75	25,0	»	»
4	741,46	20,5	741,54	22,8	740,80	21,5	»	»
5	740,40	19,4	741,10	22,0	741,80	22,5	»	»
6	742,00	20,0	742,00	20,0	743,20	21,5	»	»
7	744,67	19,0	742,64	22,7	741,31	25,0	»	»
8	742,64	13,7	743,08	18,5	743,76	17,5	»	»
9	751,12	11,0	751,40	16,0	751,50	16,1	»	»
10	755,70	12,5	754,91	18,7	754,24	19,2	»	6,3
11	750,66	17,2	749,33	20,5	748,72	21,2	»	»
12	746,85	18,0	746,20	21,5	745,43	22,5	»	»
13	749,60	15,1	749,63	16,9	749,50	17,3	»	»
14	752,85	11,0	752,44	13,5	751,57	16,5	»	6,0
15	751,48	12,5	750,73	17,5	749,90	18,8	»	»
16	747,43	17,3	746,77	21,7	745,60	24,5	»	»
17	742,77	20,0	741,15	23,2	439,65	26,2	»	»
18	740,72	16,8	740,45	15,5	740,32	15,5	»	»
19	738,84	16,4	737,50	18,5	736,00	19,7	»	»
20	738,04	15,5	738,32	17,3	438,67	18,9	»	»
21	740,75	17,5	739,33	20,0	737,70	20,5	»	»
22	738,85	19,5	739,62	22,5	740,70	19,8	»	»
23	748,14	16,0	748,60	18,9	749,45	21,0	»	»
24	747,70	20,7	747,00	26,0	746,16	28,4	»	»
25	747,12	23,3	746,40	28,0	745,62	29,3	»	»
26	748,10	23,5	747,90	28,0	746,82	29,0	»	»
27	744,47	23,6	744,23	28,0	742,42	29,5	»	»
28	746,80	23,3	746,70	27,4	745,77	27,0	»	»
29	746,00	21,2	745,00	25,5	744,28	27,3	»	»
30	744,74	20,0	745,30	20,0	745,34	22,5	»	»
31	747,45	18,2	747,34	21,3	746,41	25,2	»	»
Moyenne	745,50	18,0	745,04	21,3	744,51	22,6	»	»

Plus grande hauteur du baromètre.		**755,70**
Plus petite id.	.....	**736,00**
Moyenne id.	.....	**745,02**
Période	.....	**0,99**

	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	E.	Un peu de pluie pendant la nuit.
	O. S. O. m.	Id.
	O.	Id.
	S.	
	O. très-fort.	A 4 h. du m. ouragan t. f. ton. le
	S. O. m.	soir, V. O. vent fort le soir.
.pl.	S.	Gros orage le soir vers 9 h. et fort
	O. S. O. f.	coup de tonnerre, v. S. E. pluie.
	O. S. O.	Tonnerre.
	E. S. E.	
	S. E.	
	N.	
	N. très-fort.	
	N. a. f.	
	N. E.	
	O. S. O.	
	S. O.	
	O. S. O.	Pluie le soir.
	S.	Id.
ouv.	S.	Id.
	E. S. E.	
	O. S. O.	Pl. le m. orage à 3 h. ton. pl. ab.
	N. E.	Orag. à 11 h. du s. ton. pl. v. S. E.
	E.	Les cerises se vendent à la livre.
	N. E. m.	Les tilleuls des places St-Thiébaut
ages.	E. m.	et Royale sont en fleurs.
	E.	
	S. O.	
ie.	N.	Orage vers 6 h. du soir, tonn. pl.
	O.	Les vignes sont en fleurs.
	S. O.	A 10 cent. la livre de cerise.

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
pluie....	12	Septentrionaux	12	10,30
tonnerre.	6	Méridionaux..	19	50,66
gelée....	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	748,83	18,7	748,83	22,3	748,60	23,5	»	»
2	750,76	19,2	750,66	23,1	750,30	24,4	»	»
3	750,87	20,0	750,35	24,8	749,56	25,9	»	»
4	753,47	18,3	753,56	21,8	752,68	22,9	»	»
5	751,60	15,1	750,00	20,0	748,14	22,8	»	»
6	742,34	13,0	741,75	15,1	741,00	16,8	»	»
7	738,90	13,5	738,30	15,4	737,70	16,7	»	»
8	740,12	13,2	739,95	15,6	739,90	15,0	»	»
9	740,32	12,6	740,64	12,8	740,55	13,0	»	»
10	737,07	10,1	737,63	10,1	736,57	10,9	»	8,0
11	733,70	13,2	734,10	17,5	734,40	16,6	»	»
12	738,95	14,0	740,56	15,0	740,65	18,0	»	»
13	743,10	13,3	744,40	14,7	745,00	15,9	»	»
14	748,67	12,0	748,94	15,1	748,60	16,0	»	»
15	746,70	16,1	746,44	18,0	746,04	17,8	»	»
16	751,83	13,0	752,13	14,6	752,10	16,3	»	»
17	750,82	13,5	749,62	18,0	747,30	18,2	»	»
18	743,10	18,0	741,15	22,5	741,00	23,0	»	»
19	739,56	16,3	740,24	17,2	740,40	17,0	»	»
20	745,14	16,5	745,50	18,0	746,00	18,2	»	»
21	747,83	19,8	747,70	21,2	749,10	24,2	»	»
22	750,22	17,2	750,06	18,7	749,12	21,3	»	»
23	746,24	17,0	745,10	18,5	743,93	18,5	»	»
24	742,80	16,0	742,53	18,0	743,00	20,5	»	»
25	738,47	21,0	738,80	26,5	739,00	27,2	27,3	»
26	743,75	19,1	743,80	25,7	743,88	26,5	»	»
27	751,72	17,0	752,33	19,3	752,67	20,3	»	13,0
28	753,07	15,6	751,72	21,0	750,32	25,1	»	»
29	743,95	19,1	744,10	22,0	743,50	19,0	»	»
30	747,46	15,0	748,33	17,6	748,16	20,2	»	»
Moyenne	745,38	15,9	745,31	18,7	744,97	19,7	27,3	8,0

Plus grande hauteur du baromètre.		753,56
Plus petite	**id.**	733,70
Moyenne	**id.**	745,22
Période.....		0,42

L	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	N.	
	N. O.	
	N.	
	N. O.	
	N. O.	
	N. O.	
	N. O.	
	N. N. O.	
	O.	
	O.	
	O.	
	O.	
,	N. N. O.	
	O.	
int.	O. S. O.	
	N. O.	
	N. N. E.	
	E.	
	O. S. O.	
int.	S. O.	
	O. S. O.	
	S. O.	Pluie à 6 h. du m. et à 8 h. v. N. O.
alle.	N.	
	S. O.	
. .	S. O.	
	S.	Orage, tonnerre, pluie pendant
	S. O.	la nuit à 1 h. du m. le 27.
	S.	Brouillard très-épais depuis 4 h.
	S. O.	du matin, se dissipe à 9 h.
	O. M.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
pluie....	12	Septentrionaux	03	14,68
tonnerre.	1	Méridionaux..	27	60,07
gelée....	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maximum.	minimum.
1	751,60	16,6	751,70	17,0	751,68	16,5	»	»
2	751,25	15,3	750,64	17,0	750,75	16,5	»	»
3	750,28	18,6	749,37	22,5	749,75	23,0	»	»
4	748,03	17,2	747,40	24,5	746,60	25,7	»	»
5	747,20	21,8	747,17	26,0	746,68	27,0	27,0	»
6	743,76	22,0	742,30	22,3	740,90	20,7	»	»
7	745,30	16,8	746,12	20.0	745,00	20,5	»	»
8	741,28	15,7	741,68	16,8	742,15	20,0	»	»
9	747,23	15,2	747,02	18,0	746,37	22,7	»	12,0
10	745,80	15,8	743,55	19,0	442,66	20,5	»	»
11	734,96	13,0	733,05	13,5	731,67	13,7	»	12,2
12	739,20	14,5	740,08	10,3	740,82	14,5	»	10,3 à midi.
13	740,87	15,2	741,48	15,8	742,05	16,5	»	
14	743,20	18,0	741,77	21,8	739,60	20,0	»	9,7
15	741,60	14,5	741,87	16,8	742,20	19,7	»	»
16	744,80	15,3	744,90	20,2	744,51	24,0	»	11,0
17	746,33	16,5	745,66	22,5	745,17	23,0	»	»
18	736,74	18,7	735,81	21,8	737,80	17,0	»	»
19	746,80	16,2	746,48	18,2	746,58	16,5	»	»
20	746,43	17,2	745,95	18,8	745,00	20,1	»	»
21	741,45	18,7	740,86	21,8	740,67	23,0	»	»
22	744,72	15,6	744,64	16,3	744,44	15,8	»	»
23	744,82	14,2	745,90	15,3	746,14	18,0	»	»
24	747,30	14,0	747,18	17,0	746,90	16,8	»	»
25	747,17	16,0	746,90	17,5	746,83	17,9	»	»
26	746,46	18,0	747,15	21,7	747,32	21,8	»	»
27	747,75	16,4	747,50	20,8	747,04	21,9	»	»
28	746,55	17,0	746,17	20,9	746,02	22,0	»	»
29	743,80	16,2	743,26	18,7	741,00	19,5	2	»
30	742,07	13,3	741,64	10,4	741,50	17,8	»	»
31	739,62	14,3	739,38	15,8	738,67	17,5	»	»
Moyenn[s]	744,66	16,4	744,34	18,7	744,02	19,7	27,0	9,7

Plus grande hauteur du baromètre.	751,70
Plus petite id.	731,67
Moyenne id.	744,34
Période.....	0,64

EL.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	O.	Pluie le soir.
ne.	O. S. O.	
	N. N. O.	
	S. O.	
	N.	
. fine.	O. S. O.	Pluie à 3h. 1/2.
	O. f.	
valle.	O. a. f.	
	O. a. f.	
	N.	
e.	S. f.	Pluie le soir.
	O. f.	
	S. O.	
	S. S. E.	
	O. S. O.	Un peu de pluie le soir.
	S. O.	Id.
	N.	
	S. très-violent.	Le 18, le vent s'est élevé vers 11 heures du matin et a soufflé avec une violence extrême jusqu'à 5 h. 1/2 du soir; beaucoup de cheminées sont tombées et des arbres ont été cassés.
le.	S. O.	
	S.	
	O. S. O. a. f.	
	S. O. m.	
valle.	O.	
	O.	
	N. N. O.	
	N. E.	
	S. O.	
	O. très-fort.	
	O. très-fort.	
le.	O. très-fort.	
	O. S. O.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
e pluie....	15	Septentrionaux	5	00,00
e tonnerre.	0	Méridionaux..	26	49,77
e gelée....	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini mum
1	740,13	15,0	741,04	16,0	743,14	12,8	»	»
2	748,17	15,0	748,13	18,0	747,90	18,5	»	»
3	743,26	15,0	742,53	17,5	741,94	21,0	»	»
4	735,68	16,2	735,52	17,0	735,24	18,5	»	»
5	747,10	17,2	746,68	19,0	746,20	20,1	»	»
6	744,92	17,2	745,44	18,8	746,46	19,0	»	»
7	748,30	17,5	748,68	18,5	748,17	21,8	»	»
8	743,83	15,0	741,82	23,3	739,65	26,2	38,2	»
9	735,87	18,8	739,88	17,7	740,30	17,8	au soleil à 3 heures.	»
10	747,17	16,0	747,58	18,7	747,83	20,2	»	»
11	745,00	18,2	743,40	21,5	739,85	22,8	»	10,1
12	746,57	14,5	746,56	15,5	746,78	19,5	»	»
13	747,57	15,0	746,87	19,0	746,37	22,0	»	»
14	743,18	16,2	742,84	23,0	743,30	24,8	»	10,0
15	742,90	20,0	742,92	19,1	743,10	17,5	»	»
16	744,83	15,2	745,65	16,7	746,16	19,0	»	»
17	750,00	16,8	750,34	20,5	750,40	22,8	»	»
18	752,10	18,0	751,90	22,0	751,60	22,6	»	»
19	753,23	19,5	752,28	23,5	751,31	25,3	»	»
20	746,86	21,0	746,00	24,5	745,00	25,5	37,0	»
21	741,35	21,0	741,44	25,6	741,77	26,7	à 4 heures	»
22	748,74	15,4	748,80	22,0	748,35	23,5	»	»
23	747,00	19,2	746,90	25,5	745,35	26,8	»	»
24	749,45	15,3	749,82	17,0	750,10	19,0	»	»
25	753,06	14,0	752,63	17,0	752,20	17,0	»	»
26	755,10	12,8	754,58	17,8	754,10	20,0	»	»
27	754,33	16,0	753,03	22,0	752,30	25,6	»	9,5
28	751,64	18,3	751,15	22,5	750,18	26,8	»	8,8
29	750,84	19,0	749,95	24,5	748,90	27,0	»	»
30	747,84	19,5	746,60	25,0	745,50	27,0	»	»
31	743,70	19,8	743,14	25,3	742,00	28,2	28,2	»
Moyenn[s]	746,85	17,0	746,58	20,5	746,18	22,1	28,2	8,8

* Ce qui fait 31,70 en moins de 24 heures.

Plus grande hauteur du baromètre		**755,10**
Plus petite id.	.....	**735,24**
Moyenne id.	.....	**746,54**
Période	.....	**0,67**

ZL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	O. a. f.	Vers 2 heures grêle et pluie.
	O.	
.	S. S. O.	Pluie abondante le soir à 8 h. 1/2
	S. O.	Id. à 6 h. du soir, v. O.
	S. O.	
	O. t. f.	
	O. m.	
	E.	Pluie vers 9 heures 1/2 du soir, orage du côté de l'est. Tonnerre à 10 heures 1/2.
	S.	
	O.	
ıltes.	S.	
	O. S. O. f.	
	O. S. O.	
	S. O.	Brouillard le matin.
	S.	Humide le matin.
	O.	
	S. O.	
	S. O.	
	N. E.	
	E.	
	S. O. a. f.	Pluie le soir.
	N. E.	
	S.	Pluie vers 9 heures du soir.
	O. m.	
	N. O.	
ıges.	N.	
	E.	
	N. N. E.	
	N.	
	E. N. E.	
,	S. S. E.	

e pluie.... 11
e tonnerre. 4
e gelée.... 0

Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre
Septentrionaux	9	15,95
Méridionaux..	22	8 1/2,35

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini mum
1	746,00	19,6	746,00	22,8	746,03	23,2	»	»
2	745,78	16,3	745,00	21,6	744,12	26,8	»	»
3	740,50	17,1	740,87	23,0	741,00	26,0	»	»
4	742,00	17,0	742,80	16,3	743,11	19,5	»	»
5	747,43	12,0	747,66	17,1	746,00	18,3	»	9,
6	742,50	14,7	741,40	17,0	740,56	18,0	»	»
7	742,80	16,8	743,00	20,0	743,14	20,5	»	»
8	744,36	16,2	745,57	18,5	746,54	19,0	»	»
9	751,74	14,8	751,40	20,4	750,08	22,1	»	»
10	751,00	18,0	750,84	24,0	751,24	25,8	38,0 aug. à 4h	»
11	751,22	18,0	751,36	25,2	750,82	27,0	27,0	»
12	750,22	17,8	749,35	23,7	748,54	24,5	»	»
13	747,45	17,9	747,00	23,8	746,04	24,0	»	»
14	746,71	18,0	746,00	23,3	745,38	25,5	»	»
15	746,00	20,1	745,77	25,0	744,70	26,5	»	»
16	745,47	19,3	745,05	23,0	744,18	22,0	»	»
17	745,13	15,0	744,67	15,0	744,22	14,1	»	»
18	742,64	16,0	743,18	17,0	743,40	20,5	»	»
19	748,50	15,5	747,67	23,5	747,90	24,0	»	»
20	750,46	16,0	750,00	18,5	749,84	19,0	»	»
21	747,43	15,0	746,10	19,0	745,08	20,4	»	»
22	743,00	18,8	743,50	17,2	743,23	17,8	»	»
23	742,47	15,0	741,85	15,5	740,92	18,2	»	»
24	741,04	17,1	741,16	20,0	740,66	21,4	»	»
25	740,74	15,5	740,57	14,6	740,45	14,5	»	»
26	739,35	13,5	739,40	16,0	739,40	17,0	»	»
27	742,00	13,8	741,90	17,0	741,54	17,3	»	»
28	741,70	16,0	741,48	18,8	740,28	20,0	»	»
29	738,55	18,5	739,06	20,4	738,75	20,2	»	»
30	738,15	20,3	737,63	23,5	736,48	22,0	»	»
Moyenne	744,71	16,7	744,58	20,0	744,12	21,2	27,0	9,

Plus grande hauteur du baromètre.		**751,74**
Plus petite id.	.....	**736,48**
Moyenne id.	.....	**744,47**
Période	.....	**0,59**

L	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	O. N. O.	
	E.	
	S. E.	
	O. S. O.	
	O. S. O.	
terv.	S.	Pluie abondante pend. la nuit.
	O.	
	O.	Pluie pendant la nuit.
	S.	
	S. S. E.	
	E.	
	E. a. f.	
	E. m.	
	E. S. E.	
	E.	
	O. S. O.	Tonnerre à 3 heures pluie abondante à 4 heures. Tonnerre.
	N. O.	
	E.	
	N.	
rd.	N. O.	
	E.	
	S. S. E.	
e.	O.	
	S.	
	S. S. O.	
	S. S. O.	Pluie pendant la nuit.
	S.	
	S.	
	S. O.	A 3 h. 3/4 et à 5 h., tonn. et pl.
	S.	A 7 heures pluie. Tonnerre.

e plaie... 12
le tonnerre 3
le gelée... 0

Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
Septentrionaux	9	12,60
Méridionaux..	21	62,56

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum
1	738,46	20,2	738,75	20,0	740,46	17,2	20,0	»
2	743,90	14,6	743,60	16,0	742,76	14,8	»	»
3	739,73	15,5	739,08	17,0	738,12	17,1	»	»
4	733,75	13,5	732,70	15,0	732,70	15,0	»	»
5	731,15	12,0	731,00	12,4	729,90	14,5	»	»
6	724,30	11,0	725,05	13,3	724,60	15,0	»	»
7	730,90	11,5	731,27	15,0	731,26	16,1	»	»
8	732,90	12,3	734,14	13,8	734,80	13,5	»	»
9	743,85	11,7	744,25	12,8	743,92	14,0	»	»
10	744,45	13,6	744,85	14,8	744,97	15,0	»	»
11	744,70	13,0	733,45	16,5	742,85	16,0	»	»
12	739,10	12,3	738,20	14,7	737,50	12,7	»	»
13	744,58	10,0	745,80	12,3	746,50	11,7	»	9,1
14	750,50	11,2	750,20	12,3	749,60	12,0	»	»
15	742,45	13,1	741,20	13,5	740,50	11,7	»	»
16	744,14	10,0	742,47	9,8	738,36	8,3	»	»
17	741,14	11,2	741,04	12,3	740,90	12,5	»	»
18	742,60	11,8	744,36	12,9	745,50	14,0	»	»
19	743,60	10,0	742,08	12,1	742,26	12,8	»	9,7
20	750,40	5,0	749,34	9,0	747,71	11,0	»	3,4
21	743,60	8,7	746,08	8,5	747,58	7,3	»	5,1
22	754,70	3,2	754,26	7,8	752,00	9,1	»	0,7
23	743,82	5,3	741,65	8,4	738,27	14,0	»	2,4
24	729,42	12,5	728,82	13,3	728,15	14,0	»	»
25	729,86	10,0	730,50	12,0	730,70	11,3	»	»
26	727,90	8,8	728,20	9,2	728,22	10,0	»	»
27	727,04	10,8	727,66	12,3	728,90	14,0	»	»
28	737,70	7,5	739,40	11,0	739,10	12,7	»	»
29	735,94	7,8	734,46	9,3	732,83	9,5	»	»
30	736,40	10,0	737,84	11,0	739,29	11,0	»	»
31	745,00	6,8	745,03	13,7	745,22	14,0	»	»
Moyenne	739,29	10,8	739,22	12,6	738,88	13,0	20,0	0,1

Plus grande hauteur du baromètre. 754,70
Plus petite id. 724,30
Moyenne id. 739,13
Période..... 0,41

	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	S. S. O. m.	
int.	E. S. E.	
	S.	
	N.	La Moselle est sortie de son lit et couvre une partie du pré Saint-Symphorien.
	S. S. O.	
	S. O. t. f.	Pluie le soir.
	S. O. f.	
	S. O.	Pluie pendant la nuit.
int.	N. O.	
	N. O.	
	S.	Pluie le soir.
	S. O.	
	O.	La Moselle est retirée dans son lit
ine.	S. O.	
	S. O.	
	S. O. f.	Vent violent le soir.
	O. S. O.	Pluie fine le soir.
	O. S. O. v.	Id.
	O. S. O. t. f.	
	S. S. O.	
	O. S. O.	
	E.	
uil.	E.	
	S.	
	S. S. O.	
	N.	
	S.	
	S.	
	N.	
int.	S.	
	S.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
s pluie...	24	Septentrionaux	5	20,55
s tonnerre	0	Méridionaux..	26	114,58
s gelée...	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	746,90	8,0	748,25	9,2	747,40	9,5	»	»
2	751,90	8,0	752,06	10,2	751,91	12,5	»	»
3	755,50	5,3	755,50	6,5	755,48	7,0	»	»
4	756,73	7,8	756,33	10,7	755,96	10,7	»	»
5	757,60	4,3	757,30	8,6	757,50	9,2	»	»
6	757,83	4,2	757,64	5,7	757,30	6,1	»	»
7	758,02	4,0	758,00	4,5	758,14	5,7	»	»
8	758,77	2,0	758,35	4,0	758,14	4,0	»	1,5
9	758,14	3,6	757,85	5,8	757,00	8,2	»	»
10	754,75	8,0	754,24	10,1	753,12	10,5	»	»
11	750,65	8,0	750,24	8,7	749,60	9,0	»	»
12	744,66	8,3	742,60	9,0	740,36	9,4	»	»
13	738,95	6,0	738,27	7,3	737,80	7,8	»	»
14	724,17	6,5	724,30	6,0	724,47	6,0	»	»
15	735,45	2,8	735,24	4,7	735,17	4,5	»	»
16	729,50	2,2	731,14	2,5	733,40	2,3	»	2,0
17	742,95	2,0	743,15	3,4	742,02	4,2	»	1,1
18	728,28	3,0	729,04	8,0	731,90	7,3	»	»
19	743,75	3,4	742,30	8,0	741,20	7,5	»	»
20	738,30	10,3	738,60	12,2	737,76	11,6	»	»
21	742,30	10,1	742,66	11,7	741,00	12,0	»	»
22	739,60	12,5	738,46	13,5	737,78	14,5	»	»
23	743,62	7,0	743,35	8,2	742,95	8,7	»	»
24	742,65	6,3	742,85	7,8	743,72	7,3	»	»
25	741,90	4,2	738,48	4,0	736,64	4,0	»	»
26	747,81	1,8	747,10	2,8	746,65	3,0	»	»
27	746,35	2,0	745,90	3,8	744,93	5,0	»	1,0
28	742,42	10,8	742,70	11,2	742,92	11,3	»	»
29	740,60	9,3	739,00	11,5	737,84	12,0	»	»
30	734,45	14,8	735,86	16,0	736,55	16,2	16,2	»
31								
Moyenne	745,13	6,2	744,89	7,9	744,55	8,2	16,2	1,0

Plus grande hauteur du baromètre	759,64
Plus petite id	724,17
Moyenne id	744,86
Période.....	0,58

NOVEMBRE 1841.

L	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
d.	S. S. E.	
	N. E.	
	N. O.	
	E.	
	E.	
d.	E.	
	E.	
	E. S. E.	
	S.	
	O. S. O.	
	S. S. O.	
	S. O. f.	
int.	S. O.	
	S. S. O. t. f.	
	O. S. O.	
	N.	Neige pendant la nuit.
nt.	S.	
lle.	S. O.	Neige pendant la nuit.
	E. S. E. t. f.	Pluie le soir.
	S. O. a. f.	
	S. O.	
it.	S.	
	O.	
	S.	
	E. S. E.	
	S. O.	
	S. E.	
	O. S. O.	
	S.	
	S.	

		Vents à midi.		Pluie par les vent ci-contre.
luie....	12	Septentrionaux	9	00,64
onnerre.	0	Méridionaux..	21	85,33
elée....	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	737,04	10,0	736,20	15,5	735,92	14,0	15,5	»
2	740,10	9,5	739,93	11,0	739,30	11,1	»	»
3	731,70	9,5	731,68	11,0	732,23	12,2	»	»
4	737,06	6,8	736,00	8,5	737,48	7,0	»	»
5	747,61	7,2	748,15	7,2	748,52	7,3	»	»
6	751,00	7,0	749,50	8,8	747,85	9,2	»	»
7	745,30	5,2	745,82	7,0	744,30	8,2	»	»
8	742,12	4,0	738,00	4,8	736,72	5,9	»	»
9	739,15	5,7	742,00	6,7	743,50	6,2	»	»
10	739,20	4,1	736,52	6,0	733,96	7,0	»	»
11	744,16	5,0	744,84	6,1	745,40	5,3	»	»
12	746,90	5,0	746,14	5,1	743,65	5,0	»	»
13	741,90	8,9	741,00	9,0	739,47	9,0	»	»
14	737,93	8,0	738,72	8,6	739,77	7,2	»	»
15	750,54	4,2	750,10	5,5	749,50	5,4	»	»
16	742,16	3,0	739,46	4,9	738,10	4,6	»	»
17	735,88	4,1	735,70	5,5	736,20	4,8	»	»
18	736,40	2,0	734,84	3,5	733,32	2,0	»	»
19	728,87	0,6	728,98	0,7	728,70	1,3	»	»
20	730,00	2,6	730,44	4,4	730,20	5,6	»	»
21	735,08	3,2	736,35	4,7	737,10	4,3	»	»
22	741,16	2,0	742,35	3,2	743,20	3,0	»	»
23	747,06	4,0	747,70	5,4	748,14	6,0	»	»
24	750,00	4,5	750,60	6,2	751,40	6,2	»	»
25	748,28	5,0	746,72	6,8	745,04	7,0	»	»
26	739,30	4,0	739,60	5,8	740,17	6,2	»	»
27	747,12	2,5	747,30	4,0	747,70	5,0	»	»
28	750,30	− 1,0	749,60	1,3	749,34	5,3	»	− 1,5
29	747,74	2,0	747,42	3,2	746,06	4,3	»	− 1,0
30	747,36	1,2	747,44	2,3	748,24	3,0	»	»
31	751,56	1,0	751,80	2,0	752,00	2,0	»	»
Moyenne	742,26	4,5	741,96	6,0	741,69	6,1	15,5	− 1,5

Plus grande hauteur du baromètre		**752,00**
Plus petite	**id.**	**728,70**
Moyenne	**id.**	**741,97**
Période		**0,57**

CIEL.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	E.	Aurore boréale à 7 heures du matin du côté de l'Est.
	S.	
alle.	S.	Pluie pendant la nuit.
	S.	
valle.	S. O. f.	
	S.	
	O.	
	S.	
	N. O.	
	S.	
	O.	
pl. fine.	S. O.	
	S. O.	
	S. O.	
	O. S. O.	
	S.	
	S. O.	
	S. O.	Neige pendant la nuit.
pl. fine.	S. O.	
	S.	
	N.	
	O.	
ıillard.	S. O.	
	O.	
ıillard.	S.	
	N.	
	N.	
	O. S. O.	
	O. N. O.	Neige pendant la nuit.
	N.	
	N. E.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
' de pluie....	16	Septentrionaux	8	2,20
de tonnerre.	0	Méridionaux..	23	104,63
de gelée....	3			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPERATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum
1	752,60	2,0	752,05	2,2	751,50	2,0	»	»
2	750,51	0,0	749,20	1,0	748,31	1,3	»	– 0,5
3	745,64	– 3,0	745,25	– 2,3	744,65	– 1,0	»	– 3,7
4	742,70	– 4,0	742,20	– 2,0	741,82	– 2,5	»	– 4,5
5	744,46	– 4,8	744,50	– 3,8	744,58	– 4,0	»	– 5,7
6	747,00	– 4,0	746,60	– 2,2	747,33	– 2,3	»	– 5,0
7	753,70	– 7,3	753,60	– 5,0	753,46	– 5,0	»	– 8,1
8	754,73	– 8,0	753,10	– 5,8	753,00	– 6,0	»	– 8,4
9	751,05	– 7,8	750,30	– 6,7	749,87	– 4,7	»	– 8,0
10	750,40	– 6,2	749,86	– 4,0	750,00	– 4,2	»	– 7,0
11	750,33	– 5,3	749,76	– 4,3	749,36	– 4,7	»	– 5,8
12	749,94	– 4,8	749,80	– 2,0	750,13	– 2,5	»	– 5,2
13	749,90	– 4,0	748,46	– 2,0	747,60	– 2,3	»	– 4,7
14	743,34	– 2,3	742,75	0,0	742,46	0,8	»	– 2,7
15	746,93	0,6	747,46	2,0	747,33	2,0	»	– 1,0
16	748,60	2,7	748,78	3,0	748,73	3,5	»	»
17	753,22	2,2	753,27	3,5	753,50	3,3	»	»
18	755,80	1,2	755,65	2,5	755,66	3,0	»	– 0,3
19	755,80	1,3	754,97	2,0	753,34	1,5	»	– 0,2
20	748,57	0,5	748,00	1,5	747,20	1,5	»	– 0,2
21	747,57	0,3	747,46	0,3	747,40	0,0	»	– 0,8
22	745,85	– 1,0	744,50	1,2	743,40	0,8	»	»
23	729,54	2,2	729,27	2,0	729,09	1,6	»	– 2,0
24	739,86	– 1,5	739,90	– 1,6	740,00	– 1,5	»	– 2,5
25	738,00	– 4,8	736,74	– 2,0	736,88	– 1,0	»	– 6,0
26	746,54	– 8,5	744,67	– 6,0	742,10	– 0,2	»	– 9,8
27	743,38	2,3	744,25	4,0	746,76	4,2	»	»
28	746,42	2,0	745,87	4,0	745,48	3,1	»	»
29	746,62	2,0	746,73	2,5	746,60	4,3	»	»
30	750,68	– 0,5	750,89	0,5	751,15	0,0	»	– 1,5
31	753,55	– 2,5	753,46	– 0,5	752,80	0,0	»	– 4,0
Moyennes	747,85	– 2,0	747,40	– 0,6	747,14	– 0,3	4,2	– 9,8

Plus grande hauteur du baromètre		755,80
Plus petite	id. ...	729,05
Moyenne	id. ...	747,46
Période.....		0,71

CIEL	VENTS	OBSERVATIONS
li.	à midi.	particulières.
	E.	
ge.	N.	Neige pendant la nuit.
	E. N. E.	
	N. E.	
	N. E.	
	N. E.	
	E. a. f.	La Moselle est prise.
e.	E. N. E. a. f.	
	E. N. E.	Neige pendant la nuit.
	E. N. E.	
ilé.	E.	
	E. S. E.	
	E.	
	S. E.	Id.
	E.	
	S.	
	S.	
	S. S. O.	
	N.	
	N. E.	
	N. N. E.	
	E.	
	O.	
ge.	O. S. O.	
	E.	
	S.	Neige abondante.
	O. S. O.	
	S.	
	S.	
	N.	
	N.	

		Vents à midi.	Pluie par les vents ci-contre.
irs de pluie....	11	Septentrionaux 20	53,05
de tonnerre.	0	Méridionaux .. 11	55,25
de gelée....	25		

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barc à 0
1	746,00	19,6	746,00	22,8	746.
2	745,78	16,3	745,00	21,6	744
3	740,50	17,1	740,87	23,0	741
4	742,00	17,0	742,80	16,3	743
5	747,43	12,0	747,66	17,1	746,
6	742,50	14,7	741,40	17,0	740.
7	742,80	16,8	743,00	20,0	743,1
8	744,36	16,2	745,57	18,5	746,3
9	751,74	14,8	751,40	20,4	750,0
10	751,00	18,0	750,84	24,0	751,2
11	751,22	18,0	751,36	25,2	750,8
12	750,22	17,8	749,35	23,7	748,5
13	747,45	17,9	747,00	23,8	746,0
14	746,71	18,0	746,00	23,3	745,3
15	746,00	20,1	745,77	25,0	744,7
16	745,47	19,3	745,05	23,0	744,1
17	745,13	15,0	744,67	15,0	744,2
18	742,64	16,0	743,18	17,0	743,4
19	748,50	15,5	747,67	23,5	747,9
20	750,46	16,0	750,00	18,5	749,8
21	747,43	15,0	746,10	19,0	745,0
22	743,00	18,8	743,50	17,2	743,23
23	742,47	15,0	741,85	15,5	740,92
24	741,04	17,1	741,16	20,0	740,66
25	740,74	15,5	740,57	14,6	740,45
26	739,35	13,5	739,40	16,0	739,40
27	742,00	13,8	741,90	17,0	741,54
28	741,70	16,0	741,48	18,8	740,28
29	738,55	18,5	739,06	20,4	738,75
30	738,15	20,3	737,63	23,5	736,48
Moyenne	744,71	16,7	744,58	20,0	744,12

Plus grande hauteur du baromètre
Plus petite id. .....
Moyenne id. .....
Période.....

OBSERVATIONS particulières.
La Moselle est sortie de son lit et couvre une partie du pré Saint-Symphorien.
Pluie le soir.
Pluie pendant la nuit.
Pluie le soir.
La Moselle est retirée dans son lit
ent violent le soir.
ie fine le soir.
Id.

à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
trionaux	5	20,55
ionaux..	26	114,58

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	738,46	20,2	738,75	20,0	740,46	17,2	20,0	»
2	743,90	14,6	743,60	16,0	742,76	14,8	»	»
3	739,73	15,5	739,08	17,0	738,12	17,1	»	»
4	733,75	13,5	732,70	15,0	732,70	15,0	»	»
5	731,15	12,0	731,00	12,4	729,90	14,5	»	»
6	724,30	11,0	725,05	13,3	724,60	15,0	»	»
7	730,90	11,5	731,27	15,0	731,26	16,1	»	»
8	732,90	12,3	734,14	13,8	734,80	13,5	»	»
9	743,85	11,7	744,25	12,8	743,92	14,0	»	»
10	744,45	13,6	744,85	14,8	744,97	15,0	»	»
11	744,70	13,0	733,45	16,5	742,85	16,0	»	»
12	739,10	12,3	738,20	14,7	737,50	12,7	»	»
13	744,58	10,0	745,80	12,3	746,50	11,7	»	9,2
14	750,50	11,2	750,20	12,3	749,60	12,0	»	»
15	742,45	13,1	741,20	13,5	740,50	11,7	»	»
16	744,14	10,0	742,47	9,8	738,36	8,3	»	»
17	741,14	11,2	741,04	12,3	740,90	12,5	»	»
18	742,60	11,8	744,36	12,9	745,50	14,0	»	»
19	743,60	10,0	742,08	12,1	742,26	12,8	»	9,7
20	750,40	5,0	749,34	9,0	747,71	11,0	»	3,5
21	743,60	8,7	746,08	8,5	747,58	7,3	»	5,0
22	754,70	3,2	754,26	7,8	752,00	9,1	»	0,2
23	743,82	5,3	741,65	8,4	738,27	14,0	»	2,5
24	729,42	12,5	728,82	13,3	728,15	14,0	»	»
25	729,86	10,0	730,50	12,0	730,70	11,3	»	»
26	727,90	8,8	728,20	9,2	728,22	10,0	»	»
27	727,04	10,8	727,66	12,3	728,90	14,0	»	»
28	737,70	7,5	739,40	11,0	739,10	12,7	»	»
29	735,94	7,8	734,46	9,3	732,83	9,5	»	»
30	736,40	10,0	737,84	11,0	739,29	11,0	»	»
31	745,00	6,8	745,03	13,7	745,22	14,0	»	»
Moyenn.	739,29	10,8	739,22	12,6	738,88	13,0	20,0	0,2

Plus grande hauteur du baromètre.		754,70
Plus petite id.	....	724,30
Moyenne id.	....	739,13
Période.....		0,41

CIEL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	S. S. O. m.	
par int.	E. S. E.	
	S.	
	N.	La Moselle est sortie de son lit et couvre une partie du pré Saint-Symphorien.
alle.	S. S. O.	
	S. O. t. f.	Pluie le soir.
	S. O. f.	
	S. O.	Pluie pendant la nuit.
par int.	N. O.	
	N. O.	
	S.	Pluie le soir.
alle.	S. O.	
	O.	La Moselle est retirée dans son lit
très-fine.	S. O.	
valle.	S. O.	
	S. O. f.	Vent violent le soir.
	O. S. O.	Pluie fine le soir.
	O. S. O. v.	Id.
	O. S. O. t. f.	
	S. S. O.	
	O. S. O.	
	E.	
t brouil.	E.	
	S.	
	S. S. O.	
	N.	
	S.	
n.	S.	
	N.	
e par int.	S.	
	S.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
rs de pluie...	24	Septentrionaux	5	20,55
de tonnerre	0	Méridionaux..	26	114,58
de geléc...	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	746,90	8,0	748,25	9,2	747,40	9,5	»	»
2	751,90	8,0	752,06	10,2	751,91	12,5	»	»
3	755,50	5,3	755,50	6,5	755,48	7,0	»	»
4	756,73	7,8	756,33	10,7	755,96	10,7	»	»
5	757,60	4,3	757,30	8,6	757,50	9,2	»	»
6	757,83	4,2	757,64	5,7	757,30	6,1	»	»
7	758,02	4,0	758,00	4,5	758,14	5,7	»	»
8	758,77	2,0	758,35	4,0	758,14	4,0	»	1,5
9	758,14	3,6	757,85	5,8	757,00	8,2	»	»
10	754,75	8,0	754,24	10,1	753,12	10,5	»	»
11	750,65	8,0	750,24	8,7	749,60	9,0	»	»
12	744,66	8,3	742,60	9,0	740,36	9,4	»	»
13	738,95	6,0	738,27	7,3	737,80	7,8	»	»
14	724,17	6,5	724,30	6,0	724,47	6,0	»	»
15	735,45	2,8	735,24	4,7	735,17	4,5	»	»
16	729,50	2,2	731,14	2,5	733,40	2,3	»	2,0
17	742,95	2,0	743,15	3,4	742,02	4,2	»	1,1
18	728,28	3,0	729,04	8,0	731,90	7,3	»	»
19	743,75	3,4	742,30	8,0	741,20	7,5	»	»
20	738,30	10,3	738,60	12,2	737,76	11,6	»	»
21	742,30	10,1	742,66	11,7	741,00	12,0	»	»
22	739,60	12,5	738,46	13,5	737,78	14,5	»	»
23	743,62	7,0	743,35	8,2	742,95	8,7	»	»
24	742,65	6,3	742,85	7,8	743,72	7,3	»	»
25	741,90	4,2	738,48	4,0	736,64	4,0	»	»
26	747,81	1,8	747,10	2,8	746,65	3,0	»	»
27	746,35	2,0	745,90	3,8	744,93	5,0	»	1,0
28	742,42	10,8	742,70	11,2	742,92	11,3	»	»
29	740,60	9,3	739,00	11,5	737,84	12,0	»	»
30	734,45	14,8	735,86	16,0	736,55	16,2	16,2	»
31								
Moyenn[e]	745,13	6,2	744,89	7,9	744,55	8,2	16,2	1,0

Plus grande hauteur du baromètre		**759,64**
Plus petite	**id**	**724,17**
Moyenne	**id**	**744,86**
Période.....		**0,58**

CIEL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
llard.	S. S. E.	
é.	N. E.	
	N. O.	
	E.	
	E.	
llard.	E.	
	E.	
	E. S. E.	
	S.	
	O. S. O.	
	S. S. O.	
	S. O. f.	
ıar int.	S. O.	
	S. S. O. t. f.	
	O. S. O.	
	N.	Neige pendant la nuit.
ır int.	S.	
ırvalle.	S. O.	Neige pendant la nuit.
	E. S. E. t. f.	Pluie le soir.
	S. O. a. f.	
	S. O.	
ır int.	S.	
	O.	
	S.	
	E. S. E.	
ı.	S. O.	
	S. E.	
	O. S. O.	
	S.	
	S.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
le pluie....	12	Septentrionaux	9	00,64
le tonnerre.	0	Méridionaux..	21	85,33
le gelée....	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini mum
1	737,04	10,0	736,20	15,5	735,92	14,0	15,5	»
2	740,10	9,5	739,93	11,0	739,30	11,1	»	»
3	731,70	9,5	731,68	11,0	732,23	12,2	»	»
4	737,06	6,8	736,00	8,5	737,48	7,0	»	»
5	747,61	7,2	748,15	7,2	748,52	7,3	»	»
6	751,00	7,0	749,50	8,8	747,85	9,2	»	»
7	745,30	5,2	745,82	7,0	744,30	8,2	»	»
8	742,12	4,0	738,00	4,8	736,72	5,9	»	»
9	739,15	5,7	742,00	6,7	743,50	6,2	»	»
10	739,20	4,1	736,52	6,0	733,96	7,0	»	»
11	744,16	5,0	744,84	6,1	745,40	5,3	»	»
12	746,90	5,0	746,14	5,1	743,65	5,0	»	»
13	741,90	8,9	741,00	9,0	739,47	9,0	»	»
14	737,93	8,0	738,72	8,6	739,77	7,2	»	»
15	750,54	4,2	750,10	5,5	749,50	5,4	»	»
16	742,16	3,0	739,46	4,9	738,10	4,6	»	»
17	735,88	4,1	735,70	5,5	736,20	4,8	»	»
18	736,40	2,0	734,84	3,5	733,32	2,0	»	»
19	728,87	0,6	728,98	0,7	728,70	1,3	»	»
20	730,00	2,6	730,44	4,4	730,20	5,6	»	»
21	735,08	3,2	736,35	4,7	737,10	4,3	»	»
22	741,16	2,0	742,35	3,2	743,20	3,0	»	»
23	747,06	4,0	747,70	5,4	748,14	6,0	»	»
24	750,00	4,5	750,60	6,2	751,40	6,2	»	»
25	748,28	5,0	746,72	6,8	745,04	7,0	»	»
26	739,30	4,0	739,60	5,8	740,17	6,2	»	»
27	747,12	2,5	747,30	4,0	747,70	5,0	»	»
28	750,30	− 1,0	749,60	1,3	749,34	5,3	»	− 1,5
29	747,74	2,0	747,42	3,2	746,06	4,3	»	− 1,0
30	747,36	1,2	747,44	2,3	748,24	3,0	»	»
31	751,56	1,0	751,80	2,0	752,00	2,0	»	»
Moyenn[e]	742,26	4,5	741,96	6,0	741,69	6,1	15,5	− 1,9

Plus grande hauteur du baromètre		752,00
Plus petite	**id.** ...	728,70
Moyenne	**id.** ...	741,97
Période		0,57

	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	E.	Aurore boréale à 7 heures du matin du côté de l'Est.
	S.	
	S.	Pluie pendant la nuit.
	S.	
.	S. O. f.	
	S.	
	O.	
	S.	
	N. O.	
	S.	
	O.	
ine.	S. O.	
	S. O.	
	S. O.	
	O. S. O.	
	S.	
	S. O.	
	S. O.	Neige pendant la nuit.
ine.	S. O.	
	S.	
	N.	
	O.	
d.	S. O.	
	O.	
d.	S.	
	N.	
	N.	
	O. S. O.	
	O. N. O.	Neige pendant la nuit.
	N.	
	N. E.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
pluie....	16	Septentrionaux	8	2,20
tonnerre.	0	Méridionaux..	23	104,63
gelée....	3			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATU	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mi mu
1	752,60	2,0	752,05	2,2	751,50	2,0	»	
2	750,51	0,0	749,20	1,0	748,31	1,3	»	– 0
3	745,64	– 3,0	745,25	– 2,3	744,65	– 1,0	»	– 3
4	742,70	– 4,0	742,20	– 2,0	741,82	– 2,5	»	– 4
5	744,46	– 4,8	744,50	– 3,8	744,58	– 4,0	»	– 5
6	747,00	– 4,0	746,60	– 2,2	747,33	– 2,3	»	– 5
7	753,70	– 7,3	753,60	– 5,0	753,46	– 5,0	»	– 8
8	754,73	– 8,0	753,10	– 5,8	753,00	– 6,0	»	– 8
9	751,05	– 7,8	750,30	– 6,7	749,87	– 4,7	»	– 8
10	750,40	– 6,2	749,86	– 4,0	750,00	– 4,2	»	– 7
11	750,33	– 5,3	749,76	– 4,3	749,36	– 4,7	»	– 5
12	749,94	– 4,8	749,80	– 2,0	750,13	– 2,5	»	– 5
13	749,90	– 4,0	748,46	– 2,0	747,60	– 2,3	»	– 4
14	743,34	– 2,3	742,75	0,0	742,46	0,8	»	– 2
15	746,93	0,6	747,46	2,0	747,33	2,0	»	– 1
16	748,60	2,7	748,78	3,0	748,73	3,5	»	»
17	753,22	2,2	753,27	3,5	753,50	3,3	»	»
18	755,80	1,2	755,65	2,5	755,66	3,0	»	– 0
19	755,80	1,3	754,97	2,0	753,34	1,5	»	– 0
20	748,57	0,5	748,00	1,5	747,20	1,5	»	– 0
21	747,57	0,3	747,46	0,3	747,40	0,0	»	– 0
22	745,85	– 1,0	744,50	1,2	743,40	0,8	»	»
23	729,54	2,2	729,27	2,0	729,09	1,6	»	– 2
24	739,86	– 1,5	739,90	– 1,6	740,00	– 1,5	»	– 2
25	738,00	– 4,8	736,74	– 2,0	736,88	– 1,0	»	– 6
26	746,54	– 8,5	744,67	– 6,0	742,10	– 0,2	»	– 9
27	743,38	2,3	744,25	4,0	746,76	4,2	»	»
28	746,42	2,0	745,87	4,0	745,48	3,1	»	»
29	746,62	2,0	746,73	2,5	746,60	4,3	»	»
30	750,68	– 0,5	750,89	0,5	751,15	0,0	»	– 1
31	753,55	– 2,5	753,46	– 0,5	752,80	0,0	»	– 4
Moyenne	747,85	– 2,0	747,40	– 0,6	747,14	– 0,3	4,2	– 9

Plus grande hauteur du baromètre		755,80
Plus petite	**id.** ...	729,05
Moyenne	**id.** ...	747,46
Période.....		0,71

EL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	E.	
	N.	Neige pendant la nuit.
	E. N. E.	
	N. E.	
	N. E.	
	N. E.	
	E. a. f.	La Moselle est prise.
	E. N. E. a. f.	
	E. N. E.	
	E. N. E.	Neige pendant la nuit.
	E.	
	E. S. E.	
	E.	
	S. E.	Id.
	E.	
	S.	
	S.	
	S. S. O.	
	N.	
	N. E.	
	N. N. E.	
	E.	
	O.	
	O. S. O.	
	E.	
	S.	Neige abondante.
	O. S. O.	
	S.	
	S.	
	N.	
	N.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
»	pluie.... 11	Septentrionaux	20	53,05
»	tonnerre. 0	Méridionaux ..	11	55,25
»	gelée.... 25			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mi mu
1	750,64	– 0,5	750,03	3,0	749,43	1,8	»	– 1,
2	752,92	0,3	753,63	3,0	753,42	4,0	»	– 0,
3	756,78	2,3	756,90	4,2	757,00	4,7	»	0,
4	758,56	– 2,0	757,42	2,0	756,22	2,0	»	– 2,
5	754,32	– 3,2	753,35	0,5	752,70	1,2	»	– 3,
6	750,37	– 5,5	750,44	– 2,5	749,23	0,0	»	– 6,
7	748,75	– 6,2	748,47	1,3	747,14	3,0	»	– 7,
8	747,77	– 0,5	747,81	2,5	747,20	5,0	»	– 1,
9	748,10	– 2,0	746,73	2,5	747,08	6,5	»	– 2,
10	751,04	1,7	751,14	5,0	751,03	8,5	9,0	– 0,
11	755,38	2,0	755,45	6,5	755,11	8,6	»	– 0,
12	758,04	2,5	758,00	6,5	757,03	0,5	»	– 1,
13	758,50	3,0	758,04	7,0	757,40	8,9	»	0,
14	758,15	5,0	759,09	7,5	759,63	8,5	»	»
15	761,76	– 0,8	761,35	3,0	760,70	5,5	»	– 2,
16	760,16	– 0,5	760,06	4,2	759,10	6,5	»	– 2,
17	758,58	– 0,4	757,21	1,8	756,46	2,3	»	– 1,
18	757,10	– 1,4	757,11	0,5	756,70	2,5	»	– 2
19	757,12	– 1,5	756,86	0,6	755,06	2,5	»	– 2
20	750,52	– 1,7	749,85	0,7	748,75	2,7	»	– 2
21	746,92	4,2	747,48	5,5	746,94	7,3	»	
22	745,92	3,7	745,85	8,5	745,10	9,0	18,0	
23	739,56	6,5	737,11	10,0	736,17	12,0	au soleil. 12,0	
24	731,73	7,0	730,03	10,0	734,90	11,3	»	
25	735,20	5,0	736,20	6,0	736,00	7,2	»	
26	734,97	4,5	735,53	8,3	736,61	8,0	»	
27	743,92	3,0	743,40	5,5	742,88	6,0	»	
28	741,64	8,0	742,90	10,0	744,80	11,0	»	
Moyenn[s]	750,52	1,2	750,27	4,4	749,99	5,9	12,0	– 7

Plus grande hauteur du baromètre.		761,76
Plus petite	**id.**	730,03
Moyenne	**id.**	750,30
Période.....		0,53

IL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
neige.	S.	
	S. O.	
	S. S. O.	
	E.	
	E.	
	N. E.	
	E.	
	S. S. E.	
	E.	
	S.	
	S.	
	S.	
	S.	
	O.	
	N. N. O.	
	N. N. E.	
	E.	
	E.	
l'hor.	E.	
	S.	
ard.	S. O.	
	S.	
	S.	
	S. S. E.	
	O. S. O. a. f.	Un peu de pluie le soir.
	O.	
	O. a. f.	
	O. a. f.	Vent fort pendant la nuit.

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
le pluie....	1	Septentrionaux	11	00,00
le tonnerre.	0	Méridionaux..	17	00,15
le gelée....	17			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum
1	737,15	9,2	736,10	11,2	734,88	11,2	»	»
2	749,06	6,0	749,38	9,3	747,80	10,0	»	»
3	749,65	9,1	750,15	10,0	749,76	10,8	»	»
4	749,70	9,0	749,17	11,0	747,30	11,7	»	»
5	745,30	6,5	746,64	8,5	748,87	8,0	»	»
6	748,20	2,0	746,48	9,2	745,93	9,7	»	»
7	743,72	8,2	744,05	9,8	744,27	10,0	»	»
8	741,40	8,0	741,40	12,0	740,41	12,5	»	»
9	742,55	8,0	743,90	8,3	744,59	9,0	»	»
10	730,34	7,0	734,13	5,6	739,24	6,0	»	»
11	753,47	3,5	753,50	8,0	752,30	9,2	»	»
12	748,90	11,0	749,67	12,5	750,38	13,0	20,5 au soleil.	»
13	749,44	8,5	749,03	9,5	747,80	10,0		»
14	753,07	6,0	754,00	8,4	754,54	11,2	»	»
15	758,52	3,0	758,23	8,7	757,60	13,5	»	0,5
16	756,47	5,5	755,47	11,0	755,12	12,5	»	1,0
17	751,90	6,0	751,44	12,7	751,30	14,0	»	»
18	742,80	10,0	742,80	12,0	742,92	10,5	»	»
19	739,22	8,5	738,20	7,0	736,43	8,5	»	»
20	732,28	4,0	731,55	5,3	731,20	6,1	»	»
21	738,85	4,3	739,95	7,2	741,00	8,7	»	»
22	745,81	4,2	744,13	5,5	742,96	6,0	»	»
23	742,26	3,0	742,12	3,6	742,55	4,7	»	0,5
24	748,80	0,0	748,94	2,0	748,85	3,2	»	– 2,0
25	751,80	0,0	751,00	5,2	749,93	7,0	»	– 4,0
26	739,27	3,8	738,36	8,0	737,07	9,2	»	»
27	739,20	3,2	740,73	5,2	741,78	7,0	»	»
28	744,18	5,0	744,66	7,2	744,30	7,6	»	»
29	747,80	10,0	747,77	10,8	747,70	11,2	»	»
30	749,51	10,0	748,76	14,0	747,14	14,2	14,2	»
31	749,11	9,0	747,82	11,0	744,27	11,0	»	»
Moyenne	745,80	6,2	745,79	8,7	745,38	9,6	14,2	– 4,0

Plus grande hauteur du baromètre.	758,52
Plus petite id.	730,44
Moyenne id.	745,69
Période	0,42

CIEL.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particalières.
	O. S. O.	Pluie le soir.
	O. f.	
	O. S. O. a. f.	Tempête pendant la nuit.
	S. O.	
	N. O.	
	E.	Forte gelée blanche.
	S. E.	
e.	S. S. O.	Pluie à 5 heures du soir.
	O.	
par int.	O. tempête.	Vent très-violent pendant la nuit à partir de 2 heures du matin.
	S. O.	Petite gelée blanche, pluie le soir.
	O.	
tervalle.	O.	Petite gelée blanche.
	N. O.	Gelée blanche.
	N. N. E.	Id.
lé.	N. E.	Id.
	O. S. O.	
	O. très-fort.	
: par int.	O. f.	
sil p. in.	O. très-fort.	
	O.	
l par int.	N.	
. et soleil	N.	Forte gelée blanche.
	N. E. a. f.	
	O. N. O.	
ralle.	S. O.	
valle.	N. O.	
par int.	S. O.	
	O.	
	S.	
	S. O.	Pluie à 5 h. vent t.-v. à 7 h. du soir.

		Vents à midi.	Pluie par les vents ci-contre.
ı de pluie....	16	Septentrionaux 10	04,68
de tonnerre.	0	Méridionaux.. 21	47,48
de gelée....	3		

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum
1	733,00	9,5	728,76	9,7	726,75	9,5	»	»
2	733,77	5,2	735,10	6,5	734,71	7,5	»	»
3	736,40	5,3	737,12	9,5	737,60	9,8	»	»
4	745,60	6,0	746,70	8,5	747,16	8,3	»	»
5	752,78	3,0	752,38	7,0	751,89	8,2	»	— 0,5
6	743,89	5,5	742,43	7,9	740,62	8,5	»	»
7	735,00	9,0	735,78	9,5	736,94	8,3	»	»
8	745,60	7,2	745,88	9,7	746,04	9,8	»	»
9	752,14	0,6	752,12	3,0	751,97	3,9	»	»
10	753,90	1,4	751,63	1,6	750,05	5,2	»	— 2,5
11	748,44	2,5	747,40	6,3	746,70	5,7	»	»
12	744,02	5,0	743,26	8,0	742,70	8,5	»	»
13	742,92	5,5	343,00	8,5	742,06	9,0	»	»
14	740,84	6,0	740,65	11,0	740,62	14,3	23,5 au soleil.	»
15	743,80	8,0	743,10	12,0	742,50	14,2		»
16	742,92	6,0	742,80	9,5	742,42	10,3	»	»
17	747,70	4,0	747,48	8,2	747,37	9,7	»	»
18	748,54	8,2	747,89	12,5	747,42	13,7	»	»
19	748,86	9,2	747,25	16,3	746,75	17,0	»	»
20	748,25	12,0	745,60	16,7	745,00	17,8	»	»
21	747,11	14,3	745,84	13,2	745,55	19,8	»	»
22	746,00	16,0	745,20	19,5	744,72	23,0	»	»
23	745,30	16,0	745,00	19,7	743,90	23,0	34,0 au soleil.	»
24	744,88	16,5	744,53	20,8	744,10	24,5	24,5	»
25	745,90	17,0	744,83	18,5	744,80	23,0	»	»
26	747,00	13,8	746,20	17,9	745,17	20,0	»	»
27	745,90	15,5	745,44	18,8	744,67	22,0	»	»
28	748,70	16,2	748,38	18,3	748,17	22,4	»	»
29	748,37	16,2	746,75	20,3	746,35	22,5	»	»
30	742,92	16,0	742,35	22,2	741,51	23,0	»	»
Moyenne	745,02	9,2	744,36	12,5	743,89	14,1	24,5	— 2,5

Plus grande hauteur du baromètre		753,90
Plus petite	id.	726,75
Moyenne	id.	744,42
Période		1 1/2

EL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
e.	O. S. O.	Ouragan pendant la nuit, pluie abondante à 4 heures du soir.
	N.	
	N. O.	
	N.	
	N. E.	
	N. E.	
	S. m.	
	N. E. m.	
	E.	
	N.	
	E. f.	
	E.	Forte gelée blanche.
	E.	
	N. N. E.	
	N.	
	E. f.	
	E. N. E. a. f.	
	E. N. E. m.	
	E.	
	N. E. a. f.	
	N. E.	
	E.	
	E. N. E.	
	N.	Tonnerre à 6 heures 1/2.
	N. m.	Quelques gouttes le soir.
	N. E. a. f.	
	S. E.	
	O.	
	S. E.	
	E. N. E.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
pluie....	3	Septentrionaux	24	25,30
tonnerre.	1	Méridionaux..	6	22,88
gelée,...	3			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maximum.	minimum.
1	743,20	17,5	743,36	21,5	743,55	22,5	»	»
2	743,52	15,0	742,19	18,2	742,28	19,2	»	»
3	741,80	17,0	741,44	21,7	741,38	22,8	»	»
4	744,36	11,8	744,00	15,0	743,50	16,5	»	»
5	746,00	16,0	744,20	17,2	742,76	18,5	»	»
6	738,73	13,7	736,86	12,5	736,90	10,0	»	»
7	740,20	12,0	739,70	15,0	738,20	15,2	»	»
8	739,30	12,0	739,69	11,0	739,96	12,5	»	»
9	746,14	12,0	746,20	13,1	746,35	14,7	»	»
10	751,12	12,0	751,22	15,0	750,92	15,0	»	»
11	750,00	13,7	748,85	17,0	747,80	18,7	»	4,3
12	744,16	13,8	744,00	17,3	743,82	19,5	»	»
13	746,16	13,5	745,50	19,2	744,40	21,0	»	»
14	749,18	15,0	749,00	19,3	748,50	20,5	»	»
15	751,96	13,5	751,50	19,0	750,39	22,2	»	»
16	749,86	14,8	749,70	19,9	749,23	24,0	»	»
17	748,19	17,8	747,17	20,2	746,22	24,2	»	»
18	744,54	18,0	743,44	21,5	742,50	24,5	»	»
19	742,31	16,5	740,30	23,0	739,87	23,8	»	»
20	740,24	15,3	741,60	16,3	742,34	19,3	»	»
21	743,97	16,0	743,56	19,5	743,02	23,0	»	»
22	742,70	18,5	741,65	25,5	741,16	23,7	25,5	»
23	745,55	18,0	745,44	20,0	745,25	23,6	»	»
24	743,38	19,0	742,05	20,3	741,83	19,5	»	»
25	745,75	14,5	745,67	18,0	745,37	25,0	»	»
26	746,11	16,0	745,76	21,0	745,11	23,0	»	»
27	746,15	16,7	745,68	22,1	745,44	23,7	»	»
28	747,63	16,9	746,98	22,0	745,42	24,0	»	»
29	747,74	18,5	747,00	23,8	746,52	24,7	»	»
30	747,76	19,3	747,90	25,0	747,40	25,0	»	»
31	749,22	19,5	749,66	21,3	750,80	20,0	»	»
Moyenne	745,38	15,6	744,88	19,1	744,46	20,6	25,5	4,3

Plus grande hauteur du baromètre		751,96
Plus petite	id	736,90
Moyenne	id	744,90
Période.....		0,92

	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	E.	
	E. N. E.	
	N. O.	
in.	S. S. O.	
	O.	
	S. S. O.	Pluie le soir.
	S. O. f.	Id.
	S. O. t. f.	Tonnerre à midi.
	O. N. O. a. f.	
in.	N. O.	
	E.	Petite gelée blanche.
	S. O.	
	N.	
	N. E.	
	N.	
	E. N. E. a. f.	
	E. N. E. a. f.	
	E. N. E. a. f.	
	E. S. E.	
	O.	
	S.	
	S. S. E.	Pluie, tonnerre à 4 heures, pluie
	O. S. O.	et tonnerre à 8 heures.
	O. S. O.	Tonnerre à 4 h., pluie à 5 h.
	O.	
	S.	
	N. E.	
	N. E.	
	N. E.	
	O.	
	O.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
; pluie...	7	Septentrionaux	15	00,00
; tonnerre	3	Méridionaux..	16	40,83
; gelée...	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	752,58	18,0	752,22	24,0	751,40	25,0	»	»
2	750,15	19,8	750,37	23,5	750,00	24,2	»	»
3	752,95	12,5	752,37	17,5	751,28	20,0	»	9,0
4	749,50	13,5	748,44	18,5	746,80	21,9	»	»
5	746,45	16,5	745,88	20.0	745,06	21,5	»	»
6	744,63	20,3	744,48	23,5	744,40	25,2	»	»
7	749,10	19,4	749,00	24,0	748,88	26,3	»	»
8	749,57	21,4	749,00	26,3	748,48	26,3	»	»
9	748,65	21,2	747,82	26,0	747,22	26,3	»	»
10	746,85	23,7	746,25	28,3	745,70	28,8	»	»
11	748,90	24,4	748,80	29,3	748,70	29,7	»	»
12	751,40	23,0	751,43	29,3	750,70	30,3	30,3	»
13	751,10	23,5	750,08	30,2	748,70	29,7	»	»
14	747,98	22,1	747,50	29,0	746,76	27,5	»	»
15	746,00	22,5	745,63	25,0	744,08	29,4	»	»
16	749,50	17,5	746,94	22,3	745,60	24,0	»	»
17	747,93	17,0	747,66	21,3	747,54	21,0	»	»
18	748,50	17,0	747,85	21,4	747,07	21,7	»	»
19	743,44	20,2	742,94	24,0	742,65	15,0	»	»
20	743,13	19,0	742,67	23,0	742,48	25,2	»	»
21	740,84	20,6	740,25	25,2	739,82	25,0	»	»
22	744,90	20,0	744,23	23,2	742,48	25,0	»	»
23	744,90	14,0	745,20	15,7	745,07	19,0	»	»
24	746,40	18,9	745,54	21,0	744,77	22,8	»	»
25	746,36	20,0	746,24	21,7	745,17	25,7	»	»
26	743,40	18,2	742,84	21,8	743,36	20,8	»	»
27	752,09	13,8	752,30	21,0	752,33	21,1	»	»
28	753,11	16,8	753,70	23,7	753,00	22,5	»	»
29	751,05	18,4	750,00	25,8	749,50	29,5	»	»
30	746,40	22,0	744,80	26,5	743,20	31,4	31,4	»
Moyenn[s]	747,93	19,1	747,41	23,7	746,74	24,7	31,4	9,0

Plus grande hauteur du baromètre.	753,14
Plus petite id.	739,82
Moyenne id.	747,36
Période.....	1,19

CIEL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	N.	
	O. m.	
	N. N. O.	
	N. E.	
	N. N. O.	
	N. E.	
	N. E.	
nuages.	N. m.	Un peu de pluie à midi 3/4 et à 4 heures trois coups de tonnerre dans le lointain.
	E. a. f.	
	E. a. f.	
	E. a. p. s.	
	N. E.	
	N. N. E.	
	N. O.	
	O. f.	
	O.	
	N. O.	Un peu de pluie le soir.
	S. O.	
	O. S. O.	Un coup de ton. vers 5 hr. 1/2 pluie.
ar interv.	O.	
	O. S. O.	
	S. O.	Pluie le soir.
rvalle.	O.	
	O. S. O. t. f.	
	O. a. f.	
	O. S. O. t. f.	Pluie fine à 7 heures.
	O. a. f.	
	O.	
	N. O.	
	E.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
s de pluie....	7	Septentrionaux	16	01,10
de tonnerre.	2	Méridionaux..	14	24,10
de gelée....	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	744,74	21,5	743,80	23,9	743,47	24,8	»	»
2	745,20	20,0	744,23	23,0	744,76	23,0	»	»
3	747,70	15,5	747,00	19,0	746,09	22,0	»	»
4	745,25	21,8	744,48	25,2	743,20	28,0	»	»
5	744,16	23,7	745,10	23,5	745,20	22,0	»	»
6	750,20	16,3	750,55	19,0	751,06	19,0	»	12,0
7	752,42	16,0	751,23	21,6	749,38	22,2	»	à 3 heures et 1/2 du soir.
8	746,17	19,0	744,44	25,5	743,43	27,3	»	
9	744,17	16,0	744,30	18,3	744,10	20,5	»	»
10	745,53	18,5	745,34	21,0	745,20	22,3	»	»
11	743,90	21,8	742,25	28,0	741,40	29,5	29,5	»
12	742,45	23,9	744,86	20,0	745,20	22,0	»	»
13	753,20	17,0	753,30	23,8	753,54	24,0	»	»
14	755,80	20,5	755,27	25,0	755,00	27,0	»	»
15	754,34	19,3	753,48	24,5	752,00	24,3	»	»
16	749,36	20,0	747,75	26,5	746,66	27,0	»	»
17	744,60	16,5	743,46	25,1	742,74	26,0	»	»
18	744,00	17,4	743,90	24,0	743,43	26,3	»	»
19	744,57	24,2	743,70	28,0	743,26	22,0	»	»
20	742,40	20,0	742,77	22,0	742,46	24,0	»	»
21	740,63	13,2	740,40	13,0	740,46	13,7	»	»
22	743,80	15,0	744,27	18,0	745,34	17,3	»	»
23	751,50	17,5	750,20	21,2	749,85	24,0	»	»
24	749,22	17,0	748,72	20,7	747,90	23,2	»	»
25	743,34	19,3	742,50	22,0	741,56	26,2	»	»
26	742,20	19,8	742,27	21,5	742,83	23,0	»	»
27	748,00	17,0	748,32	20,0	748,96	22,0	»	»
28	749,94	16,5	748,76	21,7	746,80	24,0	»	»
29	741,52	19,2	740,70	21,5	740,10	21,0	»	10,0
30	743,52	17,0	743,96	16,8	744,14	17,5	»	10,0
31	745,77	14,0	745,50	15,3	745,31	15,6	»	»
Moyenne	746,43	18,5	746,03	21,9	745,64	22,9	29,5	10,0

Plus grande hauteur du baromètre		755,80
Plus petite	**id.** ...	740,10
Moyenne	**id.** ...	746,03
Période.....		0,79

EL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	O. S. O. v.	
	S. O. t. f.	
	S. O.	
	S.	
	O. S. O. f.	Pluie le soir.
	O. S. O. t. f.	Pluie le matin de 4 à 6.
	O. S. O.	
	S. S. O.	
le.	O. S. O. a. f.	
	O.	
	S. S. E.	
ır int.	S. O.	
	O. N. O.	
	O.	
	N. N. E. a. f.	
	N. E.	
ages.	N. E.	
gèr. v.	S. S. O.	A 4 h. du m. orage, ton., pluie.
	S. O.	Pl. à 2 h. 1/2 s., orage, tonn., pl., tonnerre à 8 heures du soir.
	O. S. O. a. f.	Pluie à 5 heures du matin.
e.	O.	Pluie le matin.
	O. a. f.	
	O.	
	N. N. O.	
	N. N. E.	
	N. E.	
	N. N. E.	
	E.	
	S. O. a. f.	
r int.	O. m.	
rvalle.	O.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
de pluie...	11	Septentrionaux	9	00,00
de tonnerre	2	Méridionaux..	22	59,77
de gelée...	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRAT	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	m mi
1	750,46	16,3	750,48	20,7	750,50	21,5	»	
2	750,00	20,0	750,44	22,5	747,63	25,0	»	
3	744,22	21,2	743,60	24,0	742,81	25,5	»	
4	743,76	22,0	743,78	24,9	743,40	27,8	»	
5	748,42	22,7	748,14	26,2	747,50	30,0	»	
6	746,58	22,0	745,64	27,0	744,70	30,0	»	
7	748,07	21,5	748,34	26,3	748,42	28,5	»	
8	748,83	22,0	747,27	26,5	748,08	27,3	»	
9	748,70	22,3	748,14	28,1	747,22	31,2	»	
10	744,20	24,2	742,88	30,0	741,27	31,5	»	
11	748,01	20,0	748,36	25,8	748,53	26,3	»	
12	754,20	20,0	753,90	25,0	753,10	26,5	»	
13	756,76	21,4	756,20	25,4	755,62	28,0	»	
14	755,80	22,5	754,72	27,5	753,20	29,5	»	
15	751,80	23,3	751,12	28,5	750,34	29,5	»	
16	750,40	22,3	750,07	27,5	748,53	30,0	»	
17	748,74	22,5	747,80	28,5	746,75	30,2	»	
18	747,54	22,5	748,00	28,7	746,05	31,5	»	
19	747,16	23,3	745,83	29,7	745,23	32,2	32,2	
20	750,50	21,3	749,90	24,0	749,42	29,0	»	
21	748,94	20,5	747,76	25,7	746,00	27,0	»	
22	746,39	22,0	745,73	27,8	744,28	29,5	»	
23	746,70	23,1	746,10	28,0	745,30	30,0	»	
24	743,78	22,0	742,72	29,5	740,90	32,0	»	
25	740,65	22,5	740,73	28,7	740,30	29,2	»	
26	743,90	19,0	743,40	24,7	742,62	26,0	»	
27	744,70	17,5	744,30	21,0	744,28	24,8	»	
28	747,68	18,3	746,95	24,0	746,68	25,5	»	
29	747,50	20,3	746,87	25,3	746,80	25,5	»	
30	747,60	18,8	746,96	25,0	746,43	25,2	»	
31	747,23	16,5	746,06	17,3	746,88	17,2	»	13,
Moyenne	748,04	21,1	747,43	25,9	746,73	27,8	32,2	13,

Plus grande hauteur du baromètre.	**756,76**
Plus petite id.	**740,30**
Moyenne id.	**747,40**
Période.....	**1,31**

IEL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	N.	
	E.	
	E.	
	S.	
	S. O.	
	O. S. O.	De 3 à 4 heures orage, tonnerre,
	O.	pluie de 4 à 5 heures, orage,
	O. S. O.	tonnerre à 10 heures.
	N. N. E.	
	E. S. E.	A 7 heures du soir à l'ombre 30°,
	S. S. O. a. f.	à 8 h. vent très-violent S. S. E.
	N. O.	
	E. N. E.	
	E. N. E. a. f.	
	E. f.	
	E. N. E.	
	N. O.	
é de l'O	S. S. O.	
	S.	Pluie pendant la nuit, le soir vent
	O. a. f.	violent.
n.	O. S. O.	
	E.	
	O.	
	S. E.	A 4 h. un fort coup de t. q. g. d'eau.
). int.	S. S. E.	A 4 h. orage, tonnerre, v. S. E.
	S. O.	Tonnerre.
	O. S. O.	
a.	N.	
	E. N. E.	De 3 h. 1/2 à 6 h. du soir, tonn.
	O.	pluie, dans l'espace de 55 min.
	O.	il est tombé 21mm d'eau.

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre
de pluie....	6	Septentrionaux	13	24,35
de tonnerre.	5	Méridionaux..	18	39,05
de gelée....	0			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	751,47	13,5	750,96	18,5	749,60	20,0	»	»
2	750,66	16,0	750,95	20,0	751,00	22,8	»	»
3	753,69	15,5	752,70	19,7	751,13	22,5	»	»
4	751,70	17,3	750,28	22,0	750,26	21,3	»	»
5	752,23	16,1	751,60	21,8	750,53	21,3	»	»
6	748,49	15,0	747,10	21,8	745,64	22,0	»	»
7	745,48	18,5	744,16	23,9	741,96	25,0	39,3 au soleil.	»
8	741,16	20,0	739,73	20,9	740,38	21,8		»
9	743,76	15,0	743,36	17,8	742,75	16,4	»	»
10	737,00	15,3	737,20	17,0	736,80	17,8	»	»
11	740,60	14,5	740,66	15,3	740,20	16,3	»	»
12	739,60	14,3	739,10	15,8	738,50	16,8	»	»
13	743,80	16,1	744,30	17,8	745,06	20,0	»	»
14	743,57	15,0	747,46	18,2	746,80	20,2	»	»
15	748,86	18,0	748,40	20,0	747,76	20,4	»	»
16	748,20	14,3	748,36	19,2	747,52	20,2	»	»
17	745,54	14,5	744,80	19,4	743,68	20,8	»	»
18	742,82	13,7	741,60	19,4	740,09	19,7	»	»
19	741,42	14,2	740,58	15,3	740,07	15,0	»	»
20	739,82	13,2	739,33	16,0	738,06	16,4	»	»
21	737,37	11,5	737,56	13,0	737,54	13,8	»	9,3
22	734,95	11,2	734,14	15,3	733,50	17,8	»	7,0
23	737,27	12,0	737,20	17,3	736,94	18,2	»	»
24	737,34	10,0	737,00	14,0	736,88	15,3	»	»
25	737,07	12,0	737,30	15,6	738,06	15,0	»	»
26	741,08	11,2	740,80	14,3	740,42	15,0	»	»
27	739,34	14,5	739,50	14,0	739,63	14,3	»	»
28	743,32	14,0	743,14	14,3	743,00	15,5	»	»
29	742,56	12,8	742,42	13,5	742,84	14,8	»	»
30	747,00	7,8	748,02	8,2	747,06	9,0	»	»
Moyenne	743,41	14,2	743,35	17,3	742,79	18,2	25,0	7,0

Plus grande hauteur du baromètre. 753,69
Plus petite id. 733,50
Moyenne id. 743,18
Période..... 0,62

CIEL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	N. O.	
	O. N. O.	
	E.	
	N. O.	
	N. N. E.	
	E.	
	S.	
valle.	S. O. a. f.	
s par int.	S. O. f.	
	O. t. f.	
rvalle.	O.	
	O.	
	E. N. E.	Pluie à 2 h. et à 4 h. du matin.
	N. E. a. f.	
	E.	
	N. E.	
	N.	
	S. O.	
valle.	S. O.	
	S. O.	
	O.	
	S. S. O.	Orage, tonnerre dans le lointain.
	S. O.	
	S.	
	S. S. E.	
[. gouttes.	E. N. E.	
	N. O.	
:valle.	O.	
	E. N. E. a. f.	
ie par int.	E. N. E.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
rs de pluie....	16	Septentrionaux	15	12,25
de tonnerre.	1	Méridionaux..	15	47,03
de gelée....	0			

DATES	A 9H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATU	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mi mu
1	749,74	8,5	750,40	9,3	750,66	9,0	»	
2	754,51	7,5	753,60	12,2	752,10	14,1	»	
3	748,00	7,0	746,56	17,8	745,40	18,0	18,0	3
4	744,02	10,0	744,36	12,5	744,58	16,0	»	
5	749,23	6,5	749,46	12,6	749,38	13,0	»	
6	753,00	6,0	752,50	15,0	751,90	15,5	»	
7	753,21	12,3	751,83	15,0	751,40	14,5	»	
8	752,05	11,0	753,12	15,2	753,70	16,5	»	
9	757,90	6,0	757,52	16,7	756,54	13,5	»	3
10	757,30	10,0	756,48	13,0	756,06	13,8	»	
11	755,05	6,0	754,12	13,2	753,14	13,3	»	
12	749,86	11,5	749,60	16,5	748,10	15,8	»	
13	749,20	10,0	749,38	12,3	749,35	12,0	»	
14	752,00	5,5	751,64	13,0	751,52	13,0	»	
15	753,40	4,0	752,87	9,2	751,93	10,0	»	0
16	752,04	4,0	750,83	11,8	750,28	12,0	»	1
17	748,10	5,4	746,52	13,0	744,07	15,7	»	
18	738,25	7,0	736,87	15,0	734,55	16,0	»	
19	727,00	10,0	728,36	10,2	730,95	12,7	»	
20	738,43	3,5	738,96	10,3	739,66	10,3	»	
21	744,63	2,7	744,24	8,5	744,20	9,2	»	0
22	745,85	1,5	743,56	8,8	741,47	8,5	»	— 0
23	727,64	5,3	727,42	5,5	727,36	6,2	»	
24	731,42	8,0	731,30	9,0	731,70	8,6	»	
25	744,64	3,7	745,25	9,2	745,50	8,7	»	
26	741,86	9,3	742,28	9,2	742,06	8,4	»	
27	745,50	5,2	745,84	8,2	745,80	8,0	»	
28	743,50	6,5	741,68	5,0	741,10	5,0	»	
29	741,54	5,5	742,14	6,4	742,26	7,5	»	
30	748,07	4,0	749,30	9,0	750,74	9,5	»	
31	755,36	3,7	754,90	6,8	755,10	6,5	»	
Moyenne	746,85	6,7	746,54	11,3	746,21	11,6	18,0	— 0

Plus grande hauteur du baromètre		**757,90**
Plus petite	**id.**	**727,00**
Moyenne	**id.**	**746,53**
Période		**0,64**

EL.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	N. N. O.	
	N.	
	N.	Petite gelée blanche.
	E.	
	N. E.	
	N.	
	O. N. O.	
	N. E.	
	E.	Petite gelée blanche.
	E.	Id.
	N. N. O.	Id.
	N. N. O.	
	N. E.	
	E. N. E.	Gelée blanche.
	N. E.	Id.
	N. E.	Id.
	E.	Id.
	S. S. O.	Forte gelée blanche.
	O. très-fort.	
	O.	Gelée blanche.
	S. O.	Id.
	S. S. O.	Id.
	S. S. O. violent.	
	O. S. O.	
	S. O. a. f.	
	O. S. O. a. f.	
	S. O.	
ille.	S. S. O.	
r partie.	N. O.	
son.	O. N. O.	
	O.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
de pluie....	7	Septentrionaux	19	00,00
de tonnerre.	0	Méridionaux..	12	33,56
de gelée....	1			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPÉRATURE.	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	752,85	7,0	750,06	11,3	750,80	8,5	»	»
2	748,60	9,0	747,64	14,5	747,04	15,2	»	»
3	745,56	1,0	744,20	5,5	743,20	8,3	»	– 0,8
4	744,10	3,2	743,92	5,5	744,75	5,5	»	– 6,0
5	744,96	2,2	744,22	4,0	743,50	3,5	»	»
6	745,68	– 4,2	746,00	– 0,5	746,03	1,0	»	– 6,0
7	747,77	– 2,5	747,79	– 0,7	746,32	– 0,5	»	– 4,5
8	749,08	– 5,0	748,83	– 1,0	747,70	– 0,7	»	– 7,2
9	747,46	– 5,8	747,05	– 1,2	745,97	2,0	»	– 8,5
10	746,34	– 4,8	745,24	1,8	744,28	2,0	»	– 6,0
11	738,73	– 0,8	737,00	7,0	735,70	9,0	»	– 2,5
12	735,47	10,8	736,07	11,2	737,27	11,5	»	»
13	745,22	8,2	744,16	10,6	742,75	11,0	»	»
14	741,87	9,0	742,93	11,0	743,46	11,2	»	»
15	736,94	13,5	740,80	14,5	740,62	14,2	»	»
16	741,35	10,5	740,57	12,0	739,88	11,2	»	»
17	744,46	5,0	746,34	5,0 variable	748,70	3,0	»	»
18	760,56	– 1,8	761,49	3,1	760,65	3,5	»	– 3,8
19	760,13	0,3	758,32	3,5	757,48	3,5	»	»
20	742,56	2,0	740,93	4,5	740,26	4,3	»	»
21	738,68	4,0	739,07	5,0	740,44	3,5	»	»
22	738,80	– 1,0	736,10	0,6	731,92	1,5	»	»
23	737,80	5,0	738,25	6,5	738,08	6,2	»	»
24	728,48	4,0	729,00	6,5	729,20	7,3	»	»
25	726,30	4,0	725,78	5,0	727,66	2,0	»	»
26	729,35	1,8	729,00	4,2	728,87	5,0	»	»
27	737,68	3,0	737,27	6,8	736,67	7,0	»	»
28	733,07	8,0	731,72	11,0	730,80	14,5	»	»
29	741,93	8,1	741,60	9,0	741,20	16,4 10,1	19,5 au soleil à 3 heures.	»
30	740,05	7,0	743,23	7,5	746,31	7,8	»	»
Moyenne	742,49	3,4	742,15	6,1	741,90	7,0	16,0	– 8,5

Plus grande hauteur du baromètre.		760,65
Plus petite	**id.**	725,78
Moyenne	**id.**	742,18
Période		0,39

CIEL.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	O.	
	N. E.	
	N.	Forte gelée blanche.
	N. E.	
	N. a. f.	
	N. N. E.	
	E. N. E.	
	N. E.	
	S. S. O.	
	S.	
	S.	
alle.	S. O.	
	S. S. O.	
	O. S. O.	
alle.	O. S. O.	
	S. O.	Pluie pendant la nuit.
par int.	N. E. a. f.	
	N. N. O.	
rizon.	N. N. O.	
	S.	
	N.	
de neige	O.	Forte gelée blanche.
	O.	
alle.	S. O.	
	S. S. E.	
ies.	N. N. O.	Gelée blanche.
	S.	Id.
	S. E.	A 4 h. nuages très-noirs à l'horizon v. S. O. t. f. éc. vers le s. à 5 h. 1/2.
	S.	
tervalle.	S. O.	Pluie pendant la nuit, tonnerre dans le lointain.

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
de pluie....	13	Septentrionaux	12	00,00
de tonnerre.	1	Méridionaux..	18	60,75
de gelée....	10			

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		TEMPERATURE	
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.
1	755,33	3,0	755,41	7,0	755,09	8,5	8,5	»
2	755,86	0,5	755,26	4,3	754,43	7,0	»	0,0
3	756,46	− 2,0	756,40	2,0	756,36	3,3	»	− 2,0
4	759,13	− 2,0	758,15	2,0	757,73	3,0	»	− 2,0
5	757,77	− 0,8	757,34	0,0	756,38	0,4	»	− 1,0
6	755,06	− 1,8	754,60	− 0,8	754,10	0,0	»	»
7	755,27	− 1,0	754,25	− 0,6	754,40	− 0,2	»	»
8	755,56	− 2,7	755,27	0,0	755,10	0,4	»	»
9	757,99	− 2,0	757,77	− 1,3	756,91	− 1,0	»	»
10	756,60	− 1,1	754,27	0,5	755,71	0,8	»	»
11	753,18	0,0	753,00	1,3	752,72	1,4	»	»
12	753,45	− 1,3	753,35	2,0	752,94	2,0	»	»
13	754,35	3,0	753,87	5,0	753,24	4,2	»	»
14	754,34	− 0,5	754,00	2,0	753,77	2,0	»	− 2,0
15	755,60	− 2,0	755,30	2,0	755,30	1,5	»	− 3,2
16	754,55	− 3,5	753,50	− 1,0	752,64	0,0	»	− 3,5
17	752,55	3,8	752,50	5,2	751,82	8,2	»	»
18	755,12	4,2	756,41	9,0	756,33	5,0	»	»
19	759,65	5,7	759,17	7,3	758,83	7,5	»	»
20	759,77	3,0	759,30	5,5	759,20	6,0	»	»
21	756,70	6,0	755,90	7,5	755,50	7,1	»	»
22	754,20	7,8	753,05	9,0	752,50	9,3	9,3	»
23	744,97	6,0	742,44	7,3	741,33	7,0	»	»
24	739,57	5,0	739,85	6,1	740,84	6,0	»	»
25	748,30	1,5	748,00	2,0	747,77	2,0	»	»
26	747,16	− 2,6	745,80	1,3	745,12	3,3	»	− 2,7
27	740,16	4,0	739,53	7,0	738,56	7,0	»	»
28	746,45	5,0	747,58	6,2	748,60	6,2	»	»
29	757,44	− 0,5	756,80	0,5	756,43	2,0	»	»
30	756,95	7,0	755,84	7,6	755,72	7,8	»	»
31	754,36	8,3	752,60	8,2	751,96	8,0	»	»
Moyenne	753,67	1,6	753,13	3,7	752,82	4,1	9,3	− 3,5

Plus grande hauteur du baromètre	**759,77**
Plus petite id. ...	**738,56**
Moyenne id. ...	**753,21**
Période.....	**0,85**

CIEL	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
).	S. S. O.	Gelée blanche.
	S.	Id.
à zénith.	S.	Forte gelée blanche.
	N. E.	Id. Givre (peu).
.	E. N. E.	Id.
	E. N. E.	Id.
	E. N. E.	Id.
ard.	E. N. E.	
illard.	E. N. E.	Givre.
	E. N. E.	Id.
	E. N. E.	
	E. N. E.	
.	E. N. E.	Le br. est tell[t] épais qu'à 50 pas dev[t] soi, on ne peut rien distinguer.
).	N. N. E.	Gelée blanche, br. épais le soir.
à zénith.	E. N. E.	
à zénith.	E.	A 20 pas, on ne reconnaît pers.
	S.	
	O. S. O.	
	O.	
	S. O.	
	O. S. O.	Pluie le soir.
	O. S. O.	
	S. S. O.	Pluie pendant la nuit.
	O. N. O.	
.	O.	Petite gelée blanche.
	S. S. E.	Forte gelée blanche.
	S. S. E.	
	O.	
	S. S. O.	Gelée blanche.
	S. O.	
	O. S. O. violent.	

		Vents à midi.		Pluie par les vents ci-contre.
de pluie....	13	Septentrionaux	14	04,00
de tonnerre.	0	Méridionaux..	17	28,29
de gelée....	14			

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A METZ,

Pendant les années 1841 et 1842,

PAR M. SCHUSTER.

Les observations météorologiques ont été continuées à Metz pendant les années 1841 et 1842 par le même observateur, avec les mêmes instruments et dans les mêmes conditions. Le résumé de ces observations est consigné dans les tableaux ci-après ; savoir :

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

1ER TABLEAU. — Représente les moyennes mensuelles de la hauteur du baromètre réduite à la température de la glace fondante.

La moyenne pour les deux années a été

	mm
9 heures du matin.....	745,62
à midi.....	745,28
3 heures du soir.....	744,97

La hauteur conclue des observations de 9 heures du matin et 3 heures du soir..... 745,30

La différence avec l'observation faite à midi..... 0,02

DEUXIÈME TABLEAU. — Oscillations extrêmes du baromètre.

	mm
La plus grande hauteur dans les 2 années a été de	761,76
La plus petite	721,85
Amplitude d'excursion	39,91

La plus grande amplitude mensuelle a eu lieu en janvier 1841, elle a été de	39,49
La plus petite en juin 1842	13,32

TROISIÈME TABLEAU. — Dépression moyenne du baromètre, de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

	mm
Elle a été pour les deux années	0,72

TEMPÉRATURE.

QUATRIÈME TABLEAU. — Où l'on voit que la moyenne pour les deux années a été

	°
à 9 heures du matin	10,0
à midi	12,9
à 3 heures du soir	13,8

CINQUIÈME TABLEAU. — Représente les variations extrêmes du thermomètre centigrade, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Le maximum de température qui répond au 19 août 1842, a été de	32°,2
Le minimum au 26 janvier 1842	— 9°,8
La plus grande course du thermomètre pendant les deux années a été de	42°,0

SIXIÈME TABLEAU. — Donne la quantité de pluie recueillie par mois et par année. Le nombre de jours d

:, celui de tonnerre et le nombre de jours où le nomètre a été au-dessous de zéro.

	centimètres.
ıoyenne des deux années pour la pluie a été de	65,45
Id. pour les jours de pluie.....	134,50
Id. Id. de tonnerre....	15,00
Id. Id. de gelée.....	53,00

)TA. On remarquera que la quantité de pluie centimètres.

ıée en 1842 n'a été que de.....	48,387
lis que celle tombée en 1841 a été de.....	82,524
le nombre de jours de pluie en 1842 a été de	111
lis que celui pour 1841 a été de.....	158

:PTIÈME TABLEAU. — Présente l'état des vents à midi. :s vents septentrionaux et méridionaux ont régné dans pport de 3 à 4.

)ITIÈME TABLEAU. — Quantité de pluie recueillie par 'ents ci-dessus.

est dans le rapport de 1,8 à 11,2.

IS DES ANNÉES 1841 ET 1842.

.	SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	MOYENNE par année.	MOYENNE des deux années.
(hauteurs sont réduites à 0° de température.)						
35	744,71	739,29	745,13	742,26	744,28	745,62
14	743,41	746,85	742,29	753,67	746,96	
58	744,58	739,22	744,89	741,96	744,00	745,28
13	743,35	746,54	742,15	753,13	746,56	
18	744,12	738,88	744,55	741,69	743,63	744,97
73	742,79	746,21	741,90	752,82	746,31	
u Baromètre.						
					Plus gde et plle petites hauts.	
10	751,74	754,70	759,64	752,00	760,30	39,91
24	736,48	724,30	724,17	728,70	721,85	
86	15,26	30,40	35,47	23,30	diff. 38,45	
76	753,69	757,90	760,65	759,77	761,76	
30	733,50	727,00	726,30	739,57	726,31	
46	20,19	30,90	34,35	20,20	diff. 35,46	
9 heures du matin à 3 heures du soir.						
					Moyennes.	
17	0,59	0,41	0,58	0,57	0,65	0,72
41	0,62	0,64	0,39	0,85	0,79	

ANNÉES.		JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	
						Q
à 9 h. du matin.	1841.	0,4	0,4	6,9	10,0	
	1842.	— 2,0	1,2	6,2	9,2	
à midi.	1841.	2,1	3,0	11,2	13,3	
	1842.	— 0,6	4,4	8,7	12,5	
à 9 h. du soir.	1841.	2,1	4,2	12,5	14,1	
	1842.	— 0,3	5,9	9,6	14,1	
						C
						Variations c
1841.	Maximum	13,0	13,7	20,5	26,3	
	Minimum.	— 12,5	— 10,6	— 5,0	1,2	
	Différence	25,5	24,3	25,5	25,1	
1842.	Maximum	4,2	12,0	14,2	24,5	
	Minimum.	— 9,8	— 7,2	— 4,0	— 2,5	
	Différence	14,0	19,2	18,2	27,0	

Nota. Le signe + est sous-entendu devant tous les

FAITES A METZ EN 1841 ET 1842.

.	SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	MOYENNE par année.	MC 1 2 :
,o	16,7	10,8	6,2	4,5	10,3	
,1	14,2	6,7	3,4	2,0	9,6	
),5	20,0	12,6	7,8	6,0	12,9	
),9	17,3	11,3	6,1	5,7	12,8	
),1	21,2	13,0	8,2	6,1	13,8	
',8	18,2	11,6	7,0	4,1	13,8	

re centigrade.

),2	27,0	20,0	16,2	15,5	29,5
),8	9,5	0,2	1,0	— 1,9	— 12,5
),4	17,5	19,8	15,2	17,4	42,0
),2	25,0	18,0	16,0	9,3	32,2
),5	7,0	— 0,2	— 8,5	— 3,5	— 9,8
),7	18,0	18,2	24,5	12,8	41,0

dés du signe —.

SIXIÈME TABLEAU.

Quantité de pluie recueillie, nombre de jours de pluie, de tonnerre et de gelée.

MOIS.	1841.				1842.			
	PLUIE recueillie exprimée en cent.	NOMBRE de jours de pluie.	NOMBRE de jours de tonnerre.	NOMBRE de jours de gelée.	PLUIE recueillie en centimèt.	NOMBRE de jours de pluie.	NOMBRE de jours de tonnerre.	NOMBRE de jours de gelée.
Janvier.	5,947	12	»	15	0,830	11	»	25
Février.	1,350	10	»	12	0,015	1	»	17
Mars...	2,308	10	»	3	5,216	16	»	3
Avril...	4,032	12	1	»	4,818	3	1	3
Mai....	6,096	12	6	»	4,083	7	3	»
Juin...	7,475	12	1	»	2,520	7	2	»
Juillet..	4,977	15	0	»	3,977	11	2	»
Août...	10,050	11	4	»	6,340	6	3	»
Septem.	7,516	12	3	»	3,928	16	1	»
Octobre	13,513	24	»	»	3,356	7	»	1
Novem.	8,597	12	»	»	6,075	13	1	10
Décem.	10,683	16	»	3	3,229	13	»	14
Somme	82,524	158	15	33	48,387	111	13	73

Moyenne de la pluie recueillie..... 65,45
Id. du nombre de jours de pluie ... 134,05
Id. Id. de tonnerre. 15,00
Id. Id. de gelée.... 53,00

...EPTIÈME TABLEAU.

État des Vents à midi.

HUITIÈME TABLEAU.

Pluie recueillie par ces vents.

S.	1841.		1842.		1841.		1842.	
	VENTS septentr.	VENTS méridion.	VENTS septentr.	VENTS méridion.	VENTS septentr.	VENTS méridion.	VENTS septentr.	VENTS méridion.
					centimèt.	centimèt.	centimèt.	centimèt.
ier.	10	21	20	11	0,000	5,947	0,305	0,525
ier.	17	11	11	17	1,165	0,185	0,000	0,015
...	14	17	10	21	0,335	1,973	0,468	4,748
...	14	16	24	6	2,000	2,032	2,530	2,288
...	12	19	15	16	1,030	5,066	0,000	4,085
...	13	17	16	14	1,468	6,007	0,110	2,410
et..	5	26	9	22	0,000	4,977	0,000	5,977
...	9	22	13	18	1,595	8,435	2,435	3,905
em.	9	21	15	15	1,260	6,256	1,225	4,703
bre	5	26	19	12	2,055	11,458	0,000	3,356
m.	9	21	12	18	0,064	8,533	0,000	6,075
.	8	23	14	17	0,220	10,463	0,400	2,829
es	125	240	178	187	11,492	71,332	7,473	40,914

2 années.... { Vents septentrionaux. 303 / Vents méridionaux.. 427 / dans le rapport de 3 à 4

Pluie recueillie pour les 2 ann. par les vents... { Septentrionaux. 18,965 / Méridionaux... 112,246 / dans le rapport de 1,86 à 11,2

PROGRAMME

DES

QUESTIONS MISES AU CONCOURS

Par l'Académie royale de Metz, pour les prix à décerner en 1844.

1° Une médaille d'argent sera décernée à l'auteur de la meilleure statisque raisonnée des plantes fourragères du département de la Moselle. On indiquera leur mode de culture, leurs produits comparatifs, et l'on fera connaître les espèces qui pourraient être introduites avec avantange dans ce département.

2° Des médailles d'argent ou de bronze seront distribuées, soit aux personnes qui auront fait les plantations les plus importantes sur les terrains incultes ou marécageux et sur les bords des cours d'eau, soit aux gardes forestiers qui se seront distingués en coopérant aux boisements. Les renseignements relatifs à ces objets devront être adressés à l'Académie.

3° Une médaille d'argent sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur les races d'animaux domestiques qu'il conviendrait d'élever ou de multiplier dans le département de la Moselle. On indiquera quelles sont les races ou espèces déjà naturalisées, et dans quelles proportions elles se trouvent dans ce département.

4° Une médaille d'argent sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire sur les moyens à employer pour tirer

irti désirable des biens communaux dans l'intérêt
nunes et sans nuire aux intérêts des habitants.
e médaille d'argent sera décernée à l'auteur du
mémoire sur l'influence de l'homme dans la dis-
géographique des animaux.
e médaille d'or de la valeur de 300 francs sera
à l'auteur de la meilleure statistique d'un des
ements du département de la Moselle.
e médaille d'or de la valeur de 200 francs sera
à l'auteur du meilleur mémoire sur l'importance
, sous les rapports politiques, militaires et com-
, l'établissement d'un chemin de fer de Saarbruck
ar Metz, et d'une communication directe du canal
rne au Rhin par la Moselle inférieure.
e médaille d'argent sera décernée à l'auteur du
mémoire sur la question suivante :
hrétien dans le nord-est de la France a-t-il un
qui lui soit propre ? En admettant l'affirmative,
ait ce caractère ? Se rapproche-t-il de l'élément
que ou de l'élément français ?
e médaille d'argent sera décernée à l'auteur du
mémoire sur la question suivante :
ys-Messin avait-il une poésie populaire ? En quoi
t cette poésie ? Etait-elle rimée et dans quel genre
osition la rime se trouvait-elle ajoutée à la mesure ?
uel est le style d'architecture religieuse qui con-
mieux à notre époque, eu égard aux ressources
munes ? Un prix de 200 francs.

---

rix seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance
que l'Académie tiendra au mois de mai 1844.
émoires doivent être adressés, *francs de port,*

onorable.

Cependant, pour tout ce qui a besoin d'être confirmé **ar des expériences, les concurrents pourront se nommer, fin que l'Académie soit à même de constater les résultats u'ils auront obtenus.**

LISTE DES OUVRAGES

ressés à l'Académie, pendant l'année 1842-1843.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

e-Mémoire de mécanique pratique, à l'usage des offiiers d'artillerie et des ingénieurs civils et militaires, ar M. Morin (Arthur), 1843.

i (l') des sourds-muets; année 1841-1842.

iquités romaines, par M. Alexandre Vilthémius, de Luxembourg, 1842.

propos de l'histoire de Toul, quelques fleurs sur une tombe, par l'abbé Guillaume, curé de Blénod-lès-Toul, 1841.

n-être et Concorde des classes du peuple français, par le baron Charles Dupin, 1840.

urs d'Histoire naturelle, conforme au nouveau programme de l'Université, par D.-H.-L. Fournel, 1842.

mmission des principes du Tir de l'école de Metz, par MM. Piobert, Morin et Didion, 1842.

ncours contre l'Empirisme, par M. Reynal, 1842.

s Pertes séminales involontaires, par M. le docteur Lallemand, 1842.

scours de M. le général Paixhans, député de la Moselle, dans la discussion générale du projet de loi relatif à l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, 1842.

scours prononcé à l'ouverture du cours public de phy-

siologie pathologique, le 17 avril 1830, par M. le docteur Malle.

Discours prononcé par M. le baron de Tocqueville, président de la société d'agriculture de Compiègne, à l'ouverture du congrès des producteurs de laines, le 24 octobre 1842.

Discours prononcé, le 30 octobre 1842, à l'occasion de l'inauguration de la statue Fabert, par M. Culmann, lieutenant-colonel d'artillerie, président de l'Académie royale de Metz.

Discours sur l'empereur Kien-Long, suivi des extraits de 6 volumes publiés sur l'empire de la Chine, par M. le marquis de Fortia d'Urban, 1841.

Dissertation sur les généralités de la physiologie et sur le plan à suivre dans l'enseignement de cette science, par M. le docteur Malle.

Éléments de la Géométrie descriptive, par MM. César Lambert et Picqué, 1842.

Esquisses biographiques et littéraires, par M. E. A. Bégin, 1842.

Essai d'Analyse toxique générale, par M. P. Malle, docteur en médecine, 1839.

Études physiques, physiologiques et médicales, faites de 1835 à 1840, sur les Matières albumineuses, par S. F. Denys, docteur en médecine,

Fieg (Le) Colonger d'Hochstatt, par M. Richard de Remiremont.

Guide du Touriste dans les ruines du château de Heidelberg, traduit de l'allemand par Eugène Worms.

Histoire médico-légale des Cicatrices, par M. P. Malle. 1840.

Histoire de la Cathédrale de Metz, par M. E. A. Bégin. 1842.

Journal des Usines, publié par J. B. Viollet. Année 1842-1843.

Les Chemins de Fer seront ruineux pour la France, et

écialement pour les villes qu'ils traverseront; par . J. B. Noël. 1842.

'oésie française au XIX^e^ siècle, par M. P. Malle.

uel de Zoologie ou Exposé succinct et méthodique e l'histoire naturelle des animaux ; par Auguste Néyen. 841.

noire sur les Terrains du département de la Meurthe, ıférieurs au calcaire jurassique, par M. Guibal. 842.

noire sur les Lois de la Résistance, par MM. Piobert, lorin et Didion. 1842.

noire sur les Perfectionnements dont les moyens de ransport sont susceptibles ; par M. Piobert. 1841.

ice sur les Antiquités trouvées à Toul et dans ses en- irons, 1832 à 1840 ; par M. A. Dufresne.

ıveau Précis élémentaire d'Instruction religieuse, à 'usage de la jeunesse israélite de France, 2^e^ édition ; par Michel Beer. 1842.

tice historique sur le baron Larrey, par L. F. Gasté. 1843.

tice nécrologique sur M. Van Mons, Chimiste et Po- nologiste à Louvain ; par M. Charles Mandel. 1842.

tice sur le bourg de Blénod-lès-Toul, par l'abbé Guil- laume. 1843.

tice sur les Causes présumées de la Configuration ac- tuelle du Jura ; par M. Victor Simon. 1843.

norama de Carlsrouhe et de ses environs, par Eugène Worms.

tition adressée à MM. les membres de la Chambre des Pairs et de la Chambre des Députés, par le baron de Tocqueville, au nom du congrès des producteurs de laine. 1842.

cherches sur l'Emplacement du Palais des rois d'Aus- trasie, à Metz ; par M. Victor Simon. 1843.

pport sur un mémoire ayant pour titre : Expériences

sur le Tirage des Voitures, etc., présenté par M. Arthur Morin ; par M. Piobert. 1842.

Rite et Réglement pour le Culte Israélite français de Metz ; par Michel Beer. 1842.

Réflexions sur l'Instruction de la Jeunesse, par l'abbé Guillaume, curé de Blénold-lès-Toul. 1841.

Sur l'absorption de l'Eau par les sels secs, thèse de chimie présentée à la faculté des sciences de Paris, par Ed. Desains, 1842.

Tablettes historiques de l'Auvergne, par J.-B. Bouillet, année 1842.

Traité de l'éducation des Vers à soie et de la culture du Mûrier, par M. Mathieu Bonafous, 1840.

Trigonométrie rectiligne, suivie de tablettes logarithmes pour les lignes trigonométriques et les nombres, par César Lambert, 1841.

Un mot sur les causes de la Mortalité des chevaux dans la cavalerie française, par M. Reynal, 1842.

Un mot aux électeurs de 1842, par M. de la Chauvinière.

Vie d'un bienfaiteur du peuple, A. P. de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, par le baron Charles Dupin, 1841.

ENVOIS DIVERS.

Abonné (l'), gazette des journaux, 1843.

Actes de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1841, 1842.

Actes de la société linnéenne de Bordeaux, 1842.

Agriculteur (l') praticien, ou revue progressive d'agriculture, de jardinage, d'économie rurale et domestique, 1842.

Annales de la société économique d'agriculture, commerce, arts et manufactures du département des Landes, 1842.

ıles de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, 1837-1838.

ıles de la société royale académique de Nantes et du ;partement de la Loire-Inférieure, 1841.

ıles de la société séricicole, 1841.

ıles de la société d'agriculture et d'industrie du dértement d'Ille-et-Vilaine, 1841.

ales de la société d'agriculture, des sciences, arts et elles-lettres du département d'Indre-et-Loire, 1841, 342.

ales de la société d'émulation du département des osges, 1842.

ales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriège, 841, 1842, 1843.

ıales de la société libre des beaux-arts, 1840-1841, 1841-142.

ıales de la société d'agriculture de la Rochelle, 1842.

ıales des sciences physiques et naturelles, d'agriculture t d'industrie de Lyon, 1842.

ılyse des lettres écrites du Val-de-Grâce, par le professeur Desruelles, sur les maladies vénériennes, 1842.

ınuaire de l'arrondissement de Falaise, 1842.

ınuaire historique, statistique, administratif, judiciaire t commercial du département de la Moselle, par Verronnais, 1843.

ınuaire des écoles municipales de Metz, 1841, 1842.

:hives israélites de France, 1842.

is du conseil général d'agriculture, sur le mémoire présenté par M. d'Esterno, intitulé : Irrigation considérée comme remède à la cherté des matières animales, 1842.

lletin de la société royale d'agriculture, des sciences et les arts de Limoges, 1841-1842.

lletin de la société d'agriculture du département du Cher, 1842-1843.

Bulletin de la société des sciences et des arts de Grenoble, 1842.

Bulletin agricole du département de l'Eure, 1842.

Bulletin des séances de la société royale et centrale d'agriculture, 1842.

Bulletin de la société agricole et industrielle du département du Lot, 1840, 1842.

Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1842.

Bulletin de la société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 1841, 1842.

Bulletin de la société d'horticulture de Caen, 1842.

Bulletin de la société d'agriculture de l'arrondissement de Senlis, 1842-1843.

Bulletin de la société industrielle de Mulhouse, 1842-1843.

Bulletin de la société de statistique des arts utiles et des sciences naturelles du département de la Drôme, 1841.

Bulletin de la société centrale d'agriculture et des comices agricoles du département de l'Hérault, 1841-1842.

Bulletin de la société géologique de France, 1840 à 1841.

Bulletin de la société d'horticulture de Rouen, 1842.

Bulletin trimestriel de la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, 1841-1842.

Bulletin des travaux de la société départementale d'agriculture de la Drôme, 1842.

Catalogue des Taureaux de Durham, mis en vente au haras royal du Pin (Orne), le 26 mars 1843, et à l'école royale vétérinaire d'Alford, le 15 avril 1843.

Compte-rendu de l'exposition de l'académie de l'industrie agricole de Paris. 11 août 1842.

Compte-rendu de la séance publique du 24 septembre

2, de la société d'agriculture, commerce, sciences rts de Boulogne-sur-Mer.

e-rendu des travaux de la société d'agriculture, nces et belles-lettres de Mâcon. 1833–1840.

e-rendu des travaux de la société d'agriculture, nces et belles-lettres de Rochefort. 1841–1842.

e-rendu de cent quatre-vingt-cinq Opérations de bisme, pratiquées à Nancy par M. Carron du Vil- s. 1842.

e-rendu des travaux de la société sériciсole. Année 2.

e sommaire des opérations de la caisse d'épargnes e prévoyance, pendant les années 1841, 1842.

urs du 22 mai 1842, du comice agricole de l'ar- lissement de Chartres.

urs ouvert par la société royale et centrale d'agri- ure, sciences et arts du département du Nord, séant ouay, pour les années 1843, 1844.

urs de labourage, ouvert par la société royale riculture et de commerce de Caen. 4 Septembre 2.

s historique européen. 1835.

s d'agriculteurs producteurs de laine, réunis à pièigne en septembre 1842.

teur (le), Journal des Progrès agricoles. 1842.

teur (le bon) de Nancy. 1842.

méthodique du Dessin et de la Peinture, par Louis Delaistre. 1842.

e des Plantes à Graines Farineuses, par M. J. H. wertz. 1840.

e des Plantes Fourragères, par M. J. H. Schwertz. 2.

Prison de Ferri III dit le Chauve, duc de Lorraine, la tour de Maxéville; par M. Beaupré. 1839.

De la Nécessité d'en appeler au semis de la vigne, afin d'en obtenir des variétés plus hâtives ou plus robustes; par M. Vibert. 1842.

Développements et moyens d'exécution du projet pour la remonte de la cavalerie par les chevaux de la gendarmerie, et l'amélioration de la race chevaline; par Frédéric Lenfant. 1842.

Dispensaire spécial, Statuts de l'œuvre, séance publique du 2 août 1842.

De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les lettres, les sciences et les arts. Aperçu statistique par M. A. de Roosmalen, de Paris, 1842.

De l'inutilité des semis de la vigne, ou Observations sur le mémoire de M... V..., tendant à démontrer la nécessité d'en appeler au semis de la vigne, par le comte Odart.

Education nationale. Mémoire adressé à la chambre des Pairs de France, par Ph. Aubé, 1842.

Examen d'une machine à filer, de l'invention de M. Moisson.

Excursion à la montagne de Saint-Pierre, près de Maëstricht.

Exposé des travaux de la société des sciences médicales du département de la Moselle, 1841 à 1843.

Essai sur le Cancer, par Léopold Turc, 1842.

Extrait des séances de la société royale d'agriculture et de commerce de Caen, 1841.

Ephémérides de la société d'agriculture du département de l'Indre, 1841-1842.

Extrait des Souvenirs de voyage de M. le baron d'Hombres Firmas, 1842.

Extrait des travaux de la société centrale d'agriculture du département de la Seine-inférieure, 1841-1842.

Esquisses zoologiques sur l'Homme, par M. Lereboullet, 1842.

Guide des comices et des propriétaires, 1843.

it hydropathique de Pont-à-Mousson, par M. T. offroy et de Bonnard, 1842.

luction à la Théologie de l'histoire, ou du Progrès is ses rapports avec la liberté, Charles Stoffels, 1842.

al d'agriculture et sciences accessoires du départ- ient du Tarn, 1823.

al progressif de l'instruction populaire, 1841.

al des travaux de la société française de statistique verselle, 1842, 1843.

al des départements de la Moselle, de la Meurthe, uin 1803.

al de la société de la morale chrétienne, 1842-43.

al des haras, 1842-1843.

al d'agriculture, sciences, lettres et arts du départ- ient de l'Ain, 1842-1843.

al d'agriculture pratique, de jardinage et d'éco- nie domestique, 1842-1843.

al d'agriculture pratique et d'économie rurale pour nidi de la France, 1842-1843.

égislature, journal des deux chambres, politique, mercial, industriel, littéraire et scientifique. 1842.

vantages de la réunion territoriale, Proverbe par is Gossin. 1841.

aras et les Remontes, la Guerre et les Brochures, Adolphe Dittmer. 1842.

me et sa Destinée, par M. le baron de Talairat. 1843.

des Sucres et le Budget de 1844, par le vicomte Romanet. 1843.

res de la Société d'agriculture, sciences, arts et s-lettres de Bayeux. 1842.

res de la Société de statistique du département des x-Sèvres. 1840-1841.

res de la Société linnéenne de Normandie. Années), 1830, 1831, 1832 et 1833.

Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai. 1839-1840.

Mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville. Années 1838, 1839 et 1840.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture, années 1840 et 1841.

Mémoires de l'Académie royale du Gard. 1840-1841.

Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1839, seconde partie.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. 1842-1843.

Mémoire et Rapport sur le Madia. Mémoire par M. David. Rapport par M. Lecerf. 1842.

Mémoires de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, depuis sa fondation (1835) jusqu'à 1842.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun, tome 2. 1843.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. 1841.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube. 1841.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. 1839.

Mémoires de la Société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise. Années 1840, 1841, 1842.

Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg. 1842.

Messager de la Moselle. 1842, 1843.

Moniteur de la propriété et de l'agriculture. 1842, 1843.

Note à l'occasion d'une pétition pour obtenir une représentation légale des intérêts de l'agriculture, par M. Huzard. 1842.

sur une nouvelle plante fourragère, par M. Loi-
leur Deslonchamps, 1842.
e sur la vie et les ouvrages de J. B. F. Désoria,
Paris, peintre d'histoire, par E. J. Failly, 1843.
e historique sur l'origine et les progrès de l'industrie
icicole en Europe et notamment en France, par
l'abbé Carron.
e et Rapports sur la galvanisation du fer, procédé
rel, 1843.
eaux mémoires de la Société des sciences, agri-
lture et arts du Bas-Rhin, 1842.
rvations météorologiques faites à l'Académie impé-
le des sciences de Saint-Pétersbourg, de 1822 à
34, et calculées par M. A. T. Kuppffer.
rvations faites sur l'éclipse de soleil du 8 juillet 1842.
rvations d'un ancien officier de cavalerie, sur la
ochure intitulée : Des remontes de l'armée par M. le
rquis Oudinot, 1842.
rvations de la Société royale d'agriculture et des
s de Seine-et-Oise, sur la suppression du sucre
ligène, 1843.
ide au Dieu de l'univers, par Auguste Fabius,
42.
ion présentée à la chambre des Pairs et à la chambre
s Députés, par la Société centrale d'agriculture du
partement de la Seine-Inférieure, relativement au
ojet de loi sur la suppression du sucre indigène.
iers éléments d'agriculture, par L. Bentz, 1841.
proposé par la Société royale d'agriculture et de
mmerce de Caen, pour la fabrication des cidres et
s eaux-de-vie, en Normandie, 1841.
ramme des prix proposés par la Société industrielle
Mulhouse, le 25 mai 1842, pour être décernés
mai 1843.

Programme des concours de 1842 du Comice agricole de l'arrondissement de Chartres.

Programme du prix de l'Association Lilloise. 1842.

Programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dans sa séance générale du 23 mars 1842, pour être décernés en 1842, 1843, 1844, 1845, 1846 et 1847.

Projet pour la remonte de la cavalerie et l'amélioration de la race chevaline; par M. Frédéric l'Enfant. 1842.

Procès-verbaux des 111e et 112e séances publiques de l'Athénée des arts. 1842.

Procès-verbal de la séance publique de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-Mer, tenue le 24 septembre 1834.

Propagateur (le) de l'industrie de la soie en France. 1842.

Rapport sur les travaux en horticulture du sieur Brière, de Villemeux. 1842.

Rapport de la commission nommée dans la séance du 24 octobre 1842, par le congrès d'agriculteurs producteurs de laine; par Michel Gérard. 1842.

Rapport sur l'exposition vernale d'horticulture du 8 mai 1842, par la société centrale d'agriculture de Nancy; par M. de Myon.

Rapport (troisième) sur le Polygonum Tinctorium Siaolane des Chinois; par Anthime Margueron. 1841.

Rapport sur le projet de loi d'irrigation de M. d'Esterno; par M. de Gasparin. 1842.

Rapport sur l'ouvrage de M. de Boullenois, intitulé: Conseils aux nouveaux éducateurs de vers à soie; par M. le baron de Mortemart.

Rapport des délégués de la Société académique d'Indre-et-Loire, sur leur mission au congrès viticole tenu à Angers en octobre 1842.

Rapport fait à la Société d'agriculture de Lyon, par le

sident de la commission des soies, sur l'ouvrage de de Boullenois, intitulé : Conseils aux éducateurs de s à soie.

ort sur les claies coconières de M. Davril ; par M. nier.

ort sur le Traité complet de la Peinture de M. de ntabert ; par M. Dreuille. 1841.

rches sur l'Industrie verrière et les Priviléges des riers dans l'ancienne Lorraine. 1842.

il des travaux de la Société libre d'agriculture, nces, arts et belles-lettres du département de ire. 1841, 1842.

il agronomique du département de Tarn-et-Ga- ne. 1841, 1842.

tat des concours de 1842, et Programme des con- rs ouverts pour les prix à décerner en août 1843, l'Académie royale du Gard.

né analytique des travaux de la Société Havraise udes diverses, 1840 et 1841.

né des principales opérations de la maison de prêts, nantissements, de Metz, pendant l'année 1841.

: de l'instruction publique en France et dans les s étrangers, 1842.

: agricole, 1842-1843.

: d'Austrasie, 1843.

e publique de la Société Linnéenne de Normandie, ue à Bayeux le 4 juin 1835.

es de la Société royale d'agriculture et de commerce Caen, 1842.

es de la Société vétérinaire du département du istère, 1842.

es publiques de la Société d'agriculture, commerce, nces et arts du département de la Marne, 1841-42.

e publique de la Société d'agriculture, sciences,

arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, 1842.

Séances de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort, années 1840 et 1841.

Séance publique de la Société royale de médecine de Toulouse, 1842.

Société libre d'agriculture du Gard, 1842-1843.

Société d'agriculture et des arts de l'arrondissement de Dole, 1842.

Société Linnéenne de Lyon, 1841.

Statuts de la Société d'horticulture de Caen, 1842.

Statuts réglementaires de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure, 1842.

Statuts de l'Académie de Rheims, 1842.

Statistique horticole de Maine-et-Loire, 1842.

Sujet de prix proposé par l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1843.

Sujets de prix proposés par l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour les années 1843, 1844 et 1845.

Suite des Mémoires et Observations de physique et d'histoire naturelle, par M. le baron d'Hombres-Firmas.

Travaux du Comice horticole de Maine-et-Loire, 1842.

Travaux de la Société d'émulation du Jura, 1838-1839. 1840-1841.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1843-1844.

Président : M. Malherbe (Alfred).

1er-Président : M. Le Joindre.
Président Honoraire : M. Culmann.
Secrétaire : M. Livet.
Secrétaire-Archiviste : M. Victor Simon.
Trésorier : M. Munier.

TE
le
ission.

Titulaires.

MM.

1. BERGERE C. ✱, ancien élève de l'école polytechnique colonel du génie, directeur des fortifications ; à la Citadelle.
0. BLANC, rédacteur du Courrier de la Moselle ; rue du Faisan, 9.
1. BLAVETTE, professeur au collége royal de Metz.
7. BOUCHOTTE (Emile), correspondant du conseil supérieur d'agriculture ; rue des Prêcheresses, 6.
5. BOUCHOTTE (Charles) ✱, ancien colonel d'artillerie, ancien député ; rue du Petit-Paris, 4.
9. BOURNIER ✱, ancien inspecteur vétérinaire des armées ; rue du Haut-Poirier, 4.
3. BODIN, artiste-mécanicien à l'école d'application ; rue du Faisan, 10.
2. CAILLY O. ✱, ancien élève de l'école polytechnique,

lieutenant-colonel d'artillerie, commandant l'école de pyrotechnie militaire; rue du Haut-de-Sainte-Croix, 9.

1819. CHAMPOUILLON, professeur de langues anciennes; place de la Comédie.

1824. CULMANN ✱, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant-colonel et sous-directeur d'artillerie, ancien professeur de chimie appliquée aux arts militaires à l'école d'application; hôtel de la direction, rempart de l'Arsenal.

1843. CLERCX (Joseph), bibliothécaire de la ville de Metz, rue Châtillon.

1840. DESVIGNES, directeur de l'école municipale de musique de Metz; rue des Clercs, 3.

1827. DIDION ✱, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine d'artillerie, professeur d'artillerie à l'école d'application; rue Mazelle, 18.

1843. DUFRESNE, homme de lettres; rue du Porte-Enseigne.

1831. FAIVRE, peintre en miniature; rue du Four-du-Cloître, 13.

1836. FOURNEL, professeur d'histoire naturelle; rue du Pont-des-Morts, 32.

1841. GASTÉ ✱, médecin principal, professeur de clinique à l'hôpital militaire; rue Fournirue, 31.

1843. GERMEAU, préfet de la Moselle.

1819. GERSON-LÉVY, libraire, ancien professeur de langues orientales; rue des Jardins, 1.

1841. HUART (le baron d'); rue du Grand-Cerf, 15.

1831. LE JOINDRE ✱, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur en chef des ponts et chaussées; rue du Heaume, 2.

1840. LIVET ✱, ancien élève de l'école polytechnique, capitaine du génie, professeur de géodésie et de topographie à l'école d'application; rue Saint-Gengoulf, 23.

1837. LUCY ✱, receveur général du département de la Moselle; rue des Parmentiers.

1843. LASAULCE, directeur de l'école normale; rue Marchant.

1819. MACHEREZ, professeur de langues; rue des Jardins, 31.

). MALHERBE (ALFRED), juge au tribunal de première instance; rue Saint-Marcel.
3. MARÉCHAL (FÉLIX), docteur en médecine; quai Saint-Pierre, 23.
3. MÉZIÈRES *, recteur de l'académie de Metz, au collége.
9. MUNIER, professeur de langue française; rue des Récollets, 10.
3. MICHEL (EMMANUEL), conseiller à la cour royale de Metz; rue Serpenoise.
3, PLASSIART, ingénieur des ponts et chaussées, rue du Porte-Enseigne.
3. PUYMAIGRE (le comte de); à Inglange, près Thionville.
3. REVERCHON, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des mines; rue Saint-Marcel.
RODOLPHE, capitaine d'artillerie, sous-directeur de l'école de pyrotechnie militaire; rue des Récollets, 8.
SIMON (VICTOR), vice-président du tribunal de première instance de Metz, inspecteur des monuments historiques pour le département de la Moselle; rue du Haut-Poirier, 10.
. O. TERQUEM, pharmacien, rue des Jardins, 6.

Associés-Libres, résidants.

MM.

. ARDANT *, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, député du département de la Moselle, rue Saint-Louis.
. BÉGIN, docteur en médecine; à Metz, rue de la Tête-d'Or.
. CARRÉ (CASIMIR-ALEXIS) *, docteur en médecine, membre fondateur; membre de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale; de la Société française de statistique universelle; de la Société royale de médecine de Toulouse; rue des Clercs, 2.
. CHAUMAS *, docteur en médecine et chirurgien des hôpitaux civils; rue des Clercs.

1829. COETLOSQUET (le comte du) ✱, ancien sous-préfet; rue du Grand-Cerf, 9.

1828. COLLE ✱, capitaine d'artillerie, correspondant du conseil supérieur d'agriculture; rue des Murs, 1.

1827. DUPUY, directeur de l'école municipale des arts; rue des Clercs.

1836. DURUTTE, ancien élève de l'école polytechnique; rue Chèvremont, 20.

1821. GARGAN (de), ancien élève de l'école polytechnique, ancien ingénieur des mines; rue Nexirue, 9.

1836. HARO, docteur en médecine; rue Taison, 23.

1833. HUGUENIN jeune, ancien élève de l'école normale, professeur d'histoire au collége royal de Metz, rue Serpenoise, 21.

1836. MARÉCHAL, peintre d'histoire; rue des Clercs, 4.

1838. MARÉCHAL (l'abbé), professeur d'écriture sainte et de langues orientales au grand séminaire.

1837. PANGE (le marquis de) ✱, pair de France; à Pange.

1830. SOLEIROL ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, ancien professeur de constructions à l'école d'application; rue des Clercs, 38.

1825. TAILLEFERT ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie, ancien professeur de chimie appliquée à l'école d'application; rue de la Haye, 8.

1827. VELLECOUR (de) ✱, ancien inspecteur des forêts; à Blettange.

Associés-Libres, non résidants.

MM.

1822. BARDIN ✱, ancien élève de l'école polytechnique, ancien directeur des études à l'école centrale des arts et manufactures; à Paris.

1832. CAIGNART DE SAULCY, ancien élève de l'école polytechnique, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du musée d'artillerie; à Paris, place Saint-Thomas-d'Aquin.

DESAINS, ancien élève de l'école normale, professeur de physique au collége Louis-le-Grand; à Paris.

GOSSELIN ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie, chef du génie; à Châlons-sur-Marne.

JACOB, capitaine au cinquième d'artillerie.

LA BASTIDE, ancien élève de l'école normale, censeur au collége royal d'Amiens.

LAPÈNE O. ✱, colonel et directeur de l'artillerie; à Perpignan.

LAPOINTE, agronome; à Maizery.

LE MASSON ✱, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées; à Paris.

MORIN ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'escadron d'artillerie, professeur de mécanique au Conservatoire des arts et métiers; à Paris, rue de l'Arcade, 9.

PONCELET O. ✱, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant-colonel du génie, membre et ancien président de l'Académie des sciences de l'Institut, professeur de mécanique physique et expérimentale à la Faculté des sciences; à Paris, rue de Babylone, 1.

SCOUTETTEN ✱, docteur en médecine, chirurgien-major, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Strasbourg.

VANDERNOOT, architecte; à Vallières, près Metz.

Agrégés-Artistes.

MM.

BEDFORD, directeur de l'atelier des fusées de guerre; à Metz, au Palais-Français.

DEMBOUR, graveur, place Saint-Louis, 8.

DENYS, sculpteur, rue Marchant, 22.

GLAVET aîné, serrurier-mécanicien; rue Paille-Maille, 12.

HUMBERT, horloger-mécanicien, place Napoléon, 10.

LEFÈVRE, professeur de dessin et des cours industriels de Thionville.

1833. MAUJEAN, professeur de calligraphie; à Metz.
1843. MANSUY, médecin-vétérinaire, rue du Pont-Saint-Marcel, 3.
1819. NAUD, peintre, professeur de dessin au collége de Metz; rue du Haut-Poirier, 8.
1838. NOUVIAN, lithographe; rue de la Chèvre.
1830. SCHUSTER, garde du génie, chargé des observations météorologiques à l'école d'application; rue de la Haute-Pierre, 1.
1839. VINCENT, agent général des écoles municipales de Metz; rue des Récollets, 7.

Agrégés-Cultivateurs.

MM.

1830. DEXIVRY, propriétaire; à Ludelange.
1830. HENNEQUIN, cultivateur; à Tichémont.
1843. PELTE, cultivateur; à la Grange-d'Envie.
1830. SÉRARD, propriétaire; à Ditschwiller.
1830. SIMON (François), pépiniériste; à Metz, rue d'Asfeld.
1830. SIMON (Louis), pépiniériste; à Metz, rue d'Asfeld.
1830. STEFF, propriétaire; à Hauconcourt.

Honoraires.

MM.

1822. ARAGO C. ✱, membre de l'Institut; à Paris, à l'Observatoire.
1823. BALSAC (le baron de) O. ✱, ancien préfet de la Moselle; à Rodez.
1823. DUPIN (le baron Charles) O. ✱, officier supérieur du génie maritime, membre de l'Institut, etc.; à Paris, rue des SS.-Pères, 26.
1820. MOLARD ✱, membre de l'Académie des sciences; à Paris, rue Charonne, 47.
1827. RIVADAVIA (Bernardino), ancien président des provinces unies du Rio-de-la-Plata; à Paris.

1824. SERVOIS *, ancien co
d'artillerie; à Paris, I
1819. SILVESTRE (le baro
des sciences; à Pari
1828. SULEAU (le vicomte
Moselle; à Lannoy.
1819. TOCQUEVILLE (le c
Moselle; à Paris.
1819. TURMEL (de) [redacted],
Trois-Boulangers.

Corresp

MM.

1842. ADAM, propriétaire; à
1823. ADRIAN, docteur ès-l
1821. ALTMAYER (NICOLAS)
1833. AUDOY, C. *, maré
1829. BALBY (ADRIEN de);
1836. BARD (JOSEPH), inspe
près du ministère de l
1843. BARUEL-BAUVERT
rique.
1841. BEAULIEU, vice-pré
de France; à Paris.
1824. BENOIST, ancien pro
et manufactures, colla
sciences et des arts;
1832. BONAFOUS *, docteur
royal d'agriculture; à
1835. BOUILLET, de Clerm
1837. BOUILLÉ (A.), ancien
1820. BRACONNOT *, profes
1840. CARMOLY, ancien gra
1826. CAUMONT (de), avoc
néenne du Calvados,
mande; à Caen.

1821. CAUMONT (de), recteur de l'Académie de Nancy.
1837. CÉSAR (LAMBERT), ancien élève de l'école polytechnique, capitaine du génie; à Phalsbourg,
1822. CHANLAIRE (de), régent de rhétorique au collége de Thionville.
1841. CHAUVINIÊRE (de la); à Paris, rue Taranne, 10.
1826. CHENOU *, ancien élève de l'école normale, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Bordeaux.
1819. CHEVALIER, ingénieur-opticien du roi; à Paris, quai de l'Horloge, 65.
1841. CLOUET, bibliothécaire; à Verdun.
1833. CRESSANT, agronome, directeur de la ferme expérimentale d'Arfeuille (Creuse).
1843. CUSSY (le vicomte de); à Saint-Mandé, banlieue de Paris.
1841. DAUBRÉE, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences; à Strasbourg.
1820. DELARUE, pharmacien; à Evreux.
1821. DELCASSO, professeur d'éloquence; à Strasbourg.
1820. DELCROIX, ancien secrétaire perpétuel de la Société d'émulation de Cambray (Nord).
1835. DELMAS, censeur du collége royal de Rheims.
1835. DENIS, ancien maire de la ville de Commercy.
1842. DENIS, médecin; à Toul.
1823. DEVÈRE, capitaine d'état-major; à Nancy.
1828. DOUMERC, naturaliste; à Paris, rue du Bac, 89.
1821. DUPRÉ, docteur en médecine; à Bar-sur-Aube.
1829. ENGELPACH-LARIVIÈRE, ingénieur des mines; à Bruxelles.
1820. FABRÉ-PALAPRAT *, docteur en médecine, directeur général de la Société médico-philantropique; à Paris, quai de l'Ecole, 20.
1837. FALLOT DE BROIGNARD, capitaine d'état-major, membre de l'Académie et de la Société de statistique de Marseille.
1832. FÉE, pharmacien-major et deuxième professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.

'. FONTENELLE (de la), membre correspondant de l'Institut; à Poitiers.
'. FRANCK, docteur en médecine, agrégé de la faculté de Montpellier.
3. GAETAN REGAZZONI (l'abbé), professeur; à Strasbourg.
3. GERARD, employé de la préfecture; à Metz.
3. GLOESSENER, professeur de physique; à Louvain.
3. GOLBÉRY (de), conseiller à la cour royale de Colmar, correspondant de l'Institut.
7. GIGAULT D'OLINCOURT, ingénieur civil, membre de plusieurs sociétés savantes; à Bar-le-Duc.
7. GRATTELOUP, président de l'Académie de Bordeaux.
3. GRELET-WAMMY, membre de la Société pour l'amélioration des prisons de Genève; à Carouge, près Genève.
7. GRELLOIS, docteur en médecine; à Metz, rue Saint-Marcel.
9. GUERRIER DE DUMAST, ancien sous-intendant militaire et homme de lettres; à Nancy.
8. GUIBAL, juge de paix; à Nancy.
3. GUILLAUME (l'abbé), curé à Blénod-lès-Toul.
0. HALDAT (de), docteur en médecine, secrétaire de l'Académie de Nancy.
4. HALPHEN, docteur en médecine; à la Nouvelle-Orléans.
7. HENRION, de Metz, avocat à la cour royale de Paris, rue Vaugirard, 64.
9. HEYFELDER, docteur en médecine; à Trèves.
5. HUOT, homme de lettres et bibliothécaire de la ville de Versailles.
6. KOENIG (Joseph), littérateur; à Metz, rue du Faisan.
9. KIRKOFFE, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Anvers.
1. JULIA, docteur en médecine et professeur de chimie; à Narbonne.
2. JULLIEN, directeur de la Revue encyclopédique; à Paris, rue d'Enfer-Saint-Michel, 18.

1821. LADOUCETTE (le baron) O. ✱, ancien préfet, député de la Moselle; à Paris, rue Saint-Lazare, 5.
1821. LAIR ✱, conseiller de préfecture; à Caen.
1820. LALLEMAND, de Metz, professeur de clinique chirurgicale et chirurgien en chef de l'hôpital de Montpellier.
1825. LAMBEL (le comte de) O. ✱, maréchal-de-camp en retraite; à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 37.
1822. LARCHE, docteur en médecine; à Paris.
1836. LASAUSSAYE, membre correspondant de l'Institut; à Blois.
1840. LAURENT, conservateur du musée d'Epinal.
1822. LEGUEVEL DE LA COMBE, chirurgien-major.
1828. LELOUP, docteur en philosophie, professeur au gymnase royal de Trèves.
1831. LESAUVAGE, professeur à l'école de médecine de Caen.
1837. LE VALLOIS ✱, ingénieur en chef des mines, attaché aux salines de Dieuze.
1822. LÉVY jeune, professeur de mathématiques; à Rouen.
1843. MALLE, docteur en médecine; à Strasbourg.
1826. MALO (CHARLES), littérateur, membre de plusieurs académies; à Paris, rue des Grands-Augustins, 20.
1841. MANDEL (CHARLES), ancien avocat, membre de la société d'agriculture; à Nancy.
1828. MARIE-DUMESNIL; à Paris.
1826. MATHIEU DE DOMBASLE, membre de l'Institut, correspondant du conseil et de la société royale et centrale d'agriculture, directeur de l'établissement agricole de Roville (Meurthe).
1838. MERSON (M. L.), capitaine de cavalerie, commandant le dépôt de recrutement de réserve de Loir-et-Cher.
1831. MERCY (de), docteur en médecine; à Paris.
1821. MERGAUT, docteur en médecine; à Mirecourt.
1833. MICHAUT, officier au dixième de ligne.
1824. MICHELOT, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'institution; à Paris, rue de Vaugirard.
1820. MONFERRIER (le marquis de); à Paris, faubourg Poissonnière, 38.

). MOREAU (César), ancien vice-consul de France à Londres, directeur de l'Académie de l'industrie; à Paris.
). MOURE, secrétaire de la société linnéenne de Bordeaux.
1. MINARET, médecin; à Lyon.
2. NANCY *, chef d'escadron d'artillerie; à Rennes.
3. NEYEN (Auguste), docteur en médecine; à Luxembourg.
7. NICOLAS, professeur de théologie protestante; à Montauban.
[. NICOT, recteur de l'académie de Nîmes.
). NOEL, professeur de sciences physiques et mathématiques, principal de l'athénée royal de Luxembourg.
3. NOEL, avocat et notaire honoraire; à Nancy.
3. ODART (le comte), propriétaire; à la Dorée.
). OLIVIER, ancien élève et répétiteur de l'école polytechnique; à Paris, rue d'Enfer, 31.
). OLRY, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Strasbourg.
2. PAIXHANS, de Metz, O. *, général d'artillerie, député; à Paris, rue du Cherche-Midi, 21.
3. PASCAL, médecin en chef de l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.
). PEROT, principal du collége de Phalsbourg.
). PERRIER, professeur de littérature; à Paris, rue de Verneuil, 7.
5. PIÉRARD *, chef de bataillon du génie en retraite; à Verdun.
5. PIOBERT *, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant-colonel d'artillerie, membre de l'Institut; à Paris.
1. PIROUX, directeur de l'institut des sourds-muets; à Nancy.
). PONCE *, graveur du roi; à Paris, impasse des Feuillantines, 10.
7. PONÇOT *, ancien sous-intendant militaire.
5. RAUCH, de Bitche, ancien officier du génie, directeur de la société de fructification générale; à Paris, rue Basse-du-Rempart, 52.

1824. REISTELHUBERT, docteur en médecine; à Strasbourg.
1837. RÉSIMOND (de), général-major au service de Russie, ex-directeur-adjoint, pour la partie des sciences et arts, à l'institut du génie des voies et communications et des édifices publics; à Saint-Pétersbourg.
1840. RICHARD, bibliothécaire de la ville; à Remiremont.
1843. REYNAL, vétérinaire en chef au 6e lanciers.
1831. SAMUEL (CAHEN), directeur de l'école consistoriale israélite; à Paris.
1839. SCHONBERG (de), archiâtre de S. M. le roi de Danemarck.
1837. SELIS LONGCHAMP (de), membre de plusieurs sociétés savantes; à Liége.
1837. SERS (le baron), conseiller d'état, ancien préfet du département de la Moselle, préfet du département de la Gironde.
1826. SOMERHAUSEN, docteur en philosophie, traducteur juré et libraire; à Bruxelles.
1826. SOYER-VILLEMET, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy, rue des Dominicains, 29.
1841. STIÉVENART, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.
1825. TASTU (Mme AMABLE), de Metz, membre de la Société linnéenne de Paris; à Paris, rue de Vaugirard, 38.
1822. TERQUEM, de Metz, bibliothécaire du dépôt central de l'artillerie à Paris, près Saint-Thomas-d'Aquin.
1841. THIERRY, banquier; à Toul.
1825. THOMAS (le baron) O. *, maréchal-de-camp en retraite; à Ars-Laquenexy.
1830. TRÉLAT, docteur en médecine, à Paris.
1826. VARAIGNE, agent de la république de Buénos-Ayres, rédacteur de la Revue européenne; à Paris, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 2.
1824. VARLET, docteur en médecine; à Saint-Dié.
1829. VILLEROY (FÉLIX); au Rittershoff, commune de Hassel (Bavière).
1838. VILLENEUVE-TRANS (le marquis de), membre correspondant de l'Institut; à Nancy.

1826. VINCENT, professeur
de Saint-Louis, mem
Paris.
1842. VIOLLET, ingénieur
Marais, 79.
1828. VITRY (URBAIN), ar
ville de Toulouse, r
1838. WITHWEEL, ingéni
1825. WYTTENBACH, prof
Trèves, bibliothécaire
Rouge, et membre de
1819. WORMS (EUGÈNE), de
technique; à Carlsruh

FIN DES MÉMOIRES D

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SECONDE PARTIE.

Pages.

aune Ornithologique de la Sicile, par M. Alfred Malherbe. . . . . 1 à 241

Introduction, ou Précis de l'histoire politique, scientifique et littéraire de la Sicile. . . . . 1 et 230

Abréviations employées. 16

Ordre I. — RAPACES (Temm.); Oiseaux de proie (Cuv.); Accipitres (Linn.); Raptores (Swains.); Raptatores (Illig.). 19

Ordre II. — PASSEREAUX (Cuv.); Insessores (Swains.). . 48

Ordre III. — GRIMPEURS (Cuv.); Zygodactyles (Temm.); Partie des Scansores (Sw.). 143

Ordre IV. — GALLINACÉS (Cuv.); Gallinacés et Pigeons (T.); Gallinæ (Linn.); Rasores (Swains.). 149

Ordre V. — ÉCHASSIERS (Cuv.); Gralles, ordre XIIIe (Temm.), moins 1° les genres Otis et Cursorius, ordre XIIe des Coureurs (Temm.); 2° le genre Glareola, ordre XIe des Alectorides (Temm.); 3° le genre Fulica, ordre XIVe des Pinnatipèdes (Temm.); Grallatores (Swains.), moins les genres 1° Phœnicopterus, ordre des Natatores (Sw.), correspondant aux Palmipèdes (Cuv.), et 2° Otis, ordre des Rasores (Sw.), correspondant aux Gallinacées (Cuv.). 160

Ordre VI. — PALMIPÈDES (Cuv.); Palmipèdes (Temm.), moins le genre Podiceps qui fait partie de l'ordre des Pinnatipèdes (Temm.); Natatores (Swains), plus le genre Phœnicopterus qui fait partie de l'ordre des Echassiers (Cuv). . 202

Description d'une nouvelle espèce du genre PIC, de l'Algérie, Picus (Linn.); Apternus (Swains.); le Pic numide; Picus numidus (Mihi); par M. Alfred Malherbe. 242
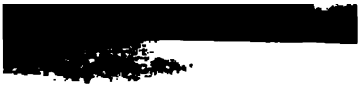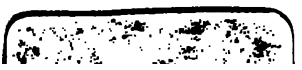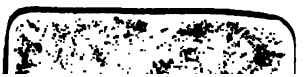
Rapport de M. Lucy, sur les procédés de Peinture inventés par M. Hussenot. 244
Rapport sur les Silos céramiques de M. Bouvert, par M. Émile Bouchotte. 253
Rapport sur le Gigonomètre, par M. Émile Bouchotte. . . 259
Rapport sur la Maladie des Cochons, nommée Feu Saint-Antoine, par M. Bournier. 263
Extrait du rapport de M. le colonel Lapène, sur un projet de Remonte de la cavalerie et l'Amélioration de la race chevaline en France, présenté à l'Académie royale de Metz, par M. Frédéric l'Enfant. 271
Quelques avis aux Propriétaires de fermes, par M. l'abbé Gaëtan Regazzoni. 278
Rapport de M. Soleirol sur les Tuiles de nouvelles formes inventées par M. Bouvert. 285
Rapport sur la Magnanerie de M. Adam, propriétaire à Moulins-lès-Metz, par M. Victor Simon. 288
Rapport fait par M. Livet, sur les Vitraux exposés par MM. Maréchal et Guguon, le 24 juin 1843. . . 295 à 332
Description des Vitraux exposés. 313
Prix des Vitraux. 329
Conclusions. 331
Rapport sur le Recueil des Observations météorologiques faites à Saint-Pétersbourg de 1822 à 1834; par M. Schuster. 333
Journal des Observations météorologiques faites à Metz, en 1841 et 1842, par M. Schuster. 347
Résumé des Observations météorologiques faites à Metz, pendant les années 1841 et 1842, par M. Schuster. . . 395
Programme des Questions mises au concours par l'Académie royale de Metz, pour les prix à décerner en 1844. . . 404
Liste des Ouvrages adressés à l'Académie, pendant l'année 1842-1843. 407
Tableau des Membres de l'Académie. 421